ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES GRIGNON 2002

DEVELOPPEMENT LOCAL ET AGRICULTURE FAMILIALE :

Les enjeux territoriaux dans le département de l'Aude

CAZELLA, Ademir Antonio

Mai 2002
Mémoires et Thèses N° 36

INRA

UMR INRA - INA-PG
Economie Publique
B.P. 01
78850 THIVERVAL-GRIGNON
FRANCE

UNIVERSITE FRANÇOIS RABELAIS
29, rue du Pont Volant
37100 TOURS
FRANCE

DEVELOPPEMENT LOCAL ET AGRICULTURE FAMILIALE :

Les enjeux territoriaux dans le département de l'Aude

Thèse de l'Université François Rabelais (Tours)
Ecole doctorale : Science de l'homme et de la société
Soutenance : 8 décembre 2000
Directeurs de recherche : G. Vergneau et B. Roux

CAZELLA, Ademir Antonio

Mai 2002
Mémoires et Thèses N° 36

Cazella, A. A. **Développement local et agriculture familiale : les enjeux territoriaux dans le département de l'Aude**. UMR INRA-INA-PG : Economie publique, mai 2002, 395 p., Mémoires et Thèses N° 36, **29 €**

Résumé

Cette recherche analyse les diverses fonctions socioéconomiques des agriculteurs familiaux par rapport à la dynamique du développement local. Celle-ci comprend les décisions des institutions aussi bien que les actions quotidiennes des agriculteurs eux-mêmes. Le secteur agricole ne représentant qu'une fraction de l'univers du développement local, cette étude a essayé d'éviter les généralisations pour mettre en valeur ses aspects moins connus. Les exploitants agricoles qui s'éloignent du modèle de l'agriculture dite professionnelle restent à l'écart de la plupart des institutions de développement. La première partie de la thèse concerne la construction de la pensée sur le développement local et les spécificités de l'agriculture familiale en tant qu'atouts territoriaux de développement. La seconde partie est orientée vers l'analyse des liens entre les opérations de développement local et l'agriculture familiale à partir d'une recherche sur le département de l'Aude. Un programme de développement local nommé " pays cathare " est coordonné par le Conseil Général. Un développement local quotidien articulant des stratégies individuelles et collectives des agriculteurs familiaux est mis en place. Il faut souligner le rôle pionnier des néo-ruraux qui, bien qu'en dehors des structures traditionnelles du développement, ont choisi l'agriculture comme l'un des facteurs de leur enracinement. Ces nouveaux exploitants agricoles réalisent une œuvre déterminante pour la mise en valeur et le développement des zones défavorisées.

Mots-clés : DEVELOPPEMENT LOCAL ; EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE ; DIVERSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION.

Cazella, A. A. **Local development and family farming : territorial challenges in the department of Aude (France).** UMR INRA-INA-PG : Economie publique, mai 2002, 395 p., Mémoires et Thèses, N° 36, **29 €**

Abstract

The aim of this research is to explain the socio-economic functions of family farmers within the dynamics of local development. The latter comprises both the decisions of institutions and the daily actions of the farmers themselves. As the agricultural sector only represents one part of local development, the focus of this study is not on general aspects, but on specific, less well-known ones. Farmers whose practice deviates from the so-called professional agricultural model are not allowed access to most development institutions. The first part of the thesis concerns the construction of local development theory and the specificities of family farming as assets of territorial development. The second consists in an analysis of the links between local development operations and family farming, based on field research in the French department of Aude. The Conseil Général has been responsible for coordinating a programme called « pays cathare ». Daily local development initiatives incorporating both individual and collective family farmer strategies are being implemented. The pioneering role of neo-rural inhabitants should be emphasized ; despite being outside traditional development structures, they have chosen farming as one of the factors of their local integration. These new-comers to agriculture are playing a major role in determining the use and development of disadvantaged areas.

Keywords : LOCAL DEVELOPMENT ; FAMILY FARM ; FORM SYSTEM DIVERSIFICATION.

AVERTISSEMENT

La thèse présentée ici est originale à plus d'un titre.

Tout d'abord par son sujet même : les rapports entre les agriculteurs et le développement local. En effet, si ce dernier a fait l'objet d'une multitude de travaux, tant empiriques que théoriques et si le développement agricole ainsi que le développement rural, sous leurs multiples modalités, sont soumis à de nombreuses études, il existe peu de travaux intégrant la problématique complexe des relations et des comportements qui émergent, sur un territoire en construction, entre les agriculteurs et les autres acteurs du développement. C'est à mener une telle entreprise que l'auteur s'est attaché, dans un espace situé sur les contreforts pyrénéens du département de l'Aude.

Ensuite, ce travail est original par la coopération qu'il a effectivement suscitée entre l'Université et l'INRA. Le co-encadrement de la thèse par Gustave Vergneau, professeur au CESA (Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement), Université François Rabelais de Tours, directeur de thèse, et Bernard Roux, chercheur à l'UMR Economie publique INRA/INA P-G, a été conduit dans le respect des complémentarités disciplinaires et avec le souci permanent d'appuyer le thésard dans la plus grande cohésion possible des conseils.

Enfin, et ce n'est pas la moindre originalité de la thèse, ce travail a été effectué sur un terrain français par un chercheur brésilien. Accepter de porter son regard sur une réalité qui n'est pas la sienne suppose à la fois courage, perspicacité et lucidité, surtout lorsque la méthode de travail implique le recueil d'informations par des enquêtes réalisées par le thésard lui-même auprès des acteurs sociaux. L'auteur de la thèse, Ademir Antonio Cazella, à relevé ce grand défi avec succès.

Sans aucun doute, le fait que M. Cazella, professeur à l'Université Fédérale de Santa Catarina avant même son départ du Brésil, soit venu faire sa thèse en France avec un appréciable bagage professionnel n'a pas été étranger à la réussite du travail entrepris. Mais cette situation n'a pas seulement contribué à l'aboutissement de la thèse. Ajoutée aux liens construits à l'occasion de la recherche, elle a permis de jeter les bases d'une collaboration entre l'Université Fédérale de Santa Catarina et d'autres universités brésiliennes d'un côté et les institutions françaises, l'INRA notamment, de l'autre sur les thèmes concernant les rapports entre les acteurs du développement local et le rôle que jouent les différentes catégories d'agriculteurs dans les territoires ruraux.

A tous les points de vue, le travail édité ici s'avère donc d'un grand intérêt, dans le champ scientifique comme dans celui des coopérations entre les communautés de chercheurs française et brésilienne.

Bernard Roux
UMR Economie publique INRA/INA PG

« Cependant, les civilisations, les sociétés les plus brillantes supposent, à l'intérieur même de leurs limites, des cultures, des sociétés élémentaires. Voyez le dialogue toujours important des villes et des campagnes. Dans toute société, le développement n'a pas atteint également toutes les régions, toutes les couches de la population. Des îlots de sous-développement y sont fréquents (zones montagneuses, ou trop pauvres, ou à l'écart des réseaux de communication), vrais sociétés primitives, vrais 'cultures' ainsi au milieu d'une civilisation ».

Fernand Braudel, 1963/1993. La grammaire des civilisations. Paris, Flammarion, p. 49, 625 p.

Remerciements

Je tiens à remercier en particulier

- les institutions brésiliennes qui ont financé mes recherches : le *Conselho Nacional de Desenvolvimento Científico e Tecnológico* (CNPq) et l'*Universidade Federal de Santa Catarina* ;
- M. Gustave VERGNEAU et M. Bernard ROUX pour la direction de cette thèse ;
- les professeurs et chercheurs qui ont eu la gentillesse de s'intéresser à mes recherches : Afrânio GARCIA, Ana Maria GALANO, Florence PINTON, Jacques CLOAREC, Jean-Paul BILLAUD, José Eli da VEIGA, Moacir PALMEIRA, Patrick CHAMPAGNE ; Nicole MATHIEU, Renato MALUF, Ricardo ABRAMOVAY, Rose-Marie LAGRAVE ; Sérgio SCHNEIDER ;
- Alain MAILLES pour m'avoir initié au travail cartographique ;
- Alain Le DOIRE, Jean-Luc Le DOUAREC, Jean-Pierre MONTALIEU, Jean Le PECHOUX, Nicole BUCHET, Paul JOBIN et Simone ARGOUD pour les critiques, suggestions et corrections du texte ;
- les responsables et employés du secteur public de l'Aude : du Conseil Général, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ; de la Chambre d'agriculture et de l'Association Audoise d'Economie Montagnarde et de Développement Local qui ont pris le temps de répondre à mes questions ;
- les agents de développement local de Salles-sur-l'Hers, Couiza et Mouthoumet : Clémence FAYARD, Sophie ORTIAL, Frédéric GASTOU, Isabelle FARGES et Sandrine COURDON ;
- la direction de la Confédération Paysanne de l'Aude, et spécialement Michel DAVID, pour les informations et discussions politiques ;
- les quarante-six agriculteurs qui ont aimablement répondu à mes questions ;
- Colette RIVES, Gérard CHAUVET et Jean-Luc Le DOUAREC pour leur accueil dans l'Aude ;
- ma famille et mes amis qui se sont intéressés de près ou de loin à cette entreprise.

TABLE DES MATIERES

Table des tableaux, graphiques, encadrés et cartes 9

Liste des sigles et abréviations 11

Introduction générale 14

1- La problématique de la recherche 14

2- L'actualité du thème de recherche 16

3- L'intérêt de cette étude au Brésil 17
3.1- De la « petite production » à l'agriculture familiale 17
3.2- Le rapport entre l'agriculture familiale et le développement local 19

4- Une méthode pour étudier la localité 20
4.1- La délimitation de la recherche de terrain 20
4.2- Le caractère interdisciplinaire de l'étude 23

5- Les étapes de la recherche de terrain 30

6- Plan de la thèse 32

PREMIERE PARTIE
Les notions de développement local et d'agriculture familiale : histoire et actualité

Introduction à la première partie 35

CHAPITRE I : Utopie et réalité du développement local 37

1- Les formulations « hétérodoxes » sur le développement 38

1.1- Croissance et développement 38

1.2- Le sous-développement : l'apport de la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL) 41

1.3- De la fin du développement au développement durable 45

2- Les bases sociales et politiques du développement local 50

2.1- Des mouvements régionalistes au développement local 50

2.2- L'ancrage du développement local dans les zones rurales 53

2.3- La légitimation du développement local par les lois de décentralisation 56

3- Les bases économiques du développement local 59

3.1- La redécouverte des districts industriels et de la proximité économique 59

3.2- Les apports des districts industriels à la conception du développement local 62

3.3- Les limites des systèmes industriels localisés au développement local 65

4- Les préceptes territoriaux du développement local 69
4.1- Les atouts de la localité entre réseaux et territoires 69
4.2- De l'espace banal au territoire de développement 75
4.3- Le territoire comme une création collective et institutionnelle 79
5- Contradictions et enjeux sociopolitiques du développement local 82
5.1- Au-delà de l'utopie : la réalité du développement local 82
5.2- Une interprétation méthodologique du développement local 85
5.3- Stéréotypes, idéologies et valeurs populistes du développement local 87
5.4- Les médiations et les conflits du champ du développement 90

CHAPITRE II : La *multifonctionnalité* de l'agriculture familiale : étape vers le développement local ? 95
1- La pensée dominante du développement à l'égard de l'agriculture 96
1.1- Des idées nouvelles sur le milieu rural et agricole 96
1.2- La place précaire de l'agriculture dans la pensée du développement 98
1.3- Les « foyers de résistance » à la marginalisation 100
2- L'agriculture familiale : histoire ou perspective de développement local ? 102
2.1- Le rôle historique de l'agriculture au développement 102
2.2- Les interprétations contemporaines sur l'agriculture familiale 107
2.3- L'articulation entre les notions de territoire et d'agriculture familiale 110
3- La diversité de l'agriculture familiale : un atout de développement local ? 114
3.1- Les transformations au sein de l'agriculture familiale 114
3.2- Le productivisme n'a pas éliminé la diversité de l'agriculture familiale 121
3.3- Des agriculteurs professionnels aux agriculteurs « hors-normes » 126
4- Les actions publiques en faveur de la « *multifonctionnalité* » agricole 131
4.1- La reconnaissance politique du caractère multifonctionnel de l'agriculture 131
4.2- L'insertion de la *multifonctionnalité* au sein des politiques agricoles 134
5- La notion de la qualité de l'agriculture : un outil de développement local ? 137
5.1- Les enjeux de la qualité agricole pour le développement local 137
5.2- La qualité appliquée aux processus de production 142

Conclusion de la première partie 153

DEUXIEME PARTIE
L'articulation entre le développement local et l'agriculture familiale.
Etude dans le département de l'Aude

Introduction à la deuxième partie 157

CHAPITRE I : La conformation du champ de développement local dans le département de l'Aude 159

1- La configuration socioéconomique du département de l'Aude 160

1.1- Un territoire marqué par des zones défavorisées 160

1.2- Un contexte socioéconomique particulier 166

2- Transformations et continuités dans l'économie du département 168

2.1- Changements économiques et structure politique actuel 168

2.2- L'agriculture dans l'économie audoise : considérations préliminaires 174

3- Les impacts sociopolitiques des migrations rurales 177

3.1- Les migrations vers les zones rurales : un atout pour le développement local 177

3.2- La structure politique actuelle du secteur agricole audois 185

3.3- Les néo-ruraux et la genèse du champ de développement local 188

4- La tentative de « construction » d'une identité territoriale 194

4.1- La gestation du programme de développement « pays cathare » 194

4.2- La gestion du PDR : entre région et département 201

4.3- Le LEADER pays cathare : une initiative exemplaire de développement local ? 204

5- Les orientations politiques principales du développement local 209

5.1- Le modèle de développement local du district de Mouthoumet 209

5.2- Les résistances aux installations agricoles nouvelles 213

5.3- Légitimation et contradictions de la politique de développement local 218

CHAPITRE II : La diversité socioéconomique des territoires face à l'encadrement des politiques de développement local 222

1- La diversité sociale agricole 223

1.1- Une conduite pour rendre compte de la diversité 223

1.2- L'agriculteur multifonctionnel : un casse-tête légal 228

1.3- Les « non-significatifs statistiquement » : qui sont-ils ? 231

2- Les contrastes socioéconomiques de l'agriculture des territoires étudiés 237

2.1- Les agricultures des zones défavorisées et des zones de montagne 237

2.2- La diversité agricole face aux orientations prioritaires de la CDOA 241

3-Les territoires étudiés : dynamiques distinctes de développement 245

3.1- Quand l'agriculture intensive cohabite avec la diversification agricole en zone défavorisée 245

3.2- Le déclin industriel et la diversification en zone de montagne 250

3.3- Le « tout-tourisme » en zone de montagne 255

4- Une marque territoriale : quand la qualité cache la diversité 261

4.1- Les filières agricoles « pays cathare » : une qualité haute de gamme 264

4.2- L'agritourisme « pays cathare » : un surplus rarissime de qualité 272

4.3- Un signe des contradictions du développement local 276

CHAPITRE III : La diversité socioéconomique des exploitants agricoles : un chantier de développement local 282

1- Entretiens sur la pluralité des agriculteurs 283

1.1- Une vision d'ensemble des exploitants agricoles de la recherche 283

1.2- Les installations hors-normes : une normalité en zone de montagne 286

1.3- La diversité des systèmes de production : le particularisme des néo-ruraux 291

2- Les disparités économiques des territoires et des exploitations agricoles 294

2.1- Les contrastes économiques entre les zones défavorisées et de montagne 294

2.2- Des logiques comptables et économiques distinctes 298

2.3- Les systèmes de production prédominants dans chacun des territoires 301

3- Les exploitations agricoles face au développement local 303

3.1- Les différentes orientations techniques des exploitations agricoles 303

3.2- Une typologie socioéconomique des exploitations agricoles 308

3.3- La représentativité réelle des catégories de la typologie 312

4- L'articulation entre les types d'agriculteurs et le développement local 316

4.1- L'agriculture légitimée 320

4.2- L'agriculture fermière 322

4.3- l'agriculture biologique 325

4.4- L'agritourisme 328

4.5- Les agriculteurs pluriactifs 335

Conclusion de la deuxième partie 340

Conclusion générale 343

Bibliographie 355

1- Méthode de recherche 355

2- Développement, développement local 355

3- Agriculture, agriculture familiale 361

4- Département de l'Aude 366

4.1- Travaux scientifiques 366

4.2- Travaux de vulgarisation 367

4.3- Articles de presse 368

5- Autres sources 369

5.1- Bibliographie générale 369

5.2- Travaux de vulgarisation 370

5.3- Articles de presse 371

Annexes 373

1- Questionnaire sur l'exercice de l'activité agricole et son rapport avec le développement local 374

2- Formation scolaire et professionnelle des candidats à la DJA et aux crédits agricoles à taux bonifiés 388

3- Charte des mouvements de l'agriculture biologique 389

4- Charte nationale d'engagement des producteurs fermiers 390

5- Organigramme de la direction adjointe chargée du développement, de l'aménagement, du territoire et des affaires européens 391

6- Données principales des exploitations agricoles rencontrées 392

TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, ENCADRES ET CARTES

Table de Tableaux

I- Croissance et développement 48

II- Double activité des chefs des exploitations agricoles (milliers) 117

III- Structures des exploitations agricoles des pays de l'UE en 1997 122

IV- Activités économiques principales de la population employée de l'Aude 172

V- Nombre d'emplois par secteurs d'activités (au 31/12/1996) 172

VI- Evolution de la population de l'Aude et de la France métropolitaine 178

VII- Comparaison de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles départemental et national 181

VIII- Situation professionnelle des migrants arrivés de 1982 à 1990 et de 1968 à 1987 (%) 182

IX- Résultats des élections à la Chambre d'agriculture de l'Aude (%) 187

X- Les financements de l'initiative LEADER « pays cathare » 207

XI- Evolutions démographiques entre 1990 et 1999 : France et zones d'études 237

XII- Surface occupée par la forêt et la SAU du département et des cantons étudiés 239

XIII- Répartition des exploitations selon leur taille 240

XIV- Activités économiques principales de la population de Salles-sur-l'Hers 247

XV- Activités économiques principales de la population du canton de Couiza 252

XVI- Activités économiques principales de la population du canton de Mouthoumet 257

XVII- Les principales caractéristiques sociopolitiques et productives des exploitations agricoles 283

XVIII- Niveau de formation des chefs d'exploitation 287

XIX- Les raisons des installations agricoles sans DJA 290

XX- Nombre d'exploitations agricoles par niveau de chiffre d'affaires et des aides PAC 296

XXI- Revenus annuels moyens des ménages agricoles 302

XXII- Résultats économiques par catégorie d'exploitation agricole (millier F) 317

XXIII- Données principales des exploitations agricoles rencontrées à Salles-sur-l'Hers (finances en milliers de francs) 393

XXIV- Données principales des exploitations agricoles rencontrées à Couiza (finances en milliers de francs) 394

XXV- Données principales des exploitations agricoles rencontrées à Mouthoumet (finances en milliers de francs) 395

Table de Graphiques

I- Temps de travail des actifs agricoles en 1997 (%) 117
II- Statut des actifs agricoles en 1997 (milliers) 117
III- Production agricole finale de l'Union Européenne en 1998 (%) 121
IV- Soldes migratoires et naturels des cantons de l'Aude (1990-1999) 179

Table d'Encadrés

I- Etapes de la recherche de terrain 31
II- Formation scolaire et professionnelle des candidats à la DJA et aux crédits agricoles à taux bonifiés 388
III- Charte des mouvements de l'agriculture biologique 389
IV- Charte nationale des associations de producteurs fermiers 390
V- Les critères principaux pour classer en « zones de montagne » et en « zones défavorisées » 164
VI- Avis de recherche de terres, bonnes et pas chères évidemment, pour jeunes voulant s'installer comme maraicheur-arboriculteurs 231
VII- Filières organisées autour de la marque « pays cathare » 264
VIII- Devenir agriculteur : une affaire de famille 285

Table de Cartes

I- *Brésil*, Santa Catarina … Aude, *France* 22
II- Le département de l'Aude 161
III- Les pays historiques de l'Aude 161
IV- Une typologie en zones territoriales de l'Aude 165
V- Les cantons audois et leurs zones territoriales 180
VI- Les cantons audois ; leur dénomination et le chef-lieu 180
VII- Les zones couvertes par le PDR de l'Aude 202
VIII- Localisation des trois cantons, en relation avec les zones PDR 225
IX- Les six régions agricoles de l'Aude 242
X- La localisation des types d'agriculteurs 319

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAEM : Association Audoise d'Economie Montagnarde
AAEMDL : Association Audoise d'Economie Montagnarde et de Développement Local
AB : Agriculture Biologique
ADHCO : Association de Développement des Hautes Corbières
AOC : Appellations d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ASTRE : Association de Stockage des Terres pour l'Installation et la Restructuration des Exploitations Agricoles
AUDASEA : Association Audoise pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
BAI : Bureau d'Aide à l'Installation
BEPA/BEP : Brevet d'Etude Professionnel Agricole
BIOCIVAM : Centre d'Information et de Vulgarisation Agricole Biologique
BTA : Brevet de Technicien Agricole
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CCP : Certification de Conformité Produit
CDJA : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
CEPAL : Commission Economique pour l'Amérique Latine
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNEC : Centre d'Etudes Cathares
CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs
COP : Céréales, Oléagineux et Protéagineux
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
EARL : Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée
EPI : Etude Prévisionnelle d'Installation
ESB : Encéphalite Spongiforme Bovine
ESPERE : Espace, Emploi et Ruralité
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles
FEOGA : Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL : Groupe d'Action Locale

IGP : Indication Géographique Protégée
INRA :Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISM : Indemnité Spéciale Montagne
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MBS : Marge Brute Standard
MODEF : Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MST : Mouvement des Sans Terre
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OGM : Organismes Génétiquement Modifiés
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONAB : Observatoire National de l'Agriculture Biologique
ONG : Organisations Non Gouvernementales
ONU : Organisation des Nations Unies
OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
OTEX : Orientation Technico-Economique des Exploitations Agricoles
PAC : Politique Agricole Commune
PCF : Partie Communiste Français
PDR : Programme de Développement Rural
PME : Petites et Moyennes Entreprises
RGA : Recensement Général de l'Agriculture
RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée
SAU : Superficie Agricole Utilisée
SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole
SCEES : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
SEL : Système d'Echange Locale
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMI : Surface Minimale d'Installation
SYAL : Systèmes Agroalimentaires Localisés
UE : Union Européenne
UNADEL : Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local
UTA : Unité de Travail Annuel
UTH : Unité de Travail Humain

INTRODUCTION GENERALE

1- La problématique de la recherche

Il existe de nombreuses recherches sur l'agriculture familiale d'une part, et sur le développement local d'autre part. Cependant, il existe peu de travaux concernant l'articulation de ces deux notions dans l'univers sociopolitique et économique local, bien que la participation des exploitants agricoles familiaux dans les processus de développement local est souvent évoquée comme une condition indispensable au développement des zones rurales.

La plupart des recherches existantes se limitent à justifier les avantages et les atouts socioéconomiques que les unités familiales agricoles présentent pour le développement rural. Les défaillances diverses du modèle de développement sont expliquées volontiers par les ambiguïtés des politiques économiques globales. Par ailleurs, les notions de développement local et d'agriculture familiale sont associées à l'idée de fragilité socioéconomique justifiant l'allocation de subventions publiques diverses, ce qui entraîne une certaine indulgence des institutions et des responsables locaux à l'égard du « mal-développement ».

Ainsi, les critiques concernant les opérations de développement local restent nuancées comme si, en les faisant, on prenait le risque d'affaiblir les forces sociopolitiques d'un territoire qui cherchent à se sortir d'une situation de « crise ». Les ambiguïtés et les contradictions qui se manifestent localement à cause des opérations de développement sont très rarement prises en compte en tant qu'objet d'étude. En ce qui concerne l'agriculture, les mécanismes sociopolitiques de participation, d'exclusion et de résistance que les différents segments sociaux des exploitants familiaux adoptent à l'égard des processus de développement local ne sont que partiellement éclaircis.

Dans notre recherche nous avons voulu comprendre comment s'accomplissent les fonctions socioéconomiques plurielles des agriculteurs familiaux dans les dynamiques de développement local, que celles-ci soient mises en œuvre dans des opérations formelles ou « médiatisées » des institutions qui les accompagnent, ou inscrites dans les actions quotidiennes de ces acteurs sociaux. Nous avons conscience que le secteur agricole ne représente qu'une petite fraction de l'univers du développement local. En effet, cette notion

de développement évoque avant tout la dynamique socioéconomique inter sectorielle d'un territoire. Cependant, nous avons délimité notre objet d'étude à l'agriculture par souci d'approfondir la connaissance en évitant les généralisations fréquentes dans les approches sur ce thème. Le but principal consiste à mettre en valeur les aspects moins connus, voire ignorés, en la matière.

Nos travaux de recherche précédents[1] nous ont conduit à émettre l'hypothèse que certains segments de l'agriculture familiale ne sont pas impliqués pleinement dans les opérations formelles de développement local des zones rurales. Ces opérations ne prennent en compte que partiellement les transformations qui traversent le milieu rural et le secteur agricole depuis les décennies 1980 et 1990. La diversité sociale des exploitants agricoles familiaux est négligée, et même niée, en tant qu'atout du développement local. Les exploitants agricoles qui s'éloignent du modèle de l'agriculture dite professionnelle, soit parce qu'ils produisent « autrement », soit parce que l'exercice de leur activité agricole est considéré comme précaire ou à titre secondaire, restent plus ou moins écartés parfois même méprisés par la majorité des institutions locales de développement.

Cette position conservatrice des responsables locaux du développement est associée directement à la vision socioéconomique dominante qui conçoit comme inévitables le productivisme agricole et la différenciation territoriale qu'il génère. D'une part, les opérations des institutions responsables de la promotion du développement (agricole et local) sont dépassées par la diversité des systèmes de production agricole et les activités plurielles menées par certains ménages agricoles. D'autre part, le corporatisme politique de la majorité des organisations professionnelles agricoles et des agriculteurs en particulier contribue aussi à restreindre le rôle que l'agriculture familiale peut jouer dans le développement local.

---

[1] CAZELLA, A.A., 1992. Assentamentos rurais e cooperação agrícola : políticas conflitantes. O caso do assentamento 30 de Outubro- SC. Rio de Janeiro, CPDA/UFRRJ, Tese de mestrado, 217 p. (+ annexes).
CAZELLA, A.A., 1995. A cooperação agrícola e os conflitos no assentamento 30 de Outubro. « Workshop » : O desenvolvimento de uma outra agricultura : acesso à terra e aos meios de produção, a questão da fome e a integração social. Anais... Curitiba, CAPES-COFECUB, (n. p.).
CAZELLA, A.A., 1996. O cooperativismo de crédito rural entre as unidades familiares de produção agrícola. Florianópolis, UFSC, Relatório de pesquisa, 94 p. (+ annexes).
CAZELLA, A.A., 1999. La coopérative de crédit agricole : un outil de développement local. L'expérience de l'État de Santa Catarina, Brésil. Groupe Regards. Paris, EFICEA, pp. 40-48, 106 p.

En effet, les opérations formelles de développement local, et les politiques plus générales qui les soutiennent, ne prennent en compte qu'a posteriori les situations qui arrivent à s'affirmer du point de vue socioéconomique. Le débat actuel sur le **caractère multifonctionnel de l'agriculture** et son association aux **atouts divers du territoire,** interprété en tant qu'élément actif de développement, en sert d'exemple. Malgré l'apparent consensus sur les avantages de cette corrélation, l'essentiel du caractère multifonctionnel de l'agriculture se développe depuis plusieurs années en dehors du cadre des politiques de développement. De la sorte, notre objet d'étude touche ainsi au cœur du débat actuel sur le développement rural : la diversité sociale de l'agriculture familiale joue-t-elle un rôle encore important dans la dynamique de développement des zones rurales ?

2- L'actualité du thème de recherche

En premier lieu, cette étude s'inscrit entièrement dans le contexte scientifique français, d'une part au sein du vieux débat sur la décentralisation des politiques de développement rural y compris celles d'aménagement du territoire. Depuis les lois de décentralisation des années 1980, plusieurs études et actions sur le sujet ont été entreprises sans que le thème ait perdu de son actualité. D'autre part, après une trentaine d'années pendant lesquelles la croyance aveugle dans le productivisme agricole a prédominé, le sujet de l'agriculture familiale a acquis une importance nouvelle par l'intermédiaire de la mise en valeur du caractère multifonctionnel de l'agriculture dans les dynamiques de développement local. Les exploitations agricoles familiales sont porteuses d'atouts spécifiques dans l'organisation du travail qui permettent l'exercice de fonctions diverses de développement au-delà de la production agricole (aliments et matières premières diverses) *stricto sensu*, telles que : la pluriactivité des membres du ménage agricole, la protection de l'environnement, l'entretien des paysages, l'accueil touristique à la ferme et l'offre de produits agricoles de qualité.

En effet, la *multifonctionnalité* des agriculteurs présente une tendance nette à devenir la base d'une politique spécifique de l'Union Européenne (UE) qui cherche à travers cette notion nouvelle à justifier les subventions destinées à l'agriculture ainsi qu'à différencier son modèle de développement agricole de celui préconisé fondamentalement par les États-Unis d'Amérique. Une démonstration dans ce sens s'est fait sentir pendant le nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui s'est tenu à

la fin de l'année 1999. Parmi les arguments des négociateurs de l'UE, la valorisation de la *multifonctionnalité* de l'agriculture a été présentée comme le noyau principal de la politique agricole des pays membres pour l'avenir.

En second lieu, l'élaboration de la problématique de notre recherche est associée à la réalité sociopolitique et économique des zones rurales au Brésil, notre pays d'origine. Tout au long des années 1990, les notions de l'agriculture familiale et du développement local sont devenues de plus en plus répandues dans les essais et discours des *ruralistes* brésiliens, qu'ils soient chercheurs, élus, syndicalistes ou professionnels des institutions de développement. Elles ont acquis une importance majeure grâce surtout au dynamisme des exploitants agricoles familiaux et des mouvements politiques associés à cette catégorie sociale (Mouvement des Sans Terre –MST-, mouvement des femmes agricultrices, mouvement des petits agriculteurs…) ainsi qu'à l'existence sur place d'un pool de petites Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui travaillent depuis les années 1980 en zone rurale.

3- L'intérêt de cette étude au Brésil

3.1- De la « petite production » à l'agriculture familiale

La notion d'agriculture familiale est en train de remplacer au Brésil celle de « petite production ». Celle-ci est encore largement utilisée pour se référer aux unités agricoles familiales présentes dans toutes les régions du pays malgré leur faible encadrement par les politiques agricoles publiques. Deux ouvrages parus au début des années 1990 sont directement à l'origine de l'introduction de l'agriculture familiale dans le débat sur le développement rural.

Dans le milieu universitaire, la thèse d'Abramovay[2] a eu le mérite, parmi d'autres, de rappeler que l'agriculture des pays les plus développés, tels que la France et même les Etats-Unis d'Amérique, reste centrée sur des unités familiales d'exploitation agricole tout à fait performantes. L'auteur attire l'attention sur le fait que l'agriculture familiale n'est pas

[2] ABRAMOVAY, R., 1992. Paradigmas do capitalismo agrário em questão. São Paulo, Hucitec, 275 p.

forcément synonyme de « petite production » comme on a l'habitude de le croire trop souvent au Brésil. Cette constatation simple, mais peu reconnue politiquement dans ce pays où les grands propriétaires terriens occupent toujours une place importante au sein des structures du pouvoir, a donné une reconnaissance scientifique aux travaux entrepris par de nombreuses ONG et mouvements sociaux qui s'impliquent dans la valorisation des atouts de la « petite production » au sein des dynamiques de développement rural.

Le second document a été élaboré par un groupe de chercheurs en sciences sociales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation en partenariat avec l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire[3]. Le compte-rendu de cette étude, qui a été largement diffusé principalement dans le milieu syndical agricole, présente une typologie de l'agriculture brésilienne tout en soulignant le poids stratégique de l'agriculture familiale sur le marché interne des produits agroalimentaires. Le nombre estimé d'exploitations agricoles classées dans les trois catégories familiales (« consolidée », « de transition » et « périphérique ») dépasse largement celui des exploitations patronales où la main-d'œuvre salariée prédomine : cinq cent mille unités patronales contre six millions cinq cent mille unités familiales. Plus récemment, le recensement agricole réalisé entre 1995 et 1996 a dénombré environ 5 100 000 exploitations agricoles parmi lesquelles 28,4% seraient patronales et 71,6% familiales[4].

Depuis, l'intérêt pour le thème de l'agriculture familiale a fait tache d'huile. Dans le milieu scientifique, un programme de recherche a été créé au sein de l'entreprise publique responsable de la recherche agronomique et les publications sur le sujet se sont multipliées[5]. Pour la première fois dans l'histoire du pays, une politique de financement exclusivement destinée à l'agriculture familiale a été lancée par le gouvernement fédéral. Les exploitants

---

[3] FAO/INCRA, 1994a. Diretrizes de política agrária e desenvolvimento sustentável para a pequena produção familiar. Brasília, FAO/INCRA, 98 p.
FAO/INCRA, 1994b. Diretrizes de política agrária e desenvolvimento. Brasília, FAO/INCRA, Versão resumida do relatório final do projet UTF/BRA/036, 24 p.

[4] Cf. WANDERLEY, M. de N. B., 1998. Em busca da modernidade social : uma homenagem a Alexander V. Chayanov. In : FERREIRA, A. D. et BRANDENBURG, A. (éd.). Para pensar outra agricultura. Curitiba, Ed. UFPR, pp. 29-49, 270 p.

[5] À titre d'exemple,
LAMARCHE, H. (éd.), 1993. A agriculture familiar : uma realidade multiforme. Campinas, Ed. Unicamp, 336 p.
SACCO dos ANJOS, F., 1995. A agricultura familiar em transformação : o caso dos colonos-operários de Massaranduba (SC). Pelotas, Ed. UFPEL, 169 p.
FERREIRA, A. D. e BRANDENBURG, A. (éd.), 1998 (*op.cit.*).
SCHNEIDER, S., 1999. A agricultura familiar e industrialização : pluriatividade e descentralização no Rio Grande do Sul. Porto Alegre, Ed. UFRS, 205 p.

agricoles familiaux sont devenus les principaux acteurs au sein des initiatives de développement local.

3.2- Le rapport entre l'agriculture familiale et le développement local

La notion de développement local a été introduite un peu plus tard mais associée à ce débat sur l'agriculture familiale. Ici, ce sont plutôt les ONG, et surtout celles à vocation agricole, qui adoptent cette notion et cherchent à légitimer publiquement leur travail entrepris au niveau local. En raison de l'affaiblissement de plus en plus important des services divers de l'État et de l'ampleur des initiatives populaires depuis la fin de la dictature militaire en 1985, plusieurs organisations non gouvernementales ont eu un accroissement à la fois de leurs fonctions et de leur reconnaissance sociopolitique.

La Constitution nouvelle de 1988 a renforcé les compétences des municipalités dans pratiquement tous les domaines de l'intervention publique. Actuellement, on parle davantage de la « municipalisation »[6] des services liés à la santé, à l'éducation et à la vulgarisation agricole[7]. Cette conjoncture nouvelle a élargi l'espace d'intervention des ONG parmi lesquelles la majorité s'oriente vers la proposition de démarches de développement local en partenariat avec les mairies. Ces actions pionnières de développement local ont eu une répercussion et une diffusion au niveau national. Des institutions telles que le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Confédération Nationale des Travailleurs en Agriculture, la plus importante organisation syndicale agricole du pays, ont introduit dans leurs discours et dans leurs actions la notion de développement local[8].

Au sein de ces initiatives qui insistent sur les avantages de l'agriculture familiale pour l'organisation de la production agricole et pour le développement rural, le modèle de

---

[6] La superficie du territoire brésilien est environ quinze fois supérieure à celui de la France métropolitaine. En 1997, l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique a recensé 5 507 communes au niveau national.

[7] Sur ce dernier sujet voir,
MUSSOI, E. M., 1998. Integración entre investigación y extensión agrária en un contexte de descentralización del Estado y sustentabilización de políticas de desarrollo : el caso de Santa Catarina, Brasil. Córdoba, Tesis, Universidad de Córdoba, 419 p. (+ annexes).

[8] FORUM NACIONAL DE APOIO AO DESENVOLVIMENTO LOCAL INTEGRADO E SUSTENTAVEL, 1998. O que entendementos por capacitação : fundamentos e considerações para a prática. Caderno Temático. Recife, Banco do Nordeste/PNUD, 89 p.
CONTAG, 1998. Programa de formação de lideranças e técnicos em desenvolvimento local sustentável. Brasília, MTb/CONTAG, 86 p.

développement rural et agricole français sert souvent comme référence. À titre d'exemple, un groupe d'ONG dont le siège se trouve dans l'État de Santa Catarina, d'où nous sommes originaire (voir carte I ci-après), participe depuis le début des années 1990 à un accord de coopération internationale avec des organisations non gouvernementales françaises. Plusieurs actions de développement rural expérimentées à l'origine en France sont adaptées aux conditions de Santa Catarina[9]. Notre participation dans ce réseau d'échanges techniques a influencé davantage la décision d'élaborer cette thèse à partir d'une recherche empirique en France.

4- Une méthode pour étudier la localité

4.1- La délimitation de la recherche de terrain

D'emblée, il convient de remarquer que le thème de la recherche est entièrement associé à notre carrière professionnelle. Après quinze années passées à travailler directement sur la question du développement rural au Brésil, tantôt comme agent de développement, tantôt comme chercheur en sciences sociales, la thèse était l'occasion de prendre distance avec les convictions forgées pendant ces années[10]. Le chercheur, à la fois observateur et participant, doit s'efforcer de questionner les constructions ordinaires et les principes qui ont contribué à les édifier. Comme l'a souligné Bourdieu[11], le mariage idéal entre le chercheur et l'objet d'analyse impose un véritable travail de « socioanalyse » : …« les ruses des pulsions sociales sont innombrables, et faire la sociologie de son propre univers peut être la manière la plus perverse d'assouvir, par des voies subtilement détournées, ces pulsions réprimées ».

En ce qui concerne le développement local, le recours à la recherche empirique s'impose comme une condition indispensable pour dépasser les essais économiques ou idéologiques dans lesquels les considérations normatives et moralisantes prédominent. Nombre de ces discours

---

[9] Les actions de coopération entre l'État de Santa Catarina et le département de la Mayenne les plus avancées concernent les maisons familiales agricoles pour la formation des jeunes agriculteurs, les coopératives de crédit agricole, la gestion et la comptabilité agricole, le tourisme rural (un accord vient d'être signé avec les responsables du label « Accueil Paysan ») et l'animation des opérations de développement local.

[10] Depuis 1985, l'auteur participe aux travaux de recherche-développement en partenariat avec des ONG et des mouvements sociaux, notamment le MST. À partir de 1994, il enseigne à l'Université Fédérale de Santa Catarina spécifiquement dans le domaine du développement rural.

généraux négligent en effet la procédure de l'enquête de terrain[12]. Dans ce sens, notre idée originelle pour approfondir l'interrelation entre le développement local et l'agriculture familiale était celle d'une étude comparative entre deux zones rurales : l'une au Brésil et l'autre en France. Pourtant, au fur et à mesure que notre étude de la bibliographie avançait et que l'adaptation personnelle au contexte français s'affermissait, nous avons remplacé la démarche comparative par une recherche s'appuyant sur une enquête de terrain essentiellement en France[13].

Le choix du département de l'Aude est dû à un ensemble de facteurs. D'abord, ce département se situe dans une zone rurale qui, du point de vue du développement, est classée comme défavorisée par l'UE. En fonction de cette situation, l'Aude bénéficie de subventions publiques spéciales destinées à la promotion du développement rural. Ensuite, un programme de développement local nommé « pays cathare » a été mis en place par le Conseil Général. Dans le cadre de ce programme, la promotion du tourisme rural et la création d'une marque territoriale de qualité pour les services touristiques, l'artisanat et les produits agroalimentaires, concernent directement les exploitants agricoles familiaux. Finalement, malgré la moindre compétitivité de son agriculture, ce secteur économique reste tout à fait important dans le cadre de l'économie et de l'occupation de la main-d'œuvre locale.

On pourrait alors croire que nous avons cherché en France un modèle exemplaire de développement local pour l'appliquer au Brésil. Mais d'une part, les diversités entre les deux pays, à tous les niveaux d'analyse, limitent considérablement les transpositions même les plus élémentaires. À ce titre, la carte I, ci-après, montre quelques différences d'échelles entre les deux situations. D'autre part, c'est la notion même de développement local que nous voulions interroger au-delà des différences géographiques et culturelles.

---

[11] BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992. Réponses. Paris, Seuil, p. 223, 267 p.

[12] Cette critique est bien soulignée dans OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995. Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social. Paris, APAD/Karthala, 221 p.

[13] Nous remercions les directeurs de recherche pour leurs encouragements dans cette direction et tout particulièrement Bernard Roux qui a toujours insisté sur le fait que des chercheurs brésiliens venus en France pour élaborer une thèse dans le domaine du développement rural y réalisent des enquêtes de terrain, car ces travaux sont encore rares.

Sources du tableau

IBGE, 2000 Contagem da população-1999/Censo agropecuário de 1995-1996. 3/7/2000 (www.ibge.org)
INSEE, 2000 Chiffres-clés de la France métropolitaine. RGP 1999. Paris, 11/6/2000 (www.insee.fr)
SCEES, 1998 Enquête sur la structure des exploitations agricoles en la vallée basse en 1997. Agreste Paris, MAP, n° 112, 102 p.

	Brasil	*Santa Catarina*	*France*	*Aude*
Superficie (km²)	8 547 403	**95 300**	541 840	**6 195**
Population (h.)	157 070 163	**4 875 244**	58 518 748	**309 770**
Capitale	Brasília	**Florianópolis**	Paris	**Carcassonne**
Densité (h/km²)	18,4	**51,2**	108	**50**
"municípios" ou communes (nb)	5 507	**260**	36 551	**436**
Exploitations agricoles (nb)	5 101 383	**203 347**	679 000	**9 594**

Brésil, Santa Catarina ... Aude, *France*

1

Cartographie et réalisation cartographique: A.A.C. et A.M. - Laboratoire de Cartographie (SCEES)

Source de la carte: THÉRY, H., 1995. Le Brésil. Paris, Masson, 3e éd., p. 2, 265 p. Ajouts de Adelson A. Cavalli

4.2- Le caractère interdisciplinaire de l'étude

Notre thèse se veut une reconstruction théorique de l'articulation entre le développement local et l'agriculture familiale à partir d'une étude empirique. Son souci est d'apporter une réflexion nouvelle dans ce domaine en se plaçant dans le cadre d'une recherche interdisciplinaire. Bien que l'analyse socioéconomique à la fois des territoires et des exploitations agricoles en soit l'aspect principal, la politique, la géographie, « la science du projet », les institutions, les réseaux et les représentations sont des aspects constitutifs de l'univers étudié.

Mais si l'éloignement social et culturel permet d'éviter l'« évidence du terrain qui endort la curiosité et trompe le regard trop habitué au monde qui l'entoure », les barrières linguistiques, sociales et culturelles sont omniprésentes et imposent qu'elles soient surmontées. Pour cela, le recours à la tradition des recherches socio-anthropologiques mais aussi historiques fournit des enseignements et des outils analytiques tout à fait pertinents aussi bien pour conduire l'enquête de terrain que pour se garder des « schémas théoriques explicatifs a priori »[14].

La notion de champ d'organisation sociale

Parmi les études pionnières les plus incisives et éclairantes sur le besoin de reconsidérer les méthodes que les sciences sociales utilisaient pour analyser les sociétés rurales, se trouve celle de Geertz[15], effectuée à partir de ses recherches sur les villages balinais. D'après lui, les sciences sociales, et en particulier l'anthropologie, adoptaient trop fréquemment la construction d'une typologie unique ou bien la notion de communauté modèle pour les recherches sur l'organisation sociale notamment celles des communautés rurales[16].

Geertz rompt avec cette tradition et propose une démarche à peu près inverse. Ce qui est fondamental pour l'étude d'une communauté, ce sont, d'après lui, les éléments rares, les

---

[14] BEAUD, S. et WEBER, F., 1998. Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques. Paris, La Découverte, p. 9 et 16, 328 p.

[15] GEERTZ, C., 1959. Form and variation in balinese village structure. American Anthropologist. v. 61, n° 5, Part I, pp. 991-1012, 1196 p.

[16] Le travail de REDFIELD, R., 1960/1973. The little community as a whole. In : REDFIELD, R. The little community and peasant society and culture. London, The University of Chicago Press, pp. 1-16, 182 p. rejoint en quelque sorte celui de Geertz dans le sens qu'il souligne les interrelations entre les petites communautés et la société plus globale.

moins communs, et non plus les plus fréquents et les plus typiques. Ces aspects exceptionnels fournissent des normes précieuses pour la clarification des principes de base de l'organisation sociale. Dans cette façon d'appréhender les communautés rurales, celles-ci sont constituées par des « **plans d'organisation sociale** » théoriquement séparables. Ces plans sont les matériaux à partir desquels les sociétés locales sont bâties, mais, de manières et d'intensités différentes[17]. L'arrangement de ces plans et leurs formes d'intersection n'obéissent à aucun modèle typique variant de communauté à communauté. Cette situation explique les similitudes en dépit de la grande diversité existante entre les communautés. Selon cette méthode de recherche, rien n'existe de préétabli. L'analyse doit partir de ce qui est réel dans chacune des communautés avec ses différences et ses principes organisationnels qui ne sont pas donnés a priori. Il faut regarder la diversité pour expliquer que chaque cas observé est un possible explicable.

L'approche de Champagne[18] sur les collectivités rurales suit cette même orientation méthodologique. Cet auteur critique les délimitations soit géographiques, soit par populations, qui enferment ces dernières dans leur structure physique et les traitent comme une « totalité ». La mobilité spatiale provoque une disjonction des relations entre territoire et population. L'espace social des populations rurales est ainsi loin d'être réductible au village et à ses environs. Leurs systèmes de relations sont de plus en plus éloignés de la dimension locale. Les relations locales d'interdépendance, d'entraide et d'intérêts collectifs qui contraignaient les individus à censurer le conflit, tendent à s'estomper. L'idéologie de la « communauté villageoise » solidaire est de moins en moins un trait caractéristique. Ainsi, l'analyse des relations de dépendance instaurées dans un espace social donné devient la plus adéquate pour la recherche sur la localité.

Cette façon d'appréhender la réalité se rapproche de la notion de « champ » largement utilisée par Bourdieu[19]. La recherche à partir des champs s'inscrit dans le cadre d'une technique qui aide

---

[17] Geertz a identifié sept plans d'organisation sociale principaux qui structurent les villages balinais : 1) l'obligation de rendre un culte dans un temple donné ; 2) une résidence commune ; 3) le partage des eaux pour la culture du riz ; 4) le partage d'une même caste sociale ; 5) les liens de consanguinité ou de l'affinité ; 6) l'appartenance à une organisation volontaire (agricole, musique, artisanat…) ; 7) la soumission à un fonctionnaire de l'administration gouvernementale.

[18] CHAMPAGNE, P., 1975. La restructuration de l'espace villageois. Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Paris, MSH/EHESS, pp. 43-54, 107 p.

[19] Notamment,
BOURDIEU, P., 1972. Le marché des biens symboliques. L'Année Sociologique. Paris, PUF, pp. 49-126, 602 p.
BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992 (*op.cit.*).
BOURDIEU, P., 1997. Les usages sociaux de la science : pour une sociologie clinique du champ scientifique. Paris, INRA, 79 p.

à penser *relationnellement* tout en évitant l'approche structuraliste. Le défi consiste à dépasser le « monothéisme méthodologique » et la *rigidité* scientifique qui s'opposent à l'intelligence et à l'invention pour réussir à faire de la recherche avec la *rigueur* nécessaire. « La notion de champ est, en un sens, une sténographie conceptuelle d'un mode de construction de l'objet qui va commander -ou orienter– tous les choix pratiques de la recherche »[20]. Dans un champ, les différents agents et institutions établissent un rapport de forces selon certaines règles qui en sont constitutives. Ces forces spécifiques s'affrontent pour lui donner une configuration particulière qui change constamment :

> « Ceux qui dominent dans un champ donné sont en position de le faire fonctionner à leur avantage, mais ils doivent toujours compter avec la résistance, la contestation, les revendications, les prétentions, 'politiques' ou non, des dominés »[21].

Cette méthode d'analyse part de la prise en compte de la position que le champ en question occupe par rapport au champ du pouvoir, c'est-à-dire de la compréhension de son importance à l'intérieur du champ plus large du pouvoir. Ensuite, elle cherche à établir les positions occupées par chacune des institutions ou des agents porteurs de « capitaux » divers (financier, symbolique, d'information, culturel, technologique…) à l'intérieur du champ étudié[22]. Enfin, les logiques réelles de la pratique de ces agents qui sont en concurrence ont besoin d'être discernées. Leur trajectoire et leur position dans le champ expliquent leur orientation soit vers la conservation, soit vers la subversion. Mais rien ne permet d'affirmer d'avance que les plus faibles sont forcément les contestataires, et les plus forts les conservateurs. Le champ ressemble à un « marché » (au sens métaphorique) où les acteurs avec leurs capitaux divers sont en concurrence.

Le champ du développement

L'étude des communautés rurales à partir de champs d'organisation sociale les conçoit en tant qu'une zone vaguement démarquée dans laquelle ces champs se recouvrent d'une manière distinctive. Les individus qui vivent dans cette zone culturelle établissent davantage de liens les uns envers les autres qu'envers les habitants des zones adjacentes. De cette façon, les communautés sont ici définies par leurs relations sociales. En ce qui concerne l'étude du développement local, il faut tenir compte du fait que la mise en place d'institutions, de

[20] BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992 (*op.cit.*), p. 200.
[21] BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992 (*op.cit.*), p. 78.

professionnels, de propositions d'actions et d'un vocabulaire spécifique interagit avec les relations sociales diverses que les habitants entretiennent quotidiennement.

Le développement est ainsi un phénomène social comme beaucoup d'autres qui se constitue parfaitement comme objet d'étude. Les opérateurs et les institutions de développement gèrent des ressources matérielles et symboliques très importantes. Ils vivent en quelque sorte du développement des autres. La présence de ces acteurs et de ces institutions qui se donnent le développement comme thème de travail en dispensant argent et compétence professionnelle, confirme cette interprétation.

> « En ce sens, il serait logique de parler, à propos de la configuration développementiste, d'un '**champ du développement**', pour décrire ces institutions spécifiques, ce langage particulier, ce marché inégalement structuré et inégalement concurrentiel où se confrontent des idéologies, des salaires, des compétences, des institutions, des symboles, etc. »[23].

Pour conduire notre étude, nous concevons ainsi le développement local en tant qu'un champ parmi d'autres qui concourt à structurer la vie sociale. De cette façon, un village, une collectivité territoriale ou un département sont structurés par un ensemble de champs d'organisation sociale, dont celui du développement qui joue un rôle plus ou moins prépondérant selon les situations étudiées. Par l'intermédiaire de cette méthode, nous voulons comprendre comment les exploitants agricoles familiaux s'impliquent ou participent dans le cadre des opérations de développement local, qu'elles soient médiatisées, c'est-à-dire formalisées en tant que telles par les institutions de développement, ou qu'elles soient propres à leur vie quotidienne.

Le « noyau dur » de la notion de développement local consiste à considérer la participation des acteurs locaux comme une condition *sine qua non*. Si le précepte de participation inhérent au développement local est insuffisant pour en assurer la réussite, et malgré son usage politicien et démagogique, il s'avère un pilier fondamental d'un processus de développement démocratique. Dans ce domaine, les cheminements par lesquels les motivations des acteurs locaux s'articulent aux impulsions externes de développement et la façon par laquelle la conception de participation est maîtrisée par les différents types d'exploitants agricoles

---

[22] BOURDIEU, P., 2000. Principes d'une anthropologie économique. In : Bourdieu, P. Les structures sociales de l'économie. Paris, Seuil, pp. 235-266, 289 p.
[23] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p.178.

familiaux, deviennent des questions à part entière pour la recherche de terrain. Pour cela, il faut dépasser les clichés et les stéréotypes des opérateurs et des institutions du développement. Si le but principal est de comprendre la dynamique des changements sociaux à l'égard des interventions extérieures, il faut rendre compte des adaptations, des détournements, des recompositions, des refus que les acteurs locaux opèrent.

Ainsi, pour bien réussir à saisir une démarche de développement local, nous considérons que s'avère nécessaire le bon discernement des formulations « normatives » ou « ordinaires » les plus répandues sur ce sujet, si on préfère la terminologie d'Olivier de Sardan, qui sont adoptées et adaptées à leur façon par les institutions de développement. À ce propos, nous nous éloignons du point de vue de cet auteur pour qui ces conceptions différentes ne représentent qu'un dialogue constitué par des « langues de bois superposées ».

Au contraire, nous considérons que l'analyse de ces conceptions s'impose pour deux raisons principales. Premièrement, les théories du développement sont indicatives soit des stratégies clés adoptées par certains acteurs locaux, soit des fondements politiques devenus plus ou moins consensuels à l'intérieur des institutions internationales qui arbitrent les questions de développement[24]. Deuxièmement, la construction de l'objet scientifique présuppose la rupture avec le sens commun ou les représentations partagées par tous à l'égard de cet objet[25]. Mais comment donc opérer cette rupture avec les représentations du monde social qui construisent des concepts et des instruments de connaissance, grâce en partie aux sciences sociales ?

Le territoire de développement mis en contexte historique

Les sciences sociales ont contribué d'une façon déterminante à la production et à la reconnaissance de la notion de développement comme un problème officiel ; c'est-à-dire en tant que notion qui mobilise des institutions, des budgets, des politiques et des professionnels spécialisés dans le thème. Être conscient à la fois de l'existence de ces constructions théoriques et du risque de compromettre les résultats de la recherche dans le cas d'échec de dépassement est un pas nécessaire mais insuffisant. La mise en contexte historique, à la fois des notions étudiées et de leur configuration dans le milieu où la recherche de terrain est

[24] Sur ce sujet dernier voir l'article de GUILHOT, N., 2000. D'une vérité à l'autre, les politiques de la Banque mondiale. Le Monde Diplomatique, Paris, pp. 20-21, 32 p.
[25] BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992 (*op.cit.*).

conduite, ainsi que l'histoire de ce milieu, devient une procédure indispensable. Pour être le *sujet* du problème social qu'on se dispose à étudier, il faut tout d'abord prendre pour *objet* d'analyse ces contributions « normatives ».

> « Un des instruments les plus puissants de la rupture est l'histoire sociale des problèmes, des objets et des instruments de pensée, c'est-à-dire l'histoire du travail social de construction d'instruments de construction de la réalité sociale (…). Pour ne pas être l'objet des problèmes que l'on prend pour objet, il faut faire **l'histoire sociale de *l'émergence* de ces problèmes**, de leur constitution progressive, c'est-à-dire du travail collectif –souvent accompli dans la concurrence et la lutte– qui a été nécessaire pour faire connaître et reconnaître ces problèmes comme *problèmes légitimes*, avouables, publiables, publics, officiels (…) »[26].

En ce qui concerne tout particulièrement le milieu étudié, il faut s'efforcer de connaître les grandes lignes à la fois de son « histoire longue » et de son « histoire événementielle »[27]. Cette manière d'aborder l'objet de la recherche permet de mieux réagir en cours d'entretien d'enquête et de mieux comprendre l'état actuel de cet objet. Dans ce sens, le recours aux préceptes de la micro-histoire[28] offre une « modulation locale de la grande histoire » tout à fait particulière et originale voire différente de la façon dont elle est présentée plus fréquemment. Comme dans la cartographie, la dimension « micro » n'est porteuse d'aucun privilège spécial. Augmenter ou diminuer l'échelle transforme le contenu de la représentation, ce qui n'a rien à voir avec l'atténuation, la partialité ou la mutilation des réalités macro-sociales[29]. En réalité, l'échelle d'observation correspond à un instrument d'analyse qui n'est pas un choix neutre. « Ce que l'on voit est ce qu'on a choisi de faire voir » (p. 187)[30].

La micro-histoire est orientée par la volonté d'étudier le social comme un ensemble d'interrelations mouvantes au sein de configurations qui s'adaptent elles aussi constamment. Le caractère très empirique et la méfiance à l'égard des formulations générales ainsi que de

---

BOURDIEU, P., 1997 (*op.cit.*).

[26] BOURDIEU, P. et WACQUANT, L. J. D., 1992 (*op.cit.*), p. 209-210.

[27] BEAUD, S. et WEBER, F., 1998 (*op.cit.*), p. 85.

[28] La micro-histoire est née dans les années 1970 à partir des travaux d'un groupe d'historiens italiens qui depuis 1980 œuvrent autour de la revue *Quaderni Storrici*. Les membres de ce groupe les plus connus en France sont Carlo Ginzburg (historien de la culture), Carlo Poni, Edoardo Grendi et Giovani Levi (historiens de l'économie).

[29] REVEL, J., 1989. L'histoire au ras du sol (préface). In : LEVI, G. Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle. Paris, Gallimard, pp. I-XXXIII, 230 p.
REVEL, J., 1996. Micro-analyse et construction du social. In : REVEL, J. (éd.). Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard/Le Seuil, pp. 16-36, 243 p.

[30] LEVI, G., 1996. Comportements, ressources, procès : avant la « révolution » de la consommation. In : REVEL, J. (éd.) (*op.cit.*), pp. 187-207.

l'abstraction exacerbée sans démonstration pratique et concrète sont des particularités fortes chez les partisans de cette discipline.

> (…) « il reste que c'est à travers des écarts minimes dans les comportements quotidiens que se construisent la complexité sociale, les différentiations locales dans lesquelles s'enracinent des histoires qui sont elles-mêmes irréductiblement différentes et dans lesquelles s'expriment les capacités inventives des hommes »[31].

Le contexte unifié et homogène de la plupart des études historiques est ici refusé. « Ce qui est proposé est, au contraire, de constituer la pluralité des contextes qui sont nécessaires à la compréhension des comportements observés »[32]. Ce dépassement des analyses fonctionnalistes se concrétise par la prise en compte des destins particuliers et par la reconstitution de l'espace des possibles qui interfèrent dans les choix des acteurs sociaux. Toutefois, cette approche inspirée en partie par « l'individualisme méthodologique » devient secondaire puisqu'elle est dépassée par le souci majeur qui est celui de définir les règles de constitution et de fonctionnement d'un ensemble social ou d'une expérience collective.

> « Le pari de l'analyse micro-sociale -(…)- c'est que l'expérience la plus élémentaire, celle du groupe restreint voire de l'individu, est la plus éclairante parce qu'elle est la plus complexe et parce qu'elle s'inscrit dans le plus grand nombre de contextes différents »[33].

L'analyse micro-historique s'avère ainsi un outil tout à fait pertinent pour notre étude surtout en ce qui concerne la compréhension de la notion de territoire de développement trop fréquemment associée à celle de développement local. Le territoire en tant qu'élément actif et potentiel (parmi d'autres) de développement est avant tout une construction historique[34]. Les oppositions et les conflits entre les différents groupes sociopolitiques d'un territoire quels qu'ils soient ne disparaissent pas par la mise en place d'une opération de développement local. Au contraire, ils peuvent être accentués voire réveillés par l'intermédiaire de ce type d'opération. Faire la micro-histoire des aspects les plus directement liés à l'objet de la

---

[31] LEVI, G., 1996 (*op.cit.*), p. 189.
[32] REVEL, J., 1996 (*op.cit.*), p. 22.
[33] REVEL, J., 1996 (*op.cit.*), p. 30.
[34] THIREAU, V., 1993. L'empreinte de l'histoire. In : THIREAU, V. Les nouvelles dynamiques spatiales : à la redécouverte des territoires. Paris, L'Harmattan, pp. 137-147, 342 p.

recherche devient ainsi une façon d'interpréter le territoire de développement tout en s'éloignant des idéalisations trop courantes en la matière.

5- Les étapes de la recherche de terrain

Au total, nous avons effectué huit séjours dans l'Aude, de durées diverses, avec des objectifs différents, ce qui représente plus de quatre mois de travail de terrain. Nous avons utilisé à différents outils de recherche selon la maxime qu'« il faut faire feu de tout bois à condition de toujours se rappeler comment telle ou telle 'donnée' a été fabriquée »[35]. La documentation concernant, soit le programme de développement local coordonné par le Conseil Général, soit la statistique agricole départementale ainsi que l'histoire et l'actualité socioéconomique de l'Aude, fait partie de l'ensemble des sources de la recherche. Parmi celles-ci, la presse locale a été consultée systématiquement.

> « C'est d'ailleurs le premier réflexe du sociologue, arrivant sur le terrain, que d'acheter la presse locale du jour, de se plonger dans cette lecture, pour découvrir ou retrouver le monde de son enquête. (…) Chaque article est le produit d'une 'micro-histoire' et en entraîne une autre. Il n'a pas d'existence abstraite ou décontextualisée, il ne parle qu'à ceux qui connaissent »[36].

Cette tâche nous a été largement facilitée par l'existence au sein du secteur d'information du Conseil Général d'un service qui sélectionne les reportages les plus importants sur l'Aude paraissant au quotidien dans les trois journaux locaux et éventuellement dans la presse nationale. Une attention spéciale a été donnée à la lecture de la collection du journal « La gazette du développement local » édité par une association de Carcassonne sous l'égide du Conseil Général[37]. Une relation d'amitié établie avec quelques exploitants agricoles audois nous a facilité l'accompagnement des nouvelles concernant la politique agricole et le développement local ainsi que les séjours sur place tout au long de l'élaboration de la thèse. Nous avons pour cela échangé fréquemment des correspondances, des documents et des appels téléphoniques.

---

[35] BEAUD, S. et WEBER, F., 1998 (*op.cit.*), p. 299.
[36] BEAUD, S. et WEBER, F., 1998 (*op.cit.*), p. 87.
[37] Ce journal a commencé à être édité en 1986 et son 80e numéro est sorti au cours du troisième trimestre 2000.

Au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, nous avons entretenu des contacts avec des personnes diverses considérées comme sources d'information sur le thème de la recherche. Outre les quarante-six agriculteurs, nous avons interviewé plus d'une vingtaine d'autres acteurs sociaux dont quelques-uns à plusieurs reprises : militants syndicaux, agents de développement local, agents associatifs, techniciens agricoles, chercheurs, élus… L'encadré I, ci-dessous, présente d'une façon raccourcie les différentes étapes d'avancement de la recherche de terrain.

Encadré I : Etapes de la recherche de terrain

a) les 6 et 7 juin 1997 : participation au rassemblement « Territoire d'Avenir » organisé dans l'Aude par l'Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local (UNADEL) avec le soutien logistique du Conseil Général de ce département ;
b) du 7 au 19 octobre 1997 : recherche documentaire au sein du Conseil Général, de la Chambre d'agriculture et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ainsi que réalisation d'entretiens avec les responsables du service de développement local du Conseil Général ;
c) du 16 mars au 10 avril 1998 : continuité des activités de l'étape précédente ; premiers contacts avec des acteurs sociaux des cantons optés pour l'étude approfondie du thème de la recherche (Mouthoumet, Salles-sur-l'Hers et Couiza), parmi lesquels les dirigeants de la Confédération Paysanne et de l'ancien Syndicat Montagne ;
d) du 25 au 31 juillet 1998 : participation à la fête médiévale de Villerouge-Termenès (canton de Mouthoumet) et test du questionnaire de la recherche (en annexe) dans un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) de l'Aude[38] ;
e) du 24 octobre au 12 décembre 1998 : entretiens avec quarante-six exploitants agricoles distribués sur les trois cantons de la recherche. Pendant cette période nous avons participé d'une façon plus systématique qu'auparavant aux activités quotidiennes jugées importantes pour la compréhension de la dynamique de développement local. À titre d'exemple, nous avons suivi le déroulement d'un marché sur le canton de Couiza, assisté à des réunions syndicales, évalué et été confronté à des activités promues soit par les agents de développement local, soit par la Chambre d'agriculture… ;
f) du 12 au 18 août 1999 : contacts avec quelques exploitants agricoles de l'échantillon de la recherche pour recueillir des informations complémentaires ;
g) du 20 au 23 novembre 1999 : entretiens avec les responsables du service de développement local du Conseil Général et consultation de la documentation la plus récente sur le programme « pays cathare » ;
h) du 15 au 23 août 2000 : discussion de l'ensemble de la thèse avec des interlocuteurs locaux ;

[38] Dans le chapitre II de la seconde partie, nous détaillons les critères et les raisons prises en compte pour choisir les territoires ainsi que les agriculteurs de la recherche. Nous présentons aussi les objectifs des différentes parties du questionnaire.

6- Plan de la thèse

Cette thèse comprend deux parties principales : la première, plus générale, traite à la fois de la construction de la pensée sur le développement local et des spécificités de l'agriculture familiale en tant qu'atouts territoriaux de développement. Dans un premier temps, il s'agit de démontrer les cheminements distincts et parfois contradictoires qui ont contribué à ériger cette pensée *développementiste* nouvelle. Dans un second temps, cette conception est mise en perspective avec les transformations que le secteur agricole et en particulier l'agriculture familiale sont en train de traverser dans la période actuelle. La seconde partie est orientée vers l'analyse des articulations qui s'établissent entre les opérations de développement local et l'agriculture familiale à partir de la recherche de terrain. Elle révèle que les opérations médiatisées de développement local prennent en compte partiellement et sélectivement les actions quotidiennes et innovantes des exploitants agricoles familiaux qui s'éloignent des systèmes de production agricole les plus fréquents.

Au total, cinq chapitres constituent la thèse, dont deux pour la première partie et trois pour la seconde. Le but du premier chapitre est de repérer les contextes politiques et socioéconomiques dans lesquels s'inscrit la construction de cette conception nouvelle de développement. La pensée sur le développement local est étudiée tout d'abord du point de vue de son émergence historique. Cette analyse met en lumière les fondements sociopolitiques et économiques de la pensée du développement. Dans ce contexte, le « territoire » émerge comme une notion nouvelle qui essaie de rendre compte des stratégies de développement collectives ou individuelles adoptées par les acteurs sociaux. Le deuxième chapitre part du constat que la conception de développement local n'échappe pas à la vision dominante qui sous-estime les multiples fonctions que les exploitants agricoles familiaux sont pour des raisons diverses les plus aptes à entreprendre. En outre, les principales transformations actuelles du secteur agricole ne sont pas du tout dues aux opérations médiatisées de développement, qu'il soit ascendant ou descendant. En réalité, certains aspects de ces transformations sont reconnus politiquement par les opérations de développement seulement à partir du moment où les exploitants agricoles concernés font preuve de leur réussite sociopolitique et économique.

Le premier chapitre de la seconde partie vise d'une part la reconstitution des contextes sociopolitiques et économiques dans la construction du champ de développement local qui a été entreprise dans le département de l'Aude. D'autre part, il tente de repérer les acteurs principaux qui appartiennent à ce champ ainsi que la place que celui-ci occupe dans le champ du pouvoir local. Le deuxième chapitre de cette partie analyse le propos de construction d'un territoire de développement, idée très répandue dans la littérature spécialisée sur le sujet. En ce qui concerne l'agriculture, il met en évidence que les orientations adoptées dans le cadre des opérations de développement prennent en compte très partiellement la diversité des territoires ainsi que celle des exploitations agricoles. C'est de la nature même de ces opérations de chercher à encadrer les actions de développement, ce qui s'avère être contradictoire avec les actions quotidiennes plurielles entreprises sur les différents territoires par des exploitants agricoles aussi divers. Le dernier chapitre cherche à mieux discerner cette diversité socioéconomique des exploitations agricoles. Le but ici est de placer au centre de l'analyse les situations qui normalement sont considérées comme peu ou pas significatives à cause de leur nombre faible et de leur orientation technique trop éloignée de celles qui sont les plus courantes.

Première partie

Les notions de développement local et d'agriculture familiale : histoire et actualité

INTRODUCTION À LA PREMIERE PARTIE

Au fur et à mesure, la notion de développement qui était au début des années 1950 associée d'abord à l'économie générale est appliquée aujourd'hui à presque tous les domaines de la vie humaine. Sa formulation la plus récente cherche à s'articuler avec l'énoncé de la durabilité, c'est-à-dire de la capacité d'assurer la satisfaction des besoins actuels de la population sans compromettre celle des générations futures. Dans le milieu rural, la pensée du développement est de plus en plus associée soit à l'ensemble des activités rurales, soit à l'espace local ou le territoire.

En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, tout au long des trente années de croissance économique continue de l'après-guerre, il s'est constitué un consensus quasi général, surtout au sein des diverses agences de développement, sur le caractère inévitable de la réduction des effectifs agricoles due à la modernisation de l'agriculture, voire à son industrialisation. La mission prioritaire du secteur agricole, et pratiquement la seule, serait d'assurer la sécurité alimentaire pour une population urbaine-industrielle en augmentation. L'exode intensif des zones rurales et plus spécialement des zones défavorisées ainsi que la différenciation des territoires qu'il génère étaient une conséquence nécessaire et inévitable de ce processus associé d'urbanisation de la société et de modernisation de l'agriculture. Mais depuis déjà quelques décennies, la croyance aveugle dans ce modèle de développement a été peu à peu remise en cause par des actions d'ordres multiples qui sont plus ou moins liées aux distorsions socioéconomiques et écologiques qui n'ont cessé d'augmenter.

La défense et l'affirmation politique à la fois des préceptes de l'agriculture durable et du caractère multifonctionnel de l'agriculture sont en train de légitimer les dynamiques jusqu'ici considérées comme « alternatives » ou même marginales au sein des institutions de développement agricole et local. Il est vrai qu'un changement radical dans la façon de concevoir l'organisation de la production agricole n'est pas à l'ordre du jour. Celle-ci reste fondamentalement orientée par l'augmentation de la productivité. Mais il serait équivoque d'affirmer qu'aujourd'hui ce mode de production agricole rayonne sans que des contestations et des contradictions se fassent sentir.

Pour comprendre les fondements majeurs de la pensée du développement local, deux axes principaux de sa construction en tant qu'une pensée *développementiste* spécifique sont mis en perspective dans le premier chapitre. Le premier axe présente un caractère plutôt sociopolitique, qui en France est associé aux mouvements régionalistes des années 1960 et 1970 et plus récemment aux lois de décentralisation des années 1980. Le second axe est par nature économique et concerne originellement le phénomène contemporain des districts industriels, dont le nord de l'Italie constitue l'épicentre. Si dans le premier cas des valeurs sociales, telles que la solidarité entre les acteurs locaux, sont mis en avant, dans le second les divers atouts de la territorialité (socioéconomiques, politiques, géographiques, culturels, historiques…) ont constitué la principale source d'attention. Il est même devenu fréquent que la notion de « territoire » remplace celle de « localité ». Enfin, à partir de l'identification des préceptes fondamentaux du développement local, les contradictions et les enjeux politiques principaux ainsi que les stéréotypes, les idéologies et les valeurs populistes les plus fréquemment associés à cette pensée sont clarifiés.

Ce dernier cheminement contribue davantage à comprendre les obstacles que certains segments de l'agriculture familiale trouvent pour faire valider leurs systèmes de production auprès des institutions de développement. L'analyse de l'agriculture familiale réalisée dans le deuxième chapitre est moins centrée sur sa conceptualisation que sur la mise en valeur des particularités de cette forme d'organisation de la production ainsi que sur les principales dynamiques qui sont en train de restructurer depuis quelques années l'activité agricole. En premier lieu, il s'agit de remarquer que l'agriculture familiale exerce un rôle décisif de résistance contre l'exclusion qu'elle soit socioéconomique ou territoriale. Il est aussi de comprendre les approches premières et actuelles concernant l'agriculture familiale pour apercevoir que les transformations dues à la modernisation agricole se font aussi dans la continuité, malgré les ruptures inévitables que celles-ci provoquent. En outre, les associations récentes de l'agriculture familiale soit à la notion de « territoire », soit au caractère multifonctionnel de l'agriculture ne font que légitimer politiquement, même si cette légitimation est partielle et ne se fait pas sans conflits, les systèmes de production qui se différencient du modèle agricole productiviste pur et dur. Enfin, le phénomène des installations agricoles dites « hors normes » et la montée à la fois de la demande de produits de qualité et des préoccupations environnementales sont quelques-uns des axes principaux qui jouent en faveur de l'agriculture familiale.

Chapitre I- Utopie et réalité du développement local

L'objectif de ce chapitre est, dans un premier temps, de comprendre la logique de la pensée du développement local dans le cadre des différentes conceptions du développement. Il est aussi, dans un second temps, de rendre compte des fondements et des contradictions, qu'ils soient historiques ou actuels, sous-jacents à la prise en considération de l'espace local ou du territoire comme un élément actif du développement. Dans ce sens, nous commençons par une esquisse historique de l'évolution des formulations plus ou moins alternatives du développement. Ensuite, nous effectuons l'analyse des événements originels qui ont contribué à construire le cadre « théorique » du développement local. Pour cela, nous procédons à une division didactique entre les bases sociopolitiques et les bases socioéconomiques de cette pensée. Il nous semble que la conception du développement local a été édifiée par des actions de natures diverses parfois même contradictoires qui ont été entreprises surtout en fonction de la crise économique des années 1970 et 1980. L'association de la notion de territoire à la pensée du développement, si en vogue aujourd'hui, est tributaire de ces actions plurielles qui ont refusé consciemment ou inconsciemment le paradigme du modèle unique de développement. Enfin, nous repérons les contradictions et les enjeux sociopolitiques principaux que les recherches sur le thème ont révélé jusqu'à aujourd'hui pour mettre en avant une interprétation méthodologique du développement local. Celle-ci conçoit le développement en tant qu'un champ de relations sociales où des stéréotypes, des idéologies et des valeurs populistes des opérateurs du développement interagissent avec les valeurs socioculturelles et économiques de la population locale pour constituer un cadre où les conflits ressortent davantage.

1- Les formulations « hétérodoxes » sur le développement

1.1- Croissance et développement

La distinction entre développement et croissance s'inscrit déjà dans un vieux débat. Pourtant ce discernement nous semble toujours d'actualité dans la mesure où il est présenté comme le noyau dur qui différencie la pensée du développement de celle de l'école néoclassique. La délimitation réside fondamentalement dans le fait que la croissance est un volet indispensable mais insuffisant du développement. Les formulations du développement soulignent que malgré les apparences d'une certaine complémentarité, il existe des contradictions profondes entre ces deux conceptions.

Pour avoir du développement, il faut articuler l'accroissement des volumes de production économique, mesuré par les indices de production et plus précisément par les variations du produit intérieur brut, à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population actuelle et future, à la réduction des inégalités socioéconomiques et à la protection de l'environnement. Si on s'applique à comprendre les fondements de la théorie de la croissance, on constate la négation même des préceptes du développement. L'école néoclassique conçoit la théorie de la croissance comme étant l'arbitrage sur les flux de consommation dans le temps, c'est-à-dire l'équilibre entre l'épargne et l'investissement. Les gaspillages des ressources et les distorsions sociales qui peuvent exister sont expliquées par l'utilisation inefficace des biens économiques à un moment donné.

Les propositions macroéconomiques du libre commerce sont fondées sur les bases théoriques de cette même école. Anderson[1] démontre bien le chemin parcouru par les théoriciens du néolibéralisme. Après la publication de l'ouvrage *La route de la servitude* de August von Hayek, sorte de charte fondatrice de ce courant idéologique et aussi manifeste politique contre l'interventionnisme de l'État, cette pensée n'a pas cessé de gagner du terrain au plan

---

[1] ANDERSON, P., 1996. Histoires et leçons du néo-libéralisme. La construction d'une voie unique. Conférence donnée à la faculté des Sciences sociales de l'Université de Buenos Aires, Argentine, 11 p.

international. Depuis les années 1970, la crise économique a facilité l'ascension d'une doctrine qui déconsidère les principes du développement.

D'après Bourdieu[2], le libéralisme est une théorie désocialisée et *déshistoricisée* qui oppose arbitrairement la logique économique fondée sur la concurrence à celle de la logique sociale fondée sur l'équité. Pour que son projet de société soit imposé, l'affaiblissement, voire la destruction, des structures et des solidarités collectives syndicales et associatives devient une obsession. La logique poursuivie est la concurrence réglée exclusivement par le marché.

Ce sont exactement ces structures et ces solidarités que la pensée du développement cherche à mettre en valeur. Les formulations sur le développement se constituent ainsi en tant qu'une sorte d'opposition idéologique au néolibéralisme. Les premiers traits de cette pensée ont été forgés, à l'exemple de celle du néolibéralisme, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le début de la pensée *développementiste*

Selon Hugon[3], la conjoncture politique internationale de l'époque a favorisé son élaboration. Plus tard, les processus de décolonisation en Afrique et en Asie et les débats au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les problèmes de la croissance des pays « attardés » ont dynamisé les essais sur cette thématique. Contrairement aux analyses néoclassiques, les problèmes du développement ne sont expliqués ni par la théorie de la croissance, ni par les imperfections des marchés.

Les premiers théoriciens du développement sont souvent d'origine française et, comme les keynésiens, donnent un rôle stratégique à l'État face aux instabilités de l'économie de marché. La littérature française du développement réserve une place privilégiée aux idées de François

---

[2] BOURDIEU, P., 1998a. L'essence du néolibéralisme. Le Monde Diplomatique, Paris, n° 528, p. 3. 32 p.
BOURDIEU, P. , 1998b. Contre-feux. Paris, Liber-Raison d'Agir, 125 p.

[3] HUGON, P., 1993. Les trois temps de la pensée francophone du développement. In : CHOQUET, C. *et al*. État des savoirs sur le développement : trois décennies de sciences sociales en langue française. Paris, Karthala, pp. 43-74, 229 p.
HUGON, P., 2000. La pensée française en économie du développement. Economie et Société. Série économie du développement, n°1 (à paraître).

Perroux qui constitue la base de l'école dite structuraliste du développement. Très influencé par la pensée économique de Schumpeter, les analyses et propositions de Perroux ne se limitent pas aux aspects économiques positifs de l'innovation.

D'après Furtado[4], la compréhension que Perroux a de l'innovation dépasse largement le cadre de la pensée économique. Les effets complexes de la domination sont mis en relation avec le processus social qui s'opère sur l'espace physique. Sa notion des pôles de croissance industriels où les impacts de l'organisation imparfaite des marchés et des économies externes sont pris en compte n'est nullement isolée des enjeux dus au pouvoir. L'importance donnée par Perroux à l'idée de pouvoir, aux macrodécisions et aux pôles de croissance fait de son approche une référence parmi les essais sur le développement.

Selon Le Roy[5], les pôles de croissance chez Perroux sont à l'origine de toutes les études contemporaines de l'économie spatiale qui cherchent à articuler le concept d'espace économique avec celui de développement. L'espace est intégré a priori et non a posteriori dans son analyse à l'aide de son concept d'espace économique. À partir de ce concept, il élabore une approche originale des effets d'entraînements ou de freins que ces pôles exercent sur le développement.

Néanmoins, la construction de Perroux appartient semble-t-il à la pensée du développement opéré par le haut qui a été dominante jusqu'au milieu des années 1970. Dans cette conception, l'État joue le rôle d'aménageur et la grande entreprise industrielle d'investisseur. Ce type de conception considère le développement comme étant une affaire d'un groupe restreint de personnes et d'entreprises puisque la majorité de la population est incapable de prendre des

---

[4] Notamment,
FURTADO, C., 1979. El desarrollo desde el punto de vista interdisciplinario. El Trimestre Economico. México, n° 181, 33 p.
FURTADO, C., 1980/1989. Brève introduction au développement : une approche interdisciplinaire. Paris, Publisud, 148 p.
FURTADO, C., 1995. Retour à la vision globale de Perroux et Prebisch. Grenoble, PUG, 6e Conférence François Perroux, 30 p.

[5] LE ROY, A., 1997. Les activités de service : une chance pour les économies rurales ? Vers de nouvelles logiques de développement rural. Paris, L'Harmattan, 288 p.

initiatives. C'est une vision uniforme du développement qui ne considère pas les différences entre les régions et catégories sociales dont l'exclusion est partie prenante du processus[6].

1.2- Le sous-développement : l'apport de la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL)

Une formulation très répandue et pionnière parmi les nouvelles visions du développement est celle élaborée par l'école dite structuraliste latino-américaine. Réunis dans les années 1940 et 1950 à l'intérieur de la CEPAL de l'ONU, un groupe de scientifiques sociaux dont les plus connus sont l'argentin Raúl Prebisch et le brésilien Celso Furtado, a élaboré des théories sur la structure centre-périphérie et sur le sous-développement.

Les formulations théoriques de Prebisch et de Furtado sur le développement partaient de leurs expériences au sein de l'administration publique[7]. Ils se différenciaient nettement de la majorité de leurs collègues de la CEPAL. Ces derniers étaient formés fondamentalement dans les universités américaines et ne partageaient pas avec eux le même enthousiasme sur la thèse de l'industrialisation des pays latino-américains, ni les préceptes de la théorie de la dépendance[8].

Cette théorie s'inscrit dans la tradition de la sociologie marxiste et explique essentiellement le sous-développement des pays du tiers monde par le pillage passé et actuel du système économique mondial. Malgré son originalité, l'attention obsessionnelle apportée aux mécanismes de domination a bloqué toute sorte de recherche innovante capable de rendre

---

[6] DEMAZIERE, C., 1996. Du global au local, du local au global In : DEMAZIERE, C. (éd.). Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique. Paris, L'Harmattan, pp. 11-49, 382 p.

[7] Raúl Prebisch a été le principal responsable de la création de la banque centrale d'Argentine qu'il a dirigée entre les années 1935 et 1943. Ses idées fondamentales sur le développement ont été présentées pour la première fois en 1949 dans le cadre de la CEPAL (*El desarollo económico de la América Latina y algunos de sus problemas*). Celso Furtado a été de 1959 à 1964 le directeur de l'agence publique créée pour gérer le développement de la région nord-est du Brésil, une des plus pauvres du pays. Dans cette même période, il a fait partie de la direction de la banque nationale de développement économique. Son ouvrage le plus célèbre est sans doute *La formation économique du Brésil de l'époque coloniale aux temps modernes* (Publisud, 1959/1998, 2e éd., 218 p.) préparé pendant son séjour à Cambridge (Grande-Bretagne) entre 1957 et 1958.

[8] GARCIA, A., 1998. La construction interrompue : Celso Furtado, la guerre froide et le développement du Nordeste. Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Paris, Seuil, pp. 52-61, 125 p.

compte des marges de manœuvre des acteurs locaux qui dépassent sûrement le déterminisme de la domination du centre vers la périphérie[9].

Parmi les auteurs qui se sont inspirés de cette théorie pour penser le développement des pays sous-développés, Celso Furtado occupe une position éminente. Il fait partie des quinze personnalités qui selon la Banque Mondiale ont marqué la pensée sur le développement entre les années 1940 et 1970[10]. Ses formulations dans ce domaine présentent une interaction nette avec la pensée francophone et surtout avec celle de Perroux. « Les idées de François Perroux ont beaucoup influencé la recherche en sciences sociales en Amérique Latine du fait qu'elles complétaient la vision en termes de 'centre-périphérie' de Raul Prebisch »[11].

Ce dialogue avec Perroux a commencé dans les années 1940 lorsque Furtado a préparé sa thèse de doctorat soutenue en 1948 auprès de la faculté de droit de *l'Université de Paris*. Plus tard, il a enseigné à *l'Institut d'Etudes du Développement Economique et Social de l'Université de Paris I* pendant son exil politique de 1965 à 1985, période de la dictature militaire au Brésil. Les actes du colloque international, organisé en 1997 par un pool d'universités françaises sur la pensée et la réception de son œuvre notamment en Europe, illustrent son apport à cette thématique[12].

Son innovation principale a été l'introduction des concepts de culture et de processus historique au sein de la problématique du développement. Récemment, dans la « 6e Conférence François Perroux », il réaffirmait que la créativité culturelle est l'atout principal d'une dynamique de développement. Les aspects culturels et les processus historiques doivent

---

[9] OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 1995. Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social. Paris, APADA/Karthala, pp. 27-43, 221 p.
[10] BANQUE MONDIALE, 1987. Pionners in development. Washington, Oxford University Press, Second series.
[11] FURTADO, C., 1995 (*op.cit.*), p. 17-18.
[12] CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN, 1998. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, 225 p.
Il existe quatorze livres de Celso Furtato traduits en français parmi lesquels *Développement et sous-développement*, PUF, 1961/1976 ; *Théorie du développement économique*, PUF, 1967/1970, réédité en 1976 ; *La formation économique du Brés*il, Mouton, 1959/1972, réédité en 1998 chez Publisud ; *Le mythe du développement économique*, Anthropos, 1974/1976 ; *Créativité et dépendance*, PUF, 1978/1981.

se combiner et s'articuler à la compréhension du comportement des agents économiques[13]. Ce sont les paramètres non économiques qui entraînent des conséquences sur les modèles macroéconomiques qu'il met en valeur dans son œuvre. Cette composition interdisciplinaire au-delà d'enrichir et de compléter l'analyse économique est aussi révélatrice de la complexité des sciences sociales et en particulier de l'univers du développement[14].

Le développement « à partir de l'intérieur »

Pour Destanne de Bernis[15], l'œuvre de Furtado s'approprie des idées de différents auteurs parmi lesquels Keynes et Perroux pour élaborer une « théorie générale » du développement. De Keynes, il retient la primauté du politique sur l'économique et le besoin d'une structure de financement des investissements pour le développement. De Perroux, il reprend la notion schumpétérienne de l'innovation traduite par la « créativité des hommes », ce qui devient une priorité pour lui. Il s'intéresse aussi au rôle régulateur global que l'État exerce dans l'économie.

La pensée de Furtado sur le développement rassemble au moins trois autres théories : la théorie de l'accumulation, la théorie de la stratification sociale et la théorie du pouvoir. Elle a nourri les travaux de la CEPAL notamment en ce qui concerne la notion d'un **développement « à partir de l'intérieur »** (*desarrollo desde adentro*) où l'insertion dans le marché externe est conditionnée à l'existence d'un marché interne fort et en expansion[16].

---

[13] La construction théorique de Celso Furtado dans ce domaine lui a valu d'être invité à intégrer la Commission mondiale sur la culture et le développement créée en 1992 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, Science et Culture qui a publié en 1996 le rapport « Notre diversité créatrice ».

[14] MALLORQUIN, C., 1998. Celso Furtado et le structuralisme en économie. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN (*op.cit.*), pp. 36-51.

[15] DESTANNE de BERNIS, G., 1998. Furtado et l'économie mondiale. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN (*op.cit.*), pp. 59-67.

[16] SACHS, I., 1998. L'imagination et le savoir : le développement selon Furtado. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN (*op.cit.*), pp. 179-183.
COMELIAU, C., 1998. Développement, politiques publiques, planification. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN (*op.cit.*), pp. 141-148.

> « Le travail des structuralistes latino-américains évolua dans le sens d'une approche interdisciplinaire de la nouvelle thématique du développement et d'une caractérisation plus rigoureuse du sous-développement, vu comme la conformation de sociétés où les relations externes asymétriques, qui génèrent la dépendance, s'articulent au-dedans avec le système de domination sociale »[17].

Sa façon de concevoir le développement a des influences directes sur les institutions et les professionnels du changement social qui construisent leurs discours et orientent leurs actions contre les inégalités sociales. « Leurs idées imprègnent d'une telle façon l'imaginaire collectif que le grand public ne sait pas qu'il leur doit une nouvelle manière de penser »[18]. Au fur et à mesure que le ralentissement de la croissance économique de l'après-guerre a progressé et que ses effets soient apparus, la notion de sous-développement a été utilisée pour expliquer le retard de développement de certaines régions à l'intérieur des pays considérés jusqu'alors comme développés. À titre de démonstration, le passage ci-dessous, issu d'un ouvrage publié avec le concours de l'Association pour le Développement Local et les Pays[19], présente cette transposition d'une façon nette.

> « On peut tracer le parallélisme entre ce qui s'est passé dans certaines régions dévitalisées de l'Europe et la mise en place d'un développement inégal au niveau mondial, où le développement des pays du 'centre' a entraîné le sous-développement des pays de la 'périphérie' »[20].

Mais les notions de base du développement ne cessent pas d'être revisitées, réformées et de susciter des polémiques. Ces réflexions vont dans les plus diverses directions telles que le

---

[17] FURTADO, C., 1989 (*op.cit.*), p. 44.

[18] BUARQUE, C., 1998. Le paradigme Furtado. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN (*op.cit.*), pp. 107-114, p 107.

[19] Cette association a été créée en décembre 1982 après les Etats généraux des pays qui a eu lieu à Mâcon cette même année. Elle est le résultat de plusieurs rencontres nationales organisées depuis 1975 par les agents du développement local. En 1992, sa fusion avec la Fédération des Pays de France, ancienne organisation des élus locaux, a donné naissance à l'UNADEL. Pour plus d'informations sur ces associations voir notamment,
GONTCHAROFF, G., 1994. Le rôle de l'UNADEL. In : NOIROT, P. Rural : une carte pour la France. Paris, Seuil, pp. 102-109, 191 p.
EME, B., 1985. Lacis de la petite Woëvre : entretien avec Gérard Peltre. Autogestions. Paris, n° 19, pp. 70-77, 143 p.

[20] COULMIN, P., 1984. La décentralisation: la dynamique de développement local. Paris, Syros/ADELS, p. 44, 255 p.

refus complet à la façon d'une « contre-idéologie » du développement et les formulations alternatives dont la plus récente met en avant l'idée de la durabilité du développement.

1.3- De la fin du développement au développement durable

Partant[21], dans son livre « *La fin du développement. Naissance d'une alternative* », récemment réédité, considère le développement comme un projet qui donne continuité aux idées de la domination coloniale. Pour lui, le concept de développement est historiquement faussé puisque toutes les sociétés sont développées à leur manière selon leur culture. Il défend l'idée qu'il faut envisager la construction des sociétés autonomes dans les régions différentes. De plus, l'insertion (socioéconomique, culturel, politique…) des individus jusqu'alors exclus par le système capitaliste dominant doit remplacer la recherche exclusive de l'autonomie économique de ces régions. Si Partant arrive à démontrer le caractère idéologique de la notion de développement, lorsqu'il essaie de formuler une alternative, il ne va pas plus loin que celui qu'il critique. En effet, la proposition alternative de Partant ne dépasse pas l'idéologie basée sur le moralisme et le bien des autres typique des formulations du développement[22].

Dans l'actualité, ce n'est pas la « fin du développement » qui fait la une mais la notion du développement durable. La vulgarisation de cette notion est associée à la parution en 1988 du rapport Brundtland qui a donné, sans aucun doute, un nouveau souffle à la pensée du développement. Mais le volet de la durabilité tel qu'il a été diffusé par ce manifeste des Nations Unies a été précédé par deux approches qui lui ont servi de fond. Le développement durable est plus ou moins tributaire des réflexions du Club de Rome et des études sur l'*écodéveloppement*.

Le Club de Rome a été constitué en 1968 par des scientifiques, des entrepreneurs et des hommes politiques préoccupés des stratégies mondiales du développement. Il a le mérite

---

[21] PARTANT, F., 1983. La fin du développement. Naissance d'une alternative. Paris, la Découverte/Maspero, 186 p.

[22] Dans cette même direction voir notamment,
LATOUCHE, S., 1991. La planète des naufragés. Essai sur l'après-développement. Paris, la Découverte, 235 p.
MENDES, C., 1977. Le mythe du développement. Paris, Seuil, 277 p.

d'avoir provoqué un débat sur les risques du modèle de développement adopté par les pays riches et imposé à l'échelle internationale. La publication de son premier rapport (*Limits to growth ?*) fut en quelque sorte sa charte fondatrice. Ce rapport a été très critiqué même par ceux qui préconisent le besoin d'un modèle de développement alternatif. L'idée de limiter la croissance a été interprétée comme une apologie de la « croissance zéro ».

Vingt ans après cette première publication, Pestel[23] explique que le message que le groupe voulait faire passer à l'époque était celui du « développement organique ». Le besoin d'une coordination au niveau mondial, la plasticité des initiatives face aux changements et aux chocs, le bien-être des individus et le constant renouvellement des actions sont les raisonnements les plus importants du type de développement envisagé par le Club de Rome.

De l'*écodéveloppement* au développement durable

Depuis la première conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972 jusqu'à la deuxième organisée à Rio de Janeiro en 1992, plusieurs autres rencontres et concertations ont évoqué les problèmes environnementaux[24]. En 1983, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement est créée par l'ONU. Cette commission a publié en 1988 son rapport qui a été largement diffusé à travers le nom de son président Mme Brundtland, l'ancien Premier ministre norvégien. Plus qu'un bilan rigoureux de la situation sociale et environnementale de la planète, ce document est devenu un manifeste du développement durable[25].

Le concept du développement durable énoncé par le rapport Brundtland préconise la satisfaction des besoins de la génération actuelle tout en prenant compte ceux des générations futures. Cette définition est suffisamment large pour accueillir les adeptes d'une démarche

---

[23] PESTEL, E., 1988. L'homme et la croissance : près de vingt ans après « Halte à la croissance ? ». Paris, Economica, 189 p.

[24] Voir, par exemple, le RAPPORT DAG HAMMARSKJÖLD, 1975/1980. Que faire ? Development Dialogue, n°1/2, 2e éd., 137 p. préparé à l'occasion de la septième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

[25] COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, 1988. Notre avenir à tous. Montréal, Ed. du Fleuve.

moins restrictive du développement que ceux qui défendent une conservation plus stricte de la nature[26].

Mais l'introduction de fait du volet « environnement » dans le cadre conceptuel du développement renvoie aux études élaborées par Ignacy Sachs depuis les années 1970[27]. Dans une approche plus récente, Sachs[28] synthétise les cinq dimensions de la durabilité qui doivent s'intégrer aux stratégies du développement : sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle. Dans son raisonnement, l'écologique est un des aspects parmi d'autres à être observé. Cette dimension de la durabilité exige l'articulation de plusieurs facteurs tels que : la connaissance des divers écosystèmes et leur potentiel rationnel d'utilisation, la limitation de la consommation des combustibles fossiles et des ressources non renouvelables, la diffusion du recyclage des ressources et de la conservation d'énergie, l'intensification de la recherche pour obtenir des technologies non polluantes et plus efficaces dans l'utilisation des ressources et, finalement, la création de règles pour la protection de l'environnement.

La réduction des profondes différences des conditions de vie entre les couches sociales riches et pauvres par la distribution équitable des revenus et des biens est la condition première pour la durabilité sociale. En ce qui concerne la durabilité économique, l'efficacité doit être maîtrisée non plus par le critère microéconomique de la rentabilité des entreprises mais par une évaluation macro-sociale. La dimension spatiale du développement se préoccupe de la distribution territoriale de la population et des activités économiques où les espaces ruraux deviennent stratégiques. La durabilité culturelle cherche une modernisation endogène à travers un ensemble d'actions raisonnables pour le local, sa culture et son écosystème spécifique.

Pour Sachs[29], l'idée de la planification du développement où les stratégies doivent être négociées avec les acteurs sociaux conduit inévitablement à rompre avec la priorité de la

---

[26] BILLAUD, J.-P., 1995. L'agriculture durable dans les pays développés : un concept peu controversé mais bien incertain. « Workshop » : O desenvolvimento de uma outra agricultura : acesso à terra e aos meios de produção, a questão da fome e a integração social. Anais... Curitiba, CAPES-COFECUB, (n. p.).

[27] SACHS, I., 1970. Development planning and environment : the case or the countries of the Third World. Social Science Information. Paris, v. 9, n° 5, pp. 17-27.
SACHS, I., 1980. Stratégies de l'écodéveloppement. Paris, Ouvrières, 140 p.

[28] SACHS, I., 1993. L'écodéveloppement : stratégies de transition vers le XXIe siècle. Paris, Syros, 120 p.

[29] SACHS, I., 1995. À la recherche de nouvelles stratégies de développement. Paris, UNESCO, 48 p.

dimension économique. Une hiérarchie d'orientations multiples doit être respectée, le social restant en tête et l'écologique étant adopté comme garde-fou de la croissance économique. Selon lui, jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu d'expérience de développement qui ait réussi autant sur le plan économique, que sur le plan social ou écologique. Le tableau I, ci-dessous, schématise ces distinctions.

Tableau I : Croissance et développement

	Economique	Social	Ecologique
Croissance sauvage	+	–	–
Croissance socialement bénigne	+	+	–
Croissance durable	+	–	+
Développement	+	+	+

Source : SACHS, I., 1995 (*op.cit.*), p. 30.

La pensée d'Ignacy Sachs s'inscrit parmi les approches territoriales du développement de la fin des années 1970 qui ont été jugées à l'époque utopistes et ne prenant pas en compte les conflits sociaux. Au niveau international, le vocable *écodéveloppement* n'a pas été adopté par les organisations de l'ONU en raison de son contenu trop restrictif concernant la croissance économique[30]. Selon Godard[31], c'est après ce désistement que le développement durable a été forgé comme une alternative consensuelle parmi les différentes organisations internationales.

La mise en perspective du local

Le développement durable est en quelque sorte tributaire aussi de la notion de "localité". Néanmoins, le retour vers le local précède cette prise de conscience sur les dangers du modèle actuel de développement pour la pérennité du système. En outre, comme nous le rappelle

[30] WILSON, P., 1995. Reconociendo la localidad en el desarrollo economico local. Revista interamericana de planificacion. SIAP, n° 110, pp. 9-30, 180 p.
WILSON, P., 1996. Le développement économique communautaire aux Etats-Unis et en Amérique Latine. In : DEMAZIERE, C. (éd.) (*op.cit.*), pp. 259-271.
[31] GODARD, O., 1994. Le développement durable : paysage intellectuel. Natures - Sciences – Société. Paris, v. 2, pp. 309-322.

Mormont[32], les questions environnementales réintroduisent et requalifient le local mais d'une façon particulière puisqu'elles sont fréquemment évoquées de l'extérieur du milieu local.

La construction de la pensée du développement local est liée à plusieurs phénomènes socioéconomiques et politiques dont quelques-uns sont évidemment plus importants que les autres. À titre didactique, nous divisons l'analyse de la construction de cette pensée en deux chantiers à partir, surtout, de l'expérience française. Malgré leurs interdépendances et le fait d'être directement associées à la crise économique des années 1970 et 1980, ces deux domaines sont de nature complètement différente.

Le premier recouvre des événements sociopolitiques contemporains qui, malgré leur faible degré d'articulation, ont contribué à renforcer l'idée que les acteurs locaux doivent prendre en main le développement de leur zone. Les mouvements **régionalistes** et de **retour à la campagne**, ainsi que la **décentralisation politique de l'État** en ont été les moments forts et synthétisent en quelque sorte ces aspirations politiques et sociales diverses. Ces trois champs politiques se sont disposés en parallèle, en juxtaposition, parfois en opposition les uns envers les autres. Mais tous les trois ont mis en avant les atouts de la localité. Leurs racines sont tout à fait différentes et beaucoup plus anciennes que la crise économique des années 1970. Celle-ci représente le moment où des idées de courants politiques divers attiraient l'attention sur l'importance socioéconomique des espaces locaux et la volonté d'agir des acteurs de ces espaces.

Le second présente une facette nettement plus économique dont l'attention est orientée davantage vers les **systèmes industriels localisés**. Plus spécifiquement, les expériences italiennes des districts industriels constituées par des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ont inspiré les recherches dans ce domaine dans divers pays y compris la France. Ces réflexions ont fait ressortir l'importance de la donnée territoriale. Essayons d'approfondir l'analyse de ces deux chantiers de construction de la pensée du développement local.

---

[32] MORMONT, M., 1996. L'environnement entre localité et globalité. In : HIRSCHHORN, M. et BERTHELOT, J.-M. (éd.). Mobilités et ancrages. Paris, L'Harmattan, pp. 57-77, 157 p.

2- Les bases sociales et politiques du développement local

2.1- Des mouvements régionalistes au développement local

En général, deux raisons associées sont évoquées fréquemment pour expliquer l'émergence de la notion de développement local dans les années 1980. La première l'interprète plutôt comme étant le résultat d'un stratagème de l'État, qui face à la crise, valorise les positivités locales pour s'en sortir. La seconde se rapporte davantage aux initiatives de la société civile qui à travers des mouvements sociaux et le monde associatif ont imposé un modèle différent de développement. Dans les deux situations, la crise économique et la fracture sociale que cette crise provoque constituent l'armature de fond.

Barthe[33], par exemple, a identifié quatre courants politiques ou mouvements sociaux qui ont joué un rôle certain dans l'édification des préceptes du développement local : le mouvement des pays, le mouvement des néo-ruraux, le syndicalisme agricole progressiste et minoritaire et le mouvement écologiste. Néanmoins, il est évident que cette émergence-là ne s'explique nullement par la dichotomie qui oppose l'État à la société civile. La combinaison d'un ensemble de facteurs, dont parmi eux des éléments historiques, est sûrement à l'origine de la structuration de cette pensée.

Si le débat toujours actuel sur le centralisme politique et administratif de l'État date déjà de l'Ancien Régime et de la Révolution Française, les ambiguïtés et les complémentarités contemporaines entre le local et le national remontent à la fin du siècle dernier. La Troisième République (1870-1940) a été le temps fort d'affirmation de l'identité nationale qui contrairement à l'opinion répandue ne s'est pas effectuée au détriment complet des identités locales. L'école primaire républicaine a eu le rôle d'étude et de valorisation de la « **petite patrie** » sans encourager le conflit avec l'intégration nationale. Les enseignants étaient incités

---

[33] BARTHE, L., 1998. Processus de différenciation des espaces ruraux et politiques de développement local. Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, Thèse de doctorat, 432 p.

à promouvoir la recherche et à publier leurs monographies sur l'histoire, la géographie, le folklore et la philologie locale[34].

Cette politique éducationnelle est à l'origine de plusieurs manifestations culturelles qui ont contribué à réinventer les traditions depuis la seconde moitié de ce siècle. Ces manifestations sont liées aux actions d'une génération qui a encore appris à l'école primaire les beautés et les virtuosités de la localité. C'est seulement à partir des mouvements sociaux régionalistes des années 1960 et 1970 que l'intégration entre le local et le national entreprise par la Troisième République a commencé à subir une certaine désarticulation.

> « Cette désarticulation du local et du national, associée à la représentation nostalgique et idéalisée d'un monde révolu, explique en partie certains aspects du régionalisme des années post-68. L'opposition construite alors entre certaines régions et 'la France' puise dans les discours anti-colonialiste et tiers-mondiste contemporains les concepts de sous-développement, exploitation, aliénation et colonialisme interne »[35].

Parmi ces courants régionalistes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à bâtir les idées du développement local, le mouvement des pays est à la fois celui qui a réussi à obtenir plus de légitimité au sein de l'État et celui qui présente le plus de nuances politiques. D'après Maze[36], le territoire français était à l'origine constitué de trois cents à quatre cents petits pays. Après la Révolution, l'Assemblée Constituante de 1789 a créé les départements avec l'objectif de fragiliser la forte identité que les structures féodales, administratives et religieuses maintenaient avec ces pays. Malgré le manque de reconnaissance officielle, cette notion s'est maintenue par la tradition jusqu'à être récupérée par les mouvements régionalistes des années 1960 et 1970.

Après la mise en question du centralisme politico-économique parisien par ces mouvements, plusieurs études et articulations politiques ont été réalisées. L'organisation du Rassemblement des Etats Généraux des Pays, en 1982 à Mâcon, a été un des moments forts de la mobilisation

---

[34] THIESSE, A.-M., 1997. Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique. Paris, MSH, 130 p.
[35] THIESSE, A.-M., 1997 (*op.cit.*), p. 120.
[36] MAZE, J., 1997. Le « pays » a deux mille ans. Regard local : comment vivre un « pays » ? Paris, CFEL/ Rivoli communication, n° 28, pp. 9-10, 32 p.

en faveur des pays et du développement local. Mais la pression politique très faible de l'époque n'a pas réussi à légaliser les pays. Il faudra attendre la loi de février 1995 (Loi Pasqua) pour sa reconnaissance officielle.

Pour Leurquin[37], la politique des pays est une originalité française reconnue par les responsables des politiques territoriales de l'Union Européenne. Selon cet ancien expert de l'aménagement du territoire au sein de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), la plupart des zones rurales françaises qui s'organisent autour de cette notion sont financées par les programmes européens qui soutiennent le développement de l'économie rurale.

Mais si la politique des pays a l'ambition de fédérer les initiatives intercommunales déjà existantes en signalant l'identité culturelle, géographique et socioéconomique, sa légitimité et sa pertinence suscitent des positions contraires. Les mesures récentes qui ont donné de la consistance à la notion de pays révèlent plus un volontarisme étatique qu'une demande sociale pour la légitimer. Le mouvement de pays a plus de racines politiques que sociales et ses dynamiques sociales sont complexes et parfois contradictoires. En réalité, ce mouvement n'est ni social ni politique puisqu'il représente avant tout un mouvement des professionnels du développement. Comme l'a remarqué Allaire[38], le plus grave est le fait qu'il masque l'existence d'une pluralité d'autres mouvements locaux.

L'histoire contemporaine des manifestations en faveur des pays est pleine d'ambiguïtés politiques, et des liens sociaux divers mettent en question la pertinence même des interprétations, en tant que forces politiques constituantes d'un mouvement social. Pour Mathieu[39], le recours actuel aux pays est associé à l'articulation de certains intellectuels avec les « **élites techniciennes du changement** » parmi lesquelles les notables traditionnels et les agents du développement local. Les pays peuvent se référer à des espaces géographiques de

---

[37] LEURQUIN, B., 1997. La France et la politique de pays : de nouveaux outils pour le développement et l'aménagement des territoires. Paris, Syros, 289 p.

[38] ALLAIRE, G., 1988. Problèmes méthodologiques de l'analyse des systèmes socio-économiques. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 179-190, 335 p.
ALLAIRE, G. *et al.*, 1985. Enjeux, médiations et développement local : un point sur le mouvement de pays. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 166, pp. 33–37, 61 p.

[39] MATHIEU, N., 1983. Les riches heures de la notion de pays. Autrement. Paris, n° 47, pp. 23-28, 249 p.

dimensions variables mais, face à la crise, cette notion sert aussi bien aux optimistes qu'aux pessimistes tant elle rassure et stabilise.

D'après Jollivet[40], ce n'est pas une nouveauté que l'État se tourne vers le local pour sortir de la crise. Les premiers signes contemporains d'ouverture et de proposition d'un type de développement économique régional date des années 1960. Pour l'État, le fondamental est que le local assure l'ordre et tant mieux s'il est capable de promouvoir la convivialité des habitants. Dans ce type d'interprétation, la valorisation du local n'est ni récente ni contradictoire au centralisme politique.

2.2- L'ancrage du développement local dans les zones rurales

Les répercussions des manifestations politiques en faveur du local présentent une implication majeure et particulière dans le milieu rural. L'étude de Houée[41] révèle que les premières générations du développement local sont liées soit aux mesures dites de Rénovation Rurale coordonnées par la DATAR à partir de la fin des années 1960, soit aux Plans d'Aménagement Rural qui ont eu lieu entre 1970 et 1983 ou encore aux contrats de pays mis en place depuis 1975.

Pour Jollivet[42], la concentration importante des actions de développement local dans le milieu rural est due en grande partie au mouvement migratoire vers le rural qui a commencé dans les années 1960. Si les services statistiques n'ont perçu ce phénomène qu'en 1975, c'est parce que à cette date l'augmentation de la population rurale était déjà suffisamment diffuse pour qu'elle soit repérable. Les migrations urbaines récentes vers le rural ont provoqué des changements sociopolitiques structurels profonds dans la campagne.

---

[40] JOLLIVET, M., 1985. Le développement local, mode ou mouvement social ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 166, pp. 10-16, 61 p.
[41] HOUEE, P., 1992. La décentralisation : territoires ruraux et développement. Paris, Syros Alternatives/ADELS, 233 p.
[42] JOLLIVET, M., 1985 (*op.cit.*).

La population agricole est devenue aujourd'hui minoritaire et la population rurale est plus ouvrière que la population urbaine. Ce changement est accompagné de la mise en cause du modèle de développement agricole productiviste adopté après la deuxième Guerre Mondiale. À la place des filières spécialisées, les exploitations agricoles équilibrées et l'articulation entre le développement agricole et le développement rural, gagnent plus d'importance dans les formulations sur le sujet[43]. Ces dynamiques nouvelles sont à l'origine des démarches de développement local.

En réalité, les analyses sur les rapports villes-campagnes n'ont pas cessé d'être revisitées de même que la façon d'envisager le développement des zones rurales. Les approches effectuées par Mathieu[44] sur l'évolution de ces rapports des années 1950 à aujourd'hui nous aident à repérer les différentes visions avec lesquelles la pensée du développement local soit interagit, soit s'oppose. Dans les années cinquante, par exemple, le rural et l'urbain sont conçus comme des notions opposées. Si d'un côté, le rural est vu comme restreint au milieu naturel, à l'activité agricole et à la paysannerie, de l'autre, la ville représente la technique, la concentration de la population, l'accumulation des capitaux et l'accès aux loisirs et à la culture. La ville est par excellence l'espace de vie de la bourgeoisie et des ouvriers.

Pendant la décennie suivante, le modèle d'analyse qui prédomine est celui de l'urbanisation des campagnes qui s'accompagne d'une négation de la notion de rural. Les idées plus ou moins associées d'un continuum urbain-rural et de la fin des campagnes gagnent des adeptes parmi les intellectuels et les responsables pour l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement rural. Le contre-courant qui a essayé de démontrer la diversité des espaces ruraux était largement minoritaire. Quelques expériences pilotes de développement local ont commencé à être organisées timidement en milieu rural.

---

[43] JOLLIVET, M., 1985 (*op.cit.*).

[44] Notamment,

MATHIEU, N., 1990. La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : des années cinquante aux années quatre-vingts. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 197, pp. 35-41.

MATHIEU, N., 1996. Rural et urbain : unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter. In : JOLLIVET, M. et EIZNER, N. (éd.). L'Europe et ses campagnes. Paris, FNSP, 399 p.

MATHIEU, N., 1998. La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : les années quatre-vingt-dix. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 247, pp. 11-20, 64 p.

Les années soixante-dix sont marquées par un renversement idéologique par rapport à la phase précédente. Après 1968, l'usage non agricole de l'espace rural, la réaffirmation de la paysannerie et de la campagne sont associées plus nettement à des phénomènes sociaux nouveaux : les migrations vers les zones rurales, le mouvement des pays aussi bien qu'au surgissement des syndicats agricoles d'opposition. La défense du rural a alors son heure de gloire. L'espace rural se distingue de l'urbain par sa densité démographique faible, son moindre nombre de salariés, ses petites entreprises, ses habitats individuels et son paysage naturel et agricole. Les relations villes-campagnes sont pensées à nouveau en termes contradictoires.

Mathieu[45] signale que l'idéologie de l'urbanisation des campagnes qui conçoit l'espace comme un continuum a commencé à perdre son influence tout au long de la décennie 1970. Son épuisement est dû à la montée des idées qui insistent sur les discontinuités. En revanche, les institutions gouvernementales n'ont pas réussi à suivre les changements sociaux de l'époque et leurs responsables ont sous-estimé à la fois l'importance de la diversification des activités exercées dans le milieu rural et les premiers signes de l'exode urbain. En réalité, les modèles d'analyses précédents ne disparaissent pas totalement d'une période historique à l'autre.

Les années 1980 sont marqués par deux tendances contradictoires. D'une part, la notion du local affaiblit celle d'espace rural ; à ce stade, le thème du développement local fait déjà partie du discours dominant et freine l'analyse des questions spécifiques des territoires ruraux. D'autre part, la pensée qui distingue le rural est désormais accompagnée de la mise en valeur de l'environnement. Pendant la décennie 1990, la notion de développement durable a gagné davantage d'importance. Le renversement migratoire touche même les communes rurales les plus isolées. L'emploi agricole est en réduction continue malgré les études qui signalent son importance pour la recomposition des emplois. Les activités agricoles sont maintenant associées à la notion de paysage qui doit être entretenu et préservé. Néanmoins, la progression

[45] MATHIEU, N., 1990 (*op.cit.*).

des installations dites « hors-normes »[46] dans l'agriculture représente une réalité non négligeable[47].

La légitimation du développement local au sein de l'État s'est déroulée fondamentalement dans le cadre des institutions publiques habilitées et habituées à gérer les politiques d'aménagement du territoire. Très rapidement la notion de développement local est devenue une expression courante dans les discours des ministres et dans les projets de loi. Elle a gagné la reconnaissance de son utilité publique. L'État reconnaît ainsi l'importance des pratiques économiques souterraines, non officielles ou non marchandes[48]. Mais cette reconnaissance officielle du développement local a mis du temps à se concrétiser ; elle se fait progressivement au fur et à mesure de l'adoption des lois de décentralisation au cours des années 1980.

2.3- La légitimation du développement local par les lois de décentralisation

L'accusation systématique de « colonialisme de l'État parisien » lancée par les mouvements régionalistes et populaires a précédée le débat scientifique. L'ouvrage de Gravier[49] représente une exception remarquable puisqu'il dénonçait la gravité de la concentration politique, culturelle et économique de la région parisienne à la fin des années 1940. C'est la première fois aussi que la désertification rurale est mentionnée en tant que problème de développement.

Mais c'est seulement dans la deuxième moitié des années 1970 que le Conseil de l'Europe a commencé à attirer l'attention des pays membres sur le rôle stratégique des collectivités locales et régionales pour la relance du développement. La persistance de la crise économique

---

[46] Les installations agricoles « hors-normes » sont celles qui ne correspondent pas aux normes officielles qu'un candidat doit respecter pour bénéficier des subventions et des financements qui encouragent les installations de jeunes agriculteurs. L'analyse de ce thème est approfondie dans les chapitres suivants.

[47] MATHIEU, N., 1996 (*op.cit.*).
MATHIEU, N., 1998 (*op.cit.*).

[48] ALPHANDERY, P. et DUPONT, Y., 1988. Développement local et société rurale dans l'isthme du Cotentin. In : JOLLIVET, M. (éd.) (*op.cit.*), pp. 208-217.
ALPHANDERY, P. *et al.*, 1989. Les champs du départ : une France rurale sans paysans ? Paris, La Découverte, 265 p.
CHASSAGNE, M.- E., 1985. La longue marche des « pays ». Autogestions. Paris, n° 19, pp. 65-68, 143 p.

[49] GRAVIER, J.-F., 1947/1972. Paris et le désert français en 1972. Paris, Flammarion, 284 p.

et l'augmentation continue du chômage ont mis en échec les politiques centralisées. Au début des années 1980, la politique administrative française a subi des inflexions importantes, soit 35 ans après l'édition de « *Paris et le désert français* ». Les mesures administratives en faveur de la décentralisation sont approuvées, sans grandes consultations préalables. À ce moment-là, il y eut un consensus entre la majorité et l'opposition sur la nécessité des changements. Les élus locaux doivent passer d'accompagnateurs à promoteurs du développement local.

Les lois décentralisatrices des années 1980 traitent des droits, des libertés et des compétences des communes, des départements, des régions et de l'État. Désormais, celui-ci doit contrôler a posteriori la légalité des actions politiques et administratives des collectivités. Les régions sont reconnues comme des collectivités à part entière et leur assemblée est élue au suffrage universel. Aucun découpage nouveau du territoire n'est imposé et les communes peuvent recourir aux chartes intercommunales de développement et d'aménagement pour réaliser certains services de base[50].

Les compétences des collectivités locales, c'est à dire des communes, départements et régions, sont élargies. Les communes, à travers leurs conseils municipaux, doivent assurer les services publics fondamentaux, l'aménagement de leur territoire, la gestion du patrimoine naturel et urbain, des zones de protection et des programmes d'habitat. Les communes peuvent encore soutenir soit l'installation de petites et moyennes entreprises, soit celles qui sont en difficultés par l'intermédiaire d'aides directes et indirectes.

Le niveau départemental n'a pas eu de transformations politiques et administratives importantes. Le département a un rôle de gestion, surtout dans le domaine de l'équipement rural dont il doit élaborer un plan d'aménagement à partir des propositions adressées par les communes. C'est au niveau régional que la loi a prévu un rôle plus large en matière d'aménagement du territoire et de planification. Désormais, les régions sont chargées d'étudier, proposer et coordonner les politiques régionales[51].

---

[50]GODARD, O. et CERON, J.-P., 1986. La décentralisation en France : un levier pour le développement local ? In : GUESNIER, B. (éd.). Développement local et décentralisation. Paris, Anthropos, pp. 147-171, 278 p.
LABORIE *et al*., 1985. La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985. Paris, La Documentation Française, 184 p.
[51] LABORIE *et al*., 1985 (*op.cit*.).

Pour Coulmin[52], la décentralisation a oscillé entre le renforcement du pouvoir des régions et l'accroissement de celui des départements à travers l'augmentation des compétences communales et des structures intercommunales. Sans une définition entre l'une et l'autre tendance, l'articulation des différents niveaux administratifs avec les politiques de développement n'a pas été réglée.

C'est alors dans un climat économique de crise, de décentralisation du pouvoir de l'État, d'effervescence des mouvements sociaux et de l'existence d'une génération qui a appris à valoriser les atouts locaux, que la pensée du développement local a été peu à peu construite. La rencontre des pratiques et des propositions d'origines et d'intérêts divers a inspiré la proposition d'un type de développement tout à fait distinct du modèle centralisé qui dominait jusqu'alors. Cette manière différente de concevoir le développement attribue une place stratégique aux acteurs locaux et à leurs initiatives pour faire face à la crise économique.

Les actions interprétées comme étant marginales commencent à devenir acceptables et figurent parmi les alternatives au modèle productiviste centré sur les grandes entreprises. La représentation sociale dominante du développement a toujours été et reste encore fortement associée à la production de masse et aux grandes installations industrielles. L'étude d'Arocena[53] a démontré que cette représentation sociale conçoit que la crise des grandes industries sera relativisée par le retour de la croissance économique. Seulement ce type d'industrie peut dynamiser l'ensemble de l'économie avec les indispensables impulsions de l'État. Les PME sont des palliatifs ou des gadgets qui ne constituent pas des solutions aux problèmes d'emplois locaux.

Mais depuis peu, la représentation sociale minoritaire du développement qui s'oppose, entre autres choses, au fatalisme de la désertification des régions rurales et défend l'idée que les petites et moyennes entreprises sont stratégiques pour la relance de l'économie, a gagné davantage d'importance. Le local cesse d'être conçu comme un espace microéconomique

---

[52] COULMIN, P., 1984 (*op.cit.*).
[53] AROCENA, J., 1986. Le développement par initiative locale : le cas français. Paris, L'Harmattan, 227 p.

résiduel pour devenir innovateur. Le local est ici capable de déclencher le développement sans attendre l'initiative de l'État. Ce type de représentation du développement devient le contrepoids aux effets enracinés dans la société du modèle centralisé. Essayons d'en repérer les origines et de comprendre le rôle que ce regain d'importance socioéconomique des PME a joué dans la construction de la pensée du développement local.

3- Les bases économiques du développement local

3.1- La redécouverte des districts industriels et de la proximité économique

Les approches plutôt économiques du développement local placent la notion de territoire en tant qu'élément actif dans ce type de développement. Il existe là-dessus un consensus sur le rôle pionnier que les économistes et sociologues italiens lui ont accordé dans sa reconnaissance et sa prise en compte directe dans ce cadre pour la période actuelle[54]. Les études sur l'expérience de la « Troisième Italie » ont commencé depuis la fin des années 1970. Ce vocable a été introduit dans la littérature par Arnaldo Bagnasco pour nommer les zones italiennes situées au centre et au nord-est du pays qui se différencient du point de vue socioéconomique à la fois du triangle constitué par les villes de Milan, Turin et Gênes au nord-ouest et du *Mezzogiorno* au sud.

Si les grandes structures industrielles prédominent dans le premier cas et si le retard de développement est omniprésent dans le second, la *Troisième Italie* se distingue par sa dynamique de développement particulière due essentiellement à la présence d'innombrables

---

[54] Notamment,
BENKO, G., 1995. Les théories du développement local. Sciences Humaines. Hors-série, n° 8, pp. 36-40, 48 p.
BENKO, G. *et al*., 1996. Les districts industriels revisités. In : PECQUEUR, B. (éd.). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris, L'Harmattan, pp. 119-134, 246 p.
REQUIER-DESJARDINS, D., 1996. L'économie du développement et l'économie des territoires : vers une démarche intégrée ? In : ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (éd.). Les nouvelles logiques du développement. Paris, L'Harmattan, pp. 41-55, 415 p.
MAILLAT, D., 1999. Systèmes territoriaux de production et milieux innovateurs. In : OCDE. Réseaux d'entreprises et développement local. Paris, OCDE, 2e éd., pp. 75-90, 282 p.
PECQUEUR, B., 1989. Le développement local : mode ou modèle ? Paris, Syros/Alternatives, 149 p.

PME. Ces petites et moyennes entreprises constituent le noyau dur du modèle appelé couramment d'« industrialisation diffuse » en Italie. Au sein de l'Union Européenne, ce pays présente le plus grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales par millier d'habitants soit 68 contre, par exemple, 35 en France et 46 en Grande-Bretagne. En 1991, 32% de la population active italienne avaient un emploi dans l'industrie[55].

L'analyse de cette expérience a permis de réhabiliter le concept de district industriel introduit par Alfred Marshall à la fin du siècle dernier. Marshall a souligné à l'époque que la proximité géographique des PME d'une même branche industrielle est créatrice de rendements croissants dus à la diffusion d'avantages technologiques spécifiques. Pour Becattini[56], l'un des auteurs pionniers des études dites « néo-marshalliennes », le fait que le phénomène soit concret et perdure justifie son bien-fondé. L'association récente entre les notions de territoire et de développement est ainsi largement tributaire des approches sur la restructuration industrielle.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la plupart des gouvernements des pays industrialisés d'Europe ont encouragé la restructuration industrielle vers la production de masse opérée par la fusion des entreprises. Ce remaniement d'un modèle de production flexible vers la production standard sans appréciation critique d'ensemble explique davantage la récession de la majorité des districts industriels renommés à l'époque d'Alfred Marshall. Si la crise que traverse aujourd'hui le monde du travail n'épargne pas la majorité des deux cents districts industriels répertoriés en Italie au début des années 1980, rien ne permet d'affirmer que ce modèle vit une crise spécifique. De même, le retard de l'Italie dans le processus d'industrialisation ne justifie que partiellement l'importance des districts industriels dans ce pays. Les investigations sur le sujet ont révélé des situations semblables dans d'autres contextes socioéconomiques[57].

---

[55] BAGNASCO, A., 1998. La función de las ciudades en el desarrollo rural : la experiencia italiana. Políticas Agrícolas. México, REDCAPA, n° spécial, pp. 13-38, 272 p.
[56] BECATTINI, G., 1992. Le district marshallien : une notion socio-économique. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.) (*op.cit.*), pp. 35-55.
[57] GARAFOLI, G., 1992. Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique de développement endogène. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.) (*op.cit.*), pp. 57-80.

Un district industriel n'est nullement un simple indicateur d'origine géographique des entreprises et de leurs produits mais un facteur fondamental qui est pris en compte dans le calcul économique des agents. Il se différencie nettement de la localisation pure et simple des unités productives dans une zone donnée, dont quelques-unes sont gérées de l'extérieur sans aucun ancrage local. La présence active d'une communauté de personnes et d'un nombre considérable d'entreprises dans un espace géographique et historique circonscrit créent une entité socio-territoriale qui fonde la spécificité d'un district industriel. Au contraire des autres environnements, l'enchevêtrement entre la communauté humaine et les entreprises est propre à ces districts[58].

> « Un district industriel repose sur une coordination, par le marché et par la réciprocité fondée sur la proximité géographique, d'une division sociale du travail. Autrement dit une division de la production non pas au sein d'une même entreprise mais entre les petites firmes d'un même territoire, chacune étant spécialisée dans un segment du processus productif »[59].

La logique de fonctionnement du district industriel est nettement distincte du « fordisme »[60]. La variété des produits, la petite série et la participation des employés dans les travaux de conception de la production chez le premier contrastent avec la production de masse des marchandises standardisées du second dont les travaux de conception et de décision sont complètement séparés de l'exécution.

Les zones qui ont éprouvé l'industrialisation diffuse, contrairement à la concentration industrielle autour des grandes villes, conjuguent un noyau urbain industrialisé qui s'articule à de petites zones rurales dotées elles aussi d'une structure industrielle. Ces zones et leurs

---

[58] BECATTINI, G., 1992 (*op.cit.*).
GARAFOLI, G., 1986. Le développement périphérique en Italie. Economie et Humanisme. Lyon, n° 289, pp. 30-36, 96 p.

[59] BENKO, G., 1995 (*op.cit.*), p. 36.

[60] Le terme « fordisme » a été forgé à l'origine par Antonio Gramsci dans le cadre de sa théorie politique des blocs historiques. Gramsci a fait référence au modèle de production proposé par Henri Ford dans les années 1920, qui présentait pour la première fois dans l'histoire l'idée des salariés comme consommateurs principaux de la production de masse. Ce terme est devenu courant dans la littérature pour désigner le modèle industriel mis en œuvre après la grande dépression des années 1930 (Cf. LEBORGNE, D. et LIPIETZ, A., 1992. Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. Espaces et Sociétés. Paris, L'Harmattan, pp. 37-68, 268 p.).

« campagnes urbanisées » disposent également de services d'excellence aussi bien que d'unités agricoles performantes[61].

L'emplacement des PME dans ces zones ne s'explique pas par la simple idée d'une stratégie industrielle qui reviendrait à payer moins cher la main-d'œuvre ou qui aurait besoin d'échapper au contrôle des syndicats des grandes villes industrielles. Au contraire, ces régions présentent actuellement une organisation syndicale exemplaire. En outre, elles exhibent des revenus par individu comparables aux meilleurs résultats nationaux. Si le caractère peu élevé des coûts du travail joue un rôle déterminant dans la localisation des entreprises, le *Mezzogiorno* devrait les attirer davantage. Mais dans ce grand Sud, au contraire, l'industrialisation ne représente pas un essor. Une autre idée fausse est l'association des districts industriels exclusivement aux secteurs manufacturiers « traditionnels » tels que les industries du textile, de la céramique, des chaussures et des meubles. Des secteurs modernes à l'exemple des productions mécaniques et électroniques sont aussi impliqués[62].

3.2- Les apports des districts industriels à la conception du développement local

En premier lieu, la proximité et le mode de fonctionnement des PME des districts industriels sont marqués par l'établissement de rapports de coopération étroits. Mais ce type de rapport ne signifie nullement que la concurrence entre ces entreprises soit absente. Cette combinaison paradoxale devient possible grâce au climat de confiance qui se nourrit à l'aide de contrats réguliers entre fournisseurs et clients d'une même zone. La circulation des informations constitue ici un élément clé de ce processus qui amalgame la **concurrence** et la **coopération** des entreprises[63].

---

[61] BAGNASCO, A., 1996. Le développement diffus : le modèle italien. In : SACHS, I. (éd.). Quelles villes, pour quel développement ? Paris, PUF, pp. 191-213, 323 p.
[62] BAGNASCO, A., 1996 (*op.cit.*).
[63] BENKO, G. *et al.*, 1996 (*op.cit.*).

A ce facteur particulier du dynamisme des districts industriels, Brusco[64] en ajoute deux autres qui selon lui constituent les principales leçons du modèle. L'un concerne les relations socioprofessionnelles entre les entrepreneurs et leurs employés. L'équilibre entre le **conflit** et la **participation** abouti à la mise en valeur de l'inventivité et de l'expérience acquise par les employés dans le processus de production. Ce facteur représente un atout non négligeable de créativité qui explique en partie le succès des entreprises. Le second consiste à bien articuler le **savoir-faire** local et le **savoir scientifique,** qui est devenu une condition de première importance pour assurer la compétitivité. La plupart des institutions qui cherchent à catalyser le développement d'une zone négligent le rôle crucial que les acteurs locaux doivent jouer depuis la phase d'élaboration des projets.

> « Le développement local n'est pas un projet technique : on ne conçoit pas un organisme de développement comme on conçoit une aciérie. Il faut écouter, expérimenter, comprendre quelles forces sont en présence et comment elles influencent le processus de développement. Un projet doit être conçu à l'échelle locale et être assez souple pour être modifié plus tard »[65].

Deuxièmement, l'homogénéité socioculturelle des zones concernées par les districts industriels figure parmi les éléments explicatifs les plus importants de leur cohérence de fonctionnement. L'interaction entre l'éthique du travail, le principe de la constitution d'un revenu familial et la maîtrise de la gestion du temps du travail est propre aux zones où la culture paysanne est encore présent de manière remarquable. Bagnasco[66] parle d'un « continuum » socioculturel pour expliquer ce glissement de la culture familiale paysanne vers les ateliers industriels. De plus, le marché et ses règles aussi bien que l'habitude du calcul économique ne sont absolument pas des éléments nouveaux à l'intérieur de cette structure sociale. D'après Garafoli[67], ces composants socioculturels ont contribué énormément à la

---

[64] BRUSCO, S., 1999. Confiance, capital social et développement local : le modèle italien. In : OCDE (*op.cit.*), pp. 127-131.
[65] BRUSCO, S., 1999 (*op.cit.*), p. 131.
[66] BAGNASCO, A., 1996 (*op.cit.*).
[67] GARAFOLI, G., 1996. Industrialisation diffuse et systèmes productifs locaux : un modèle difficilement transférable aux pays en voie de développement. In : ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (éd.) (*op.cit.*), pp. 367-381.
GARAFOLI, G., 1998. Desarrollo rural e industrialización difusa : aprendiendo de la experience italiana. Politicas Agrícolas. México, REDCAPA, n° spécial, pp. 39-69, 272 p.

constitution de l'environnement tout à fait particulier des zones concernées par les districts industriels.

Ce milieu s'est révélé idéal pour l'expression d'un certain **consensus social** qui s'adapte aux conditions du marché de l'emploi, fort flexible. Le travail à temps partiel et à domicile aussi bien que la double activité, les heures supplémentaires, les contrats à durée déterminée le plus souvent sont la règle. La flexibilité du travail associée à l'éthique du travail élèvent le sacrifice personnel au statut d'un mal nécessaire pour la réussite professionnelle. Elles expliquent aussi l'acceptabilité sociale sans stigmatisations à l'égard de changements fréquents d'emplois professionnels. En effet, la mobilité sociale fait partie de ce système indépendamment de la place que l'on occupe dans la hiérarchie sociale. Le changement progressif de statut social est envisagé, par exemple, par l'ouvrier qui souhaite devenir travailleur indépendant et si possible petit patron[68].

De même, les taux de création et de faillite d'entreprises sont élevés dans ce type d'environnement économique. Mais l'échec d'une expérience ne signifie pas que le personnel concerné sort tout simplement du circuit social. Ceux-ci ont toujours une opportunité de reconversion professionnelle parfois en dehors de la branche industrielle. La prestation dans un type de service dont ils ont appris le fonctionnement grâce à un travail antérieur peut être une opportunité nouvelle. Tout cet ensemble de facteurs s'adapte parfaitement aux stratégies familiales, de telle sorte qu'il serait grossier d'associer ce système à l'économie souterraine, au travail au noir ou à la précarité des conditions de travail[69].

Troisièmement, les caractéristiques politico-administratives italiennes sont fréquemment évoquées parmi les explications de l'essor des districts industriels. L'insuffisance de l'administration centrale fait que les politiques socioéconomiques des échelons locaux et régionaux sont un « surplus » qui contribuent à la conformation d'un modèle de développement décentralisé. La mise en place de services généraux fonctionnels, de collèges primaires de bonne qualité, de centres de formation professionnelle aussi bien que des

---

[68] GARAFOLI, G., 1992. Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique de développement endogène. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.) (*op.cit.*).
[69] GARAFOLI, G., 1992 (*op.cit.*).

services de recherche et de développement technologique de première génération dépend de la politique volontariste des échelons locaux.

L'avancement des recherches sur la restructuration industrielle a conduit à la démonstration du fait que les districts industriels sont une forme parmi d'autres de « systèmes industriels localisés ». Les grandes entreprises peuvent constituer elles aussi un système localisé par l'intermédiaire des réseaux de sous-traitance. De même, la simple concentration de PME dans une zone n'implique pas forcément qu'elles entretiennent une relation selon les principes de fonctionnement des districts industriels. Les investigations sur le mode de fonctionnement des systèmes industriels localisés, dont certains s'approchent du modèle des districts industriels, ont mis en lumière quelques aspects nouveaux concernant la conception du développement local.

3.3- Les limites des systèmes industriels localisés au développement local

En France, Courlet et Pecqueur[70] ont répertorié l'existence de sites industriels où les PME sont aussi prédominantes. Ils ont constaté que malgré leur nombre moindre vis-à-vis de l'Italie, les systèmes industriels localisés y existent « bel et bien ». En 1985, 44 bassins d'emplois industriels présentaient les caractéristiques des systèmes localisés constitués fondamentalement par des PME. Mais l'existence de 76 autres bassins d'emplois dominés par un ou deux établissements révèle le poids prépondérant des grands établissements dans la majorité des zones industrielles du pays.

Quelques zones françaises parmi celles où l'industrialisation diffuse a été la plus ancienne présentent certaines caractéristiques qui se rapprochent des districts industriels italiens. Comparées aux autres régions industrielles, elles possèdent une activité agricole dynamique, une population active jeune importante et un maillage urbain dense qui s'articule, du point de vue historique, à une certaine autonomie économique et culturelle. La persistance et même le

---

[70] COURLET, C. et PECQUEUR, B., 1992. Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.) (*op.cit.*), pp. 81-102.

renouvellement de ces sites associés au surgissement de nouveaux districts technologiques, dont la région grenobloise est citée comme exemple, ont conduit Courlet et Pecqueur à s'interroger pour savoir si les systèmes industriels localisés ne seraient pas en passe de devenir un nouveau modèle de développement. Cette question suscite des remarques qui concernent à la fois la pertinence de prendre ce système en tant que modèle de développement aussi bien que l'ampleur de sa diffusion dans des contextes socioéconomiques différents.

Tout d'abord, un modèle de développement ne se restreint pas, loin de là, à un paradigme technologique. Le mode de vie et l'histoire d'une société ne peuvent pas être réduits aux logiques de fonctionnement d'un système de production. La prudence s'impose face à la panacée actuelle s'édictant autour de la « flexibilité » du travail comme le seul chemin pour résoudre le problème de l'accroissement du chômage. La crise du « fordisme » a ouvert deux axes de restructuration du monde du travail qui sont en réalité profondément différents dans leurs principes. Le premier, nommé fréquemment comme « néo-fordisme », veut refaire du travail une marchandise complètement vulnérable sujette à la volonté des employeurs. Le second préconise une coopération négociée entre les différents acteurs du processus économique. Ce modèle dit « postfordiste » est fort dépendant de la mobilisation des acteurs locaux et de la **solidarité interterritoriale,** c'est-à-dire de la coopération des régions plus aptes au développement vers celles qui éprouvent des handicaps[71].

Ensuite, l'analyse réalisée par Ganne[72] sur l'évolution des systèmes industriels locaux en France souligne la difficulté voire l'impossibilité de voir se reproduire ailleurs les conditions spécifiques des districts industriels. Les tentatives courantes qui essaient de les transposer dans d'autres zones arrivent à mettre en œuvre plus ou moins efficacement le plus facile, c'est-à-dire le fonctionnement économique. Cette procédure isole la sphère économique du tissu social spécifique des districts industriels. Dans les meilleures conditions, les échanges économiques peuvent s'intensifier sans que cette dynamique atteigne les autres échelons du développement, ni la majorité des segments sociaux de la zone concernée.

---

[71] LEBORGNE, D. et LIPIETZ, A., 1992 (*op.cit.*).
[72] GANNE, B., 1992. Place et évolution des systèmes industriels locaux en France : économie politique d'une transformation. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.) (*op.cit.*), pp. 315-345.

L'étude de Raud[73] a bien démontré que l'industrialisation décentralisée est à la fois intéressante mais insuffisante pour le développement des pays en retard de développement. À partir du référentiel théorique de la *Troisième Italie*, Raud analyse le modèle de développement industriel de l'État de Santa Catarina au sud du Brésil où la décentralisation industrielle contraste avec le modèle centralisé dominant de la région Sud-Est. Le huitième rang qu'occupe le Brésil dans l'économie mondiale s'explique, en grande partie, par le secteur industriel situé fondamentalement autour du triangle constitué par les villes de São Paulo, Rio de Janeiro et Belo Horizonte (voir carte I dans l'introduction générale).

L'État de Santa Catarina est souvent évoqué comme un coin d'Europe au Brésil à cause de son modèle de développement industriel et agricole, et se trouve de la sorte être le miroir pour les régions du pays où l'économie agricole est prédominante. Mais son « modèle » d'exception présente une composante historique liée à l'occupation de l'espace. Tout au long du XIXe siècle, la région Sud du pays a reçu une importante population d'immigrants européens d'origines italienne, allemande, polonaise, autrichienne et d'autres pays d'Europe orientale. Contrairement au travail salarié dans les grandes plantations de café du Sud-Est, les familles de colons installées au Sud ont reçu des terres d'une surface d'environ 24 ha. La forte présence d'une population et d'une culture européenne associée aux unités familiales de production agricole petites et moyennes ont contribué à la constitution tout au long de ce siècle d'une économie locale qui diffère du reste du pays[74].

Les six pôles industriels « organisés autour d'une ou plusieurs villes moyennes » se trouvent être localisés dans les zones où les petites propriétés agricoles, le savoir artisanal et marchand et le style de vie européen sont bien implantés. À l'exemple du cas italien, les stratégies des familles agricoles ont maximisé au début les opportunités du développement industriel. Cependant, le système agricole n'a pas absorbé la croissance démographique. Le fort exode rural des dernières décennies a largement dépassé la capacité d'embauche des industries

---

[73] RAUD, C., 1996. L'industrialisation décentralisée : l'expérience brésilienne et le modèle italien. Paris, EHESS, Thèse de doctorat, 381 p. (+ annexes).

[74] Nous n'approfondissons pas ici ce sujet qui a déjà été bien étudié par plusieurs auteurs, tels que :
SEYFERTH, G., 1974. A colonização alemã no Vale do Itajaí-Mirim : um estudo de desenvolvimento econômico. Porto Alegre, Movimento, 159 p.
SANTOS, J.V.T. dos, 1978. Colonos do vinho : estudo sobre a subordinação do trabalho camponês ao capital. São Paulo, Hucitec, 182 p.

locales. Les centres urbains concernés par ce modèle d'industrialisation ont assisté à l'apparition de bidonvilles à leur périphérie et à tous les problèmes sociaux qui leur sont associés.

Enfin, les restructurations que sont en train de réaliser les systèmes industriels localisés, y compris les districts industriels, suggèrent la prudence en ce qui concerne la constitution d'un modèle nouveau de développement. Le constat, par exemple, que le nombre d'actifs occupés par les entreprises de services dépasse celui des industries, représente un changement important qui peut rendre caducs, à la limite, les principes qui ont assuré jusqu'ici le fonctionnement des districts industriels.

Dans ce sens, Sforzi[75] remarque qu'au long des années 1990, toutes les entreprises industrielles confondues (grandes entreprises et PME) ont renoncé progressivement à l'auto-prestation des services au nom de la réduction des risques et de la baisse des coûts de production. D'une part, les grandes entreprises sont passées du système de services, qui dans le jargon entrepreneurial est nommé « faire », au système dit « faire faire ». L'exécution des services propres a été remplacée par l'achat des services aux entreprises spécialisées. D'autre part, les PME ont évolué du système « faire » au système « faire ensemble ». Par l'intermédiaire des réseaux des PME se vérifie la création d'entreprises nouvelles spécialisées dans la prestation de services. Celles-ci présentent une tendance à s'émanciper au fil du temps de leur clientèle exclusivement locale.

> « Dans les deux cas du développement local –grandes entreprises ou petites et moyennes entreprises- l'interdépendance entre entreprises manufacturières et entreprises de services contribue à la naissance de services tout à fait nouveaux, inconnus auparavant et qui remplacent, en les **transformant complètement**, d'autres types d'activités. Ils agissent comme des 'foyers' de savoir et de capacité d'innovation qui se propagent ensuite dans le milieu local et représentent des **facteurs d'évolution de l'économie locale** »[76].

Parallèlement à ce type de restructuration, les PME sont en train de passer de la phase de croissance extensive à la phase de productivité élevée du travail. L'adoption de technologies

---

[75] SFORZI, F., 1999. Systèmes locaux de petites et moyennes entreprises et mutation industrielle en Italie. In : OCDE (*op.cit.*), pp. 109-125.
[76] SFORZI, F., 1999 (*op.cit.*), p. 120-121.

nouvelles plus complexes exige une formation accrue : l'imitation toute simple ne répond plus aux besoins[77]. Ce réaménagement est régulé davantage par des relations économiques entretenues à l'extérieur du système local. Au début des années 1990, deux signes de pression se faisaient sentir sur les systèmes institutionnels et de valeurs des districts industriels : la montée du taux de chômage et la baisse du ratio entre créations et faillites d'entreprises[78].

Les critiques à l'encontre des approches qui envisagent les systèmes industriels localisés en tant que modèle nouveau de développement, dépassent évidemment les questions du fonctionnement interne du système. La majorité des études sur le sujet restent trop circonscrites au phénomène lui-même. Ce type de procédure conduit fréquemment à l'excès d'optimisme. En général, les opportunités de développement d'un territoire sont fréquemment orientées par le déterminisme d'une vocation prioritaire du territoire[79]. Mais pour arriver à mieux comprendre cet aspect réductionniste des approches du développement local, il nous faut préciser auparavant le contenu même de cette notion et de celle de territoire.

4- Les préceptes territoriaux du développement local

4.1- Les atouts de la localité entre réseaux et territoires

D'après Wilson[80], deux caractéristiques sont importantes dans la notion du développement local qui se traduisent par un double reniement : la première est le refus de la fermeture spatiale puisque l'interaction entre le « local » et le « global » est envisagée et nécessaire, la seconde est le refus du primat économique tout en plaçant le bien être humain au centre du processus de développement.

---

[77] BAGNASCO, A., 1998 (*op.cit.*).
[78] BECATTINI, G., 1992 (*op.cit.*).
[79] L'analyse de cet aspect réductionniste des formulations et surtout des actions de développement est approfondie dans le chapitre suivant où nous examinons les changements que le milieu agricole est en train de traverser sans qu'ils soient forcément dus aux interventions formelles et concertées de développement.
[80] WILSON, P., 1996 (*op.cit.*).

Le développement local n'est pas incompatible avec l'ouverture des marchés de plus en plus concurrentiels. Mais cette pensée prétend dépasser la vision fataliste qui prédestine les territoires à la passivité. A priori rien n'interdit que les démarches globales puissent être cohérentes avec les perpectives locales et reposer « sur la mobilisation des acteurs qui acceptent de mettre en commun leurs compétences et leurs pratiques au service d'un territoire, dans le cadre de relations non exclusivement marchandes » (p. 449)[81]. Glon *et al*. signalent l'importance de la **complémentarité entre les actions ascendantes et descendantes du développement** dont ces dernières doivent être de caractère subsidiaire et jamais substitutives des initiatives ascendantes.

Pour Coulmin[82], le développement local dépend de la synergie de plusieurs micro systèmes locaux qui s'entrecroisent et échangent entre eux et avec des systèmes plus larges. Trois caractéristiques principales sont alors spécifiques du développement local :

a) il est endogène puisque les potentialités et les particularismes locaux sont valorisés et les solidarités internes sont renforcées pour que la majorité de la population locale puisse profiter de la nouvelle situation ;
b) il est interdépendant des réseaux diversifiés au niveau spatial et social. L'espace local doit être transgressé par l'articulation avec plusieurs acteurs sociaux et organisations externes à la collectivité. La mobilisation locale est fondamentale mais insuffisante. De même que, l'absence d'une catégorie d'acteurs sociaux peut compromettre sa démarche globale ;
c) il est un processus collectif qui réfute les intérêts exclusifs et immédiats de l'économie et du profit individuel. Il présuppose l'existence d'un système de valeurs qui prend en compte l'éducation, les solidarités internes et la cohérence affective, conviviale et idéologique des acteurs sociaux.

---

[81] GLON, E. *et al*., 1996. Le développement local au service de la géographie ? Géographies. Paris, AGF, pp. 447-456, 474 p.
[82] COULMIN, P., 1984 (*op.cit*.).

Déjà Godard et Ceron[83] associent la réussite d'un processus de développement local à l'observation de trois conditions fondamentales. En premier lieu, la collectivité locale doit se responsabiliser par le débat sur le développement de telle sorte que la population choisisse ses buts et ses préférences et puisse identifier les ressources matérielles et humaines disponibles localement. Elle doit être un pôle d'innovation technique et sociale qui organise et anime les différents acteurs sociaux, tout en considérant que le développement local n'est pas une panacée.

En second lieu, l'État a un rôle fondamental dans la promotion du développement local. Il doit soulever progressivement les obstacles qui résultent de son organisation verticale. Mais il n'est pas question de se retirer du scénario local surtout sur le plan économique. Il a la fonction difficile de contrebalancer les effets déstructurants des logiques de marché et de fournir les moyens humains et matériels qui sont absents au niveau local.

En dernier lieu, il faut construire une structure autonome d'animation et de planification du développement. Cette structure doit respecter l'ouverture à la pluralité des acteurs qui constituent la base sociale de la mise en action du développement. Cet organisme d'animation de la planification doit avoir l'autonomie d'action afin d'éviter le déterminisme de certains acteurs sociaux.

Acteurs sociaux et participation politique

Ces conditions placent les acteurs sociaux et leur participation au premier plan des dynamiques de développement local. Ils doivent être parties prenantes des actions à tel point que cette modalité du développement n'a aucun sens sans l'implication directe au moins des segments organisés de la société civile. Mais les défis du développement local sont par principe plus larges. Dépasser la limite des organisations pour attirer l'intérêt des citoyens, c'est à dire de l'ensemble de la population d'une localité donnée est le but majeur envisagé.

---

[83] GODARD, O. et CERON, J.-P., 1986 (*op.cit.*).

Toutefois, si la participation des acteurs sociaux est un enjeu politique de premier ordre dans les expériences de développement local, la question préalable qui s'impose est de savoir qui est inclus dans ce vocable ? Pour cerner cette question, nous partons d'une typologie des acteurs du développement local présente dans un essai engagé sur le thème. D'après Coulmin[84], les acteurs sociaux du développement local sont représentés par quatre groupes distincts dont les animateurs, les élus, les partenaires économiques et l'économie sociale.

Les animateurs sont diversifiés soit en terme de formation professionnelle, soit en terme de fonctions qu'ils exercent. La dynamisation, la médiation, la négociation, la relance et la mise en perspective des atouts et potentialités locales sont des rôles courants du métier des agents de développement local. Les élus locaux font la liaison et la médiation entre le local et les instances politiques plus larges. L'adoption des structures intercommunales pour dynamiser leurs actions est courante. Les partenaires économiques s'organisent à l'intérieur des chambres consulaires des métiers, de l'agriculture et de l'industrie et du commerce. À la limite, toutes les entreprises individuelles et morales intègrent ce groupe. L'économie sociale est constituée par les réseaux des coopératives, mutuelles et associations.

L'importance du monde associatif est telle qu'en 1984 un secrétariat d'État a été créé pour s'en occuper. Le nombre d'associations a connu un accroissement significatif dans la décennie 1980 dont la diversité des fonctions et des champs d'actions est la caractéristique première de ce groupe d'acteurs sociaux. Selon Coulmin[85], les associations accomplissent le rôle fondamental de faire la liaison et les échanges entre les habitants et leurs élus de même que « le monde associatif est le partenaire privilégié, inventif et dynamique du développement local ».

Néanmoins, cette typologie des acteurs du développement local suscite deux sortes de remarques, une concernant l'efficacité des institutions associatives et l'autre l'absence des mouvements sociaux. Une recherche réalisée par l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale relativise le dynamisme de l'associationnisme. Elle révèle une

---

[84] COULMIN, P., 1984 (*op.cit.*).
[85] COULMIN, P., 1984 (*op.cit.*), p. 202.

fragilité du monde associatif plus inquiétante que son traditionnel manque de ressources financières évoqués fréquemment pour justifier les limitations de son intervention. La conjugaison souhaitable entre la démocratie de délégation et la démocratie de participation qui octroie une place effective aux citoyens est en crise. Le débat des idées fomenté par les associations au début des années 1980 a pratiquement disparu. Les associations n'ont pratiquement aucune influence sur les questions traitées par les sphères publiques nationales. Plusieurs sont devenues responsables de certains services (éducatif, sanitaire, social et loisir) sans que leur façon d'agir se différencie des institutions publiques et des entreprises privées traditionnelles. La réussite électorale des militants associatifs aux élections de 1989 a paradoxalement conduit les associations à perdre leur utopie et leur rôle de contrepoids au pouvoir public[86].

L'absence des mouvements sociaux parmi les acteurs du développement local s'ajoute à cette fragilité du monde associatif pour réduire encore plus les mécanismes de participation de la population locale. Evoqués en tant qu'élément fort pour expliquer l'articulation des notions de développement et de localité, les mouvements sociaux perdent leur statut ou leur légitimité à partir du moment où le développement local est institutionnalisé. D'après Moulaert *et al.*[87], les mouvements sociaux qui théoriquement devraient dynamiser les actions de développement local se confrontent à l'orthodoxie des autorités locales. Celles-ci sont habituées à la logique du capital privé tandis que les mouvements sociaux sont porteurs d'une logique plus sociale, culturelle ou écologique.

Réseaux et territoires : contradiction et complémentarité ?

Une question de fond s'impose avec cette nouvelle construction du développement : comment définir l'espace local ? La notion de réseau est fréquemment employée dans les analyses sur le sujet pour rendre compte à la fois du dynamisme des acteurs et du refus à l'autarcie du local.

---

[86] VANDEWYNCKELE, M., 1990. Crise des mécanismes de participation démocratique : de plus en plus d'administrés, de moins en moins de citoyens. Territoires. Paris, pp. 16-22.
[87] MOULAERT *et al*. 1996. Rapports sociaux dans le développement local : le rôle des mouvements sociaux. Lille, Université de Lille, 28 p.

Selon Eizner et Larrère[88], cette notion peut aider à définir l'espace local et à dépasser les contraintes de l'objet spatial bien qu'elle reste peu élucidée.

Dans ce sens, l'étude de Castells[89] remplit en partie cette lacune à travers une analyse minutieuse des changements auxquels les organisations de la société contemporaine sont obligées de se soumettre face aux technologies nouvelles de la communication. L'organisation sociale par l'intermédiaire des réseaux n'a jamais eu à sa disposition autant d'outils performants comme actuellement. Ces technologies fournissent les bases matérielles qui n'existaient pas jadis pour que le capital, avant tout autre chose, puisse s'organiser en réseaux et fonctionner globalement et en temps réel. Les réseaux sont interprétés par Castells comme des structures ouvertes qui se délimitent par leur capacité de communication interne.

Mais pour ce qui concerne la localité, Billaud[90] remarque que l'ambiguïté de cette expression réside justement dans le fait d'être **fondée tantôt sur les réseaux, tantôt sur le territoire**. D'une part, il y a la valorisation de l'enracinement et d'autre part, c'est la mobilité qui compte plus. Si l'accent est mis sur la structuration en réseaux, la territorialité devient secondaire et vice-versa. En contrepartie, l'interprétation du local à travers la notion de réseau a l'avantage de valoriser les changements sociaux provoqués par les niveaux intermédiaires de la société. Cette vision réfute les explications des changements sociaux exclusivement par les rapports de forces entre la société globale et les individus.

Le recours à la théorie des réseaux pour concevoir le local associe son ampleur à la capacité de mobilisation et aux intérêts des acteurs sociaux. De cette façon, la pensée du développement local a le mérite de rejoindre les critiques aux approches dualistes des sciences humaines qui opposent la tradition à la modernité. Cela dit, les notions de réseau et de territoire ne sont ni contradictoires entre elles, ni avec le fait que la proximité spatiale reste

---

[88] EIZNER, N. et LARRERE, G. R., 1988. L'approche micro-régionale des problèmes de développement rural : des ambiguïtés à lever. In : JOLLIVET, M. (éd.) (*op.cit.*), pp. 168-174.
[89] CASTELLS, M., 1998. La société en réseaux. L'Ere de l'information. Paris, Fayard, 616 p.
[90] BILLAUD, J.-P., 1983. Crise et renouveau de la sociologie du local : a propos de la notion de localité. In : BILLAUD, J.-P. *et al*. (éd.). Regards sur la localité : états des travaux, questions et perspectives. Nanterre, Université de Paris X/Ministère de l'Urbanisme et du Logement, pp. 3-35, 224 p.

fondatrice de la sociabilité locale. Dans la logique du développement local, les réseaux des acteurs tendent à renforcer la territorialité à travers leurs articulations vers l'extérieur[91].

Les études à partir des expériences italiennes des districts industriels sont sans doute les formulations contemporaines les plus exhaustives sur la prise en compte des dimensions historiques mais surtout spatiales dans les analyses sur le développement. Depuis lors, la compréhension du fait que les entreprises prennent en compte les atouts de l'espace dans leurs calculs économiques est devenue un objet d'étude, d'où notre souci d'approfondir cette analyse.

4.2- De l'espace banal au territoire de développement

Il faut remarquer tout d'abord que la conception du territoire ne fait pas l'unanimité, surtout parmi les spécialistes intéressés par les politiques d'aménagement du territoire. Un contre-courant essaye de démontrer que l'urbanisation généralisée de la société actuelle efface les potentialités et même les acquis du territoire. La justice spatiale passe actuellement par l'« uniformité du territoire ». La ville est de nos jours ce que la société propose de meilleur pour assurer l'égalité des chances à la population. D'ailleurs, le rural n'existe plus depuis que les agriculteurs sont devenus une minorité sociale. La société contemporaine s'organise de plus en plus sous la forme des réseaux qui affaiblissent les territoires[92].

Dans ce sens, la recherche de Carneiro[93] met en évidence que les actions plurielles en zone rurale telles que la réinvention des fêtes villageoises, le tourisme rural, l'écologisme… portent

---

[91] ALPHANDERY, P. *et al.*, 1989 (*op.cit.*).

[92] Notamment,
LEVY, J. 1993. A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? Espaces Temps. Paris, AET, n°51/52, pp. 103-142, 209 p.
LEVY, J., 1994. Oser le désert : des pays sans paysans. Sciences Humaines. Auxerre, Hors série, n°4, pp. 6-9, 50 p.

[93] CARNEIRO, M.J., 1998. Camponeses, agricultores e pluriatividade. Rio de Janeiro, Contra Capa, p. 178, 228 p.
Ce livre est une version résumée de la thèse de doctorat de l'auteur réalisée en France :
CARNEIRO, M.J., 1993. Les paysans des Sept-Laux (Isère) : la construction d'un nouvel ordre social. Paris, EHESS, Thèse de doctorat, 537 p.

des valeurs culturelles, urbaines et rurales, qui paradoxalement renforcent les identités menacées. Que l'espace soit rural ou urbain, il est ainsi traversé par des **champs de relations sociales** différents qui constituent un système social parfois d'un type nouveau. Cet « hybridisme culturel » rend la délimitation d'une culture ou d'un groupe social à travers l'espace physique encore plus inadéquate. En réalité, « de cette rencontre naît une culture singulière qui n'est ni rurale, ni urbaine ».

En outre, l'idée de l'effacement du rural s'accompagne de la négation de la diversité et de la complexité des phénomènes sociaux dans ce type d'espace. La question centrale qui se pose ici ne concerne nullement l'effondrement du territoire, et en particulier des territoires ruraux, mais plutôt la difficulté à appréhender d'une façon suffisamment claire la complexité de cette notion. Selon Lacour[94], les analyses spatiales et du développement se sont mutuellement ignorées jusqu'à l'éclatement de la crise économique des années 1970. Après environ vingt-cinq années de séparation des intérêts, les réflexions qui essayent de les relire et de les relier ont gagné plus d'importance. Ainsi, l'**espace-lieu** de développement, c'est-à-dire le simple support des activités économiques est remplacée par l'idée de l'**espace-territoire** porteur de vie et de culture aussi bien que de développement potentiel.

Les différences entre ces deux types d'espace ont été approfondies par Pecqueur[95] pour qui l'espace-lieu est le produit fonctionnel des politiques d'aménagement du territoire. Cette modalité d'espace est normalement bornée physiquement soit par ses fonctions spécifiques, soit par l'identification des lieux-problèmes. L'espace-territoire se différencie de la conception antérieure par sa « **construction** » à partir du dynamisme des individus qui y vivent. La notion de territoire est ici le résultat de la confrontation des espaces individuels des acteurs dans leurs dimensions économiques et socioculturelles. Le territoire ne s'oppose pas à l'espace-lieu fonctionnel mais il s'ajoute, telle qu'une variable explicative supplémentaire.

---

[94] LACOUR, C., 1985. Espace et développement : des enjeux théoriques nouveaux face aux contradictions des sociétés contemporaines. Revue d'Economie Régionale et Urbaine. Bordeaux, ASRDLF, n° 5, pp. 837-847, 1031 p.

[95] PECQUEUR, B., 1987. De l'espace fonctionnel à l'espace-territoire : essai sur le développement local. Grenoble, Université des Sciences Sociales, Thèse de doctorat, 475 p.

> « Le jeu des acteurs prend localement une dimension spatiale qui provoque des effets externes et peut permettre la création d'un milieu favorable au développement du potentiel productif d'un site donné. On admettra donc que l'espace local défini à travers la notion de territoire joue dans les processus de développement, le rôle actif d'une variable explicative »[96].

L'interprétation réalisée par Brunet[97] sur le sujet renforce et approfondit cette dichotomie de l'espace. Le territoire représente à la fois l'espace banal et l'espace vécu par les individus. Le premier n'est rien d'autre que le terrain, soit l'étendue de terre dont la superficie est facilement mesurable tandis que le second contient l'idée de la création de l'espace par l'appropriation, l'appartenance et l'usage collectif. Il est « la forme objectivée et consciente de l'espace » (p. 35).

Dans un second essai, publié la même année que le précédent, Brunet[98] admet qu'il faut aller plus loin dans cette définition du territoire. Ce surplus conceptuel dépend, selon lui, des actions collectives diverses sur des milieux aux échelles variées qui établissent des **liens de solidarité.** Ces liens sont tout à fait capables de créer un effet de **résistance** à la marginalisation d'un espace qu'elle soit socioculturelle, économique ou les deux à la fois. Les initiatives les plus courantes et visibles dans ce sens sont associées aux intercommunalités territoriales mais celles-ci ne sont pas exclusives. Les pratiques qui semblent à première vue fragiles et timides sont autant ou même plus prometteuses à la constitution d'un territoire. Pourtant cette association de l'espace vécu aux solidarités territoriales qui minimisent les vieilles « rivalités de clochers » impose certaines limites. Parfois les excès invalident ou créent un effet qui va à l'encontre des préceptes du territoire.

> « La gestion de la territorialité ne saurait être imaginée au plan strictement local. La fermeture et l'autogestion du territoire local font sans doute des niches, mais il s'agit de territoires animaux, marqués, opposés aux intrus : les sociétés modernes méritent plus, et mieux »[99].

---

[96] PECQUEUR, B., 1987 (*op.cit.*), p. 9.
[97] BRUNET, R., 1990a. De la production à l'organisation de l'espace. In : BRUNET, R. (éd.). Géographie universelle : mondes nouveaux. Paris, Hachette/Reclus, pp. 12-75, 551 p.
[98] BRUNET, R., 1990b. Le territoire dans les turbulences. Paris, Reclus, 224 p.
[99] BRUNET, R., 1990b (*op.cit.*), p. 164.

Valceschine[100] suggère lui aussi une interprétation dichotomique de l'espace pour cerner le territoire : l'espace abstrait et l'espace déterminé. L'espace abstrait est représenté par le marché et l'espace déterminé est constitué par les individus et le milieu physique, c'est-à-dire l'espace où les rapports sociaux et la division du travail se manifestent concrètement. Mais ces subdivisions binaires de l'espace ne facilitent pas la compréhension du territoire dans la perspective de développement puisqu'elles tendent à simplifier voire négliger les rapports sociaux qui se déroulent sur un territoire donné à l'égard des opérations de développement.

Les études les plus récentes sur ce sujet ont abouti à la constatation de ce que le territoire est un objet **insaisissable** et plus concrètement qu'il est un outil de description analytique qui n'a pas accédé au statut de concept. La compréhension qu'il n'est pas une étendue neutre qui sert exclusivement à accueillir les fonctions économiques reste comme idée fondatrice. La configuration organisationnelle des institutions diverses et le croisement du double jeu de la concurrence qui s'établit entre les entreprises et entre les différents territoires sont des éléments constitutifs de la notion de territoire de développement. De la sorte**, le territoire est un résultat changeant, provisoire et inachevé**. L'idée de **construction de territoire** est indissociable de celle de la proximité des acteurs[101].

> « En d'autres termes, le territoire est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un sentiment d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, milieu professionnel, espace d'habitudes et de rites communs, etc.) »[102].

Jusqu'ici, ces approches différentes aident à comprendre le sens général aussi bien que le degré de complexité de la notion de territoire mais elles apportent très peu sur la façon d'en

---

[100] VALCESCHINI, E., 1985. Espace, développement et économie rurale. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 166, pp. 49-51, 61 p.

[101] PECQUEUR, B., 1996a. Introduction. In : PECQUEUR, B. (éd.). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris, L'Harmattan, pp. 13-22, 246 p.
PECQUEUR, B., 1996b. Processus cognitif et construction des territoires économiques. In : PECQUEUR, B. (éd.) (*op.cit.*), pp. 209-226.

[102] PECQUEUR, B., 1996b (*op.cit.*), p. 210.

rendre compte. Plus récemment, quelques études originales suggèrent le recours à l'instrument de l'analyse de la théorie des institutions pour saisir la détermination du territoire.

4.3- Le territoire comme une création collective et institutionnelle

Le point de départ est la critique des analyses économiques contemporaines des néo-institutionnalistes qui mettent l'accent sur la fonction de coordination des institutions à l'égard du comportement des agents économiques[103]. Les institutions sont conçues comme des expédients pour atténuer les insuffisances du marché. Elles ne se constituent pas en tant qu'entités issues de la confrontation des forces sociales possédant une existence propre[104].

À l'exemple de l'école néoclassique, les néo-institutionnalistes admettent comme présupposé initial le modèle de concurrence parfaite qui conçoit les marchés sans imperfections ni défaillances. La recherche de ce modèle de marché idéal justifie la mise en place des mécanismes institutionnels adéquats parmi lesquels l'État est une source d'inefficacité devant être minimisée. Néanmoins, les recherches fondatrices de la théorie des institutions des années 1920 s'inscrivent à l'opposé de ce précepte. Elles avançaient la nécessité d'une approche dynamique où « le rejet du 'laissez-faire' a pour corollaire la nécessité du 'contrôle social' de l'État »[105]. Comme le démontre Guerrien[106], même la construction théorique des institutions du prix Nobel d'économie de 1993, l'historien Douglass North[107], s'inscrit originellement dans le cadre de l'école néoclassique malgré son degré d'hétérodoxie.

---

[103] ABDELMALKI, L. *et al.*, 1996. Technologie, institutions et territoires : le territoire comme création collective et ressource institutionnelle. In : PECQUEUR, B. (éd.) (*op.cit.*), pp. 177-194.
[104] BERRIET-SOLLIEC, M., 1997. Institutions et territoires : vers le renouvellement des politiques publiques ? Les interventions des Départements et des Régions dans le secteur agricole. Montpellier, ENSAM/INRA, Thèse de doctorat, 338 p. (+ annexes).
[105] BERRIET-SOLLIEC, M., 1997 (*op.cit.*), p. 14.
[106] GUERRIEN, B., 1990. Quelques réflexions sur institutions, organisations et histoire. Economie Appliquée. Grenoble, Presses Universitaires, tome XLIII, n° 3, pp.89-110, 215 p.
[107] Douglass North et Robert Fogel ont reçu le prix Nobel d'économie de 1993 par l'introduction au sein de la recherche historique des concepts, modèles et méthodes issus de la science économique.

> « Les institutions sont les règles du jeu dans la société ou, plus exactement, elles sont les contraintes conçues par les hommes qui façonnent les interactions entre eux. Par conséquent, elles structurent les motivations des échanges humains, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques. Le changement institutionnel façonne la manière avec laquelle les sociétés évoluent dans le temps et c'est pourquoi il est une clé pour comprendre le changement historique »[108].

L'étude du territoire à partir de la théorie des institutions impose une interprétation qui prend en compte l'action collective des acteurs sociaux, qu'elle soit marchande ou non-marchande. **Le territoire est à la fois une création collective et une ressource institutionnelle**. Le fondement fonctionnaliste des institutions qui explique l'allocation des ressources sur les marchés exclusivement par les choix rationnels des individus est remplacé par la conception que véhicule le contenu holiste et collectif des institutions. « Les institutions ne sont pas le cadre (juridique, politique, social ou culturel) de la vie économique ; elles lui sont consubstantielles »[109].

La pluralité des modes d'existence des institutions peut être distinguée en deux groupes. Les **institutions informelles,** telles que les coutumes et les représentations collectives de la société, structurent les modèles collectifs et normatifs de la pensée et de l'action sociale. Elles accomplissent à la fois les rôles informationnels et cognitifs. Les **institutions formelles** « exercent un double rôle, structurel et cognitif, complémentaire à celui des précédentes; elles pallient, en quelque sorte, l'insuffisance des institutions informelles pour organiser le système économique, et elles ont une existence concrète et construite »[110].

La création collective et institutionnelle du territoire est associée à l'idée que la transformation des propriétés de l'espace banal peut générer et maximiser le processus de mise en valeur des ressources diverses de cet espace. La « **densité institutionnelle** » d'un espace explique la construction et les caractéristiques d'un territoire. Deux propriétés fondamentales du territoire

---

[108] NORTH, D., 1992. Institutions, institutional change and economic performance. Cambridge, Cambridge University Press, 3e pub., p. 3, 152 p.
[109] ABDELMALKI, L. *et al*., 1996 (*op.cit.*), p. 182.
Les arguments développés dans les paragraphes suivants s'inspirent largement de cet ouvrage.
[110] ABDELMALKI, L. *et al*., 1996 (*op.cit.*), p. 182.

ressortent de cette analyse : a) il est une réalité en évolution; b) il est le résultat simultané de l'« **enjeu de pouvoirs »** et des « **compromis stabilisés »**.

Le défi de l'analyse institutionnelle d'un territoire est de réussir à surmonter l'empirisme descriptif, surtout des institutions formelles, sans que les logiques de fonctionnement et la durabilité du développement du territoire en question soient mises en lumière. De plus, il est évident que les apparats institutionnels qui jouent en faveur du développement ne sont pas les mêmes sur tous les territoires. Ils sont trop variables et quelques-uns font figure d'exception, ce qui rend impossible d'imaginer un modèle général pour le développement.

Dans ce sens, la recherche trop fréquente de la dimension idéale d'un espace pour un processus de développement local dans les études sur l'aménagement du territoire se heurte aux éléments constitutifs divers de la localité. Le local est défini par la jonction des facteurs économiques, socioculturels et historiques et par la capacité et la volonté de ses acteurs à trouver les moyens de valoriser leurs atouts et de résoudre leurs problèmes communs. Ici, le local existe en tant que réalité et entité à partir du moment où au-delà de ces attributions économiques, socioculturelles…, il devient un espace de débat politique. Il peut s'agir d'une grande ville, d'une organisation intercommunale, d'une commune et même d'un quartier. Ce qui le définit est la mobilisation qu'elle soit favorable ou qu'elle soit contraire à l'ensemble ou à une fraction importante des acteurs qui y vivent ou entretiennent des relations diverses.

Notons que cette façon d'appréhender le territoire rompt avec quelques-uns des fondements idéologiques du développement local. D'abord, elle s'oppose aux préceptes d'un type idéal de développement qui met en avant la synergie, la cohésion et l'harmonie des acteurs d'un espace local. Ensuite, elle cherche à rendre compte de la dynamique de développement local qui est menée quotidiennement sans être forcément incluse parmi les actions « médiatisées » de développement. Finalement, l'analyse institutionnelle du territoire ne dissimule pas les exclusions socioéconomiques, ni les conflits sociaux. La reproduction des exclusions sociales peut avoir lieu dans une dynamique de création collective d'un territoire où en général seulement une fraction de la société locale y participe directement. Les **initiatives légitimées** qui cherchent à transformer un espace banal en un territoire et les **actions quotidiennes** de

développement se heurtent et se conforment dans le cadre de l'« enjeu de pouvoirs » et des « compromis stabilisés » localement.

5- Contradictions et enjeux sociopolitiques du développement local

5.1- Au-delà de l'utopie : la réalité du développement local

La diversité sociale et politique qui est à l'origine de la pensée du développement local contribue à expliquer les exclusions, les contradictions et les conflits qui lui sont inhérents malgré le fait que le noyau dur de sa conception consiste à mettre en valeur les aspects positifs de la vie locale tels que la synergie, la solidarité et la coopération des acteurs sociaux. C'est autour de ces valeurs que la compréhension des blocages des dynamiques de développement doivent être cherchées puisque « malheureusement, valeurs, attitudes et comportements entretiennent entre eux et avec les variables économiques des liens qui ne peuvent se mettre en équation. C'est nier l'existence de la société, de ses structures, de ses institutions et de ses mécanismes »[111].

L'euphorie initiale autour de la pensée du développement local qui a été même considérée comme le « dernier produit d'une théorie du développement »[112] contraste avec les premières évaluations réalisées par des auteurs différents. Ceux-ci relativisent ses résultats et ses positivités. L'étude de Billaud[113] a été une des premières à souligner le fait que le renouveau du *localisme* des années 1980 n'implique favorablement que les couches moyennes de la société. **La valorisation aveugle du local normalement déconsidère les divisions sociales qu'y sont présentes**. L'intérêt majeur des couches moyennes ne réside plus dans les valeurs du travail et moins encore dans les conflits et les enjeux de la société industrielle. Ce sont les champs hors du travail comme ceux de la culture, du loisir et de la vie locale qui les intéressent davantage.

---

[111] MENDRAS, H., 1996. Eléments de sociologie. Paris, Armand Colin, 4e éd., 2e tirage, p. 121, 248 p.
[112] COULMIN, P., 1984 (*op.cit.*), p. 39.
[113] BILLAUD, J.-P., 1983 (*op.cit.*).

Déjà Alphandéry *et al.*[114] ont remarqué que les initiatives de développement local restent très ponctuelles, isolées et certainement sans avenir puisqu'elles n'ont aucune base sociale consistante et réelle. La plupart des expériences sont trop dépendantes des subventions publiques qui sont modestes comparées aux incitations pour les régions économiquement plus dynamiques. **Le développement local a pris ainsi les contours d'un modèle conservateur dont les actions sont orientées vers ceux qui se trouvent déjà intégrés dans la société locale**.

L'analyse de Dutay[115] indique d'autres aspects pour expliquer la faiblesse des processus de développement local. L'auteur identifie la persistance dans la société de l'espoir à une revitalisation de la croissance économique globale. À cet élément d'ordre général, il ajoute la résistance des entreprises à s'associer vraiment à une démarche de valorisation de la localité ; la concurrence entre les collectivités locales qui se disputent pour fournir des conditions plus attractives aux nouvelles entreprises ; et la décentralisation de l'État qui est restée inachevée. La confusion des compétences et l'imbrication des responsabilités des différentes sphères publiques, les financements croisés, la concurrence entre les collectivités, le cumul des mandats et l'individualisme des élus freinent ou démotivent la participation de la population à la vie politique locale. Le résultat est une succession de choix peu cohérents avec la logique de développement local.

> « La solidarité s'exprime concrètement au moins autant et souvent plus au sein de la société globale en faveur de tel territoire en crise ou défavorisé qu'à l'intérieur des limites de ces territoires entre des individus et des groupes sociaux porteurs d'intérêts divergents : la tendance dominante n'y est-elle pas, comme ailleurs, au renforcement des individualismes et des corporatismes, à la recherche des protections et à la défense des acquis ? »[116].

---

[114] ALPHANDERY, P. *et al*., 1989 (*op.cit.*).
[115] DUTAY, L., 1996. Pour un chômage innovant : organiser du sens avec les sociétés locales. Paris, L'Harmattan, 262 p.
[116] KAYSER, B., 1990. La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental. Paris, Armand Colin, p. 213, 316 p.

D'autres auteurs[117] associent les blocages et les dérives du développement local aux comportements des élus locaux. Le manque de compétence en gestion, la préoccupation à contrôler les organisations de la société civile qui peuvent servir de tremplin à des nouveaux candidats politiques et la résistance à des décisions hétérodoxes des maires et des conseillers locaux sont des pratiques courantes dans le cadre du développement local.

Comme l'a révélé Gremion[118], l'encadrement des procédures démocratiques, l'anéantissement du pouvoir politique des minorités, le filtrage des informations diffusées auprès du grand public et la dissimulation des conflits sont des pratiques courantes dans l'univers politique local. De même, ces procédures de la politique locale ne s'effacent pas par le simple fait que du jour au lendemain un projet de développement local a été adopté[119]. Ce qui ressort davantage des expériences de développement local est la capacité politique des notables locaux à maîtriser les impacts des dynamiques de changement social. Cette conception de développement représente ainsi un outil non négligeable pour l'exercice de ce contrôle qui en plus peut bénéficier des financements publics spéciaux.

Néanmoins, la tendance à chercher toujours des boucs émissaires pour expliquer les insuccès des démarches collectives ne conduit pas à la compréhension de l'ensemble des questions qui s'articulent et qui en le faisant complexifient le cadre analytique. Bien sûr que les « vices » des élus locaux jouent un rôle non négligeable dans les dynamiques locales mais ils sont loin d'être les seuls responsables des dérives et blocages des programmes de développement.

La question centrale ne réside sûrement pas à démontrer la viabilité, ni à chercher des responsables pour les contradictions et les faiblesses de cette modalité de développement. Le défi consiste à comprendre la complexité du milieu social où se déroulent les actions de

---

[117] Notamment,
GODARD, O. et CERON, J.-P., 1986 (*op.cit.*).
WACHTER, S., 1994. La décentralisation. In : NEMERY, J.C., WACHTER, S. (éd.). Gouverner les territoires. Strasbourg, DATAR/Aube, 206 p.
THOENIG, J.-C., 1992. La décentralisation, dix ans après. Pouvoirs. Paris, PUF, n° 60, pp. 5-16, 231 p.
MENY, Y., 1992. La république des fiefs. Pouvoirs. Paris, PUF, n° 60, pp. 17-24, 231 p.
[118] GREMION, P., 1976. Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français. Paris, Seuil, 478 p.
[119] GANNE, B., 1992 (*op.cit.*).

développement et comment celles-ci interagissent avec celle-là. Les conflits en tant qu'éléments constitutifs des sociétés locales et par extension des processus de développement expliquent davantage les manques de solidarité, de cohérence et de synergie des actions des acteurs locaux qui sont parfois négligés par les professionnels du développement local.

5.2- Une interprétation méthodologique du développement local

Nous estimons que l'approche élaborée par Olivier de Sardan[120] s'avère particulièrement utile pour l'analyse de la dynamique de développement local. D'après lui, au contraire des études normatives qui cherchent à formuler un type idéal ou à expliquer les raisons de l'absence de développement, l'analyse la plus pertinente doit prend en compte la réalité du développement telle qu'elle s'exprime sur le terrain. Les idées directrices principales qui soutiennent la formulation de cet auteur sont répertoriées et analysées ci-après :

a) Toute étude sur le développement doit prendre en compte les dynamiques informelles du changement social. Les actions normées de développement ne sont pas les uniques formes du changement social, et ce serait une erreur grossière de les appréhender isolément ;
b) L'analyse doit s'orienter vers les interactions établies entre les acteurs sociaux du développement qui relèvent de cultures ou sous-cultures différentes, c'est-à-dire les interactions entre les opérateurs ou les professionnels de développement (les développeurs) et leur clientèle ou la population locale (les développés) ;
c) Le développement s'inscrit dans un contexte social de domination et d'inégalité. L'investigation scientifique dans ce domaine doit rompre avec le « populisme idéologique » des opérateurs de développement ;
d) Enfin, le rapport entre les chercheurs en sciences sociales et les opérateurs du développement ne peut pas se réduire à la seule fonction critique et contestataire. Le dialogue et la coopération entre ces deux catégories socioprofessionnelles quoique difficiles et conflictuels deviennent nécessaires et réciproquement utiles.

---

[120] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*).
Les arguments développés dans cette section et les suivantes s'inspirent largement de cet ouvrage.

Les a priori moraux et idéologiques, les conseils face aux échecs, les formulations nouvelles sont relativement abondants parmi les angles d'approche consacrés au thème. Par contre, le discernement des mécanismes réels qui sont en jeu y fait figure d'exception. Même les formulations qui se prétendent être une alternative, telles que les idéologies participatives, populistes ou humanitaires, ne se fondent pas non plus sur la connaissance fine des situations vécues par les acteurs sociaux, ni sur la manière avec laquelle ceux-ci gèrent ces situations. À l'exemple des formulations macroéconomiques du développement, elles sous-estiment la capacité de détournement, voire de blocage, que les relations sociales et politiques locales possèdent à l'égard des actions de développement. Plutôt que prétendre transformer le monde sans se donner les outils de le comprendre, ce qui intéresse est de savoir aussi précisément que possible comment les acteurs sociaux se comportent face à ces tentatives de transformation envisagées par les opérateurs du développement.

Les dérives que les actions préconisées comme idéales par les opérateurs du développement subissent dans la pratique deviennent plus facilement explicables à partir du moment où l'on admet que « les pratiques populaires ont un sens qu'il convient de chercher »[121]. L'idée de départ consiste à reconnaître, d'une part, la complexité du social et, d'autre part, les divergences des intérêts, des conceptions et des stratégies des partenaires du développement. Ceci dit, les conflits ouverts ne sont nullement la norme. Au contraire, les négociations informelles et indirectes, les compromis, les syncrétismes et les interactions font partie des règles du jeu.

Cette perspective d'étude impose la définition méthodologique suivante du champ[122] du développement : « l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs »[123].

---

[121] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p. 14.
[122] Olivier de Sardan préfère la notion d'« arène » à celle de « champ » parce que « l'arène a un contenu descriptif plus fort que le champ » (p. 179). Dans notre approche, la notion de champ telle qu'elle est conçue par Bourdieu, et que nous avons présentée dans l'introduction, demeure pertinente.
[123] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p. 7.

Ainsi, le développement en tant qu'objet d'étude se caractérise par une sorte de « multiculturalisme » des situations et par la « *transversalité* » des représentations et des pratiques des acteurs. Ce multiculturalisme signifie ici la rencontre des différentes cultures et sous-cultures des opérateurs du développement avec les cultures et sous-cultures locales. La première catégorie culturelle présente des variations idéologiques et professionnelles mais sa façon d'agir est analogue dans la plupart des situations, peu importe où elles se déroulent. La *transversalité* exprime l'interdisciplinarité qui fait partie des pratiques et représentations sociales. Les découpages sectoriels des institutions de développement contrastent avec les comportements des populations ciblées qui circulent indifféremment entre l'économique, le politique, le symbolique…

5.3- Stéréotypes, idéologies et valeurs populistes du développement local

Les héritages et les valeurs culturels ont bien évidemment leur importance explicative à l'égard des dérives du développement, mais les représentations sociales d'ordre culturel évoluent et se modifient au fil du temps. Elles ne s'expriment pas de la même façon n'importe où puisqu'elles sont par nature hétérogènes. Parfois, les valeurs culturelles n'intègrent pas les « visions de monde » ou n'ont pas les valeurs essentielles qu'on leur attribue.

Il est courant que la mémoire des anciennes mesures de développement entreprises dans une zone donnée y compris surtout les conflits et les exclusions qu'elles ont déclenchés au niveau local soit présente dans l'esprit de la population. Mais chez les opérateurs du développement, au contraire, soit elles sont totalement ignorées, soit leurs effets sont sous-estimés. Ils agissent « naïvement », comme si le terrain était vierge dans le domaine, et n'hésitent pas à justifier leur inefficacité par l'acculturation des acteurs locaux.

D'une façon générale, les stéréotypes du développement sont issus des approches des sciences sociales, et ils sont légitimés trop souvent par des intellectuels. Ainsi, les différentes « rhétoriques du développement » telles que celles de l'écodéveloppement (actuellement développement durable) ou du développement approprié, autogestionnaire, local… sont guidées par deux sortes d'idéologies.

Les idéologies du développement

La première, la « méta-idéologie », est constituée par deux paradigmes fondamentaux qui dépassent les divergences idéologiques, morales ou politiques de n'importe quel type de formulation en la matière : le paradigme altruiste dont la règle de la moralité et du bien des autres oriente le but principal des actions de développement, et le paradigme, « modernisateur », de connotation évolutionniste et techniciste qui envisage la promotion du progrès dans une société en retard de développement.

Ces deux axes paradigmatiques de la « méta-idéologie » du développement sont plus ou moins explicites dans les justifications alléguées par un expert qu'il soit de la Banque Mondiale ou d'une humble organisation non gouvernementale. Dans la pratique, cette idéologie masque le fait que le développement se constitue en tant que marché de biens, de services et surtout de carrières. Elle cache ou place au second plan les enjeux divers tels que ceux du pouvoir, de l'influence, du prestige, de la notoriété et du contrôle que les actions de développement suscitent ou entraînent par elles-mêmes.

La seconde, « l'infra-idéologie », est constituée par la combinaison de deux types de représentations de la société. D'une part, la société telle qu'elle devrait être selon les conceptions des « théories » du développement. D'autre part, le profil de la société à développer tracé par les professionnels du développement tel qu'ils imaginent qu'il doit être en fonction de la réalité de cette société. Dans la plupart des cas, ces dernières représentations sont guidées par des « théories » qui se trouvent être plus ou moins discréditées ou passées de mode. Néanmoins, le fait qu'elles soient disqualifiées en tant que discours public ou en dehors de toute expression universitaire n'empêche pas qu'elles servent encore, parfois implicitement, de référence aux représentations des opérateurs du développement.

Le populisme *développementiste*

Dans les approches sur le développement local, le populisme des sciences sociales « reste le plus souvent implicite, non revendiqué comme tel et non analysé en tant que tel »[124]. Mais il est évident que certains intellectuels nouent avec le peuple (les pauvres) ou les couches sociales défavorisées, parfois symboliquement, des rapports idéologiques et politiques. La question centrale consiste à savoir comment réhabiliter sans idéaliser et remplacer politiquement ceux qui sont au dernier rang social.

La notion de populisme utilisée ici ne s'applique nullement au comportement démagogique associé au « charisme » de certains leaders politiques. Elle est prise dans le sens originel du populisme russe du XIXe siècle[125]. Le peuple constitue la cause sociale, morale et scientifique des intellectuels et professionnels du développement. Pour ces derniers, le populisme dépasse l'univers de la connaissance et met en jeu un populisme de l'action.

> « C'est une démarche qui est sans doute familière à nombre de lecteurs. C'est ce qui constitue (…) le 'noyau dur' du populisme (…) et c'est là que s'enracinent son importance comme son ambivalence, et les innombrables questions qui en découlent »[126].

Ce populisme *développementiste* a sans doute le mérite de critiquer l'ignorance et le mépris exercé par l'idéologie dominante à l'égard des couches sociales défavorisées. Mais l'exaltation de la « participation » des segments sociaux les plus démunis s'exprime facilement et couramment dans la langue de bois ou dans le discours militant. L'articulation de ce populisme d'ordre moral, qui souligne le besoin de partir de la base au lieu de partir « d'en haut », avec le populisme idéologique constitue une règle dans les démarches de

---

[124] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p. 97.

[125] Après l'émancipation des serfs et l'application de la politique de réforme agraire de 1861, un important mouvement de jeunes idéalistes russes, constitué pour la plupart par des étudiants et des professeurs d'universités des divers domaines de la formation académique, sont allés vivre à la campagne dans le but d'aider les paysans. Plus tard, une école théorique nommée de « l'organisation et de la production » ou « néo-populiste » a été constituée par d'éminents économistes, statisticiens, sociologues et experts en questions agraires parmi lesquels Alexandre Tchayanov dont ses thèses sont plus ou moins connues en Occident.

[126] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p. 99.

développement local. Cette dernière modalité exalte les vertus cognitives, morales, culturelles du peuple, mais parfois, elle se combine, sans incompatibilités majeures, avec des propos misérabilistes. Si le populisme surestime la capacité du peuple, le misérabilisme la sous-estime tout en mettant en évidence les mécanismes de domination qui font du peuple des victimes impuissantes et sans aucune marge de manœuvre.

Actuellement, comment ne pas nier le fait que les arguments et les pratiques des institutions spécialisées du développement qui se revendiquent comme alternative au modèle socioéconomique dominant ont de plus en plus de mal à se différencier de la rhétorique populiste officielle ? Il semblerait ainsi de bon sens que la recherche sur le développement s'applique à combiner l'analyse de la domination à un **populisme méthodologique** qui, à travers des dispositifs particuliers, arriverait à décrire les représentations et les pratiques diverses du peuple concernant directement ou indirectement le développement. Il faut donc rompre, du point du vue épistémologique, à la fois avec les populismes moraux et idéologiques aussi bien qu'avec le misérabilisme *domino-centriste* si on veut mettre en évidence, avec la rigueur scientifique nécessaire, les représentations et les logiques populaires en même temps que les contraintes qui les régissent.

5.4- Les médiations et les conflits du champ du développement

Parmi les professionnels du développement, les agents de développement local se trouvent quotidiennement face à la mission difficile de concilier leurs intérêts personnels, les intérêts de leurs institutions et les intérêts divers des acteurs locaux. C'est par leur intermédiaire que l'univers des « *développeurs* » et celui de sa clientèle entrent en interaction d'une façon directe. Ces agents ont le double rôle d'être les « porte-parole » du savoir technico-scientifique et les médiateurs entre ce savoir et le savoir populaire.

Le principal problème du travail des agents de développement réside plus précisément dans le fait qu'ils sont formés et embauchés pour accomplir prioritairement le premier type de fonction. Ils n'ont reçu auparavant aucune formation qui les habilite à faire la médiation entre les deux savoirs mentionnés ci-dessus. La plupart apprennent sur le terrain les facultés

difficiles de la médiation. Et de plus, les populations n'ignorent pas que le savoir technico-scientifique des agents de développement est généralement insatisfaisant.

> « La mise en œuvre locale d'un projet de développement peut être assimilée à un vaste processus de 'négociation informelle', au cœur duquel se trouve l'agent de développement, qui doit gérer nécessairement (bien ou mal, consciemment ou pas, avec maîtrise ou sans) les rapports de force, les coups fourrés et les compromis »[127].

Une autre particularité du champ du développement qui concerne directement les professionnels de ce métier est la coexistence de deux langages radicalement différents : le « langage-développement » et le « langage-local ». Le premier type est un langage de projet fondamentalement orienté pour la reproduction et la perpétuation des flux de financements. Malgré son faible impact populaire, ce langage est validé par les bailleurs de fonds. De plus, il se renouvelle constamment et ses nouveautés se construisent sur l'oubli des constructions analogues antérieures. Chacune des différentes composantes de la configuration *développementiste* cherche à mettre en valeur ce qui la distingue ou l'oppose aux autres. Celles-ci se trouvent plus ou moins périmées et parfois en processus de remplacement par un nouveau type de développement qui est plus à la mode. La pénétration du « langage-développement » dans l'univers langagier populaire est pratiquement nulle. Plus il s'avère participatif, plus ses contrastes avec celui de la population deviennent évidents.

L'utilisation des techniques de communication est fréquemment confondue avec la notion de participation par les opérateurs du développement. Dans la majorité de ces situations, ces techniques deviennent, consciemment ou pas, des instruments importants de manipulation de la population locale. Elles remplacent en quelque sorte le dialogue et la médiation, et masquent souvent soit la méconnaissance, soit la vision partielle voire à tort et à travers que les agents du développement ont de la société qu'ils cherchent à développer. La complexité des phénomènes sociaux exige des interprétations non linéaires et non déterministes qui sont contradictoires avec la rationalité technique du métier des professionnels du développement.

---

[127] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p. 159.

Ceux-ci veulent contrôler ou orienter les processus sociaux sans maîtriser parfois la complexité du milieu social et des enjeux politiques.

Pour la compréhension du champ du développement, il faut partir du principe que l'espace local est traversé de conflits. Ces conflits sont des éléments constitutifs de la vie sociale et traduisent en quelque sorte la confrontation entre l'autonomie et la dépendance que cherchent à imposer les pouvoirs locaux. Le conflit est culturellement structuré et reflète les intérêts liés à l'échelle de la hiérarchie sociale que les individus ou les groupes sociaux occupent. Mais s'il est vrai que les inégalités de position sociale des individus ou des groupes face aux projets de développement sont multiples, il ne faut pas négliger que même les plus marginalisés disposent de marges de manœuvre. À la limite, la résistance passive, l'indifférence, la rumeur et le refus de toute participation sont encore des mécanismes d'actions possibles qui, bien utilisés, peuvent attendre leur but.

De la sorte, l'analyse structurelle des conflits combinée à la prise en compte des stratégies et des marges de manœuvre des acteurs sociaux devient un excellent « fil directeur » pour pénétrer dans une société quelconque et repérer les principaux intérêts qui sont en jeux. « Identifier les conflits, c'est aussi un moyen d'aller au-delà de la façade consensuelle, et de la mise en scène en direction de l'extérieur que les acteurs d'une société locale proposent souvent à l'intervenant ou au chercheur extérieur »[128].

La recherche et le développement

Finalement, pour éviter les dialogues de sourds entre chercheurs et opérateurs du développement, les spécificités de chacune de ces professions doivent être prises en compte. La mise en relation des systèmes de normes, de reconnaissances, de contraintes et de légitimités des chercheurs en sciences sociales et des opérateurs du développement aide à comprendre leurs antagonismes et à éviter les malentendus. Si les chercheurs s'intéressent à observer les processus sociaux, les *développeurs* veulent, eux, les orienter, voire les contrôler. D'un côté, les divergences et les contradictions, aussi bien que la critique et la nécessité de

[128] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*), p. 177.

prendre du temps font partie du métier. D'un autre côté, la convergence et le contrôle des intérêts constituent la norme dont les alliances, les consensus et les résultats sont envisagés dans un délai de temps plus court.

La frontière entre ces deux univers ne disparaît pas par le simple fait qu'on veuille l'abolir. Cette contradiction est tout à fait présente dans le cadre de la « recherche-action », ce qui explique les recherches et les actions trop fréquemment mal adaptées et même inadaptées. Ni le cloisonnement des deux métiers, ni la sujétion qui fait de la recherche un simple mécanisme d'évaluation du développement ne représentent une solution à ce problème.

Pour surmonter ou minimiser à la fois les logiques professionnelles différentes et les défaillances caractéristiques des dynamiques de développement, les univers de la recherche et du développement n'ont aucun obstacle qui les empêche d'établir un modèle contractuel d'interaction et de collaboration. Plus spécifiquement, la recherche peut contribuer à la formation des agents de développement local. Dans ce domaine, la prémonition contre les stéréotypes, les méprises et les préjugés aussi bien que la compréhension de la complexité de la médiation constituent un chantier prometteur de coopération.

Le rôle du suivi et de l'évaluation des projets de développement dans le but de relativiser leurs incertitudes et leurs dérives est un autre chantier de contribution que la recherche peut apporter. Les détournements de projets de développement doivent être interprétés comme un phénomène dû à l'entrecroisement des variables complexes. L'abandon de la poursuite systématique d'un bouc émissaire ou d'une solution miracle face aux problèmes de dérive ou de blocage impose l'adaptation régulière et concertée (avec la recherche et évidemment les acteurs locaux) des projets de développement. Cette pratique peu habituelle dans le domaine serait tout à fait convenable pour réduire les conséquences négatives.

Mais ces deux types de contributions de la recherche (formation et suivi-évaluation) ne peuvent être apportés que si une enquête qualitative est entreprise. Ce type d'enquête se différencie à la fois des procédures essentiellement quantitatives basées sur des questionnaires et des chiffres rarement utilisés pour réorienter les projets et les évaluations des experts qui font le plus fréquemment une « tournée sur le terrain » auprès des « personnes ressources » pour confirmer les idées toutes faites de départ. Ce type de procédure obtient des réponses

simples à des questions complexes tandis que l'enquête socio-anthropologique cherche l'inverse, à savoir des réponses complexes à des questions simples. La connaissance du terrain que les opérateurs du développement portent avec eux ne suffit pas et ne se substitue guère au travail du chercheur. C'est une connaissance de nature différente, sans appartenances directes aux actions et décisions prises au sein du champ du développement local, qui devient de fait nécessaire.

Ce rapport ouvert et complémentaire entre la recherche et les institutions de développement local peut être un outil puissant de redéfinition des représentations dominantes sur le développement au niveau local. Un vrai mécanisme de production de connaissance nouvelle et de compréhension de la réalité sociale. La conception désuète des sociétés paysannes africaines en tant que « primitives » et « retardées » sert ici d'exemple à notre raisonnement. Comme rappelle Olivier de Sardan[129], les institutions et les agents de développement ont du mal à remplacer cette interprétation par une nouvelle, même s'ils sont conscients, au moins dans les discours, que ces sociétés disposent des atouts tout à fait particuliers et intéressants pour le développement local.

En ce sens, nous pouvons envisager qu'il en va de même dans les pays les plus développés à l'égard de la diversité sociale de l'agriculture familiale, surtout dans le cadre des nouvelles installations agricoles. Dans la plupart des cas, les situations qui échappent aux normes et aux paramètres pris en compte pour définir une exploitation professionnelle et viable du point de vue économique se heurtent à la résistance des principales organisations professionnelles de développement. Dans le chapitre suivant, nous analysons les changements que le secteur agricole est en train de traverser, spécialement en ce qui concerne la persistance et le renouvellement du caractère multifonctionnel de l'agriculture familiale.

---

[129] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*).

Chapitre II- La *multifonctionnalité* de l'agriculture familiale : étape vers le développement local ?

Ce chapitre vise à clarifier les clivages et les voies nouvelles du développement agricole qui sont souvent sous-estimés en tant qu'atouts de développement soit au niveau local, soit sur le plan global. Tout d'abord, nous démontrons que l'espace rural et l'espace urbain se trouvent de plus en plus transgressés par la mobilité accrue de la population. Cette dynamique ouvre des possibilités nouvelles à certaines zones rurales considérées jusqu'ici comme inadaptées au processus de développement. Malgré cette dynamique, la pensée dominante sur le développement rural et en particulier agricole reste encore largement influencée par les idéaux productivistes de l'après-guerre. Parfois, même les formulations *développementistes* hétérodoxes portent consciemment ou inconsciemment cette vision uniforme qui ne croit plus que le secteur agricole puisse se structurer autour d'unités familiales diversifiées aux niveaux des échelle et des système de production. Par contre, l'agriculture familiale occupe une place tout à fait importante au sein des actions de résistance à l'exclusion socioéconomique et territoriale surtout dans les zones rurales défavorisées. Ensuite, nous analysons les caractéristiques propres de l'agriculture familiale dans une perspective historique. Le but ici est de retracer la genèse et l'actualité de la pensée ainsi que de comprendre les raisons d'être de ce mode particulier d'organisation de la production agricole. Enfin, à partir de l'étude des transformations récentes des politiques agricoles française et européenne, nous soulignons les axes principaux de restructuration que le secteur agricole, et en particulier l'agriculture familiale, est en train de connaître. L'insertion du caractère multifonctionnel de l'agriculture au sein de la loi d'orientation agricole française de 1999 indique une certaine reconnaissance politique, même si elle est encore partielle, vers les systèmes de production agricole qualifiés autrefois (années 1970) d'« alternatifs ».

1- La pensée dominante du développement à l'égard de l'agriculture

1.1- Des idées nouvelles sur le milieu rural et agricole

En France, les préoccupations en général alarmantes sur la désertification rurale ont subi un revers incontournable depuis que les travaux pionniers de Kayser[1] ont souligné le renversement de cette tendance. Kayser a mis en évidence que la revitalisation des campagnes était un phénomène durable concernant plus ou moins les différentes zones rurales, y compris les plus reculées et marginalisées du point de vue socioéconomique. À ce titre, l'étude d'Hervieu et Viard[2] a suffisamment démontré que la majorité des familles urbaines françaises présentent divers liens d'appartenance, plus ou moins grande, avec les zones rurales et que ces liens entretenus sont à l'origine d'un phénomène de revalorisation de la campagne. C'est une sorte de reconquête des « provinces », un vrai « désir de campagne » manifesté par les Français des différentes couches sociales, qu'ils habitent en zone rurale ou urbaine. Ville et campagne opèrent un métissage de style de vie grâce à la mobilité de plus en plus accrue de la population.

Cette thèse a pu être établie à l'appui des résultats d'un sondage réalisé en 1994 auprès d'un échantillon national constitué de ruraux et d'urbains, de sexes, âges et catégories socioprofessionnelles représentatifs de la population. Le désir ancien d'habiter en ville fait peu à peu place à un nouveau mode de vie, à prédominance urbaine il est vrai, qui fait que sont de plus en plus nombreux les habitants du périurbain ou de la campagne ayant choisi ces nouvelles zones de résidence et se déplaçant quotidiennement pour aller travailler en ville. Ils deviennent ainsi de véritables « usagers de la ville ».

Après cette analyse, nous comprenons aisément l'hommage que ces auteurs font au début de leur livre à *Ivan Kremniov*. L'auteur du roman *Voyage de mon frère Alexis au pays de l'utopie paysanne* a imaginé en 1920 une Russie où, depuis « la grande révolution paysanne » de

---

[1] KAYSER, B., 1990. La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental. Paris, Armand Colin, 316 p.
KAYSER, B. (éd.), 1993. Naissance de nouvelles campagnes. Paris, DATAR/L'Aube, 174 p.
[2] HERVIEU, B. et VIARD, J., 1996. Au bonheur des campagnes (et des provinces). Paris, l'Aube, 155 p.

1930, la population vivait fondamentalement à la campagne. Le paragraphe ci-dessous résume bien cette utopie de *Kremniov* alias Alexandre Tchayanov.

> « Maintenant, si vous voulez, il n'y a plus du tout de villes, il y a seulement le point d'application d'un nœud de connexions sociales. Chacune de nos villes est simplement un lieu de rassemblement, la place centrale du district. Ce n'est pas un endroit où l'on vit, mais un lieu de réjouissances, de réunions, et quelques autres activités. C'est un point, et non une entité sociale. (…) Les voies de communication sont telles qu'en une heure ou une heure et demie chaque paysan peut aller dans sa ville, et il y va souvent »[3].

Selon Hervieu et Viard[4], l'image actuelle dominante d'une campagne de liberté et de beauté est due plus à une dynamique de reconstruction, qui a commencé à être édifiée depuis le XIXe siècle, qu'à une redécouverte de ces valeurs. Grâces à des pratiques aux origines diverses (artistiques, religieuses, d'infrastructures…) « peu à peu un nouveau scénario imaginaire des campagnes est né et s'est popularisé ». Mais cette revalorisation de la campagne après une période d'exode rural intensif présente un contenu particulier et dominant. Pour 69% des personnes interrogées, le mot « campagne » évoque d'abord le paysage, et non l'activité agricole. « La campagne, c'est les paysages bien avant l'activité agricole et –c'est surprenant– urbains comme ruraux en sont d'accord ». Il est vrai aussi que la majorité des interviewés associent l'exercice de l'activité agricole à l'entretien des paysages, tout en trouvant légitime et logique de subventionner les agriculteurs en raison surtout de ce service offert à la population.

> « Toujours est-il que ce paysage doit être entretenu par des agriculteurs et la société est largement d'accord pour aider ceux-ci dans leur œuvre, non seulement de production de nourriture mais aussi de maintien et d'organisation des paysages »[5].

Une vraie « métaculture collective » qui associe d'une façon positive l'activité agricole à l'entretien des paysages ruraux est en cours de construction. Le fait que plus de 60% des individus interrogés se manifestent contre la concentration de la production agricole dans les zones les plus rentables devient en conséquence tout à fait logique. Sur ce thème spécifique, il

---

[3] TCHAYANOV, A., 1920/1976. Voyage de mon frère Alexis au pays de l'utopie paysanne. Ed. L'Age d'Homme, p. 33, 140 p. (*Publié sous le pseudonyme d'Alexis Kremniov*).
[4] HERVIEU, B. et VIARD, J., 1996 (*op.cit.*), p. 25 et p. 40.
Les arguments développés dans les paragraphes suivants s'inspirent largement de cet ouvrage.
[5] HERVIEU, B. et VIARD, J., 1996 (*op.cit.*), p. 30.

est intéressant de souligner qu'une seule catégorie socioprofessionnelle présente un avis contraire : les cadres, et notamment les cadres parisiens, sont plutôt favorables à la concentration des activités agricoles pour une meilleur rentabilité.

> « Mais cette culture des cadres de la grande ville n'est-elle pas en partie celle des principales élites de ce pays toujours prêtes à rationaliser la production, souvent au détriment des producteurs ? »[6].

Cette question concerne directement notre problématique de départ qui consiste à affirmer que **l'importance donnée à la diversité sociale de l'agriculture familiale au sein des opérations de développement local se trouve bien au-dessous de ses potentialités socioéconomiques**. Mais ce serait donner une explication trop simpliste que d'associer ce réductionnisme exclusivement à la capacité d'articulation et de manœuvre d'une élite soucieuse de préserver ou d'élargir son pouvoir. Nous concevons que les mécanismes de construction et de légitimation des représentations sociales de développement sont bien plus complexes. Les préceptes d'un modèle de développement précédent ne disparaissent pas totalement d'une période historique à l'autre.

Dans ce domaine, les théories sur le sujet ont un rôle actif important en particulier dans la réorientation surtout des politiques publiques. En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, l'idée que la production s'organise autour des unités familiales diversifiées quant à leurs échelles et leurs systèmes de production représente plutôt un retour en arrière inconcevable qu'une voie nouvelle et plus adaptée de développement. Ce consensus conceptuel reste tout à fait présent dans les conceptions des professionnels du développement, qu'ils soient ou non spécialistes de l'agriculture.

1.2- La place précaire de l'agriculture dans la pensée du développement

L'intervention de Bagnasco[7] pendant le séminaire intitulé « *Interrelations rural-urbaines et développement décentralisé* » organisé au Mexique en 1997 sert d'exemple à notre raisonnement. En définitive, l'agriculture occupe une place négligeable au sein même des idées moins orthodoxes de développement. Ce professeur de sociologie urbaine à l'Université

[6] HERVIEU, B. et VIARD, J., 1996 (*op.cit.*), p. 34.

de Turin, et un des chercheurs pionniers du développement local, est pris au piège : ses propres critiques se sont retournées contre lui. Ses présupposés réaffirment l'idée *développementiste* dominante qui ne voit qu'un rôle très secondaire et technocratique pour l'agriculture dans la dynamique de développement de la société contemporaine.

Selon lui, la famille agricole n'est plus fondamentale dans le processus d'industrialisation car les centres urbains disposent suffisamment d'ouvriers qualifiés. Cette situation est associée à la résolution même de la « question paysanne » qui s'explique essentiellement par la quasi-disparition des paysans dans les sociétés modernes. En d'autres termes, le développement urbain et industriel est la seule alternative envisageable dans sa formulation. Mais dans ses conclusions, Bagnasco reconnaît que les alternatives de développement doivent être cherchées à l'intérieur des différentes sociétés locales et que l'importance de l'industrialisation diffuse des petites entreprises n'est pas la seule économie possible pour l'avenir. Il souligne que l'exemple italien démontre suffisamment bien que les sociétés actuelles présentent des « **capitaux sociaux latents** » qu'à terme « **nous ne voyons pas pourquoi nous ne les avons jamais cherchés** »[8].

Or, plusieurs indices indiquent que l'agriculture passe actuellement, comme l'industrie, par un processus de restructuration contrastant avec les approches sectorielles des spécialistes du développement[9]. La question agricole devient de plus en plus un thème de débat de société. Au-delà des scandales liés à la sécurité alimentaire qui font la une des journaux depuis quelques années, la restructuration du modèle dominant de production agricole est en cours au sein même des pays les plus avancés du point de vue de la technologie et de la productivité agricole. Le renversement de la tendance de l'exode dans ces pays imprime une dynamique nouvelle aux zones rurales et à l'activité agricole en particulier. La valorisation des produits agricoles traditionnels et de qualité est la facette la plus visible des dynamiques locales qui

---

[7] BAGNASCO, A., 1998. La función de las ciudades en el desarrollo rural : la experiencia italiana. Políticas Agrícolas. México, REDCAPA, n° spécial, pp. 13-38, 272 p.
[8] BAGNASCO, A., 1998 (*op.cit.*), p. 36.
[9] Une démonstration éloquente dans ce sens vient même d'Italie qui a présenté les dernières années un des taux de conversion de la surface agricole vers le système de production de l'agriculture biologique les plus importants parmi les pays de l'Union Européenne. En outre, ce pays occupe le premier rang pour le nombre d'exploitations agricoles et le second pour la production agricole finale au sein de l'UE, soit environ 17% d'un total de 213 milliards d'euros. Avec ses 2 315 000 exploitations agricoles, dont la Superficie Agricole Utilisée (SAU) moyenne de 6,5 ha demeure une des plus faibles, son secteur agricole est de loin celui qui emploie le plus de main-d'œuvre (Cf. BIMA, 1999. Les chiffres de l'agriculture et de la pêche. Paris, MAP, 34 p.). Pour une comparaison des structures agricoles des pays membres de l'UE voir le « Tableau III » dans ce chapitre.

sont en train, soit de valoriser les **capitaux sociaux latents**, soit d'en créer des nouveaux. Le phénomène des exploitants agricoles dits « néo-ruraux » qui s'installent normalement hors du cadre de l'agriculture productiviste atteste cette affirmation[10].

Les formulations les plus courantes qui cherchent à résoudre la faiblesse du développement de certaines zones ou de certains pays sont orientées fréquemment vers la poursuite d'une voie prioritaire capable de dynamiser l'économie locale. En général, il existe une tendance à sous-estimer ou à négliger complètement les contributions que la diversité sociale de l'agriculture basée sur la main-d'œuvre familiale peut apporter à la dynamique de développement. L'agriculture familiale possède des conditions latentes pour occuper une place bien plus importante que celle qui lui est attribuée par les politiques globales de développement. Ce constat ressort des études réalisées sur la marginalisation économique des zones méditerranéennes[11]. À titre de démonstration, nous présentons les principales conclusions de ces approches.

1.3- Les « foyers de résistance » à la marginalisation

Actuellement, la promotion du tourisme rural en zone rurale défavorisée est en train de côtoyer en quelque sorte l'importance quasi exclusive allouée quelques années auparavant aux PME industrielles. Sur ces sujets, Roux[12] remarque tout d'abord que la simple observation des cartes qui présentent les systèmes industriels localisés suffit pour s'apercevoir de l'existence de larges zones méditerranéennes sans aucune vocation industrielle. Il ajoute que le processus de désindustrialisation n'a pas cessé de mettre au chômage une partie importante de la population active. Cette dynamique est davantage associée aux grandes entreprises qui au nom de la restructuration et de la compétitivité abandonnent certains de leurs sites de production. Mais les PME industrielles et artisanales qui parfois dynamisaient la vie socioéconomique de certaines zones n'en sont pas épargnées.

---

[10] Les sections 3 et 4 de ce chapitre approfondissent cette analyse.

[11] ROUX, B., 1989. Les régions méditerranéennes de la CEE et la logique capitaliste de la marginalisation territoriale. Revue internationale d'action communautaire. Montréal, 22/62, pp. 87-99.
BAZIN, G. et ROUX, B., 1992. Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires. Bruxelles, MEDEF, p. 86, 213 p.
ROUX, B., 1998. Développement local et globalisation : déterminants d'une nouvelle économie rurale en Méditerranée. Revue d'économie régionale et urbaine. RERU, n° 5, pp. 813-826.

[12] Roux, B., 1989 (*op.cit.*).

Roux souligne que cette logique de prudence est extensible au consensus qui est en train de s'établir autour du tourisme rural comme alternative économique dans les lieux où ne reste sur place qu'une agriculture peu compétitive. Les organismes du développement les plus divers, qu'ils soient une petite organisation non gouvernementale ou la puissante Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)[13], y suggèrent volontiers la valorisation des atouts environnementaux et patrimoniaux[14].

> « Quant aux activités touristiques et de loisir, tarte à la crème de la diversification des activités rurales, elles ne sont pas plus faciles à développer que l'industrie. Paradoxalement, l'appartenance à des régions influencées par le climat méditerranéen n'est pas un atout aussi considérable qu'on pourrait l'imaginer »[15].

En contrepartie, un processus de « résistance » à la marginalisation à la fois territoriale et socioéconomique est un phénomène couramment repérable même dans les zones les plus reculées. Au-delà de la modalité la plus visible de ces « foyers de résistance », représentée par les actions de développement local animées normalement par les collectivités territoriales, il existe des réalités plus modestes qui diversifient énormément le phénomène. « L'extrême variété des conditions de milieu, des héritages historiques, des économies régionales, des identités culturelles, des comportements des collectivités locales, etc., conduit forcément à faire émerger des solutions originales chaque fois que se matérialise un foyer de 'résistance' à la marginalisation »[16].

Parmi les acteurs de ces « foyers de résistance » se trouvent notamment des exploitants agricoles familiaux qui s'opposent aux forces d'exclusion du marché globalisé et de la production orientée vers la grande distribution. Ces initiatives sont entreprises soit isolément, soit par de petits groupes qui parfois ne coïncident pas avec les actions de développement local légitimées au sein des collectivités territoriales. Leur marge de manœuvre est limitée et s'articule autour de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles, la vente directe, la recherche d'une qualité supérieure mais aussi l'exercice d'activités non agricoles[17]. Nous pouvons avancer que les fondements de cette résistance à la marginalisation sont

---

[13] L'OCDE réunit vingt-neuf pays dans lesquels plus de 90% des entreprises multinationales ont leur siège.
[14] Cf. OCDE, 1999. Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique. Paris, OCDE, 122 p.
[15] ROUX, B., 1989 (*op.cit.*), p. 97.
[16] BAZIN, G. et ROUX, B., 1992 (*op.cit.*).
[17] ROUX, B., 1998 (*op.cit.*).
BAZIN, G. et ROUX, B., 1992 (*op.cit.*).

associés, en partie, aux initiatives d'agriculteurs de souche. Mais les installations agricoles nouvelles réalisées par des familles qui parfois ne présentent aucune racines agricoles représentent une importante source des « foyers de résistance ».

À partir de cette analyse, deux enseignements généraux sur le développement peuvent être retenus. D'une part, les systèmes localisés de développement ne concernent que des régions délimitées historiquement et culturellement. D'autre part, les approches sectorielles du développement, sans que les interdépendances des différents secteurs de l'économie ne soient prises en compte, deviennent de plus en plus dépassées par la montée des problèmes sociaux. En ce qui concerne spécifiquement les unités de production familiales, au-delà de leur rôle historique au développement industriel (main-d'œuvre, production d'aliments et de matières premières à bas prix), elles ne présentent presque aucun intérêt stratégique dans la majorité des conceptions actuelles sur le sujet. La pensée économique dominante qui conçoit la question agricole comme résolue est même inculquée à l'intérieur des formulations de développement local. Dans les sections suivantes nous montrons que l'agriculture, comme les autres secteurs de l'économie, traverse elle aussi des transformations significatives qui mettent en cause les certitudes sur le déterminisme du modèle agricole productiviste. Commençons par une analyse historique sur la question.

2- L'agriculture familiale : histoire ou perspective de développement local ?

2.1- Le rôle historique de l'agriculture familiale au développement

La participation active de l'unité agricole familiale est placée au premier rang des explications historiques de la culture singulière existant au sein de certains systèmes territoriaux. Nous avons vu que l'unité familiale agricole a eu un rôle stratégique dans le processus de constitution des actuels districts industriels. Elle a été à la fois une réserve de main-d'œuvre aussi bien qu'une source de travail. Si l'un de ses membres se trouvait temporairement au chômage de son emploi industriel, il se consacrait, faute d'un meilleur choix possible, aux travaux des champs. En outre, le support de la famille agricole a été décisif pour faire face aux bas salaires au départ de la phase d'implantation du système industriel[18].

[18] BAGNASCO, 1998 (*op.cit.*).

> « Tout aussi important sur le plan culturel est le fait que la famille paysanne élargie s'engageait d'elle-même dans des activités productives et des prestations de services très diversifiées, venues compléter ou s'ajouter aux travaux proprement agricoles : les jeunes avaient la possibilité d'apprendre la menuiserie ou la maçonnerie, ils savaient travailler le fer, et ainsi de suite. Ce savoir-faire artisanal, spécifique et polyvalent, explique en partie la souplesse de la main-d'œuvre paysanne » (p. 205)[19].

Les spécificités de l'organisation du travail agricole familial ne sont évidemment pas une particularité du cas italien, ni des zones concernées par les districts industriels. La tradition de recherche sur les économies paysannes a déjà parcouru un long chemin. Malgré l'absence d'une référence explicite chez les économistes et sociologues néo-marshalliens, les travaux pionniers dans ce domaine remontent au début du siècle et plus spécifiquement à la Russie d'Alexander Tchayanov. Cet ingénieur agronome a développé dans le premier quart de ce siècle la théorie des systèmes économiques non capitalistes à partir de ses recherches sur la paysannerie russe. Ses démonstrations sont soigneusement soutenues par des données statistiques collectées pendant quatre décennies dans les différentes régions du pays.

L'actualité de l'« école de l'organisation et de la production »

Entre 1870 et la Première Guerre Mondiale, un vaste programme d'investigation socioéconomique et statistique sur la paysannerie a été développé en Russie. Les résultats de ce programme représentent jusqu'aujourd'hui la source d'information la plus complète sur l'organisation socioéconomique rurale de n'importe quel pays. Les appellations « néo-populistes » et « école de l'organisation et de la production » sont utilisées comme synonymes pour se référer à la fois au groupe et aux chercheurs en sciences sociales qui ont développé ces études[20]. Malgré les profondes transformations que l'agriculture a subies au long de ce siècle, les formulations de Tchayanov sur l'économie familiale gardent, sous plusieurs aspects, une actualité surprenante. La différenciation interne de la famille reste, par exemple,

[19] BAGNASCO, A., 1996. Le développement diffus : le modèle italien. In : SACHS, I. (éd.). Quelles villes, pour quel développement ? Paris, PUF, pp. 191-213, 323 p.
[20] THORNER, D., 1990. Une théorie néo-populiste de l'économie paysanne : l'école de A.V. Cajanov (Préface). In : TCHAYANOV, A., 1925/1990. L'organisation de l'économie paysanne. Paris, MSH/Librairie du Regard, 344 p.

un élément explicatif de premier ordre de l'organisation de la production des unités familiales agricoles[21].

> « Ceux qui aujourd'hui s'efforcent de comprendre le comportement économique de la paysannerie semblent pour la plupart ignorer que les voies qu'ils empruntent actuellement sont à peu de choses près celles qu'ont empruntées depuis 1860 plusieurs générations d'économistes russes »[22].

Entre 1919 et 1930, Tchayanov a fait la synthèse des idées développées par ses prédécesseurs de l'« école de l'organisation et de la production ». Son ambition était de développer une théorie générale de l'économie familiale[23]. Selon lui, les principes de l'exploitation familiale se retrouvent dans toutes les activités économiques à main-d'œuvre familiale. « Cela peut être le cas d'un atelier d'artisan ou d'une échoppe de village par exemple ». Mais il est évident que la nature du travail agricole fait de l'exploitation familiale agricole un cas particulier bien plus étroit qui la différencie d'un atelier d'artisan[24].

D'après sa théorie, l'économie paysanne présente la spécificité d'être à la fois une unité de production et une unité de consommation. Le jeu des facteurs de production (terre, travail et capital) diffère radicalement de celui de l'économie capitaliste en raison de l'absence du travail salarié. Il reconnaît qu'à partir du moment où l'exploitant embauche de la main-d'œuvre, sa théorie devrait être formulée autrement mais à son époque plus de 90% des exploitations agricoles russes n'embauchaient aucun salarié. Si l'entreprise capitaliste cherche à rémunérer au maximum le capital, les options économiques de la paysannerie sont déterminées par la disponibilité de la force de travail et par les besoins de la consommation familiale.

---

[21] WANDERLEY, M. de N. B., 1998. Em busca da modernidade social : uma homenagem a Alexander V. Chayanov. In : FERREIRA, A.D. et BRANDENBURG, A. (éd.). Para pensar outra agricultura. Curitiba, Ed. UFPR, pp. 29-49, 270 p.

[22] THORNER, D., 1990 (*op.cit.*), p. 9.

[23] Tchayanov n'a pas eu le temps d'accomplir cette ambition. Sa production scientifique a été précocement arrêtée en 1931 et sa vie en 1939. Emprisonné, il a été accusé par les dirigeants communistes d'être à la tête de la création du « Parti paysan travailliste » dont la seule preuve contre lui était son roman publié en 1920 par les Éditions d'État sous le pseudonyme de Ivan Kremniov. Dans ce roman, Tchayanov prédisait qu'en 1934 le parti paysan travailliste remplacerait les communistes au pouvoir et, à la place de la collectivisation de l'agriculture et des grandes villes, un système coopératif pluriel assurerait l'avenir de l'agriculture familiale et d'un mode vie fondamentalement rural. Pour une rétrospective de sa carrière et de sa production scientifique voir,
KERBLAY, B., 1985. A. V. Cajanov : un carrefour dans l'évolution de la pensée agraire en Russie de 1908 à 1930. In : KERBLAY, B. Du mir aux agrovilles. Paris, Institut d'Etudes Slaves, pp. 103-152, 422 p.

[24] TCHAYANOV, A., 1925/1990 (*op.cit.*), p. 97.
Les arguments développés dans ce paragraphe et les suivants s'inspirent largement de cet ouvrage.

> « En passant à l'examen de l'entreprise fondée sur la main-d'œuvre familiale, nous constatons d'abord qu'un des éléments - la main d'œuvre- est déterminé par son existence dans la composition de la famille. Elle ne peut être augmentée ou diminuée selon notre bon vouloir et, en nous soumettant à la nécessité d'assurer un rapport proportionnel entre les différents facteurs, nous devons naturellement mettre les autres facteurs de production dans un rapport optimal avec cet élément premier qu'est la main d'œuvre disponible dans la famille »[25].

En effet, l'inexistence de la notion de salaire est remplacée par la seule catégorie de revenu possible qui est le produit du travail familial. Le revenu dégagé par la famille se comporte en tant qu'un ensemble indivisible. L'équilibre entre l'intensité et la pénibilité du travail familial est déterminé par la satisfaction des besoins de consommation de ses membres. Le degré d'auto-exploitation du travail varie selon ces besoins et sûrement pas par la recherche du profit net le plus élevé. Le travail est valorisé au maximum jusqu'au moment où la consommation familiale se trouve assurée. A partir de ce seuil d'équilibre entre le travail et la consommation, variable selon la composition de la famille, chaque unité de travail additionnelle est de moins en moins valorisée.

Tchayanov a démontré aussi que le travail des familles agricoles en dehors de leur exploitation n'est pas dû exclusivement à l'insuffisance de la terre et du capital mais provient d'un jeu bien plus complexe d'optimisation du travail. **L'équilibre interne des facteurs de production prend en compte le revenu global de la famille dont le revenu agricole ne constitue qu'une partie**. Les activités agricoles et non agricoles de la famille font partie d'un système unique d'équilibre des facteurs de production de sorte que les examiner séparément n'a aucun sens.

Dans l'analyse des conditions qui déterminent la répartition du travail entre activités agricoles et non agricoles, son hypothèse de départ attribuait le travail externe des familles paysannes au manque de capital, et surtout de terres. Mais il a été obligé d'admettre deux restrictions majeures à ce postulat initial. La première concerne la répartition temporelle trop irrégulière du travail agricole. L'existence des « saisons mortes » justifie le travail externe qui allège les travaux de haute saison, où le travail agricole est le plus intensif. La seconde, et selon lui la plus essentielle de ces restrictions, se réfère à l'existence d'un marché de travail qui place au second plan l'insuffisance des moyens de production agricole. Une conjoncture de meilleure

rémunération du travail en dehors de l'exploitation explique le recours plus volontiers aux activités non agricoles.

> « Dans le cas présent, la famille paysanne se comporte à l'égard de son travail exactement de la même façon qu'un capitaliste qui place ses capitaux de manière à ce qu'ils lui apportent un profit net maximal »[26].

En bref, la théorie de Tchayanov s'opposait profondément à la pensée dominante de son époque qui préconisait l'infériorité économique voire la disparition des exploitations agricoles familiales. Selon lui, le pouvoir compétitif des exploitations agricoles qui utilisent le travail familial est supérieur à celui des fermes capitalistes dont le travail salarié est la norme. La possibilité de travailler un plus grand nombre d'heures, de vendre la production à des prix inférieurs, de se passer d'un surplus net et de recourir au travail non agricole justifie leur reproduction dans des conditions où l'entreprise capitaliste entrerait en faillite[27].

Il est évident que la conjoncture socioéconomique a beaucoup changé au fil de ce siècle, ce qui a rendu plusieurs fondements de l'« école de l'organisation et de la production » plus ou moins obsolètes, surtout dans les pays qui ont modernisé la plupart de leurs exploitations agricoles. Mais comment ne pas admettre l'actualité de la prise en compte de l'ensemble des activités rémunérées du ménage pour comprendre les options économiques de l'exploitant agricole familial ? L'importance de la composition et de l'évolution de la famille ainsi que du marché du travail explique même aujourd'hui le niveau de diversification des activités entreprises par les membres d'un ménage agricole.

---

[25] TCHAYANOV, A., 1925/1990 (*op.cit.*), p. 99.
[26] TCHAYANOV, A., 1925/1990 (*op.cit.*), p. 117.
[27] Plus spécifiquement, il critiquait les thèses classiques dans la matière : Marx (*Le capital, livre III, tome 3*), Kautsky (*La question agraire*) et Lénine (*Le développement du capitalisme en Russie*). Sur ce sujet voir les articles suivants : THORNER, D., 1990 (*op.cit.*).
GEORGESCU-ROEGEN, N., 1967. Théorie économique et économie politique agraire. Economie Rurale. Paris, SFER, jan.-mars, pp. 51-76, 113 p.
SERVOLIN, C., 1972. L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. In : TAVERNIER, Y. *et al*. (éd.). L'univers politique des paysans dans la France contemporaine. Paris, FNSP, pp. 41-77, 650 p.

2.2- Les interprétations contemporaines sur l'agriculture familiale

Comme l'a souligné Mendras[28], la mise en évidence de la pluriactivité des familles des exploitants agricoles rend caducs les schémas économiques d'aujourd'hui. Cette situation ferait « rire le spécialiste de l'économie paysanne qui a retrouvé le problème sous toutes ses faces depuis près d'un siècle, depuis le débat entre Tchayanov et Laur[29] » (p. 65). Le fait qu'à notre époque la plupart des activités non agricoles aient « quitté » la campagne ne signifie pas qu'autrefois cette vision unidimensionnelle était prédominante.

> « La double activité d'hier à aujourd'hui, qu'elle résiste au temps et nous apparaisse comme une permanence ou qu'au contraire elle soit disqualifiée par l'évolution économique, s'inscrit dans des modes et des rapports de production bien déterminés. Elle produit des structures mentales, elle se loge dans des cadres familiaux qui expliquent pour une part sa durée et surtout ses survivances » (p. 24)[30].

En outre, les études sur la diversification de l'économie agricole *stricto sensu*, c'est-à-dire des systèmes productifs agricoles eux-mêmes, s'ajoutent à cette redécouverte de la pluriactivité[31] pour rendre encore plus complexe et intéressante l'analyse des systèmes agricoles et ruraux. Selon Jollivet[32], la diversification de l'agriculture ne cesse pas de se reproduire, et l'homogénéisation préconisée parfois comme étant la règle reste toujours partielle et limitée à certains secteurs spécifiques. En réalité, l'occultation de cette diversité jusqu'à peu de temps est due fondamentalement à la pensée dominante du « **modèle de développement unique** » qui dans les dernières années a commencé à être remis en cause sous tous les angles d'analyse possibles.

---

[28] MENDRAS, H., 1984. Une politique nouvelle pour une nouvelle classe rurale. ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS. La pluriactivité dans les familles agricoles. Paris, ARF, pp. 55-72, 343 p.

[29] Le professeur Ernst Laur a fait le « compte rendu » de l'édition allemande du livre de Tchayanov. Spécialiste de l'économie agricole suisse, Laur a remarqué à plusieurs reprises que dans les pays occidentaux la paysannerie possédait « des stimulants extrêmement puissants la poussant à une accumulation et à des acquisitions supérieures parfois aux besoins de consommation » (TCHAYANOV, 1925/1990 (*op.cit.*), p. 95). Ce passage témoigne à la fois de la fertilité d'esprit du débat agraire de l'époque et du refus de l'idée sur l'autarcie de l'économie paysanne.

[30] MESLIAND, C., 1984. La double activité d'hier à aujourd'hui. ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS (*op.cit.*). pp. 15-24.

[31] Dans cette étude nous considérons que les activités para-agricoles (transformation, vente directe et agritourisme) ne caractérisent pas de la pluriactivité. Pour l'instant, nous nous limitons à constater l'intérêt scientifique actuel à l'égard de la pluriactivité agricole. Dans le dernier chapitre, nous analysons ce concept à partir de l'enquête de terrain.

[32] JOLLIVET, M., 1988. En guise de conclusion… La recherche face à la diversité et la diversification de l'agriculture. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, pp. 301-313, 335 p.

La pluriactivité aussi bien que la diversification agricole présentent un rapport étroit avec l'agriculture familiale qui s'est montrée au fil du temps être le type d'exploitation agricole qui s'adapte le plus facilement aux changements de natures diverses, qu'ils soient politiques, technologiques, environnementaux ou dus au marché. Au début des années 1970, Servolin[33] avait développé la thèse que la « petite production marchande », notion qu'il utilise à la place du « concept bien flou d'exploitation 'familiale' », et la production capitaliste sont « deux éléments complémentaires de la division sociale du travail ». La grande capacité d'adaptation des petits exploitants agricoles s'explique en grande partie par leur logique économique spécifique. Le but principal de la production est ici la subsistance des membres de la famille et la reproduction des moyens de production, et certainement pas la mise en valeur d'un capital aussi bien que l'obtention d'un profit[34]. De plus, ces petits exploitants se sont révélés comme de véritables bricoleurs des technologies nouvelles.

Parmi les arguments les plus courants pour expliquer les spécificités socioéconomiques de l'agriculture dans le capitalisme contemporain, une attention spéciale est accordée à sa nature même, ses fondements biologiques. La force de travail familiale s'impose comme la forme plus adaptée d'organisation du travail agricole en fonction de la résistance d'ordre naturel et biologique qui limite l'approfondissement de la division du travail dans ce secteur de l'économie[35].

L'analyse de la diversité sociale de l'agriculture familiale contemporaine a été approfondie dans une étude comparative, coordonnée par Lamarche[36], dans des contextes socioéconomiques différents. Cinq pays (France, Canada, Brésil, Pologne et Tunisie), et des régions hétérogènes dans chaque situation, ont constitué les terrains de la recherche. Une typologie des exploitations familiales a été construite à partir du degré d'intégration à l'économie de marché. Selon le niveau d'intégration au marché, le fonctionnement des exploitations est pris en compte sous deux angles différents : d'une part, le degré d'importance accordé à la famille mesuré par les logiques associées au foncier, au travail sur

---

[33] SERVOLIN, C., 1972 (*op.cit.*), p. 50.
[34] L'influence de la théorie de Tchayanov dans l'approche de Servolin est remarquable, et ce malgré l'absence d'une référence explicite.
[35] SERVOLIN, C., 1989. L'agriculture moderne. Paris, Seuil, 318 p.
ABRAMOVAY, R., 1992. Paradigmas do capitalismo agrário em questão. São Paulo, Hucitec, 275 p.
[36] LAMARCHE, H. (éd.), 1992. L'agriculture familiale : une réalité polymorphe. Paris, L'Harmattan, tome I, 304 p.

l'exploitation et à la reproduction de l'exploitation familiale ; d'autre part, la dépendance technologique, financière et au marché des activités agricoles pratiquées au sein de l'exploitation.

De cette façon, quatre catégories typologiques ont été définies : les deux extrémités, représentées par l'**exploitation paysanne ou vivrière** (peu dépendante et très familiale) et par l'**entreprise** (très dépendante et peu familiale), et entre elles l'**entreprise familiale** (très dépendante et très familiale) et l'**exploitation familiale moderne** (peu dépendante et peu familiale). La recherche démontre tout d'abord la persistance, faible il est vrai, des exploitations dont le fonctionnement se rapproche du modèle théorique de l'exploitation paysanne ou vivrière même dans les pays les plus développés à l'exemple de la France : 7,5% des exploitations de l'échantillon français sont concernées par ce modèle.

Ensuite, le modèle de l'exploitation familiale moderne constitue un système productif original bien implanté dans tous les pays de la recherche (un tiers des exploitations françaises enquêtées). Le fonctionnement de ce système est envisagé par les chercheurs en tant que modèle alternatif de l'exercice de l'activité agricole. Avec un niveau d'intensification des activités agricoles plus faible que la moyenne générale, ce type d'exploitants se refuse à adopter les modèles de fonctionnement extrêmes, soit de l'exploitation paysanne ou vivrière, soit de l'entreprise[37].

> « *L'exploitation familiale moderne* est donc une exploitation qui cherche à conserver en elle-même toutes les potentialités nécessaires, aussi bien d'ordre technico-économique que social et culturel, pour modifier, selon les circonstances, ses comportements et opérer des stratégies d'adaptation »[38].

L'énorme capacité d'adaptation des différents types d'unités familiales agricoles aux conditions les plus diverses et difficiles possibles ressort nettement de ces études. L'analyse réalisée par Stanek[39] sur les activités non agricoles exercées par les membres des exploitations réaffirme l'idée de l'école « néo-populistes » russe : **autour de l'organisation du travail se**

LAMARCHE, H. (éd.), 1994. L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, 303 p.

[37] LAMARCHE, H., 1994a. Les logiques productives. In : LAMARCHE, H. (éd.) (*op.cit.*), pp. 49-73.
LAMARCHE, H., 1994b. Vers une théorie de l'exploitation familiale. In : LAMARCHE, H. (éd.) (*op.cit.*), pp. 263-292.

[38] LAMARCHE, H., 1994b (*op.cit.*), p. 284.

[39] STANEK, O., 1994. Le travail familial agricole et la pluriactivité. In : LAMARCHE, H. (éd.) (*op.cit.*), pp. 127-148.

fonde la stratégie fondamentale qui oriente la vie des unités familiales agricoles. Enfin, la réflexion de Billaud[40] sur la construction de l'identité professionnelle révèle que l'intégration croissante dans les mécanismes de marché ne provoque pas la **déterritorialisation** des exploitants agricoles avec la même intensité que sur le plan économique. La **proximité** demeure encore un élément de lien entre la famille, l'exploitation et le territoire.

2.3- L'articulation entre les notions de territoire et d'agriculture familiale

Actuellement, l'assemblage entre les notions de territoire et d'agriculture familiale devient de plus en plus courante au sein des organismes qui s'occupent du développement socioéconomique, de la même façon que l'idée de la **proximité** des acteurs gagne les contours d'un concept économique. Au niveau macroéconomique, le commerce international entre pays voisins a dépassé les expectatives prévues dans le cadre de la globalisation de l'économie. Mais c'est au niveau microéconomique que l'importance de la proximité prend plus de lisibilité. **La proximité géographique est associée à la proximité des valeurs et des comportements des acteurs sociaux « qui tient un impact spécifique sur les activités cognitives et d'innovation »**[41]. Après une trentaine d'années marquées par la notion de développement a-spatial, le territoire est devenu un facteur de développement à part entière. Les caractéristiques particulières et d'ordres divers de chaque zone sont vues désormais comme des atouts pour la promotion du développement local.

Ainsi, la dimension territoriale des processus d'innovation figure parmi les conditions considérées comme indispensables au développement. Avec le temps, la notion de territoire et les valeurs qu'elle implique (proximité, capacité d'innovation, savoir-faire…) ont été plus ou moins incorporées aux paradigmes du développement local. À ce titre, une remarque est nécessaire pour éviter des confusions d'ordre conceptuel. Dans cette thèse, nous employons les vocables « développement local » et « développement territorial » comme synonymes. De cette manière, nous nous éloignons des approches qui essayent, à notre avis sans être

---

[40] BILLAUD, J.-P., 1994. Inventer une éthique professionnelle : les règles d'un jeu obligatoire. In : LAMARCHE, H. (éd.) (*op.cit.*), pp. 149-176.

[41] REQUIER-DESJARDINS, D., 2000a. El concepto económico de proximidad : impacto para el desarollo sostenible [sustentable]. Université de Versailles, p. 3, 11 p. (www. cybercable.tm.fr /~jarmah/public_ html/DENIS5. htm).

convaincantes, de les différencier à partir de la présupposition que « le terme 'territoire' rend davantage compte du phénomène collectif que le 'local' »[42].

L'évidence la plus frappante de la vulgarisation de la notion de territoire est son adoption par les organisations internationales de développement. C'est le cas, par exemple, de l'OCDE et du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Au sein de l'OCDE, l'orientation économique dominante, orientée vers la création d'un marché international de libre échange[43], n'a pas empêché la mise en place en 1994 du « Service du développement territorial ». Ce service rassemble maintenant les domaines du développement régional, du développement rural, des affaires urbaines et du programme d'actions et de coopération en faveur des initiatives locales de créations d'emplois[44].

De son côté, le CIRAD, qui participe à plusieurs réseaux de « recherche et développement » en Afrique et en Amérique Latine[45], a créé en 1998 le département « Territoires, environnement et acteurs ». Les actions de ce département sont orientées par deux programmes scientifiques qui cherchent à développer des outils et des méthodes d'appui : le programme « Espaces et ressources » et le programme « Agricultures familiales ». L'idée sous-jacente à la création de ce département nouveau consiste à donner de la cohérence aussi bien qu'une vision d'ensemble aux différentes actions du Centre y compris les démarches par filière[46].

---

[42] BERRIET-SOLLIEC, M., 1997. Institutions et territoires : vers le renouvellement des politiques publiques ? Les interventions des Départements et des Régions dans le secteur agricole. Montpellier, ENSAM/INRA, Thèse de doctorat, INRA, Etudes et Recherches n° 109, 338 p. (+ annexes).
Ce même type d'interprétation est adopté par BARTHE, L., 1998. Processus de différenciation des espaces ruraux et politiques de développement local. Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, Thèse de doctorat, 432 p.

[43] DE BRIE, C., 1998. Comment l'AMI fut mis en pièces : vers une mondialisation de la résistance. Le Monde Diplomatique. Paris, n° 537, pp. 21, 32 p.
RAMONET, I., 1998. Besoin d'utopie. Le Monde Diplomatique. Paris, n° 530, pp. 9, 32 p.
FORRESTER, V., 1998. Anatomie de la crise financière. Le Monde Diplomatique. Paris, n° 537, pp. 2, 32 p.

[44] Sur les motivations et les réticences internes des pays membres de l'OCDE concernant la création du « Service de Développement Territorial » voir VEIGA, J.E. da, 1999. A face territorial do desenvolvimento. Anais… Belém, XXVII Encontro Nacional de Economia, pp. 1301-1318.

[45] Au Brésil, le CIRAD est présent dans les États de la Paraíba, de São Paulo et du Rio Grande do Sul où il maintient des partenariats avec les principales institutions publiques de recherche agronomique.

[46] TONNEAU, J.-P. et PICHOT, J., 1999. Une recherche pour le développement régional : la création du département « Territoires, Environnement et Acteurs » au CIRAD. Les cahiers de la recherche développement. Montpellier, n° 45, pp. 37-50.

Le Système Agroalimentaire Localisé (SYAL) est la principale proposition dans le cadre de ce département. Ce système est envisagé comme une voie pour la **construction de territoires** en zone rurale. L'hypothèse de travail consiste à tester si l'articulation entre les unités agricoles de production, les industries agroalimentaires, les entreprises de services commerciales, de restauration… qui s'associent par leurs caractéristiques et leur fonctionnement est génératrice des avantages compétitifs sur un territoire spécifique[47].

Le référentiel théorique de départ est explicitement celui des « systèmes productifs localisés » des zones industrielles à l'exemple de l'expérience italienne. Le SYAL est un type spécifique de système productif localisé qui présente comme noyau dur les activités agroalimentaires. Au contraire de la spécialisation accrue des systèmes industriels du genre, sa spécificité majeure réside dans la diversité des activités agricoles existantes dans la zone concernée. Cette diversité augmente le degré de difficulté pour la constitution du système dont l'exclusion d'un segment social quelconque peut compromettre les avantages compétitifs de la territorialité. Ainsi, les petites et les grandes unités de transformation y compris les industries agroalimentaires dites traditionnelles et les entreprises de services non spécifiquement agricoles doivent en faire partie. L'ensemble des « actifs spécifiques » du territoire, c'est-à-dire des actifs qui ne se trouvent pas sous la même forme sur d'autres zones sont des éléments constitutifs de la territorialité[48].

En France, un programme de formation des agriculteurs dans le domaine de l'agriculture durable, mis en place récemment par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), place au premier plan la prise en compte du volet territorial. Le mode d'occupation de l'espace peut caractériser une identité locale plus ou moins affirmée. « C'est le contexte local qui détermine les thèmes économiques à aborder dans un diagnostic du territoire ». La durabilité agricole est ainsi associée aux fonctions sociales marchandes et non marchandes rendues au territoire par les agriculteurs, telles que : les sentiers ouverts au public, la création

[47] MUCHNIK, J. et SAUTIER, D., 1998. Systèmes agro-alimentaires localisés et construction de territoire. CIRAD/TERA, 46 p.

[48] REQUIER-DESJARDINS, D., 2000b. Globalización y evolución de los sistemas de producción : la agro-industria rural y los « sistemas agroalimentarios localizados » en los paises andinos. Université de Versailles, 14 p. (www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/DENIS1.htm).

d'emplois directs ou indirects, l'embellissement du paysage, l'accueil touristique à la ferme, « la vente directe qui resserre le lien social entre consommateurs et producteurs… »[49].

Au-delà des activités inédites et des savoir-faire locaux, Requier-Desjardins[50] présente davantage la consommation comme source spécifique du processus de création d'un territoire de développement en zone rurale due à la relation qui s'établit entre le consommateur et les produits qu'il consomme. La proximité est ici cognitive dans le sens où le consommateur, par sa propre expérience ou par l'expérience de ces proches, détient une connaissance des conditions de production telle qu'il se considère capable de mesurer la qualité du produit. Les circuits courts de commercialisation et la qualité des produits agroalimentaires deviennent de plus en plus des éléments constitutifs des systèmes agroalimentaires localisés et des territoires de développement.

Dans ce sens, l'approche micro-historique sur la consommation réalisée par Levi[51] est tout à fait innovatrice. En même temps, elle renforce indirectement la conception que les territoires disposent de marges de manœuvre puissantes associées à la consommation qui peuvent jouer en faveur du développement local. En réalité, la subordination de la distribution et de la consommation aux rapports de production qui structurent la société a provoqué depuis longtemps un manque d'intérêt majeur sur les comportements des consommateurs. Levi remet en cause l'idée dominante sur l'uniformité de ces comportements de même que celle de l'imitation sociale. Les stratégies de survie ainsi que l'existence de cultures et de formes différentes de consommation sont à l'origine d'une réalité segmentée où la dispersion autour de la moyenne est considérable. « Il faut donc le répéter : l'image de la révolution de la consommation comme un événement heureux interdit de comprendre le procès culturel sous-jacent aux comportements des consommateurs » (p. 194).

La revalorisation récente des zones rurales par une partie importante de la population urbaine, surtout dans les pays développés, a accentué la **proximité entre consommateurs et producteurs agricoles**. Ce regain d'importance des espaces locaux affermit les stratégies économiques de certains types d'unités agricoles familiales. Les processus de construction

[49] VILAIN, L., 1999. De l'exploitation agricole à l'agriculture durable : aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables. Rambouillet, Educagri, pp. 24 et 92, 155 p.
[50]REQUIER-DESJARDINS, D., 2000b (*op.cit.*).

collective et institutionnelle des territoires rejoignent consciemment ou inconsciemment les forces sociales et politiques qui revendiquent la restructuration, non sans résistances il est vrai, de la conception dominante des politiques de développement rural et agricole. Les transformations principales que les sociétés rurales et agricoles sont en train de traverser redéfinissent et réactualisent l'importance de l'organisation de la production agricole familiale plus moderne, plus innovante et mieux adaptée aux conditions socioculturelles du monde d'aujourd'hui. Nous approfondissons cette analyse à partir des transformations principales que le secteur agricole a subi surtout après les années 1950. Pour cela, le choix de l'agriculture française comme référence s'avère particulièrement intéressant puisque les unités de production agricole familiales ont été définies par les pouvoirs publics comme étant le modèle de développement agricole depuis au moins la fin du XIXe siècle.

3- La diversité de l'agriculture familiale : un atout de développement local ?

3.1- Les transformations au sein de l'agriculture familiale

D'après Mazoyer et Roudart[52], le modèle dominant d'agriculture dans la majorité des pays occidentaux est le résultat de la deuxième révolution agricole des temps modernes. La première grande transformation de l'agriculture de l'ère moderne en Europe a eu lieu entre le XVIe et le XIXe siècles à la suite de la première révolution industrielle. Pendant cette longue période, le système des jachères a été remplacé par celui des prairies artificielles de graminées en donnant naissance aux systèmes dits « sans jachères ». Mise en place d'une façon bien plus rapide que la première, la deuxième révolution agricole moderne ne s'est pas produite d'un seul coup. Elle a eu des étapes successives en suivant les progrès techniques des industries mécanique, chimique et génétique.

---

[51] LEVI, G., 1996. Comportements, ressources, procès : avant la « révolution » de la consommation. In : REVEL, J. (éd.). Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard/Le Seuil, pp. 187-207, 243 p.

[52] MAZOYER, M. et ROUDART, L., 1997. Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine. Paris, Seuil, 565 p.

> « Aujourd'hui, les exploitations sont le plus souvent entièrement spécialisées dans un nombre très réduit de productions particulièrement rentables. Elles sont équipées de tracteurs lourds et de grandes machines, elles font massivement appel aux engrais minéraux, aux produits de traitement, aux aliments du bétail, à des variétés de plantes et à des races d'animaux hautement sélectionnées. Ces exploitations vendent la quasi-totalité de leurs produits sur des marchés multirégionaux et multinationaux, elles achètent la plus grande partie de leurs moyens de production, et l'autoconsommation et l'autofourniture n'occupent plus qu'une place réduite »[53].

Ce modèle de développement agricole a provoqué des transformations socioéconomiques profondes. La population française était majoritairement agricole au XIXe siècle sans que cette situation garantisse son autosuffisance alimentaire. Actuellement, les agriculteurs représentent moins de 5% de la population active mais la France est le deuxième pays agro-exportateur du monde après les États-Unis. Des 2 300 000 exploitations agricoles de l'après-guerre (1955), il en restait 679 800 en 1997. Une étude prospective de la DATAR[54] prévoit le maintien de 500 000 exploitations rentables à partir de 2015. Cela exige l'installation moyenne de dix mille nouveaux agriculteurs par an d'ici là pour compenser le nombre d'exploitants agricoles qui prendront leur retraite dans les prochaines années. Une autre caractéristique générale de l'économie agricole française est sa concentration sur le territoire. Selon Hervieu[55], parmi les quatre-vingt-seize départements métropolitains (en comptant la Corse), dix d'entre eux sont porteurs des principales activités du secteur et sont localisés au nord d'une ligne imaginaire Nantes - Strasbourg.

Mendras[56], dans la postface à la réédition de son ouvrage *La fin des paysans*, réaffirme qu'en une génération la civilisation millénaire paysanne a disparu en France. Les exploitants agricoles modernes qui obéissent aux règles du marché ont pris sa place. Dans la société rurale d'aujourd'hui, la population est plus diversifiée, la pluriactivité est une pratique courante chez les agriculteurs qui n'y sont plus majoritaires. Par contre, Gervais *et al*.[57] dans *La fin de la France paysanne* rappellent que cette catégorie sociale, minoritaire il est vrai,

---

[53] MAZOYER, M. et ROUDART, L., 1997 (*op.cit.*), p. 383.
[54] DATAR, 1993. Débat national pour l'aménagement du territoire : document introductif. Paris, La Documentation Française, 124 p.
[55] HERVIEU, B., 1996. Les agriculteurs. Que sais-je ? Paris, PUF, 128 p.
[56] MENDRAS, H., 1967/1992. La fin des paysans. Paris, Babel, 437 p.
[57] GERVAIS, M. *et al*., 1977/1992. La fin de la France paysanne. In : DUBY, G. et WALLON, A. (éd.). Histoire de la France rurale : depuis 1914. Paris, Ed. Seuil, Tome 4, 755 p.

représente encore un atout tout à fait stratégique dans le cadre des politiques de développement rural :

> (…) « ils occupent, utilisent et pour tout dire gèrent la majeure partie de l'espace rural, ils sont donc encore et en quelque sorte par destination les véritables maîtres d'œuvre de l'entretien (…) de l'espace national et, en particulier, des richesses écologiques qu'il recèle. Et c'est comme réserve : d'espace, de richesses naturelles fondamentales, de structures sociales d'accueil, que l'espace rural est désormais conçu et traité »[58].

L'organisation de la production agricole en France se caractérise, peut-être plus qu'ailleurs, par son attachement aux unités de production familiales. Mais, à l'exemple de la majorité des pays occidentaux, son agriculture a connu des changements profonds tout au long du vingtième siècle. Le développement technologique a permis d'augmenter de plus de vingt fois la proportion de personnes nourries par actif agricole, et cela grâce à une hausse extraordinaire des rendements agricoles. Si au début du siècle un actif nourrissait trois personnes, aujourd'hui ce même actif nourrit soixante personnes. La population familiale agricole, de huit millions qu'elle était en 1955, ne compte que 2 198 600 personnes en 1997 dont 57,4% travaillent sur les exploitations. Dans la période de 1988 à 1995, 40 000 unités productives ont disparu annuellement. La SAU moyenne est passée de 23,4 ha en 1979 à 41,7 ha en 1997[59].

Dans cette dernière année, la moitié pratiquement des chefs d'exploitation travaille à plein temps dans l'agriculture. L'autre moitié est constituée par des exploitants à temps partiel dont 30% n'exercent aucune activité externe à l'exploitation et 19,5% étaient double actif. Parmi ces derniers, qui restent proportionnellement stables depuis 1979, 12% pratiquent l'activité agricole à titre secondaire et les 8% restant la font à titre principal[60]. Le tableau II et les graphiques I et II, ci-après, présentent le temps de travail des différentes catégories d'actifs agricoles et l'évolution de la double activité des chefs d'exploitations.

Tableau II : Double activité des chefs d'exploitation (milliers)

---

[58] GERVAIS, M. *et al*., 1977/1992 (*op.cit.*), p. 414.
[59] Notamment,
HERVIEU, B., 1996 (*op.cit.*).
GROUPE DE BRUGES, 1996. Agriculture, un tournant nécessaire. Paris, L'aube, 95 p.
MAP, 1997. L'agriculture et l'agroalimentaire dans les régions. Agreste. Paris, 330 p.

	1979	1988	1990	1997
Profession principale non agricole	185	144	125	85
Activité secondaire non agricole	67	60	54	48
Total chefs doubles actifs	252 20%	204 20%	179 19,5%	133 19,5%
Total chefs d'exploitation	1 263	1 017	924	680

Source : BIMA, 1999 (*op.cit.*), p. 9.

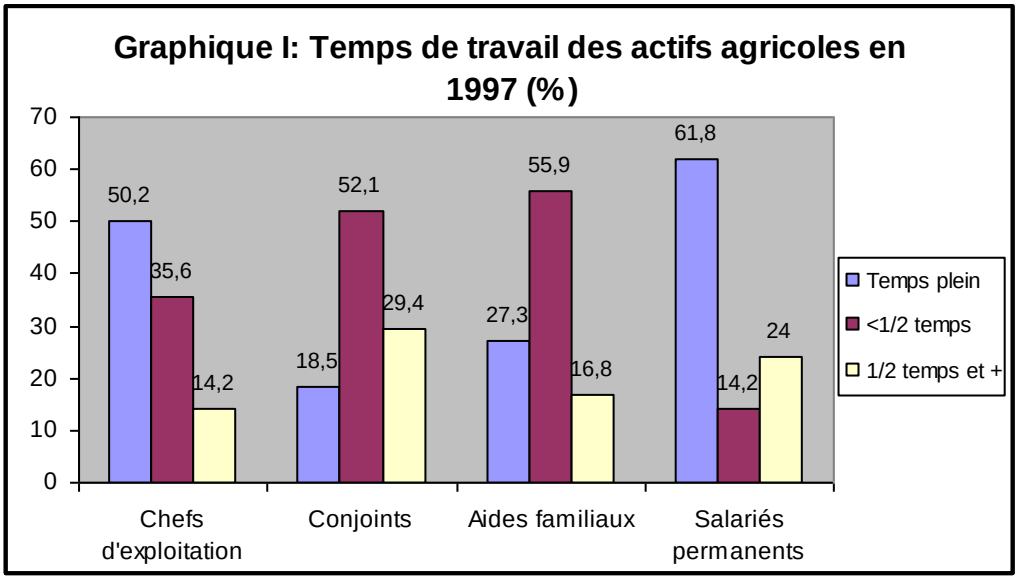

Source : BIMA, 1999. Les chiffres de l'agriculture et de la pêche. Paris, MAP, p. 8, 34 p.

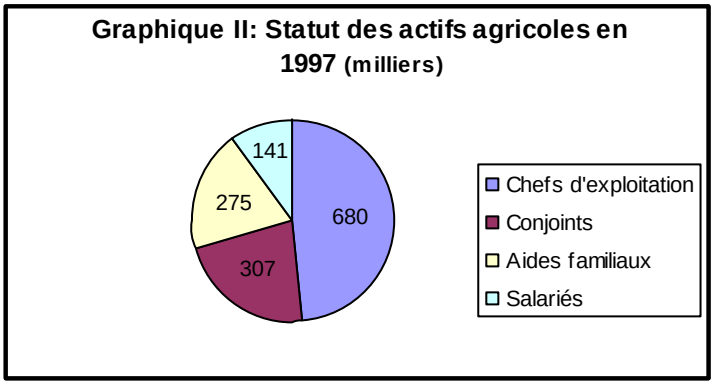

Source : BIMA, 1999 (*op.cit.*), p. 8.

[60] BIMA, 1999 (*op.cit.*).

L'exploitation agricole « professionnelle »

Ce basculement vécu dans le secteur agricole est dû en grande partie à l'intervention déterminante du secteur public notamment dans la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale. Les lois d'orientation agricole des années 1962 ont défini les grands traits de l'exploitation agricole dite « professionnelle » ou « viable ». **Elle serait fondamentalement une unité de production familiale à deux unités de main-d'œuvre**. Deux politiques principales ont été prévues pour favoriser l'implantation de ce modèle d'agriculture dans le cadre de ces lois d'orientation : l'une qui prévoyait la réforme des structures des exploitations agricoles et l'autre qui instaurait le crédit agricole à long terme et à faible intérêt[61].

En ce qui concerne la première politique, les commissions départementales « des cumuls et réunions d'exploitations agricoles » ont déterminé les surfaces minimales et maximales des exploitations des différentes régions agricoles de leur circonscription. Dorénavant, le droit à dépasser les limites inférieures ou supérieures définies dans chaque département dépend d'une autorisation du préfet après un avis consultatif auprès de cette commission. Le but était d'entraver le libre jeu du marché des terres qui favorise, en général, leur concentration dans les mains des couches sociales les plus riches parfois issues de milieux non agricoles. Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), sociétés anonymes à caractère semi-public, ont été créées pour mettre en pratique cet objectif. Ces sociétés sont dotées du droit de préemption sur l'achat des terres agricoles. Quant à la seconde politique, les exploitations agricoles de dimension considérée comme suffisante pour l'adoption des nouvelles techniques de production (surface de référence) avaient un accès facilité aux prêts bonifiés.

Dans l'univers du syndicalisme agricole, l'une et l'autre de ces politiques ont été dénoncées à l'époque par le Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF). Ce syndicat agricole minoritaire a critiqué la notion de l'exploitation « viable » que les lois d'orientation agricole ont favorisé au détriment des petites exploitations[62]. Une force syndicale nouvelle et minoritaire elle aussi, les Paysans Travailleurs, ont préféré l'action directe, telle que l'occupation des terres en friches. Mais les syndicats majoritaires représentés par la

[61] GERVAIS, M. *et al.*, 1977/1992 (*op.cit.*).
[62] GERVAIS, M. *et al.*, 1977/1992 (*op.cit.*).

Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA), créée en 1946, et le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), son aile jeune constituée en 1961 qui rassemble les agriculteurs de moins de 35 ans, ont œuvré pour ces politiques.

Les dirigeants syndicaux d'opposition n'avaient pas tort sur ce sujet puisque trop vite les forces parlementaires conservatrices ont limité au maximum l'application du droit de préemption des SAFER. Plusieurs autres moyens se sont montrés efficaces pour tourner la législation selon les caractéristiques sociopolitiques de chaque région. Cette loi a été, par exemple, très appliquée dans le Nord-Ouest et très peu dans le Sud de la France.

L'individualisme moderne

Mais dans l'ensemble, ces changements ont eu lieu sans que la main-d'œuvre salariée remplace celle de la famille. Entre 1993 et 1997, la force de travail familiale est passée de 84% à 90% du total des travailleurs agricoles. Les 140 700 salariés agricoles permanents de 1997, parmi lesquels 38% présentent une occupation agricole à temps partiel, restent bien au-dessous de la main-d'œuvre familiale. En revanche, si l'agriculture française repose toujours sur cette base familiale, la population agricole active montre une tendance nette à s'organiser dans des fermes qui n'occupent que le chef de l'exploitation. En 1985, les exploitations individuelles représentaient plus d'un tiers du total et les unités de production où le couple était pratiquement l'unique force de travail disponible correspondaient à plus de 45%[63].

En outre, les formes sociétaires de l'agriculture comptaient environ 109 200 unités en 1997, soit 16% du total, et une surface moyenne de 92 ha, plus de deux fois la surface moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles. Les sociétés telles que les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) et les Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) occupaient environ 30% de la surface agricole utilisée[64].

---

[63] Pour les données de l'année 1997 voir les graphiques I et II présentés auparavant. Les autres données sont analysées, notamment, par HERVIEU, B., 1996 (*op.cit.*) et BLANC, M. *et al*., 1990. L'agriculture française est-elle encore familiale ? In : COULOMB, P. *et al*. (éd.). Les agriculteurs et la politique. Paris, FNSP, pp.310 -327, 594 p.

[64] MAP, 1997 (*op.cit.*).

L'importance du nombre d'exploitations agricoles individuelles ainsi que sociétaires en dehors du cadre familial peut être associée à l'idée d'un processus de faillite du concept de l'agriculture familiale. L'exploitation agricole n'assure plus nécessairement ni le travail ni le revenu de la famille. Toutefois, la dynamique de renouvellement de l'agriculture familiale opérée soit par la diversification des activités et l'insertion de membres du ménage au sein des exploitations agricoles, soit par la création des unités productives nouvelles, suggère le contraire. Pour l'instant, l'une et l'autre tendances restent ouvertes à la démonstration.

De plus, il faut remarquer qu'au sein même de cet « individualisme moderne »[65] la diversification sociale persiste. L'agriculteur individuel doté d'outils agricoles modernes qui réalise seul l'essentiel du travail sur l'exploitation n'a rien à voir avec les situations qui faute d'une définition cohérente sont associées au terme « bricolage ». Ici, c'est tout à fait un dispositif différent qui se met en place.

> (…) « on n'a pas affaire à un retour en arrière, mais bien à ce bricolage extraordinairement moderne, complexe, fluide, mobile, qui se recompose selon les époques de la vie du groupe, etc. ; et deuxièmement, chose importante dans ce dispositif, c'est que l'agriculture, y compris à l'échelle individuelle ou à l'échelle domestique ou familiale, peut ne pas être au centre du monde »[66].

Contrairement à l'idée répandue que le productivisme agricole est la règle, la pluriactivité, la production biologique, la production fermière, le « bricolage »… sont des solutions diverses adoptées par une partie non négligeable des exploitants agricoles[67]. Cette persistance et cette reproduction de la diversité sociale des exploitants agricoles n'étaient pas du tout prévues ou envisagées par les interventions publiques. Au contraire, les politiques agricoles nationales et européennes ont privilégié pendant longtemps le productivisme. Depuis 1962, la Politique Agricole Commune (PAC) a toujours occupé une place importante, et même prioritaire, au sein du long processus de construction de l'actuelle Union Européenne. La PAC joue toujours un rôle fondamental pour que l'Europe des Quinze garantisse au maximum sa sécurité alimentaire mais aussi pour protéger son agriculture dans le cadre d'un marché international libéral. Ce n'est que récemment que certaines réformes de cette politique commencent à

---

[65] HERVIEU, B., 1998. Mobilité, individualisme moderne et triomphe de l'urbanité. In : ALLAIRE, G. *et al*. (éd.). Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. II, pp. 81-82, 132 p.
[66] HERVIEU, B., 1998 (*op.cit.*), p 82.
[67] LAMARCHE, H., 1987. Crises et permanence de l'exploitation familiale en France. Sociologie du Travail. Paris, n° 4, pp. 443-458, 518 p.

reconnaître politiquement, même si c'est d'une façon partielle, le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Ces clivages sont dus avant tout à la persistance et à la viabilité économique des exploitations agricoles qui produisent autrement.

3.2- Le productivisme n'a pas éliminé la diversité de l'agriculture familiale

Au sein de l'Union Européenne, la France représente sans aucun doute le noyau dur de l'agriculture. Avec la SAU totale la plus étendue aussi bien que respectivement le troisième et le quatrième contingents de main-d'œuvre agricole et de nombre d'exploitations agricoles, ce pays occupe la place de leader de la production agricole finale européenne avec environ 22% d'une somme totale qui se monte à 213 milliards d'écus[68]. Le graphique III et le tableau III, ci-dessous, démontrent l'importance stratégique de son secteur agricole à l'égard des autres pays de l'UE.

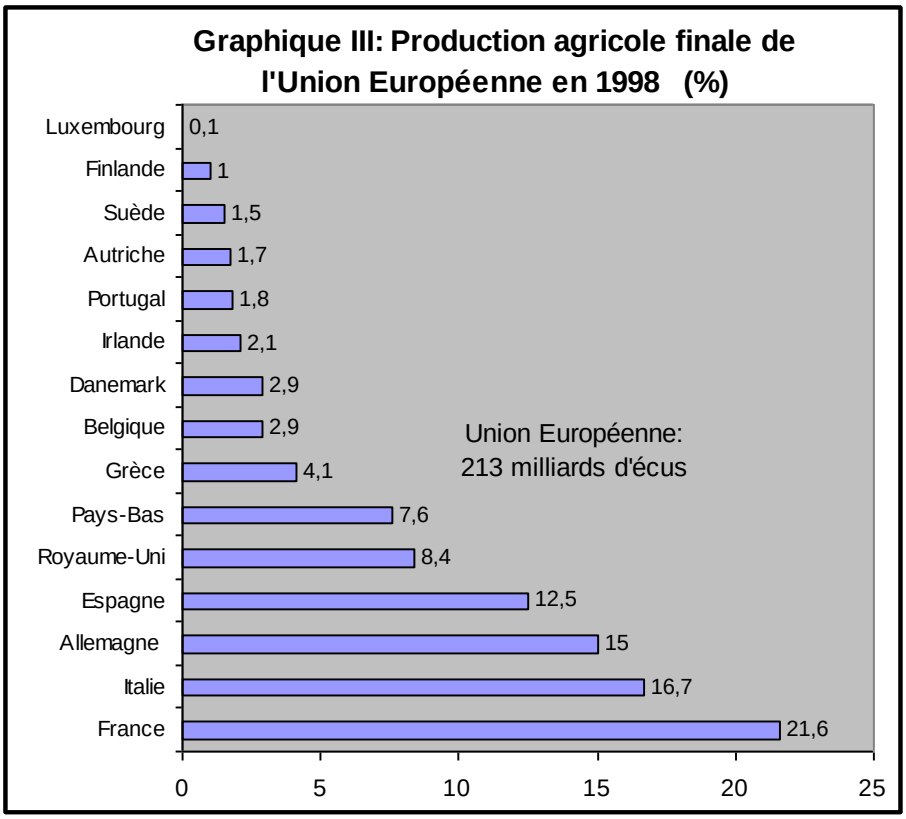

Source : BIMA, 1999 (*op.cit.*), p. 34.

[68] BIMA, 1999 (*op.cit.*).

Tableau III : Structures des exploitations agricoles des pays de l'UE en 1997

Pays	SAU (milliers d'ha)	Nombre d'exploitations (milliers)	SAU par exploitation (ha)	Main-d'œuvre (milliers d' Unités de Travail Annuel -UTA)
France	28 331,3	679,8	41,7	958,1
Espagne	25 630,1	1 208,3	21,2	1 099,0
Allemagne	17 160,0	534,4	32,1	656,8
Royaume-Uni	16 168,9	233,2	69,3	416,0
Italie	14 833,1	2 315,2	6,4	1 798,1
Irlande	4 342,4	147,8	29,4	202,3
Portugal	3 822,1	416,7	9,2	519,8
Grèce	3 498,7	821,4	4,3	597,3
Autriche	3 415,1	210,1	16,3	177,6
Suède	3 109,1	89,6	34,7	81,8
Danemark	2 688,6	63,2	42,6	97,9
Finlande	2 171,6	91,4	23,7	125,7
Pays-Bas	2 010,5	107,9	18,6	208,7
Belgique	1 382,7	67,2	20,6	79,1
Luxembourg	126,6	3,0	42,5	5,0
UE 15	128 691,8	6 989,2	18,4	7 023,2

Source : BIMA, 1999 (*op.cit.*), p. 32.

L'année 1999 pour l'UE a commencé avec les étapes décisives pour le lancement de la monnaie unique (Euro) et le débat serré, habituel pourrait-on dire, autour de la réforme de la PAC. D'une part, les dernières réformes de cette politique se sont imposées à cause des excès de production et évidemment des coûts élevés de stockage des excédents. D'autre part, les subventions agricoles européennes subissent aussi les pressions politiques exercées par l'OMC. Cette institution nouvelle qui a remplacé l'ancien *General Agreement on Tariffs and Trade* est devenue une sorte de tribunal international du libre échange qui cherche à affaiblir au maximum les politiques de protection des marchés nationaux ou régionaux.

La transparence des inégalités

Dans ces circonstances, la réforme de la PAC de 1992 a marqué le passage de la politique des subventions aux prix agricoles à la politique des aides directes aux agriculteurs. Depuis, les exploitants agricoles commercialisent leurs produits sur la base de prix alignés sur le marché mondial mais compensés par l'UE à travers des aides directes virées sur leurs comptes bancaires. En 1998, pratiquement la moitié des 86,9 milliards d'Euros du budget de l'UE a été utilisée dans l'agriculture.

À partir de la réforme de 1992, les disparités de la répartition des aides publiques dans le secteur sont devenues plus visibles. Le passage de la politique de soutien par le prix fixé au soutien par les aides directes a rendu transparent les concours publics à l'agriculture[69]. Parmi les pays membres, la France, à elle seule, bénéficie d'un quart des dépenses communautaires pour l'agriculture. Dans ce pays, le « concours public »[70] réel moyen par exploitation agricole est passé de 55 000 F à 102 000 F entre 1990 et 1998 (dépenses de l'État plus celles de l'UE). Cet accroissement s'explique, d'une part, par la diminution du nombre d'exploitations agricoles et, d'autre part, par l'augmentation absolue du budget public agricole. Dans la même période, il est passé de 56 à 73 milliards de francs, soit un accroissement non négligeable de 30%.

Pourtant, ces chiffres globaux ne révèlent pas les fortes inégalités dans la répartition des subventions agricoles en France, ni son caractère productiviste. La moitié de la valeur des aides directes est destinée à seulement 86 000 agriculteurs, soit environ 12% de leur total. En outre, le montant net des subventions attribuées pour l'agriculture, présentant une finalité plus ou moins orientée vers la protection de l'environnement[71], équivaut à environ 6% du budget. En chiffres, il atteint 4,4 milliards sur un total de 73 milliards de francs[72]. Les exploitations agricoles les plus intensives en capital et en main-d'œuvre reçoivent la plupart des aides publiques. Les exploitations agricoles prises en compte par le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) constituent le noyau de l'agriculture française « réputée

---

[69] PETIT, M., 1999. Pressions sur la PAC: peut-on prévoir son avenir sur la base de l'interprétation du passé ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 250, pp. 47-50, 60 p.
MATHURIN, J., 1999. Analyse des effets budgétaires d'Agenda 2000 pour les différents pays membres de l'Union européenne. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 251, p. 43, 64 p.

[70] Cette notion budgétaire ne prend pas en compte les avantages fiscaux ni les subventions aux prix agricoles dont le secteur peut encore bénéficier.

[71] À ce titre, les « mesures agri-environnementales » qui représentent le prolongement de l'article 19 du règlement structurel de 1985 ont été instituées par la réforme de la PAC en 1992. En France, elles comportent le dispositif national de soutien aux élevages extensifs connu par l'expression « prime à l'herbe » et les programmes régionaux agri-environnementaux, tel que celui concernant la mise en valeur de l'agriculture biologique. Depuis la loi d'orientation agricole de 1999, ces mesures seront insérées dans le cadre de la politique des Contrats Territoriaux d'Exploitations (CTE). Pour plus d'informations sur les « mesures agri-environnementales » voir, parmi d'autres,
ECONOMIE RURALE, 1999. Les mesures agri-environnementales : bilan et perspectives. Paris, SFER, n° 249, 99 p.
ALPHANDERY, P. et BILLAUD, J.-P. (éd.), 1996. Cultiver la nature. Etudes Rurales. Paris, EHESS, n° 141-142, 233 p.

[72] BIMA, 1998. Les aides publiques à l'agriculture. Paris, MAP, Hors série, n° 1, 42 p.

professionnelle »[73]. En 1997, ce réseau représentait 406 000 exploitations et 95% du potentiel de production mesuré par la Marge Brute Standard[74]. D'après Bazin[75], ces exploitations recevaient plus de 90% des aides directes destinées au secteur.

La PAC : entre défense de privilèges et contestations

Cette situation d'inégalité et de concentration de la production agricole est fort bien défendue par le syndicat agricole majoritaire. En février 1999, pratiquement la moitié des agriculteurs qui ont manifesté à Bruxelles dans le cadre de la réforme de la PAC était constituée par des agriculteurs français affiliés à la FNSEA et au CNJA. Parmi leurs collègues européens, les agriculteurs français étaient les « stars » à cause de leur poids numérique bien entendu mais aussi par leur dernier fait d'armes : « le saccage du ministère de l'Environnement (…) »[76].

La modernisation agricole rapide mise en route après la deuxième Guerre Mondiale s'est appuyée sur une importante alliance politique entre le gouvernement et les représentants du syndicalisme majoritaire. Cette cogestion de la politique agricole explique davantage la position largement dominante toujours occupée par la FNSEA et le CNJA à l'intérieur des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Celles-ci sont constituées fondamentalement par les syndicats agricoles représentés à l'intérieur de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et les organisations agricoles à vocation économique rassemblées au niveau national auprès de la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole[77].

Jusqu'à récemment, ces deux syndicats profitaient de leur condition d'exclusivité dans les commissions et les comités agricoles paritaires. C'est en 1990 seulement qu'un décret a ouvert cette participation aux syndicats d'opposition qui ont au moins 15% des voix lors des

---

[73] Le RICA recueille des informations techniques, économiques et financières auprès d'un échantillon de 7 600 exploitations agricoles ayant une taille économique supérieure à la Marge Brute Standard (MBS) de 12 hectares de blé et occupant au moins 0,75 Unité de Travail Annuel (UTA).
[74] SCEES, 1999. L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires. Paris, MAP, 159 p.
[75] BAZIN, G., 1998. Agriculture de montagne et soutiens publics à la gestion de l'espace: les résultats d'une simulation. Le Courrier de l'Environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 33, pp. 61-72, 146 p.
[76] COROLLER, C., 1999. La lassitude des agriculteurs. Libération. Paris, 23/02/1999, pp. 4.
La Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Dominique Voynet, et ses collègues du parti « Les Verts », ont adopté conjointement une position critique à l'égard de la concentration des aides agricoles et du manque de critères environnementaux qui devraient pénaliser les agriculteurs pollueurs.
[77] MARESCA, S., 1983. Les dirigeants paysans. Paris, Ed. de Minuit, 295 p.

élections professionnelles à la Chambre d'agriculture. Un vrai monopole syndical qui a perduré pendant presque cinquante ans commence ainsi à s'estomper[78].

De plus, la transparence actuelle dans la libération des aides directes favorise l'action des forces politiques qui, à l'intérieur de l'UE, critiquent ce système de subventions agricoles sans qu'aucun dispositif de contrôle des impacts sur l'environnement ne soit adopté. En 1998, par exemple, le gouvernement français a dû s'expliquer devant la Cour de justice européenne sur l'application laxiste des directives européennes contre la pollution des eaux. Les agriculteurs français « sont responsables d'environ un tiers de la pollution rejetée dans les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques »[79].

Le débat actuel autour des problèmes environnementaux liés à l'agriculture, qui n'était pas du tout aussi visible au début de la décennie 1990, est en train de mettre en question les inégalités et le caractère productiviste de la PAC. Les pratiques de production agricole n'ont jamais été autant soumises au jugement et à la négociation d'autres acteurs sociaux. Les représentants agricoles ne sont définitivement plus les seuls à influer sur les politiques agricoles. L'évolution du débat scientifique et l'adoption de mesures de politiques agricoles en faveur de l'environnement permettent aujourd'hui de se demander si la tendance du développement agricole va vers le renforcement de l'agriculture duale[80] ou vers la construction d'un nouveau modèle[81].

En définitive, l'analyse du secteur agricole orientée exclusivement sur le destin des subventions publiques valide la thèse du développement au sein de l'UE d'une agriculture duale. Cependant, si on s'éloigne du fatalisme des études essentiellement économiques et du discours des syndicats agricoles d'opposition pour essayer de comprendre les changements qui sont en cours dans l'agriculture, cette thèse est au moins mise en question. Au long des années 1990, les initiatives qui s'appuient soit sur la qualité des produits agricoles, soit sur la

---

[78] FOING, D., 1999. FNSEA contre Confédération Paysanne : les deux visages du syndicalisme agricole. L'Evénement. Paris, pp. 10-11, 90 p.

[79] BRISSON, I. et MENNESSIER, M., 2000. Des agriculteurs pollueurs mais pas payeurs. Le Figaro. Paris, 18/5/2000, p. 12, 40 p.

[80] Cette notion évoque la coexistence de deux types d'agriculture : l'une orientée vers les marchés internationaux par l'intermédiaire des industries agroalimentaires, fortement subventionnée et peu soucieuse de l'environnement, et l'autre cantonnée à des marchés beaucoup plus spécialisés et restreints, a priori plus respectueuse de l'environnement et moins dépendante des subventions publiques.

[81] ALPHANDERY, P. et BILLAUD, J.-P., 1996. L'agriculture à l'article de l'environnement - Introduction. In : ALPHANDERY, P. et BILLAUD, J.-P. (éd.) (*op.cit.*), pp. 9-19.

protection de l'environnement, aussi bien que les actions diverses de valorisation des territoires ruraux sont devenues de moins en moins marginales.

Ces actions, même si elles restent désarticulées et isolées politiquement, ont réussi à incorporer certaines demandes nouvelles de la société civile dans les politiques de développement agricole et rural. Actuellement, l'ampleur des dynamiques mettant en question le modèle dominant de développement agricole est accompagnée d'un regain de l'importance de l'espace rural en tant que lieu de vie. S'il n'est pas encore possible d'affirmer qu'un bouleversement de ce modèle est en cours, il devient de plus en plus évident qu'il est en restructuration.

3.3- Des agriculteurs professionnels aux agriculteurs « hors-normes »

Les transformations que traverse l'agriculture depuis une vingtaine d'années ont été étudiées par un groupe de chercheurs qui se sont inspirés surtout des théories de la régulation et des conventions. La théorie « régulationniste » a été construite à partir de travaux qui cherchaient une explication pour la crise économique marquée par le premier choc pétrolier de 1974-75. Elle essaye de dépasser l'analyse des conditions d'équilibre des économistes néoclassiques aussi bien que celle des lois tendancielles d'orientation marxiste. L'étude des contre-tendances et des crises économiques est le fondement de « l'école de la régulation » qui s'oriente vers le plan sectoriel ou macroéconomique. L'économie des conventions est tributaire de la théorie de la régulation et elle s'applique aux approches microéconomiques[82].

Selon Laurent[83], la crise économique et sociale des dernières décennies, dont l'accroissement des taux de chômage est la principale expression, a changé profondément le référentiel du développement agricole voulu comme dominant par les OPA. Les exploitations agricoles professionnelles avec deux unités de travail annuel, sans aucun revenu d'activités extérieures, adoptant des techniques agricoles intensives et qui s'intègrent parfaitement aux marchés, ne

[82] LAURENT, C., 1992. L'agriculture et son territoire dans la crise. Paris, Paris VII, Thèse de doctorat, 454 p. ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.), 1995. La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, 444 p.
[83] LAURENT, C., 1992 (*op.cit.*).

sont plus la norme. La crise ne signifie pas uniquement que tout va mal mais aussi que les choses vont différemment.

> « La diversité non seulement subsiste mais se reproduit. Le mouvement de modernisation ne s'est pas traduit par la généralisation d'un modèle unique ; au contraire, les exploitations agricoles familiales ont montré leur capacité à répondre aux contraintes de la compétitivité par des voies différentes »[84].

Mais jusqu'à nos jours, la diversité des mécanismes grâce auxquels l'agriculture contribue au développement rural, par exemple à travers les installations de nouvelles unités productives, reste très peu étudiée pour ne pas dire inconnue. Depuis le début des années 90, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) s'intéresse aux « nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural ». Une « action incitative » de recherches sur ce thème y a eu lieu entre 1993 et 1995[85]. Les études de cas effectuées par Laurent *et al*.[86] dans ce cadre de recherche révèlent que **l'agriculture accomplit un important rôle de cohésion sociale sûrement plus significatif et plus complexe que la propre création des emplois agricoles**.

L'activité agricole est souvent multifonctionnelle au sein d'un même ménage même si une fonction reste dominante. « Mais cette fonction prioritaire peut changer au cours de la vie du ménage, et elle n'est pas forcément la même, à un moment donné, pour tous les membres du ménage ». En plusieurs situations, l'activité agricole est liée à la recherche d'une occupation ou de protection sociale pour les femmes. C'est le cas, par exemple, des associations fréquentes entre mère et fils qui permettent à la mère de cotiser pour sa retraite et au fils d'obtenir un revenu à partir d'une activité agricole[87].

Dans ce contexte, Bellon *et al*.[88] analysent les raisons qui conduisent certaines familles à s'installer en agriculture, maintes fois hors du cadre de l'héritage d'une exploitation agricole familiale. Ils ont identifié quatre fonctions que l'agriculture peut jouer à l'intérieur de ces

---

[84] LAURENT, C., 1992 (*op.cit.*), p. 92.
[85] Les résultats de ces recherches ont été publiés en deux ouvrages organisés par ALLAIRE, G. *et al*. (éd.) 1996 et 1998. Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. I et II, 313 p/132 p.
[86] LAURENT, C. *et al*., 1996. Les différentes formes d'exercice de l'activité agricole des ménages ruraux. In : ALLAIRE, G. *et al*. (éd.) (*op.cit.*), pp. 261-275.
LAURENT, C. *et al*., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 244, pp. 12-21, 63 p.
[87] LAURENT, C., 1992 (*op.cit.*), p. 18.
[88] BELLON, S. *et al*., 1995. Analyse des nouvelles formes d'exercice de l'activité agricole. Versailles, INRA, Rapport d'étape, 147 p.

groupes familiaux : une fonction économique soit à titre complémentaire, soit à titre principal ; une fonction d'intégration dans un régime de transfert social dont la protection sociale et le droit à la retraite figurent parmi les buts principaux ; une fonction patrimoniale c'est-à-dire de maintien d'un capital qui appartient à la famille ; et finalement une fonction hédoniste où le revenu agricole n'importe guère.

Aujourd'hui, l'adage « on naît agriculteur, on ne le devient pas » est de plus en plus remis en question[89] ; de même que le mode de vie campagnard très souvent associé à solidarité et convivialité l'est également. Les expériences de ceux qui cherchent à s'installer comme agriculteurs sans être du milieu professionnel en témoignent. L'insertion dans la profession dépend de leur capacité simultanée de se faire reconnaître et d'être accepté par la société locale et surtout par les organisations professionnelles agricoles. Ils doivent aussi surmonter les obstacles prévus par la politique agricole qui restreignent l'entrée dans le métier hors du cadre d'une famille traditionnelle d'agriculteurs.

Les normes d'installations agricoles

Ces obstacles ont été érigés depuis les années 1960 par les représentants des OPA avec l'accord du secteur public dans le but principal de préserver le caractère familial des exploitations agricoles. La cogestion des politiques agricoles a établi plusieurs normes pour l'attribution d'aides aux candidats à l'installation agricole. Pour être aux normes et avoir le droit à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et aux prêts bonifiés, il faut respecter une série de critères, parmi lesquels des conditions d'âge, de formation scolaire, de dimension et d'orientation technico-économique de l'exploitation. L'attribution de la DJA ainsi que son montant sont déterminés par la section « structure et économie des exploitations » de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) qui est composée de représentants de la profession et de l'administration.

Tout d'abord, la limite d'âge entre 21 et 35 ans est requise. Ce n'est que sur une demande expresse auprès de la CDOA que l'âge maximum peut être exceptionnellement de 40 ans révolus. Ensuite, le candidat doit posséder une formation professionnelle adéquate, ce qui,

[89] FABRE, C., 1996. L'activité agricole : un moyen de s'insérer progressivement sur le plan professionnel ? Versailles, INRA, Rapport final, 29 p.

pour ceux nés à partir du 1e janvier 1971, implique de préparer au moins un Brevet de Technicien Agricole (BTA) et de suivre un stage de formation de six mois sur une exploitation agricole autre que familiale. Pour acquérir ce diplôme, deux ans d'études après le Brevet d'Etude Professionnel Agricole ou non agricole (BEPA/BEP) ou après une classe de 2e sont requis[90].

De plus, le candidat doit effectuer un stage de 40 heures de préparation à l'installation auprès d'un établissement agréé pour cette finalité. D'après Maresca[91], ce type de stage est en réalité un moyen supplémentaire adopté par le syndicalisme agricole majoritaire pour exercer son contrôle sur les nouveaux installés. En général, le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA) prend en charge l'organisation de ce stage où les représentants d'autres organisations professionnelles agricoles (mutualité sociale, crédit agricole, coopératives…) sont invités à intervenir.

> « Les OPA savent que, pour infuser leur modèle de l'accès au métier aux candidats à l'installation, il ne suffit pas de rendre obligatoire un stage au cours duquel leur sera exposé ce modèle ; encore leur faut-il réussir, au cours de ce stage, à justifier son caractère obligatoire, à rendre crédible leur théorie de l'installation et à convaincre du caractère indispensable des structures professionnelles »[92].

Enfin, il faut élaborer l'Etude Prévisionnelle d'Installation (EPI) ayant pour support le référentiel technico-économique départemental. Dans cette étude, la Surface Minimale d'Installation (SMI) est prise en compte aussi bien que le revenu agricole disponible par actif familial. Le revenu agricole doit rester, au bout de trois ans, entre les limites minimales et maximales fixées par la CDOA. Au-dessous de la valeur minimale, l'exploitation est jugée incapable d'être viabilisée économiquement et, à l'inverse, l'exploitation qui dépasse la valeur maximale est considérée comme suffisamment viable sans avoir besoin de DJA. Ces valeurs varient selon les différents types des zones et des activités agricoles pratiquées[93]. Le

---

[90] L'encadré II, en annexe, présente les différents niveaux de formation agricole et les conditions les plus courantes dans ce domaine que les candidats à l'installation agricole doivent remplir pour accéder à la DJA et aux crédits agricoles à taux bonifiés.

[91] MARESCA, S., 1986. Le théâtre de la profession : le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs. Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Paris, Ed. de Minuit, EHESS, n° 65, pp. 77-85, 106 p.

[92] MARESCA, S., 1986 (*op.cit.*), p. 82.

[93] Le revenu agricole disponible est calculé à partir du résultat courant de l'exploitation avant impôts. On lui ajoute les amortissements techniques et on déduit le remboursement du capital des emprunts. À titre d'exemple, la CDOA du département de l'Aude a fixé entre 89 197 F et 208 129 F les revenus minimum et maximum des projets d'installation.

bénéficiaire s'engage à exercer l'activité agricole à titre principal pendant dix ans et à tenir, pour cette même période, une comptabilité de gestion conforme aux normes du plan comptable général agricole.

Les installations « hors-normes »

Face à ces normes diverses, le nombre des installations dites « hors-normes » a crû dans les dernières années. Ce vocable désigne les installations agricoles nouvelles qui ne remplissent pas les normes officielles établies par la politique agricole. Une étude réalisée en 1993 par la MSA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a révélé que 29% des jeunes agriculteurs s'installent sans aide[94]. Selon Rémy[95], ce type d'installation a commencé à gagner une notoriété dans la presse professionnelle depuis 1993. Il a distingué l'existence de deux groupes d'agriculteurs hors-normes : un premier, le plus répandu, qui n'est pas en conformité avec les critères des installations aidées et un second qui ne demande pas la DJA mais qui pourrait le faire. Ceux qui appartiennent à ce dernier groupe ne postulent pas surtout à cause de l'EPI qui normalement conduit à l'intensification des activités de l'exploitation et aux financements pour effectuer les investissements nécessaires. Ce mécanisme est fréquemment associé à l'accroissement de la catégorie des « agriculteurs en difficulté »[96].

Ces agriculteurs non aidés peuvent présenter une origine agricole mais ils ont suivi d'autres expériences professionnelles avant de s'installer tardivement en agriculture. La plupart ne possède pas une formation conforme à celle exigée officiellement. Cette trajectoire de vie ne signifie pas forcément un échec des activités antérieures mais souligne la présence d'un projet, parfois, d'une stratégie d'installation progressive compatible avec les conditions spécifiques du groupe familial. Rémy[97] souligne que l'activité agricole joue aussi un rôle de refuge et d'insertion sociale face à l'actuelle pression du chômage.

---

[94] En 1998, le MAP a enregistré 8 306 installations avec la DJA mais « **un nombre non négligeable de jeunes s'installe sans aide** » (BIMA, 1999 (*op.cit.*), p. 9). Néanmoins, aucun chiffre permet de mesurer l'évolution des installations hors-normes.

[95] REMY, J., 1995. Les sans dot de l'agriculture. In: BELLON, S. *et al*. (*op.cit.*), pp. 97-131.

[96] D'après l'étude élaborée par l'APCA (1999a), « Agriculteurs en difficulté : procédures administratives et judiciaires », le nombre de dossiers déposés par les agriculteurs qui se trouvent en difficulté financière a été d'environ 8 300 en 1996, ce qui est proche des 8 435 installations aidées en 1995. Depuis 1991, une baisse annuelle de pratiquement 1 000 dossiers d'agriculteurs en difficulté a été enregistrée. Ces chiffres permettent d'estimer aux alentours de 88 000 le nombre d'agriculteurs en difficulté dans cette décennie si la tendance de baisse se maintient.

[97] REMY, J., 1997. Les sans-dot de l'agriculture: faut-il aider les installations sans aide? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 238, pp. 33-37.

Mais l'aspect le plus important de ce débat est le fait que les installations d'agriculteurs hors-normes se trouvent parmi les opérations les plus significatives dans le cadre du développement rural durant ces dernières années. L'accroissement du nombre d'agriculteurs qui n'observent pas les normes d'installation aussi bien que l'importance des procédures plus ou moins hétérodoxes qu'ils adoptent pour « s'en sortir » économiquement leur ont conféré au fil du temps une certaine reconnaissance institutionnelle. S'il est vrai que cette reconnaissance reste encore précaire, les impacts de ces nouvelles installations s'ajoutent aux initiatives d'une partie importante des agriculteurs de souche qui cherchent à différencier localement leurs systèmes de production. Dans ce contexte, il convient de rappeler que l'agriculteur hors-normes, de même que l'agriculteur pluriactif, sont antérieurs à l'agriculteur dit « professionnel » qui satisfait les règles de l'installation et qui exerce l'activité à temps plein. Quelques restructurations récentes des politiques agricoles européenne et française essayent de rendre compte de cette réalité diversifiée.

4- Les actions publiques en faveur de la « multifonctionnalité » agricole

4.1- La reconnaissance politique du caractère multifonctionnel de l'agriculture

Selon Allaire[98], les formes d'agricultures marginales, de résistances ou alternatives des années 1980 étaient les indices d'un bouleversement dans le secteur agricole. « Il a fallu une décennie pour que soit généralement admis que ces évolutions marginales précédaient un grand chambardement ». Les crises locales font des territoires concernés de vrais espaces de régulation qui incitent à la réglementation des changements à travers la législation et les compromis professionnels. Si la réforme de la PAC en 1992 a joué son rôle dans le maintien d'un *statu quo* dans le secteur, elle présente aussi des valeurs environnementales et d'équité territoriale. Après cette réforme, les dispositifs régulateurs à l'échelle territoriale ont acquis davantage d'importance. Le renforcement du Programme de Développement Rural (PDR), appliqué depuis 1989, et la création au début des années 1990 de l'initiative Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) au sein de l'UE en témoignent.

[98] ALLAIRE, G., 1995. De la productivité à la qualité, transformation des conventions et régulations dans l'agriculture et l'agro-alimentaire. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.) (*op.cit.*), pp. 381-410, p. 386.

Il faut constater aussi que les politiques consistant à associer les subventions publiques à la signature de contrats entre l'État, les collectivités locales et les acteurs sociaux deviennent de plus en plus répandues. Ces contrats définissent certaines règles sur l'utilisation des espaces et des ressources naturelles. De fait, ce type de politique n'est pas nouveau en France mais sa notoriété et sa vulgarisation parmi les spécialistes du développement rural aussi bien que pour le grand public se reportent fondamentalement aux travaux associés des groupes dits de « Seillac » et de « Bruges »[99].

Constitués respectivement en 1993 et 1995 dans les communes française et flamande qui leur ont donné leurs noms, ces groupes réunissent une vingtaine de personnalités européennes dont l'ancien ministre français de l'agriculture Edgard Pisani et Bertrand Hervieu, l'actuel président de l'INRA. Les propositions faites par leurs membres sont à l'origine de la défense d'une agriculture « **multifonctionnelle** » qui impose une réforme profonde des politiques agricoles. « Il ne s'agit pas, il ne s'agit plus, de pallier ou de compenser les déséquilibres créés par une politique. Il s'agit d'en faire une autre qui embrasse tout à la fois le produit et son environnement »[100]. Ils dénoncent systématiquement les risques du caractère dual de la politique agricole européenne. Leurs analyses et leurs propositions soulignent le besoin de la création de dispositifs de contrôle des aides publiques destinées à l'agriculture.

> « Si l'on prend en compte la réalité sociale, culturelle, humaine, et non pas seulement la production, on ne peut pas ne pas souhaiter des mises en œuvre différenciées, fût-ce d'une même politique. Mais l'art de tenir compte de la diversité est encore à inventer. Il est affaire d'analyse, de volonté et de méthode. L'administration publique s'y prête mal. (…) Il nous faut apprendre, techniquement, à gérer la complexité ; politiquement, à être inégalitaire pour compenser les inégalités »[101].

Le groupe de Seillac a schématisé la diversité socioéconomique de l'agriculture française à partir de trois catégories distinctes d'exploitations agricoles : les exploitations marchandes de masse (200 000 à 260 000 exploitations agricoles), les exploitations marchandes des produits de terroir (150 000 exploitations agricoles) et les exploitations qui ne sont ni l'une ni l'autre (400 000 exploitations agricoles). Au sein des deux premières catégories existent des

---

[99] PISANI, E., 1994. Pour une agriculture marchande et ménagère. Paris, l'Aube, 191 p.
GROUPE DE BRUGES, 1996 (*op.cit.*).
[100] PISANI, E., 1994 (*op.cit.*), p. 15.
[101] PISANI, E., 1994 (*op.cit.*), p. 31 et p. 74.

« catégories médianes » qui n'arrivent pas à être pleinement marchandes tout en ayant l'aspiration et la capacité à le devenir. Ces exploitations méritent un traitement spécial dans le cadre des subventions publiques tandis que celles qui se trouvent bien intégrées dans les marchés doivent bénéficier des aides exclusivement « anticonjoncturelles » à titre de compensation de l'effondrement passager des cours à un moment donné.

Pour les membres de la troisième catégorie, dont la majorité se trouvent être des agriculteurs pluriactifs ou à temps partiel, le souci majeur consiste à concevoir une politique capable de leur donner un statut juridique, social, fiscal aussi bien que l'appui nécessaire pour que la plupart deviennent de véritables « entrepreneurs agro-ruraux polyvalents ». Face à la complexité des régimes sociaux actuels, « on s'y perd, on fraude, on doit payer des pénalités »[102]. La liste des problèmes liés au statut de la profession agricole est longue et les solutions possibles ne sont pas généralisables. Il faut les traiter cas par cas, région par région. À titre d'exemple, Pisani rappelle qu'il y a moins de cinquante ans, faute d'une rente monétaire, la majorité des agriculteurs payaient leurs impôts par l'intermédiaire des travaux d'intérêt public.

D'après les membres des groupes de Seillac et de Bruges, les agriculteurs devraient justifier socialement les subventions agricoles publiques reçues. L'adoption de mesures de protection de l'environnement et des paysages aussi bien que l'offre d'aliments de qualité sont le minimum qu'ils doivent offrir aux contribuables. Ceux-ci ont des aspirations à l'égard de l'agriculture bien plus larges que la garantie de la sécurité alimentaire. Ils sont de moins en moins intéressés par l'agriculture productiviste tout en souhaitant une agriculture « **d'aménagement et de régulation** ». En bref, l'idée d'une « **politique contractuelle** » entre les agriculteurs, les citoyens et l'État est suggérée dans les réflexions élaborées par les membres de ces groupes[103].

4.2- L'insertion de la *multifonctionnalité* au sein des politiques agricoles

---

[102] PISANI, E., 1994 (*op.cit.*), p. 108 et p. 114.
[103] HERVIEU, B., 1997. Agriculture et développement rural : la nécessaire convergence. LEADER II Magazine. Bruxelles, n° 15, pp. 6-10, 23 p.
GROUPE DE BRUGES, 1999. L'agriculture doit reconquérir l'Europe. Le courrier de l'environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 36, pp. 81-82, 166 p.

Plus récemment, deux décisions politiques renforcent la thèse que le secteur agricole passe par des transformations qui conduisent à reconnaître son caractère multifonctionnel : la réforme de la PAC de mars 1999, dite aussi « Agenda 2000 », et la création des Contrats Territoriaux d'Exploitation dans le cadre de la loi d'orientation agricole française de 1999. La première réoriente les finances communautaires pour le secteur agricole jusqu'à 2006. Le « règlement horizontal » (CE n° 1259/99)[104] a instauré deux dispositifs importants de correction des distorsions provoquées jusqu'ici par l'attribution des aides directes aux agriculteurs sans aucune exigence concernant la protection de l'environnement et l'équité sociale : l'« écoconditionnalité » et la « modulation des aides ».

À partir de l'an 2000, la concession des aides sera subordonnée à un certain nombre de règles environnementales et sociales que chaque agriculteur qui en a bénéficié doit respecter. Dans l'immédiat, la réduction du montant des aides versées aux agriculteurs au cours de l'année civile peut être de 20% dès lors qu'ils ne satisfont pas à certaines exigences générales fixées par l'UE[105].

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation

En France, cette modulation dégagera un montant d'approximativement un milliard de francs. Le gouvernement prévoit d'utiliser ces ressources pour financer la politique nationale des CTE qui envisage la promotion du caractère multifonctionnel de l'agriculture. Cette politique prévoit de subventionner les agriculteurs qui s'engagent à la production de denrées de qualité, à la création de la valeur ajoutée, à la protection et à la rénovation des ressources naturelles, à

[104] Le « règlement horizontal » précise aussi que les sommes dégagées par l'application de ces dispositifs restent à la disposition de chaque État membre. Cette enveloppe doit s'appliquer prioritairement à des actions structurelles dans le cadre des politiques de développement rural et de protection de l'environnement, telles que l'appui aux zones défavorisées et aux actions agri-environnementales et de boisement. Ce type de soutien communautaire supplémentaire exige un cofinancement national du même ordre de grandeur.

[105] En ce qui concerne la « modulation des aides », les aspects suivants ont été définis par le Conseil Européen : « a) la main-d'œuvre employée sur leurs exploitations, exprimée en unité de travail par an, est inférieure à des seuils fixés par les États membres ; b) et/ou la prospérité globale de leurs exploitations, c'est-à-dire la marge brute standard des exploitations correspondant à la situation moyenne soit d'une région donnée, soit d'une entité géographique plus petite, se situerait au-dessus d'un seuil fixé par les États membres ; c) et/ou le montant total des aides directes excède un seuil fixé par les Etats membres » [Cf. PAC : L'ACCORD DE BERLIN, 1999. La nouvelle reforme de la PAC : l'accord de Berlin. Bruxelles, Dossier PAC, n° 4, p. 8, 8 p. (http://www.agriculture.gouv.fr)].

l'équilibre des territoires et à la génération d'emploi[106]. L'incorporation de ces transformations au sein des politiques agricoles renforce les actions des exploitants agricoles qui par l'intermédiaire de leurs systèmes de production diversifiés font quotidiennement du développement local. Le discours du Ministre de l'Agriculture est indicatif que les transformations concernant la conception traditionnelle du métier d'agriculteur est en train de gravir un nouvel échelon.

> « La loi d'orientation agricole (…) encourage la multifonctionnalité et intègre, outre l'emploi et la qualité, une dimension environnementale très forte dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation. Cette loi et ces CTE constituent la pierre angulaire de cette nouvelle politique fondée non plus sur la course folle à la quantité produite, mais sur des critères mieux en phase avec notre société : emploi, qualité, environnement, paysages. (…) Ainsi, emploi, environnement, sécurité alimentaire, qualité des produits et traçabilité constituent aujourd'hui les priorités de mon action » (p. 3-4)[107].

Les fonctions multiples des exploitants agricoles au sein des opérations de développement rural en plus de la production d'aliments et de fibres ont gagné sans aucun doute un nouveau statut sociopolitique avec cette reconnaissance officielle de la multifonctionnalité agricole[108]. Quelques exemples d'actions prévues dans le cadre de ces contrats sont présentés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : participation dans une filière de qualité, création d'un nouvel atelier de production, vente directe, agritourisme, contrôle de l'érosion, conservation de la biodiversité, valorisation des surfaces en herbe…[109].

Une mesure spécifique est prévue pour les installations d'agriculteurs dites progressives (limite d'âge portée à 45 ans) en dehors du dispositif de la DJA. Cette action est conditionnée à la formation scolaire du candidat qui doit posséder un diplôme de niveau égal ou supérieur au BEPA ou au BPA. Une justification de cinq ans d'expérience professionnelle en tant

---

[106] MAP, 1999a. Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Recommandation relative aux contrats territoriaux d'exploitation. Colloque …, Paris, 8 p.

[107] GLAVANY, J., 1999. Discours d'ouverture. Colloque maîtrise et l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Paris, MAP, pp. 1-4, 42 p.

[108] Pour une analyse sur la pertinence de cette politique au niveau international voir, notamment, LINDLAND, J., 1999. Aides directes et multifonctionnalité des exploitations agricoles : perspectives internationales – expériences norvégiennes. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 251, pp. 46, 64 p.

[109] MAP, 1999b. Le contrat territorial d'exploitation: un contrat entre agriculteurs et pouvoirs publics. Colloque …, Paris, 4 p.

qu'exploitant ou salarié agricole peut remplacer ces diplômes. À la limite, « un plan de formation intégré au projet peut, si besoin est, être proposé au candidat »[110].

Le débat sur les CTE a été opéré promptement par la direction du MAP. L'idée a été lancée officiellement avant même que la loi ne soit approuvée. Au total, 82 départements ont mené une réflexion concernant la mise en place des CTE. Le budget de cette politique est constitué par le montant dégagé de la modulation des aides de la PAC et par une somme équivalente financée par l'État. Ainsi, 1,9 milliards de francs devront être consacrés aux contrats territoriaux d'exploitation pour l'an 2000. Le ministère envisage la signature de cent mille CTE d'ici à l'an 2002. La prévision est d'accorder une subvention d'une somme totale moyenne de 150 000 F fractionnée pendant les cinq ans de la durée des contrats à chaque exploitation agricole participante.

Cette action représente d'évidence un volume monétaire bien moindre comparé à celui accordé à l'agriculture ayant pour base la quantité produite. Néanmoins, sur le plan politique, les CTE renforcent les thèses de la deuxième force du syndicalisme agricole français. La Confédération Paysanne voit là une chance pour légitimer publiquement son slogan « trois fermes valent mieux qu'une grande », même si ce syndicat dénonce systématiquement l'exiguïté du budget des CTE. Un aspect de la nouvelle loi d'orientation agricole qui a été bien reçu par ses leaders est l'ouverture de la CDOA à d'autres acteurs sociaux. Cette loi prévoit dorénavant la participation de représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de l'artisanat et des consommateurs.

Cette orientation politique est tout à fait contraire à l'esprit de la FNSEA[111] calqué encore sur le corporatisme de la profession : « les affaires agricoles sont l'affaire des agriculteurs et de leurs organisations ». Mais aucune mesure n'interdit la candidature à un CTE d'exploitants agricoles qui reçoivent des subventions importantes de la PAC : ils peuvent élaborer des projets selon les mesures-cadre définies au niveau national et organisées en cahiers des charges spécifiques dans chaque région et département. Ainsi, les contenus des CTE se

[110] BIMA, 2000. Contrat territorial d'exploitation : le temps des signatures. Paris, MAP, Hors série, n° 5, p. 8, 34 p.

[111] En avril 2000, la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FDSEA) et le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Eure ont manifesté « chez Bertrand Hervieu », un des fondateurs des groupes de Seillac et de Bruges et le principal articulateur politique au sein du MAP de la création des CTE, contre la politique de modulation des aides publiques à l'agriculture (Cf. HERVIEU, B., 2000. Une indigne « jacquerie ». Le Monde. Paris, 28/4/2000, p. 19, 38 p.).

définiront suivant les conditions politiques spécifiques de chaque région et département. Entre l'avant-gardisme des concepteurs des CTE et le rapport de force local, il y a évidemment des écarts qui jouent en faveur du maintien du *statu quo*.

En définitive, les initiatives diverses qui contestent les orientations de la politique agricole se sont accrues dans les dernières années. Eparpillées sur différentes zones rurales, elles permettent d'affirmer que le modèle de développement agricole est loin d'être achevé. Au contraire, il est en train de passer par un processus de restructuration. Pour Allaire et Boyer[112], l'agriculture professionnelle développée dans l'après-guerre se trouve définitivement « sous surveillance » et la construction sociale de la qualité est un nouveau vecteur de concurrence dans le secteur. Mais le débat sur la qualité des produits agricoles est lui aussi en pleine redéfinition. À côté des signes de qualité par filières, les initiatives qui mettent en avant la qualité des systèmes de production voire des territoires ont acquis une certaine notoriété dans les dernières années. Le recours aux notions de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique et de l'agriculture fermière devient de plus en plus usuel pour valoriser localement les activités et les produits agricoles. En général, ces démarches nouvelles de qualité sont associées davantage aux installations agricoles récentes y compris celles hors-normes.

5- La notion de la qualité dans l'agriculture : un outil de développement local ?

5.1- Les enjeux de la qualité pour le développement local

En ce qui concerne le secteur agroalimentaire, deux représentations de la qualité des produits agricoles sont en usage. D'une part, la qualité supérieure des produits haut de gamme qui présentent un prix élevé dû à leur relative rareté sur les marchés. D'autre part, une qualité qui se réfère aux caractéristiques intrinsèques des produits. Si la première se trouve être plus habituelle dans le domaine des signes de qualité distinctifs, la seconde prédomine dans le milieu scientifique et celui des techniques industrielles[113].

---

[112] ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.), 1995. Régulation et conventions dans l'agriculture et les IAA. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.) (*op.cit.*), pp. 9-29.

[113] VALCESCHINI, E. et NICOLAS, F., 1995. La dynamique économique de la qualité agro-alimentaire. In : VALCESCHINI, E. et NICOLAS, F. (éd.). Agro-alimentaire : une économie de la qualité. Paris, INRA/Economica, pp. 15-37, 433 p.

En outre, deux sortes de signes officiels de qualité (national et européen) coexistent dans le secteur agricole. Ces signes distinctifs peuvent être utilisés soit par les agriculteurs directement, soit par les commerçants et les industries agroalimentaires. La première catégorie regroupe les signes de qualité français tels que les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), les Labels, les Certifications de Conformité de Produit (CCP) et l'Agriculture Biologique (AB). Chacune de ces dénominations assure sa propre spécificité reconnue par des outils juridiques : « le caractère type lié au terroir et à un savoir-faire pour les appellations d'origine ; la qualité supérieure s'agissant des labels ; des caractéristiques spécifiques consignées dans un règlement technique ou une norme pour les certifications de conformité ; un mode de production particulier pour l'agriculture biologique » (p. 143)[114].

L'utilisation d'une mention spécifique pour les produits agricoles des zones de montagne a été prévue par la loi montagne de 1985. Mais sa validité en tant que signe de qualité reste nuancée. Cette loi a défini que l'utilisation du mot « montagne » sur les étiquettes des produits agroalimentaires a pour but d'indiquer soit l'origine strictement (provenance montagne), soit la qualité spécifique (produits de montagne). Dans ce dernier cas, l'affichage de cette mention dépend du contrôle d'un service de certification indépendant. Allaire et Sylvander[115] constatent qu'en 1994 une autre loi prévoit la suppression progressive de ces mentions puisque celles-ci semblent peu valorisées sur les grands marchés et faiblement utilisées par les agriculteurs qui pratiquent la vente directe.

Néanmoins, la question n'est pas encore tranchée et reste d'actualité. Le rapport d'évaluation de la politique de la montagne élaborée par Bazin *et al.*[116] souligne que cette politique vient d'être relancée à l'intérieur de l'Union Européenne par quatre États membres (France, Italie,

---

[114] MARTIN, J.Y., 1994. Les produits fermiers dans la galaxie de la qualité. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.). Produits fermiers : des démarches collectives de développement. Actes… Paris, ADIR, pp. 143-148, 224 p.
Nous n'avons pas la place de développer ici les spécificités de chacun de ces signes. Pour cela, voir, notamment,
LAGRANGE, L. (éd.), 1999. Signes officiels de qualité et développement agricole. Clermont-Ferrand, SFER, 348 p.
ECONOMIE RURALE, 2000. Les signes officiels de qualité : efficacité, politique et gouvernance. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 258, 144 p.

[115] ALLAIRE, G. et SYLVANDER, B., 1995. Qualité, innovation et territoire. Toulouse, Séminaire qualification des produits et des territoires, 31 p.

[116] BAZIN, *et al.*, 1999. La politique de la montagne : rapport d'évaluation. Paris, La Documentation Française, v. I et II, 815 p.

Portugal et Autriche)[117]. De plus, la dernière loi d'orientation agricole française reprend les dispositions de la loi montagne de 1985[118]. Un « décret montagne », en cours d'élaboration, précisera le contenu du cahier des charges et la façon d'utiliser cette appellation. L'objectif est d'inciter les agriculteurs montagnards à la mobilisation pour s'approprier l'image positive véhiculée par leurs produits et éviter qu'elle soit récupérée par d'autres acteurs de filières le cas échéant.

La seconde catégorie des signes officiels de qualité des produits agricoles a été institué par l'UE en 1992, à savoir : l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP) et l'Agriculture Biologique. L'AOP équivaut à l'AOC tandis que l'IGP n'a pas de correspondant en France puisqu'il est issu de la tradition allemande et anglaise. Pour l'instant, la demande d'une IGP en France n'est possible qu'uniquement dans le cadre d'une marque collective de certification telles que le label ou la certification de conformité de produit[119]. « En revanche, les produits sous label ou avec certification de conformité ne peuvent pas utiliser une dénomination géographique sur leur étiquetage, si cette dernière n'est pas enregistrée ou ne fait pas l'objet d'un enregistrement comme IGP »[120].

Selon Allaire et Sylvander[121], l'UE est obligée d'arbitrer dans le domaine de la qualité entre deux logiques différentes : l'une d'origine anglo-saxonne et scandinave et l'autre d'origine plus latine et en particulier française. La première met en avant la sécurité sanitaire et les aspects nutritionnels des produits alors que la seconde cherche à valoriser aussi le patrimoine culturel, les professions et les zones plus fragiles face à la concurrence généralisée du marché.

Qualité des produits agricoles et territorialité

Plus récemment, le scandale de l'Encéphalite Spongiforme Bovine (ESB), la maladie de la « vache folle », a donné l'alerte sur la gravité du manque de contrôle de la sécurité alimentaire. Les signes distinctifs de la qualité isolés ne suffisent pas à faire face aux enjeux

---

[117] Pour une évaluation tout à fait intéressante de la politique de la montagne en Autriche voir l'OCDE, 1998a, « Les aménités rurales en Autriche », doc. OCDE [C/RUR (98)4], Paris, 120 p.
[118] APCA, 2000. Les signes de qualité et d'origine. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, n° 884, pp. 13-42, 48 p.
[119] CASABIANCA, F. *et al*., 1999. La codification des liens entre le terroir et le produit dans le cas des produits carnés : analyse de situation et perspectives. In: LAGRANGE, L. (éd.) (*op.cit.*), pp. 91-104.
[120] APCA, 2000 (*op.cit.*), p. 19.

économiques et politiques qui sont en cours. De même, le débat actuel sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) est exemplaire dans ce domaine. La résistance aux OGM ne se restreint plus aux organisations environnementales ou aux syndicats agricoles minoritaires. Ces sujets ont pris une ampleur politique au sein du comportement des consommateurs qui dépasse largement les mesures officielles de caractère préventif.

Indubitablement, les produits agricoles attachés aux traditions et à la qualité (« fermiers », « traditionnels », « biologiques »…) connaissent un véritable succès. Ces types de produits ont tendance à se développer de plus en plus à la faveur des scandales agroalimentaires (ESB, bœuf aux hormones, contamination des viandes par la dioxine, OGM…) et conquièrent la sympathie d'un nombre croissant de consommateurs. Longtemps délaissée par les politiques agricoles, une partie des agriculteurs a su occuper des espaces géographiques et des marchés que l'agriculture dite professionnelle ne peut satisfaire. La course à la différenciation des produits agricoles a fait remonter l'importance des « marchés créneaux ».

> « Le terme 'marché créneau' est maintenant couramment employé mais son sens reste ambigu, ce qui est source d'incompréhensions et de confusions. (…) En mercatique, un marché créneau est souvent défini en termes de stratégie de différenciation des produits et de segmentation des marchés. En économie, on l'explique par référence aux théories de la concurrence imparfaite, de l'utilité et de l'élasticité. (…) Le comportement des consommateurs joue un rôle important, en particulier les choix, les goûts, les facteurs psychologiques et les autres éléments qui interviennent dans le processus d'achat »[122].

En ce qui concerne la qualité des produits agricoles, Requier-Desjardins[123] démontre que le comportement du consommateur ne se limite nullement aux signes officiels de qualité. La connaissance des systèmes agroalimentaires localisés et des produits caractéristiques d'un territoire, qu'ils soient labellisés ou non, relativise l'importance de ces signes et augmente l'influence directe du consommateur à l'égard des systèmes de production territoriaux. De la même façon qu'un signe officiel de qualité peut exister sans qu'un lien étroit soit établi avec le territoire, rien n'empêche que ce rapport puisse avoir lieu sans le recours à ces signes.

---

[121] ALLAIRE, G. et SYLVANDER, B., 1995 (*op.cit.*).

[122] OCDE, 1995. Des créneaux commerciaux pour une stratégie de développement rural. Paris, OCDE, p. 15, 118 p.

[123] REQUIER-DESJARDINS, D., 1999. Local productive systems in agri-food supply chains, product specifity and consumer's behavior : a cognitive approach. The socio-economics of origin labeled products in agri-food supply chains : spatial, institutional and coordination aspects. 67th EAAE seminar, 16 p.

Pour qu'un signe de qualité quelconque soit pertinent, il doit faire sens auprès du consommateur. Celui-ci doit donc reconnaître sa valeur tout en se disposant à accepter de payer le coût de la qualité du produit révélée par les informations apportées par les signes. L'expérience accumulée sur le sujet montre que le consommateur n'accepte de payer un surcoût dû à l'existence de l'indication d'une spécification de qualité qu'à la condition que la différence de qualité avec d'autres produits disponibles sur le marché devienne évidente[124].

Ainsi, les interrogations sur l'évolution des signes officiels de qualité s'intensifient et se généralisent. Quelques auteurs démontrent que ces signes peuvent se développer sans aucun rapport territorial[125]. D'après Valceschini[126], la tendance à la banalisation des signes officiels se fait sentir de plus en plus. À l'avenir, la garantie de l'origine géographique du produit n'aura probablement pas la même importance que celle qu'elle a aujourd'hui dans la différenciation de la qualité. De même, l'actuelle tendance à industrialiser les produits de tradition ne fait qu'amplifier l'influence des industries agroalimentaires et des grandes surfaces de distribution sur la qualité des produits agricoles. Mais selon lui, l'association qui s'établit actuellement entre la qualité agroalimentaire et les préoccupations environnementales peut mieux orienter les démarches sur la qualité des produits agricoles. L'élaboration de normes internationales de qualité[127] ainsi que l'émergence de la notion d'agriculture durable et des produits fermiers sert d'indicateur.

En effet, la notion de qualité évolue vite dans l'agriculture, et surtout dans les dernières années. Un mouvement plus ample qui n'est ni spécifique, ni tributaire de l'agroalimentaire est en train de bousculer les notions traditionnelles de la qualité. On est en train de passer de la phase de la qualité des produits à la phase de la qualité des processus de production. En ce sens, à côté des signes de qualité par filière se développent des dynamiques plus globales cherchant à prendre en compte l'ensemble des activités de l'exploitation agricole. La

---

[124] VALCESCHINI, E., 1999 (*op.cit.*).

[125] PERRIER-CORNET, P. et SYLVANDER, B., 2000). Firmes, coordinations et territorialité. Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine. ECONOMIE RURALE (*op.cit.*), pp. 79-89.
ALLAIRE, G. et SYLVANDER, B. 1997. Qualité spécifique et innovation territoriale. Cahiers d'économie et sociologie rurales du département ESR. Toulouse, ESR, 22 p.

[126] VALCESCHINI, E., 1999. Les signaux de qualité crédibles sur les marchés agroalimentaires: certifications officielles et marques. In: LAGRANGE, L. (éd.) (*op.cit.*) pp. 147-166.

[127] En ce qui concerne cette recherche, nous analysons les aspects de la qualité agricole qui présentent un rapport plus ou moins étroit avec les situations rencontrées sur le terrain. Néanmoins, notons que les normes internationales ISO 9000 (assurance-qualité) et ISO 14000 (management environnemental), plus fréquemment

connotation environnementale y est placée au premier plan et s'exprime d'ores et déjà dans des projets concrets.

5.2- La qualité appliquée aux processus de production

Depuis longtemps, un certain nombre d'exploitants agricoles familiaux sont adeptes de l'agriculture biologique alors que d'autres le sont de l'agriculture fermière. Plus récemment, la notion d'agriculture durable a commencé à être employée et défendue surtout au sein des mouvements écologiques, du syndicalisme d'opposition et des établissements d'enseignement agricole. Parfois, ces démarches sont plus ou moins associées à la notion des systèmes territoriaux de production mais cette orientation reste encore en phase embryonnaire. L'analyse ici de ces trois modalités différentes d'agriculture s'impose pour deux raisons principales : d'une part, les systèmes de production de l'agriculture biologique et de l'agriculture fermière concernent un nombre important qui caractérise en grande partie les exploitations agricoles de l'enquête de terrain. D'autre part, le débat actuel sur les préceptes de l'agriculture durable rejoint et renforce celui sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Ces deux aspects de l'agriculture sont plus ou moins associés au processus de développement local puisqu'ils prennent en compte les conséquences positives et négatives de cette activité économique à l'égard du territoire.

L'agriculture durable

La notion de l'agriculture durable devient de plus en plus usuelle, surtout parmi les représentants des institutions de développement qu'elles soient gouvernementales ou non. Cette notion a gagné en notoriété après la diffusion à l'échelle internationale du concept du développement durable à partir du rapport Brundtland en 1987. Les auteurs qui ont essayé de définir la durabilité agricole cherchent à prendre en compte comment l'ensemble des aspects d'une unité familiale de production agricole peut contribuer à la dynamique de développement local[128].

---

utilisées pour les entreprises industrielles et de services, commencent à être appliquées dans le domaine agroalimentaire. Sur ce sujet voir ECONOMIE RURALE, 2000 (*op.cit.*).

[128] Notamment,
POCHON, A., 1998. Les champs du possible : plaidoyer pour une agriculture durable. Paris, Alternatives Economiques/Syros, 239 p.

Ainsi, la durabilité du développement à l'échelle d'une exploitation agricole considère les liens établis entre l'unité de production et son environnement, au sens large du terme. Quatre composantes de l'exploitation ou des implications sur celle-ci y sont normalement mises en valeur : l'économique, le social, l'intergénérationnel et l'écologique ou l'environnemental *stricto sensu*.

a) Le lien économique se traduit par la viabilité économique du ménage et non exclusivement par celle de l'unité agricole. La sécurisation à long terme du revenu de l'activité agricole, y compris l'aide des concours publics, des primes et des subventions diverses à l'agriculture aussi bien qu'avec celle des revenus non agricoles de la famille détermine ce volet de la durabilité ;
b) le lien social est défini par la « vivabilité », c'est-à-dire la qualité de vie des membres du ménage. Il ne s'agit pas de raisonner exclusivement sur la qualité du travail agricole. Les relations externes que l'exploitant et les membres de la famille maintiennent avec les réseaux socioprofessionnels, les services en général et les autres acteurs locaux sont ici fondamentaux ;
c) le lien entre générations se réfère à la transmissibilité de l'exploitation aux générations futures soit sur le plan économique, soit sur le plan social. L'image et les valeurs qui sont associées au métier d'agriculteur jouent un rôle prépondérant dans la reprise de l'exploitation par les jeunes ruraux ;
d) finalement, le lien écologique évoque la reproductibilité environnementale de l'exploitation. La diversité des systèmes de production et l'adaptation aux milieux géophysiques locaux sont des éléments constitutifs de la durabilité écologique[129].

Ces principes d'une modalité nouvelle d'agriculture représentent-ils un vrai support du changement de la logique du développement agricole, ou bien subissent-ils les effets de mode ? L'évolution actuelle du thème ne permet pas d'affirmer que des initiatives telles que celles de l'agriculture biologique et du développement local, pour rester au niveau des

---

LANDAIS, E., 1998. Agriculture durable: les fondements d'un nouveau contrat social ? Courrier de l'Environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 33, pp. 5-22, 146 p.
VILAIN, L., 1999 (*op.cit.*).
[129] LANDAIS, E., 1998 (*op.cit.*).

exemples cités par Landais[130], convergent vers un mouvement social constitutif de l'agriculture durable. L'engagement en particulier des agriculteurs et des professionnels du développement agricole reste encore faible.

> « Longtemps réfractaires à toute remise en cause à fondement environnemental, les professionnels conviennent alors en maugréant que le modèle de développement suivi depuis trente ans pouvait poser des problèmes. Après l'heure de la résistance et la tentation du repli dans le bunker institutionnel, vient alors l'heure de l'ouverture, encore timide, sur les multiples questions et les multiples partenariats que met en jeu la réflexion sur une agriculture durable »[131].

Quelques initiatives collectives commencent à prendre forme sur le terrain, même si l'indifférence du milieu socioprofessionnel reste la règle[132]. La direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAP a lancé récemment le programme « démonstration à l'agriculture durable ». Contrairement aux actions en faveur de la qualité des produits agricoles par filières, ce programme essaye de développer une méthode fondée sur les « indicateurs de durabilité des exploitations agricoles ». Le but est d'arriver à mettre au point une méthode qui puisse servir d'orientation aux responsables de l'application et du suivi des politiques agricoles publiques aussi bien qu'aux agriculteurs soucieux d'orienter leurs pratiques selon les principes de la durabilité[133].

Mais plusieurs indices signalent que cette notion devient une prétendue panacée sans qu'un changement de paradigme s'établisse à moyen terme. Les constructions sociales qui cherchent à se différencier du modèle de l'agriculture instauré dans l'après-guerre demeurent une œuvre de longue haleine qui ne converge pas forcément avec la constitution d'un mouvement social rassemblé par les idéaux du développement local. Les quarante années de priorité au productivisme ont créé une culture à l'intérieur des organisations professionnelles agricoles qui ralentit les changements en cours. Cet effet d'inertie agit comme un contrepoids aux initiatives de certaines institutions et d'acteurs nouveaux qui, malgré leur dynamisme

---

[130] LANDAIS, E., 1998 (*op.cit.*).
[131] LANDAIS, E., 1998 (*op.cit.*), p. 8.
[132] Un groupe d'environ cinq cents agriculteurs de onze départements du nord-ouest de la France fait désormais partie d'un réseau d'agriculture durable, et quelques-uns d'entre eux se convertissent à l'agriculture biologique. Le document de présentation de ce réseau par un de ses agriculteurs adhérents révèle en réalité la tentative de rassembler sous une même appellation différentes initiatives contestataires du modèle d'agriculture productiviste (Cf. GRIOT, J.-Y., s.d.. Des groupes d'agriculteurs en marche vers l'agriculture durable. Réseau agriculture durable. Rennes/Laval, CIVAM, pp. 1, 16 p.).
[133] VILAIN, L., 1999 (*op.cit.*).

politique, ne disposent pas du même pouvoir de pression que ses concurrents. L'analyse de l'expérience concernant l'agriculture biologique facilite la compréhension de ce processus de changement graduel et non sans conflits de la pensée de développement agricole vers la prise en compte de la qualité des systèmes de production et des préceptes territoriaux.

L'agriculture biologique

En règle générale, le fondement premier de ce type d'agriculture réside dans l'interdiction de l'emploi de produits chimiques de synthèse dans le processus de production. La loi d'orientation agricole française de 1980 a réglementé les principes, les méthodes et les techniques de l'agriculture biologique. En 1991, l'UE a adopté le premier règlement qui harmonise les méthodes, l'étiquetage et le contrôle des produits agricoles issus de ce mode de production entre ses pays membres. Les normes européennes concernant les productions animales biologiques ont vu le jour en 1999.

L'incorporation de l'agriculture biologique au sein de la politique agricole européenne s'explique, en grande partie, par l'augmentation de la demande des produits « bio » qui enregistre une croissance annuelle supérieure à 20% depuis 1997. Le déficit de l'offre nationale de ce genre de produits se fait sentir de plus en plus. La notoriété de la marque « AB » suit l'exemple du Label Rouge qui est identifié par 82% des consommateurs selon des enquêtes menées par le ministère de l'agriculture[134].

L'étiquetage distingue les produits biologiques à plus de 95% et les produits qui comportent des ingrédients biologiques entre 50% et 95% dans leur composition finale. Le signe « AB » peut être affiché sur les emballages des produits du premier groupe uniquement. De même, les produits issus des exploitations agricoles qui se trouvent en conversion à l'agriculture biologique peuvent porter une étiquette évoquant cette particularité. Les contrôles, réalisés par des organismes de certification indépendants, à leur tour supervisés par les ministères chargés de l'agriculture et de la consommation, s'opèrent directement sur les exploitations et les unités de transformation, de conditionnement et d'importation.

[134] MORAND, G. de, 1999. Nous les consommateurs. Vies de Famille. Paris, Caisse d'Allocations Familiales, n° 3, pp. 8-19, 43 p.

Si l'agriculture biologique est en plein développement dans l'UE, elle reste loin de représenter un contrepoids au modèle d'agriculture productiviste. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne et la France sont par ordre d'importance les pays qui comptent les surfaces agricoles certifiées en agriculture biologique les plus importantes. En 1997, la surface agricole des productions biologiques a doublé en Italie et a atteint 640 000 ha (4,3% de la SAU). Durant cette même année, l'Allemagne enregistrait 390 000 ha (2,3% de la SAU) et l'Autriche 340 000 ha (9% de la SAU). Ce dernier pays est au premier rang pour l'implantation de ce type d'agriculture.

La politique française de promotion de l'agriculture biologique

En France, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, un plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique a été élaboré pour la période 1998 à 2002. Le plan pluriannuel de promotion de l'agriculture biologique élaboré par un pool d'institutions agricoles sous l'égide du MAP met en évidence la montée de la demande des produits biologiques sans que l'agriculture française la satisfasse. En 1997, les importations de ce type de produit ont doublé pour atteindre environ 30 000 tonnes. D'une position de leader en 1985, la production biologique du pays est pratiquement en stagnation depuis 1992 et s'est successivement fait dépasser par celles des autres pays de l'UE[135].

Le partenariat d'une véritable armée d'institutions nouvelles dont la majorité a été constituée dans les années 1990 doit assurer son exécution. La promotion du logo « AB » auprès des agriculteurs aussi bien que des transformateurs et des distributeurs est assurée par deux structures distinctes. En amont, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique anime dans chaque département soit les Groupements de l'Agriculture Biologique, soit les Centres d'Information et de Vulgarisation Agricole en Milieu Rural Biologique (BIOCIVAM). En aval, l'association Bioconvergence, créée il y a trois ans, regroupe les associations nationales des transformateurs et des distributeurs de l'agriculture biologique.

En 1995, l'Observatoire National de l'Agriculture Biologique (ONAB) a été constitué à l'initiative de la Bioconvergence et financé par le MAP. L'ONAB est placé au sein de

[135] RIQUOIS, A., 1998. Pour une agriculture biologique au cœur de l'agriculture française : rapport de propositions pour la mise en œuvre de plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (1998-2002). Paris, CGGREF/MAP, 23 p (+ annexes).

l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et sa finalité est d'effectuer la statistique et l'analyse économique sur le sujet. Selon le responsable de cet Observatoire, les trois organismes de certification et de contrôle de l'agriculture biologique agréés pour l'instant (Ecocert, Qualité France et Socotec) passeront bientôt à une vingtaine. La majorité des structures de certification de label déjà en place a demandé l'habilitation pour certifier l'agriculture biologique.

Enfin, le Comité d'Orientation de Suivi et d'Evaluation du Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique qui deviendra bientôt un « groupement d'intérêt public » regroupe l'ensemble de ces structures. Sa mission est de coordonner le plan pluriannuel dont la mise en œuvre des plans d'actions régionaux est prévue. Selon son secrétaire général, « il faut en fait absolument trouver l'équilibre entre deux risques : celui de la dilution et celui de retour au ghetto dont nous sortons à peine » (p. 22)[136].

Selon la prévision de l'ONAB, la France devrait dépasser les 165 000 ha de 1997 en incluant les exploitations en conversion pour atteindre 270 000 ha en 1999. Ce chiffre équivaut à moins d'un pour cent à la fois de la SAU et du nombre exploitations agricoles, soit 7 500 agriculteurs. Parmi ceux-ci, la moitié pratiquement se trouvent en conversion. L'objectif est d'arriver à 25 000 exploitations et environ 3,5% de la SAU d'ici l'an 2005. Pour cela, il faut que la conversion concerne 2 500 exploitations par an et représente une augmentation annuelle de superficie de 100 000 hectares[137].

Les exploitations agricoles biologiques françaises se caractérisent par leur petite dimension. Elles s'approchent de la SAU moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles de 1997 soit 42 ha. Les zones du pays les plus concernées par ce type d'agriculture sont situées dans le nord-ouest et dans la moitié sud. Les régions Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire et Languedoc-Roussillon présentent par ordre d'importance les surfaces les plus importantes. La région du Languedoc-Roussillon occupe la première place lorsqu'on rapporte la surface cultivée en agriculture biologique à la SAU totale régionale, soit 1,9% de sa SAU. Cette région possède environ quatre cents producteurs et trente-cinq PME spécialisés dans ce type d'agriculture.

---

[136] APCA, 1999b). Dossier : l'agriculture biologique. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, n° 874, pp. 11-38, 48 p.
[137] ONAB, 1999. Observatoire national de l'agriculture biologique : résultats 1998. Paris, APCA, 89 p.

À ses atouts naturels qui contribuent à développer l'agriculture biologique, tels que l'ensoleillement et la diversité des terroirs, s'ajoute le rôle pionnier des agriculteurs néo-ruraux fort présents dans cette région. Plus récemment, les subventions européennes destinées à l'aide à la conversion attirent l'attention soit des agriculteurs nouvellement installés, soit de ceux qui pratiquent une activité d'une façon proche des préceptes de l'agriculture biologique. Le cas des éleveurs extensifs des zones de montagne est le plus courant.

Vers une agriculture biologique duale ?

Mais deux groupes distincts d'agriculteurs biologiques sont en train de se côtoyer et parfois de rivaliser. Le premier est constitué d'agriculteurs précurseurs de l'agriculture biologique qui établissent un rapport étroit entre leur métier, leur mode de vie et le territoire. Ceux-ci s'opposent à l'affaiblissement de la rigueur des cahiers de charges mené par des « bureaucrates » au sein de l'UE. Le second regroupe des agriculteurs qui ont choisi l'agriculture biologique parce qu'ils sont motivés par les opportunités du marché. Ils profitent à la fois de la demande croissante de produits biologiques et des subventions européennes qui encouragent les conversions.

Si au sein des institutions publiques la réglementation de l'agriculture biologique est récente, au niveau de la société civile les premières organisations associatives de caractère national datent des années 1960. L'agriculture biologique représente une des formes pionnières d'utilisation de la notion de qualité dans l'agriculture. L'association Nature et Progrès, constituée en 1964 en France, rassemble des agriculteurs, des transformateurs, des fournisseurs, des distributeurs et des consommateurs adeptes de ce mode particulier de production agricole. Ses adhérents se battent depuis sa création pour affirmer l'indépendance des organismes de promotion de l'agriculture biologique à l'égard des industries agroalimentaires. « L'idéologie peut donc être considérée comme un véritable 'principe organisateur' de l'agriculture biologique en France »[138].

Actuellement, Nature et Progrès fédère une trentaine d'associations départementales et régionales en France. Son but principal consiste à reprendre sa place d'organisation civile historique dans ce domaine face à la montée actuelle de l'agriculture biologique soutenue par

[138] PERNIN, J.-L., 1995. L'agrobiologie en France: la transformation des réseaux. In: NICOLAS, F. et VALCESCHINI, E. (éd.), 1995 (*op.cit.*). pp. 209-221, p. 213.

des subventions publiques. Depuis les réglementations européennes, Nature et Progrès a vécu une « hémorragie » des agriculteurs associés. Elle compte actuellement 650 exploitants agricoles parmi ses adhérents contre plus de 3 000 dans les années 1980. Les plus gros exploitants ont été les premiers à se désaffilier et à opter pour le logo « AB ». Mais une partie importante de petits exploitants agricoles a fait le même choix.

Pour marquer son opposition aux directives européennes[139], la « charte des mouvements de l'agriculture biologique » a été élaborée en 1999 avec la participation de quatre autres organisations (encadré III, en annexe). Quelques-unes de celles-ci sont aussi pionnières en la matière à l'exemple de l'association Demeter qui gère l'attribution d'une marque internationale de l'agriculture « biodynamique »[140]. Elles représentent ensemble 1 500 agriculteurs en France, soit 20% des exploitations biologiques prévues par l'ONAB dans l'année 1999. Au niveau national, Nature et Progrès participe en tant que représentante des consommateurs aux réunions de concertation sur le thème promues par le MAP. Remplir le rôle de gardienne des principes fondamentaux de l'agriculture biologique semble être la mission élue comme la plus importante dans cette phase de promotion de la production « bio » par les services publics. Pour cela, le contact direct entre producteurs et consommateurs est envisagé par la promotion de la vente directe. Cet aspect se trouve être une particularité forte de l'agriculture fermière.

Les producteurs fermiers

Une situation complètement différente et moins médiatisée que l'agriculture biologique est représentée par les exploitants agricoles familiaux qui recourent au qualificatif de « fermier » pour valoriser leurs produits. Si le terme fermier n'a pas le même statut juridique qu'un signe distinctif officiel de qualité, l'absence de dispositions législatives pour l'ensemble des

---

[139] Pendant les commémorations des 35 ans de Nature et Progrès au salon *Marjolaine* de 1999, le discours de son président a souligné le laxisme des cahiers des charges officiels de l'agriculture biologique. Parmi les aspects jugés inadmissibles se trouve la dérogation européenne concernant l'utilisation des OGM dans les médicaments de synthèse (antiparasites et vaccines) et la certification des produits et pas celle des exploitations agricoles. Ces aspects seraient la principale raison du refus de Nature et Progrès d'adhérer au signe officiel « AB ». L'article de l'édition du journal Le Monde du 05/11/1999, intitulé « Les 'modernistes' et les 'patchoulis' au salon Marjolaine », analyse les différentes tendances de l'agriculture biologique à l'intérieur de ce salon.

[140] Les préceptes de l'agriculture « biodynamique » ont été développés par le philosophe autrichien Rudolf Steiner en 1924. Son approche « anthroposophique » (sagesse de l'homme) condamne l'usage d'engrais chimiques en agriculture et propose l'utilisation de préparations d'origine minérale, végétale et animale spécifiques capables de catalyser les énergies telluriques et cosmiques au profit des végétaux et des animaux.

produits dits « fermiers » et des activités qui s'y rapportent ne signifie pas l'absence complète de certaines règles normatives. Trois conditions sont retenues par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour l'utilisation de ce terme sur les étiquettes et dans la spécification des marques commerciales et des raisons sociales des firmes :

a) les produits doivent être élaborés par l'agriculteur, soit à la ferme, soit dans les locaux d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)[141] ;
b) les ingrédients de base doivent provenir de la ferme ;
c) le mode de fabrication doit respecter un savoir-faire traditionnel[142].

Une action nationale concertée des institutions agricoles qui s'intéressent à la promotion et à la reconnaissance des produits fermiers a été menée dès 1990. Depuis, un réseau de producteurs fermiers, animé par un ensemble d'organismes de développement agricole, s'est mis en place sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Trois rencontres nationales et six salons nationaux « *Paris-Fermier* » ont été organisés avec le soutien de la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Les progrès des actions de promotion et de valorisation des produits fermiers se font sentir par les thèmes évoqués lors des rencontres nationales qui ont rassemblé des chercheurs, des agriculteurs et des techniciens agricoles. La première rencontre à Rambouillet en 1990 a eu pour thème : « *Transformer et vendre des produits fermiers : un avenir ?* ». La deuxième rencontre qui a eu lieu à Cibeins (Ain), en 1994, a traité de la « *Vente de produits fermiers : stratégies et pratiques collectives* ». La troisième, à Dijon, en 1998, a abordé le thème « *Producteurs fermiers : mieux se connaître et se faire reconnaître* ». Dans ces discussions, ce réseau est passé de l'interrogation sur l'avenir des produits fermiers au besoin de leur reconnaissance officielle, fort du constat que 30% des exploitants agricoles pratiquent la

[141] Originellement, les CUMA ont été instituées dans le cadre du Plan Marshall de reconstruction de l'Europe dans l'après-guerre et s'orientaient alors vers la mécanisation des activités agricoles. Actuellement, plusieurs CUMA de transformation des produits agricoles se différencient des grands complexes coopératifs par la moindre échelle de production, par la traçabilité des produits transformés et par la gestion directe des agriculteurs adhérents.
[142] FAURE, S. et GUILLAUME, G., 1994. Une doctrine qui fait jurisprudence. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.) (*op.cit.*), pp. 149-155.

production fermière soit sur une partie, soit sur l'ensemble de leurs activités[143]. La dernière rencontre a abouti à l'élaboration d'une charte nationale d'engagement des producteurs fermiers (encadré III, en annexe) et à la création de la Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers. Les deux principales structures syndicales agricoles (FNSEA et Confédération Paysanne) étaient représentées à cette occasion.

> « Contrairement à une charte de qualité, qui dépend d'un cahier des charges et de contrôles formels, la Charte d'engagement repose avant tout sur la volonté du producteur de s'engager dans une démarche, en raisonnant sur la confiance qu'il peut créer avec le consommateur »[144].

Deux modèles distincts de consommation ont été identifiés pour les produits fermiers. Le premier est représenté par des consommateurs populaires, réguliers et avertis qui habitent à proximité des lieux de production. Ceux-ci sont très attentifs au rapport entre le prix et la qualité des produits. Si le recours aux producteurs ne leur apporte pas des avantages financiers, ils peuvent facilement recourir aux circuits courants. Le second modèle est constitué par des consommateurs aisés provenant des villes et de passage en milieu rural. Ceux-ci achètent occasionnellement ce type de produits et ils sont moins sensibles aux contraintes financières d'achat. Ils sont disposés à payer un écart de prix de 30% à 50% supérieur à la moyenne courante. Pour ces derniers, la qualité est garantie par la seule relation de confiance qui s'établit avec le producteur dans le temps[145].

La réglementation moins rigide des produits fermiers à l'égard des signes officiels de qualité et sa carence sur les circuits conventionnels de consommation constituent un cadre particulier qui facilite et stimule les agriculteurs à s'y engager. Si les producteurs fermiers présents aux rencontres sur le thème ont manifesté leurs réticences à devoir s'enfermer à l'intérieur de réglementations trop rigides, ils sont par contre conscients du fait qu'il est préférable d'être des acteurs à part entière plutôt que de réagir à des normes imposées de l'extérieur[146]. La

---

[143] ACTES DU 3e RENCONTRES NATIONALES, 1998. Producteurs fermiers: mieux se connaître et se faire reconnaître. Actes… Dijon, ADIR, 73 p.

[144] TRINTIGNAC, S. *et al*., 1999. Produits fermiers: l'engagement des producteurs comme signe de qualité. Exemple de la charte nationale des producteurs fermiers. In: LAGRANGE, L. (éd.) (*op.cit.*), pp. 333-338, p. 335.

[145] MELET, I. et SYLVANDER, B., 1994. Le marché des produits fermiers évolue vers le haut de gamme. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.), (*op.cit.*), pp. 105-118.
SYLVANDER, B., 1995. Conventions de qualité, marchés et institutions : le cas des Produits de qualité Spécifique. In : NICOLAS, F. et VALCESCHINI, E. (éd.) (*op.cit.*), pp. 167-183.

[146] MULLER, P., 1994. Les dynamiques collectives passent à la vitesse supérieure. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.) (*op.cit.*), pp. 15-21.

reconnaissance politique des producteurs fermiers indépendants qui assurent un minimum de vente directe et qui possèdent une exploitation de taille limitée figure être leurs principales revendications.

En outre, plusieurs exploitants agricoles familiaux qui, avant la réglementation et le contrôle actuel autour de la mention de l'agriculture biologique, commercialisaient leurs produits directement en utilisant cette mention sans pour autant avoir un contrôle officiel, sont en train d'adopter volontiers les principes de l'agriculture fermière. De cette façon, la réglementation par le MAP des spécificités des produits fermiers concerne directement la valorisation du territoire. Ce mode de production intéresse davantage un segment de l'agriculture familiale qui pratique la vente directe sans l'utilisation d'aucun autre signe officiel de qualité. Ici, c'est l'appartenance territoriale et les réseaux locaux de commercialisation qui comptent davantage.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les deux chapitres précédents ont permis de mettre en évidence les formulations théoriques et événementielles liées aux notions de développement local et d'agriculture familiale. Dans un premier temps, l'analyse des principales voies constitutives de la pensée du développement local révèle qu'un ensemble de circonstances sociopolitiques et économiques (fin des années 1970 et début des années 1980) ont joué un rôle majeur dans cette nouvelle formulation. D'une part, les mouvements régionalistes et ceux des pays, les migrations vers les zones rurales et les lois de décentralisation de l'État ont été soit déclencheurs, soit incités par les prémisses du développement local. D'autre part, les études des districts industriels de la « Troisième Italie » ont ajouté du contenu économique par la mise en valeur des atouts des PME et territorial dans des dynamiques de développement local.

Mais la conception de développement local a rapidement montré ses limites et ses contradictions. Les critiques formulées à son égard convergent en démontrant que le *localisme* actuel se caractérise davantage par un ancrage centré sur les couches moyennes de la société. Les acteurs locaux qui s'intéressent et participent aux opérations formelles de développement local sont ceux qui se trouvent plus ou moins bien intégrés du point de vue socioéconomique. Dans l'univers scientifique, une sorte de désillusion et de refus s'est abattue sur ce thème. Plus récemment, la pensée nouvelle du développement durable a accentué le manque d'intérêt actuel pour le développement local en tant qu'un objet de recherche.

Cependant, la notion de développement local est devenue usuelle dans les différentes sphères de l'administration publique. Elle justifie la mise en place au niveau local de budgets, d'institutions et de professionnels spécifiques et spécialisés en la matière. C'est dans ce contexte que son interprétation à partir de la notion de champ permet de dépasser les formulations ordinaires sur le sujet marquées par des idéologies, des stéréotypes et des valeurs populistes. Le développement local représente aujourd'hui un sous-champ du champ du pouvoir local. Cette approche méthodologique met en suspens les convictions dominantes qui orientent les prises de décisions et les actions des professionnels du développement.

Dans un second temps, nous avons repéré et analysé les actions diverses qui entraînent des restructurations au sein du modèle de développement agricole adopté à partir de l'après-

guerre. L'idée de départ du second chapitre est de montrer que l'agriculture familiale reste un thème d'actualité pour ceux qui s'occupent du développement des zones rurales. Les unités familiales de production agricole sont au centre des opérations, qu'elles soient collectives ou fragmentées, de résistance au processus d'exclusion socioéconomique et territoriale. Une partie importante de ces unités s'opposent par des mécanismes divers au modèle de développement agricole dominant fondé sur le productivisme. Ces situations de résistance se rencontrent surtout dans des contextes socioéconomiques défavorisés tels que les zones rurales méditerranéennes.

Par contre, la représentation sociale dominante du développement ne croit définitivement plus dans la possibilité que le secteur agricole puisse s'organiser autour d'unités de production familiales petites et moyennes. Le paradoxe de cette conception réside sur le fait, déjà bien étudié et connu par les communautés scientifiques et politiques, que le revenu des agriculteurs des pays capitalistes se trouve davantage dans les mains de la sphère publique. Nous avons vu l'importance politique que la PAC représente au sein de l'Union Européenne ainsi que son caractère exceptionnellement productiviste privilégiant les exploitants agricoles les plus performants. Or, cette situation rend caduque la notion de viabilité économique effective des exploitations agricoles si présente dans les discours et les pratiques des principales OPA. Celles-ci acceptent mal les initiatives nouvelles qui renouvellent, diversifient et complexifient les contributions des exploitations agricoles en faveur du développement local.

Plusieurs études soulignent que la diversité sociale des exploitations agricoles a persisté malgré les efforts vers un « modèle unique de développement ». On peut ajouter à cette réalité l'augmentation des installations agricoles nouvelles ne respectant pas les normes établies par les organisations professionnelles sous l'égide des services publics. Ces installations semblent être de véritables laboratoires d'innovation et de « bricolage ». Ce terme est lui-même la démonstration fidèle de la méconnaissance et de la précarité des études sur ce sujet. Qui sont ces familles d'agriculteurs « bricoleurs » ? Quelles sont leurs stratégies d'organisation de la production agricole et du travail familial ? Quelle est la place que l'agriculture occupe au sein de ces familles ? Avec qui et avec quelles ressources comptent-ils entreprendre leur projet ? Autant de questions qui restent pratiquement sans réponses.

On constate que les initiatives dites « alternatives » des années 1970 sont en train de gagner un nouveau statut au sein des politiques agricoles. Le cas le plus remarquable dans ce

domaine concerne l'agriculture biologique pratiquée jusqu'ici essentiellement par des « soixante-huitards » qui ont choisi de vivre à la campagne. Face à la demande croissante des produits agréés « biologiques », des politiques spécifiques de promotion de cette modalité particulière d'agriculture ont été récemment adoptées. La consommation et la qualité agricole associée aux soucis environnementaux sont devenues des sujets d'intérêt à part entière pour le développement local et pour l'agriculture familiale, et de véritables atouts territoriaux à valoriser.

Mais au-delà de l'euphorie initiale, le bilan suggère plutôt la prudence. Les changements sont graduels puisque le jeu des forces qui définissent la politique agricole est largement favorable au maintien du statu quo. En ce qui concerne les systèmes de production orientés vers les marchés créneaux, les signes officiels de qualité peuvent se développer d'une façon sectorielle, par filières ou produits spécifiques, sans avoir pratiquement aucun rapport avec le territoire ni avec la valorisation du travail familial sur l'exploitation. D'autre part, se trouvent éparpillées, voire cantonnées au territoire, les initiatives qui prennent en compte la qualité de l'exploitation agricole dans son ensemble (agriculture durable, biologique et fermière) et qui privilégient le rapport direct du travail familial avec les exigences des consommateurs soucieux de l'authenticité et de la qualité des produits et des services. La construction collective d'un territoire de développement qui intègre les fonctions multiples des exploitations agricoles reste encore plutôt au niveau des formulations d'une partie engagée des professionnels du développement qu'à celui de la réalité des opérations d'une certaine envergure sur le terrain.

À partir de la reconstitution historique de la formulation et de la légitimation politique du développement local, il devient évident que la diversité sociale de l'agriculture familiale est méconnue voire négligée par les acteurs sociaux et par les professionnels les plus concernés par le sujet. S'il est vrai que les exploitants agricoles familiaux peuvent jouer un rôle important dans la valorisation d'un territoire, les intérêts en jeu au niveau local et particulièrement dans le champ du développement sont divers et contradictoires. Cette analyse nous sert de référence pour l'étude, dans la seconde partie, de l'articulation entre le développement local et l'agriculture familiale à partir de la réalité du département de l'Aude.

Deuxième partie

L'articulation entre l'agriculture familiale et le développement local.

Etude dans le département de l'Aude

INTRODUCTION À LA DEUXIEME PARTIE

Parmi les programmes de développement local inscrits dans le cadre des financements de l'Union Européenne en faveur des zones rurales en retard de développement, celui coordonné par le Conseil Général de l'Aude est souvent présenté comme étant un programme modèle et innovateur. La création d'une image ou d'une marque territoriale qui réussissent à synthétiser d'une part une identité de ce territoire et d'autre part ce qui la différencie des autres identités territoriales représente une quasi-obsession des responsables des politiques de développement local de ce département. Dans les dernières années, l'idée qu'un territoire possède des atouts particuliers qui peuvent servir à son développement est en train de devenir une unanimité au sein des institutions spécialisées en la matière.

Dans le premier chapitre de cette partie, nous soulignons tout d'abord le caractère socioéconomique particulier du territoire étudié dû surtout à la géographie physique marquée et contrastée, au déclin industriel, à la spécialisation viticole prédominante et à la montée du tourisme, pour lequel la côte méditerranéenne joue un rôle majeur. Ensuite, nous étudions d'une façon générale les changements de l'agriculture audoise, et particulièrement les implications diverses des migrations récentes vers les zones rurales du département. Ici, l'idée centrale consiste à associer l'origine du champ de développement local aux répercussions politiques liées aux nouvelles installations rurales et agricoles. Enfin, nous répertorions les bases politiques et socioéconomiques du programme de développement « pays cathare », coordonné par le Conseil Général, qui est subventionné de manière très substantielle par l'État et par l'Union Européenne. L'analyse de ce programme s'avère importante pour notre recherche puisqu'elle éclaire soit la configuration officielle du champ de développement local, soit les préceptes principaux qui orientent les prises de décision au sein de ce champ.

Pour approfondir l'analyse des articulations qui s'établissent entre le développement local et l'agriculture familiale, nous partons dans le deuxième chapitre de l'étude des diversités à la fois territoriales et sociales concernant l'agriculture en nous appuyant à la fois sur les sources secondaires et les situations rencontrées sur le terrain. Ensuite, nous présentons les caractéristiques principales des trois « micro-territoires » de l'Aude choisis pour réaliser l'enquête de terrain en soulignant leurs traits particuliers. Finalement, nous avançons dans

notre analyse sur les articulations entre le développement local et l'agriculture familiale à travers l'étude de la mise en place dans ce département d'une marque de qualité territoriale. Cette marque constitue, dans l'actualité, un des principaux axes politiques de développement local. Si elle représente le « fil rouge » du programme pays cathare auprès des bailleurs de fonds, elle provoque au niveau local soit des rumeurs, soit l'indifférence de la majorité des acteurs locaux parmi lesquels des exploitants agricoles.

Dans le dernier chapitre, nous discutons en premier lieu le dynamisme et l'originalité des systèmes de production adoptés par les agriculteurs néo-ruraux qui en général n'observent pas les normes d'installation préconisées par les organisations professionnelles agricoles. Ensuite, nous remarquons la diversité sociale existant au sein de l'agriculture familiale : l'analyse des logiques comptables et économiques tout à fait différentes adoptées par les exploitants agricoles, objet de l'enquête de terrain, est très éclairante. L'évidence de ces logiques contrastées se heurte à l'indifférence des organisations professionnelles agricoles et du développement local qui restent attachées quasi exclusivement à la « viabilité économique » de l'activité agricole. Enfin, à partir de la construction d'une typologie des agriculteurs rencontrés, nous mettons l'accent sur les limites, du point du vue du développement local, de l'agriculture la plus légitimée par les politiques agricoles. Les exploitants agricoles qui ne bénéficient pas de ces politiques ou qui n'en sont que faiblement bénéficiaires se trouvent être ceux-là mêmes qui adoptent des systèmes de production servant à dynamiser le plus la vie locale.

Chapitre I- La conformation du champ de développement local dans le département de l'Aude

L'objectif de ce chapitre est, dans un premier temps, de souligner précisément et de faire ressortir le contexte socioéconomique particulier du département de l'Aude, lieu de la recherche de terrain sur le rôle des exploitants agricoles familiaux dans le développement local. Il s'agit également, dans un second temps, de mettre en évidence le processus sociopolitique de construction du programme de développement local organisé autour de la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire médiévale de l'hérésie cathare. De la sorte, nous repérons tout d'abord les principales transformations que les zones défavorisées et de montagne du département ont subi tout au long du XXe siècle. L'exode rural intensif de la population de ces zones, qui s'est vérifié jusque dans les années 1960, a fait place aux vagues de migrants qui, depuis cette décennie, impriment une nouvelle dynamique sociopolitique et économique dans les territoires désertifiés et dans leur agriculture en particulier. Ensuite, nous examinons le processus d'élaboration du programme « pays cathare » avec le souci de repérer ses contradictions principales en considérant les particularités socioéconomiques du département analysées précédemment. Dans ce sens, nous démontrons comment les politiques de développement rural de l'Union Européenne constituent des capitaux divers et fondamentaux du champ du développement local qui renforcent son importance au sein de la structure du pouvoir local. Finalement et à partir de l'étude de l'expérience du canton audois pionnier de développement local (Mouthoumet), nous remarquons le manque d'ouverture politique et d'innovation dans le domaine des nouvelles installations agricoles qui ont vu le jour malgré tout.

1- La configuration socioéconomique du département de l'Aude

1.1- Un territoire marqué par des zones défavorisées

Le département de l'Aude, situé au sud de la France, fait partie de la région du Languedoc-Roussillon. Avec une superficie de 6 344 km², l'Aude se caractérise par un paysage très contrasté : la côte méditerranéenne à l'est et deux régions montagneuses de reliefs marqués (au nord la Montagne Noire et au sud les Pyrénées) séparées par la plaine de l'Aude. Cette plaine traverse le département dans le sens est-ouest et concentre les axes de communication routière, autoroutière et la voie d'eau du Canal du Midi. Les principales villes du département se trouvent dans cet axe : Narbonne, Carcassonne et Castelnaudary. Les deux tiers sud et sud-est obéissent (jusqu'à la mer) à des reliefs accentués (Massif de Mouthoumet et Corbières) et comportent des axes de communication transversaux très secondaires. Les Pyrénées Audoises se trouvent avoir, par rapport à l'axe principal, une ligne de communication perpendiculaire passant par Limoux et allant jusqu'à Quillan et Axat. La carte II, ci-après, présente la localisation du département de l'Aude ainsi que celles des principales communes audoises.

Selon la méthode de classement des zones rurales adoptée par l'OCDE[1] pour évaluer les niveaux de la ruralité et de l'urbanité de ses pays membres, le département de l'Aude fait partie de la catégorie des zones « essentiellement rurales » puisque 65,5% de sa population habitent dans des cantons considérés comme ruraux par cette méthode. La plus grande partie de la surface de l'Aude est faiblement peuplée et pratiquement deux tiers des trente-cinq cantons présentent une densité démographique inférieure aux 50 h./km² vérifiés à l'échelle départementale. Seuls les cantons de Carcassonne et Narbonne dépassent le chiffre de 150 h./km². Le canton de Mouthoumet se situe en dernier avec 5 h./km² et le canton de Carcassonne est en tête avec 367 h./km². Parmi ses 436 communes, un tiers a moins de cent habitants, soit trois fois plus que la moyenne nationale.

[1] Trois types différents de zones ont été définis par cette organisation à partir de la prise en compte de la proportion de la population qui vit dans des « communautés rurales », définies comme celles ayant moins de 150 h./km². Pour les conditions territoriales françaises, un département est considéré « essentiellement rural » quand 50% de ses habitants résident dans des cantons où la densité démographique reste au-dessous du seuil de 150 h./km². Dans un département « relativement rural », 15% à 50% de la population vivent dans ce type de cantons. Finalement, un département « essentiellement urbanisé » présente un taux de population rurale inférieur à 15%. Cf. OCDE, 1994. Créer des indicateurs ruraux : pour étayer la politique territoriale. Paris, OCDE, 97 p.

Le département de l'Aude

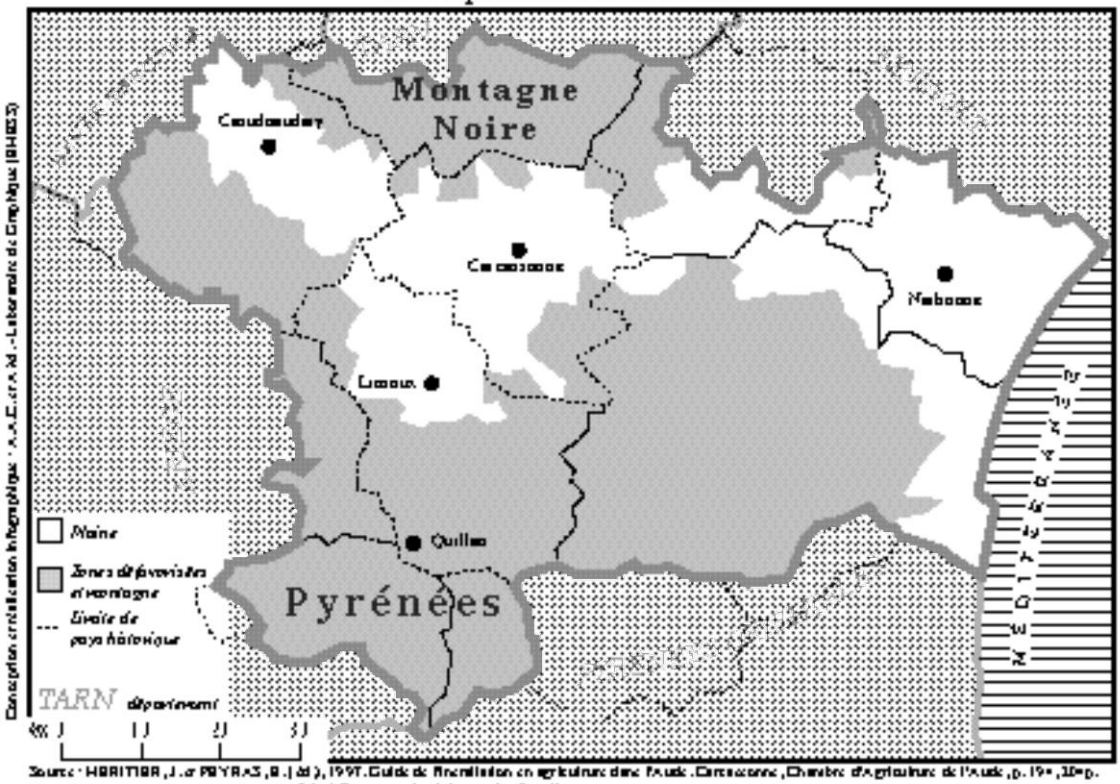

2

Source : HARITIER, J. et PEYRAS, R. (dir.), 1997. Guide de l'enrichissement en agriculture dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'Agriculture de l'Aude, p. 19*, 30 p. (Données cartographiques non datées). Modifications de Adeline A. Caudle

Les pays historiques de l'Aude

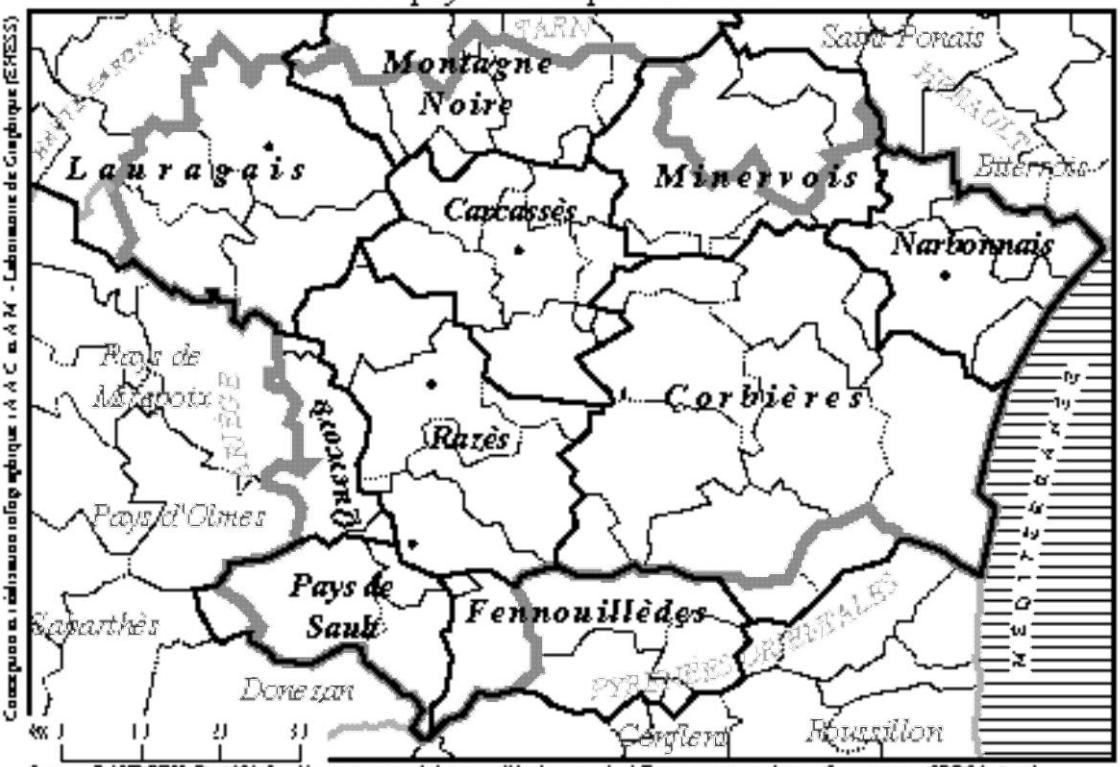

3

Source : BAUDREU, D., 1989. Le découpage spatial des pays d'Aude : essai de définition géographique. Carcassonne, CDPCA, (10 p.)

Razès pays historique
Donezan
TARN département
ville principale
limite de pays historique
limite de canton

Le comité du patrimoine culturel audois a établi un découpage territorial fondé sur la « géographie historique » et notamment sur les identités de pays[2]. Neuf pays historiques et des divisions internes ont été identifiés dans le département : Lauragais (Piège), Montagne Noire (Cabardès), Minervois, Carcassès (Vallée du Lauquet) ; Razès (Bas-Razès et Haut-Razès), Kercorb (Val d'Ambronne), Pyrénées Audoises (Pays de Sault et Fenouillèdes), Corbières (Basses-Corbières, Hautes-Corbières et Corbières-Orientales) et Narbonnais. La carte III, ci-contre, présente les pays historiques du département.

Cette étude démontre que seulement quatre pays sont essentiellement audois du point de vue administratif contemporain (Razès, Carcassès, Corbières et Pays de Sault). Les cinq autres sont reliés pour l'essentiel à des régions extra-départementales. Plus récemment, suite à l'adoption en juin 1999 de la loi d'orientation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par l'Assemblée Nationale, un nouveau découpage du département a été proposé. La principale nouveauté de cette législation est que les limites des pays peuvent dépasser celles des départements et des régions[3].

L'étude territoriale faite par la DATAR dans l'Aude, avec l'appui du « service du développement territorial » du Conseil Général a proposé la création de cinq pays. A l'exception du Pays du Lauragais, les quatre autres sont circonscrits exclusivement à l'intérieur du département : le pays de la Haute Vallée, le pays Carcassonnais, le pays Narbonnais et le Pays Corbières-Minervois. Selon l'interprétation officielle du Conseil Général, « c'est le rôle du Département d'inciter, d'accompagner mais de ne rien imposer tout en restant réaliste, en ne retenant pas des entités trop petites qui n'auraient aucune chance de réussir. Le but de cette politique sera bien sûr d'être prêt aux échéances que définira vraisemblablement la loi afin de pouvoir contractualiser avec l'État et l'Europe »[4].

---

[2] BAUDREU, D., 1989. Le découpage des pays d'Aude : essai de définition cartographique. Carcassonne, CDPCA, (n.p).

[3] Bien que les militants pour la reconnaissance officielle des pays s'efforcent de le présenter comme l'étendue territoriale la plus juste pour le développement local sans pour autant avoir le statut d'unité administrative supplémentaire, le débat sur l'antagonisme entre les pays et les départements révèle l'existence d'une certaine divergence politique autour du sujet. L'article de BESSET, J.-P., 1999. L'émergence des « pays » bouscule les départements. Le Monde. Paris, 26/3/1999, p. 14. est indicatif de cette querelle politique.

[4] CONSEIL GENERAL DE L'AUDE, 1999. L'avenir de l'Aude, parlons-en : orientations 1999-2004. Carcassonne, Conseil Général de l'Aude, p. 56, 59 p.

L'économie de ce département est indubitablement très dépendante des transferts financiers externes et particulièrement de l'UE. Cette situation se trouve directement associée à la caractéristique géographique de l'Aude qui est marquée par la prédominance des « zones de montagne » et des « zones défavorisées ». En France, un zonage du territoire a été réalisé en 1989 suite à la directive européenne 268 de 1975 qui a instauré la notion des zones défavorisées où des politiques spéciales sont appliquées. Les différents types de zones sont définis à partir du croisement de critères géographiques, climatiques et agronomiques. De cette façon, l'ensemble des zones dites défavorisées comprend six catégories différentes : haute montagne ; montagne ; montagne sèche ; piémont ; défavorisée simple et défavorisée sèche. Par convention, les trois premières sont regroupées sous la dénomination « zone de montagne » et les trois autres correspondent à la notion de « zone défavorisée ». Sauf exceptions, les conditions générales appliquées pour effectuer ce zonage sont résumées dans l'encadré IV ci-après.

Les sept massifs de montagne français définis par la loi « montagne » de 1985 représentent 30% du territoire national et 14% de la population en 1990. La population de ces massifs a été largement renouvelée dans les dernières années et sa composition socioprofessionnelle ne diffère pas significativement de la moyenne des zones rurales françaises. De la sorte, les ouvriers et les employés sont prédominants, suivis par les professions intermédiaires et finalement par les agriculteurs qui représentent moins de 10 % des actifs. Le nombre de retraités est quatre points au-dessus de la moyenne nationale. Chacun des massifs de montagne présente une particularité pour l'occupation de la main-d'œuvre. Le Massif Central et les Pyrénées auxquels se rattache une large partie du territoire de l'Aude se distinguent des autres massifs par le nombre important d'actifs agricoles[5]. La carte IV, ci-après, illustre ces différentes zones dans le département de l'Aude.

[5] BAZIN, G. *et al*., 1999. La politique de la montagne : rapport d'évaluation. Paris, La Documentation Française, v. I, 815 p.

Encadré V : Les critères principaux pour classer en « zones de montagne » et en « zones défavorisées »

Zones de montagne :

a) « La zone de montagne comprend des communes ou des parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus : soit à l'existence, en raison de l'altitude (minimum : 700 m partout, sauf massif vosgien : 600 m, et montagnes méditerranéennes : 800 m), de conditions climatiques très difficiles, se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie ; soit à la présence d'une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire (au moins 80%), de fortes pentes (supérieures à 20%), telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel très onéreux ; soit à la combinaison de ces deux facteurs »[6] ;

Zones défavorisées :

a) « Des communes à vocation agricole caractérisées par des terres insuffisamment productives, qui présentent des résultats d'exploitation inférieurs à la moyenne nationale et de faibles densités de population ;
b) Des secteurs de faible superficie affectés de handicaps spécifiques dans lesquels le maintien d'une activité agricole est considéré comme stratégique pour les caractéristiques environnementales de ces espaces »[7].

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a institué la notion de « haute montagne » en 1979 dans le cadre de la politique agricole de l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM). Les zones d'altitude moyenne pondérée supérieure à 1 200 m qui présentent une densité de cheptel inférieure à 0,2 UGB/ha, bénéficient d'une majoration de l'ISM par ha. En 1985, les zones de « montagne sèche » et « défavorisées sèches » ont été créées à la suite du classement des communes en zone sèche. Ce classement a pris en compte la pluviométrie insuffisante mais aussi la pédologie, à l'exemple des terrains calcaires très filtrants.

[6] Directive CEE 75/268. Cf. BAZIN, G. *et al.*, 1999 (*op.cit.*), p. 53.
[7] INSEE, 1999a. Zonages de l'action publique en Languedoc-Roussillon. Repères… Paris, n° 3, p. 20, 122 p.

Une typologie en zones territoriales de l'Aude

4

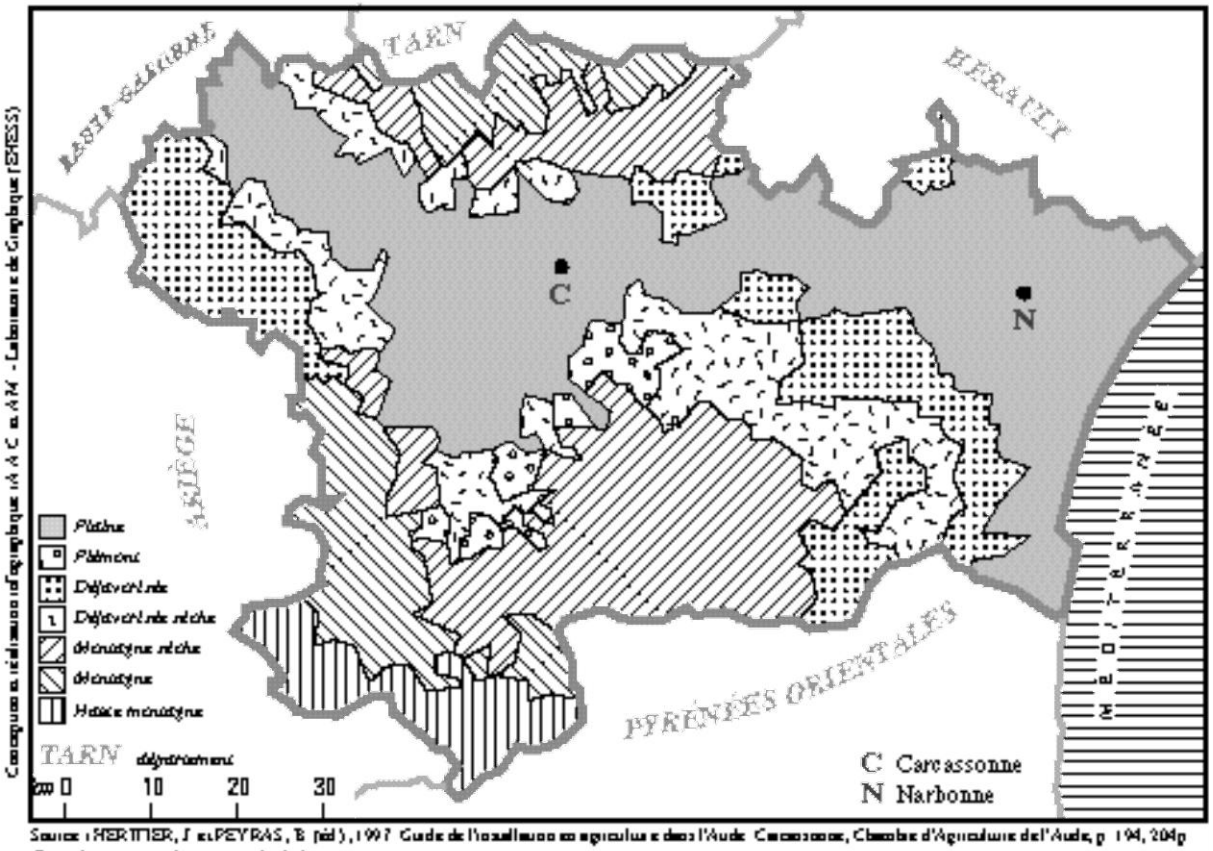

Source : HERTTER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'occupation agricole des l'Aude. Carcassonne, Chambre d'Agriculture de l'Aude, p. 194, 204p.
(Données cartographiques non datées)

1.2- Un contexte socioéconomique particulier

Le département de l'Aude a, somme toute, conservé une industrie traditionnelle, même si elle est frappée par le déclin, ainsi qu'une agriculture à dominance viticole. Ces deux conditions impliquent, peut-être plus qu'ailleurs, la nécessité de solutions innovantes pour la vie locale dans le contexte contemporain de l'économie de marché. Mais, pour analyser les traits principaux de l'économie de ce département, une observation de caractère général s'impose. Le modèle de développement socioéconomique actuel se trouve face à une situation de crise sociale qui se révèle nettement par le chômage et le travail précaire d'une partie importante de la population active.

Depuis quelques années, un constat quasi unanime est en train de s'instaurer au sein des institutions internationales impliquées dans les questions de développement. En général, ces institutions sont obligées de reconnaître que le combat contre les inégalités sociales, sans cesse croissantes, ne passe plus par les dogmes économiques d'hier, ni exclusivement par les orientations politiques basées sur l'économie du marché, dites aussi néo-libérales, expérimentées au cours des dernières décennies. Celles-ci ne constituent guère la recette efficace pour résoudre le problème de l'accroissement du taux de chômage et des problèmes sociaux qui y sont associés. L'euphorie actuelle à l'égard de la baisse des taux de chômage et du plein emploi ne fait que confirmer l'existence d'îlots dans une mer de pays et de régions frappés par le mal développement où le chômage et la précarité sont la règle.

Mais parler de chômage mérite qu'on précise ce que recouvre exactement cette notion. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) adopte la définition de chômage du Bureau International du Travail qui considère chômeur la personne « qui est sans emploi et en recherche activement un, est immédiatement disponible pour en occuper un, n'a pas travaillé ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence » de l'enquête[8]. L'INSEE reconnaît que cette définition est « assez restrictive » puisqu'elle ne tient pas compte des personnes travaillant à temps partiel et qui souhaiteraient travailler plus si elles en avaient la possibilité. Les situations de précarité socioéconomique dépassent donc largement

[8] INSEE, 1998. Tableaux de l'économie du Languedoc-Roussillon. Paris, p. 98, 218 p.

l'indice officiel de chômage qui devient ainsi un baromètre de la norme de travail sans considérer les situations d'emploi précaire.

En plaçant ce débat dans la réalité française, l'aspect le plus important concerne la distribution inégale de la précarité sur le territoire. Certaines régions sont plus touchées que d'autres. Le « travail au noir » ou précaire, que ce soit dans l'agriculture et la sylviculture, ou dans les services, témoigne de l'importance du problème. Dans les zones rurales défavorisées, le travail intermittent non déclaré est fréquent. Certains saisonniers préfèrent travailler au noir pour ne pas avoir des réductions sur le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

En 1997, le Languedoc-Roussillon présentait un taux de chômage de 17,3% soit 5% plus élevé qu'à l'échelle nationale, ce qui en fait la région la plus touchée par le chômage. L'Aude elle-même occupe la 17e place de l'ensemble des départements avec 14,6% de la population active privée d'emploi[9]. Or, les soixante-dix mille bénéficiaires du RMI enregistrés en 1998 en Languedoc-Roussillon, soit un taux de 57 sur 1000, contre 32 sur 1000 en France métropolitaine, constituent, à eux seuls, une population de 133 000 personnes si on considère les allocataires plus personnes à charge[10]. Cette population ne survit sûrement pas avec les 2 107 F mensuels qu'ils reçoivent en moyenne de l'Etat. Dans l'Aude, il n'est pas difficile, par exemple, de faire réparer une voiture ou une machine agricole par un mécanicien au chômage, ni de trouver de la main-d'œuvre pour les tâches non spécialisées de l'agriculture[11].

L'analyse de l'économie de ce département, et de son agriculture en particulier, doit prendre en compte ce contexte de précarité de l'emploi. Comme l'a démontré Laurent[12], dans le milieu rural, cette situation de crise d'opportunité d'emploi renforce l'importance de plusieurs petites exploitations qui sont entretenues, soit par des retraités qui ont des difficultés à vivre exclusivement de leur pension, soit par des ruraux qui, ne trouvant pas d'autres occupations qui les rémunèrent suffisamment, se tournent vers l'agriculture. Essayons maintenant d'approfondir l'analyse de l'économie audoise.

---

[9] INSEE, 1998 (*op.cit.*).

[10] INSEE, 1999b. L'année économique et sociale 1998 en Languedoc-Roussillon. Repères… Paris, n° 17, 106 p.

[11] Pendant notre recherche de terrain, une panne mécanique de la voiture a été réparée « au noir » par un mécanicien de la haute vallée de l'Aude. À l'aide de son frère qui se trouve au chômage, il a l'habitude de réaliser ce type de service chez certains agriculteurs de la zone. De même, durant la saison de vendange, plusieurs « éremistes » cherchent du travail chez des agriculteurs qui acceptent de ne pas les déclarer.

2- Transformations et continuités dans l'économie du département

2.1- Changements économiques et structure productive actuelle

L'économie audoise a profondément changé surtout depuis la fin du siècle dernier. Si aujourd'hui, la majorité de la population active se trouve dans le secteur tertiaire, l'agriculture et une industrie diversifiée ont dynamisé l'économie locale. Différents types d'industries jalonnaient tout le territoire du département dont la majorité étaient des industries para-agricoles (tannerie, mégisserie, filature et tissage, draperies, tonnellerie, fabrication de matériel agricole, distillerie, moulins). Au siècle dernier, son industrie textile figurait parmi les plus dynamiques du pays[13].

Le manuscrit de l'ancien ministre des finances, Ramel-Nogaret, rédigé au début du XIXe siècle et reproduit ici par Deveau[14], nous donne une bonne idée de la place que le secteur industriel occupait dans la société locale et plus spécifiquement dans la vallée de l'Aude : (…) « La population est tout à la fois agricole et industrieuse. (…) Les grands propriétaires des environs y viennent passer l'hiver. Leur réunion y forme des sociétés qui (…) offrent à ceux qui les fréquentent une compagnie distinguée par les grâces, l'urbanité et les talents des personnes qui les composent ».

De même, les exploitations minières ont depuis longtemps fourni des matières premières pour l'industrie de première transformation. Les deux massifs montagneux du département (Massif Central et Pyrénées) présentent un sous-sol aux richesses variées (or, fer, manganèse, cuivre, plomb, argent, antimoine, calcaire, dolomie, marbre, argile…). Plus récemment, au XXe siècle, l'hydroélectrique, les chapeaux et les chaussures complétaient la puissance du secteur industriel dans l'Aude.

Au niveau paysager, la forêt a dans le passé occupé une surface moins étendue qu'aujourd'hui. Actuellement, elle équivaut à 56% de la surface agricole utilisée, et les zones

---

[12] LAURENT, C., 1992. L'agriculture et son territoire dans la crise. Paris, Thèse de doctorat, Paris VII, 454 p. (+ annexes).
[13] BARRAL, I. A., 1886. Aude. In : BARRAL, I. A. Dictionnaire d'agriculture. Paris, Librairie Hachette, p. 668, pp. 665-669.
[14] DEVEAU, J.-M., 1995. L'Aude traversière : récits de voyage. Villelongue d'Aude, Atelier du Gué, 2e éd., p. 139, 172 p.

de montagne présentent les taux de boisement les plus importants. Mais ce panorama n'a pas toujours été le même car le modèle actuel de développement qui concentre l'industrie et l'agriculture sur des espaces limités et particulièrement dans la plaine, est apparu à notre époque. Selon Ravignan[15], au XVIIIe siècle, les industries de tanneries, de verreries, de manufactures de draps et les forges installées dans la région montagneuse des Corbières sont à l'origine d'un déboisement intensif de la zone. Au siècle dernier, les industries textiles entouraient l'élevage ovin un peu partout dans le département et d'abord dans les zones de montagne.

C'est à partir du traité de libre-échange signé avec l'Angleterre en 1860, permettant l'entrée des laines de meilleure qualité et à bas prix dans la région, que la forêt a regagné l'espace suite aux encouragements de l'État dans ce sens. « Les effectifs d'ovins chutent très rapidement : en une cinquantaine d'années ils vont se trouver divisés par quatre. (…) En revanche, en cent ans, la surface occupée par les bois et forêts a presque doublé »[16].

La primauté viticole

Avec la crise de ses industries traditionnelles, le centre de l'économie audoise s'est peu à peu tourné vers la viticulture. Tout au long de la seconde moitié du siècle dernier, la bourgeoisie industrielle locale a réalisé des investissements importants dans l'activité viticole. Comme l'a décrit Wienin[17], dans l'actualité, « l'Aude n'a pas la réputation d'être un département industriel. Elle partage d'ailleurs l'image rurale de la majeure partie du Languedoc-Roussillon et le mot 'usine' y est parfois complété par 'à vin' (…), expression un peu méprisante, par laquelle on a désigné parfois la mer des vignes à fort rendement qui a recouvert depuis un siècle et demi la moitié orientale du département ». Ainsi, la part de l'agriculture, et plus spécifiquement de la vigne dans l'économie du département, reste toujours importante.

Jusqu'au milieu des années 1970, le secteur viticole audois, à l'exemple de celui de l'ensemble de la région languedocienne, s'est caractérisé fondamentalement par la production

[15] RAVIGNAN, F., 1996. L'avenir d'un désert. Villelongue d'Aude, Atelier du Gué, 172 p.
[16] RAVIGNAN, F., 1996 (*op.cit.*), pp. 127-128.
[17] WIENIN, M., 1998. Le patrimoine industriel de l'Aude. Montpellier, Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, p. 2, 95 p.

de vins a peu près similaires sans appellations spécifiques. Selon Touzard[18], c'était une matière première *indifférenciée* et *déterritorialisée*. Depuis lors, cette viticulture de masse d'un « vin de table » ordinaire a été peu à peu remplacée par la production de vins de qualité qui cherche à associer le produit à la notion de « terroir ».

> « Le passage d'une grande partie des zones de coteaux en AOC au début des années 80 et la définition de vins de pays accompagnent ces destandardisations et contribuent à importer parfois mécaniquement des normes déjà établies dans les vignobles extrarégionaux dits 'de qualité »[19].

Un autre aspect qui distingue la viticulture languedocienne de la viticulture nationale est lié aux formes traditionnelles d'organisation du travail qui sont à l'origine d'une double activité accrue des actifs viticoles. De nombreux journaliers, travailleurs urbains, artisans ruraux et courtiers cultivent une surface en vigne. Cette situation s'explique davantage par la restructuration de l'organisation du travail que les grandes exploitations du système domanial, aussi bien que les petites et moyennes exploitations du système familial, ont subie au fil du temps.

D'une part, les propriétaires absentéistes du premier système ont laissé place au fur et à mesure à la catégorie des propriétaires entrepreneurs. « Le nouveau modèle combine de manière différente emplois qualifiés et précaires sur une base capitaliste plus intensive »[20]. D'autre part, le système familial organisé autour des caves coopératives communales éclate en plusieurs sous-systèmes. Ces coopératives ont jalonné les trois premiers quarts de ce siècle favorisant la libération de la main-d'œuvre pour l'agrandissement des exploitations ou pour l'exercice d'une autre activité économique associée à la vigne. Désormais, ces viticulteurs se structurent davantage autour d'entreprises privées, de groupements de producteurs ou de caves coopératives d'une zone d'appellation constituées par la fusion de plusieurs coopératives communales. Quelques-uns sont arrivés à construire leur propre cave.

---

[18] TOUZARD, J.-M., 1995. Régulation sectorielle, dynamique régionale et transformation d'un système productif localisé : exemple de la viticulture languedocienne. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.). La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, pp. 259-291, 444 p.
Les arguments développés dans les paragraphes suivants s'inspirent largement de cet article.
[19] TOUZARD, J.-M., 1995 (*op.cit.*), p. 302.
[20] TOUZARD, J.-M., 1995 (*op.cit.*), p. 304.

Malgré ces restructurations, la viticulture reste l'activité agricole la plus répandue dans le département. À l'exemple de la région languedocienne, la forte spécialisation viticole « à la fois au niveau de zones entières et au niveau des exploitations apparaît comme un élément de sensibilité aux risques techniques et économiques »[21]. Mais au niveau général, l'économie du département est très dépendante du secteur de services qui dépasse largement l'industrie et l'agriculture en ce qui concerne l'occupation de la force de travail.

L'occupation de la main-d'œuvre active

En 1990, le département présentait pratiquement cent mille actifs ayant un emploi. Les retraités équivalaient à 65% de cette population employée et le taux de chômage était six points au-dessus de 1982 soit 16,5%. Le secteur industriel recrutait 12% de la population active ayant un emploi. L'industrie agroalimentaire regroupait environ un quart de l'ensemble. Cette branche industrielle, contrairement à l'industrie en général, avait augmenté de presque 15% le nombre de ses employés entre 1982 et 1990. Le secteur primaire (agriculture, sylviculture et la pêche confondus) avait généré 13% des emplois dont l'agriculture participait pour l'essentiel (9%).

Fin 1996, l'INSEE[22] a estimé à 9,5% la participation de l'agriculture et de l'industrie dans l'occupation de la population active en projetant la baisse vérifiée dans les périodes antécédentes. Comparé aux données nationales, l'agriculture de l'Aude génère le double et l'industrie la moitié des emplois. Les emplois tertiaires ne restent pourtant que légèrement au-dessus de la moyenne nationale, et inférieurs à la moyenne du Languedoc-Roussillon. Les tableaux IV et V, ci-après, présentent la participation des différents secteurs de l'économie dans la répartition des emplois.

Une remarque est nécessaire au sujet de la proportion du secteur primaire de l'économie dans la création d'emplois. Malgré l'extension de la surface occupée par la forêt (23% de la surface cadastrée du département)[23], le nombre d'emplois directs créés par l'économie forestière audoise reste faible. En 1996, les exploitations forestières et les scieries du département ont enregistré un total de 46 « emplois non salariés », 194 salariés permanents et 14 324 heures de

[21] TOUZARD, J.-M., 1995 (*op.cit.*), p. 314.
[22] INSEE, 1998 (*op.cit.*).

salariés saisonniers[24]. Ces heures saisonnières ne correspondent qu'à 7,5 UTA, ce qui totalise environ 250 emplois directs générés par l'économie forestière. Il faut évidemment prendre en considération les travaux forestiers exécutés par certaines entreprises agricoles et qui ne sont pas comptabilisés. Toutefois, ces chiffres suggèrent que le travail précaire et non déclaré est courant dans le domaine forestier.

Tableau IV :
Activités économiques principales de la population employée de l'Aude

Activités économiques	1982	%	1990	%
Population active ayant un emploi	95 664	100	99 502	100
Agriculture, sylviculture et pêche	**17 524**	**18,5**	**12 796**	**13**
Dont, exploitants agricoles	**(11 824)**	**(12,5)**	**(9 104)**	**(9)**
Industrie	13 432	14	12 264	12
Dont, industries agro-alimentaires	**(2 320)**	**(2,5)**	**(2 660)**	**(3)**
Bâtiment et génie civil et agricole	8 824	9,5	8 116	8
Autres services marchands	16 784	17,5	23 588	24
Commerce	11 600	12	12 984	13
Transports et télécommunications	5 872	6	6 370	6,5
Services non marchands et Administration	19 692	20,5	21 312	21,5
Autres services	1 936	2	2 072	2

Source : INSEE, 1990. Recensement général de la population. Paris.

Tableau V :
Nombre d'emplois par secteur d'activité (au 31/12/1996)

	Aude		Région	France
	Nombre	%	(%)	(%)
Total	99 170	100	100	100
Agriculture	**9 430**	**9,5**	**6,3**	**4,5**
Industrie	9 395	9,5	10,8	19,2
Construction	6 460	6,5	6,9	6,3
Tertiaire	73 885	74,5	76	70,1

Source : INSEE, 1998 (*op.cit.*).

Indubitablement, c'est le secteur des services qui concentre la majorité de la population active de l'Aude. Mais, la tertiarisation du département, souvent évoquée comme étant le modèle de l'économie postindustrielle, mérite quelques précisions. D'abord, le groupe des fonctionnaires et assimilés, c'est-à-dire les personnels qui, malgré leur statut différent, sont rémunérés par les

[23] AGRESTE, 1988a. Recensement agricole 1988 : le tour de l'Aude en cantons. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 44 p.
[24] INSEE, 1998 (*op.cit.*).

budgets, soit de l'État (EDF-GDF, SNCF…), soit des collectivités locales, représentent environ 27% des actifs du département ayant un emploi. « Si bien que le département ressemble à une entreprise qui aurait perdu une partie de ses forces productives (l'industrie) tout en conservant sa direction et son secrétariat » (p. 338)[25]. Ainsi, si on exclut les emplois publics du secteur tertiaire, la partie des services privés dans l'emploi se situe légèrement au-dessous de 50%.

Ensuite, l'activité touristique revêt une importance incontestable pour l'économie de ce département mais elle l'est surtout pour le littoral méditerranéen. L'aménagement du littoral, réalisé dans les années 1960 et 1970, a dynamisé le commerce, la construction immobilière, la restauration et l'hôtellerie non sans poser des questionnements sur ses résultats pour l'économie et l'environnement fragile de la zone concernée[26]. D'après Marquié[27], les grandes stations du littoral accueillent des touristes qui d'abord possèdent ou louent une résidence secondaire[28]. Cette caractéristique réduit à un millier le nombre d'emplois directs de l'hôtellerie et de la restauration dont une large partie est saisonnière. Mais la contribution du tourisme dans la création d'emplois est une tâche difficile à préciser et doit nécessairement être analysée en premier lieu à partir des emplois induits plutôt qu'à partir des emplois directs.

Enfin, il faut aussi souligner le fait qu'une bonne partie du secteur tertiaire dépend directement soit des services liés aux deux autres branches de l'économie (entreprises de services agricoles, entreprises de réparation et manutention d'équipements agricoles et industriels…), soit de la consommation intermédiaire de l'industrie et de l'agriculture aussi bien que de la consommation de la population locale. En bref, l'analyse économique par secteurs ne sert que d'indicatif au comportement général de l'économie car la dépendance et les liens intersectoriels sont plus importants que l'autonomie relative de chaque secteur.

2.2- L'agriculture dans l'économie audoise : considérations préliminaires

---

[25] MARQUIE, C., 1994. Economie. In : AMIEL, C. *et al*. (éd.). Aude. Paris, Bonneton, pp. 319-373, 432 p.

[26] Entre juin 1963 et décembre 1982, la « Mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon » a investi environ dix milliards de francs pour mettre en valeur le littoral languedocien (Cf. LABORIE *et al*., 1985. La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985. Paris, La Documentation Française, 184 p.).

[27] MARQUIE, C., 1994 (*op.cit.*).

[28] Le recensement de la population de 1999 a compté 55 608 résidences secondaires dans l'Aude soit 8 066 de plus qu'en 1990.

Pour l'analyse de la part de l'agriculture dans l'économie du département, il faut remarquer tout d'abord que les données statistiques présentent un décalage significatif selon leurs sources, ce qui peut réduire l'importance relative de ce secteur dans l'économie. Au niveau du recensement général de la population réalisé par l'INSEE, « 'le secteur agricole' correspond à l'ensemble des entreprises individuelles dont l'agriculture est l'activité principale. (…) Le sous-secteur 'agriculteurs exploitants' correspond donc essentiellement aux exploitations agricoles familiales dont le chef d'exploitation n'est pas pluriactif. Les limites exactes de ce groupe restent toutefois assez floues puisqu'une partie du classement est réalisée à partir des déclarations des personnes interrogées et repose donc sur leur appréciation subjective de la situation »[29].

Le nombre d'actifs agricoles de l'INSEE est inférieur à celui du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et de l'enquête « Structure » réalisés par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les publications des résultats des statistiques agricoles, parfois réalisées conjointement par ces deux institutions, soulignent que les notions de population active agricole « ne se recouvrent pas exactement » selon la méthode utilisée. Comme l'a démontré Lagrave[30], ces deux institutions adoptent des logiques différentes pour effectuer leurs statistiques agricoles. La première est orientée par une « sociologie négative » qui souligne les handicaps du comportement des agriculteurs à l'égard des autres catégories sociales. La seconde est guidée par une « sociologie du 'plein' », ou totalisante, qui tend à surestimer certains indicateurs agricoles. Mais l'une et l'autre se caractérisent par l'importance donnée aux aspects de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture jugés essentiels pour éclairer les prises de décisions macroéconomiques.

---

[29] LAURENT, C., 1992 (*op.cit.*), p. 134 et p. 136.

[30] LAGRAVE, R.-M., 1987. L'agricultrice inclassable : les fonctions sociales du flou statistique. In : LAGRAVE, R.-M. (éd.). Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier. Paris, EHESS, pp. 89-110, 254 p.

> « La priorité donnée aux critères économiques sur les indicateurs proprement sociologiques révèle une fois de plus le caractère productiviste des statistiques agricoles : les agriculteurs sont définis davantage par leur capital économique que par leur capital social, c'est donc un classement d'exploitations et non pas d'exploitants »[31].

C'est ainsi que dans le cadre de l'INSEE, tous les agriculteurs retraités qui maintiennent une exploitation agricole en sont exclus, de même que les agriculteurs pluriactifs qui déclarent leur occupation non agricole comme étant l'activité principale. Les membres familiaux non salariés d'agriculteurs peuvent être classés comme « exploitants agricoles » dès qu'ils revendiquent le statut d'aide familiale. Cet organisme prend en compte « toutes les personnes qui déclarent exercer une profession agricole ». Au sens du SCEES[32], « toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole » sont considérées parmi les actifs agricoles[33].

En ce qui concerne l'Aude, si on compare les estimations d'emploi réalisées par l'INSEE à la fin 1996 et l'enquête Structure du SCEES de 1997, on voit que pour la première institution, l'agriculture est responsable de 9 430 emplois et pour la seconde, l'activité agricole occupe 12 400 UTA[34]. Entre ces deux estimations, il existe une différence non négligeable de presque trois mille unités de travail, différence recouvrant les pluriactifs et les retraités. De même, le cadastre de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour l'année 1997 dans l'Aude enregistre 1 674 chefs d'exploitations agricoles de moins que les 9 594 de l'enquête Structure réalisée dans cette même année. Les chiffres de la MSA ne prennent en compte que les agriculteurs qui acceptent de cotiser à l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles.

Les différences entre ces donnés statistiques présentent une corrélation certaine avec les dénominations courantes dans le département des « vrais agriculteurs » et des « faux agriculteurs ». Les premiers pratiquent l'activité agricole comme la principale source de revenu et la plupart ont repris la ferme de leurs parents. Ces fermes utilisent au moins une

---

[31] LAGRAVE, R.-M., 1987 (*op.cit.*), p. 93.
[32] SCEES, 1999. L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires. Paris, MAP, p. 151, 159 p.
[33] Une exploitation agricole est ici une unité économique qui doit répondre simultanément aux conditions suivantes: a) produire des produits agricoles ; b) atteindre ou dépasser une certaine dimension : 1 ha de SAU ; sinon, 20 ares de cultures spécialisées ; ou encore, la présence d'une activité suffisante en surface de production ou en volume de production ; c) être soumise à une gestion courante indépendante.

UTA et surtout ces exploitants n'envisagent pas de renoncer à l'agriculture. Les OPA s'occupent prioritairement de ces situations.

Selon Laurent[35], cette vision conduit à la méconnaissance du second type d'agriculteurs, c'est-à-dire de ceux qui s'éloignent davantage de ce modèle d'exploitant considéré comme l'idéal dans l'exercice de l'activité agricole. Par contre, ces agriculteurs atypiques sont plus courants qu'on imagine. Parfois eux-mêmes incorporent dans leur discours cette dénomination de « vrai-faux agriculteurs » pour justifier qu'ils exercent une activité agricole hors du cadre reconnu comme professionnel surtout par les OPA et les élus locaux. En général, les listes que les maires dressent des agriculteurs de leur commune ne prennent généralement en compte que les « vrais agriculteurs ». Si on adopte une démarche d'inclusion et non d'exclusion, le nombre de ménages qui ont des activités agricoles peut augmenter significativement, parfois doubler.

Dans l'Aude, l'idée que les formes d'agriculture s'écartant trop du modèle d'exploitation agricole professionnel ne contribuent que médiocrement à la vie socioéconomique locale ne se rencontre pas exclusivement à l'intérieur des institutions de développement agricole et dans les interprétations des élus locaux. Les agents de développement local mis à disposition des intercommunalités par le Conseil Général[36], eux aussi, différencient les « vrais » des « faux » agriculteurs. Cette situation présente un rapport direct avec la faible importance donnée par les actions officielles de développement local aux activités exercées par ces derniers qui sont majoritairement d'origine néo-rurale.

Une caractéristique marquante de l'Aude réside, précisément, en ce que ce département reçoit chaque année une population migrante importante. Même les zones isolées et montagneuses attirent des migrants dont une partie est financièrement démunie et qui, en conséquence, cherche à s'établir là où le coût de la vie est moins élevé. Les conditions peu favorables au développement d'une agriculture intensive ont attiré vers ces montagnes inhabitées une population constituée initialement de « hippies », « routards » ou « marginaux ». Ainsi, les villages en déclin, fréquents dans ces régions en voie de dépeuplement, ont reçu initialement

---

[34] Le SCEES définit une UTA comme étant le travail d'une personne à plein temps pendant une année de 240 journées de huit heures ou plus. Elle remplace l'ancienne Unité de Travail Humain (UTH) qui équivalait au travail d'un adulte pendant 300 jours de neuf heures sur l'exploitation.
[35] LAURENT, C., 1992 (*op.cit.*).

ces nouveaux habitants en l'absence, complète, de politiques d'accueil et d'insertion socioéconomique. Ce mouvement migratoire a été suffisant pour compenser le déficit naturel de la population rurale. Malgré l'exode rural, il a même permis l'accroissement de cette population. L'analyse de cette migration rurale dans le département de l'Aude s'avère fondamentale pour notre étude.

3- Les impacts sociopolitiques des migrations rurales

3.1- Les migrations vers les zones rurales : un atout pour leur développement local

La décadence de l'industrie locale et les transformations vécues par le secteur agricole sont à l'origine d'un dépeuplement important surtout des zones rurales du département tout au long du XXe siècle. La population actuelle de 309 770 habitants reste inférieure au maximum enregistré en 1886, soit 332 080 habitants. Mais la diminution de la population a commencé à s'inverser d'une façon plus significative à partir des années 1970. Deveau[37] a bien caricaturé les deux mouvements migratoires qui ont fait changer complètement la structure de la population de l'Aude :

> « Toute une génération a quitté en masse la région pour aller travailler en ville, pour intégrer les administrations… Les jeunes Audois se font postiers, gendarmes, enseignants… Pendant ce temps, l'âpreté des paysages, mais surtout l'abandon des villages, la ruine des fermes, donc leur bas prix, attirent de nombreux marginaux, qui s'y installent et tentent d'y vivre. (…) C'est une autre histoire… car dans un sens ou dans l'autre, marginal ou paysan, le voyageur cédait la place à l'exilé ».

Le solde naturel de la population du département (différence entre les naissances et les décès) reste toujours négatif, pourtant la population totale augmente constamment et à un rythme légèrement supérieur au taux de variation de la population nationale (3,4%), grâce au solde migratoire positif (différence entre les entrées et les sorties). Entre 1982 et 1999, le déficit naturel a été d'environ neuf mille personnes mais le solde migratoire enregistre une augmentation de trente-huit mille nouveaux habitants venus d'ailleurs durant la même

---

[36] L'analyse des fonctions principales que cette catégorie socioprofessionnelle exerce est présentée dans la quatrième section de ce chapitre.
[37] DEVEAU, J.-M., 1995 (*op.cit.*), p. 149-150.

période. Le tableau VI, ci-dessous, compare l'évolution de la population du département avec celle de la France métropolitaine.

Tableau VI : Evolution de la population de l'Aude et de la France métropolitaine

	1886	1954	1975	1982	1990	1999
Aude	332 080	268 254	272 366	280 686	298 712	309 770
Variation	-	-19,2	+1,5	+3,1	+6,4	+3,7
France	38 067 000	42 885 000	52 600 000	54 335 000	56 615 000	58 519 000
Variation	-	+12,5	+22,5	+3,3	+4,2	+3,4

Source : INSEE[38].

La distribution de cette population migrante est évidemment inégale sur le territoire. La tendance à la concentration des nouveaux arrivés autour de Narbonne, vérifiée entre 1982 et 1990, s'est perpétuée dans la période suivante. Plus de la moitié des 15 377 nouveaux habitants enregistrés du solde migratoire du recensement de la population de 1999 se sont installés soit dans ce canton, soit dans les cantons avoisinants, ce qui souligne le phénomène appelé localement « *narbotropisme* ». Néanmoins même les zones rurales les plus reculées du département présentent une variation positive de la population depuis 1975.

L'analyse des premiers résultats du recensement de 1999 révèle que seul le canton d'Axat, situé dans la zone de la haute montagne pyrénéenne, a enregistré un solde migratoire négatif mais très faible (-3 habitants). Sinon, dans tous les autres, la différence entre les arrivées et les départs a été positive. Dans plusieurs cantons, ce mouvement migratoire a même compensé le déficit naturel de la population dû à son taux de vieillissement important. Vingt-quatre sur les vingt-neuf cantons considérés ici[39] présentent un solde naturel négatif mais dans la moitié de ces cas l'arrivée des nouveaux habitants a été supérieure au déficit naturel de la population. La plupart des cantons qui ont enregistré une décroissance absolue de la population se situent dans les zones de montagne du département. Le graphique IV, ci-après, compare les soldes naturels et migratoires des cantons du département dans les années 1990. Les cartes V et VI, ci-après, illustrent les différentes zones territoriales et la localisation de l'ensemble des cantons audois.

[38] INSEE, 1990 (*op.cit.*).
INSEE, 2000. Chiffres-clés de la France métropolitaine. RGP 1999. Paris (www.insee.fr).

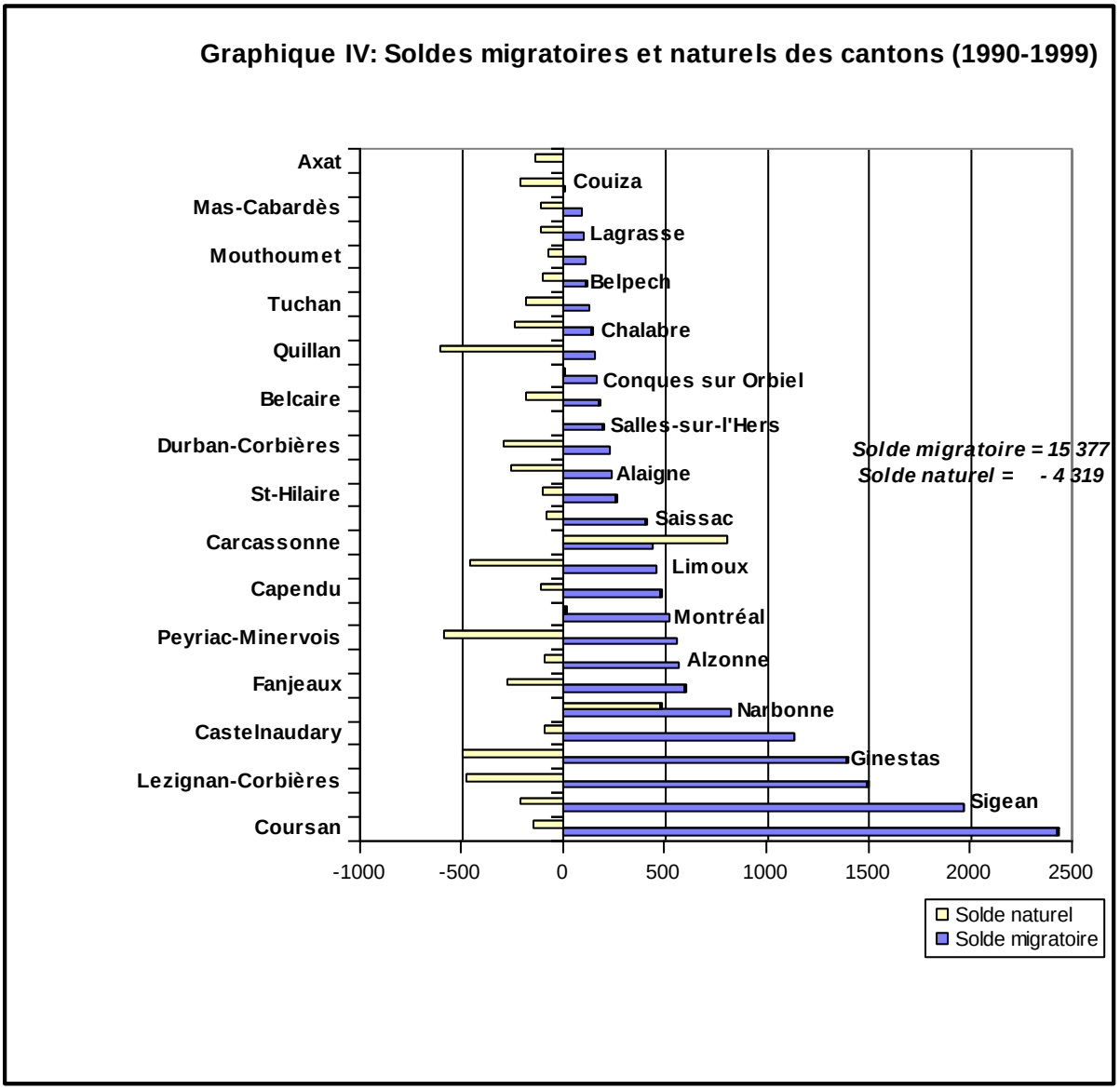

Source : INSEE, 2000 (*op.cit*).

[39] Chacune des subdivisions des cantons de Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary a été rassemblée dans une seule unité.

5

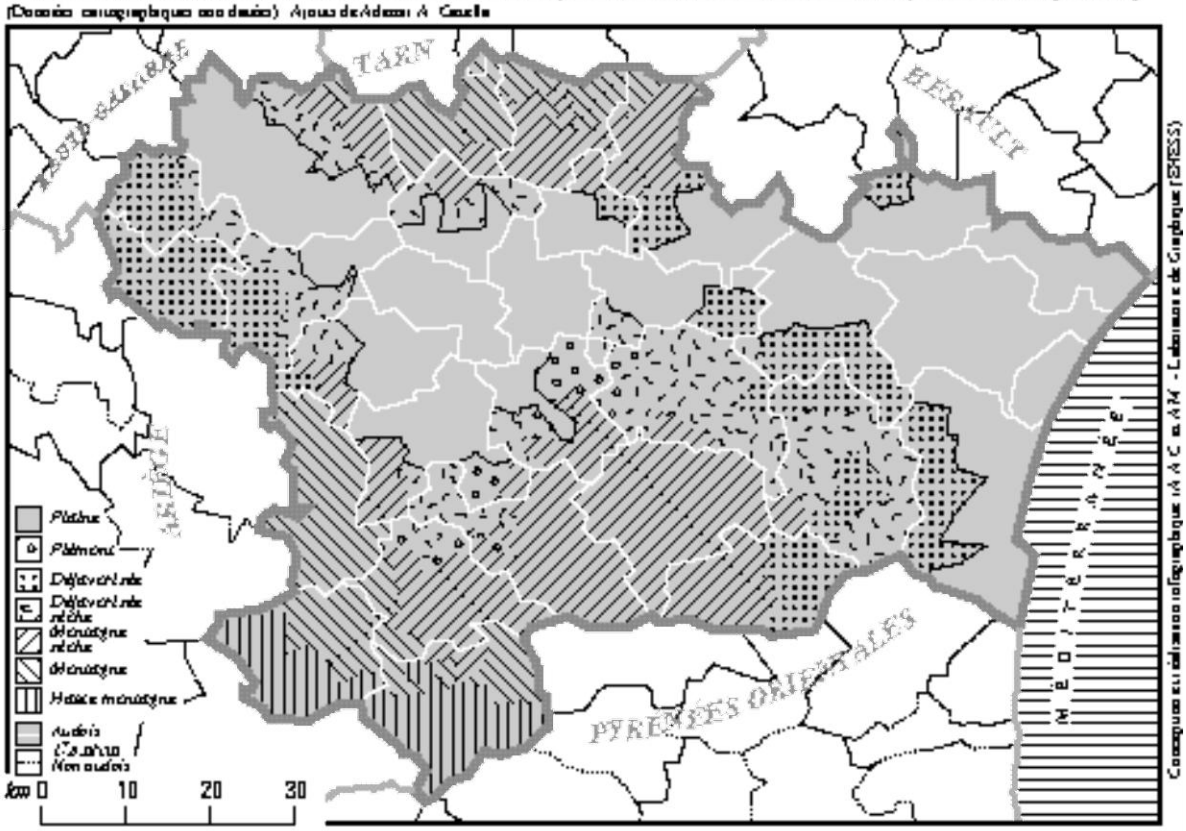

Les cantons audois et leurs zones territoriales

Les cantons audois; leur dénomination et le chef-lieu

6

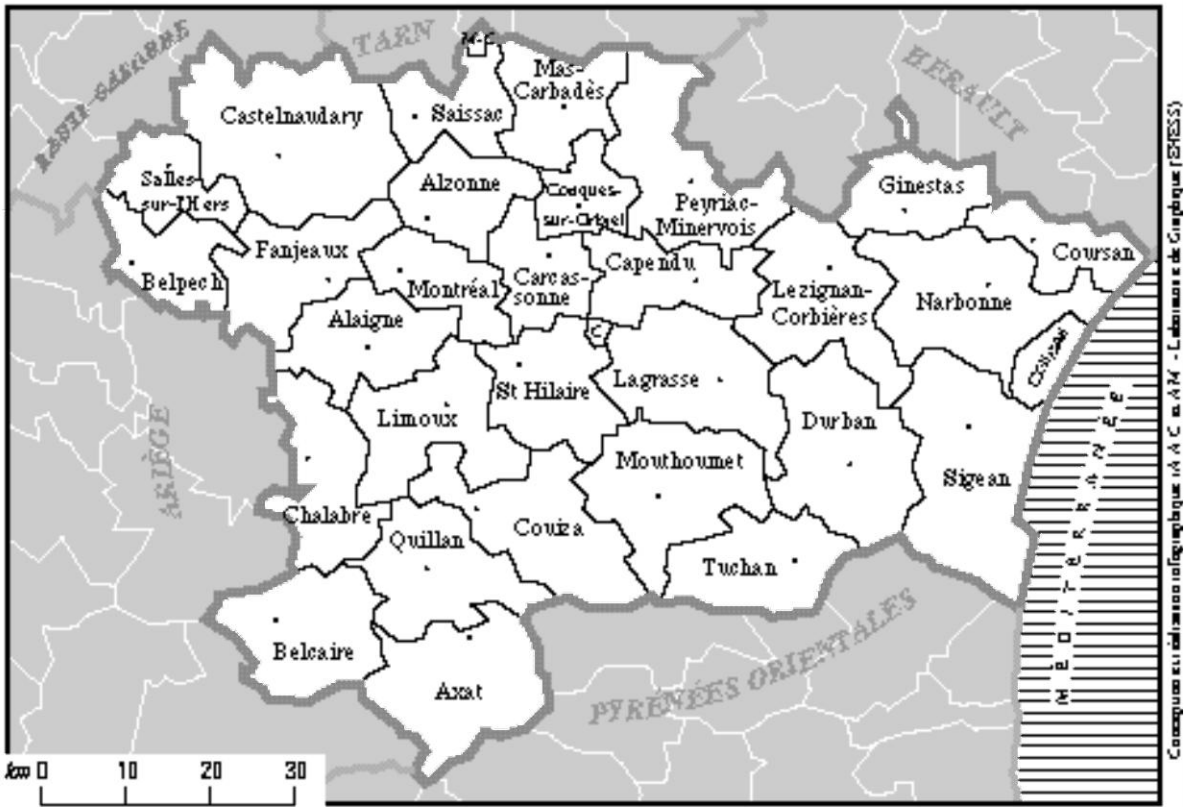

Par ailleurs, si la population rurale du département donne un signe de vitalité depuis 1975, le nombre d'agriculteurs a diminué sensiblement ; ils étaient 32 698 au lendemain de la deuxième guerre mondiale et deviennent 9 594 en 1997 soit une variation négative d'environ 70%. Ce taux de variation correspond au taux de diminution des exploitations agricoles vérifié au niveau national. Le tableau VII, ci-dessous, présente l'évolution du nombre d'exploitations agricoles du département comparativement à celle du pays.

Tableau VII :
Comparaison entre l'évolution du nombre des exploitations agricoles départemental et national

Années	1955	1970	1979	1988	1990	1993	1995	1997
Aude	32 698	24 683	19 230	15 169	12 855	11 395	10 268	9 594
Variation (%)	-	-24,5	-22	-21	-15	-11,5	-10	-6,6
France (milliers)	2 284,2	1 588	1 263	1 017	923,6	801,3	734,8	679,8
Variation (%)	-	-30,5	-20,5	-19,5	-9	-13	-8	-7,5

Source : SCEES et SCEES/INSEE[40].

Une étude menée dans huit cantons du Sud audois révèle que la majorité des nouveaux ruraux font partie de la population active puisque les retraités représentent moins de 20%. Les 80% restants sont des salariés, commerçants, artisans, femmes au foyer, chômeurs et agriculteurs. Le tableau VIII, ci-après, montre que cette dernière catégorie socioprofessionnelle occupe à temps plein ou à mi-temps presque un cinquième des nouveaux arrivés. Le phénomène le plus marquant réside dans le fait que plus des deux tiers n'étaient pas agriculteurs auparavant[41].

Il est tout à fait courant surtout dans les zones de montagne, de rencontrer des ménages d'origine urbaine qui cherchent à s'installer comme agriculteurs. Le statut d'agriculteur offre à la fois l'accès à une sécurité sociale avantageuse et à des facilités pour réaliser du travail agricole en tant que saisonniers. En effet, dans le cadre des échanges de travail entre exploitants agricoles, les agriculteurs peuvent s'entraider, quitte à s'indemniser, sans avoir recours à la déclaration de salaires.

---

[40] SCEES, 1999. L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires. Paris, MAP, 159 p.
SCEES/INSEE, 1989. Recensement agricole 1988, tableaux prosper : cantons et régions agricoles – Aude. Agreste. Paris, MAF, 109 p.
[41] CASTERAN, R. *et al*., 1992. L'installation rurale dans le Sud audois : 1982 - 1990. INRA/URSAD, 16 p.
RAVIGNAN, F., 1996 (*op.cit.*).

Tableau VIII :
Situation professionnelle des migrants arrivés de 1982 à 1990 et de 1968 à 1987 (%)

Profession	1982-1990	1968-1987	Variation
Agriculture	**18**	**26**	**-8**
Filière bois	2	5	-3
Commerce	2	6	-4
Salariat	31	23	+8
Artisanat	9	10	-1
Indépendant	5	3	+2
Femme au foyer	14	16	-2
Chômage	**19**	**11**	**+8**
Totaux	100	100	+2,9

Source : RAVIGNAN, F., 1996 (*op.cit.*), p. 100.

De plus, les analyses exclusivement quantitatives centrées sur les nouvelles installations agricoles, que celles-ci soient réalisées selon les normes ou non, ne révèlent pas les cas nombreux qui restent au niveau des intentions pour ne pas dire des rêves non réalisés voire même des échecs. Ceux qui ne parviennent pas à concrétiser leur projet d'installation à cause de contraintes diverses ne sont pas exceptions. Mais pourquoi viennent-ils justement dans une région où l'activité agricole est difficile voire en déclin comme l'indique l'exode rural massif de l'après-guerre ?

Les installations agricoles hors-normes

Nous avons vu dans la première partie que l'importance accordée par les responsables agricoles aux installations réalisées sans la DJA est récente. Le document intitulé « *Aide à l'installation progressive en agriculture : proposition de programme expérimental pour la région Languedoc-Roussillon* » lance le débat sur la création d'une « *coordination associative régionale* » sous l'égide du MAP pour s'occuper des installations dites progressives ou hors-normes[42]. Plus récemment, ce thème a été quelque peu incorporé à la politique des contrats territoriaux des exploitations.

Si au niveau national les installation hors-normes représentent 29% du total, ce chiffre monte à 44% dans l'Aude. C'est ce qu'a démontré une enquête sur les installations non aidées

réalisée par l'Association Audoise pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (AUDASEA). Le croisement des fichiers des installations qui ont reçu la DJA avec ceux de la MSA permet d'identifier et de quantifier les nouvelles installations réalisées sans les aides publiques. Cette étude a pris en compte la période 1989–1992 durant laquelle 356 des 814 nouveaux chefs d'exploitations ont été classés hors-normes. Parmi eux, 50% n'ont pas la formation professionnelle exigée pour demander la DJA ; seulement 36% ont exercé auparavant une activité directement liée à l'agriculture ; 21% ont vécu une période de chômage d'environ deux ans ; et 39% des ménages ont un revenu extérieur à l'exploitation agricole[43].

Depuis 1992, l'association Espace, Emploi et Ruralité (ESPERE), animée fondamentalement par des anciens néo-ruraux, s'occupe de l'installation en zone rurale des individus en difficulté professionnelle qui vivent ou qui sont de passage par la haute vallée de l'Aude. Après quelques études auprès de ces migrants, les animateurs d'ESPERE ont constaté que cette petite région les attire « tout d'abord parce qu'il est plus facile de survivre avec un RMI en milieu rural, où la vie est un peu moins chère, ensuite parce que certains ont l'espoir de pouvoir utiliser leurs compétences en démarrant une activité à leur compte, le marché paraissant moins saturé qu'en ville ». L'installation agricole est envisagée par une grande partie de ces nouveaux arrivés qui l'associent à un choix de vie. Malgré ce désir, en général la difficulté première est de trouver des terres en quantité suffisante pour avoir le statut d'agriculteur. « Ce qui est sûr, c'est que dès le départ, il faudrait mieux penser les contrats d'insertion, trouver une progression, et non pas les diriger sur une hypothétique installation ». En 1996, l'association ESPERE a recensé dans l'Aude 250 installations agricoles parmi lesquelles 150 sont hors-normes, soit 60% des installations réalisées dans cette année[44].

Une autre démonstration éloquente de l'importance des activités agricoles pour les néo-ruraux vivant en situation de précarité, est le mouvement social nommé *Droit Paysan*. Constitué à l'initiative des chômeurs des départements de l'Aude et de l'Ariège, ce mouvement a organisé une première rencontre à la fin de 1998. Les documents signés *Droit Paysan* dénoncent l'agrandissement et la course à la productivité des exploitations agricoles, la pression du

---

[42] Le 11 mai 1999, un congrès national de l'installation progressive a eu lieu à Nîmes (Languedoc-Roussillon), et les constats et témoignages du département de l'Aude ont été présentés par un agriculteur néo-rural du canton de Mouthoumet.
[43] AUDASEA, 1994. Enquête sur les installations non aidées. Carcassonne, 39 p.
[44] ESPERE, 1998. Rapport final d'activités pour l'année 1997. Montazels, p. 3-4, 14 p.

tourisme sur l'habitat et les normes de la rentabilité économique à tout prix, comme étant les principaux obstacles à la revitalisation du monde rural[45].

> « Nous revendiquons le droit d'accéder à la campagne et d'y vivre légalement, sur son lieu d'existence ; le droit d'accéder à la terre avec peu de moyens financiers sans chercher à viser la rentabilité, mais en vue de l'épanouissement de chacun en respectant une gestion écologique de l'espace et une économie solidaire. Ce statut s'impose dans les zones rurales à faible densité démographique pour dynamiser le tissu social ; et il répond à une demande croissante d'une population en difficulté économique ou à la recherche d'un mode de vie conforme à ses choix »[46].

Ce mouvement est bien évidemment trop minoritaire, voire même insignifiant du point de vue de la politique locale. Mais son existence aussi bien que celle d'une association qui s'occupe de l'insertion sociale des migrants démunis cherchant à s'installer en zone rurale, indiquent l'importance du thème dans le cadre du développement local. Il est ainsi tout à fait compréhensible que les plus démunis s'opposent à la priorité donnée par les pouvoirs publics à la promotion du tourisme en zone rurale et des produits agricoles dits « hauts de gamme ». Les actions publiques de développement local s'orientent davantage vers les couches sociales moyennes plus ou moins bien intégrées dans la société.

Définitivement, la vague des néo-ruraux dans l'Aude symbolise des ruptures importantes dans les divers domaines de la vie locale dont la politique et l'économie ne sont pas épargnées. Parler du développement des zones rurales sans tenir compte du phénomène de l'installation des néo-ruraux révèle une volonté de dissimuler l'événement sociopolitique le plus important de ces dernières années pour la revitalisation des régions de montagne du département. Si ces nouveaux arrivants exercent diverses activités économiques, l'agriculture est le seul domaine où ils ont réussi à entreprendre une action politique collective et concertée à travers la création d'un syndicat agricole nouveau.

Dans la section suivante, nous étudions les impacts politiques de ce mouvement syndical dans le milieu rural de l'Aude, et plus spécifiquement au sein des organisations professionnelles agricoles. Cette micro-histoire récente du département nous aide à comprendre les enjeux

---

[45] DROIT PAYSAN, 1998a. Charte droit paysan. 2 p.
DROIT PAYSAN, 1998b. Rencontres « droit paysan » : quelques éléments pour la bonne compréhension de cette rencontre. 8 p.
[46] DROIT PAYSAN, 1998a (*op.cit.*).

actuels qui interagissent dans le cadre de l'initiative de développement local coordonnée par le Conseil Général. Entre autres choses, cette initiative institutionnelle ambitionne la construction d'une identité territoriale à l'échelle du département et sa mise au service du développement local. Dans cette dynamique, la Chambre d'agriculture représente officiellement les exploitants agricoles d'où notre intérêt de comprendre son fonctionnement politique.

3.2- La structure politique actuelle du secteur agricole audois

Les Chambres d'agriculture créées en 1924 se rassemblent au niveau national au sein de l'APCA. Elles sont des établissements publics qui servent d'instances consultatives et de renseignements aux pouvoirs publics aussi bien que d'intervention technique, économique et sociale dans chaque département. Onze collèges différents en partagent la direction et les quarante-huit sièges électifs d'une chambre d'agriculture départementale. Le collège des chefs d'exploitation et assimilés (conjoints, aides familiaux et associés) est le plus important. Il ne concerne que les exploitants qui exercent une activité agricole à titre principal. L'élection de ce collège réalisée tous les six ans revêt une importance particulière puisqu'elle sert de paramètre pour mesurer le poids politique de chaque syndicat agricole au niveau départemental et national[47].

Dans l'Aude existe une règle tacite, celle d'attribuer la présidence de la Chambre d'agriculture à un vigneron. Le mouvement syndical viticole est particulier à ce département. Depuis le début du siècle, les vignerons ont menés seuls des luttes pour la fixation du prix du vin, pour la création de coopératives dans chaque village, contre les fraudes de toutes sortes et en particulier lors des importations (coupage de vin italien avec du vin français par exemple). Le syndicalisme pratiqué par les viticulteurs est fondé sur la violence et la clandestinité dont les cellules nommées Comités d'Action Viticole en sont la base « active » et « activiste ». Ces Comités sont très importants politiquement dans le Languedoc-Roussillon où presque tous les dirigeants actuels de la viticulture en ont fait partie.

[47] Depuis 1989, le mode de scrutin et de répartition des vingt et un sièges disputés lors de ces élections prévoit que la liste syndicale qui obtient la majorité simple des voix remporte onze sièges. « Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus

Dès 1907 les viticulteurs de l'Aude affrontent l'armée française et ce sera ainsi jusqu'en 1976 : un colonel de CRS et un vigneron tués par balles dans un combat face à face à Montredon des Corbières. Depuis trente ans, une centaine d'attentats ont été revendiqués par ces groupes clandestins, faisant de dégâts à des centres d'impôts, la DDAF, des supermarchés, des réseaux électriques et téléphoniques, etc. À noter qu'aucun viticulteur n'est jamais allé en prison à cause de ces manifestations. Le syndicat des viticulteurs audois a adhéré formellement à la FNSEA dans les années 1990 mais il garde ses propres structures d'actions, de décision et de réflexion.

Aux élections syndicales de 1995, quatre listes ont été présentées dans l'Aude. Des 9 828 chefs d'exploitation et assimilés inscrits, 6 216 y ont participé soit 63,25%. La coalition rassemblant la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles, le CDJA et le Syndicat des viticulteurs a pris un large avantage sur les trois autres listes. Cette coalition a emporté 54,6 % des voix exprimées (non compté 183 bulletins nuls) dans le département, chiffre suffisant pour obtenir dix-sept sièges dans ce collège. Au plan national, cette coalition syndicale se rapproche plus ou moins des positions de la FNSEA et du CNJA.

La deuxième force syndicale audoise lors de ces élections a été la liste nommée « *Union pour le développement et la valorisation de l'agriculture et la viticulture audoise* » rattachée à la *Coordination Rurale* au niveau national. Avec 25,7% des voix exprimées, ce syndicat a élu deux représentants à la Chambre d'agriculture. La *Coordination Rurale* a été fondée au début des années 1990 suite aux grandes manifestations, surtout de la part des céréaliers, contre la réforme de la PAC de 1992. En quête de reconnaissance nationale, son noyau politique principal se trouve dans le grand bassin parisien et dans une partie des milieux céréaliers du Sud-Ouest. Le discours de ses représentants dénonce les trente ans de cogestion des politiques agricoles dont la FNSEA a longuement bénéficié. À l'intérieur de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, ce syndicat est identifié comme étant politiquement proche de l'extrême-droite.

Les deux derniers sièges ont été partagés entre le MODEF et la Confédération Paysanne qui ont reçu chacun pratiquement 10% des voix exprimées. Le MODEF a été créé au niveau national en 1959 à Toulouse et s'inscrit dans l'effort politique du Parti Communiste Français

---

forte moyenne ». (Cf. APCA, 1995. Guide juridique des membres de chambres d'agriculture. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, Supplément au n° 836, p.7, 36 p.).

(PCF) à s'implanter dans le milieu rural. L'appui à la création de ce syndicat agricole représente l'action prioritaire choisie par le PCF, historiquement d'origine urbaine, pour s'insérer en zone rurale. La doctrine communiste de l'époque visait à préparer politiquement les futurs ouvriers issus de la paysannerie[48]. Depuis les années 1990, on assiste à l'érosion de ce syndicat accompagnant le déclin du communisme agraire[49].

Au plan national, la Confédération Paysanne a conquis la place de deuxième force syndicale bien qu'elle ait eu la majorité des sièges dans seulement quatre départements parmi lesquels deux d'outre-mer (Guyane et Réunion). Dans l'Aude, ce syndicat n'a pas réussi à s'imposer comme une alternative. À l'exemple du MODEF, sa représentativité demeure inférieure aux 15% nécessaires pour avoir des membres à l'intérieur des commissions et comités agricoles départementaux.

L'analyse des résultats des trois dernières élections à la Chambre d'agriculture de l'Aude démontre, d'un côté, la perte continuelle de l'influence du MODEF sans que la Confédération Paysanne le remplace politiquement. D'un autre côté, la coalition syndicale constituée par la FDSEA, le CDJA et les viticulteurs a perdu environ un quart de son poids politique récupéré par la Coordination Rurale. Le tableau VIII, ci-dessous, présente les résultats de ces élections pour le collège des chefs des exploitations agricoles et assimilés. Pour l'année 1995, les données départementales sont comparées aux données nationales.

Tableau IX :
Résultats des élections à la Chambre d'agriculture (%)

Syndicats/Années	Département			France
	1983	1989	1995	1995
FNSEA/CNJA	66	74,5	54,6	59,8
Confédération Paysanne (1)	9	10,5	10	20,1
Coordination Rurale	-	-	25,7	12
MODEF	25	15	9,7	4,7
MODEF/CP	-	-	-	0,8
Divers	-	-	-	2,6

Source : Archives du MAP.
(1) Aux élections de 1983, c'était une coalition entre le Syndicat Montagne et le Paysan Travailleur.

[48] MARESCA, S., 1983. Les dirigeants paysans. Paris, Ed. de Minuit, 295p.
[49] HERVIEU, B., 1996. Les agriculteurs. Que sais-je ? Paris, PUF, 128 p.

Dans l'Aude, la Coordination rurale a occupé la place que la Confédération Paysanne a rempli au plan national. Le premier syndicat y a obtenu proportionnellement le double des voix qu'au niveau national tandis que le second n'en a fait que la moitié. La base politique de la Confédération Paysanne audoise dépend surtout de la mobilisation et de la sensibilisation des agriculteurs néo-ruraux qui d'ailleurs sont originellement ses maîtres d'œuvre.

3.3- Les néo-ruraux et la genèse du champ de développement local

Mai 1968 symbolise le tournant décisif pour le mouvement de départ et de changement de style de vie, même si cette date-là est loin d'être le début des « migrations utopiques ». Ce n'est pas non plus un retour à la campagne mais un recours face à la crise du modèle de développement urbain et industriel. « Quel enjeu social représentent ces nouveaux arrivants ? Que signifie leur venue dans ces régions et pour ces régions ? Qu'indique enfin, pour la société tout entière, la remontée de ces aspirations à la ruralité dont le 'mouvement du retour' est l'expression et le symbole ? » (p. 9)[50].

Dans l'Aude, les habitants traditionnels de la Montagne Noire, du Minervois et surtout des Corbières ont vécu de profonds changements dans leur village, et parmi ces changements l'arrivée des néo-ruraux[51]. Des hameaux désertés ont été occupés par des « hippies » qui voulaient vivre en communauté. Des habitudes nouvelles ont étés insérées dans ces petites communes et hameaux des zones de montagne. Dans la commune de Festes & Saint-André, par exemple, une fête qui perdure jusqu'à aujourd'hui a surpris ses habitants à cause d'un défilé de voitures bariolées sans-moteur, qui finit toujours par des concerts de musique, sans que les autorités locales aient été consultées. Des listes d'opposition aux mairies articulées par des néo-ruraux sont au fur et à mesure devenues courantes.

Mais c'est par l'intermédiaire du syndicalisme agricole que l'expression politique des néo-ruraux s'est manifesté le plus nettement. Aux élections des représentants des exploitants agricoles à la Chambre d'agriculture de 1983, un curieux Syndicat Montagne, qui avait son propre journal et même une radio libre (*Radio Ballade*), faisait 9% des voies (30% dans les

[50] LEGER, D. et HERVIEU, B., 1979. Le retour à la nature: « au fond de la forêt… l'Etat ». Paris, Seuil, p. 22, 234 p.

[51] Le très bon film « Fin d'été » des frères Arnaud et Jean-Marie Larrieu tournée en 1997 dans un village de la Montagne Noire est indicatif de la rencontre entre autochtones et nouveaux résidants.

zones de montagne). À l'époque, ce résultat donnait le droit à deux élus. À l'origine, le Syndicat Montagne a été créé par quatre jeunes dont trois néo-ruraux qui ont été évincés du CDJA. Ce syndicat était issu de la Commission montagne pyrénéenne du CDJA. Cette petite région de l'Aude vivait alors les bouleversements provoqués par les nouveaux arrivants dont quelques-uns s'installaient comme agriculteurs.

Avec la collaboration d'un cadre de la DATAR, chargé de la région pyrénéenne, la Commission montagne du CDJA avait entrepris d'importants projets pour les nouveaux habitants, tels que la création et le financement des actions suivantes : quatre CUMA, une bergerie expérimentale, des projets d'énergie renouvelable, des associations foncières pastorales, d'un pressing, aujourd'hui salle de spectacle à Festes & Saint-André, et d'une coopérative agricole à Mouthoumet.

Ce dynamisme et la possibilité d'accéder directement à une cellule puissante de l'État, comme était à l'époque la DATAR, a vite provoqué des remous au sein du milieu syndical du département et auprès des notables locaux. Le président du Conseil Général a demandé à la direction de la DATAR le licenciement de son fonctionnaire en charge des Pyrénées audoises. Cette mesure a déclenché une forte réaction parmi les nouveaux montagnards, qui ont occupé la Chambre d'agriculture et pris en otage son président. Ils ont même envisagé d'entreprendre cette action au niveau du Conseil Général, mais l'opération a été jugée trop risquée face au poids politique que cette structure représente au niveau départemental. Finalement, le licenciement de l'agent de la DATAR a été annulé, mais quelques jours plus tard le CDJA a expulsé les leaders du mouvement. En 1979, le Syndicat Montagne a été fondé.

L'intransigeance à l'égard des pouvoirs locaux du Syndicat Montagne ne faisait pas toujours l'unanimité en son sein. Certaines divergences ont peu à peu émergé. Le débat autour du Bureau d'Aide à l'Installation (BAI) a conduit finalement à une scission interne. Initialement, le BAI était un réseau d'information sur l'existence des terres agricoles disponibles et de mobilisation pour les occuper. Les « *pères fondateurs* » du Syndicat Montagne défendaient le maintien de ce réseau dans le cadre d'un mouvement social informel et indépendant, tandis qu'un autre groupe envisageait son « institutionnalisation ». La deuxième position est devenue majoritaire, d'où le financement du BAI par l'intermédiaire de la DATAR et la concertation de ses actions avec les organismes départementaux tels que la SAFER, la DDAF, la Chambre d'agriculture et le Conseil Général.

Plus tard, ce glissement progressif vers une institutionnalisation syndicale a donné naissance à la Confédération Paysanne du département. Néanmoins cet assemblage politique a été mal vécu par les principaux leaders du Syndicat Montagne, parmi lesquels beaucoup ont arrêté le militantisme syndical. L'un d'eux, lui aussi d'origine néo-rurale, a adhéré au syndicat majoritaire. Aux élections de la Chambre d'agriculture, en 1989 et 1995, ce dernier a été élu sur la liste de la FDSEA comme représentant des éleveurs extensifs de la zone de montagne du département.

Depuis lors, la Confédération Paysanne n'a réussi ni à rassembler la majorité des nouveaux installés agricoles, ni à élargir sa base sociale vers les agriculteurs de souche du département. Elle occupe un seul siège à l'intérieur de la Chambre d'agriculture. Le stéréotype d'être un syndicat de néo-ruraux trop politisé freine l'adhésion des nouveaux installés. Le « look années 1970 » mais surtout les systèmes de production agricole « alternatifs » de la plupart de ses militants, semblent être des atouts pour les dirigeants du syndicat majoritaire qui n'hésitent pas à les caricaturer pour se défendre des attaques de la Confédération Paysanne contre eux.

En 1997, par exemple, un petit groupe d'agriculteurs liés à la Confédération Paysanne a occupé la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. La cible était vingt et un « cumulards céréaliers audois » qui perçoivent chacun plus de 900 000 F de primes annuelles. Parmi les gens visés se trouvait le trésorier de la FDSEA, maire à tendance socialiste de sa commune (Raissac) et président du Centre de Formation Professionnelle pour Adultes situé à Carcassonne. Cet élu local et leader syndical, gère un GAEC de plus de 1 000 ha de céréales et 120 ha de vignes qui emploie sept UTA entre associés et salariés. Les manifestants dénonçaient la concession par la DDAF de 25 ha de primes supplémentaires (3 300 F/ha) à ce GAEC qui encaisse déjà trois millions de francs par an de primes européennes[52]. La réponse donnée par la FDSEA à ces dénonciations concernant le cumul des aides de la PAC pratiqué par son trésorier est exemplaire.

> « Mais qui est ce D., (secrétaire) de la Confédération Paysanne, avec sa longue barbe ? Dans les années 68, on l'aurait pris pour un 'Pink Floyd', comme on les appelait. Mais de quoi vit-il ? Une vache et deux moutons dans la montagne ?

[52] L'INDEPENDANT, 1997. La Confédération veut des aides mieux réparties. L'Indépendant. Carcassonne, 2/07/1997.

> Mais que représente-t-il ? Par qui est-il élu ? (…) Enfin, venons-en aux choses sérieuses »[53].

En réalité, ce stéréotype se combine à une volonté tacite des militants les plus anciens de la Confédération Paysanne qui semblent fiers de rester parmi leurs pairs. Cet enfermement politique fait que ce syndicat ressemble à une sorte de « club privé » d'agriculteurs néo-ruraux dont les membres des premières vagues de migration sont majoritaires. L'analyse de l'assemblée générale ordinaire de la Confédération Paysanne audoise, réalisée en décembre 1998, illustre parfaitement cette situation.

Bien que les opérations formelles de développement local ne constituent pas une priorité du syndicalisme agricole néo-rural…

Dans la salle de réunion de la Chambre d'agriculture, l'ambiance ne laissait aucun doute sur l'origine néo-rurale des présents. Une quarantaine des militants, dont quelques-uns se différenciaient par leur façon de s'habiller, cheveux longs et boucles d'oreilles, ont répondu à la convocation de la direction du syndicat. La première heure de l'assemblée prévue à vingt heures s'est passée autour d'une table où chacun apportait un produit agricole de sa ferme parfois issu de l'agriculture biologique. De petits groupes se formaient par-ci par-là autour de discussions informelles où prédominait celle sur la qualité des produits.

Le secrétaire et coordinateur de la soirée est un militant emblématique de ce syndicat. Ce fils d'ouvrier agricole breton, ancien militant du courant Paysan Travailleur, a vécu dans une banlieue parisienne jusqu'en 1981. Doté d'une formation en sociologie (bac+3), il pratique actuellement l'élevage bovin selon les préceptes de l'agriculture biologique associé à la production de jus de pommes et confitures de châtaignes qu'il récolte dans les forêts communales avoisinantes. Son exploitation agricole est composée de trente-deux hectares d'un Groupement Foncier Agricole, dont les apporteurs sont essentiellement des néo-ruraux, et par cinquante autres hectares de forêt communale.

---

[53] Extrait d'un article publié par la presse locale et reproduit par LE GRUMEAU ALTERNATIF, 1997. Rééquilibrage des aides céréalières, le PS et la FDSEA Aude s'attaquent au faciés des petits paysans. Tailaran, n° 18, p. 22, 24 p.

Un document de quatre pages a été distribué au début de l'assemblée présentant aux participants le rapport des activités en 1998. Les thèmes les plus marqués ont été le nombre important des installations hors-normes dans le département, la politique de promotion de l'agriculture biologique menée par la Chambre d'agriculture et les actions engagées au niveau national contre les organismes génétiquement modifiés. Ensuite, le coordinateur et quelques-uns des représentants présents des commissions de travail (dix-sept au total) ont fait un résumé de leurs activités, ce qui a duré pratiquement le restant du temps disponible. Finalement l'heure étant avancée, l'assemblée a été clôturée sans qu'aucune stratégie d'action pour l'année suivante ne soit abordée.

Aucun militant n'est capable d'expliciter comment la Confédération Paysanne audoise va se positionner et agir, par exemple, au sujet des contrats territoriaux d'exploitation, des installations hors-normes, de la participation dans la formation des jeunes agriculteurs, de la structuration syndicale par canton et des prochaines élections à la Chambre d'agriculture, pour rester au niveau des thèmes mentionnés pendant l'assemblée.

En agissant au coup par coup et sans accorder aucune priorité aux sujets intéressant la majorité des petits et moyens exploitants du département, les actions syndicales de la Confédération Paysanne restent dispersées sans qu'une stratégie politique sur les questions locales ressorte. Des propositions générales telles que la lutte contre les OGM et la solidarité paysanne internationale mais aussi des thèmes trop circonscrits à une catégorie spécifique d'agriculteurs audois, à l'exemple de l'agriculture biologique, contrastent avec la suprématie du syndicalisme majoritaire. En ce qui concerne le programme de développement local coordonné par le Conseil Général personne ne l'a évoqué ni même mentionné.

… les actions quotidiennes des agriculteurs néo-ruraux sont à l'origine de la politique de développement local

Cette présentation d'ensemble de l'activité syndicale des agriculteurs néo-ruraux ne signifie nullement que les impacts sociopolitiques des migrations vers les zones rurales s'inscrivent exclusivement dans ce domaine, ni qu'elles soient insignifiantes. C'est justement à cause de l'appréhension provoquée par les nouveaux arrivants que les premières actions vers un programme départemental de développement local ont été prises dans l'Aude. La Maison de la Montagne mise en place au début des années 1980 par l'initiative du Conseil Général

représente la réaction du pouvoir politique local à la création du Syndicat Montagne un an auparavant. Elle a été placée au Pays de Sault, plus précisément dans le canton de Belcaire qui se situe à l'extrême sud du département, sur un plateau à faible population de la zone de haute montagne. D'après un ancien dirigeant du Syndicat Montagne, la création de cette structure était en fait une tentative de les écarter du centre de la Haute Vallée de l'Aude (Couiza) dont le Président du Conseil Général à cette époque était l'élu.

Une dizaine d'années plus tard, la Maison de la Montagne a fermé et ses cadres s'occupent actuellement du « service de développement local » du Conseil Général à Carcassonne. L'épicentre des actions politiques et économiques des néo-ruraux est resté la Haute Vallée. Une interview récente donnée par la chef démissionnaire du « service de développement local » synthétise bien cette opposition entre le pouvoir politique et les néo-ruraux de l'époque. Cette ancienne directrice de la Maison Montagne a connu de trop près l'esprit contestataire des premières vagues des néo-ruraux.

> « Voilà une structure qui n'avait pas été demandée par la population, et qui a suscité l'opposition radicale du Syndicat Montagne, qui regroupait à l'époque une partie des acteurs locaux. Dix ans plus tard, elle (*la Maison Montagne*) a pu être fermée, comme elle avait été créée, sans concertation avec la population »[54].

Cette partie de l'histoire récente des zones de montagne permet d'avancer des éléments qui nous aident à comprendre les orientations sociopolitiques et économiques du programme de développement local « pays cathare » coordonné à l'échelle départementale par le Conseil Général. Ce programme n'est que la face institutionnelle du champ de développement local audois puisque les actions de développement des zones rurales du département le dépassent largement. C'est de ce point de vue que nous analysons les principales voies mises en valeur de l'épisode médiéval relatif à l'hérésie cathare tout en observant la place réservée aux activités liées à l'agriculture.

[54] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999a. La longue marche de la démocratie participative. Carcassonne, AAEM, n° 74, p. 2, 8 p.

4- La tentative de « construction » d'une identité territoriale

4.1- La gestation du programme de développement « pays cathare »

L'histoire et le patrimoine médiévaux de l'Aude sont intégrés à la politique de développement du Conseil Général dans le but de construire une identité territoriale pour le département. Contrairement aux objectifs affichés par ce programme, l'histoire de l'hérésie cathare porte la marque de la défaite. D'après Brenon[55], le catharisme fut une religion choisie par des chrétiens qui avaient adopté une attitude critique à l'égard de l'Eglise Catholique. La popularité de cette religion parmi les habitants de la région, et notamment au sein de la noblesse, a entraîné une forte réaction de l'Eglise romaine. Celle-ci s'est alliée à la couronne française pour combattre ce mouvement hérétique. L'Inquisition et les croisades ont ainsi travaillé à l'élimination d'une religion concurrente tout en permettant l'annexion définitive de la région du Languedoc au territoire français.

En France, l'épopée cathare s'est déroulée essentiellement dans le Sud entre le XIIe et le XIIIe siècles. Elle est restée pratiquement oubliée jusqu'au début des années 1960. Pendant cette décennie, quelques publications sont parues et un documentaire télévisé a eu une grande répercussion sur l'opinion publique[56]. « Jamais un film n'aura eu autant d'impact et de conséquences sur une partie de l'histoire de France. (…) Depuis, articles et ouvrages sur le catharisme n'ont cessé de paraître, faisant naître de nouvelles vocations »[57]. Dans le monde universitaire, la thèse de Borst, éditée en 1953 en Allemagne, n'a été traduite que vingt ans plus tard sous le titre *Les cathares*. En 1959, René Nelli a réalisé la première traduction française des documents d'origine authentiquement cathare dans un livre intitulé *Ecritures Cathares* et, en 1976, Jean Duvernoy a publié *La Religion des Cathares*. Ces ouvrages restent des références au regard des mythes et affabulations créés autour du catharisme, avec notamment l'existence supposée ou imaginaire d'un trésor des religieux cathares qui serait caché quelque part au Sud de la France[58].

---

[55] BRENON, A., 1997. Les cathares : pauvres du Christ ou apôtres de Satan ? Paris, Ed. Gallimard, 128 p.
[56] L'émission télévisée « Les cathares », tournée en Ariège en 1965, et mise en scène par Stellio Lorenzi, André Castello et Alain Decaux dans le cadre de la série « La caméra explore le temps ».
[57] PYRENEES MAGAZINE, 2000. Cathares : les vertiges de l'histoire. Pyrénées Magazine. Toulouse, hors-série, 130 p.
[58] L'ouvrage CENTRE D'ETUDES CATHARES, 1997. Catharisme : L'édifice imaginaire. Collection Heresis. Carcassonne, CEC, n° 7, 478 p. approfondit le débat sur ce sujet.

En décembre 1981, le Centre d'Etudes Cathares (CNEC) a été créé à Carcassonne à l'initiative d'un groupe de chercheurs avec le soutien du Conseil Général. Actuellement, il a pris le nom René Nelli en hommage posthume à l'un de ses fondateurs. Ce Centre a pour objectif l'étude de la religiosité du Moyen-Age et il fournit des informations scientifiques sur ce thème et sur le patrimoine médiéval.

Parallèlement aux recherches historiques sur le catharisme, quelques actions locales autour des sites des XIIe et XIIIe siècles se sont également révélées importantes pour la découverte du thème par le grand public et par les élus locaux. En 1973, la mairie de Duilhac a organisé un service d'accueil aux visiteurs des ruines du château de Peyrepertuse. Ce château est localisé sur un plateau rocheux à 700 mètres d'altitude et il s'agit d'un des plus beaux sites d'architecture militaire. En trois mois, le nombre de visites s'est élevé à plus de 3 500 personnes. Ce succès a motivé des initiatives semblables dans les autres sites qui étaient jusqu'alors négligés.

Entre 1982 et 1989, plusieurs études concernant ces sites ont été menées à l'initiative du comité départemental du tourisme de l'Aude. À l'exemple du CNEC, le Conseil Général a créé d'autres structures spécifiques pour promouvoir le tourisme dans le département, à savoir : le comité départemental du patrimoine culturel audois; le comité départemental de la randonnée et la conservation départementale des musées de l'Aude. Face à l'intérêt du public pour le catharisme, les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont lancé, en 1984, un thème fédérateur pour leurs activités touristiques : la route du pays cathare.

À l'origine, l'idée d'un programme de développement élaboré autour de la notion du « pays cathare » a été envisagée en prévoyant la participation des trois départements voisins associés à cette histoire : l'Ariège, l'Hérault et l'Aude. La concentration des sites historiques dans ce dernier département et des différences politico-administratives ont abouti à un programme exclusif du département de l'Aude, bien que le thème déborde largement les limites départementales. En 1989, les principaux sites audois avaient un service d'accueil organisé et 600 000 visites ont été enregistrées au total. Devant ce succès, les concepteurs du programme ont alors envisagé un million de visites pour l'an 2000. Dix ans plus tard, la fréquentation des

sites se trouve aux environs des sept cents mille visites y compris celles du château comtal de la cité de Carcassonne qui représente plus de 256 000 visites annuelles[59].

En 1987, le Conseil Général a procédé à des enquêtes sur le thème du catharisme, non seulement auprès des visiteurs des sites de l'Aude, mais également, d'une manière plus générale, auprès du grand public en France et à l'étranger. Les objectifs consistaient à mieux connaître les visiteurs, leurs attentes et à évaluer la notoriété et l'image du catharisme[60]. La DATAR a appuyé techniquement et financièrement l'élaboration des grandes lignes de ces études. Parmi les résultats des enquêtes, deux types de clientèle ont été remarqués : l'une classée comme « culturelle » et l'autre comme « touristique ».

La première se caractérise par une plus grande sensibilité à l'histoire du catharisme, aux informations disponibles et à l'état naturel des sites, tandis que la seconde est plutôt attentive à la facilité d'accès, à la sécurité et se déclare moins intéressée par les faits historiques. En revanche, l'originalité des sites et la qualité de l'environnement sont des aspects largement soulignés par l'ensemble des visiteurs. La quasi totalité des personnes interrogées est favorable au maintien du caractère sauvage et la majorité d'entre elles déclarent préférer les activités de randonnées, les auberges de caractère et les activités de pleine nature pour les vacances.

L'ensemble des études menées sur le profil du touriste potentiel du pays cathare a conduit les responsables départementaux de ce secteur à vulgariser la notion de « tourisme intelligent » pour qualifier leur clientèle. Cette interprétation aura des implications directes dans la définition des priorités du programme. Parmi elles, l'orientation de la qualité des produits et des services vers un positionnement « haut de gamme ». À la notoriété, déjà reconnue, de la cité de Carcassonne, ainsi que de la côte Méditerranée s'ajoute maintenant celle des « châteaux cathares » et des « aménités rurales » du tourisme d'arrière pays.

---

[59] OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, 1999. Les chiffres du tourisme dans l'Aude. Carcassonne, Conseil Général, 39 p.

[60] Le document « Pays Cathare : définition d'un programme de développement » divulgue les résultats des études intitulés « fréquentation – satisfaction » et « notoriété – image ».

> « Le terme d'aménité rurale recouvre une large gamme de structures uniques, naturelles ou construites par l'homme en zone rurale, telles que la flore et la faune, les paysages cultivés, le patrimoine historique, voire les traditions culturelles. Les aménités se distinguent des caractéristiques plus ordinaires de la campagne car elles sont reconnues comme précieuses ou, en termes économiques, exploitables »[61].

Le tourisme rural du département est passé d'une phase anarchique où en particulier les ruines des châteaux étaient visitées sans qu'existe une structure minimale d'accueil, à une phase planifiée où l'histoire médiévale audoise et particulièrement celle du catharisme est en train de devenir le thème fédérateur. En bref, les conditions étaient réunies pour mettre en œuvre une stratégie de développement du département axée sur le potentiel touristique.

La facette officielle du développement local

Pour s'occuper du programme de développement local, le Conseil Général a réorienté le fonctionnement de l'Association Audoise d'Economie Montagnarde (AAEM). À partir de 1994, cette Association est transférée de la Maison de la Montagne au siège administratif du Conseil Général à Carcassonne. Désormais, l'AAEM sert tout d'abord de structure d'embauche du personnel mis à disposition du Conseil Général et des collectivités territoriales pour dynamiser la politique de développement local. Ensuite, elle remplit les fonctions de Groupe d'Action Locale (GAL) auprès de l'initiative LEADER. Enfin, cette Association coordonne les actions de développement des zones de montagne et des zones défavorisées du département et anime le réseau des agents de développement des territoires partenaires de la politique de développement local. Pour cela, les échanges des expériences, la formation du personnel dans ce domaine et l'édition du journal *La Gazette du Développement Local* sont sous sa responsabilité.

L'AAEM a été créée en 1962 dans un contexte d'organisation sociopolitique des départements de montagne. A cette époque, la quasi totalité de ces départements disposait d'une association similaire qui réunissait les élus et les catégories socioprofessionnelles. Au niveau national, la fédération française d'économie montagnarde regroupait ces associations

[61] OCDE, 1999. Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique. Paris, OCDE, p. 7, 122 p.

et les mobilisait autour d'une discussion sur une loi montagne. Actuellement, l'AAEM de l'Aude est la seule encore active au niveau du Massif des Pyrénées.

Jusqu'en 1982, cette association était chargée de la création de groupements forestiers, du règlement des échanges de parcelles et de l'incitation au reboisement des zones non favorables au développement agricole. Entre 1982 et 1992, elle a servi de structure animatrice de la Maison de la Montagne dont le but officiel était d'organiser le rapprochement des néo-ruraux et des habitants locaux à travers l'intégration socioéconomique des nouveaux arrivants au tissu local.

Depuis 1999, l'AAEM est passée par une restructuration qui a changé son nom, sa zone d'action et ses collèges internes. Dorénavant, elle s'appelle Association Audoise d'Economie Montagnarde et de Développement Local (AAEMDL) ; le collège des personnes physiques ou morales admises au titre de leurs compétences, activités ou volontés a été ajouté aux quatre autres existants : a) les conseillers généraux ; b) les maires des communes adhérentes ; c) les chambres consulaires (agriculture, métiers, commerce et industrie) ; d) les organismes, établissements et associations qui ont pour vocation de développer les zones de montagne et les zones défavorisées.

Présidée jusqu'en 1999 par le conseiller général de Mouthoumet, ce poste est depuis occupé par le conseiller général d'Alzonne qui est à la fois le maire de Moussoulens et le technicien agricole responsable de la filière « grandes cultures » au sein de la Chambre d'agriculture. Avant cette restructuration, l'AAEM comptait 190 membres. Parmi eux, la majorité était constituée par des élus locaux. Concernant l'assemblée générale de 1997, un journal local enregistrait la modeste participation de 27 affiliés constatant qu'aucun quorum n'est requis pour prendre des décisions. « Pourtant cette association a un budget prévisionnel 1998 qui s'élève à près de 11 MF, dont la quasi totalité provient de subventions »[62].

Son origine, histoire et organisation administrative, toujours associés à la tutelle du Conseil Général, fragilisent sa légitimité en tant que représentant des acteurs sociaux du développement local. En effet, l'essentiel de la politique menée par cette association est

[62] LA DEPECHE, 1997a. Association audoise d'économie montagnard : une assemblée qui n'intéresse pas … et pourtant. La dépêche. Narbonne, 11/11/1997.

déterminé par les représentants des chambres consulaires et surtout les conseillers généraux. Ceux-ci coordonnent et disposent désormais des services des agents de développement local pour mener leur politique au niveau du canton.

De ce fait, l'idée que la diversité sociopolitique de l'AAEMDL sert de base à la politique de développement local du département est tout à fait trompeuse. Même les organisations les plus actives et revendicatives n'y interviennent pas politiquement. À titre d'exemple, la restructuration effectuée en 1999 a exclu de son cadre associatif les syndicats agricoles sans qu'aucune opposition ne se soit manifestée. Si le syndicat agricole majoritaire n'a rien à perdre puisqu'il peut se faire entendre par l'intermédiaire des élus et du représentant de la Chambre d'agriculture, ce n'était pas le cas des syndicats minoritaires tels que la Confédération Paysanne et le MODEF.

La technocratie et les priorités du programme de développement local

En 1992, le Conseil Général signe le premier « contrat de développement local » avec le canton de Mouthoumet. Au fur et à mesure, une procédure et des étapes de développement local ont été mises au point et étendues à l'échelle départementale. Pour qu'un territoire puisse s'y engager, il faut d'abord qu'il dispose d'une organisation intercommunale (syndicat, district, communauté ou association de communes) et que la volonté de coopération des élus, des professionnels et des associations locales se soit clairement exprimée. La signature d'une « convention de partenariat » entre le Conseil Général et la structure intercommunale du territoire concerné constitue la première phase de la démarche. Cette signature déclenche la mise à disposition par le Conseil Général auprès de la structure intercommunale d'un agent de développement local. Au bout d'un an, un état des lieux doit être dressé pour passer à la signature de la « convention de développement ». Dans cette deuxième phase, le territoire s'engage à financer une partie des frais de l'agent de développement. C'est au cours de cette période que les objectifs et les actions à mettre en place sont définis. Finalement, la troisième phase démarre avec la signature du « contrat de développement » où le Conseil Général assume le cofinancement des opérations prévues par le projet.

> « Cette politique a un double objectif. Le premier est de permettre le maintien d'une vie économique, sociale et culturelle dans les territoires ruraux sur l'ensemble du département. Le second est de donner les moyens aux citoyens de devenir acteurs de la vie de leur territoire et d'instaurer une démocratie participative en complémentarité de la démocratie élective »[63].

Les actions principales entreprises jusqu'à maintenant par le programme pays cathare nous aident à comprendre les domaines prioritaires d'interventions choisis. Tout d'abord, plusieurs études et actions publicitaires sur le catharisme aussi bien que la diffusion des activités touristiques et culturelles liées aux sites historiques, aux gîtes de caractère et aux circuits de visites ont été réalisées. Ces activités sont accompagnées de l'aménagement des sites et de leur signalisation directionnelle en faisant appel à la mention « pays cathare ».

Fortement orienté vers le tourisme, le programme pays cathare a reçu de l'Union Européenne le label « 1990 - Année européenne du tourisme ». Selon le responsable du tourisme au conseil international pour les monuments et les sites, les atouts du programme résident dans le fait que celui-ci promeut l'un des derniers patrimoines européens encore peu exploré par le tourisme organisé, au moment où l'on assiste à une consommation touristique de plus en plus tournée vers l'imaginaire et vers la recherche de sens et de racines identitaires.

Ensuite, une charte définit les principes de qualité pour l'attribution de la marque « pays cathare » aux produits et services audois jugés « haut de gamme ». Enfin, depuis 1993, le Conseil Général a été doté d'un service spécifique de développement local. Pour la mise en place de ce service, le département a alors été découpé en cinq zones de développement qui ont leurs coordinateurs respectifs : les Pyrénées audoises, le Carcassès, le Narbonnais, l'Ouest audois et les Corbières. À partir de 1999, ce service a été intégré au sein d'une Direction Adjointe nouvelle chargée du développement, de l'aménagement du territoire et des affaires européennes. Cette Direction coordonne des actions diverses dont celles dites de développement local et territorial associées au programme pays cathare. L'encadré V, en annexe, présente la structure de cette direction adjointe.

Ce parcours d'assemblage du programme pays cathare illustre le cheminement relativement long de formalisation du champ de développement au niveau du département de l'Aude. Ce

n'est qu'en 1993 que le programme proprement dit a été élaboré, soit treize ans après la création de la Maison Montagne. Depuis 1989, la mise en place du Programme de Développement des Zones Rurales de l'Union Européenne, devenu PDR en 1994, a été sans aucun doute un essor fondamental dans cette entreprise. À partir de 1993, la structuration et l'insertion du programme pays cathare dans le cadre de l'initiative européenne LEADER a ajouté définitivement la notion de développement local au sein de la structure du pouvoir politique audois. Essayons d'analyser ces politiques européennes de financement des actions de développement territorial dont le programme pays cathare est bénéficiaire.

4.2- La gestion locale du PDR : entre région et département

Le département de l'Aude bénéficie du PDR depuis la création de ce programme au sein de l'UE. Le PDR est financé par les trois fonds européens : le Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) pour l'agriculture, la forêt et l'agritourisme ; le Fond Européen de Développement Régional pour les entreprises et le tourisme non agricole et le Fond Social Européen pour la formation et l'aide à l'emploi. Le partenariat entre l'État, la région et le département est une condition imposée par le programme. En contrepartie, les entrepreneurs locaux financent entre 30% et 50% du montant total de leurs projets.

Une première phase du PDR s'est déroulée entre 1989 et 1993, suivie d'une seconde qui s'est achevée fin 1999. Dans l'Aude, le PDR concerne plus des deux tiers de la superficie du département. Au début du programme, ces zones couvraient 230 communes qui représentaient 3 297 km² et 61 000 habitants. Maintenant, elles comprennent 373 communes, soit 4 920 km² et 135 000 habitants[64]. Les zones exclues du programme se trouvent être la côte méditerranéenne et les abords de Carcassonne et de Narbonne. La carte VII, ci-dessous, illustre les différentes zones du département couvertes par le PDR.

---

[63] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1996a. Le développement local, politique départementale. Carcassonne, AAEM, n° 60, p. 6, 8 p.

[64] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1995. Des PDZR au PDR… : le nouveau programme de développement rural est en cours de mise en place. Carcassonne, AAEM, n° 54, pp. 2-3, 8 p.

7 Les zones couvertes par le PDR de l'Aude

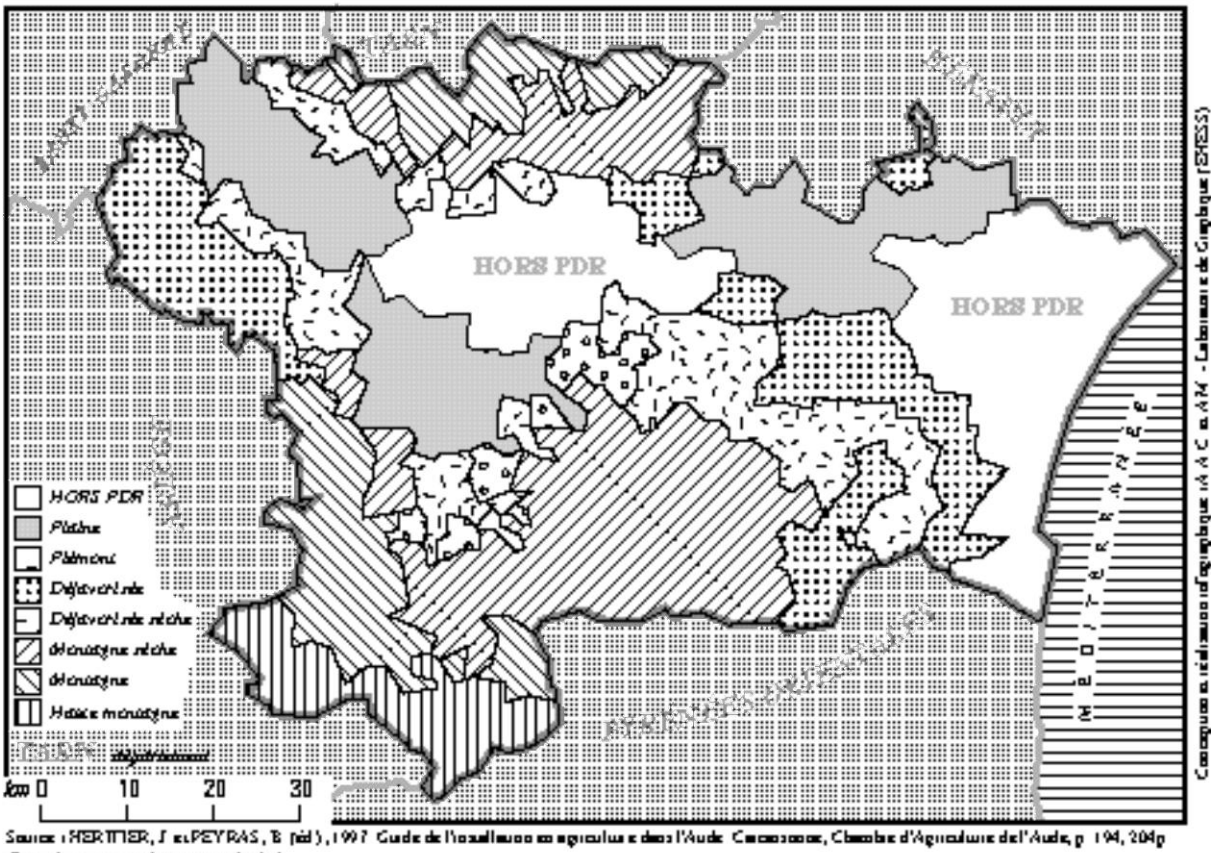

Source : HERTTER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'occupation agricole dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'Agriculture de l'Aude, p. 194, 204p.
(Données cartographiques non datées)

Pour la première période, 400 millions de francs ont été investis dans le département de l'Aude. L'UE a, quant à elle, participé à hauteur de plus d'un quart de cette valeur. Pour la deuxième période (1994-1999), le montant d'investissement s'élève à 756,6 MF dont 148 MF provient de l'UE et 205,5 MF de l'État, de la région et du département. La différence correspond à la contrepartie privée et des municipalités dans les investissements.

Parmi les actions réalisées par le PDR audois figurent l'amélioration de la voirie et de l'électrification rurale ; l'installation d'éoliennes dans les Corbières ; la création de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes et de points de vente de produits agricoles ; le lancement de l'AOC Crémant de Limoux et d'une pépinière d'entreprises dans cette commune; l'organisation d'un circuit de visite des caves en train ; l'organisation d'ateliers de découpe de produits carnés; la création et la mise en valeur des musées, abbayes et châteaux ; la rénovation des cœurs de villages. Par ailleurs, les aides aux hébergements ruraux ont permis de créer cinq cents lits supplémentaires.

La discussion concernant la gestion du PDR dans la Région du Languedoc-Roussillon révèle les divergences politiques entre les deux collectivités que sont la région et le département. La coordination du programme est placée sous la responsabilité du Préfet de région. Celui-ci impulse la logique d'intervention régionale pour gérer le programme sous forme de contrats de plan. Les élus du département réprouvent tout d'abord la division paritaire des ressources transférées par l'UE à la région du Languedoc-Roussillon sans qu'aucune étude préalable n'ait été réalisée pour identifier les problèmes de chaque département. Ensuite, ils remarquent que le manque de résultats des aides classiques destinées à pallier la désertification rurale place aujourd'hui les départements comme la structure la plus adaptée pour favoriser une démarche de développement des zones rurales.

Néanmoins, ce programme ne dispose d'aucun dispositif de gestion innovant au niveau local justifiant les remarques des élus départementaux. Au contraire, sa cogestion avec la région semble imposer plus de rigueur et de transparence dans l'allocation des ressources, ce qui n'est pas tout à fait le cas en ce qui concerne l'initiative LEADER pays cathare gérée jusqu'à maintenant exclusivement par le département. Tout au long de l'année 1996, la presse locale s'est faite le témoin mouvementé des critiques des élus d'opposition sur la gestion de cette

initiative européenne par le Conseil Général de l'Aude[65]. Parmi leurs récriminations se trouve le montant de 25 millions sur un total de 70 millions de francs de la première phase de cette initiative alloués pour le seul canton de Mouthoumet où le conseiller général fait figure de principal initiateur du programme pays cathare. L'opposition se demandait à l'époque si cette somme avait été utilisée pour le développement local ou pour des « opérations de prestige ». La dynamique de gestion de cette initiative européenne qui est parfois présentée comme l'exemple le plus cohérent d'application des fonds européens aux conditions locales concerne directement la problématique de cette recherche.

4.3- Le LEADER pays cathare : une initiative exemplaire de développement local ?

L'initiative LEADER est gérée par la Direction générale de l'agriculture de l'Union Européenne mais elle est animée par l'Association Européenne d'Information sur le Développement Local. En France, la première phase de cette initiative a été gérée par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA). Depuis 1995, les associations diverses des élus locaux, les représentants de l'État et de l'UE, les chambres consulaires et les réseaux associatifs de développement assurent, avec le CNASEA, la coordination nationale du LEADER.

En 1996, l'UE comptait quatorze initiatives de financement différentes. Selon Montalieu[66], la réforme actuelle des fonds structurels prévoit simplement le maintien de quatre initiatives dont LEADER, concernant spécifiquement le développement rural. Les trois autres sont orientées vers la coopération transnationale et interrégionale, l'aide aux quartiers défavorisés et la coopération internationale pour combattre les discriminations sur le marché du travail.

---

[65] Notamment,
LE MIDI LIBRE, 1996a. Où passe l'argent du programme Pays Cathare ? Le Midi Libre. Narbonne, 3/5/1996.
LE MIDI LIBRE, 1996b. L'Europe s'interroge sur l'argent du Pays Cathare. Le Midi Libre. Narbonne, 13/10/1996.
LE MIDI LIBRE, 1996c. Programme Pays Cathare : la contestation, chiffres à l'appui. Le Midi Libre. Narbonne, 14/10/1996.
DAMOISON, J., 1996. Pays cathare : tout va bien dans le meilleur des mondes. L'Indépendant. Carcassonne, 22/10/1996.

[66] MONTALIEU, J.-P., 2000. LEADER plus et la course à l'Europe. Pays & Dépaysement. Paris, AGSI, n° 3, pp. 18-27, 32 p.

L'initiative LEADER est un réseau de groupes locaux qui cordonnent la mise en œuvre des actions de développement de leur région. D'une façon générale, les territoires concernés sont les zones en retard de développement (régions de l'objectif 1), les zones rurales de montagne et défavorisées (régions de l'objectif 5b) et les zones nordiques à très faible densité démographique (régions de l'objectif 6)[67]. Les objectifs du LEADER consistent à « encourager les initiatives locales de développement rural exemplaires ; soutenir des opérations innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement rural ; multiplier les échanges d'expériences et le transfert de savoir-faire ; appuyer des projets de coopération transnationale émanant des acteurs locaux des zones rurales et traduisant leur solidarité »[68].

Une des particularités de cette initiative est le rapport direct de l'UE avec un groupe d'action locale. Les actions prises en compte concernent la formation professionnelle, la promotion du tourisme rural, l'appui aux PME, la valorisation des productions agricoles, sylvicoles et de la pêche, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie et la promotion des échanges d'expériences au niveau transnational. Les responsables de la gestion locale des activités s'engagent à promouvoir une approche de développement ascendante de valorisation du territoire.

> « Les groupes d'action locale doivent constituer un ensemble équilibré et représentatif de partenaires des différents milieux socioéconomiques du territoire. Au niveau décisionnel les administrations publiques et les élus locaux ne pourront pas représenter plus de 50% du partenariat local. Les membres du GAL doivent démontrer leur capacité à définir ensemble et à mettre en œuvre une stratégie de développement du territoire »[69].

Une évaluation générale de la première phase de cette initiative, réalisée par Serrano *et al.*[70], a mis en lumière certains problèmes communs aux différentes expériences locales qu'il serait

---

[67] La première phase de cette initiative (LEADER I) s'est déroulée entre 1991 et 1994 avec une dotation budgétaire de l'Union Européenne de 442 millions d'Ecus : celle-ci a permis de financer 217 territoires répartis entre les différents pays membres. Dans le cadre du LEADER II, prévu pour une période de six ans (1994-1999), environ 1,8 millions d'Ecus a été provisionné et 821 bénéficiaires ont été recensés en novembre 1997, dont 138 en France. Pour le LEADER plus, troisième version de l'initiative prévue pour la période 2000-2006, la contribution communautaire sera d'environ 2 millions d'Euros financée exclusivement par le FEOGA.

[68] LEADER II MAGAZINE, 1997. Fiche signalétique. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, n° 13, 23p.

[69] LEADER+, 1999. Agriculture : la nouvelle initiative communautaire de développement rural. (www.europa.eu).

[70] SERRANO, M. del M. D. *et al.*, 1998. Valoración de las estrategias regionales de desarrollo rural en LEADER II. 3e Congreso nacional de economía agraria, Lérida, 12 p.

intéressant de prendre en compte dans les phases suivantes. Les principales difficultés sont liées, tout d'abord, à l'absence d'un référentiel théorique et conceptuel mais aussi culturel qui puisse orienter la gestion et les décisions des programmes vers un développement rural participatif et ascendant. Une confiance outrancière dans l'idée que les solutions politiques passent aujourd'hui par le local, le clivage entre des politiques agricoles productivistes et les nouvelles demandes de la société plus orientées vers une recherche de qualité des produits, la tendance à la surdétermination des projets à contenu touristique et l'inexistence d'un véritable travail en réseau et de coopération complètent le tableau des obstacles qui doivent être surmontés.

Malgré ces entraves, le bilan général, réalisé en novembre 1997, par les représentants des territoires participants de cette initiative a été nettement positif. Le LEADER a été considéré comme un « laboratoire pour le développement rural » et l'exemple à retenir, eu égard à l'impopularité concernant la gestion de la majorité des autres mesures européennes.

> « La politique globale a également besoin de s'appuyer sur l'animation et la participation locales, sur un diagnostic local et une planification moderne, sur une approche intégrée et multisectorielle, sur le principe d'une subvention globale allouée à des groupes locaux, sur l'importance de l'immatériel et des 'petits' projets, sur un renforcement des réseaux de partage d'expériences » (p. 35)[71].

L'initiative LEADER I pays cathare a couvert une zone de 2 220,25 km² peuplée de 31 368 habitants, soit une densité démographique de 14,13 hab/km², où se trouve la majorité des sites-pôles du programme pays cathare. Dans cette phase, il a été investi 69,3 MF dans le département dont presque un tiers est venu de l'UE (21 MF). Le restant de ce solde provient du cofinancement de l'État, de la région, du département, des communes et des investissements privés.

Le tourisme rural est l'activité prioritaire et celle qui a consommé le montant le plus significatif des ressources. Les frais de personnel sont représentés notamment par l'embauche des agents de développement local qui sont mis à disposition des territoires adhérants au programme, des animateurs des sites-pôles et des responsables de la coordination générale. Parmi les actions touristiques qui ont reçu des investissements de façon privilégiée se trouvent

[71] VON MEYER, H., 1997/1998. 800 LEADERs s'expriment. Bruxelles. LEADER II Magazine. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, n° 16, pp. 33-35, 39 p.

la mise en valeur des villages de caractère, des sites-pôles et leurs villages, la réhabilitation et la mise aux normes de l'hôtellerie de caractère et du parc d'hébergement touristique.

L'initiative LEADER II pays cathare a eu pour objectif le démarrage d'une économie privée à travers plusieurs actions, telles que : l'appui technique et la formation professionnelle des porteurs de projets ; la promotion d'un tourisme rural doté d'infrastructures innovantes et de qualité ; l'aide aux petites entreprises et aux services de proximité, dont la production agricole de produits « médiévaux » pour la consommation en restauration ou la vente dans les boutiques ; la valorisation sur place et la commercialisation des produits agricoles, sylvicoles et de la pêche porteurs de la marque territoriale « pays cathare ».

Le territoire est géographiquement plus étendu que le premier. De nouveaux sites-pôles complètent le maillage prévu. Ces nouveaux territoires, à l'exemple des premiers, sont placés en zones de montagnes ou défavorisées. La valeur totale des engagements liés à cette nouvelle phase s'élève à 66,4 MF dont environ 37% vient de l'UE, 42% de financements publics nationaux tandis que 21% sont d'origine privée. Le tableau X, ci-dessous, présente la part de chaque organisme de financement et les grandes domaines d'application des ressources dans les deux phases de l'initiative LEADER dans l'Aude.

Tableau X :
Les financements de l'initiative LEADER pays cathare

Origine	LEADER I		LEADER II	
	Francs	%	Francs	%
UE	20 872 101	30,1	24 668 283	37
État	2 357 499	3,5	835 167	1,3
Région	150 000	0,2	848 207	1,3
Département	23 285 137	33,6	17 253 275	26
Autres collectivités	17 431 823	25,1	8 861 208	13,4
Privé	5 224 249	7,5	13 992 819	21
Total	69 320 799	100	66 458 959	100

Source : AAEM ; PROGRAMME…[72].

L'initiative LEADER dans l'Aude est très orientée vers la promotion des services et des produits dits « haut de gamme ». L'intervention du conseiller général de Mouthoumet au

[72] AAEM, 1995. Extraits de dossier : programme Leader « Pays Cathare » (réalisations, premiers résultats). Carcassonne, AAEM, 42 p.
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LEADER II PAYS CATHARE, 1999. Etat d'avancement. AAEMDL, Carcassonne, 51 p.

colloque « *Vers une nouvelle initiative de développement rural : 800 leaders s'expriment* » organisé par le commissariat de l'agriculture et du développement rural de l'UE, résume bien les caractéristiques que les autorités publiques de l'Aude essaient de donner au programme pays cathare : « Le commissaire F. a parlé ce matin de 'LEADER, supermarché d'innovation', je dirai plutôt que ce que nous devons chercher à faire, c'est une 'épicerie fine de l'innovation' » (p. 29)[73].

La coordination de la marque « pays cathare » qui implique la promotion des produits agricoles et artisanaux aussi bien que les services jugés de qualité est passée, quant à elle, d'une somme d'environ 3,3 MF du montant total de la première phase à 28,5 MF dans cette deuxième phase. De ce total, plus de 10 MF sont des ressources publiques transférées, soit à la Chambre d'agriculture, soit à la coopérative Audecoop pour promouvoir fondamentalement la marque. Par contre, le montant des ressources allant aux organisations associatives d'agriculteurs ou directement aux exploitants agricoles ne dépasse pas le chiffre de 700 000 F.

À la fin 1997, le programme pays cathare a reçu de l'Union Européenne « *le grand prix des acteurs du développement local* ». Parmi les justificatifs donnés à cette distinction, les responsables européens ont souligné l'extension des pratiques de son développement à d'autres pays, tels que le Portugal et la Pologne[74]. De même, ce programme vient d'être retenu par l'UE parmi les dix expériences phares de développement rural. Dans la section suivante, nous analysons les orientations politiques prioritaires de ce programme de développement local. Dans ce sens, l'étude de l'expérience de développement de Mouthoumet, qui est à l'origine du programme départemental et qui sert de référence aux autres territoires de l'Aude voire d'autres départements, devient ainsi incontournable.

---

[73] LEADER II MAGAZINE, 1997/1998. Rapprocher innovation technologique et innovation territoriale. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, pp. 28-29, 39 p.
[74] LA DEPECHE, 1997b. Pays cathare : un grand prix européen. La Dépêche. Narbonne, 16/12/1997.

5- Les orientations politiques principales du développement local

5.1- Le modèle de développement local du district de Mouthoumet

Le principal responsable politique du programme pays cathare, l'actuel maire de Villerouge-Termenès et conseiller général du canton de Mouthoumet, a débuté sa vie professionnelle par une fonction similaire à celle des actuels agents de développement local auprès de la Maison Montagne. Qualifié aujourd'hui par la presse locale de « Monsieur Cathare », ce conseiller général est un des élus les plus impliqués dans le programme. Il a construit sa carrière politique entièrement au sein du champ du développement local. Parmi d'autres fonctions, il occupe aussi les postes de vice-président du Conseil Général, de président départemental de l'association des élus de la montagne et de vice-président de l'UNADEL. L'idée de construire un réseau de développement autour des sites historiques de l'épopée cathare lui donne une notoriété qui dépasse largement les limites cantonales.

La fête médiévale de la commune de Villerouge-Termenès a joué un rôle majeur dans la carrière politique de l'actuel conseiller général de Mouthoumet ; elle est également à l'origine du programme pays cathare. Le château, placé au cœur du village, est devenu propriété de la commune, après une longue négociation avec les anciens propriétaires. En 1982, les habitants de la commune promeuvent la première fête médiévale du village qui compte avec la participation de l'actuel conseiller général en tant qu'acteur des pièces de théâtres jouées sur place[75]. « Ici, on a toujours fait la fête (…). On a toujours été solidaire » déclare le conseiller général à la revue Geo[76]. L'image de la solidarité est souvent renforcée dans les discours et interviews du genre.

Le vif succès de cette manifestation, obtenu notamment auprès des touristes, nombreux dans cette région durant la saison estivale, l'a pérennisée. En effet, la proximité de la côte méditerranéenne et le fait historique du dernier religieux cathare brûlé dans ce château[77],

[75] Les organisateurs de cette fête médiévale se sont inspirés d'une manifestation du même type, initiée un an auparavant par la commune de Foix dans le département de l'Ariège ; celle-ci leur a même accordé son soutien logistique.
[76] NOUGARET, M.-P., 1989. A la découverte des Corbières. GEO. Paris, n° 129, pp. 34-47.
[77] « Le jour où le dernier Bon Homme disparut dans les flammes d'un bûcher, que ce fut Pierre Authié devant la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse en avril 1310 ou Guilhem Bélibaste à Villerouge-Termenès en 1321, son

offrent des conditions idéales d'attraction au public local et surtout aux touristes. En 1998, l'association de développement communale a organisé la 17e édition de la fête, remportant un grand succès et affichant un taux de fréquentation élevé.

Cette dynamique a influencé et inspiré l'élaboration du projet de développement local du canton de Mouthoumet. L'expérience acquise par les professionnels du développement local de cette petite zone est présentée comme un modèle pour les structures intercommunales audoises qui veulent s'engager dans la démarche du programme pays cathare. La performance du canton dans le domaine du développement local a été maintes fois récompensée par des mentions et prix nationaux.

> « La cohérence de sa démarche en fait une sorte de laboratoire et si l'expérience de Mouthoumet n'est pas obligatoirement un modèle exportable, elle en fait indéniablement un 'territoire pilote' du développement local »[78].

En 1991, le District de Mouthoumet a reçu le *Premier Prix du Développement Local* décerné par le Centre de Rencontres et d'Initiatives pour le Développement Local, organisme créé en 1989 qui compte avec le soutien politique de la DATAR et le financement de douze différents ministères. Le prix le plus récent a été octroyé au district de Mouthoumet en 1998 par le magazine professionnel *La Revue du Cadre Territorial*. Le jury, présidé par le ministre de la Fonction Publique, a décerné la deuxième place de la catégorie « structures intercommunales ». Ce territoire « se bat depuis près de 10 ans maintenant pour inverser la courbe de sa démographie, et trouver des solutions pour créer de l'activité dans ses communes. Le tout en faisant participer le plus possible la population à ce qui fera son propre devenir »[79].

Eglise disparaissait avec lui – même si la foi d'un certain nombre de croyants restait bien vive » (BRENON, A., 1997 (*op.cit.*), p. 91-92). A propos de la vie du dernier parfait cathare voir aussi le roman de GOUGAUD, H., 1982. Bélibaste. Paris, Seuil, 292 p.

[78] LA GAZETTE DES INITIATIVES EN MILIEU RURAL (1997). Mouthoumet : un district de développement pilote. n° 5, (n.p.).

[79] LE MIDI LIBRE, 1998a. Mouthoumet : le district a reçu un prix national. Le Midi libre. Narbonne, 11/4/1998.

La démocratie participative : orientation politique ou technique de planification ?

La démocratie participative au service du développement est l'image forte diffusée à l'extérieur. Les actions de développement sont déterminées en concertation au sein de deux structures locales : d'une part, l'Association de Développement des Hautes Corbières (ADHCO) qui associe les dix-huit maires du canton ainsi que des citoyens choisis pour être responsables des onze commissions thématiques ; d'autre part, le District de développement du massif de Mouthoumet qui est constitué de deux représentants élus de chaque commune, soit le maire et un conseiller municipal. La première structure est responsable de la réflexion, la formalisation et le suivi de la mise en œuvre du projet territorial tandis que la seconde est chargée de « la décision et réalisation des actions publiques intercommunales »[80].

L'élaboration du projet de développement territorial prévoit un processus de « planification participative » en plusieurs étapes : des débats à l'intérieur des commissions par thèmes spécifiques ; la systématisation des informations par les agents de développement local ; des concertations à l'intérieur de l'ADHCO ; l'assemblée de pays qui a un caractère non délibératif mais plutôt présentée comme d'engagement populaire et, finalement, l'approbation des propositions par le conseil de district. Dans l'assemblée de pays de 1998, des schémas concernant une technique de communication ont été utilisés pour un public constitué par une centaine de personnes majoritairement d'élus locaux, de fonctionnaires et assimilés, de salariés des mairies ou du district, quelques retraités parfois des anciens citadins et des habitants « périurbains »[81] qui travaillent majoritairement ailleurs.

Le fonctionnement de cette assemblée se déroule en parfaite harmonie et sans grandes polémiques ou divergences. D'abord, une présentation de l'ensemble des propositions d'actions pour les cinq prochaines années mises au point par chacune des commissions de travail de l'ADHCO est réalisée par le conseiller général et par l'agent de développement local. Ensuite, les participants les ont analysées une à une par de petits groupes de travail. En cas de doute, les deux animateurs de l'assemblée étaient là pour les résoudre. Enfin, chaque groupe de travail manifestait son avis par référendum Les responsables de chaque groupe

[80] DISTRICT DE MOUTHOUMET et ADHCO, 1997. Rapport final de l'étude de développement territorial sur le massif de Mouthoumet. Mouthoumet, (n.p.).
[81] Notion récemment créée par l'INSEE « qui traduit précisément les solidarités spatiales entre domicile et lieu de travail et où réside actuellement le quart de la population française, si l'on tient compte de la population du

pouvaient soit être favorables, soit manifester une position « mitigée » mais personne ne pouvait voter contre une proposition.

À titre d'exemple, la commission des actifs agricoles, coordonnée par un agriculteur d'origine néo-rurale et un des rares exploitants agricoles participant à la démarche de développement cantonal, a proposé la réalisation d'une étude sur le foncier visant l'évaluation des potentialités des nouvelles installations agricoles. Malgré l'absence totale des agriculteurs, tous les présents à l'assemblée de pays y furent favorables. Quelques mois plus tard, le District a sollicité les services du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Montpellier pour réaliser un diagnostic du secteur agricole. Les résultats de ce diagnostic[82] ont été présentés à la population locale sans qu'on comprenne au juste leur rapport avec la problématique de départ. En réalité, la proposition initiale de la commission d'actifs agricoles a été complètement détournée de l'objectif initial qui envisageait la proposition d'actions d'aménagement du foncier tout à fait nécessaires pour effectuer de nouvelles installations agricoles sur le territoire.

Si l'image de démocratie participative diffusée par cette expérience constitue une particularité forte qui lui confère une notoriété en dehors du canton, la confusion entre participation et maniement ressort davantage des enquêtes de terrain. Maintes fois, les acteurs locaux sont présentés comme étant des responsables essentiels dans la relance des activités économiques, sociales et culturelles du milieu social auquel ils appartiennent. Mais parfois, les techniques de communication utilisées par les animateurs du développement local se transforment en effet en instruments importants de manipulation. Elles peuvent, soit masquer la méconnaissance de la culture locale, soit devenir des outils de machination. En outre, comme l'a démontré Olivier de Sardan[83], le refus de participer exprimé par certaines catégories sociales, comme c'est le cas ici de la majorité des agriculteurs et en particulier des néo-ruraux, à l'égard des initiatives de développement dites participatives peut alors être une expression du mécontentement. L'analyse de l'expérience du district de Mouthoumet concernant la politique d'accueil des nouveaux arrivés nous aide à comprendre ces contradictions.

'rural sous faible influence urbaine' selon la définition de l'INSEE » (Cf. LADYSS, 1999. Observatoire des rapports entre rural et urbain. Paris, CNRS, n° 2, 4 p.).

[82] CIHEAM, 1998. Analyse-diagnostic du district de Mouthoumet : analyse sectorielle approfondie (le secteur agricole). Montpellier, CIHEAM, 169 p.

[83] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995. Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social. Paris, Apad- Karthala, 221 p.

5.2- Les résistances politiques aux installations agricoles nouvelles

Le défaut de zèle mis à l'installation de nouveaux arrivants en arrière-pays, dans les villages à faible population, semble ne pas être une particularité du canton de Mouthoumet ou du département de l'Aude. En effet, les études de cas réalisés par Bellon *et al*.[84] dans divers autres endroits du territoire français mettent en lumière une situation identique.

> « On dit souvent qu'il existe dans le monde rural un consensus quant à la nécessité d'inciter et de favoriser l'installation de nouveaux ménages. Dans les zones où nous avons travaillé, ce consensus, au delà du discours, n'apparaît pas toujours dans les faits ».

La vie politique locale est marquée par une complicité visant plutôt au statu quo en matière d'occupation et d'organisation des espaces des communes et cantons ruraux. Le quatrième colloque organisée par le collectif « Ville Campagne » en novembre 1999, nommé « *l'avenir des territoires ruraux et l'impact des nouveaux habitants sur ces territoires* », a tracé un diagnostic semblable. Les communes rurales à faible population qui disposent d'une politique d'accueil de nouveaux habitants font figure d'exception. La plupart des élus de ces communes se disent opposés aux migrations urbaines spontanées et sans contrôle vers les campagnes car à terme leurs communes deviendraient les « poubelles des villes »[85].

Parmi les dix-huit communes du canton de Mouthoumet, dix sont administrées par des retraités de la fonction publique et assimilés. Par ailleurs, l'omniprésence d'un seul parti politique facilite la tendance au consensus. Aux élections communales de 1995, quinze changements politiques ont donné l'unanimité au Parti Socialiste. Ceci n'est pas extraordinaire dans un département où, parmi les 35 élus cantonaux, 28 sont socialistes et deux communistes. La forte présence de résidences secondaires accentue l'inclination des élus locaux pour une politique prudente face aux nouvelles installations.

Au-delà des promotions culturelles et touristiques dans cette zone de montagne sèche, qui enregistre une densité démographique de 5 habitants par km² et une population vieillissante, l'installation de nouveaux ménages n'est pas absente du projet de développement du canton.

---

[84] BELLON, S. *et al*., 1995. Analyse des nouvelles formes d'exercice de l'activité agricole. Versailles, INRA, Rapport d'étape, p. 18, 147 p.

[85] Cet aspect a été mentionné à plusieurs reprises et par différentes personnes participant à ce colloque, parmi lesquelles des candidats à l'installation en zone rurale.

Néanmoins, elle est loin de représenter une action prioritaire. Au contraire, les élus locaux, sensibles à la question des installations nouvelles, se montrent parfois réticents. Si on approfondit l'analyse sur le projet de développement du district de Mouthoumet, on s'aperçoit qu'il reste cohérent avec le souci de contrôle des installations de nouveaux arrivants.

> « Dans ce contexte, le 'Développement Local' aura comme objectif, non pas d'inverser la tendance, ce qui en bien des domaines serait utopique, mais d'arrêter autant que faire se peut le processus de désertification et, autour d'une dynamique et de choix stratégiques réfléchis, de créer les conditions nécessaires pour le maintien de la vie et de la population sur le canton »[86].

Dans ce canton, les installations et les conflits avec des néo-ruraux remontent au début des années 1970. En effet, les élus locaux manifestent de fortes résistances aux nouvelles installations. Quelques exemples suffisent pour illustrer cette fermeté locale. Dans un entretien avec le maire de Salza, commune de 22 habitants, ce retraité de la SNCF a tout d'abord insisté sur l'inexistence de terres dans la commune pour de nouvelles installations agricoles. Il est devenu plus coopératif lorsqu'il a compris que le but de notre séjour dans le canton s'effectuait dans le cadre d'une recherche scientifique et non pas d'une recherche de terres pour s'installer dans la zone.

À Massac, commune peuplée de 20 habitants avec une moyenne d'âge de 62 ans, l'installation de nouveaux ménages est rigoureusement sélective. Au cours des dernières années, la mairie a acheté des terres pour construire « un terrain de golf naturel » dans le cadre du programme pays cathare. Le projet n'a finalement pas été réalisé du fait des incertitudes qui planaient sur sa viabilité économique. L'afflux de touristes dans la région semblait insuffisant et trop irrégulier pour assurer l'investissement. Maintenant, le maire n'exclut pas d'installer de jeunes agriculteurs sur les terres de la commune, mais il souligne impérativement la nécessité de bien sélectionner les postulants.

Dans ce sens, à Lanet, commune de 58 habitants, un couple de chômeurs vient de créer une exploitation agricole. C'est une installation classée hors-normes car elle ne satisfait pas à la fois aux critères d'âge, de dimension et d'orientation économique de l'exploitation pour avoir accès aux dotations jeunes agriculteurs. Ce couple a réussi à acheter trois hectares avec le soutien d'un groupe d'amis dans l'objectif de développer du maraîchage biologique et de la

vente directe des produits. Pourtant, ce n'est pas l'impossibilité d'accéder aux aides à l'installation qu'ils regrettent avant tout, mais plutôt le manque d'encouragement de la part des élus locaux face à leur projet et leur insertion sociale.

Enfin, récemment, les familles qui habitaient en caravanes au bord de la route qui donne accès à deux importants sites du programme pays cathare (Quéribus et Peyrepertuse) ont dû déménager sous le prétexte d'un manque de sécurité pour ces familles. Elles ont été obligées de quitter les lieux alors que quelques-unes habitaient là depuis plus de dix ans. Certains néo-ruraux installés dans le canton de longue date estiment que la raison principale est liée à la mauvaise image que les caravanes et ses habitants donnaient aux touristes de passage.

La politique de développement du canton respecte des normes complexes. En effet, des intérêts divergents s'affrontent. Il n'est pas évident de satisfaire politiquement les demandes des électeurs non résidants sans pour autant gêner les activités socioéconomiques locales. En réalité, les adeptes du tourisme vert et les habitants temporaires n'envisagent pas de changements profonds de la campagne mais recherchent plutôt le calme et la beauté des paysages. En outre, si l'activité agricole est en déclin depuis longtemps dans ce canton de montagne, ce n'est pas le cas de la chasse qui suscite de plus en plus l'intérêt d'un public venu majoritairement de l'extérieur. Mais l'élevage et la chasse coexistent mal et le développement croissant des activités de chasse entraînent des difficultés pour les nouvelles installations agricoles[87].

Divergences, rumeurs et oppositions à l'égard du développement local

L'unique agriculteur « biodynamique » du canton regrette l'absence d'une politique de revitalisation de l'activité. D'origine néo-rurale et classé hors-normes, il cite le tracé du sentier de randonnée qui passe par sa propriété comme l'exemple de la faiblesse politique de l'agriculture locale. Les touristes qui font les « petites vadrouilles », appellation donnée par le service de développement local à ces sentiers dans le canton, sont guidés par un ouvrage qui leur explique le paysage, la faune, la flore et les activités qui jalonnent le chemin. À l'entrée

[86] DISTRICT DE MOUTHOUMET et ADHCO, 1993. Le projet de développement du canton de Mouthoumet. Mouthoumet, p. 4, 11 p.
[87] Les rapports entre les activités touristiques en arrière pays, les résidences secondaires, la chasse et la politique locale mériteraient une étude à part qui échappe aux propos de cette recherche.

de son exploitation, il y a un point d'arrêt qui renseigne le visiteur sur l'activité agricole sans que personne ne lui ait demandé son avis ou ses suggestions. « Nous sommes des espèces rares à préserver pour le tourisme » conclut-il. Ce même agriculteur emploie le vocable « club med » pour se référer à son village à cause d'une population largement saisonnière.

Ces divergences d'intérêt influencent la vie politique locale et permettent d'expliquer les choix exercés par le conseiller général dans son soutien à certains candidats à la mairie au détriment d'autres. Son appui aux différents prétendants aux postes de maire dépend de la présence relative des catégories d'électeurs. Bien sûr, le poids politique des résidents permanents demeure essentiel ; cependant, il ne faut pas négliger l'influence grandissante des propriétaires de résidences secondaires, ces derniers privilégiant très souvent la circonscription de leur lieu de villégiature pour exercer leur droit de vote.

Les élections municipales de 1995 à Mouthoumet, Soulatge et Dernacueillette sont, de ce point de vue, tout à fait représentatives. Dans ces communes, le conseiller général n'a pas soutenu les oppositions qui étaient menées par des agriculteurs. C'est ainsi que les actuels maires de Mouthoumet et de Soulatge, deux retraités de la Poste, ont battu deux agriculteurs néo-ruraux qui ont participé à la fondation du Syndicat Montagne. À Dernacueillette, les concertations politiques et les résultats des élections municipales montrent une autre particularité de la vie politique locale. Ici, l'on ne rencontre pas le rejet inconditionnel d'une liste de néo-ruraux puisque la liste gagnante incluait de nouveaux arrivants. En 1999, à la suite de la défection du maire pour des irrégularités administratives, c'est le vigneron local, qui avait échoué aux élections de 1995, qui vient d'être élu maire. Néanmoins, celui-ci demeure atypique ; il est un défenseur inconditionnel de l'installation de nouveaux agriculteurs pour dynamiser la vie locale et un ancien militant lui aussi du Syndicat Montagne.

Récemment, le maire de Mouthoumet, qui occupe cette fonction depuis 28 ans, a dû s'expliquer auprès de la justice et a été même condamné à cause de certaines de ses décisions administratives. En 1996, une lettre de la Préfecture de l'Aude suite à la requête d'un éleveur-bûcheron d'origine néo-rurale et fondateur du Syndicat Montagne, installé dans cette commune depuis 1973, avertissait le maire de Mouthoumet d'une violation de la loi.

> « En interdisant le pacage de troupeaux sur terrain d'autrui vous commettez donc un abus de droit (…). Ainsi le maire n'étant pas investi de pouvoir de police spéciaux en matière de chasse, son intervention en ce domaine ne peut se limiter qu'à l'éventuel exercice de ses classiques pouvoirs de police concernant la sécurité et la tranquillité publique si les circonstances l'exigent »[88].

Deux ans plus tard, ce même maire a été condamné « pour avoir fait financer par la commune la réalisation d'un chemin servant ses seuls intérêts. Il était également poursuivi pour avoir effectué une coupe de bois sans être inscrit au registre du commerce et en employant des salariés non déclarés »[89]. Toutefois, le conseiller général du canton a pris en main la défense de son collègue de fonction et de parti politique. « Ce qui nous gêne, déclarait-il à un journal local, c'est la disproportion entre le délit et la sanction. Surtout quand on connaît R.G. (maire de Mouthoumet), et les services qu'il a rendus pendant des années, comme par exemple ravitailler le village en eau pendant des mois de sécheresse, ou déneiger les rues avec son propre matériel, sans jamais demander de paiement à la commune »[90].

La politique dans ces petites communes de montagne est tout à fait particulière. Selon ce lauréat du développement local départemental, il est inconcevable que la justice condamne un maire, qui rend des services importants à la communauté, à cause simplement de quelques bénéfices particuliers. Mais ces quiproquos politiques démontrent aussi le rôle remarquable que les néo-ruraux jouent dans la politique locale. Même si la majorité d'entre eux n'arrivent pas à construire une carrière d'élu local ou ne la souhaitent pas, ils dénoncent et contestent les procédures traditionnelles peu ou pas du tout démocratiques[91].

---

[88] PREFECTURE DE L'AUDE, 1996. Interdiction de pacage de bovins et d'ovins durant la campagne de chasse aux sangliers. Carcassonne, Secrétariat Général, (n.p.).

[89] LE MIDI LIBRE, 1998b. Mouthoumet : le maire devra démissionner. Le Midi libre. Narbonne, 7/7/1998.

[90] Une copie de l'article de journal intitulé « Mouthoumet : le maire soutenu par ses collègues » nous a été fourni par un agriculteur néo-rural. Cette reproduction ne permet pas d'identifier le nom du journal ni la date de la publication. Mais l'événement a été largement diffusé dans la presse locale comme l'attestent les reportages suivants : LE MIDI LIBRE, 1998b (*op.cit.*) et L'INDEPENDANT, 1998. Mouthoumet : le maire condamné est dans l'attente. Indépendant. Carcassonne, 8/71998.

[91] Le maire de la commune de Soulatge interdisait jusqu'à récemment la participation des habitants dans les séances du conseil municipal. Il a fallu que le néo-rural tête de la liste d'opposition à la mairie, un éleveur de chèvres très réputé pour ses fromages qu'il vend directement dans la zone, le menace d'une action en justice pour qu'il divulgue publiquement l'ordre du jour et permette la participation des intéressés. « Dans ce bout du monde, nous avons réussi à faire un grand pas vers la démocratie » conclut cet éleveur.

5.3- Légitimation et contradictions de la politique développement local

Avant les années 1980, la notion de développement évoquait plutôt l'économie générale, elle était quasiment synonyme de croissance ; on parlait volontiers du « développement économique » de la France, de la région languedocienne… À partir de cette date, son association à la dimension locale a permis une nouvelle distribution des pouvoirs développeurs/développés[92]. Les élus locaux sont devenus centraux au sein des initiatives de développement local depuis les lois de décentralisation.

Une nouvelle génération d'élus locaux et plus spécifiquement de conseillers généraux se distingue de leurs collègues pour incorporer dans les discours et plateformes électorales des projets de développement local. « J'ai été élu avec un programme de développement local en 1988. C'était la première fois dans l'Aude qu'un candidat au Conseil Général présentait un programme de développement pour son canton », nous a déclaré le conseiller général de Mouthoumet.

Dans ce département, les catégories socioprofessionnelles nouvelles des « agents de développement local » et des « coordinateurs de zones » ont été créées pour animer le programme pays cathare. Les financements européens destinés aux zones défavorisées renforcent indiscutablement le pouvoir politique de ces élus qui adoptent, maîtrisent, deviennent plus ou moins adeptes des préceptes du développement local. Les universités les plus proches telles que celles de Toulouse et de Montpellier offrent des formations spécifiques en la matière qui légitiment en quelque sorte les actions du champ du développement et en particulier celles des élus *développementistes*.

Mais les orientations données au programme pays cathare soulèvent un certain nombre d'interrogations voire de divergences. À l'intérieur même de la nouvelle direction adjointe du Conseil Général, le personnel à vocation plus administrative se trouve être divisé entre deux conceptions distinctes concernant l'utilisation de l'histoire cathare : l'une qui souhaite limiter les actions au domaine exclusivement touristique et de valorisation du patrimoine, et l'autre

[92] Ce thème est analysé dans le chapitre I à partir de l'ouvrage d'OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995 (*op.cit.*).

qui propose de profiter de la notoriété touristique du catharisme pour donner l'impulsion à un développement économique plus global.

L'appellation « historiens intégristes » est attribuée péjorativement par les partisans du groupe des développeurs à ceux qui soutiennent la première conception. L'orientation mercantile donnée à l'appellation « pays cathare » suscite aussi des questionnements parmi les chercheurs du CNEC, la plupart des historiens, qui se montrent réticents. L'ancienne présidente de ce Centre remarque que « le tourisme contemporain exploite en effet sous l'appellation (…) de 'châteaux cathares', la ligne de forteresses datant en général du XIVe siècle qui défendaient la frontière aragonaise pour le roi de France (…). En tout état de cause, les ruines aujourd'hui visibles ne sont pas celles des murs que des yeux cathares ont pu contempler »[93]. La critique la plus forte dans cette direction est élaborée par Gouzy[94] qui dénonce dans un ouvrage collectif publié par le CNEC les « commerçants du catharisme ». Pour lui, « le climat économique régional n'est pas brillant, il l'est encore moins au plan local. L'utilisation abusive du mot cathare y cache plus qu'une grande pauvreté culturelle, une grande fragilité économique ».

D'une certaine façon, le vocable « historiens intégristes » vise directement ces chercheurs des sciences sociales qui s'opposent à faire de leur métier une sorte de « recherche serve »[95], c'est-à-dire à légitimer inconditionnellement les actions entreprises dans le champ du développement. En 1998, le président et chercheur du CNEC a présenté sa démission pour des raisons d'ordre administratif. Le conseiller général du canton de Mouthoumet l'a remplacé temporairement.

En outre, les questionnements élaborés par Kayser[96] au début des années 1990 lors des rencontres pyrénéennes organisées par les responsables de la Maison de la Montagne, et actuels coordinateurs du programme pays cathare, restent toujours d'actualité. Dans la synthèse de ces rencontres, il a critiqué les priorités et les stratégies de ce programme trop

---

[93] BRENON, A., 1995. Le vrai visage du catharisme. Toulouse, Loubatières, 311 p.
[94] GOUZY, N., 1997. Le catharisme est-il soluble dans l'encre d'imprimerie ? CENTRE D'ETUDES CATHARES, (*op.cit.*), pp. 413-423, p. 421.
[95] BOURDIEU, P., 1997. Les usages sociaux de la science : pour une sociologie clinique du champ scientifique. Paris, INRA, 79 p.
[96] KAYSER, 1993. Synthèse. Pluriactivités dans l'économie pyrénéenne. Actes… Roquefeuil, Maison de la Montagne, pp. 45-46, 46 p.

orientées selon lui vers la promotion du tourisme rural sans qu'un vrai changement du statu quo soit envisagé :

> « Enfin, le dernier point de ma réflexion touche aux hommes. Les meilleurs ont trouvé des solutions, mais finalement n'est-il pas frappant et inquiétant, quand on fait le tour des expériences et réussites, et qu'on participe à des colloques de ce genre, **qu'on tombe toujours sur les mêmes types d'expériences et quelque fois sur les mêmes personnes ?** Ceci doit nous alerter sur l'insuffisance du peuplement de nos campagnes et de nos montagnes, insuffisance qui en appelle obligatoirement, si l'on veut en sortir, à une politique de recrutement sensiblement nouvelle » (p. 46).

Finalement, l'ancienne responsable du service de développement local du Conseil Général met en cause les fondement du développement local trop fréquemment associés à la démocratie participative. L'interview qu'elle a accordé au journal du développement local de l'AAEMDL, au moment de sa démission du service de développement local, est très révélatrice du contexte dans lequel les décisions concernant les politiques de développement sont prises. La majorité des élus locaux ne s'intéressent pas à la méthode participative que le programme essaie d'adopter. Parmi ceux qui s'engagent persiste encore une pratique politique de clientélisme.

> « Actuellement, le développement local consiste trop souvent à réunir des acteurs locaux pour leur faire valider des projets conçus par des élus ; ou encore à mettre des élus devant des décisions incontournables prises par les institutions, tandis que les acteurs locaux évitent soigneusement de s'impliquer dans la vie publique »[97].

Malgré ces désaccords et la faible participation du tissu social audois, la notoriété de l'histoire cathare est déjà acquise et sert au final à la promotion du développement du département à travers de nombreuses initiatives dues, soit à la politique volontariste du Conseil Général, soit à des actions isolées de différents entrepreneurs de la région[98]. À ce jour, dix-huit territoires s'y sont formellement inscrits. En général, ils correspondent à peu près aux limites géographiques des cantons et représentent pratiquement la moitié des 35 cantons du département.

---

[97] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999a (*op.cit.*), p. 2.

[98] Le Conseil Général a créé la marque de qualité territoriale nommée « pays cathare » qui lui appartient légalement mais qui n'empêche pas que la notoriété du catharisme soit utilisée en dehors du cadre du programme. On a, par exemple, des pompes funèbres « cathares » ou le concours « Miss Cathare ». Dans le

Mais cette expérience soulève certaines interrogations au regard de la « **nécessaire convergence** » **entre l'agriculture et le développement rural** préconisée par l'initiative LEADER[99]. Nous avons vu que la gestion de cette initiative dans l'Aude ne diffère pas pour l'essentiel des autres programmes européens. La centralisation du groupe d'action locale au sein du Conseil Général et son imbrication avec la Chambre d'agriculture sont peu favorables à la prise en compte de démarches innovantes de développement hors du cadre des actions entreprises par le secteur public. La réalité socioéconomique des trois territoires que nous avons retenus pour la recherche de terrain confrontée à l'analyse de la création et de la gestion de la marque territoriale « pays cathare » nous aide à mieux saisir les rapports entres les exploitants agricoles familiaux et la dynamique officielle de développement local. C'est ce que nous montrons dans le chapitre suivant.

---

chapitre suivant, nous analysons la construction institutionnelle de cette marque et plus spécifiquement son utilisation dans le secteur agricole.

[99] HERVIEU, B., 1997. Agriculture et développement rural : la nécessaire convergence. LEADER II Magazine. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, n° 15, pp. 6-13, 23 p.

Chapitre II- La diversité socioéconomique des territoires face à l'encadrement des politiques de développement local

Les conceptions de développement compartimenté et déconnecté des professionnels du secteur agricole et des structures de développement local mises récemment sur place dans l'Aude ressortent davantage de l'analyse précédente. Le but de ce chapitre est de démontrer que ce type d'orientation conduit normalement à déconsidérer la diversité socioéconomique des « micro-territoires » inclus dans un territoire plus large ainsi que celle des exploitants agricoles. En effet, cette double diversité est contraignante face aux procédures du champ de développement qui tend à uniformiser et à encadrer, voire à éliminer la diversité dans sa tentative de mettre en place une opération exemplaire et unique qui se distingue des autres initiatives du genre. Dans un premier temps, nous présentons la démarche de terrain adoptée pour rendre compte du contexte à la fois complexe et divers dans lequel cette étude est inscrite. Dans un second temps, nous analysons la structure socioéconomique des trois territoires audois choisis pour la recherche de terrain. Cette approche s'oriente fondamentalement vers la compréhension des stratégies diverses de l'agriculture familiale, reconnues ou non par les institutions de développement, dans la dynamique de développement local. Finalement, nous approfondissons notre démonstration sur l'inadaptation des diverses institutions de développement face à la diversité constitutive et en constante évolution des territoires et des exploitations agricoles à partir de l'examen de la mise en norme et de l'attribution de la marque territoriale « pays cathare ».

1- La diversité sociale agricole

1.1- Une conduite pour rendre compte de la diversité

Pour mieux cerner la place des exploitants agricoles familiaux au sein du programme de développement local en considérant les différentiations territoriales et la diversité sociale du département, nous avons centré notre recherche sur trois territoires de l'Aude représentés ici par trois cantons. La représentativité de la diversité socioéconomique de l'agriculture du département mais aussi de l'engagement de ces territoires dans la dynamique de développement local coordonnée par le Conseil Général, réalisé normalement par l'intermédiaire de leurs structures intercommunales, ont orienté notre choix. Parfois, ces structures ne correspondent pas aux limites administratives des cantons à cause de l'adhésion des communes des circonscriptions voisines ou du refus de participer de certaines communes du canton. Pour la commodité de l'analyse et dans la mesure où ces exceptions ne provoquent pas de changements majeurs dans l'analyse, les données statistiques utilisées ici correspondent aux limites cantonales.

Les trois cantons retenus sont celui de Salles-sur-l'Hers, en zone défavorisée, et ceux de Couiza et Mouthoumet qui se situent pour l'essentiel en zone de montagne sèche. La carte VIII, ci-après, présente la localisation et les différentes zones territoriales des cantons de la recherche. La diversité des situations choisies nous aide à comprendre celle du département. Le premier canton possède une agriculture à prédominance céréalière, plus orientée vers le productivisme, où les agriculteurs de souche représentent la majorité. Les deux autres sont plus diversifiés : la viticulture, l'élevage extensif et des orientations technico-productives plurielles y sont pratiquées par des agriculteurs néo-ruraux et de souche. Mouthoumet, nous l'avons vu, est le modèle de la dynamique de développement local parmi les dix-huit cantons inscrits dans le programme pays cathare ainsi que le plus avancé dans ce domaine. Salles-sur-l'Hers se trouve dans une situation intermédiaire et Couiza vient de redémarrer la démarche de développement local préconisée par le Conseil Général après une interruption due à la démission de son premier agent de développement local.

Au-delà de l'analyse de la documentation diverse concernant les expériences de développement local et agricole de chacun de ces cantons (les projets, les bulletins

informatifs, les statistiques et les articles de la presse locale), nous avons réalisé des entretiens à plusieurs reprises, prioritairement avec les agents de développement local mais aussi avec les techniciens agricoles et les conseillers généraux[1]. De plus, pendant nos séjours dans le département[2], nous avons participé à des activités jugées intéressantes dans le cadre de notre recherche. À titre d'exemple, nous pouvons citer les événements suivants : assemblée de pays de Mouthoumet, réunion du conseil de l'ADHCO, assemblée ordinaire de la Confédération Paysanne, réunion de la Confédération Paysanne et du mouvement Droit Paysan sur les installations hors-normes, fête médiévale de Villerouge-Termenès, spectacle d'un groupe de théâtre de Villerouge-Termenès, fête de la descente à Festes-et-Saint André, réunion du bureau de la Chambre d'agriculture de Quillan sur les CTE…

En outre, nous avons été invités, dans les trois zones, à faire des exposés sur la question foncière et plus spécifiquement sur le mouvement sociopolitique des paysans sans terre au Brésil. Ce thème s'imposait logiquement pendant la présentation de notre parcours professionnel et intéressait davantage les agriculteurs néo-ruraux. Ces derniers arrivaient facilement à comparer leur propre expérience à celle vécue par les paysans sans terre brésiliens. Si à Mouthoumet et à Salles-sur-l'Hers, le public de ces soirées est resté restreint aux employés publics et assimilés plus ou moins concernés par les programmes de développement local et à quelques membres des familles d'agriculteurs à qui nous avions rendu visite, la soirée à Couiza a attiré l'attention d'un public venant d'une zone plus large. Son organisation a été prise en main par la Confédération Paysanne et le mouvement Droit Paysan qui ont divulgué amplement le débat en priorité dans la Haute Vallée de l'Aude.

Ainsi, plus d'une centaine de personnes d'origines socioprofessionnelles diverses (agriculteurs néo-ruraux, enseignants, étudiants, « érémistes »…) ont rempli la salle de réunion de la mairie de Limoux. Ces débats nous ont offert une belle occasion de comprendre les craintes concernant le développement en général des territoires étudiés et tout particulièrement les problèmes fonciers locaux, un sujet fort conflictuel dans ces zones marquées à la fois par la course à l'agrandissement de la SAU des exploitations agricoles et l'augmentation des résidences secondaires.

---

[1] Pour diverses raisons, nous n'avons pas réussi à interviewer directement le conseiller général de Couiza. Les informations concernant sa carrière politique ont été obtenues par des tiers parmi lesquels l'agent de développement local.

[2] Pour une description de la méthode générale de la recherche, se reporter à l'introduction générale.

Localisation des trois cantons, en relation avec les zones PDR **8**

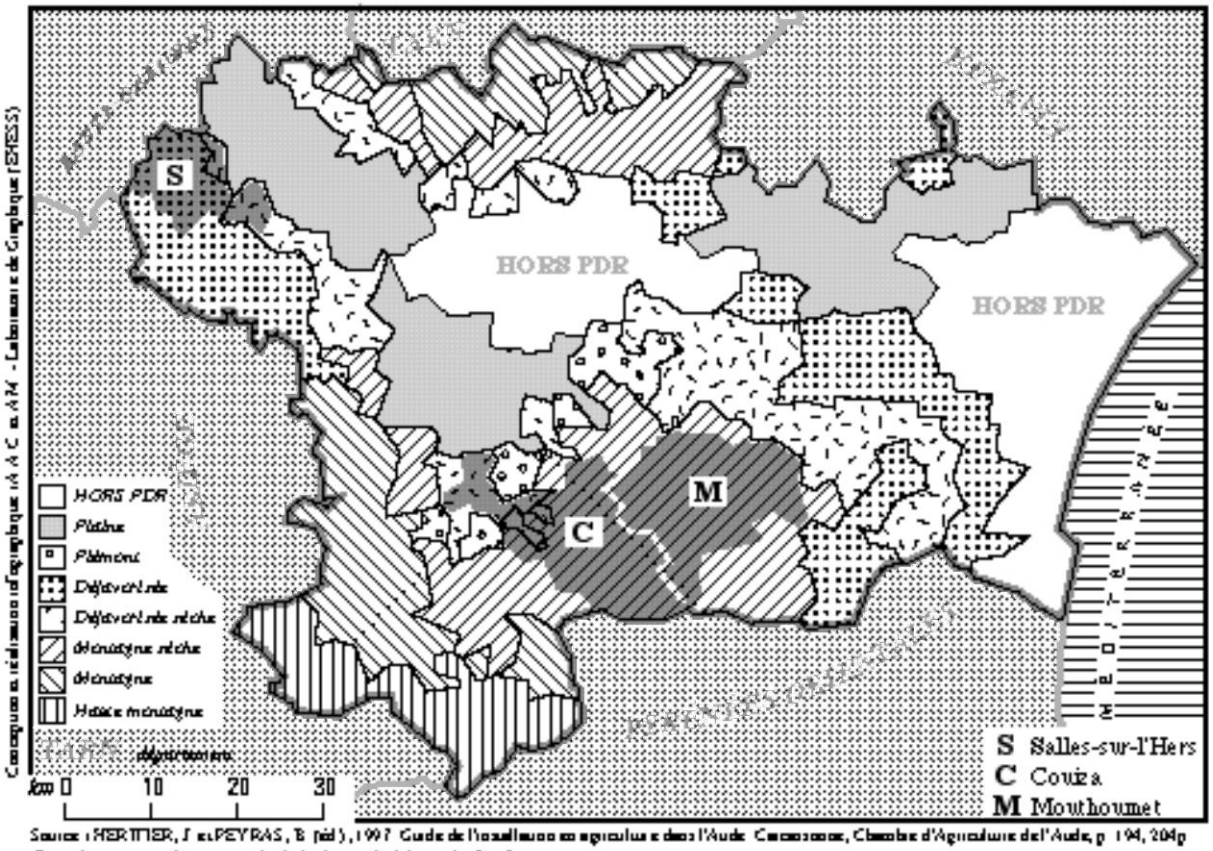

Source : HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'occupation agricole des l'Aude. Carcassonne, Chambre d'Agriculture de l'Aude, p. 194, 204p. (Données cartographiques non datées). Ajouts de Adeline A. Coulie

Pour conduire nos enquêtes auprès des exploitants agricoles de façon à rendre compte de leur diversité sociale, nous avons choisi d'adopter et d'adapter, en bonne partie, les principes de la méthode de recherche nommée « enquête cadastrale exhaustive ». Cette méthode a été mise au point par un groupe de chercheurs dans le cadre d'une « action incitative programmée » de l'INRA. Les questions préalables avancées par les membres de ce groupe de recherche correspondent d'une façon générale à notre propos de recherche[3] :

> « Quel peut être le rôle d'une diversité des formes d'exercice de l'activité agricole dans un contexte local et dans le cadre d'une politique plus générale d'aménagement du territoire ? En quoi pourraient-elles être source de développement ? »[4].

Le principe fondamental de l'enquête cadastrale exhaustive consiste à identifier et à interviewer l'ensemble des ménages qui pratiquent une activité agricole dans une commune donnée, indépendamment du statut socioprofessionnel qui leur est attribué. Le recours au « cadastre communal de façon à repérer la totalité des ménages qui utilisent une parcelle pour une activité agricole (culture ou élevage), quel que soit le statut de cette activité agricole et quel que soit le lieu de résidence du ménage » est dû au fait que les maires ont tendance à exclure des listes des agriculteurs de la commune ceux qui exercent l'activité agricole différemment voire même précairement[5].

---

[3] Les résultats de l'action incitative programmée nommée « Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural » menée par l'INRA entre 1993 et 1995 peuvent être consultés en ALLAIRE *et al*. (éd.), 1996 et 1998. Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. I et II, 313 p/132 p.
Pour plus d'informations sur l'« enquête cadastrale exhaustive » et sur ses résultats voir, notamment,
LAURENT, C. et MUNDLER, P., 1995. L'agriculture et le territoire de la commune de Pajoux, en Isère, portrait d'une situation ordinaire ? Anjou, INRA/CFA, 22 p. (+ annexes).
BELLON, S. *et al*., 1995. Analyse des nouvelles formes d'exercice de l'activité agricole. Versailles, INRA, Rapport d'étape, 147 p.
LAURENT, C. *et al*., 1996. Les différentes formes d'exercice de l'activité agricole des ménages ruraux. In : ALLAIRE, G. et al. (éd.) (*op.cit.*), pp. 261-275.
FABRE, C., 1996. L'activité agricole: un moyen de s'insérer progressivement sur le plan professionnel? Versailles, INRA, Rapport final, 29 p.
REMY, J., 1997. Les sans-dot de l'agriculture: faut-il aider les installations sans aide ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 238, pp. 33-37.
LAURENT, C. *et al*., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 244, pp. 12-21, 63 p.
[4] BELLON, S. *et al*., 1995 (*op.cit.*), p. 7.
[5] LAURENT, C. *et al*., 1998 (*op.cit.*), p. 14.

Toutefois, contrairement à la conduite suivie par les chercheurs de ce groupe, nous n'avons pas réalisé des enquêtes communales exhaustives. L'échantillonnage par canton s'est montré plus cohérent à l'objectif principal de notre propos. Pour comprendre les formes d'intégration et d'exclusion des différents types d'exploitants agricoles dans les dynamiques locales de développement aussi bien que l'importance de saisir la notion de territoire et plus spécifiquement de l'idée de construction d'un territoire de développement, la possibilité de choisir des cas isolés et de dépasser les limites communales s'est imposée.

À partir des enseignements des recherches « communales exhaustives », nous avons essayé de prendre en compte, dans les trois cantons, l'ensemble des situations liées à l'activité agricole. Une attention spéciale a été accordée aux cas qui s'éloignent des systèmes de production plus classiques existant dans ces zones. Ceux-là sont parfois associés aux « faux agriculteurs », expression répandue en milieu rural, nous l'avons vu, surtout parmi les professionnels du développement agricole et les élus locaux.

Ainsi, le questionnaire « d'enquête cadastrale exhaustive » a été adapté afin de rendre possible l'évaluation de l'implication des exploitants agricoles dans la dynamique de développement local coordonnée par le Conseil Général mais aussi hors de ce cadre institutionnel. Trois grands domaines sont pris en compte par les entretiens. Le premier comprend l'orientation technique et économique de l'exploitation, la structure du ménage et le rapport que ses membres entretiennent entre les activités agricoles et les autres activités économiques. Le deuxième domaine cherche à retracer la trajectoire de vie des membres du ménage, l'origine de l'exploitation agricole, les stratégies adoptées pour l'organisation de la production, la gestion et la comptabilité et les projets pour l'avenir réservés à l'activité agricole. Enfin, l'exploitant agricole est confronté à des questions sur sa compréhension, sa contribution et son intérêt à l'égard du programme de développement local coordonné par le Conseil Général[6].

À des fins d'enquête, nous avons rencontré, entre novembre et décembre 1998, quarante-six agriculteurs répartis aussi équitablement que possible sur les trois cantons. Le choix de ces agriculteurs est défini par l'intention de rendre compte de la diversité socioéconomique des

[6] Voir, en annexe, le questionnaire de recherche intitulé « Enquêtes sur l'exercice de l'activité agricole et son rapport avec le développement local ». Des informations complémentaires relatives aux charges financières des exploitations agricoles non prévues dans le questionnaire ont été prises à part.

exploitations agricoles des zones concernées. Pour mener à bien cette démarche, nous avons sollicité les suggestions les plus diversifiées au sujet des agriculteurs à contacter auprès des techniciens agricoles et des agents de développement local. Nous avons demandé aussi l'avis des agriculteurs eux-mêmes sur les cas atypiques concernant l'exercice de l'activité agricole dans la zone. Les conversations annexes avant et après avoir rempli le questionnaire ont souvent indiqué des situations autres que celles qui composent le type « idéal » d'exploitation agricole dans l'univers des organisations professionnelles agricoles.

1.2- L'agriculteur multifonctionnel : un casse-tête légal

Le modèle des exploitations agricoles « professionnelles » conçu par les lois d'orientation des années 1960 a été dépassé au fil des ans, soit par la persistance et la réactualisation de quelques formes traditionnelles, soit par la création d'autres modes d'organisation de la production agricole. Les activités considérées comme agricoles dans le code rural au début des années 1960 correspondaient exclusivement « à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ». À l'époque, la « diversification » de l'activité agricole n'était envisagée ni par les pouvoirs publics, ni par les responsables des organisations professionnelles agricoles qui ont mis au point une « législation cogérée »[7].

Trente ans plus tard, la loi (n° 1 202 du 30/12/1988) a cherché à rendre compte des situations déjà trop répandues dans le milieu agricole mais qui échappaient à cette définition. Le complément (…) « ainsi que les activités qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation » a été ajouté à la définition des activités agricoles du code rural. De cette façon, les activités de transformation et de vente directe des produits agricoles pratiquées par les agriculteurs (…*prolongement de l'acte de production*) aussi bien que l'accueil touristique à la ferme (*ou qui ont pour support l'exploitation*) sont dorénavant comprises parmi les activités agricoles.

Néanmoins, cette définition amplifiée ne précise pas les paramètres entre la part des activités agricoles stricto sensu et celles de la « diversification ». Les textes complémentaires se sont

[7] COUTOURIER, I., 1999. La réaction du droit a un phénomène concret spontané. la diversification. Actes… Colloque « Le droit rural et ses pratiques dans l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural ». Paris, SFER, p. 1, 7 p.

succédés et accumulés en créant un ensemble désordonné qui se prête à des interprétations diverses. Le principe selon lequel la « diversification » ne doit pas générer de distorsions de concurrence en milieu rural est fréquemment invoqué par les juges et les représentants des autres catégories d'entrepreneurs ruraux[8]. En bref, le débat sur le statut de la profession d'agriculteur représente aujourd'hui un vrai casse-tête dans le domaine du droit rural. Une partie des nouvelles installations s'éloigne des paramètres acceptés et préconisés par les organisations professionnelles agricoles. Ces dernières essayent de se préserver par l'intermédiaire de la rigidité des normes définissant les statuts agricoles qui ne se révèlent pas toujours efficaces.

Dans le cadre de la Mutualité Sociale Agricole, le refus des dossiers jugés non conformes à l'exercice de la profession est une pratique qui devient de plus en plus fréquente. Cette mutuelle impose des limites à l'affiliation de certaines situations d'exercice du métier agricole. L'inscription exceptionnelle de ceux qui disposent d'une demi Surface Minimale d'Installation n'a été incorporée dans la législation qu'à titre dérogatoire. Ce débat est loin d'être secondaire surtout dans les zones de montagne où la combinaison de l'activité agricole à d'autres occupations est fréquente et parfois préférée par les intéressés. Les démonstrations dans ce sens sont diverses. La Confédération Paysanne de l'Aude, par exemple, trouve incompatible avec le discours dominant sur le développement rural le fait que la MSA refuse systématiquement d'accepter l'inscription des exploitants agricoles en dessous de la SMI[9].

L'expérience vécue par les responsables de l'Association de Stockage des Terres pour l'Installation et la Restructuration des Exploitations Agricoles (ASTRE) est indicative de ce contraste entre le modèle d'exploitation agricole préconisé par les organisations professionnelles agricoles et les projets d'une partie importante de ceux qui cherchent à s'installer dans l'activité. ASTRE, structure animée par la Chambre d'agriculture de l'Aude, s'occupe du stockage de terres dans le but d'installer de jeunes agriculteurs ou d'aménager les exploitations existantes sur sept cantons de montagne de la zone pyrénéenne.

---

[8] Le cas actuel de malentendu le plus courant concerne le tourisme rural : les commerçants de l'hôtellerie rurale réclament les mêmes avantages fiscaux octroyés aux agriculteurs qui pratiquent l'accueil touristique à la ferme.

[9] Pour calculer cette surface, la MSA applique des coefficients sur la superficie réelle pour obtenir la superficie pondérée. Ces coefficients vont de 0,29 à 0,55 pour les landes, 1 pour la polyculture (terres et prés), 2,99 pour les cultures légumières de plein champ, les vergers et les vignes, 10 pour les cultures maraîchères, 33 pour les serres froides et 92 pour les serres fixes chauffées.

Cette association a lancé récemment un appel d'offres de terres aux candidats intéressés à l'installation dans la zone avec un projet d'élevage ovin. Les postulants devaient satisfaire aux normes d'installation pour bénéficier de la dotation jeune agriculteur. Il est intéressant de noter le manque de prétendants à cette offre d'installation quand on sait, par exemple, que le groupe nommé « Neuf et Demi », constitué par des agriculteurs néo-ruraux plus ou moins proches de la Confédération Paysanne, cherche des terres dans la même zone d'action que ASTRE pour deux candidats qui veulent s'installer, dont l'un avec un projet d'élevage de volailles « fermières » et l'autre avec un projet de maraîchage et arboriculture « biologique ». L'encadré VI, ci-après, présente le tract divulgué par ce groupe sur une recherche de terres.

Dans ce contexte, la représentativité de la diversité sociale des exploitations agricoles dans les différentes zones de la recherche n'a pas suivi des critères statistiques précis. Cette prise de décision est due d'abord au fait qu'elle est mal connue par la majorité des organisations qui agissent en milieu rural, y compris celles du développement local. De la sorte, notre démarche s'inscrit davantage dans le cadre d'une recherche de caractère qualitatif. Plus importante que les données quantitatives que nous apportons est la compréhension des différentes logiques de fonctionnement de l'activité agricole dans son ensemble aussi bien que leur contribution au développement des zones concernées.

En général, les informations quantitatives préalables et les analyses approfondies sur les systèmes de production agricole qui s'éloignent du modèle professionnel sont rares et imprécises. À titre d'exemple, la Chambre d'agriculture de l'Aude n'est pas dotée d'un service concernant les agriculteurs qui transforment et vendent directement leur production par l'intermédiaire des créneaux commerciaux. De même, les agriculteurs qui pratiquent l'accueil à la ferme (agritourisme) mais qui n'appartiennent à aucun des réseaux de labellisation reconnus officiellement sont difficilement identifiables. De même, il est fréquent de trouver dans les études statistiques les mentions « autres OTEX » (Orientation Technico-Economique des Exploitations Agricoles)[10], « catégories autres », « non significatif statistiquement », « productions alternatives », « exploitations mixtes »… pour regrouper tous ceux qui s'écartent des paramètres des exploitations agricoles typiques.

[10] L'OTEX d'une exploitation est déterminée en fonction de la part de la marge brute standard apportée par chacune des différentes cultures et élevages existant sur l'exploitation.

Encadré VI : Avis de recherche de terres, bonnes et pas chères évidemment, pour jeunes voulant s'installer comme maraicher-arboriculteurs

P.B. et N.C. sont à la recherche de deux hectares minimum à acheter, un hectare de maraîchage et un autre en verger, le tout en bio. Donc, au moins pour les légumes, proximité de l'eau en abondance obligatoire. S'il y a d'autres hectares attenants, genre bois-taillis, à la vente, c'est un plus qui les intéresse. A noter, et c'est important, qu'ils ne recherchent pas nécessairement de baraque sur place, sachant que le moindre petit muret monté en maison approximative fait flamber les prix. Tout cela semble raisonnable, surtout quant on sait qu'ils ont l'argent disponible immédiatement pour acquérir ce futur 'petit paradis sur terre'.

Pour ceux qui ne les connaissent pas, P.B. et N.C. vendaient des légumes sur le marché d'Esperaza tout cet été, le mercredi et le dimanche. Ces produits bio étaient les siens ; un terrain lui avait été prêté par B., domaine de Mayrac à Couiza. Cet arrangement tourne au vinaigre. Dans le bio, les entourloupes ne se font pas plus élégamment qu'ailleurs. Il y a donc urgence pour que les deux jeunes trouvent un peu plus loin.

Pour compléter, quelques détails supplémentaires : ils sont tous deux belges, de Mons ; ils ont une petite fille d'un an et demi, C., charmante comme une image, non sans caractère mais souriante à souhait. En Belgique lui était pompier et elle postière. Il est difficile de savoir si la poste a pris feu ou si les lettres étaient enflammées, toujours est-il qu'ils veulent vraiment s'installer dans la Haute Vallée. Ils ont un numéro de téléphone : (numéro d'un téléphone portable) où vous pourrez les joindre en cas d'indications utiles.

Production : Neuf et Demi (Confédération Paysanne)

1.3- Les « non significatifs statistiquement » : qui sont-ils ?

La méconnaissance des exploitants agricoles atypiques n'est pas la conséquence exclusive des orientations politiques des organisations professionnelles agricoles, ni des limites des analyses statistiques. L'étude réalisée en 1998 par le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes[11] sur le secteur agricole du canton de Mouthoumet,

[11] CIHEAM, 1998. Analyse-diagnostic du district de Mouthoumet : analyse sectorielle approfondie (le secteur agricole). Montpellier, CIHEAM, 169 p.

démontre bien que les analyses académiques ne traitent que très partiellement la diversité des exploitants agricoles. À partir des listes des agriculteurs élaborées par les maires des communes, trois catégories d'agriculteurs ont été identifiées dans ce canton : 28% de viticulteurs, 54,5% d'éleveurs et 17,5% d'exploitations mixtes. Néanmoins, l'analyse approfondie n'a pris en compte que les deux premières catégories qui sont d'ailleurs déjà plus ou moins bien connues par les professionnels du développement. Les « exploitations mixtes », dont le nombre atteint un chiffre non négligeable et qui présentent comme seule caractéristique commune la diversité des formes d'organisation de la production, sont pratiquement exclues de l'approche.

Ainsi, au-delà des situations où la condition d'agriculteur est incontestable socialement, les stratégies de ceux qui exercent une activité agricole dans des conditions moins représentatives que celles des catégories définies comme typiques ont reçu la même attention voire une place privilégiée dans notre étude. D'une part, la transformation et la vente dans des circuits courts de commercialisation, dont la vente directe, aussi bien que la qualité des produits agricoles (signes officiels de qualité, produits fermiers et marque « pays cathare »), l'agritourisme et la pluriactivité des chefs des exploitations agricoles ont été des particularités expressément recherchées. D'autre part, un certain nombre d'exploitants agricoles qui remplissent les critères de l'agriculture « professionnelle » et qui se trouvent être des exemples remarquables dans les zones étudiées de l'agriculture productiviste ont été intégrés dans notre recherche.

Notre intérêt pour les cas particuliers d'exploitants agricoles a suscité fréquemment des questionnements sur le statut d'agriculteur. Souvent, les interviewés eux-mêmes s'interrogeaient sur la pertinence de leur identité d'agriculteur, même s'ils mènent de fait une activité agricole et cotisent à la MSA. Dans cet état de choses, l'exploitant accepte inconsciemment l'idée dominante préconisée par les organisations professionnelles agricoles : celle de la norme, qui place son système de production hors du cadre de l'agriculture professionnelle et normalisée.

Une situation complètement différente est représentée par des activités agricoles innovantes ou inédites, généralement pratiquées par des néo-ruraux, que les organisations professionnelles agricoles ne savent pas encore intégrer à leur schéma. Dans ces cas, les intéressés adaptent leur projet aux normes de la profession pour éviter le refus du statut d'agriculteur. À l'autre extrême, l'exercice d'une activité agricole est maintenu pour des

raisons fondamentalement fiscales. Ici, le statut d'agriculteur est revendiqué et recherché puisqu'il offre des avantages sociaux et fiscaux à la vente directe des produits transformés ou à l'accueil touristique. Même si l'activité agricole est sensiblement marginale voire même absente dans le système de production mis en place, l'exploitant s'applique à garder le statut d'agriculteur. La liste de ces exploitations agricoles qui se trouvent à la lisière ou hors du cadre de l'agriculture professionnelle est vaste. À titre introductif de l'analyse sur la diversité et la complexité de l'exercice de l'activité agricole, nous avons choisi de montrer en exemple quelques-unes des situations identifiées à partir de notre recherche de terrain suscitant des questionnements sur le statut d'agriculteur.

Agriculteurs « bricoleurs » ou « faux-agriculteurs »

Dans le premier cas, un couple de producteurs de fleurs d'une quarantaine d'années est propriétaire de vingt hectares, la SAU demeurant inférieure à un hectare. De nationalité étrangère, ils sont installés depuis 1984 à Fourtou, commune de 58 habitants du canton de Couiza placée en zone de montagne. Auparavant, la femme était fonctionnaire en Allemagne, et l'homme programmeur de systèmes informatiques en Hollande. Actuellement, l'activité agricole reste sous la responsabilité quasi exclusive de l'épouse car son mari est à la recherche d'un travail temporaire dans le domaine de l'informatique. Les fleurs cultivées sont vendues directement sur un marché à Perpignan sous forme de bouquets confectionnés artisanalement. Le chiffre d'affaires de l'exploitation agricole se situe aux alentours de soixante mille francs, un des plus faibles parmi les agriculteurs rencontrés. Aucune subvention officielle ne leur a été allouée pour l'exécution de ce projet.

Deux particularités contribuent à assurer les besoins divers du ménage. La première est due à l'accès au marché qui leur permet d'assurer leur approvisionnement de base. En effet, ils échangent directement des bouquets de fleurs contre des produits alimentaires avec les autres commerçants. La seconde provient d'« aides » épisodiques, sorte d'avance sur héritage, versées par la famille hollandaise. Cet apport financier complémentaire explique, en bonne partie, l'acquisition d'un camion, essentiel pour réaliser les déplacements mais qui contraste avec leurs conditions de vie et leur chiffre d'affaire agricole modestes.

Cette cultivatrice de fleurs ne se voit pas en tant qu'exploitante car son métier agricole reste toujours sans « un projet clair ». L'activité agricole a été choisie, au début, pour justifier la

demande d'un permis de construire et, plus tard, pour assurer un revenu minimum au foyer. Le recours au travail agricole fait partie aussi du choix d'un mode de vie éloigné de la société de consommation. En plus, il garantit la sécurité sociale par l'intermédiaire de l'inscription d'une demi-surface minimale d'installation auprès de la MSA. Dans ce cas, du fait que l'exercice de l'activité agricole s'éloigne largement du modèle encadré par les politiques agricoles, le statut d'agriculteur n'est pas vraiment revendiqué par l'intéressée.

Dans le deuxième cas, un ancien commerçant marseillais qui a été aide familial agricole jusqu'à l'âge de 27 ans a acheté en 1994, à l'âge de 53 ans, une ferme de trois cents hectares dans la commune de Camps-sur-l'Agly (60 habitants) placée en zone de montagne sur le canton de Couiza. L'exploitation a été originairement conçue pour l'élevage de gibier associé à la chasse sur le domaine et à l'accueil touristique (gîtes, chambres et tables d'hôtes). La propriété, boisée pour l'essentiel, a donc été complètement clôturée pour faciliter les contrôles sanitaires et accompagner le développement des différentes espèces animales.

L'achat de la ferme et les investissements pour améliorer les bâtiments existants ont représenté environ cinq millions de francs, entièrement autofinancés. Face aux difficultés juridiques pour faire reconnaître l'élevage de gibier en tant qu'activité agricole, l'exploitant est en train d'étudier les avantages qu'apporterait soit l'agrandissement d'un atelier de volailles fermières conçu initialement pour la consommation des tables d'hôtes, soit le changement du statut socioprofessionnel.

Ce type de contrainte n'est pas vécu exclusivement par des familles qui ne dépendent pas des subventions agricoles pour s'installer, comme c'est le cas de cet éleveur de gibier. La troisième situation choisie concerne l'installation aidée d'un jeune agriculteur d'origine néo-rurale dans la commune de Bugarach, située elle aussi dans le canton de Couiza. Son projet d'installation, datant de 1997, prévoyait l'agriculture biologique appliquée aux élevages de juments à lait et des ânes sur trente-cinq hectares de SAU. La demande de la dotation et de l'emprunt destinés aux jeunes agriculteurs était fondamental pour démarrer les activités.

Au-delà des contraintes techniques liées à ce type de production laitière qui s'est révélé extrêmement délicat et mal connu par les techniciens agricoles de la zone, se sont ajoutées d'autres difficultés liées cette fois-ci à la législation agricole. Ses premiers ennuis ont commencé par le refus du dossier d'installation car l'élevage asinien n'est pas pris en compte

par la politique d'aide aux jeunes agriculteurs. Puis, la production et la vente de lait de jument avec le label officiel de l'agriculture biologique n'est pas possible car, pour l'instant, cette filière ne dispose pas d'un cahier des charges élaboré. Ce cas ne fait que révéler les incohérences entre les différentes politiques agricoles car la PAC soutient ce type d'élevage à travers une prime à la jument allaitante[12].

La quatrième situation est représentée par un « agriculteur-boulanger », faute d'une meilleure désignation, propriétaire de dix-huit hectares, qui dispose de douze hectares de SAU parmi lesquels six en fermage. Cet ancien enseignant de nationalité allemande, d'une cinquantaine d'années, a vécu dans une communauté hippie dans les années 1970 où, par ailleurs, il a appris le métier de boulanger, avant de s'installer sur la commune de Fourtou. Sa spécialité est moins centrée sur la culture de céréales selon les préceptes de l'agriculture biologique que sur la production de « pains biologiques ». La majeure partie de la farine utilisée dans sa boulangerie est achetée dans des magasins spécialisés en produits issus de l'agriculture biologique. Il vend la totalité des pains directement sur les marchés de Limoux et de Perpignan, ainsi que chez des détaillants du secteur. Son chiffre d'affaires véritable est de six cent mille francs, chiffre supérieur à celui déclaré pour ne pas être assujetti à la TVA. Il a le chiffre d'affaires le plus élevé parmi les agriculteurs rencontrés dans les cantons de Couiza et Mouthoumet.

Dans ce cas, le volume de travail et la rémunération de l'activité justifient l'embauche d'un salarié à temps complet. Parmi les quarante-six agriculteurs interrogés, seuls trois emploient des salariés permanents ; les deux autres sont placés dans la zone céréalière de Salles-sur-l'Hers. Notre « agriculteur-boulanger » ne cache pas sa préoccupation de préserver le statut d'agriculteur même si son activité principale est effectivement la boulangerie. La condition d'agriculteur lui apporte des avantages fiscaux dans la vente des pains qui, selon lui, expliquent en large partie la possibilité d'embaucher un salarié à temps complet. De même, il a bénéficié d'un plan d'amélioration de l'exploitation agricole pour mettre sa boulangerie aux normes sanitaires européennes. Enfin, l'accès aux caisses d'assurance maladie et de retraite agricole vient en second plan mais cet avantage renforce l'importance de garder son statut d'exploitant agricole.

[12] Cf. HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'installation en agriculture dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'agriculture de l'Aude, p. 147, 204 p.

Le dernier cas se trouve dans ce même genre de situation. Une ancienne viticultrice de la commune de Davejean, placée en zone de montagne sèche dans le canton de Mouthoumet, s'occupe uniquement d'agritourisme. Propriétaire de trente-deux hectares éparpillés en plus de trente lopins, ses dix-sept hectares de SAU sont essentiellement dans la zone viticole, activité qu'elle a arrêtée depuis 1989 (y compris la vinification dans sa cave particulière). Avec la prime à l'arrachage de la vigne, une unité d'accueil touristique à la ferme (chambres et table d'hôtes) a été mise en place tout en gardant le statut d'agriculteur. Son projet de reconversion comprenait le démarrage d'une production d'herbes médicinales associée à l'agritourisme. Le décès récent de son époux et les doutes sur la reprise de l'exploitation ont fait que cette nouvelle activité agricole reste encore au niveau du projet. Le fils qui a fini ses études dans le domaine du « commerce international » (BAC + 6), étant au chômage depuis plus d'un an, hésite à s'installer dans l'agriculture. Jusqu'à présent, les responsables fiscaux tolèrent l'inexistence d'une activité agricole sur l'exploitation et considèrent la propriétaire en tant qu'agricultrice pour l'encadrement fiscal de son activité touristique.

Les exemples ci-dessus révèlent à quel point les normes institutionnelles érigées depuis les années 1960 encadrent le métier d'agriculteur. D'une part, la saturation du marché dans le cadre des exploitations « professionnelles » et, d'autre part, ces barrières aux situations innovantes figurent parmi les principaux obstacles du développement rural qui sont soit ignorés, soit renforcés par les actions de développement local et agricole institutionnalisées. La diversité et l'innovation d'un nombre considérable de projets nouveaux d'installation agricole dépassent largement les normes et les activités considérées comme exemplaires par les politiques conventionnelles. Ces contraintes se font sentir d'une façon plus vive dans les deux cantons de montagne qui pour des raisons diverses telles que le prix moins cher du foncier attirent la majorité des installations hors-normes. Dans la zone défavorisée de Salles-sur-l'Hers, chaque lopin de terre des exploitants agricoles qui prennent la retraite sans avoir assuré la succession se voit disputé par leurs collègues qui souhaitent à la fois agrandir leurs exploitations et ainsi élargir leurs droits aux primes agricoles. Ce même comportement se vérifie dans les secteurs d'élevage extensif des cantons de montagne. Essayons maintenant d'analyser les principales différences entre les zones défavorisées et celles de montagne, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture.

2- Les contrastes socioéconomiques de l'agriculture des territoires étudiés

2.1- Les agricultures des zones défavorisées et des zones de montagne

Les trois cantons sont des territoires ruraux à faible densité démographique qui s'éloignent des 50 h./km² enregistré au niveau départemental. Salles-sur-l'Hers et Couiza présentent une population de 1 814 et 3 611 habitants respectivement et une densité démographique de 15 h./km². Mouthoumet enregistre une des plus faibles densités démographiques de France avec 5 h./km² et 1 253 habitants[13]. Le tableau XI, ci-dessous, présente les variations de la population de ces cantons dans la décennie 1990.

Tableau XI :
Evolutions démographiques entre 1990 et 1999 : France et zones d'études

	1990	1999	Variation (%)
France métropolitaine	56 615 155	58 518 748	+3,4
Aude	298 712	309 770	+3,7
Salles-sur-l'Hers	1 621	1 814	+11,9
Couiza	3 814	3 611	-5,3
Mouthoumet	1 220	1 253	+2,7

Source : INSEE, 2000 (*op.cit.*).

Nous avons vu que l'augmentation de la population audoise de 3,7% révélée par les premiers résultats du recensement général de la population de 1999 est inégale sur le territoire. Les cantons étudiés démontrent bien cette situation. Alors qu'à Salles-sur-l'Hers et à Mouthoumet les variations ont été positives (+11,9% et +2,7% respectivement), une baisse conséquente de la population a été enregistrée à Couiza (-5,3%). Ces comportements s'expliquent par diverses raisons. A Couiza, le solde migratoire a été largement insuffisant (+6 personnes) pour compenser le déficit naturel de la population important (-209 personnes) vérifiés pendant la période inter-censitaire. Le déclin continu des industries de la chapellerie, de la chaussure, et un certain retard à la mise en place d'une politique de logement face à la demande locative en hausse en sont les causes principales.

[13] INSEE, 2000. Chiffres-clés de la France métropolitaine. RGP 1999. Paris (www.insee.fr).

La croissance de la population de Salles-sur-l'Hers et Mouthoumet est due aux soldes migratoires positifs de 197 et 107 personnes qui ont compensé les soldes naturels négatifs de 4 et 74 personnes. Ces augmentations sont associées d'abord à une politique de logement plus dynamique. Les particuliers qui souhaitent créer du locatif profitent des aides publiques toujours disponibles coordonnées sur place par les agents de développement local. En outre, la proximité du canton de Salles-sur-l'Hers des villes de Carcassonne, Castelnaudary et Toulouse explique son résultat largement au-dessus de la moyenne départementale. Plusieurs salariés de ces villes résident dans les communes rurales de ce canton.

Les communes à faible population (moins de 100 habitants) prédominent dans les trois cantons, ce qui serait suffisant pour justifier les structures intercommunales sur place : une communauté de communes à Salles-sur-l'Hers, un Syndicat Intercommunal à Vocation Mixte (SIVOM) à Couiza et un District à Mouthoumet. Ces structures assurent les services de base à la population mais servent aussi de lien entre le territoire et le programme de développement local lancé par le Conseil Général. À l'exception du canton de Couiza, les deux autres possèdent une association de développement qui rassemble les élus locaux et des représentants socioprofessionnels : l'Association « Energie de la Piège » à Salles-sur-l'Hers et l'Association pour le Développement des Hautes Corbières à Mouthoumet.

Pour la statistique agricole des cantons, nous sommes forcés d'utiliser les données du recensement agricole de 1988, malgré leur ancienneté, puisque les enquêtes Structure ne concernent que l'échelle départementale[14]. Nous employons aussi quelques données cantonales plus récentes fournies par la MSA bien que la comparaison ne soit pas possible à cause des critères différents utilisés.

Si la forêt occupe une surface importante du département, soit l'équivalent de 23% de la surface cadastrée, les zones inadaptées à la pratique de l'agriculture mécanisée sont évidemment les plus boisées. Dans les deux cantons de la recherche où la montagne prédomine, elle égale ou dépasse la surface agricole utilisée. Le tableau XII, ci-après,

[14] Le dernier RGA date de 1988, mais pendant la période inter censitaire, le SCEES réalise avec la collaboration de l'INSEE les enquêtes Structure. Il s'agit d'une enquête par sondage réalisée à partir des questionnaires des exploitations agricoles tirées au sort dans le fichier du dernier recensement agricole. Cette sélection obéit à un plan de sondage stratifié obtenu par le croisement de trois variables : orientation technico-économique, taille économique et département. Avant le prochain recensement agricole prévu en l'an 2000, quatre enquêtes de cette nature ont été réalisées dans les années 1990 dont la dernière en 1997.

compare la surface cadastrée du département et des cantons étudiés à celles occupées par la forêt et par l'agriculture.

Tableau XII :
Surface occupée par la forêt et la SAU du département et des cantons étudiés

Territoires	Surface cadastrée (ha)	Forêt		SAU	
		Ha	%	Ha	%
Aude	606 056	139 510	23	247 217	41
Salles-sur-l'Hers	11 807	1 116	9,5	8 613	73
Couiza	25 767	8 149	32	8 134	32
Mouthoumet	27 489	9 830	36	5 126	19

Source : Agreste[15].

Le nombre d'exploitations agricoles baisse continuellement depuis 1955. La main-d'œuvre familiale est majoritaire en même temps que les chefs d'exploitation à temps partiel. Ils représentent 67,5% du total au niveau départemental mais des variations significatives existent entre les zones les plus aptes à l'agriculture intensive et les zones de montagne : 22% à Salles-sur-l'Hers et plus de 79% à Couiza et à Mouthoumet. En 1997, l'enquête Structure a estimé l'augmentation des exploitations à temps partiel du département à environ 79% contre 60% pour la France entière.

L'agriculture à temps partiel ne signifie pas forcément la double activité des chefs d'exploitation puisqu'ils n'ont parfois aucune autre occupation. C'est le cas des agriculteurs retraités qui maintiennent une activité agricole. Les agriculteurs de plus de 65 ans sont responsables de 18% des exploitations agricoles du département. La double activité des chefs d'exploitation reste stable, à peu près, 25% du total contre 19,5% au niveau national[16].

---

[15] AGRESTE, 1988b. Recensement agricole 1988 – Aude : canton de Couiza. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 24 p.
AGRESTE, 1988c. Recensement agricole 1988 – Aude : canton de Salles-sur-l'Hers. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 28 p.
AGRESTE, 1988d. Recensement agricole 1988 – Aude : canton de Mouthoumet. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 28 p.

[16] Pour le SCEES/INSEE, les chefs d'exploitation ayant une double activité correspondent à ceux qui déclarent exercer, « à titre principal ou secondaire, une activité hors de leur exploitation agricole. Mais les agriculteurs salariés d'une entreprise assimilée aux exploitations agricoles (entreprise de travaux agricoles, entreprise sylvicole, entreprise piscicole…) ne sont pas considérés comme double-actifs » (SCEES, 1998. Enquête sur la structure des exploitations agricoles et le volet bois. Agreste. Paris, MAP, n° 112, 102 p.).

Entre le recensement général agricole de 1988 et les données de l'enquête Structure 1997, on note une baisse des exploitations agricoles de moins de 100 ha au profit des exploitations de taille supérieure. Toutefois, ce sont les exploitations de moins de 10 ha qui ont vu leur nombre diminuer le plus significativement. Celles-ci représentaient 59,5% du total en 1988 et 47% dix ans plus tard à l'échelle départementale. Dans l'Aude, il y a 11% de plus de ces petites exploitations qu'au niveau national. Les cantons de montagne en présentent une fréquence bien plus importante : 62% à Couiza et 66% à Mouthoumet contre 10% à Salles-sur-l'Hers en 1988. Le tableau XIII, ci-dessous, présente la distribution et l'évolution des exploitations agricoles françaises, du département et des cantons étudiés selon leurs différentes tailles.

Tableau XIII : Répartition des exploitations selon leur taille

Territoires	**Nombre total**	**-10 ha**		**10-50 ha**		**50-100 ha**		**+100 ha**	
	Total	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
France- 1997	679 000	244 000	**36**	233 000	34,5	126 000	18,5	76 000	11
Aude- 1997	9 594	4 498	**47**	3 791	39,5	759	8	547	5,5
Aude- 1988	15 169	9 010	**59,5**	4 907	32,5	920	6	332	2,0
Salles-sur-l'Hers	171	17	**10**	85	49,5	51	30	18	10,5
Couiza	302	186	**62**	74	24,5	23	7,5	19	6
Mouthoumet	211	139	**66**	43	20,5	17	8	12	5,5

Source : SCEES/INSEE ; SCEES[17].

Cette forte incidence des exploitations de petite taille alliée à l'agriculture à temps partiel renforce l'idée que l'agriculture joue un rôle non négligeable de cohésion sociale pour un grand nombre de ménages ruraux, surtout dans les zones de montagne. Une situation similaire est observée par Laurent[18] dans ses recherches réalisées depuis les années 1990. « Une grande partie de ces exploitations est détenue par des retraités ou des ménages en situation de repli qui ont besoin de l'activité agricole pour survivre ». Or, comme 18% des exploitants agricoles audois ont plus de 65 ans, soit 1 727, nous pouvons déduire que la majorité des 4 498 exploitations agricoles avec moins de 10 ha sont entretenues par des personnes qui ne sont pas des retraités mais des actifs à part entière.

[17] SCEES/INSEE, 1989. Recensement agricole 1988, tableaux prosper : cantons et régions agricoles – Aude. Agreste. Paris, MAF, 109 p.
SCEES, 1998 (*op.cit.*).
[18] LAURENT, C., 1992. L'agriculture et son territoire dans la crise. Paris, Paris VII, Thèse de doctorat, p. 424, 454 p.

2.2- La diversité agricole face aux orientations prioritaires de la CDOA

Le département présente six régions agricoles principales. La vigne y prédomine dans la grande région nommée Viticole et dans le Narbonnais. Les céréales, les oléagineux et les protéagineux sont largement cultivés dans les régions du Lauragais et du Razès. L'élevage extensif de bovins et ovins explique la prédominance des Surfaces Toujours en Herbe dans la Montagne Noire et le Pays de Sault comme dans une partie du Razès. La carte IX, ci-après, présente les régions agricoles de l'Aude et les orientations agricoles dominantes dans les cantons de la recherche.

Contrairement à la diminution du nombre d'exploitants agricoles, la Superficie Agricole Utilisée du département est demeurée pratiquement stable entre 1988 et 1997. Elle a même légèrement augmenté d'environ 3%. La réduction de la surface viticole (-9,5%) a été largement compensée par l'augmentation de la surface toujours en herbe (+16,5%) et de la surface occupée par les céréales, les oléagineux et les protéagineux (+8,5%). Les jachères sont passées de 8 315 ha à 14 608 ha dans la même période soit une hausse de plus de trois-quarts. Mais ce sont les jachères aidées qui se sont accrues, c'est-à-dire les terres des cultures industrielles « gelées » en échange des aides créées par la réforme de la PAC de 1992.

Les exploitations agricoles du département se divisent en quatre groupes selon leurs OTEX principales : cultures permanentes (74%), grandes cultures (11%), polyculture (3,5%) et autres (11,5%). Notons que ces autres OTEX, telles qu'horticulture et maraîchage, bovins lait et viande…, statistiquement classées comme « non significatives », sont équivalentes au nombre des exploitations orientées vers les grandes cultures. Elles deviennent tout à fait importantes au sein de la vie socioéconomique locale surtout si on prend en compte la fragilité que représente la spécialisation accrue du département dans une filière prioritaire comme c'est le cas de la vigne. Et cela sous tout angle d'analyse, qu'il soit environnemental ou socioéconomique.

9 Les six régions agricoles de l'Aude

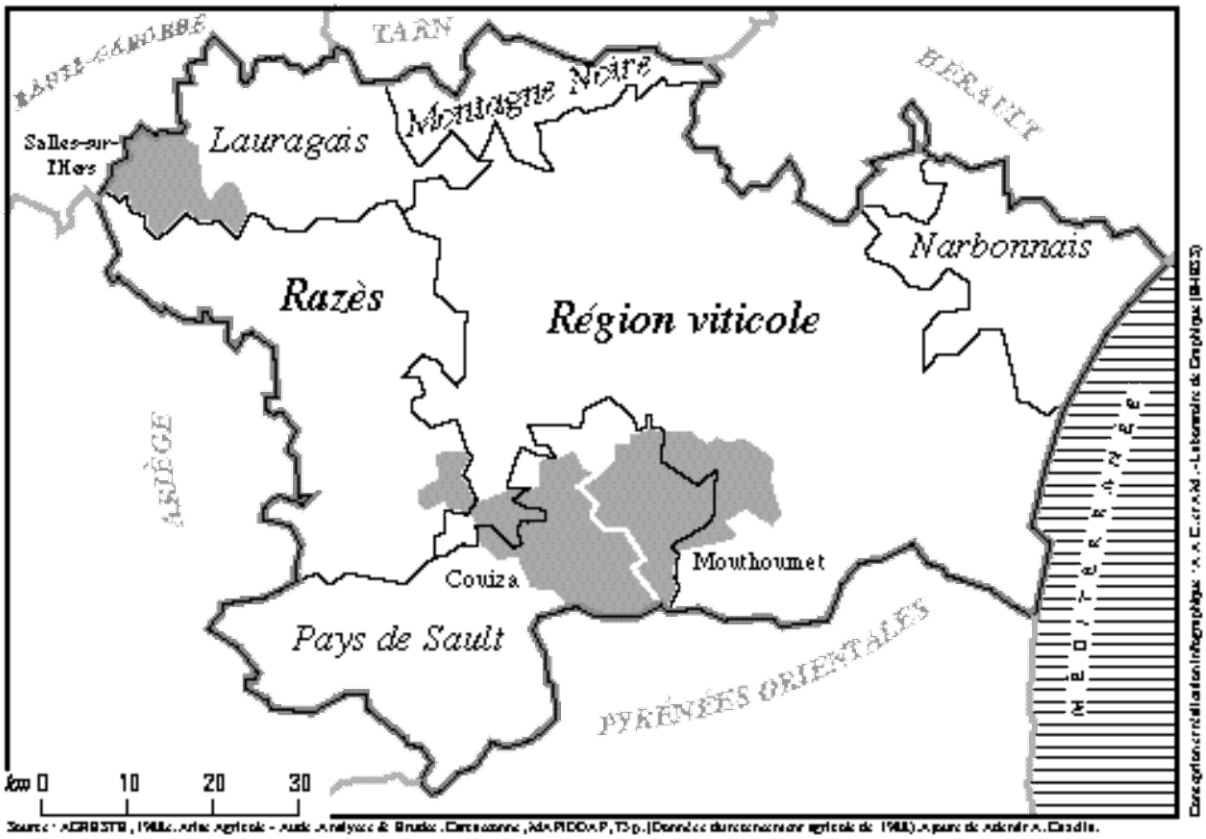

Source : ACRIBSTB, 1988c. Atlas agricole - Aude. Analyses & Bilans. Carcassonne, MAPDDAP, 75 p. (Données du recensement agricole de 1988). A partir de Adnéir A. Cavalin.

La viticulture occupe encore 36,5 % de la SAU malgré l'arrachage d'environ 10 000 ha depuis le recensement agricole de 1988. L'arrachage s'inscrit dans la politique menée par le secteur public en partenariat avec les syndicats viticoles de la région Languedoc-Roussillon qui vise à l'amélioration de la qualité du vin tout en réduisant la quantité produite[19]. En 1997, 7 510 exploitations agricoles, soit 78% du total, présentent une surface cultivée en vignes. Les AOC viticoles principales du département en volume de production sont, par ordre décroissant : les Corbières, les Minervois, les Fitou, la Blanquette de Limoux, les Coteaux du Languedoc.

La concentration des exploitations et la réduction du nombre d'actifs agricoles commencent à inquiéter les membres de la CDOA audoise. En 1996, cette commission a manifesté dans le « projet départemental » pour le secteur agricole ses préoccupations sur ces sujets. Mais leurs appréhensions se focalisent exclusivement sur la région agricole du Lauragais, située en zone de plaine et défavorisée, où la filière « grandes cultures » prédomine.

> « L'agrandissement des exploitations qui s'est accéléré dans l'Ouest Audois depuis la mise en œuvre de la réforme de la PAC (par effet de compensation du gel de terres obligatoire depuis 1993, et l'effet des aides directes proportionnelles aux surfaces cultivées), entraîne des conséquences néfastes qui condamneront, à terme, si rien n'est fait l'agriculture du Lauragais : baisse rapide du nombre d'exploitations ; augmentation très importante du nombre d'exploitations supérieures à 100 hectares qui adoptent une stratégie d'extensification : simplification des assolements, arrêt de l'irrigation et des cultures de diversification par manque de main d'œuvre » (…)[20].

Dans le restant du diagnostic de l'agriculture du département, la CDOA ne fait aucune référence à l'agrandissement des unités productives d'élevage extensif et viticoles, ni à la spécialisation accrue du département dans ce dernier domaine. De plus, l'importance et les conditions de production des exploitations agricoles qui n'appartiennent pas aux trois secteurs

---

[19] Cet aspect de la viticulture audoise a été analysé dans le chapitre précédent. Pour plus d'informations sur ce sujet voir, notamment,
TOUZARD, J.-M., 1993. Le retrait viticole et les conditions de la diversification agricole en Languedoc-Roussillon. REM, v. 41, n° 63, pp. 45-63.
TOUZARD, J.-M., 1995. Régulation sectorielle, dynamique régionale et transformation d'un système productif localisé : exemple de la viticulture languedocienne. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.). La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, pp. 259-291, 444 p.
MONTAGNE, E., 1996. Les mutations de la viticulture languedocienne : un regard sur longue période. Communication au séminaire de Manizales. Colombie, 33 p.

[20] CDOA, 1996. Projet départemental. Carcassonne, Préfecture de l'Aude, p. 5, 9 p. (+ annexes).

prioritaires (viticole, élevage de montagne et grandes cultures) sont complètement absentes de l'analyse[21].

La « relance de l'installation de jeunes agriculteurs » est définie comme étant « l'orientation stratégique prioritaire commune aux trois filières » à condition d'être réalisée sur des structures viables. Les candidats à l'installation agricole doivent remplir les « **conditions de compétence professionnelle** ; contribuer à la constitution et à la préservation **d'exploitations familiales viables**, (…) et de favoriser l'agrandissement d'exploitations dont les dimensions sont jugées insuffisantes… »[22].

Les services de la Chambre d'agriculture mis à la disposition des exploitants agricoles sont structurés par « filières et territoires », dont viticulture, grandes cultures et élevages sont prédominants. La notion de territoire correspond ici aux différentes zones agricoles du département. Parmi les activités de ses vingt-six « animateurs locaux », une seule est présentée en tant qu'animation du développement. En réalité, ce technicien s'occupe d'une Opération Groupée d'Aménagement Foncier. Tous les autres sont des spécialistes des cultures traditionnelles du département[23].

Quelques questions essentielles pour le développement local et rural émergent de cette analyse à savoir : quels critères sont pris en compte pour évaluer la viabilité d'une exploitation agricole ? Comment évaluer la viabilité des exploitations qui dépendent de grosses sommes de subventions publiques pour se reproduire économiquement ? Quelle place est réservée aux exploitations agricoles atypiques, minoritaires certes, mais qui sont loin d'être non viables sur le plan socioéconomique ?

Les réponses à ces questionnements se trouvent d'évidence plus liées au niveau politique qu'au niveau économique. Sur ce terrain, le rapport de forces à l'intérieur du syndicalisme agricole audois explique davantage les écarts existant entre le discours public du maintien d'une « campagne vivante » et la résistance des OPA à soutenir des initiatives autres que

---

[21] Pendant le colloque national « *Le contrat territorial d'exploitation : une démarche de développement* », organisé par le MAP en juin 1999, le projet des CTE de l'Aude, intitulé « filières et territoires », a été une des trois expériences de projets analysées à l'occasion. Trois exploitants agricoles audois accompagnés des dirigeants de la Chambre d'agriculture ont présenté leurs systèmes de production : un éleveur bovin, un viticulteur et un céréalier, soit les trois filières prioritaires et jugés les seules « viables ».
[22] HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997 (*op.cit.*), p. 36.
[23] HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997 (*op.cit.*).

celles qui sont traditionnelles dans le département. En ce sens, l'accès aux structures qui s'occupent de la gestion des politiques agricoles est nettement favorable au syndicat agricole majoritaire (FDSEA/CDJA). Ni la Confédération Paysanne ni le MODEF n'ont le droit de vote à l'intérieur de la CDOA car ils ont remporté moins de 15% des voix aux élections de la Chambre d'agriculture départementale. Ils n'y ont qu'un siège consultatif.

Cette perception globale de l'agriculture du département et des trois cantons introduit notre réflexion sur l'importance des activités agricoles dans l'économie de chacun des cantons et sur le niveau d'insertion des agriculteurs dans le programme de développement local coordonné par le Conseil Général en partenariat avec les collectivités territoriales. Pour approfondir cette analyse, nous partons du canton de Salles-sur-l'Hers. Bien qu'il soit en zone défavorisée, les cultures de Céréales, Oléagineux et Protéagineux (COP) et les systèmes productifs intensifs sont majoritaires. Toutefois, dans les dernières années, quelques ménages ont recouru à la diversification agricole pour assurer l'occupation de la main-d'œuvre familiale. Ensuite, nous étudions les cas des deux cantons de montagne où la diversité agricole est la règle.

3- Les territoires étudiés : dynamiques distinctes de développement

3.1- Quand l'agriculture intensive cohabite avec la diversification agricole en zone défavorisée

Le canton de Salles-sur-l'Hers est situé à l'extrémité nord-ouest de l'Aude, au sud du canal du Midi et au nord du canton de Belpech dans la zone nommée la Piège. Il est limitrophe de la Haute-Garonne et fait partie du Lauragais. Son administration publique s'organise en particulier autour d'une communauté de communes. En 1983, un SIVOM a été créé avec la participation des quatorze communes du canton et deux autres du canton de Belpech. Initialement, les actions principales de ce syndicat consistaient à ramasser les ordures ménagères et à entretenir la voirie. En 1994, l'élaboration d'un diagnostic socioéconomique des communes membres du SIVOM a été à l'origine du « *projet de développement du territoire de Salles-sur-l'Hers* ». Depuis 1996, le SIVOM a été remplacé par une communauté de communes dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire de 1992. Cette loi prévoit des avantages fiscaux à ce type de coopération intercommunale.

La Communauté de communes Hers et Ganguise compte actuellement onze maires de droite et cinq de gauche. Toutefois, le conseiller général est membre du Parti Socialiste comme la majorité de ses collègues de fonction. Agé de 49 ans, il souligne le fait qu'il est un « fils du pays » né dans le canton. Ses parents sont devenus agriculteurs en 1950, après le décès du grand-père, fermier d'une exploitation de 20 ha d'élevage de vaches laitières. Son père exerçait le métier de maçon dans les environs, avant d'hériter de l'exploitation familiale. Il a effectué sa scolarité dans le département et a obtenu un diplôme de comptable. Secrétaire de mairie à Salles-sur-l'Hers depuis 1972, il s'est marié avec une institutrice, qui se trouve être la fille du maire. En 1985, il est élu conseiller général à l'âge de 35 ans. Depuis 1988, il occupe la fonction de maire de la commune. Aux dernières élections cantonales, il a été réélu pour la troisième fois consécutive au poste de conseiller général avec 69% des suffrages.

La place incontournable de l'agriculture dans le développement cantonal

La Piège est une zone classée défavorisée à cause de la présence de terres argilo-calcaires souvent déficientes en matières organiques et à cause de l'incidence de collines et vallons susceptibles d'érosion posant quelques restrictions au développement de l'agriculture mécanisée. La majorité des agriculteurs sont originaires du canton et pratiquent soit la polyculture spécialisée à base de céréales, oléagineux et protéagineux, soit l'élevage intensif de volailles, porcs, vaches laitières et allaitantes. Parfois ils associent ces deux activités. Il s'agit donc d'une agriculture diversifiée mais fondamentalement intensive, présentant le plus souvent une spécialisation dans la polyculture ou dans l'élevage.

En 1988, 171 exploitants agricoles, parmi lesquels 78,5% à temps complet, ont été recensés dans le canton, ce qui représente une baisse de 19% depuis 1979. En 1997, 157 chefs d'exploitations étaient inscrits à la MSA. Même si ces chiffres ne permettent pas la comparaison puisque les conditions et critères utilisés pour définir les chefs d'exploitations sont différents, ils indiquent une stabilité relative du nombre d'exploitations agricoles depuis 1988.

Le Recensement Général de la Population de 1990 a comptabilisé 31% d'emplois générés par l'agriculture contre 13% par l'industrie et 56% par les services généraux (administration, commerce, bâtiments…) dans ce canton. Le taux de chômage de 14,5% se situe légèrement

au-dessous de la moyenne départementale de 16,5%. Les retraités approchent en proportion les neuf dixièmes de la population active cantonale ayant un emploi effectif, ce qui démontre bien le vieillissement de la population caractéristique des cantons ruraux du département. Le tableau XIV, ci-dessous, présente les activités économiques principales de la population active du canton.

Tableau XIV :
Activités économiques principales de la population de Salles-sur-l'Hers

Activités économiques	Aude	%	Canton	%
Population active ayant un emploi	99 502	100	468	100
Agriculture, sylviculture et pêche	12 796	13	144	31
Dont, exploitants agricoles	**(9 104)**	**(9)**	**(144)**	**(31)**
Industrie	12 264	12	60	13
Bâtiment et génie civil et agricole	8 116	8	36	7,5
Commerce	12 984	13	36	7,5
Transports et télécommunications	6 370	6,5	20	4
Services non marchands et Administration	21 312	21,5	112	24
Autres services	25 660	26	60	13

Source : INSEE, 1990. Recensement général de la population. Paris.

La tradition d'élevage gras dans la zone de la Piège a entraîné au début des années 1990 la création d'une CUMA qui regroupe une trentaine d'agriculteurs de Salles-sur-l'Hers et des cantons voisins (Belpech, Castelnaudary et Fanjeaux). Barral[24] avait témoigné à la fin du siècle dernier de l'importance de cette tradition d'élevage dans la zone du Lauragais audois : « c'est surtout dans les fermes lauragaises que se fait l'élevage des oies et des canards, où leur production et leur engraissement constituent une véritable richesse ».

Depuis les années 1950, l'élevage de volailles grasses a subi les effets de la modernisation de l'agriculture et de l'intégration économique de cette activité aux industries agroalimentaires grandes et moyennes de la zone. Néanmoins, le savoir-faire artisanal n'a pas disparu au sein de la totalité des exploitations agricoles qui se spécialisaient en cultures COP ou en élevage industriel. Les basses-cours, servant surtout pour l'autoconsommation, se sont démontrées d'excellents micro-laboratoires de préservation de cette tradition. Avec la montée de la demande des produits agricoles artisanaux, de qualité ou fermiers, quelques exploitants agricoles ont redémarré cette activité. Ceux-ci se sont structurés soit autour de commerçants

[24] BARRAL, I. A., 1886. Aude. In : BARRAL, I. A. Dictionnaire d'agriculture. Paris, Librairie Hachette, pp. 665-669, p. 668.

locaux qui possèdent des abattoirs privés, soit ils ont construit leurs unités d'abattage au sein des fermes grâce auxquelles ils peuvent réaliser la vente directe des produits transformés.

L'organisation d'une CUMA au début des années 1990 représente un pas en avant dans cette démarche qui leur permet d'augmenter le volume des ventes tout en respectant les normes sanitaires européennes. L'atelier de cette coopérative est situé dans la commune de Salles-sur-l'Hers. L'investissement a été de l'ordre de 2 500 000 F dont 51% à partir d'aides publiques : 10% de l'État, 16% du Conseil Régional et 25% du Conseil Général. La commune a mis les locaux à la disposition de la coopérative par l'intermédiaire d'un contrat de vente. Au bout de quinze ans à compter de 1992, la CUMA en deviendra propriétaire. Les agriculteurs ont financé à titre personnel une partie des équipements[25]. En dehors de cette structure, les productions de céréales, oléagineux et protéagineux ainsi que des élevages intensifs sont commercialisées auprès des coopératives et industries agroalimentaires de la zone.

L'association nommée « Fermiers de la Piège », composée de cinq exploitants agricoles, est à l'origine de cette CUMA[26]. Pour ces agriculteurs, la spécialisation en cultures COP n'est pas contradictoire avec la diversification vers l'élevage de volailles grasses fermières. Cette même situation s'applique pour la majorité des trente membres de la coopérative. En général, les ateliers de volailles sont gérés par les conjointes des chefs d'exploitation et expliquent le nombre d'UTA plus important sur ces fermes. Cette sorte d'hybridisme entre la production intensive de masse et la production traditionnelle orientée vers les marchés locaux met en question la dichotomie fréquemment soulignée dans les analyses sur les profils des exploitations agricoles qui opposent normalement ces deux types d'agriculture. Au moins dans cette petite zone audoise, les cas d'agriculteurs qui cherchent à associer les cultures COP à une autre activité agricole ne font pas figure d'exception.

La désarticulation entre le développement local et le développement agricole

L'association de développement « Energie de la Piège », créée en 1994, regroupe les élus et les socioprofessionnels et marque l'engagement du canton dans la démarche de

[25] BATALLER, J.-L., 1995. Aude : union vaut indépendance. Campagnes Solidaires. Paris, Média Pays, pp. 16-17, 27 p.
[26] PAYSAN DU MIDI, 1993. Volailles grasses et bons confits : la Cuma de la vallée de l'Hers a inauguré son abattoir à Salles-sur-l'Hers. Paysan du Midi. 22/1/1993, p. 4.

développement local du Conseil Général. Le président de cette association est un agriculteur qui gère avec l'aide d'un salarié permanent une exploitation d'origine familiale de 137 ha de SAU spécialisée en cultures COP et dans la production de semences potagères. La totalité de sa production est commercialisée vers les industries agroalimentaires qui agissent dans la zone. Il représente le stéréotype d'une nouvelle génération d'exploitants agricoles dynamiques voire exemplaires de la zone.

La communauté de communes Hers et Ganguise a signé en 1998 le « Contrat de développement local » avec le Conseil Général. De la sorte, cette structure intercommunale est la deuxième après le district de Mouthoumet à accomplir les trois phases du programme (convention de partenariat, convention de développement et contrat de développement). « Aux côtés de l'État, de la Région, de la CEE et des communes, le département s'engage donc à financer les actions retenues à hauteur de 7 752 000 francs sur une dépense totale de 28 362 000 francs sur trois ans. Voilà de quoi mettre de l'eau au moulin d'un 'pays' de l'Aude déjà bien engagé dans la bataille de la revitalisation »[27]. Le projet de développement du canton est constitué de trois « axes » prioritaires[28] :

a) l'accueil de nouvelles populations implique l'augmentation des offres de résidences permanentes mais aussi, de façon plus saisonnière, le renforcement des infrastructures de l'accueil touristique, l'amélioration des services généraux spécialement en faveur des personnes âgées, l'adoption d'un système de communication interne (journal d'information de la communauté de communes), l'utilisation du lac de la Ganguise comme pôle d'appel touristique ainsi que la promotion et la commercialisation de l'image touristique du canton en coordination avec la promotion des produits agroalimentaires ;
b) le renforcement des activités existantes et la création de nouvelles activités cherchent à maintenir et à implanter de nouvelles PME, à promouvoir les activités agroalimentaires et touristiques dont les ventes en circuit court, et la marque « pays cathare » ;
c) l'amélioration du cadre de vie pour renforcer l'attraction de la zone propose la valorisation de la qualité patrimoniale des villages et l'entretien de l'environnement et des paysages.

[27] GAUBERT, E., 1998. Plus de 7 millions pour le territoire de Salles-sur-l'Hers. La Dépêche du Midi. Narbonne, 09/12/1998.
[28] PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE SALLES SUR L'HERS, s.d.. Association Energies de la Piège/Communauté de Communes Hers-Ganguise, (n.p.).

Les propositions agricoles dans le projet de développement local du canton cachent l'isolement des différents professionnels du développement qui agissent sur le canton. La communauté de communes dispose de deux agents de développement local et d'un permanent de la Chambre d'agriculture spécialisé dans le domaine des grandes cultures qui n'ont pas l'habitude d'agir de façon concertée. Même les sujets qui a priori devraient intéresser mutuellement ces deux structures de développement sont conduits séparément ; il en est ainsi pour les contrats territoriaux des exploitations. La culture professionnelle standardisée par secteur spécifique ressort nettement sans que des divergences majeures puissent exister. Simplement les deux parties ne voient pas où leur interaction est possible.

Le tourisme rural représente sans doute une activité nouvelle qui est en train de gagner une certaine importance dans le canton. Malgré la localisation éloignée du circuit des « châteaux cathares », l'existence du lac de la Ganguise qui bénéficie de la proximité immédiate de l'axe Toulouse-Carcassonne-Narbonne attirent de plus en plus de vacanciers. Ce lac artificiel, construit dans le cadre des politiques publiques d'irrigation agricole des années 1970, a une superficie de 270 ha. Au-delà des activités de loisirs liées à la pêche, il est fréquenté depuis quelques années par les amateurs de planche à voile dont un club privé de Castelnaudary anime cette activité. D'après Fayard[29], les activités touristiques bénéficient d'une bonne desserte routière du canton qui le rallie facilement au nord de Toulouse, à Castelnaudary et à Carcassonne. Cette situation est sans doute un atout important qui aide à mieux comprendre à la fois l'accroissement du tourisme et l'augmentation de la population résidante.

3.2- Le déclin industriel et la diversification agricole en zone de montagne

Au sud-ouest du département, autour de la Haute Vallée de l'Aude, le canton de Couiza présente une zone imbriquée entre montagnes et piémonts dont les altitudes varient de 225 mètres dans la vallée à 1 231 mètres au pic de Bugarach, situé au sud-est, en limite avec les Pyrénées-Orientales. Les deux tiers de son territoire sont classés zone de montagne sèche et le tiers restant se divise en piémonts et zones défavorisées. L'élevage bovin, ovin et caprin y est prédominant et diversifie les activités agricoles. Toutefois, la viticulture, et surtout l'appellation d'origine contrôlée « Blanquette de Limoux », fait la notoriété du canton tout

[29] FAYARD, C., 1994. Les potentiels de développement dans le territoire du SIVOM de Salles-sur-l'Hers. Toulouse, Université Toulouse le Mirail, Mémoire MST, (non paginé).

comme celui de Limoux. « Le département de l'Aude 'mosaïque' de la France, le canton de Couiza 'petite mosaïque' du département »[30].

L'engagement du canton dans la dynamique de développement local préconisée par le Conseil Général date de 1996. Le SIVOM de Couiza-Alet-les-Bains, créé en 1985, effectue le lien entre le territoire et la structure départementale du programme de développement local. Ce Syndicat regroupe les élus, les socioprofessionnels et le tissu associatif des vingt-quatre communes associées (vingt-deux du canton plus deux du canton de Limoux). Depuis 1995, le président du SIVOM est le maire socialiste de Rennes-les-Bains qui a été élu conseiller général en 1998. Agé de 51 ans, ce fonctionnaire de direction de l'Education Nationale a commencé sa carrière politique en 1983 comme maire de la commune qu'il administre jusqu'à aujourd'hui. Le discours sur le « développement économique et social du canton de Couiza en valorisant toutes les potentialités des communes et de leur tissu socioprofessionnel » constitue la base de sa plateforme politique.

Les néo-ruraux consolident la diversité agricole

En 1988, le RGA a enregistré 302 exploitations agricoles, soit une baisse de 21% par rapport à 1979. Parmi ces exploitations seulement 18,5% sont à temps complet. En 1997, 156 chefs d'exploitations étaient inscrits à la MSA. La disparition des petites exploitations mais aussi et principalement la forte incidence d'exploitants agricoles à temps partiel expliquent la différence entre ces chiffres. En 1990, 17% des emplois étaient liés au secteur primaire dont 14% directement à l'agriculture. Cette petite région a vécu l'apogée industrielle entre 1910 et 1960. Depuis, les industries de la chapellerie et de la chaussure ont subi un revers économique sans précédent : elles ont toutes fermées leurs portes au cours de l'année 2000. Néanmoins, 22% de la population employée travaillaient encore dans l'industrie contre 12% au niveau départemental. Le taux de chômage de 17% est voisin des indices départementaux et les retraités représentent comparativement 82% de la population ayant un emploi du canton. Le tableau XV, ci-après, présente les activités économiques principales de la population active du canton Couiza.

[30] AGRESTE, 1988a (*op.cit.*), p 2.

L'installation de plusieurs néo-ruraux dans cette zone dans les années 1970 explique, en partie, l'importance de la diversification agricole ainsi que de la transformation et de la commercialisation des produits en circuits courts. Le développement de l'agriculture biologique est une autre caractéristique du canton. Une quinzaine d'exploitants sont membres du Centre d'Information et de Vulgarisation Agricole Biologique, structure de conseil agricole qui s'occupe spécifiquement de la promotion de ce type spécifique d'agriculture. Le président national de l'association d'agriculture biologique nommée Nature et Progrès est d'ailleurs un vigneron de Couiza.

Tableau XV :
Activités économiques principales de la population du canton de Couiza

Activités économiques	Aude	%	Canton	%
Population active ayant un emploi	99 502	100	1288	100
Agriculture, sylviculture et pêche	12 796	13	224	17
Dont, exploitants agricoles	**(9 104)**	**(9)**	**(180)**	**(14)**
Industrie	12 264	12	280	22
Bâtiment et génie civil et agricole	8 116	8	100	8
Commerce	12 984	13	96	7,5
Transports et télécommunications	6 370	6,5	84	6,5
Services non marchands et Administration	21 312	21,5	256	20
Autres services	25 660	26	248	19

Source : INSEE, 1990 (*op.cit.*).

Au début des années 1990, un groupe d'exploitants de la filière fruits et légumes de la zone de la Haute Vallée de l'Aude, la majorité d'entre eux étant d'origine néo-rurale, a créé une coopérative de transformation de leurs produits. L'investissement, de l'ordre de 1 300 000 F, a été subventionné à 50% par l'UE, l'État, la région et le département dans le cadre du PDR. Actuellement, la coopérative « Les jardins de la haute vallée » regroupe quatre-vingt-dix associés et les premières transformations ont commencé fin 1993.

> « L'atelier prévu en fonction des besoins des adhérents fondateurs intègre, dès sa conception, une capacité de traitement de quantités largement supérieures pour les jus, et des possibilités d'agrandissements de la partie conserverie. Il est dès lors dans sa vocation d'accueillir de nouveaux adhérents, arboriculteurs, maraîchers, ou simplement ruraux désireux de se lancer dans la transformation, voire même de susciter des installations intégrant dès l'origine l'objectif de transformation »[31].

[31] COOPERATIVE … , s.d. Une contribution au développement socio-économique de la région. Couiza, 4 p.

L'encouragement à l'installation en agriculture ou tout simplement à la transformation des produits agricoles sans pour autant être exploitant agricole témoigne de l'esprit d'ouverture des associés. Parmi eux, plusieurs ont expérimenté les installations communautaires dans les années 1970 où la solidarité était l'utopie d'une nouvelle façon de vivre. Après les échecs successifs de ces communautés, l'entraide entre les néo-ruraux des premières vagues de migration et ceux qui se sont installés plus récemment est devenue de plus en plus réelle, efficiente et efficace.

Récemment, les responsables administratifs de cette coopérative ont essayé de participer au débat sur la réglementation nationale des produits fermiers. Comme dans l'Aude l'association départementale des producteurs fermiers, créée sous l'égide de la Chambre d'agriculture, cherche à associer cette appellation, prioritairement, à la marque territoriale « pays cathare » ; les membres de cette coopérative envisagent d'élargir l'attribution de la mention « fermier » au-delà des cahiers des charges de cette marque départementale.

Parallèlement, plusieurs éleveurs du canton avec d'autres éleveurs du département sont regroupés autour d'une Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL), qui gère un abattoir et un atelier de découpe où ils font l'emballage sous vide des morceaux de viande. Située dans le canton contigu de Quillan, cette société offre les conditions nécessaires pour effectuer la commercialisation d'une partie de la production d'élevage à travers des circuits courts, dont la vente directe. Les viticulteurs, quant à eux, organisent leur commercialisation par l'intermédiaire de diverses caves coopératives ou caves particulières.

Des ruses au sein des différents services de développement (local et agricole)

Au deuxième semestre 1996, un diagnostic socioéconomique de la zone a été réalisé par l'agent de développement local embauché dans le cadre de la « convention de partenariat » entre le SIVOM et le Conseil Général. Ce travail a été interrompu car cet agent a démissionné pour mésentente avec le conseiller général. Les activités ont redémarré en juillet 1998 après l'engagement d'un jeune « fils du pays » pour occuper cette fonction. La « convention de développement » dont le Conseil Général valide les objectifs définis par le territoire a été signée. Six commissions de travaux s'occupent des thèmes suivants : l'environnement et le cadre de vie ; le tourisme et le thermalisme ; la santé et le social ; l'économie et les métiers ; la communication ; la vie culturelle et associative. La prochaine étape sera la signature du

« contrat de développement » dont le Conseil Général cofinance le projet d'actions pour trois ans.

À l'exemple de la situation précédente, la promotion des activités touristiques est jusqu'ici une priorité du service de développement local. Sur un axe de communication vers les Pyrénées, le tourisme est une activité tout à fait présente dans le canton. Néanmoins, il est encore courant de dédaigner l'importance socioéconomique limitée à « un tourisme de passage ». Les touristes choisissent rarement le canton comme lieu de séjour durable, ce qui rend délicate la valorisation de cette activité. Le canton de Couiza se situe dans une zone de passage, sur le circuit qui fait la liaison entre le château de Montségur[32], en Ariège, les « châteaux cathares » de l'Aude et la côte méditerranéenne.

Mais les atouts touristiques du canton et environs ne sont pas négligeables: l'architecture et les monuments (par exemple le château fort d'Arques du XIIIe siècle), les richesses naturelles et les sites (gorges de Galamus, pic de Bugarach…), le thermalisme d'origine romaine et la fréquentation constante de la petite station de Rennes-les-Bains, ainsi que le musée des dinosaures à Espéraza lié au Centre européen de recherches paléontologiques, une réalisation récente d'envergure et d'importance internationale. Rennes-le-Château, de son côté, ancienne capitale du Razès, n'est pas qu'un belvédère exceptionnel : le lieu attire curieux et intrigants chercheurs du trésor cathare[33].

Les questions relatives au développement agricole sont traitées par des organisations différentes qui s'articulent rarement. Les viticulteurs possèdent leur propre syndicat et disposent des structures des caves coopératives et privées. Les éleveurs extensifs s'organisent autour de la permanence de la Chambre d'agriculture située à Quillan où un ancien membre du Syndicat Montagne, élu actuellement de la liste FDSEA, les représente politiquement au niveau départemental. Les exploitants adeptes de l'agriculture biologique recourent le plus

---

[32] La visite au château de Monségur est pratiquement obligatoire pour les touristes qui s'intéressent à l'histoire cathare. Ce site représente le symbole de la résistance cathare où en 1244 le bûcher de l'Inquisition a sacrifié plus de deux cents « Bons Hommes et Bonnes Femmes » marquant la fin des résistances du comté de Toulouse (Cf. BRENON, A., 1997. Les cathares : pauvres du Christ ou apôtres de Satan ? Paris, Ed. Gallimard, 128 p.).

[33] La légende ancienne sur l'existence d'un trésor cathare a fait de nouveaux adeptes après la diffusion d'une nouvelle concernant le curé de la commune de Rennes-le-Château qui a exécuté des travaux importants dans la commune sans que l'origine exacte des ressources soit connue. « Qu'avait donc pu trouver, en 1891, l'abbé Saunières, curé de Rennes-le-Château, village pauvrissime, pour s'offrir une tour crénelée, une bibliothèque, une villa, un parc, du bon vin, et restaurer l'église dans le goût saint-sulpicien de son époque ? » demande le reporter de la revue Géo, en jetant un peu plus de poudre dans les spéculations autour de l'existence de ce trésor cathare. (Cf. NOUGARET, M.-P., 1989. A la découverte des Corbières. GEO. n° 129, pp. 34-47).

souvent au BIOCIVAM et à deux coopératives de vente des produits issus de cette forme d'agriculture. Ceux qui n'adoptent aucune des orientations techniques citées ci-dessus résolvent individuellement leurs problèmes liés à la production stricto sensu.

Le service de développement local de Couiza, organisé bien plus récemment que celui du cas précédent, n'a aucune possibilité, voire vocation et compétence, pour intervenir dans le domaine agricole. Cette constatation n'a rien à voir avec le fait que le processus de développement local est en train de se restructurer dans ce canton. La dynamique de travail établie entre la coordination de zone de l'AAEMDL et la Chambre d'agriculture qui ont tous les deux un siège à Quillan est très représentative de l'isolement des professionnels de ces deux institutions du champ de développement. Ils agissent d'une façon complètement indépendante et désarticulée. Plus modeste du point de vue des capitaux gérés, la coordination de développement local reste au niveau des critiques et rumeurs à l'égard des services de la Chambre de l'agriculture où les responsables ne favorisent pas les actions concertées.

3.3- Le « tout-tourisme » en zone de montagne

Au sud de l'Aude, dans la zone des Hautes-Corbières, Mouthoumet est formé par un territoire classé en zone de montagne sèche dont l'altitude varie de 250 à 920 mètres. Nous avons déjà vu que l'initiative de développement local du canton de Mouthoumet est à l'origine du programme de développement départemental pays cathare. En 1985, l'Association pour le Développement des Hautes Corbières a été constituée dans le but de rassembler dans une même organisation les élus et les socioprofessionnels locaux qui se proposaient de mener ensemble des actions pour le développement du canton. C'est une initiative pionnière à l'échelle du département qui jusqu'à cette date n'avait pas de programme global de développement. En 1990, le District de Développement du Massif de Mouthoumet a été créé en regroupant les élus de dix-sept communes. Notons qu'une municipalité n'a pas voulu intégrer cette structure intercommunale.

Il est impossible de parler de l'expérience de Mouthoumet sans évoquer la figure de son actuel conseiller général. Issu d'une famille originaire de la commune de Villerouge-Termenès qu'il administre actuellement, le conseiller général de Mouthoumet a vécu jusqu'à l'âge de dix ans dans cette zone rurale. Son père a été obligé de quitter son village d'origine et

son métier de maréchal-ferrant à cause de la mécanisation de l'agriculture. Ainsi, ses parents s'étant installés à Narbonne, il a étudié pendant un an la psychologie et un an la philosophie, avant de suivre une formation de développement rural à l'Institut Agronomique Méditerranéen à Montpellier. Après avoir quitté l'université en 1983, il a été embauché par l'Association Audoise d'Economie Montagnarde à la suite d'un stage de formation. C'est dans ce cadre qu'il a été mis à disposition des élus du canton de Mouthoumet : il a alors aidé de manière déterminante la création de l'ADHCO.

En 1988, soutenu par le conseiller général sortant, il s'est présenté aux élections cantonales avec pour atout principal un projet de développement du canton. Elu conseiller général, un des plus jeunes du département, il fut réélu en 1994 après avoir coordonné la création du district de Mouthoumet. En mars 1989, il est élu adjoint au maire de Villerouge-Termenès dont il est ensuite devenu le maire en 1995. Il faut remarquer que dans le canton de Mouthoumet tous les maires sont de gauche. Aux dernières élections municipales, quinze nouveaux maires socialistes se sont joints aux trois maires de gauche réélus.

La persistance agricole en zone de montagne sèche

Malgré les contraintes naturelles, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie locale suivie de l'artisanat, où ceux du bâtiment sont majoritaires. La viticulture et l'élevage extensif de bovins et ovins sont les filières agricoles les plus répandues. Les agriculteurs d'origine néo-rurale sont moins nombreux qu'à Couiza mais leur présence explique une certaine diversification des activités agricoles (chèvres, volailles, maraîchage, apiculture, herbes médicinales et aromatiques…).

En 1988, 171 exploitations agricoles, parmi lesquelles seulement 21% sont à temps complet, ont été recensées, soit 14% de moins qu'en 1979. En 1997, la MSA comptait 89 chefs d'exploitations agricoles cotisants. En 1990, la population active employée se partageait entre l'agriculture et la sylviculture (37% dont 34,4% d'exploitants agricoles) et les services généraux (63%). Les industries y sont complètement absentes, ce qui explique en partie le taux de chômage six points au-dessus de la moyenne départementale, soit 22,5% contre 16,5%. Le nombre de retraités équivaut exactement à la population active occupée (336 personnes). Le tableau XVI, ci-après, montre les secteurs économiques principaux de la population du canton.

La faiblesse de l'économie locale n'est pas due exclusivement à l'absence des industries mais aussi au déclin relatif de l'agriculture et plus spécialement de la viticulture. En 1995, une étude nommée « l'état des lieux » du canton réalisée par l'ADHCO s'est appuyée sur 71 agriculteurs. D'après l'agent de développement local, cette étude ne considère que les « vrais agriculteurs » puisqu'un certain nombre des exploitants agricoles recensés par la DDAF ne pratiquent qu'une agriculture de petite dimension. On voit là que la notion de l'agriculteur professionnel créée par les politiques publiques de modernisation de l'agriculture, très répandue à l'intérieur des organisations professionnelles agricoles, est adoptée aussi par les responsables et animateurs du développement local même dans les situations où la carence d'alternatives économiques est la règle.

Tableau XVI :
Activités économiques principales de la population du canton de Mouthoumet

Activités économiques	Aude	%	Canton	%
Population active ayant un emploi	99 502	100	336	100
Agriculture, sylviculture et pêche	12 796	13	124	37
Dont, exploitants agricoles	**(9 104)**	**(9)**	**(116)**	**(34,5)**
Industrie	12 264	12	0	0
Bâtiment et génie civil et agricole	8 116	8	24	7
Commerce	12 984	13	20	6
Transports et télécommunications	6 370	6,5	24	7
Services non marchands et Administration	21 312	21,5	72	21,5
Autres services	25 660	26	72	21,5

Source : INSEE, 1990 (*op.cit.*).

Ce type d'attitude, particulièrement fréquente dans ce canton, reflète bien la pensée dominante à l'échelle du département concernant le développement local. Elle se caractérise par le manque de reconnaissance réelle des activités agricoles exercées dans des situations autres que la « professionnelle ». À l'opposé de cette restriction, on assiste à l'exacerbation du projet « tout-tourisme »[34] et donc à une volonté de faire reconnaître et développer le tourisme rural sous toutes ses formes en tout lieu du territoire cantonal.

[34] Sur ce sujet voir BOURDONNEC, Y. L. *et al.*, 1999. Douce France : cher pays de leurs vacances. Le Nouvel Economiste. Paris, n° 1132, pp. 43-63, 96 p.

La priorité touristique et le refus des installations agricoles nouvelles

Les nouvelles installations d'agriculteurs, quand elles sont envisagées, passent par une évaluation restreinte, affinée et pointilleuse. Les projets d'installations proposés par le service de développement local sont orientés quasi exclusivement vers la promotion de l'histoire médiévale qui sert de point d'ancrage premier aux activités touristiques du département et du canton en particulier. On pourra citer, par exemple, les projets de production du vin de rose et l'élevage de sanglier, produits destinés à être servis lors des repas-spectacles médiévaux à Villerouge-Termenès. Le tourisme aurait donc tendance à dicter des règles de choix de culture et d'élevage de qualité dans ce canton peu peuplé, et ceci notamment pour les candidats qui souhaitent s'installer comme agriculteurs.

> « Nous vivons comme une contrainte le faible nombre d'agriculteurs sur la plupart des communes. Pour nous, l'installation de nouveaux agriculteurs (**sous réserve de place et de viabilité de l'activité**) est plus importante pour le développement du territoire que l'extension des exploitations en place »[35].

Or, cette préoccupation excessive à l'égard du succès économique des activités agricoles devient incompréhensible dans un canton où la population moyenne par commune est inférieure à 70 habitants et où quelques municipalités ont du mal à remplir les postes de conseillers municipaux par des candidats qui résident effectivement dans les communes. La contrainte pour les nouvelles installations entraînée par le morcellement démesuré du foncier, caractéristique typique des anciennes zones viticoles qui se sont découpées à l'extrême au fur et à mesure des héritages successifs, est évoquée dans le projet de développement local du canton. Mais les actions pour la surmonter semblent plutôt assurer un statu quo. Le seul outil d'aménagement territorial mentionné est la création de coupures vertes (chemins coupe-feu) afin de lutter contre l'incendie. Une étude qui envisage l'amélioration de la structure foncière propose son expérimentation uniquement dans une ou deux communes à titre expérimental.

Par contre, nous avons vu que le département de l'Aude participe à un programme test du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui propose de subventionner les « installations

[35] ADHCO, 1995. Les acteurs du canton de Mouthoumet présentent : l'état des lieux de leur territoire vis-à-vis du développement. Mouthoumet, ADHCO, p. 29, 54 p.

progressives ». L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural présidée par un agriculteur néo-rural du canton de Mouthoumet, installé depuis 1980 dans la commune de Soulatgé, représente le département auprès de ce programme. Cette situation est indicative du fait que le pouvoir établi au niveau local peut négliger voire freiner les actions structurelles de développement tout en se servant des préceptes du développement local.

L'action en faveur de la diversification et surtout de la transformation des produits agricoles sur place ne dispose pas du même entrain que dans les deux autres cantons. Au contraire, les négociations sur la fusion des rares petites caves coopératives avec d'autres plus performantes du département donnent le ton. C'est le cas de la cave coopérative de Villerouge-Termenès qui vient de fusionner avec celle de Talairan (canton de Lagrasse). Les élus locaux ont servi d'intermédiaires pour les négociations entre les responsables des deux coopératives. La possibilité de transformer l'ancien bâtiment de la cave en hébergement collectif est envisagée par les responsables administratifs du château. En effet, aucune commune du canton ne possède d'hébergement collectif suffisant pour les groupes de visiteurs qui arrivent en cars et qui prennent part aux repas-spectacles du restaurant médiéval.

Ce restaurant est placé dans une salle aménagée du château de Villerouge-Termenès grâce à des subventions de l'initiative LEADER[36]. Une association de développement des activités médiévales organise des fêtes estivales et des banquets médiévaux. L'étude de l'état des lieux du territoire remarque que « certains regrettent une culture historique trop pointue et le déclin de la convivialité. Les prix pratiqués pour assister à ces manifestations excluent la population locale et leur famille qu'elle reçoit l'été »[37].

Quelques exploitants agricoles se demandent si la promotion du tourisme rural dans cette commune ne pouvait pas réserver un autre destin à sa cave coopérative. Le développement touristique suscité ne serait-il pas suffisant pour donner un nouvel essor à la valorisation et à la commercialisation sur place d'une partie du vin produit dans le canton ? L'adoption d'une décision contraire aux orientations des syndicats viticoles de la zone ne serait-elle pas un atout de développement local pour l'avenir ?

---

[36] Cette commune a reçu, à elle seule, 16,5% du montant des subventions de la première phase de l'initiative LEADER « pays cathare ».
[37] ADHCO, 1995 (*op.cit.*), p. 42.

L'actuel maire de la petite commune de Dernacueillette ne cache pas ses critiques sur les orientations politiques et économiques adoptées par le district de Mouthoumet sous l'égide de l'ADHCO. Pour lui, le développement local du canton est trompeur. L'ADHCO qui devrait servir de contrepoids au pouvoir politique des élus locaux « n'est que la boîte aux lettres du District ». L'agriculture ne reçoit pas la même attention accordée au tourisme par les élus locaux. Propriétaire lui-même d'un gîte rural depuis 1995, il est catégorique et affirme que le tourisme rural n'est pas capable, à lui seul, de faire redémarrer l'économie locale. S'il est vrai que l'activité agricole devient de plus en plus difficile dans cette zone isolée, aucune tentative d'envergure pour la revitaliser n'est envisagée.

Il est incontestable que le canton est doté d'atouts spéciaux pour la promotion du tourisme rural. Au-delà de sa richesse naturelle faite de forêts et de reliefs montagneux, deux sites pôles du programme pays cathare se trouvent sur son territoire : les châteaux de Termes et de Villerouge-Termenès. Il est aussi un passage obligé d'accès à deux autres sites, peut-être les plus beaux « châteaux cathares » de l'Aude : Peyrepertuse et Quéribus. Selon l'agent responsable du tourisme du district de Mouthoumet, le programme pays cathare a créé le besoin d'hébergements de qualité qui n'existaient pas auparavant.

Pourtant, les propriétaires du patrimoine bâti des villages n'ont pas de motivation suffisante pour les mettre en valeur. « Ils préfèrent laisser le patrimoine bâti en ruines que de l'aménager pour l'accueil touristique. Nous avons été obligés de créer les gîtes du district dans plusieurs communes… » explique l'agent de développement local. Pour résoudre la carence d'hébergements de qualité, le district a pris en charge la gestion de dix-sept bâtiments dont les propriétaires ont signé des baux de quinze ans en échange de leur restauration. Ce constat suscite pour le moins des questionnements sur la pertinence de la priorité voire de l'exclusivité donnée aux activités du tourisme rural au sein de la politique de développement local du département et en particulier de ce territoire. Cette sur-valorisation du tourisme rural contraste avec les intérêts de la majorité de la population locale et la place trop limitée, voire inexistante, réservée à la promotion des activités agricoles.

La carence d'action des professionnels de la Chambre d'agriculture est flagrante dans cette zone en comparaison avec les deux précédentes. La coordinatrice du service de développement local de Mouthoumet n'est pas la seule à dénoncer l'inadéquation des actions menées par cette OPA dans les zones de montagne. Mais cette professionnelle du

développement local, la plus expérimentée dans ce domaine au niveau départemental, affirme de manière radicale qu'« **il est hors de question que le service de développement local s'occupe des activités agricoles** ». Cette vision sectorielle du développement s'associe au corporatisme des OPA et surtout de la Chambre d'agriculture pour renforcer le véritable fossé qui fait que les actions des différents professionnels du champ de développement sont totalement isolées et séparées les unes des autres. Dans cette logique, les agents de développement local s'occupent préférentiellement de la promotion du tourisme, de l'amélioration de l'habitat, des services liés à la santé et à l'éducation. L'agriculture reste une affaire pratiquement exclusive des organisations professionnelles agricoles.

Cette présentation des trois territoires de la recherche révèle que l'hétérogénéité est une caractéristique importante de l'agriculture audoise. Chacune de ces micro-expériences réunit un certain nombre de traits divergents malgré leur proximité physique et géographique. En ce qui concerne l'agriculture, les priorités des politiques agricoles aussi bien que les initiatives récentes d'occupation des sols, qu'elles soient encadrées ou non par ces politiques, se conjuguent pour établir des contours sociopolitiques et économiques spécifiques à chacun de ces territoires. Face à cette réalité, l'analyse de la quasi-obstination des responsables du développement local au sein du Conseil Général pour la construction d'une identité territoriale s'avère importante pour cette recherche. La marque territoriale « pays cathare » fait figure d'exemple innovateur dans le cadre de l'initiative LEADER. L'étude du cheminement parcouru et envisagé dans ce domaine nous semble fondamentale pour comprendre les contradictions sous-jacentes à l'idée de construction d'un territoire de développement ainsi que pour mieux discerner les rapports établis entre les professionnels du développement local et ceux s'occupant spécifiquement de l'agriculture.

4- Une marque territoriale : quand la qualité cache la diversité

Les visiteurs qui arrivent en voiture dans le département de l'Aude, quel que soit l'itinéraire, restent surpris par le nombre de panneaux de signalisation routière qui rappellent le « pays cathare » et indiquent les sites historiques à visiter. Plus on s'éloigne de l'axe autoroutier et de la plaine vers les zones de montagne, plus ces affiches commencent à être accompagnées de celles faisant la publicité des entrepreneurs du tourisme rural et des produits agricoles locaux. Les visiteurs sont renseignés sur les hébergements et les activités touristiques (escalade,

rafting, randonnées…) aussi bien que sur les produits agricoles vendus directement à la ferme ou dans les points de vente collectifs.

Plusieurs exploitants agricoles promeuvent ainsi leurs produits en attirant l'attention des gens de passage soit sur leur mode de production, soit sur leur localisation particulière : « produits fermiers » ; « produits de l'agriculture biologique » ou encore « savourez la montagne »… Les dépliants touristiques du département, la plupart élaborés sous la tutelle du comité départemental au tourisme, présentent, entre autres choses, les produits agroalimentaires et artisanaux, et plus spécifiquement ceux qui portent la marque « pays cathare ». Cette marque appartient légalement au Conseil Général qui l'a déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Les structures qui s'engagent à sa promotion sont subventionnées surtout par l'intermédiaire de l'initiative LEADER. La marque « pays cathare » peut être attribuée à toutes les branches économiques. Chaque chambre consulaire (agriculture, métiers, commerce et industrie) s'occupe de la gestion de cette marque dans son secteur propre. La coordination en est assurée par le Conseil Général.

Dans les dernières années, les initiatives de création des marques de qualité territoriales cherchant à fonder une image positive d'un territoire se sont accrues surtout dans les zones rurales. Ces territoires parfois institutionnalisés de type « pays » sont dans leur phase de construction institutionnelle. Il en est de même des marques de qualité territoriales. Il s'agit alors de deux dynamiques associées qui tentent d'établir des corrélations positives pour le développement d'une zone considérée.

> « Le territoire, dans cette nouvelle perspective, n'est pas un simple support des activités économiques ou un cadre de localisation des agents. Il s'agit d'un espace construit historiquement et socialement, où l'efficacité des activités économiques est fortement conditionnée par les liens de proximité et d'appartenance à cet espace. Le territoire est donc un résultat, non une donnée »[38].

Ce type d'interprétation du territoire est essentiellement tributaire des réflexions sur le développement réalisées à partir des expériences de l'industrialisation diffuse fort répandue dans la troisième Italie[39]. En réalité, la tentative actuelle est d'étendre le modèle de

[38] MUCHNIK, J. et SAUTIER, D., 1998. Systèmes agro-alimentaires localisés et construction de territoire. Montpellier, CIRAD/TERA, p. 5, 46 p.

[39] Sur ce sujet se reporter à la première partie de la thèse : Chapitre I, section 3 (*Les bases économiques du développement local*) et Chapitre II, section 2.3 (*L'articulation entre les notions de territoire et d'agriculture familiale*).

développement vérifié avec succès dans certaines régions particulièrement délimitées historiquement et sociologiquement à d'autres zones et secteurs économiques voire même à son ensemble. De cette façon, certaines collectivités rurales à faible développement industriel essayent de bâtir une image particulière de leur territoire susceptible d'intéresser à la fois le public en général dans les cas de la promotion touristique, et les socioprofessionnels des différents domaines de l'économie. L'idée centrale consiste à promouvoir d'une façon articulée les activités touristiques et les produits agricoles et artisanaux du territoire.

A priori, l'Aude réunit un ensemble de conditions jugées idéales pour ce type de démarche : l'histoire et le patrimoine médiévaux, les paysages exubérants, la volonté politique d'une majorité d'élus locaux et des financements européens spécifiques en faveur des actions de développement rural. La conception du programme de développement pays cathare a été inscrite au fur et à mesure de sa formulation dans une logique qui conçoit la construction d'un territoire de développement à partir de la mobilisation des acteurs locaux autour d'un programme concerté.

Depuis 1994, les chambres consulaires incitent les socioprofessionnels du département à s'organiser par filières pour demander cette marque afin d'avoir le droit de l'utiliser pour commercialiser leurs produits et leurs services. Un groupe de boulangers, par exemple, a créé le pain « du pays cathare », dont le cahier des charges prescrit le façonnage et l'emploi d'un pourcentage de farine d'épeautre parmi ses ingrédients. D'une façon similaire, la marque est attribuée à d'autres socioprofessionnels tels que les guides touristiques rassemblés dans une association, des propriétaires d'hébergements touristiques dont les établissements présentent une qualité supérieure, des propriétaires de caveaux viticoles… aussi bien qu'aux exploitants agricoles organisés par filières de production.

Les agriculteurs peuvent utiliser la marque « pays cathare » soit pour les produits agricoles, soit pour les prestations touristiques liées à la ferme. Le nombre exact d'exploitants agricoles qui en bénéficient n'est pas connu précisément ni par les responsables du service du Conseil Général, ni par ceux de la Chambre d'agriculture. À partir de sources diverses, dont les entretiens verbaux, il a été possible de les estimer à environ une centaine fin 1999. Ce faible nombre d'agriculteurs concernés s'explique, bien entendu, par la courte durée de l'expérience mais aussi par les normes établies par les concepteurs de la marque ou simplement par le manque d'intérêt de la majorité de exploitants agricoles à l'égard de cette politique. L'encadré

VII ci-après présente les différentes filières, produits et services qui ont bénéficié de cette marque jusqu'à fin 1998.

Ainsi, la marque « pays cathare » dans l'agriculture s'inscrit dans le domaine de la différenciation des produits agricoles, importante pour les exploitants agricoles familiaux qui dépendent des marchés créneaux. Nous privilégions ici l'étude des critères adoptés par les responsables de son attribution aux produits agricoles et aux structures d'accueil touristique gérées par les agriculteurs. Les motivations et les restrictions que cette catégorie socioprofessionnelle manifeste envers cette politique de développement local ont été soigneusement repérées pendant l'enquête de terrain et sont mises en valeur dans cette analyse.

Encadré VII : Filières organisées autour de la marque « pays cathare »

A) Services

a) Filière hébergement hôtels et restaurants (espace rural et urbain) : 43 établissements
b) Filière auberges rurales : en cours de réflexion
c) Filière hébergement rural : 88 gîtes, chambres et tables d'hôtes, et fermes-auberges
d) Filière hôtellerie de plein air : 20 campings
e) Filière prestation culturelle : 28 guides-conférenciers ou guides de pleine nature
f) Filière caveaux : 169 points de vente
g) Boutiques : 13 points de vente

B) Artisanat

h) Filière métiers d'art et ateliers : 10 artisans d'art
i) Filière boulangerie et pâtisserie : 45 boulangers agréés « du pain du pays cathare »

C) Agroalimentaire

j) Concours Aude Gourmande : 62 entreprises participantes (modalité d'attribution de la marque abandonnée depuis 1998)
k) Agneau du pays cathare : 26 éleveurs et 18 points de vente (1) ;
l) Porcs du pays cathare : 44 éleveurs et 37 points de vente (1) ;
m) Volailles du pays cathare : 13 éleveurs et 10 points de vente (1) ;
n) Filières fruits et légumes ; viande bovine ; fromage de chèvre : en cours de réflexion ou le nombre d'adhérents est inconnu.

(1) Ces points de vente ne sont pas marqués « pays cathare »

Source : Recensement des filières pays cathare, 1999. Etat récapitulatif des cahiers des charges utilisés pour l'attribution de la marque pays cathare. Carcassonne, Conseil Général, 2 p.

4.1- Les filières agricoles « pays cathare » : une qualité haute de gamme

La salle de réunion de la Chambre d'agriculture exhibe des posters sur trois filières agricoles de la marque « pays cathare » (volaille, porc et agneau). Ces filières agricoles sont celles où l'utilisation de la marque se trouve le plus avancée. Les affiches présentent les animaux dans

leur milieu naturel en contact avec l'herbe et sous le soleil. Le système d'élevage en plein air de la marque « pays cathare » semble ainsi s'opposer aux systèmes industriels où les animaux sont élevés en batterie.

Cependant, à l'exception des volailles qui passent une partie de leur vie en plein air, les deux autres espèces ayant la marque « pays cathare » sont élevées « conventionnellement », c'est-à-dire dans des bâtiments. Contrairement à l'idée répandue, les animaux « pays cathare » ne présentent aucune particularité liée à l'utilisation des races typiques de la région qui d'ailleurs n'existent plus. À ces aspects plutôt techniques, gravissimes pour certains agriculteurs qui pratiquent, par exemple, l'agriculture biologique depuis longtemps, d'autres critiques s'ajoutent à l'égard de cette marque. À la limite, certaines critiques s'appuient même sur le fait historique que les religieux cathares étaient végétariens. Simples querelles normales au sein des programmes de développement local ou indice d'un dysfonctionnement politique majeur ?

La Chambre d'agriculture gère un dispositif obligeant les agriculteurs de chaque filière, qui souhaitent obtenir la marque, à se réunir et à élaborer un cahier des charges spécifique qui sera homologué par les techniciens responsables de la filière concernée. Plus récemment, un service externe a été engagé afin d'effectuer un contrôle, en vue de respecter les normes des cahiers des charges s'appliquant aux agriculteurs.

Une autre façon d'accéder à l'utilisation de la marque dans le domaine de l'agroalimentaire était d'être lauréat du concours « Aude Gourmande »[40]. Ceux qui remportaient le premier prix dans chaque catégorie de produits pouvaient les commercialiser en utilisant la marque « pays cathare » jusqu'au concours de l'année suivante. En général, ils représentaient un an après soit les mêmes produits, soit des produits différents.

Lors du XVe concours départemental « Aude Gourmande » de 1998, nous avons compté un total de soixante-deux participants, entreprises et agriculteurs confondus. Cette même année,

[40] Ce concours est organisé annuellement avec le partenariat de l'ensemble des chambres consulaires. Les participants sont inscrits dans une des trois catégories suivantes : a) l'agriculteur transformateur qui fait une « production de caractère fermier » et vend directement à la ferme, dans un marché de proximité ou par correspondance ; b) le maître artisan ou un artisan qui a jusqu'à une dizaine de salariés et vend dans une boutique, épicerie fine ou un petit magasin de distribution ses produits ; c) l'entreprise agroalimentaire de plus de dix salariés qui dispose d'une importante capacité de production.

l'attribution de la marque « pays cathare » aux vainqueurs de chaque catégorie du concours a provoqué des polémiques. Force est de constater que, contrairement aux années précédentes, l'indication de la marque n'a pas été inscrite sur les macarons qui sont ajoutés aux emballages des produits primés. La Chambre du commerce et de l'industrie, responsable de l'organisation du concours cette année-là, est administrée par des dirigeants qui s'opposent à la majorité du Conseil Général. Il semble qu'ils n'aient que peu d'intérêt à s'engager dans le programme de développement pays cathare, qui fait la notoriété politique de plusieurs élus de la majorité départementale.

Ce dispositif particulier d'attribution de la marque a été abandonné depuis 1998 sans que des explications claires aient été données au public concerné. Du jour au lendemain, les agriculteurs déjà habitués à vendre leurs produits primés avec la marque « pays cathare » ont été privés de cette attribution sans aucune consultation préalable. Selon la responsable d'un GAEC, reconnue localement pour la qualité de ses confitures et lauréate chaque année du concours « Aude Gourmande », ce type de procédure politique ne fait qu'éloigner encore plus les agriculteurs des politiques de développement local. En réalité, ceux-ci ne donnent pas beaucoup d'importance à la marque « pays cathare » même s'ils ne refusent pas son attribution. « Nous ne la prenons pas au sérieux, tout en regrettant que les choses se passent comme ça, comme si nous n'avions rien à dire là-dessus »….

On voit là que les divergences au sein du champ du pouvoir politique départemental ont des conséquences directes sur les politiques de développement local. En d'autres termes, le « degré d'autonomie »[41] du champ du développement local est trop faible. C'est un champ très hétéronome dans le sens où il est régi par des lois et des règles qui sont conçues de l'extérieur. Dans ce type de champ, la concurrence, par les capitaux divers qui sont en jeu entre les différents acteurs, est imparfaite, et quelques-uns ont plus d'atouts que les autres. De même, la censure interne n'est pas gérée par des préceptes exclusivement *développementistes* mais fondamentalement d'ordre politique.

La responsable gestionnaire pour la marque au sein du Conseil Général affirme que l'octroi de ce signe territorial exclusivement par l'intermédiaire des cahiers des charges spécifiques aux filières s'avère plus efficace. Cette dynamique forcera les intéressés à se mobiliser en

[41] BOURDIEU, P., 1997. Les usages sociaux de la science : pour une sociologie clinique du champ scientifique. Paris, INRA, 79 p.

adoptant une démarche collective, c'est-à-dire à travers des associations, des CUMA et des sociétés nouvelles ou à partir de l'intégration auprès de structures coopératives existantes. Cependant, une première évaluation de l'utilisation de cette marque entraîne quelques doutes à l'égard de sa capacité de mobiliser les socioprofessionnels et de la pertinence sociopolitique à forcer la « démarche collective », au moins en ce qui concerne le secteur agricole.

La faible implication directe des exploitants agricoles

Parmi les quatre filières agricoles qui avaient un cahier des charges concernant la marque « pays cathare » à la fin de 1998, le groupement coopératif Audecoop, qui rassemble six coopératives de l'Ouest audois, participe à l'organisation de trois de ces filières (volailles, porcs et agneaux). La filière des volailles est la seule pour laquelle la coordination de la marque est partagée entre ce groupement et l'association des producteurs fermiers de la Piège. Celle-ci rassemble pourtant seulement cinq agriculteurs du canton de Salles-sur-l'Hers parmi la trentaine des associés de la CUMA située dans ce canton. Ces cinq agriculteurs ont pris l'initiative d'organiser un cahier des charges pour les volailles « pays cathare ». Plus récemment, le groupement coopératif a négocié des modifications sur certaines prescriptions de ce cahier des charges, avec le concours de la Chambre d'agriculture, pour que celui-ci devienne moins restrictif. Cette procédure lui permet ainsi d'utiliser la marque aussi pour ses volailles.

La filière bovine présente une situation particulière. Trente-deux éleveurs bovins membres de la SARL nommée « Les éleveurs audois » ont initialement demandé la marque « pays cathare ». Mais peu après, la majorité de ces éleveurs ont préféré faire le choix d'une conversion vers l'agriculture biologique en profitant des aides européennes qui incitent au passage à ce mode d'agriculture. Pour l'instant, c'est le groupement coopératif Audecoop qui profite le plus de cette marque départementale dans le domaine agricole.

> « Réunis pour faire le point après l'affaire des farines belges contaminées, les partenaires d'Audecoop n'ont pas eu de mal à relever la différence des produits attributaires de la marque Pays cathare, puisque les cahiers des charges des filières agneaux, porcs, volailles… interdisent l'emploi des farines de viande »[42].

[42] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999b. Pays cathare : quand la qualité paye. Carcassonne, AAEM, n° 76, p. 7, 8 p.

Mais c'est justement l'association de ce groupement coopératif à la marque « pays cathare » qui suscite davantage de rumeurs. La filière ovine est l'exemple le plus souvent évoqué pour mettre en avant les contradictions dont la marque est porteuse. Dans cette filière, deux systèmes de production distincts coexistent dans le département : les agneaux de bergerie et les agneaux élevés en plein air. Plusieurs agriculteurs maintiennent un troupeau dans le but principal d'entretenir les prairies des exploitations, pratique d'ailleurs encouragée depuis longtemps par la PAC et plus particulièrement depuis l'adoption des mesures agri-environnementales. Les animaux élevés dans cette optique sont commercialisés en grande partie localement. Néanmoins, le cahier des charges de la marque « pays cathare » s'applique exclusivement aux agneaux de bergerie des exploitants adhérents à Audecoop. Les industries agroalimentaires préfèrent manifestement ce système d'élevage à cause de la standardisation des carcasses et du type de viande.

En outre, il n'est pas rare de rencontrer des éleveurs d'agneaux de bergerie qui oublient qu'ils sont engagés dans la démarche pays cathare. En réalité, ces exploitants font indifféremment l'élevage des agneaux de bergerie et des agneaux « pays cathare ». Les animaux sont tous élevés ensemble. Seuls quelques-uns remplissant certaines caractéristiques de carcasse seront classés « pays cathare » à l'unité d'abattage de la coopérative. Les agriculteurs reçoivent un surplus sur le prix de ces animaux mais n'ont aucun autre type d'engagement en dehors de la production au sens strict. La commercialisation est faite par la coopérative préférentiellement auprès des bouchers locaux.

Cette même dynamique est adoptée pour les porcs « pays cathare » mais, en ce qui concerne leur élevage, le cahier des charges en prévoit tous les principaux systèmes. Comme l'élevage de plein air est pratiquement absent dans le département, les porcs « pays cathare », à l'exemple des agneaux, sont élevés en bâtiments. Dans les deux cas, les volets principaux des cahiers des charges stipulent essentiellement une alimentation excluant les farines de viandes et un âge d'abattage précis.

La critique la plus couramment émise à l'égard de la marque « pays cathare » soit par des agriculteurs non intégrés au groupement Audecoop, soit par certains dirigeants de la Confédération Paysanne porte sur son appropriation commerciale par ce groupement coopératif. Dans de nombreux cas, son intervention interdit pratiquement la participation de petits agriculteurs, certains innovants, mais non associés à Audecoop. Cette organisation

agricole pourrait d'ailleurs recourir plus facilement aux signes officiels de qualité tels que le label rouge et le certificat de conformité des produits, ce qui n'est pas le cas des agriculteurs qui adoptent une orientation technique particulière et en général isolée (culture de fleurs, élevage de sangliers ou de juments, production de pain…).

En effet, la Certification de Conformité des Produits commence à intéresser cette coopérative. En France, l'accès à la CCP ou aux labels faisant l'objet d'une mention géographique est une condition pour demander l'Indication Géographique Protégée reconnue et gérée par les services spécialisés de l'Union Européenne. Récemment, les responsables pour l'autorisation des signes de qualité de l'UE n'ont pas reconnu la marque « pays cathare » en tant qu'indiquant une mention géographique. Cette situation explique le retournement actuel de ce groupement coopératif vers les signes officiels, ce qui légitime les critiques et les réticences de certains exploitants agricoles à l'égard de la gestion ainsi que des préceptes de qualité de cette marque sous l'égide du département.

Une option territoriale douteuse

La notion de rareté des produits marqués « pays cathare » est sans aucun doute une orientation commerciale qui écarte la majorité des exploitants agricoles et qui explique le faible nombre d'agriculteurs bénéficiant de cette politique. C'est une exclusion double qui s'opère puisque la quasi-totalité de ceux qui ont du mal à accéder aux politiques agricoles traditionnelles, telles que la PAC et la DJA, se trouvent exclus aussi de cette politique de développement local.

À titre d'exemple, pour qu'un éleveur de volailles, qui est en train de s'installer progressivement (sans DJA) dans le canton de Mouthoumet, puisse vendre ses volailles avec cette marque, il sera obligé d'adhérer soit à l'association des producteurs fermiers de la Piège, soit à Audecoop. Peu importe si son exploitation se situe à plus de 100 km de la zone du Lauragais où se trouvent les abattoirs de ces deux structures qui ont le droit d'abattre les volailles « pays cathare ». Les coûts de transport deviennent encore plus considérables si on prend en compte que, pour la plus grande partie du trajet, les routes sont en zone de montagne. Cet exploitant agricole n'a pas hésité à renoncer à cette procédure en soulignant, sans avoir tort, que ceux qui ont le plus besoin d'une politique de promotion des produits agricoles locaux réunissent difficilement la totalité des conditions exigées. Néanmoins, il remplit pratiquement toutes les conditions spécifiques du cahier des charges et possède une

« tuerie de volailles » à la ferme construite selon les normes sanitaires européennes qui lui permet de pratiquer la vente directe.

La situation est encore plus difficile pour les éleveurs d'agneaux en plein air qui pratiquent la vente directe. Dans ce cas, il ne suffit pas d'adhérer à Audecoop ; il faut changer complètement le système d'élevage et confier la commercialisation des agneaux à cette coopérative. La vente directe étant justement ce qui intéresse d'abord ces éleveurs, ils n'ont aucune réticence à renoncer complètement à la marque et à la mépriser en tant qu'outil de développement local.

L'idée d'une marque territoriale qui servirait à la fois au développement agricole aussi bien que territorial est donc remise en cause. La conception de la marque « pays cathare » exclut, par exemple, la majorité des exploitants agricoles qui transforment et vendent directement leur production. De même, elle se met en contradiction avec certaines politiques agricoles nationales et européennes qui cherchent à valoriser l'environnement et la qualité des processus de production, comme c'est le cas des subvention à l'élevage ovin extensif. Une preuve de son dysfonctionnement a été les réticences posées par les propres responsables de la Chambre d'agriculture sur sa pertinence en tant que marque de qualité afin d'être incluse au sein des contrats territoriaux d'exploitation.

En définitive, l'action collective que la marque engendrerait, selon l'avis des responsables de sa promotion, est tout à fait incertaine, au moins en ce qui concerne la production agricole. Cette marque est adoptée par un nombre trop restreint d'agriculteurs qui en général se trouvent plus ou moins bien placés sur le marché visant surtout une clientèle aisée. Bien que les critiques adressées à l'appréhension de la qualité exclusivement par filières deviennent de plus en plus courantes dans l'agriculture, l'orientation de la marque « pays cathare » reste très conventionnelle vis-à-vis de la dynamique escomptée. Ses atouts diffusés à l'extérieur ne se vérifient guère localement et deviennent tout à fait trompeurs.

> « Ici, la qualité prise en compte va au-delà de la qualité normative et des appellations. Elle concerne aussi la 'territorialité', cette nouvelle forme de comportement solidaire privilégiant le lien entre les hommes, les territoires, les produits, les services, les producteurs et les consommateurs. Ce développement implique de façon indissociable l'économie, le social, le culturel. Il vise un équilibre dynamique, durable, entre l'environnement et les activités humaines, harmonieux et favorable à la santé des personnes »[43].

Comment ne pas reconnaître que les exploitants agricoles isolés soit géographiquement, soit parce qu'ils adoptent des orientations techniques innovatrices et éloignées des OTEX les plus répandues localement deviennent d'importants acteurs de développement de leur zone. Une politique territoriale d'inclusion à la place des dispositifs d'exclusion devrait prendre en charge la totalité des initiatives des agriculteurs indépendamment du fait qu'ils sont insérés ou non dans une structure quelconque de coopération agricole. La contribution individuelle au développement local d'un exploitant agricole situé dans une zone de montagne dépeuplée et isolée des principales structures de services agricoles est comparativement bien plus significative que celle de ses collègues qui se trouvent être objectivement mieux situés.

La marque « pays cathare » acquiert un contour un peu différent dans le domaine du tourisme rural. La procédure générale adoptée ici cherche à inclure un nombre relativement significatif d'établissements. Les propriétaires des gîtes ruraux, des chambres et des tables d'hôtes, des campings et des fermes auberges peuvent demander individuellement la marque après l'adhésion au relais Gîtes de France. Néanmoins, en ce qui concerne les agriculteurs, cette flexibilité plus large présente un impact limité puisque le nombre d'exploitants agricoles impliqués par ce type de prestation de service est faible. Face à l'importance donnée au tourisme au sein du programme pays cathare essayons maintenant de comprendre la gestion de la marque pour le tourisme rural et spécialement pour l'agritourisme.

---

[43] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 2000. Vers une marque territoriale européenne. Carcassonne, AAEM, n° 78, p. 7, 8 p.

4.2- L'agritourisme « pays cathare » : un surplus rarissime de qualité

L'accueil touristique à la ferme : quelques précisions

Le concept d'agritourisme adopté ici fait référence plus particulièrement aux exploitations agricoles qui sont dotées soit d'une structure d'hébergement, soit d'une structure de loisirs, parfois associées aux services de restauration au sein de la ferme. Pour l'analyse de la marque « pays cathare » dans ce type de prestation de service, il faut tout d'abord situer la place de l'accueil touristique pratiqué par les exploitants agricoles aussi bien que leurs motivations principales envers l'exercice d'une activité peu traditionnelle au sein du métier d'agriculteur.

L'agritourisme en France s'éloigne, dans certains cas largement, des proportions décelées dans les autres pays européens : 20% du nombre total d'exploitants agricoles en Suède et en Suisse, 10% en Autriche et 8% au Royaume-Uni[44]. En 1998, la Fédération Nationale des Gîtes de France, un des réseaux touristiques les plus anciens du pays, comptait 42 700 gîtes et 23 000 chambres d'hôtes répartis sur l'ensemble du territoire[45]. Mais les agriculteurs ne représentent qu'un tiers des propriétaires, soit à peu près 4% du total des exploitants agricoles si on adopte une évaluation optimiste.

Deux facteurs sont souvent avancés pour expliquer cette réticence des agriculteurs français à l'égard de l'agritourisme. Le premier tient à la résistance des organisations professionnelles agricoles à accepter les activités ludiques en tant qu'opportunité économique pour les agriculteurs. Le second fait référence à la carence des politiques publiques qui associent le tourisme rural au contrôle du développement des résidences secondaires en milieu rural. Dans les pays voisins où l'agritourisme est plus développé, les installations de résidences secondaires et la construction immobilière en milieu rural passent par des évaluations rigoureuses de leurs impacts socioéconomiques et environnementaux[46]. Ce type de résidences a enregistré une hausse impressionnante dans les quarante dernières années en France. Elles

---

[44] BAZIN, G. et ROUX, B., 1997. L'agritourisme : un atout pour les zones rurales difficiles méditerranéennes ? In : ROUX, B. et GUERRAOUI, D. (éd.). Les zones défavorisées méditerranéennes : études sur le développement dans les territoires ruraux marginalisés. Paris/Casablanca, L'Harmattan/Toubkal, pp. 339-361, 361 p.
[45] BOURDONNEC, Y. L. *et al.*, 1999 (*op.cit.*).
[46] BAZIN, G. et ROUX, B., 1997 (*op.cit.*).

sont passées de 600 000 unités en 1960 à 2 900 000 en 1999 dont environ la moitié se trouvent dans des communes rurales[47].

Bazin et Roux[48] analysent deux autres données pertinentes du tourisme en milieu rural. La première concerne l'intégration des agriculteurs qui ne remplissent pas les conditions socioéconomiques pour pratiquer l'accueil touristique à la ferme, à l'exemple de plusieurs exploitants des zones de montagnes. Les investissements financiers aussi bien que techniques et l'existence d'un patrimoine approprié à l'activité mettent en question l'agritourisme en tant qu'alternative économique pour ces exploitants. La seconde aborde la tendance du tourisme rural à se développer sans aucun rapport avec les agriculteurs, qui restent, malgré ces apports extérieurs circonstanciés, marginalisés dans leur propre milieu.

Ces facteurs montrent que l'optimisme fréquemment évoqué sur ce sujet devient contradictoire face à la faible participation des agriculteurs dans ces activités touristiques. Pour la plupart des exploitants agricoles, l'importance du tourisme en zone rurale se trouve, peut-être, plus souvent dans la dynamisation de l'économie locale, en particulier par la promotion de leurs produits de qualité, que dans la gestion directe d'une structure d'accueil.

Mais quelles sont les motivations principales de ces agriculteurs qui se prêtent à cette activité nouvelle et non traditionnelle dans la profession ? L'étude conduit par Disez[49] auprès des agriculteurs d'une zone du Massif Central qui offrent ces services touristiques a identifié trois logiques d'acteurs : la logique patrimoniale, la logique entrepreneuriale et la logique de complément du revenu. La première s'inscrit dans une stratégie de valorisation du patrimoine bâti, sans que l'activité soit envisagée en tant que source de revenu prioritaire pour le groupe familial. Ainsi, les agriculteurs profitent des subventions et des actions qui promeuvent le tourisme rural, très fréquentes dans le cadre du programme PDR et de celui de l'initiative LEADER, sans envisager véritablement un engagement majeur dans ce domaine.

---

[47] BETEILLE, R., 1996. Le tourisme vert. Que sais-je ? Paris, PUF, 127 p.
INSEE, 2000 (*op.cit.*).
[48] BAZIN, G. et ROUX, B., 1997 (*op.cit.*).
[49] DISEZ, N., 1999. Agritourisme : logiques d'acteurs ou logiques de territoires ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 250, pp. 40-46, 60 p.

> « Ces prestataires s'orientent généralement vers un organisme de labellisation qui se charge de commercialiser la prestation. Ces agriculteurs peu incités à se prendre en charge, entrent en quelque sorte dans une logique de filière et adoptent un comportement d'attente vis-à-vis de la clientèle. Il s'ensuit qu'ils s'investissent très peu dans la vie locale et valorisent peu leur région ou leur métier »[50].

La deuxième logique s'applique aux situations où l'agritourisme correspond à l'occupation principale du ménage. Il constitue un projet professionnel qui assure la partie la plus importante du revenu familial. Ces agriculteurs s'intéressent davantage aux activités qui envisagent la promotion touristique de leur zone. Ils se montrent dynamiques et novateurs, et s'investissent autant que possible dans toutes les initiatives de valorisation territoriale. Finalement, la troisième logique recouvre plus spécifiquement les ménages agricoles qui cherchent un revenu complémentaire à travers l'occupation de la main-d'œuvre féminine. Le degré d'intégration et de participation aux actions concertées de promotion de l'activité à l'échelle de la petite région varie en fonction de la disponibilité des femmes au sein de ces ménages.

L'agritourisme « pays cathare » : une poignée d'agriculteurs concernés

La Maison du Tourisme Vert audois regroupe les trois principaux réseaux de labels du tourisme rural existant dans le département : Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme et la marque « pays cathare ». En janvier 1999, 584 propriétaires de 721 gîtes ruraux, 84 structures de chambres d'hôtes (268 chambres), 12 campings à la ferme et 6 fermes auberges étaient répertoriés dans cette Maison. Selon un responsable administratif, pratiquement le même nombre d'hébergements existerait dans le département sans qu'ils appartiennent à aucun réseau organisé de tourisme rural.

D'après lui, les agriculteurs sont propriétaires d'environ la moitié des établissements recensés à la Maison du Tourisme Vert, ce qui correspond à moins de 4% des exploitants agricoles audois impliqués directement dans l'agritourisme. En 1988, ils étaient aux alentours de 3% alors que la moyenne nationale demeurait inférieure à 2%. Pourtant, on remarque ici qu'en dix ans l'évolution de l'agritourisme a été faible malgré la promotion de l'activité imprimée par le programme pays cathare. De plus, les départements placés en zones de montagne ou

[50] DISEZ, N., 1999 (*op.cit.*), p. 43.

proches du littoral, à l'exemple de l'Aude, enregistrent une activité touristique en zone rurale plus importante, et par conséquent un nombre plus significatif d'agriculteurs y sont impliqués.

Parmi les réseaux touristiques les plus répandus au niveau national, le label « Gîte de France » peut être appliqué à la totalité des modes d'accueil individuels reconnus. Ce réseau est présent dans la quasi-totalité des départements. La marque « Bienvenue à la Ferme » est décernée sous l'égide des Chambres d'agriculture et ne concerne que les hébergements installés chez les agriculteurs. Le réseau « Accueil Paysan », structure créée sous l'influence politique de la Confédération Paysanne, est pratiquement absent dans le département. Cinq établissements audois seulement figurent dans le catalogue de ce réseau.

La marque « pays cathare » envisage de distinguer les hébergements qui offrent un « plus » de qualité à la clientèle touristique. « Afin de prendre en compte un plus grand nombre d'hébergements ruraux et de valoriser les efforts de qualité », les établissements se distinguent entre ceux « qui ne bénéficient pas d'une architecture ancienne ou remarquable, mais qui font, par contre, un effort de qualité, de confort, et de service dans l'esprit du Pays Cathare » et ceux qui ont en plus « un caractère architectural, historique et une ambiance remarquable, un environnement paysager soigné » (…). Dans ces derniers cas, les gîtes, les chambres et tables d'hôtes ou les fermes auberges se distinguent par la mention « caractère du pays cathare »[51].

Une centaine de structures de tourisme bénéficient des avantages de la dénomination « pays cathare » et un tiers de celles-ci est géré par des agriculteurs, soit environ trente agriculteurs. Mais les propriétaires des établissements touristiques sont davantage intéressés à l'accession de leur établissement à cette mention car elle semble manifestement passionner une partie importante des touristes qui cherchent à séjourner dans une des zones rurales du département. Plusieurs enquêtes réalisées auprès des touristes qui visitent les sites liés au catharisme indiquent qu'ils connaissent certains chapitres de l'histoire cathare et sont à la recherche d'informations supplémentaires sur le sujet, d'où l'expression « touristes intelligents » pour les caractériser.

[51] LE PAYS CATHARE, s.d.. Charte du pays cathare : hébergement rural. Carcassonne, Conseil Général de l'Aude, 14 p.

> « La dénomination Pays Cathare fait appel à une notion historique qui n'existe qu'à l'état de vestiges et de sites témoins d'un épisode assez bref et longtemps occulté ou oublié de l'histoire audoise. (…) À l'inverse, on peut supposer que le Pays Cathare représente quelque chose de concret pour les visiteurs et les touristes »[52].

En effet, la marque « pays cathare » pour le tourisme rural acquiert une signification tout à fait différente de celle présentée précédemment pour les produits agricoles. Les propriétaires des hébergements ruraux reconnaissent que l'histoire cathare assure une clientèle importante en milieu rural dans le département. L'aménagement des sites historiques et leur signalétique, les promotions touristiques réalisées à l'extérieur de l'Aude (Paris, Barcelone…) et les financements divers des activités afférentes sont des initiatives menées par le Conseil Général qui apportent des résultats satisfaisants.

Néanmoins, le succès relatif de ce programme de développement local en ce qui concerne le tourisme rural doit prendre en considération que c'est bien sur ce sujet que converge la plus grande partie des efforts du département, en particulier budgétaires. Dans le contexte actuel, il est trop risqué d'affirmer qu'un territoire, dans le sens d'un espace de développement, est en train d'acquérir sa plénitude, liée à une identité stable et définitive. Bien au contraire, l'expérience de l'Aude est riche d'enseignements et sert d'abord d'indicateur du fait qu'un territoire de développement est le résultat du jeu complexe du champ du pouvoir politique local.

4.3- Un signe des contradictions du développement local

L'expérience audoise de construction d'une marque territoriale est en train d'être adoptée et adaptée par deux autres GAL de l'initiative LEADER : l'un d'Andalousie en Espagne et l'autre de la *Valle Umbra* (Ombrie) en Italie. En 1999, les responsables de ces trois GAL se sont réunis à Mouthoumet, où d'ailleurs les bénéficiaires de la marque sont pratiquement inexistants, pour mettre au point un projet de coopération transnationale « vers une marque

[52] RAYNAUD, J.-B., 1996. Le programme « Pays Cathare » : tourisme et développement rural dans la zone des hautes corbières. Montpellier, Université Paul Valéry, p. 38, 109 p.

territoriale européenne de qualité ». Plus avancé dans ce domaine, le GAL audois fait figure de référence et source d'informations pratiques pour les deux autres Groupes[53].

> « Un projet de territoire est un système d'actions concret et complexe, dans lequel les acteurs doivent adhérer à un projet collectif. Une marque –et c'est le cas pour Pays cathare- n'est pas seulement une marque commerciale mais bien une référence pour tout un territoire. Elle devient l'expression des valeurs communes des acteurs du développement »[54].

Vues de l'extérieur, les initiatives du programme pays cathare, parmi lesquelles la marque ressort davantage, semblent exemplaires aussi bien pour la construction du territoire que dans l'adoption même des principes du développement local. Ce programme représente un modèle de développement décentralisé et ascendant aux yeux des fonctionnaires et des consultants de l'État et de l'Union Européenne spécialisés dans le domaine. En général, les évaluations et les critiques élaborées par ces professionnels du développement à l'égard des programmes qu'ils accompagnent sont modérées, dites d'une façon moins directe. Rien d'anormal puisqu'ils dépendent directement de la reproduction politique et financière de ces expériences pour légitimer et assurer leurs propres fonction et métier.

Récemment, nous avons rencontré à Paris le responsable d'une entreprise de consultants de développement qui avait évalué l'initiative LEADER pays cathare à la demande de l'UE. Pendant notre discussion qui s'est déroulée sans l'utilisation d'un magnétophone, il a fait des remarques tout à fait intéressantes sur le programme pays cathare, telles que le décalage entre le marketing et les orientations politiques données au programme. Néanmoins, quand nous lui avons demandé si dans son rapport il avait précisé ces aspects, sa réponse a été nuancée : « pas si clair et si direct… ».

De même, les analyses académiques qui cherchent à démontrer que la sphère locale est plus efficace dans la gestion des ressources publiques sont parfois prises en otage par leur propre objet d'étude, n'arrivant pas à percevoir les contradictions cachées sous le discours idéalisé de la localité. En général, la démonstration s'appuie sur la documentation élaborée par des experts et des consultants ainsi que par des entretiens avec les responsables politiques et

---

[53] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999c. Vers une marque de qualité territoriale... Carcassonne, AAEM, n° 75, p. 7, 8 p.
LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 2000 (*op.cit.*), p. 7.
[54] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999c (*op.cit.*), p. 7.

administratifs des opérations de développement. C'est le cas, par exemple, de la thèse de Berriet-Solliec[55], publiée récemment chez L'Harmattan[56], qui présente le programme pays cathare comme l'expérience exemplaire parmi celles de l'initiative LEADER sans pour autant justifier les raisons de ce choix.

> « Parmi tous ces programmes, celui de l'Aude est souvent considéré comme exemplaire par les observateurs du développement local (…). Le programme 'Pays Cathare' peut être considéré comme représentatif de la procédure LEADER pour deux raisons principales. Premièrement, le programme est structuré autour de l'expérimentation de solutions innovantes autour d'un thème original lié à l'histoire de la zone. Deuxièmement, le programme repose sur l'idée de partenariat et d'approche intégrée ».

Ce type d'analyse en quelque sorte superficielle ne fait qu'augmenter le nombre déjà considérable d'expériences érigées par-ci par-là comme modèles de développement. La majorité de ces expériences s'effondrent du jour au lendemain dans leurs contradictions internes surtout au moment où les financements externes disparaissent. Une sorte de mystification est créée autour de programmes considérés comme archétypes dont les fondements et principes sont transférés à d'autres contextes socioéconomiques et politiques à travers les réseaux de professionnels et institutions de développement. Dans la plupart des cas, ce procédé est endossé par les avis plus ou moins engagés de chercheurs en sciences sociales qui partagent les mêmes conceptions *développementistes* que ceux des professionnels des institutions spécialisées en la matière.

L'étude approfondie du programme pays cathare révèle qu'il est géré d'une façon technocratique, centralisée et descendante sans se différencier des actions classiques du genre. La marque « pays cathare », à l'instar du programme de développement dans lequel elle est inscrite, a été conçue par les élites politiques et socioprofessionnelles du département. Les prises de décision de ce programme n'entraînent pas chez les habitants de l'Aude le même engouement que celui suscité chez les visiteurs par l'histoire cathare et l'exubérance naturelle des sites historiques. L'étonnement manifesté par les responsables administratifs de la marque face aux controverses locales qu'elle provoque en est une bonne illustration.

---

[55] BERRIET-SOLLIEC, M., 1997. Institutions et territoires : vers le renouvellement des politiques publiques ? Les interventions des Départements et des Régions dans le secteur agricole. Montpellier, ENSAM/INRA, Thèse de doctorat, INRA, Etudes et Recherches n° 109, 338 p. (+ annexes).

[56] BERRIET-SOLLIEC, M., 1999. Les interventions décentralisées en agriculture : essai sur la composition territoriale de la politique agricole. Paris, L'Harmattan, 333 p.

> « La marque Pays cathare, c'est le fil rouge qui conduit la politique de développement local dans le cadre du programme Pays cathare. Aujourd'hui, elle soutient la promotion des produits audois à l'extérieur du département, dans le cadre de colloques, présentations du programme ou opérations médiatiques. **Dans le département, elle est trop souvent perçue comme un gadget**. C'est peut-être dommage »[57].

La défiance nettement affirmée envers la marque se manifeste assez souvent. La plus récente de ces manifestations est, par exemple, celle d'un groupe d'agriculteurs néo-ruraux implantés géographiquement en plein « pays cathare »: les Hautes Corbières. Ce groupe se réunit pratiquement tous les dimanches au marché d'Espéraza, le matin à neuf heures et demie, d'où le nom du groupe « Neuf et demie ». La plupart d'entre eux font la vente directe de leurs produits sur place. Les orientations de la politique du programme de développement local sont mises en question dans le tract hebdomadaire du groupe. L'usage de la notoriété historique du catharisme par des actions de promotion diverses fait ainsi l'objet de ces critiques. L'adoption d'une approche globale pour renforcer la qualité des exploitations agricoles est opposée à l'approche par filière.

> « Les élus parlent volontiers en ce moment de 'pays', de territoire, de développement local (certains parlent même de 'pays cathare' mais la marque pays cathare se commercialise uniquement par filière). Nous attendons, de la part des élus autre chose que des paroles. Ce début de travail à partir de nos projets de commercialisation cantonale sera un test pour évaluer l'intérêt des élus pour 'un territoire' »[58].

La marque « pays cathare » pour les produits agricoles reflète bien la difficulté à raisonner différemment du modèle traditionnel de développement agricole au sein de cette OPA. Le traitement de l'agriculture par des filières strictes et spécialisées déconnectées de la dynamique plus large du développement rural est liée d'évidence à l'héritage des quarante ans pendant lesquels l'idéal de l'agriculture productiviste a régné presque exclusivement. La « culture » à la fois du productivisme et de la spécialisation demeure encore fortement répandue au sein des OPA et restera dominante pendant longtemps. Les exploitants agricoles familiaux qui transforment et vendent directement leurs produits agricoles sont dispersés sur le territoire de l'Aude et restent parfois complètement en marge des politiques des organisations professionnelles agricoles. Ces exploitations agricoles diversifiées, et forcément

---

[57] LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1996b. Le fil rouge. Carcassonne, AAEM, n° 62, p. 7, 8 p.
[58] NEUF ET DEMI, 1999. À toutes les Miss Cathare du 9h30. (s.l.), 2 p.

complexes, posent des problèmes aux professionnels agricoles qui ont été formés et embauchés pour travailler dans le cadre d'une agriculture homogène qui cherche à simplifier les processus de production.

En résumé, le type de pilotage et d'orientation politique du programme pays cathare est pour le moins contestable dans un département où, depuis deux décennies, le milieu rural passe par des transformations importantes. L'augmentation de sa population rurale, d'une part, n'est nullement due à des actions institutionnelles délibérées et d'autre part elle comprend une partie significative de familles à faibles revenus qui ont choisi de vivre dans une commune rurale. Dans un tel contexte, un programme de développement local qui ne prend pas en charge cet aspect socioéconomique et qui joue toutes ses cartes dans la promotion du tourisme et des produits « haut de gamme » présente une lacune dès sa conception.

À ce titre, nous rejoignons les critiques élaborées par Amartya Sen[59], prix Nobel d'économie en 1998, à l'égard de la participation des acteurs sociaux au sein des opérations de développement. Dans sa conception du « développement comme liberté »[60], Sen élargit la notion de participation au-delà des « murs » des structures institutionnelles formelles (élections, assemblées, conseils administratifs…). « Le pilotage unilatéral, y compris s'il est le fait du meilleur des experts, ne saurait en soi constituer une solution »[61]. En dernière analyse, Sen défend le renouvellement complet des habitudes des institutions démocratiques, y compris celles qui s'en occupent du développement.

> « Cette exigence ne vaut pas seulement pour les pays économiquement arriérés, la démocratie signifie aussi la liberté d'agir en tant que citoyens impliqués dont la voix compte et non de se contenter d'un état de vassalité, rendu supportable par l'abondance de biens matériels »[62].

Dans le prochain et dernier chapitre, nous approfondissons l'étude de la diversité sociale et technique des exploitations agricoles vis-à-vis des politiques publiques de subvention agricole. Nous montrons que les arboriculteurs, les maraîchers, les cultivateurs de fleurs,

---

[59] SEN, A., 1999. L'économie est une science morale. Paris, La découverte, 126 p.
SEN, A., 2000. Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté. Paris, Odile Jacob, 356 p.
[60] Son ouvrage le plus complet sur ce thème, « *Development as Freedom* » (Ed. Alfred Knopf Inc., 1999), a été traduit en français par « Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté » (Ed. Odile Jacob, 2000).
[61] SEN, A., 1999 (*op.cit.*), p. 124.
[62] SEN, A., 2000 (*op.cit.*), p. 287.

d'herbes aromatiques et médicinales, les éleveurs de chèvres, de moutons, d'équidés, de gibier…, qui sont en majorité transformateurs et vendeurs de leur production, ne sont pas impliqués dans le projet départemental de développement local, tout comme les agriculteurs pluriactifs. Pourquoi même ne constitueraient-ils pas les acteurs prioritaires de ce projet ? Ces exploitants agricoles atypiques et minoritaires, maintes fois négligés voire méprisés en tant qu'atouts du développement, jouent un rôle majeur dans la dynamique de revitalisation des zones rurales marginalisées.

Chapitre III- La diversité socioéconomique des exploitants agricoles : un chantier de développement local

Dans ce dernier chapitre nous nous concentrons d'une façon générale sur la diversité socioéconomique des exploitants agricoles à partir de l'analyse des systèmes de production des quarante-six agriculteurs rencontrés pendant la recherche de terrain. Le but est ici de montrer que le développement des zones rurales, en particulier celles qui présentent des handicaps naturels à la pratique de l'agriculture productiviste dépend de la reconnaissance et de la légitimation, au sein des organisations professionnelles agricoles et du développement local, des orientations techniques adoptées par les agriculteurs. À partir des expériences des exploitants agricoles de la recherche, nous examinons tout d'abord les différences principales des agricultures pratiquées dans les zones défavorisées et de montagne aussi bien que les rôles pionnier et innovateur des agriculteurs néo-ruraux particulièrement dans la mise en valeur de l'agriculture biologique et la vente directe des produits d'origine agricole. Ensuite, nous analysons les deux logiques économiques différentes des exploitants agricoles qui mettent en évidence le fait que les politiques de développement agricole et rural ne prennent pas ou peu en compte cette bipolarité des exploitations agricoles : d'une part, les entreprises agricoles performantes gérées en tant que telles avec l'orientation de professionnels du domaine qui facilitent l'accès aux politiques agricoles diverses et, d'autre part, les exploitants agricoles qui dépendent de leurs propres « astuces » parmi lesquelles les rémunérations non agricoles des membres du ménage et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles pour que leur système productif fonctionne le mieux possible. Finalement, nous approfondissons l'étude de la diversité socioéconomique des exploitations agricoles et de leurs contributions différentes au développement de la zone à laquelle elles appartiennent. Pour cela, nous avons mis au point les préceptes d'une typologie dont le fil conducteur est le degré de légitimité des différentes catégories à l'égard des principales politiques de développement. Nous caractérisons chacune des catégories typologiques en considérant ce degré de légitimation et les stratégies socioéconomiques diverses adoptées.

1- Entretiens sur la pluralité des agriculteurs

1.1- Une vision d'ensemble des exploitations agricoles de la recherche

Les principales caractéristiques sociopolitiques y compris l'appartenance syndicale des quarante-six exploitants agricoles de la recherche aussi bien que les SAU et les UTA de leur unité productive sont présentées dans le tableau XVII ci-dessous. Il est évident que les valeurs moyennes cachent des inégalités entre les agriculteurs d'un même canton. Comme l'a remarqué Levi[1], « il existe en fait une grande dispersion des comportements autour de la moyenne » qui expliquent la complexité des modes de fonctionnement bien plus importante que celle qu'on décrit à première vue. Pour rendre compte de cette situation, nous soulignons au fur et à mesure les différences les plus marquantes des données analysées. En outre, les informations de chacune des exploitations agricoles de la recherche qui ont permis l'élaboration de ce tableau moyen sont présentées en annexe.

Tableau XVII :
Les principales caractéristiques sociopolitiques et productives des exploitations agricoles

Cantons	Chef d'exploitation					Exploitation				Syndicat	
	Nb	Souche	Néo-Rural	Formation scolaire ≥BEPA	Formation scolaire BAC ou +	Familiale	SAU	UTA	DJA	FDSEA	CP
Salles-sur-l'Hers	14	12	2	9	5	10	98	1,9	11	10	2
Couiza	16	6	10	7	9	5	50	1,8	10	2	6
Mouthoumet	16	8	8	10	6	7	78	1,4	6	4	2
Total	46	26	20	26	20	22	74	1,7	27	16	10

Source : Recherche de terrain en 1998.

L'origine sociale des agriculteurs enquêtés se partage fondamentalement en deux groupes : les agriculteurs de souche et les néo-ruraux. La distinction de ces groupes entraîne leur définition par ces désignations mêmes. Néanmoins, les cas des agriculteurs venus d'autres départements voire d'autres régions et les fils d'agriculteurs qui sont partis en ville pour étudier et travailler et qui reviennent au pays d'origine quelques années après soulèvent souvent des doutes pour

[1] LEVI, G., 1996. Comportements, ressources, procès : avant la « révolution » de la consommation. In : REVEL, J. (éd.). Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard/Le Seuil, pp. 187-207, 243 p.

les classer dans l'une ou l'autre catégorie. La précision de Léger et Hervieu[2] concernant les situations qui relèvent de la néo-ruralité éclaircit les diverses significations de cette notion.

> « Nous ne tenons pas compte, (…), des agriculteurs ou fils d'agriculteurs migrants, à la recherche de terre et fuyant la contrainte du départ forcé vers la ville et le travail industriel. Nous en excluons également les 'enfants du pays' effectuant – si l'on peut dire – leur retour sur place sans être jamais partis : ceux qui refusent des emplois salariés industriels ou tertiaires auxquels une formation leur donne en principe accès pour faire vivre coûte que coûte – et souvent contre l'avis de leurs parents – la petite exploitation familiale, le petit commerce ou la petite entreprise artisanale. Nous y incluons, par contre, les fils ou petit-fils d'agriculteurs ou d'artisans effectivement partis s'établir en ville (eux ou, plus souvent, leurs pères) et revenus après un temps plus ou moins long dans leur pays ou dans leur région d'origine, pour y faire de l'artisanat ou de l'agriculture »[3].

De la sorte, nous avons rencontré vingt-six chefs d'exploitations de souche et vingt néo-ruraux. Si à Salles-sur-l'Hers, les agriculteurs appartiennent très majoritairement à la première catégorie (douze sur quatorze agriculteurs), à Couiza les néo-ruraux sont prédominants (dix sur seize). À Mouthoumet, l'origine des seize agriculteurs se partage exactement entre les deux catégories. Les agriculteurs de souche ont majoritairement accédé à l'activité par l'héritage de l'exploitation agricole familiale : vingt sur les vingt-six agriculteurs ont hérité de l'exploitation familiale. À l'inverse, la majorité des ménages dont les chefs des exploitations agricoles sont d'origine néo-rurale ne présentent aucun lien parental avec une famille paysanne du département à l'exception de trois cas qui échappent à cette règle.

Le premier cas concerne un ancien salarié d'une firme de matériel de construction de Narbonne mis au chômage à l'âge de trente-six ans après seize ans de travail. Depuis 1991, il a repris quatre hectares de vigne situés à Villerouge-Termenès qui appartenaient à la famille de son épouse. Plus tard, il a agrandi l'exploitation par l'achat de quatre autres hectares et demi. Sans formation scolaire agricole, son installation n'a pas bénéficié de la dotation jeune agriculteur. L'essentiel de sa production viticole est classé comme « AOC Corbières ». Parallèlement à l'activité agricole, il exerce le métier de maçon dans les environs.

Le deuxième se rapporte à une famille de descendants de paysans qui a repris les terres familiales laissées en friches pendant une génération. Depuis 1997, un petit-fils de paysan qui a vécu jusqu'à l'âge de trente ans en ville (régions parisienne et marseillaise) est en train de

---

[2] LEGER, D. et HERVIEU, B., 1979. Le retour à la nature: « au fond de la forêt… l'État ». Paris, Seuil, 234 p.

s'installer progressivement sur les terres qui appartenaient à l'origine à son grand-père maternel. Pour réaliser cette reconversion professionnelle, ainsi qu'en même temps ce changement de style de vie, cet ancien policier compte sur l'aide financière et le travail direct sur son exploitation de ses parents retraités. Malgré sa formation scolaire du niveau du baccalauréat, il ne peut pas demander la DJA faute d'une formation spécifiquement agricole. Il est tout à fait remarquable de constater que les « coups de mains » familiaux sont très fréquents pour les nouveaux agriculteurs qui s'installent hors des normes fixées par la profession. L'encadré VIII, ci-dessous, donne plus d'éléments au sujet de cette expérience d'installation agricole hors-normes.

Encadré VIII : Devenir agriculteur : une affaire de famille

Sur 1,5 hectare de SAU d'une superficie totale de 7,5 hectares hérités de son grand-père, ancien viticulteur, un ex-policier municipal âgé de trente et un ans a choisi depuis 1997 l'élevage de volailles en plein air pour débuter son installation progressive dans le métier agricole. Divorcé, père de deux enfants, il a habité à Paris et à Marseille avant de prendre la décision de suivre ses parents qui, une fois à la retraite, ont déménagé à Vignevieille, commune de 75 habitants du canton de Mouthoumet dont sa mère est originaire.

Pour l'instant, il élève des « volailles fermières » qu'il commercialise localement sans avoir encore aucun statut agricole officiel ni même être inscrit auprès de la MSA. La construction d'une « tuerie de volailles », financée entièrement par ses parents, est presque achevée. Cette unité d'abattage suit les normes sanitaires européennes et lui donne le droit d'abattre un nombre limité de têtes par jour et de les vendre exclusivement à des particuliers.

Ses projets pour l'avenir sont incertains. D'autres activités sont envisagées : l'élevage de cochons ou d'agneaux, toujours en plein air, la viticulture pour laquelle les cuves héritées du grand-père peuvent redevenir utiles et même l'agritourisme, en restaurant complètement une bâtisse à l'état de ruine. Pour cela, il souhaite avoir un associé qui veuille s'engager dans ces projets ou d'autres. Les parents lui donnent des coups de mains importants et surtout l'aident financièrement, mais ceux-ci ne suffisent pas à satisfaire l'ensemble de ses projets et de ses ambitions. Sans une formation scolaire agricole, il ne peut pas demander la DJA, ni l'emprunt « jeune agriculteur ». Les travaux saisonniers chez des vignerons voisins du village et le rabattage du gibier pour les chasseurs venus des villes, qui achètent volontiers ses volailles également, lui permettent de contourner les contraintes financières.

Source : Recherche de terrain en 1998

Le troisième cas est celui d'un exploitant sans origine agricole mais qui a établi par mariage des liens avec une famille d'agriculteurs situés à Salles-sur-l'Hers. Ingénieur agronome d'origine allemande, il est installé depuis 1995 sur une propriété de trente-quatre hectares de SAU achetée avec l'héritage avancé par sa famille. Son installation a bénéficié de la dotation

[3] LEGER, D. et HERVIEU, B., 1979 (*op.cit.*), p. 134-135.

et de l'emprunt spécial pour les jeunes agriculteurs. L'orientation principale de cette nouvelle unité de production agricole est la fabrication de fromages à partir du lait excédentaire de la ferme du beau-père.

Ce dernier, âgé de 58 ans, est en train d'attribuer la succession de son exploitation spécialisée dans l'élevage laitier à ses deux filles mariées. Un couple reprendra la ferme actuelle et l'autre recevra un quota de lait transformé par leurs soins en fromages. Ceux-ci sont commercialisés directement dans la zone, et le marché de Castelnaudary représente leur principal espace de vente. Cette orientation technique a pris en considération la formation scolaire de l'épouse qui a suivi un BTA dans le domaine de l'industrie laitière.

Trois autres cas rencontrés montrent des choix de migrer dans le département déterminés par des liens familiaux hors du domaine agricole. Le restant des agriculteurs néo-ruraux ne présentent aucune attache familiale sur place. Peu d'entre eux avaient une expérience professionnelle ou une formation scolaire agricole au moment de l'installation. Ils sont devenus agriculteurs par l'achat, le fermage ou même le « *squat* » d'une surface agricole. Le terme « squatter » est fréquemment évoqué par ces agriculteurs pour désigner l'utilisation de terres appartenant à des propriétaires urbains (héritiers d'anciens paysans). Ces lopins de terre sont généralement mis en pâture, ce qui n'implique pas d'investissements risqués.

1.2- Les installations hors-normes : une normalité en zone de montagne

À plusieurs reprises nous avons expressément cité le niveau de formation scolaire des agriculteurs. Nous avons déjà vu que cette formation représente en effet un important mécanisme de contrôle exercé surtout par le syndicat agricole majoritaire sur les candidats à l'installation. Dans ce domaine, les agriculteurs de souche de l'échantillon de la recherche présentent une formation scolaire nettement inférieure à celle des agriculteurs d'origine néo-rurale. La majorité d'entre eux n'ont pas dépassé le niveau du BEPA. Quelques-uns des plus âgés ont recouru aux stages de formation, une sorte de « dispositifs de rattrapage »[4] mis en

[4] CHAMPAGNE, P. et MARESCA, S., 1986. De la succession familiale à l'installation professionnelle. Dijon-Paris, INRA.
MARESCA, S., 1986. Le théâtre de la profession : le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs. Actes de la Recherche en sciences sociales. Paris, Ed. de Minuit, EHESS, n° 65, pp. 77-85, 106 p.

place par le syndicat majoritaire. Jusqu'en 1984, le système de stage de 200 heures dans une exploitation agricole autre que celle d'origine familiale permettait spécialement aux fils d'agriculteurs d'obtenir l'équivalence d'un brevet professionnel agricole et d'avoir accès à la DJA et aux crédits agricoles à taux bonifiés.

Depuis cette date, quelques changements ont été opérés dans le système de formation requis dont l'augmentation de la durée du stage à 800 heures et le traitement différencié selon la catégorie d'âge des candidats. Dorénavant, ceux qui sont nés après 1er janvier 1971 doivent avoir une formation au moins de niveau Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole. De plus, un stage de six mois sur une exploitation agricole située au minimum à plus de 50 km du domicile agricole du candidat est devenu obligatoire[5]. Le tableau XVIII, ci-dessous, schématise le niveau de formation des agriculteurs par tranches d'âges et origines sociales.

Tableau XVIII : Niveau de formation des chefs d'exploitation

Classes d'âges		**21 à 40**			**40 à 50**			**Plus de 50**			
Cantons/ Niveaux d'étude	Catégorie sociale	≥BEPA	BTA/ Bac	Bac+	≥BEPA	BTA/ Bac	Bac+	≥BEPA	BTA/ Bac	Bac+	Total
Salles-sur-l'Hers	Souche	3	-	1	4	1	1	2	-	-	12
	Néo-rurale	-	-	1	-	-	1	-	-	-	2
Couiza	Souche	-	1	1	2	-	2	-	-	-	6
	Néo-rurale	2	-	-	1	1	3	2	-	1	10
Mouthoumet	Souche	-	1	-	4	-	-	3	-	-	8
	Néo-rurale	1	2	1	2	1	1	-	-	-	8
Total	Souche-	3	2	2	10	1	3	5	-	-	26
	Néo-rurale	3	2	2	3	2	5	2	-	1	20

Source : Recherche de terrain en 1998.

Au total, dix-huit agriculteurs de souche sur vingt-six ont une formation correspondante à un BEPA ou inférieure. Trois autres ont le niveau d'un Brevet de Technicien Agricole et les cinq restants ont suivi une formation après le baccalauréat, dont deux présentent une formation non agricole. Le premier a suivi deux ans d'études à Paris au début des années 1970. Pendant cette

[5] Voir dans l'encadré II, en annexe, les conditions les plus courantes concernant la formation scolaire que les candidats à l'installation agricole doivent remplir pour accéder à la DJA.

période, il a travaillé à la Poste, qu'il a quittée pour reprendre l'exploitation familiale après la retraite du père. La seconde vient de reprendre l'exploitation familiale à l'âge de 21 ans. En réalité, cette jeune femme continue sa formation scolaire dans le domaine du tourisme (bac plus cinq). D'après son père qui gère encore l'exploitation, « elle a l'âge pour finir ses études et si elle le souhaite, elle peut suivre plus tard une formation agricole qui lui donne le droit de recevoir la DJA ».

Les générations les plus récentes des familles d'agriculteurs de souche sont en train de rattraper le décalage « historique » qui existait entre le niveau de formation scolaire des fils de paysans et des autres catégories socioprofessionnelles. Ils se rapprochent du niveau scolaire des agriculteurs d'origine néo-rurale. Quelques-uns suivent expressément une formation agricole dans le but de reprendre l'exploitation familiale. Ces études agricoles peuvent être tout à fait innovantes, comme c'est le cas pour une jeune femme qui est en train de préparer un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)[6] spécialement orienté dans l'analyse et la conduite des activités liées au tourisme rural. La ferme familiale est dotée d'une structure d'accueil touristique (chambres d'hôtes et gîte rural).

D'autres hésitent à abandonner la recherche d'un métier non agricole, que leur formation scolaire permet, au profit d'une installation sur l'exploitation familiale. Pour ceux-ci, le besoin d'une formation agricole s'impose à court terme pour pouvoir accéder aux aides à l'installation et aux emprunts spéciaux réservés aux jeunes agriculteurs. Dans ces cas, l'activité agricole sert d'alternative face à la difficulté de trouver un travail dans leur spécialité. Une certaine résistance à prendre cette décision s'explique par la prise de conscience qu'il est fort probable que le métier agricole devienne définitif pour eux. Même s'il est possible de contourner la législation, l'accès à la DJA implique un engagement de dix ans sur l'exploitation agricole. Parfois, la constitution d'un GAEC familial est adoptée pour intégrer sur l'exploitation agricole les membres les plus jeunes de la famille.

Du côté des néo-ruraux, la formation scolaire plus élevée s'explique en grande partie par leur expérience de vie urbaine avant de migrer en zone rurale. Parmi les vingt agriculteurs de cette catégorie, huit présentent une formation correspondant au BEPA ou inférieure, quatre autres ont étudié jusqu'au baccalauréat et les huit restants ont suivi une formation au-dessus du

[6] Pour préparer un BTSA, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un brevet de technicien agricole.

niveau du baccalauréat. Parmi ces douze agriculteurs néo-ruraux qui ont soit passé le baccalauréat, soit suivi des études universitaires, neuf ne présentaient aucune formation agricole au moment de leur arrivée en zone rurale ; cinq ont postérieurement préparé un brevet agricole. Leur intérêt majeur pour cette formation s'explique plus par l'accès à la dotation jeune agriculteur et aux emprunts à taux bonifiés, que l'enseignement lui-même.

Dans ce sens, nous avons rencontré dix-neuf ménages agricoles qui n'ont pas reçu la DJA, soit 41% du total. Douze d'entre eux sont des néo-ruraux. La notion de « ménage » est ici adoptée pour rendre compte des situations où cette dotation n'a pas été attribuée au moment de l'installation du chef de l'exploitation agricole mais de celui d'un autre membre de la famille. En général, les raisons qui ont empêché certains ménages de la percevoir sont combinées et plurielles. Mais sans doute, la formation scolaire explique davantage les désistements à s'engager dans le « marathon » des installations aidées.

Dans notre étude, ce type d'empêchement est partagé autant par les agriculteurs de souche (5 cas) que par les néo-ruraux (5 cas). Plusieurs agriculteurs ont effectué une formation agricole minimale (Brevet Professionnel Agricole) a posteriori dans le but de contracter des financements à taux bonifiés. Quelques-uns ont reçu la DJA par l'intermédiaire de l'installation d'un autre membre de la famille (épouse ou fils) qui avait auparavant préparé une formation agricole.

L'adoption d'un système de production hors du cadre préconisé par les organisations professionnelles agricoles et un âge supérieur à 40 ans au moment de l'installation concernent sept autres agriculteurs, tous d'origine néo-rurale. L'installation avant 1973, année de l'institutionnalisation de la « dotation jeune agriculteur », explique deux autres cas d'installation sans DJA. Le tableau XIX, ci-après, schématise les difficultés les plus importantes évoquées par les agriculteurs qui n'ont pas bénéficié des avantages de cet instrument de politique agricole.

Tableau XIX :
Les raisons des installations agricoles sans DJA

Raisons	Souche	Néo-rural
Formation scolaire	5	5
Projet d'installation	-	4
Age à l'installation	-	3
Autres	2	-
Total	7	12

Source : Recherche de terrain en 1998.

Le montant de la DJA reçue par agriculteur dépend fondamentalement de l'EPI et de la zone agricole où l'exploitation est localisée. De même, les installations de couples d'agriculteurs sont majorées. Ainsi, la valeur des DJA varie d'un minimum de 52 000 F dans les zones de plaine à un maximum de 343 400 F dans les zones de montagne. Dans les zones défavorisées, ces valeurs vont de 67 200 F à 213 600 F. Cet avantage en faveur des zones de montagne doit être relativisé puisque les cas d'installations sans DJA y sont nettement plus fréquents. L'analyse des montants des DJA des cantons étudiés révèle que les valeurs moyennes se rapprochent si l'on prend en considération le nombre total d'agriculteurs y compris les exclus de cette politique.

Ainsi, dans le canton de Mouthoumet, situé dans sa totalité en zone de montagne sèche, dix agriculteurs sur seize se sont installés sans DJA (celle-ci est en moyenne de 56 500 F) ; dans le canton de Couiza qui présente environ deux tiers de sa superficie dans ce même type de zone et un tiers en zone défavorisée, six agriculteurs sur seize n'ont pas demandé la DJA (la moyenne monte à 79 000 F). Finalement à Salles-sur-l'Hers, canton compris dans sa totalité en zone défavorisée, trois cas sur quatorze n'ont pas reçu la DJA (celle-ci est en moyenne de 63 000 F).

Les paramètres adoptés par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture pour évaluer les EPI et définir le droit d'accès et la valeur de la DJA sont établis à partir du « référentiel technico-économique départemental ». Le dernier projet départemental élaboré par cette commission date de 1996 et il est orienté fondamentalement vers les filières

viticoles, « grandes cultures » et « montagne élevage »[7]. Nous avons vu que les installations totalement différentes de ces filières types sont fréquentes surtout dans les zones de montagne. La reconnaissance de la « viabilité » économique de ces exploitations agricoles par les OPA, quand elle a lieu, s'accomplit tardivement. Dans de nombreux cas, le dynamisme de ces nouveaux agriculteurs explique la réussite d'un modèle d'installation qui n'est nullement guidé par les normes souhaitées par les OPA.

1.3- La diversité des systèmes de production : le particularisme des néo-ruraux

Le cas le plus frappant concerne l'agriculture biologique qui a été implantée dans le département par les agriculteurs néo-ruraux sans aucune politique officielle de soutien et bien avant la demande actuelle croissante de produits issus de ce type d'agriculture. Aujourd'hui, l'appui public à la production agricole biologique implique la reconnaissance du savoir-faire des unités agricoles en place depuis longue date. Mais ces agriculteurs pionniers ne remplissent ni le « référentiel technico-économique départemental », ni le niveau de formation agricole exigé. Ceux qui ont réussi à rester sur place sont surpris actuellement par l'offre des subventions spéciales d'origine européenne. Le Programme de Développement Rural, par exemple, n'établit aucune restriction liée à la formation scolaire, ni à l'âge des bénéficiaires ou encore à la comptabilité des activités. Le PDR devient indubitablement moins orthodoxe du point de vue de la promotion du développement rural que les programmes coordonnés exclusivement par les OPA.

Les choix des techniques et des systèmes de production adoptés par les agriculteurs néo-ruraux présentent une corrélation directe avec la surface de leurs exploitations. La SAU moyenne des exploitations agricoles de cette catégorie d'agriculteurs, toutes zones confondues, atteint 29,5 ha soit environ trois fois et demie moindre que les 109 ha dont disposent les exploitants agricoles de souche. Au niveau territorial, la SAU moyenne des exploitations de la recherche de terrain situées à Salles-sur-l'Hers (98 ha) est supérieure à celles localisées à Couiza (50 ha) et à Mouthoumet (78 ha). Ces données sont indicatives d'une forte augmentation des surfaces moyennes des exploitations agricoles dans les dix dernières années. D'après le recensement agricole 1988, ces SAU moyennes étaient respectivement de l'ordre de 50 ha, 27 ha et 24 ha. Le processus de concentration foncière

[7] CDOA, 1996. Projet départemental. Carcassonne, Préfecture de l'Aude, 9 p. (+ annexes).

constaté par l'enquête Structure aux échelles départementale et nationale semble se vérifier indifféremment sur tous les types de zones agricoles (plaine, zones défavorisées et de montagne).

La variabilité des SAU des exploitations agricoles dans les deux cantons de montagne saute aux yeux. Le système d'élevage extensif côtoie la viticulture et des orientations agricoles diversifiées. Le canton de Couiza présente deux tiers de sa superficie localisées dans la région agricole nommée « pays de Sault » tandis que la superficie du canton de Mouthoumet est pratiquement partagée entre cette région agricole et la région viticole[8]. Le « pays de Sault » est orienté techniquement par la Chambre d'agriculture vers l'élevage extensif de bovins et d'ovins. Les exploitations d'élevages, dissociées de pratiques telles que la transformation, la vente directe de viande, l'accueil touristique à la ferme ou la pluriactivité, présupposent obligatoirement la disponibilité de surfaces relativement importantes pour assurer leur rentabilité.

Mais la coexistence de la viticulture et d'un nombre non négligeable de petites exploitations qui exercent d'autres activités agricoles expliquent la faiblesse de la SAU moyenne dans ces deux cantons. Ces petits exploitants pratiquent plus couramment l'élevage de caprins, vaches laitières, volailles, chevaux et l'apiculture aussi bien que la culture de légumes, fleurs, herbes médicinales et cultures annuelles. Leurs systèmes de production sont plus fréquemment associés à une démarche qui articule la qualité, la transformation et la vente directe des produits agricoles. L'accès aux marchés de la zone et l'organisation de petits réseaux de points de ventes et d'acheteurs particuliers y compris les propriétaires d'hôtels et restaurants deviennent essentiels pour ces exploitants.

Le choix de ces petits exploitants pour la vente directe de leurs produits agricoles aux consommateurs est dû essentiellement à la petite taille de leur structure foncière. Ce type d'engagement explique en partie la faible différence entre les UTA moyennes employées par des unités de production agricole de tailles parfois largement différentes. Le recensement agricole de 1988 a enregistré 1,7 UTA à Salles-sur-l'Hers et 0,9 UTA à Couiza et à Mouthoumet. Dans la recherche, les exploitations agricoles des cantons de Salles-sur-l'Hers et

[8] Pour visualiser les régions agricoles de l'Aude qui incident sur les territoires étudiés, il faut se reporter au chapitre II, carte IX, de la seconde partie de la thèse.

Couiza présentent en moyenne respectivement 1,9 et 1,8 UTA tandis qu'à Mouthoumet l'UTA moyenne est de l'ordre de 1,4. Dans ce canton, le nombre des chefs d'exploitation pluriactifs dans l'échantillon de la recherche est plus important. Les exploitations gérées par ceux-ci emploient une demi-unité de travail agricole ou moins.

La forte présence dans l'échantillon des agriculteurs qui dans leurs systèmes de production pratiquent soit la transformation et la vente directe des produits agricoles, soit l'accueil touristique à la ferme est l'explication principale pour la différence significative entre le nombre d'UTA du recensement et celui de la recherche vérifiée dans les cantons de montagne. Ces activités demandent indubitablement plus de main-d'œuvre sur les exploitations. En outre, **les exploitations agricoles gérées par des néo-ruraux utilisent pratiquement le même nombre d'UTA que celles des agriculteurs de souche malgré la SAU trois fois et demie inférieure :** 1,6 UTA et 29,5 ha de SAU pour les premiers et 1,7 UTA et 109 ha de SAU pour les seconds.

Une appartenance syndicale marquée par l'origine sociale

Un autre clivage net entre les agriculteurs de souche et les néo-ruraux de la recherche de terrain concerne le syndicalisme agricole. D'un côté, la moitié des vingt-six agriculteurs de souche est affiliée à la FDSEA, dix autres disent n'avoir aucun attachement syndical et les trois restants font partie de la Confédération Paysanne. Parmi ces derniers, l'un est un ancien membre du MODEF, l'autre est le président national de l'association « Nature et Progrès » et le troisième appartient à une famille qui participe à un groupe d'action catholique de gauche.

De l'autre côté, la moitié des vingt néo-ruraux n'est pas syndicalisée, sept sont affiliés à la Confédération Paysanne et trois à la FDSEA. Ces derniers se sont installés selon les normes officielles et donc sous l'égide du syndicat majoritaire. Très nettement, la majorité des agriculteurs originaires des vagues de migration des années 1970 et 1980 participent à la Confédération Paysanne, tandis que la plupart de ceux installés récemment ne sont pas syndiqués.

Dans le canton de Salles-sur-l'Hers, où les « grandes cultures » et les agriculteurs de souche prédominent, l'indice de syndicalisation est plus élevé, de même que la préférence d'affiliation à la FDSEA. Dans les deux autres cantons, l'absence d'attachement syndical

concerne la moitié des exploitants à Couiza et dix cas sur seize à Mouthoumet dont la majorité présentent une origine néo-rurale. La forte incidence d'installations hors-normes et le manque d'une tradition d'organisation syndicale et politique parmi les nouvelles générations d'agriculteurs néo-ruraux est à l'origine de cette situation.

D'une part, la FDSEA ne les rassemble pas puisqu'elle s'appuie fondamentalement sur le contrôle des instruments des politiques agricoles dont la DJA et les aides de la PAC auxquelles ils ont difficilement les moyens d'accéder. D'autre part, la Confédération Paysanne ne leur apporte aucun avantage pratique dans l'immédiat. Cette situation s'aggrave par leur manque de connaissance de la politique syndicale agricole et par leur préoccupation première qui consiste à lancer de nombreuses autres stratégies, pas ou peu prises en charge par le mouvement syndical local, pour assurer leur revenu.

2- Les disparités économiques des territoires et des exploitations agricoles

2.1-Les contrastes économiques entre les zones défavorisées et de montagne

Les responsables agricoles du département ont l'habitude de comparer la diversification de l'agriculture audoise à celle de la France. Pour que cette observation soit complète, il faudrait ajouter que les secteurs agricoles du Lauragais où est situé le canton de Salles-sur-l'Hers et une bonne partie du Razès seraient, du point de vue économique, l'équivalent de la zone céréalière du Bassin Parisien. Les écarts économiques entre les agriculteurs des zones d'étude classées défavorisées et de montagne sont conséquents et criants[9].

En règle générale, les agriculteurs du canton de Salles-sur-l'Hers sont nettement plus aisés que la majorité de leurs collègues de Mouthoumet et de Couiza. Cela s'exprime en particulier par un plus grand confort des habitations ou du modèle supérieur de leurs automobiles. Cette situation est due en partie aux revenus non agricoles des ménages qui sont plus importants dans la zone défavorisée que dans les zones de montagne. Mais les revenus agricoles et en

[9] Nous employons la référence « zone de montagne » pour le canton de Couiza malgré le fait qu'il possède de petites zones de piémonts et défavorisées sèches. Plus des deux tiers du canton sont classés en zone de montagne sèche et quatorze sur seize des agriculteurs rencontrés se trouvent dans cette zone.

particulier les aides de la PAC sont bien moindres dans ce dernier type de zone et expliquent davantage les différences de niveau de vie des agriculteurs.

Parmi les quatorze exploitants agricoles de Salles-sur-l'Hers, un seul ne possède pas de surfaces cultivées en céréales, oléagineux et protéagineux. Cet éleveur de moutons apparaît comme un des rares néo-ruraux rencontré dans la zone[10]. Les autres se partagent en trois groupes distincts selon leur système de production. Le premier groupe est composé de six exploitants spécialisés quasi exclusivement en COP. Parmi eux, quelques-uns produisent des semences potagères et de maïs vendues à des firmes privées.

Le deuxième groupe réunit cinq agriculteurs qui cultivent des surfaces importantes de COP mais possèdent un atelier de volailles élevées en plein air. Ceux-ci adoptent deux stratégies commerciales différentes pour l'élevage. Trois sont associés à la CUMA de Salles-sur-l'Hers où ils abattent et transforment les volailles. La vente directe est l'atout majeur de ces agriculteurs qui par l'intermédiaire des réseaux familiaux arrivent à vendre une partie de leurs produits hors du département. Pendant la période des fêtes de fin d'année, ils se déplacent par exemple à Marseille où des consommateurs déjà fidélisés les attendent. Les deux autres vendent leurs volailles à un commerçant de Castelnaudary propriétaire d'un abattoir.

Le troisième groupe est représenté par deux exploitants spécialisés en élevage intensif associé à des surfaces moins importantes de COP. L'un élève des vaches laitières dont l'essentiel de la production est livré à une industrie agroalimentaire et le reste est destiné à la fabrication de fromages dans l'exploitation de son gendre. L'autre élève des volailles et des porcs en batteries dans un système de contrat avec la coopérative Audecoop qui possède l'essentiel de ses unités industrielles dans les environs de Castelnaudary. À l'exception des volailles de plein air, des fromages et d'une partie des moutons, l'essentiel des produits agricoles de l'ensemble des exploitants du canton de Salles-sur-l'Hers sont commercialisés à travers les circuits classiques existant dans la zone, c'est-à-dire les coopératives agricoles et les industries agroalimentaires.

[10] Son exploitation est située à la limite des cantons de Salles-sur-l'Hers et de Belpech. Bien qu'elle soit cadastrée dans ce dernier, nous avons retenu celui-ci dans notre échantillon puisqu'il est plus rattaché à la vie socioéconomique de Salles-sur-l'Hers.

Dans les deux cantons de montagne, l'élevage extensif est l'activité prédominante. Vingt-trois sur trente-deux exploitations commercialisent au moins une espèce animale. Les exploitations spécialisées dans les élevages bovin et ovin sont largement majoritaires : onze éleveurs de bovins (dont un seul producteur laitier), quatre éleveurs d'ovins et deux qui font l'association bovins et ovins. La plupart des éleveurs bovins commercialisent des broutards à des maquignons qui les revendent surtout en Italie. Mais après la crise provoquée par la maladie de l'ESB (vache folle), le nombre d'éleveurs de la zone qui abattent une partie des animaux et vendent directement à des consommateurs soucieux d'une garantie sur l'origine de la viande a augmenté très sensiblement. Les producteurs d'agneaux de bergerie sont rattachés à la coopérative Audecoop. La majorité de ceux qui élèvent les agneaux en plein air détiennent de petits troupeaux (20 à 30 femelles) et les vendent directement auprès de la population locale.

En comptant les aides de la PAC, onze exploitants agricoles du canton de Salles-sur-l'Hers ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 F dont huit dépassent le chiffre d'affaires d'un million de francs. Par contre, un seul exploitant parmi les trente-deux de l'échantillon de Couiza et de Mouthoumet a un chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 000 F. Le montant moyen des aides de la PAC à Salles-sur-l'Hers est six fois et demie supérieur à celui de Couiza et Mouthoumet. Ces aides comprennent la totalité des indemnités et primes compensatoires pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux, les mesures agri-environnementales aussi bien que les primes et indemnités spéciales destinées aux élevages bovin, ovin et caprin pour les zones défavorisées et de montagne. Le tableau XX, ci-dessous, schématise le nombre des exploitations agricoles par tranches de chiffre d'affaires et des aides de la PAC.

Tableau XX :
Nombre d'exploitations agricoles par niveau de chiffre d'affaires et des aides PAC

Milliers de Francs	Salles-sur-l'Hers		Couiza		Mouthoumet	
	C. Affaires	PAC	C. Affaires	PAC	C. Affaires	PAC
(-)100	-	2	2	13	5	12
100 – 200	1	3	2	3	2	3
200 – 500	2	5	11	-	9	1
500 – 1 000	3	4	1	-	-	-
(+)1 000	8	-	-	-	-	-

Source : Enquêtes de terrain en 1998.

Pour analyser la situation économique des familles des agriculteurs, nous avons évalué le revenu total des ménages en différenciant les apports financiers liés à l'exploitation agricole des autres rémunérations. Les revenus provenant des activités dites para-agricoles telles que la transformation et la vente directe des produits agricoles et l'accueil touristique à la ferme sont comptabilisés ici dans le revenu agricole. Pour calculer ce revenu, le concept de Revenu Courant avant l'impôt a été adopté[11]. Pour les autres revenus du ménage, tous les apports financiers qui s'ajoutent au budget familial, tels que les salaires nets, les revenus nets non salariaux, les indemnités de chômage, les retraites ou pensions, les loyers et fermages perçus, les allocations familiales et les autres indemnités ont été pris en compte.

Malgré nos efforts pour calculer le plus exactement possible les différents revenus des ménages, les données qui se réfèrent aux revenus agricoles des exploitations doivent être pris avec précaution. Les entretiens avec les exploitants agricoles ont révélé que les informations sur les revenus agricoles présentent parfois des distorsions. De la sorte, elles ne servent que d'indication car l'obtention de chiffres précis s'est avérée difficile dans le cadre de cette recherche. Il aurait fallu effectuer soit l'analyse minutieuse des documents comptables des exploitations qui les possèdent, soit le calcul pour les situations qui ne disposent pas d'une comptabilité. Ces dernières représentent la majorité des exploitations agricoles de l'échantillon.

Toutefois, si l'analyse financière détaillée des exploitations agricoles échappe à nos propos, l'attention portée à cette partie de la recherche n'a pas été négligée. Au contraire, il nous est arrivé de reprendre contact avec certains exploitants pour préciser des données qui présentaient des distorsions importantes. C'est à partir du cumul de ce type de difficultés et de l'effort pour les résoudre que des logiques économiques et comptables ont été plus ou moins décodées et que certaines tendances ont pu émerger. Ces logiques n'ont rien d'exceptionnel à part le fait que les OPA principales les ignorent dans leurs calculs de la viabilité des exploitations agricoles. Néanmoins, les professionnels du développement agricole n'ignorent pas que ces logiques différentes expliquent la reproduction des unités familiales agricoles considérées a priori non viables économiquement.

[11] Le RC est calculé à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) moins les amortissements et les charges financières. L'EBE prend en compte la production nette plus les aides directes, moins les consommations

2.2- Des logiques comptables et économiques distinctes

La totalité des agriculteurs de Salles-sur-l'Hers gèrent une comptabilité de leurs activités agricoles par l'intermédiaire d'un centre de gestion ou d'un comptable privé. Dans ces cas, la distinction entre le revenu agricole et les autres revenus du ménage devient facilement repérable. Neuf des quatorze exploitants de ce canton ont une fiscalité « réelle » sur leurs revenus. Ceux-ci adoptent le statut juridique des sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA), associant parfois uniquement l'exploitant et son épouse.

D'une part, cette comptabilité, au-delà de faciliter l'analyse financière de l'activité agricole de même que la projection des investissements sur l'exploitation dans l'avenir, accomplit un rôle non négligeable de légitimation politique au sein des OPA principales. Pour y être reconnu en tant qu'exploitant agricole professionnel et avoir l'accès facilité aux politiques agricoles subventionnées, le recours à la comptabilité est quasiment obligatoire. D'autre part, cet outil de gestion associé à la fiscalité « réelle » sur le revenu agricole constitue un système important d'incitation à surestimer les charges agricoles pour obtenir un revenu comptable minimal. Ce raisonnement comptable cherche à réduire les taux d'imposition sur les revenus agricoles et à baisser le montant des cotisations sociales. Le maintien d'un taux d'endettement important et des arrangements comptables qui réduisent le revenu agricole font figure de pratiques courantes au sein de ces sociétés.

Dans ces cas, l'augmentation des charges des activités agricoles devient une réalité dans la gestion de l'exploitation. À ce titre, les subventions de la politique agricole commune contribuent énormément à inciter les surinvestissements dans les exploitations agricoles. Le responsable d'une EARL associé uniquement à son épouse a pris la décision, par exemple, de faire des investissements lourds sur l'exploitation. Pour nous expliquer son raisonnement, il nous exhibe un article publié dans une revue d'analyse de l'économie agricole. Un reportage sur l'élargissement de l'UE présente comme inévitable la réduction significative des subventions agricoles européennes, surtout en France.

---

intermédiaires, les impôts et taxes (hors l'impôt sur le revenu), les fermages, les assurances, les salaires et les charges sociales.

Document en main, il se dit en train de structurer son exploitation agricole pour l'avenir. Selon lui, il faut profiter maintenant du fait que l'allocation des aides de la PAC est nettement favorable à l'agriculture française pour pouvoir investir. Avec un chiffre d'affaires de 1 700 000 F, dont les aides européennes représentent 360 000 F, son annuité d'emprunts en cours de remboursement s'élève à 190 000 F. Le revenu agricole courant enregistré dans sa comptabilité est de l'ordre de 156 000 F. Cet endettement agricole lui apporte des bénéfices indirects tels que la réduction des impôts sur le revenu.

Une associée d'un GAEC familial, composé de son frère et de son neveu, s'occupant essentiellement des finances et des achats agricoles de la société, nous a révélé un mécanisme comptable qui augmente fictivement les charges. L'approvisionnement comptable de l'exploitation est surestimé pour constituer une sorte de « compte d'épargne » des trois associés. Le chiffre d'affaires de la société est de l'ordre de 1 350 000 F dont les aides de la PAC représentent pratiquement la moitié soit 655 000 F. L'annuité des emprunts s'élève à 234 000 F et le revenu agricole du GAEC est de 384 000 F soit une moyenne de 128 000 F par associé. La somme annuelle du « compte d'épargne » mentionné ci-dessus n'a pas été révélée.

Les subventions de la politique agricole commune accroissent les différences économiques entre les exploitations agricoles à travers deux dynamiques distinctes. La première provoque la « course » à l'agrandissement des exploitations agricoles à cause de l'attribution des aides directes relatives aux surfaces cultivées. La seconde contribue à inciter les surinvestissements agricoles dus à la concentration des aides et aux incertitudes qui entourent l'avenir de la PAC. Il est fréquent de rencontrer des agriculteurs qui sont en train de renouveler leurs tracteurs et équipements agricoles, en général avec des modèles beaucoup plus performants que les anciens, sans pour autant avoir de tels besoins réels dans l'immédiat. Un raisonnement semblable, mais de nature différente, s'applique pour justifier la quantité abondante d'engrais chimiques utilisés. Questionnés sur le problème de la pollution provoquée surtout par les excès de nitrates, non absente dans la zone du Lauragais, ils manifestent d'abord leur intérêt à maintenir voire augmenter la productivité. La préoccupation environnementale est loin d'être un sujet actuel pour ces agriculteurs. Le déboisement accru, le labourage dans le sens de la pente et jusqu'au bord des routes ou des habitations ne sont que des témoins visuels fort démonstratifs dans cette direction.

À l'opposé, le nombre d'exploitants agricoles des deux cantons de montagne ayant une comptabilité agricole gérée par un professionnel est nettement moins important qu'à Salles-sur-l'Hers. Ici, seulement treize sur les trente-deux exploitants agricoles font ce type de comptabilité, dont cinq ont une fiscalité « réelle » sur le revenu. Les sociétés agricoles, au nombre de quatre, sont nettement moins répandues qu'en zone défavorisée.

Certaines pratiques des agriculteurs qui ne prennent pas la peine de faire une comptabilité rendent encore plus difficile la tâche d'estimer leur revenu agricole. D'abord, il n'est pas rare que les revenus des autres activités rémunérées des membres du ménage soient mis en commun pour financer l'implantation de projets agricoles et para-agricoles. Le travail salarié non agricole concerne normalement la conjointe mais il est tout à fait normal de rencontrer des chefs d'exploitations qui de temps en temps « bricolent » à droite et à gauche surtout quand les contraintes financières l'imposent ou que le travail agricole au sein de l'exploitation est moindre.

Ensuite, le prélèvement d'une partie de la production agricole soit pour l'autoconsommation directe soit pour effectuer des trocs avec d'autres producteurs[12] est difficile à évaluer financièrement. Le manque d'enregistrement du volume de produits ainsi utilisés, que l'on peut constater le plus souvent, conduisent à leur sous-estimation. Finalement, un certain optimisme concernant les résultats financiers se fait sentir parmi ceux qui sont en train de débuter dans l'activité agricole. Dans ces cas, les premiers chiffres fournis sur les revenus agricoles se trouvent fréquemment surestimés. Après une incitation à la réflexion, ces résultats tendent à être pondérés. Ils représentent plus un revenu agricole souhaitable ou réalisable dans l'avenir qu'un résultat effectif à court terme.

---

[12] Un seul agriculteur nous a fait remarquer son appartenance formelle à un Système d'Echange Local (SEL). Le premier SEL a été constitué en France en 1994 par un groupe de néo-ruraux d'Ariège qui ont organisé cette année-là un colloque sur les réseaux d'économie informelle. En 1997, plus de deux cents groupes et environ trois cent mille personnes faisaient partie de ce Système. La cinquième rencontre nationale du SEL, qui a eu lieu dans le Tarn du 25 au 29 août 1999, a réuni près de trois cents personnes et quatre cents SEL ont été recensés en France. Pour s'intégrer à un SEL, il faut adhérer à une charte de principes ainsi qu'offrir et demander, au minimum, cinq différents types de services. [Cf. LAACHER, S., 1997. Economie informelle et lien social. Intervention dans le Séminaire interdisciplinaire de recherche sur les sociétés rurales. Paris, EHESS, (n.p.).
DURAND, V., 1999. Les Systèmes d'échanges locaux, ou le goût d'une économie solidaire. Le Monde. Paris, 2/9/1999, p. 10.]. Plusieurs agriculteurs de la recherche connaissaient ce système mais préféraient les trocs informels à la fois de produits agricoles et de travail avec leurs voisins ou collègues.

2.3- Les systèmes de production prédominants dans chacun des territoires

En réalité, ces deux logiques comptables traduisent l'existence de deux systèmes d'organisation de la production agricole complètement distincts. Le premier système est constitué par les exploitants agricoles fort dépendants des aides directes de la politique agricole commune ; en ce qui concerne cette recherche, la plupart de ces agriculteurs sont en zone défavorisée. Ils présentent une consommation agricole intermédiaire élevée et paient bien plus d'impôts, de taxes, d'assurances et de charges sociales. Ces agriculteurs cotisent à la MSA ainsi qu'à une société de mutualité privée complémentaire pour la retraite. De plus, leurs annuités de remboursement des emprunts agricoles sont plus de quatre fois supérieures à celles des agriculteurs en zones de montagne, soit 124 000 F contre 30 000 F.

Ils sont moins préoccupés d'incorporer de la valeur ajoutée dans leurs produits agricoles. Parmi ces agriculteurs, ceux qui pratiquent la transformation et la vente directe des produit agricoles le font à titre secondaire. La part de ces activités dans les chiffres d'affaires correspond à environ 15% à 20%. L'essentiel de leur production agricole est apportée aux coopératives et aux industries agroalimentaires de la zone qui s'occupent de la commercialisation sur les marchés nationaux et internationaux. Leurs systèmes de production sont plus indépendants des atouts territoriaux.

Le deuxième système de production agricole qui s'accompagne d'une autre logique comptable est moins dépendant des aides PAC. Les exploitants agricoles pratiquent une agriculture beaucoup plus économe des consommations intermédiaires. Leurs coûts opérationnels liés aux infrastructures et aux équipements aussi bien que le montant des assurances sont aussi plus bas. Ils ne cotisent pour leur retraite que par l'intermédiaire de la MSA. La transformation associée à une démarche de qualité et à la vente des produits agricoles en circuits courts de commercialisation expliquent en grande partie leur résultat économique raisonnable, étant donné leur moindre SAU. De même, les activités d'accueil touristique à la ferme, quand elles ont lieu, occupent une place plus importante voire prioritaire parmi la majorité des ménages rencontrés qui gèrent une structure d'agritourisme. Ce type d'agriculture est sans aucun doute bien plus ancré sur le territoire.

Ces deux systèmes distincts de production expliquent les différences enregistrées entre le revenu agricole moyen des exploitants des trois cantons et le montant moyen des aides de la

PAC. À Salles-sur-l'Hers, le revenu agricole annuel moyen monte à 197 000 F et se trouve être nettement au-dessous des 325 500F des aides directes moyennes reçues. Ce rapport est inversé dans les deux autres cantons soit respectivement 138 000 F et 94 500 F de revenus agricoles et 50 000 F et 48 000 F d'aides à Couiza et à Mouthoumet.

À titre comparatif, les revenus agricoles moyens à l'échelle nationale pour l'année 1995 dans le cadre du réseau RICA[13] étaient de l'ordre de 213 600 F dans les zones de plaine contre 149 200 F dans les zones défavorisées et 121 400 F et dans les zones de montagne[14]. D'après Bazin, les agriculteurs des zones défavorisées figurent parmi les « grands gagnants » de la réforme de la PAC de 1992. Ils concentrent 27% des aides alors qu'ils ne représentent que 23% du total des exploitations du RICA. Le tableau XXI, ci-dessous, montre les différentes sources de revenu des ménages de la recherche y compris les aides directes de la PAC[15].

Tableau XXI : Revenus annuels moyens des ménages agricoles

Canton	Nb	Sociétés agricoles	Chiffre d'affaires (1)	Aides PAC	Revenus du ménage		
					Agricole (2)	Autres	Total
Salles-sur-l'H.	14	10	1 050 000	325 500	197 000	82 500	279 500
Couiza	16	3	276 500	50 000	138 000	57 500	195 500
Mouthoumet	16	1	205 500	48 000	94 500	74 000	168 500
Total	46	14	487 000	133 500	141 000	71 000	212 000

Source : Enquêtes de terrain en 1998.
(1) Chiffre d'affaires agricole y compris les aides de la PAC.
(2) Revenu agricole y compris celui dégagé de l'agritourisme.

Ces chiffres sont largement suffisants pour remettre en question les critiques d'ordre économique qui sont normalement adressées aux systèmes de production diversifiés des agriculteurs de montagne. Dans les deux cantons de montagne, plus de la moitié des agriculteurs transforment leur production agricole. Parmi ceux-ci, une majorité (douze sur dix-neuf) a structuré son système productif essentiellement à partir de cette transformation et de la vente des produits agricoles dans des créneaux commerciaux. En outre, huit autres exploitants réservent une place prioritaire à l'accueil touristique à la ferme, dont la

[13] Dans le chapitre II de la première partie, nous avons présenté les critères pris en compte par le réseau RICA pour encadrer les exploitations dites « professionnelles ».
[14] BAZIN, G., 1998. Agriculture de montagne et soutiens publics à la gestion de l'espace : les résultats d'une simulation. Le courrier de l'environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 33, pp. 61-72, 146 p.

restauration sur place. Essayons de regarder ces aspects particuliers de l'organisation de la production agricole de plus près.

3- Les exploitations agricoles face au développement local

3.1- Les différentes orientations techniques des exploitations agricoles

Tout d'abord, il faut remarquer que la dénomination du modèle d'agriculture implanté surtout dans la période d'après-guerre s'est avérée une tâche difficile. D'une part, le qualificatif « traditionnel » soulève des questionnements puisqu'il évoque une tradition paysanne qui n'a rien à voir avec cette agriculture nouvelle. D'autre part, les autres vocables couramment employés dans la littérature présentent des inconvénients plus ou moins contraignants quant à leur utilisation. Or, même les systèmes agricoles les plus restrictifs quant à l'utilisation des technologies issues des industries agroalimentaires peuvent être considérés à la fois « modernes », « professionnels », « spécialisés », « conventionnels »…

Les exploitants agricoles qui pratiquent l'agriculture biologique, par exemple, sont eux aussi loin d'être traditionnels. Ils utilisent des engrais, des contrôles sanitaires, des semences et des équipements tout à fait « modernes ». Ils sont des « professionnels » qui respectent les « conventions » établies dans les cahiers des charges et les normes officielles spécifiques. De même, ces agriculteurs sont en général très « spécialisés ». L'association symbiotique des activités animales et végétales sur une même exploitation préconisée par la majorité des précurseurs d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement fait figure d'exception chez la majorité des agriculteurs biologiques. Les composts organiques présentés comme fondamentaux dans les manuels spécialisés sur le sujet sont remplacés largement par des engrais organiques provenant de l'industrie.

Il reste le terme « productiviste » qui est couramment utilisé pour qualifier l'agriculture de produits de masse et à bas prix. Mais cet adjectif présente d'abord l'inconvénient d'être associé au discours des dirigeants des syndicats agricoles de gauche. L'usage politique de ce

---

[15] Les tableaux XXIII, XXIV et XXV, en annexe, présentent les données concernant les revenus de chaque ménage agricole.

mot fait allusion à une agriculture qui ne respecte pas l'environnement, qui génère très peu d'emplois et qui dépend énormément des subventions publiques. Ce stéréotype s'applique bien aux agriculteurs les plus performants du point de vue de la productivité agricole à l'exemple des exploitants agricoles qui s'orientent exclusivement vers des cultures COP.

Néanmoins, ce terme devient inadéquat dans certaines conditions où la spécialisation productive et la commercialisation par les voies classiques sont la norme, mais le productivisme stricto sensu n'est pas la caractéristique principale de l'exploitation. Une bonne partie des viticulteurs bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée et des éleveurs extensifs des zones de montagne font partie de ce groupe d'exploitants. Les cahiers des charges pour les premiers et les contraintes naturelles pour les seconds limitent la productivité maximale par hectare. Leurs systèmes de production se différencient du productivisme pur et dur des systèmes COP ou des élevages en batterie.

C'est en fonction de ces raisons diverses que nous avons adopté l'expression « **agriculture légitimée** ». Elle représente ici avant tout le fait d'être le type d'agriculture le plus conforme aux préconisations techniques, économiques voire politiques des principales organisations professionnelles agricoles[16]. Cette agriculture bénéficie d'une légitimation publique majeure grâce à la production bon marché que les exploitants agricoles les plus performants fournissent par l'intermédiaire des filières agroalimentaires et de la grande distribution. Ces exploitants agricoles se caractérisent par une forte dépendance des industries en amont et en aval de l'agriculture et surtout des politiques agricoles publiques. La plupart d'entre eux adoptent les technologies les plus productives et économes en main-d'œuvre. De même, leur participation au sein de systèmes de transformation des matières premières ainsi que de la distribution et de la commercialisation des produits finaux est très faible voire marginale.

L'exploitant concerné par ce type d'agriculture est un spécialiste de la phase de production agricole proprement dite. Sa fonction principale est celle de produire des matières premières pour approvisionner les industries agroalimentaires dont font partie les complexes coopératifs. Celles-ci prennent en charge l'exécution des phases suivantes du processus productif. Ce type d'agriculture s'impose à la fois par le volume de la production agricole et par le contrôle des

[16] Le choix de la dénomination « agriculture légitimée » est dû aux discussions que nous avons entretenues au cours de l'élaboration de la thèse avec le professeur Rose-Marie Lagrave à qui nous devons ce terme.

politiques agricoles par les principales organisations professionnelles du secteur. La concentration des subventions parmi les exploitants agricoles « légitimés » politiquement et techniquement par les OPA est une condition importante pour assurer leur reproduction socioéconomique.

Mais si douze agriculteurs interrogés se caractérisent par l'exercice à titre principal de ce modèle d'agriculture, les trente-quatre restants adoptent d'autres systèmes productifs. Ceux-ci intègrent des stratégies diverses parmi lesquelles l'organisation de leur production agricole d'une façon tout à fait différente de celle de l'agriculture légitimée. L'adoption d'une démarche de qualité agricole, la transformation et la commercialisation sur des marchés créneaux de cette production, aussi bien que l'association de l'agriculture à d'autres activités économiques sont des caractéristiques souvent plurielles chez ces agriculteurs. En outre, il n'est pas exceptionnel de rencontrer des exploitants qui pratiquent pour l'essentiel l'agriculture légitimée tout en différenciant commercialement une partie de leur production.

Certains exploitants agricoles spécialisés en céréales transforment et vendent directement des volailles élevées en plein air pendant la phase de croissance, dont les volailles grasses. Cette activité secondaire est en général sous la responsabilité de la conjointe mais occupe aussi une partie du temps de travail des autres membres de la famille. Elle peut contribuer à assurer exceptionnellement quatre UTA sur une même exploitation. Une autre situation concerne les éleveurs de bovins qui abattent et vendent une partie des animaux à des particuliers. La vente directe de viande a augmenté dans la zone, d'une part par l'initiative des éleveurs qui cherchent à compenser l'insuffisance du marché traditionnel, et d'autre part par la demande croissante des consommateurs attirés par la qualité[17].

Les démarches vers les systèmes agricoles territoriaux

Le département de l'Aude, à l'exemple des autres départements de la région Languedoc-Roussillon, présente une faible tradition en ce qui concerne l'ensemble des signes officiels de qualité. L'appellation d'origine contrôlée s'applique jusqu'à présent exclusivement à la viticulture. La procédure de demande de l'AOC pour le fromage de chèvre « pélardon » a reçu

[17] Les troubles récents dans la filière bovine provoqués par la maladie de la « vache folle » expliquent en grande partie l'adoption de cette procédure par les éleveurs du département. Cette crise a en particulier ralenti le marché italien des veaux broutards originaires du sud de la France.

l'avis favorable des experts de l'Institut National d'Appellation d'Origine mais sa mise au point n'était pas encore achevée au moment de la recherche de terrain. La zone de cette AOC nouvelle est localisée essentiellement sur les départements du Gard, de l'Hérault et de la Lozère. Dans l'Aude, la Montagne Noire et un petit secteur pyrénéen en font partie. Le label rouge est pour l'instant utilisé exclusivement pour les volailles dans la zone du Lauragais.

La notion de qualité chez les agriculteurs de l'échantillon de la recherche est le plus fréquemment associée à la vente directe des produits agricoles. La majorité de ces agriculteurs vendent directement leurs produits sans qu'un signe officiel de qualité ou la marque « pays cathare » les différencient. Quelques-uns les associent de façon plus ou moins explicite à la mention « produit fermier ». Dans ce cas, on peut simplement renseigner verbalement le client sur la méthode de fabrication ou mettre en avant l'affichage et l'étiquetage.

Parfois, un même producteur adopte deux conduites de qualité telles que l'agriculture biologique associée soit à la mention « produit fermier » ou à l'AOC[18]. Parmi les dix agriculteurs de l'échantillon qui possèdent une surface en vignes, huit bénéficient, au moins pour une partie de leur production, soit de l'AOC Blanquette de Limoux, soit de l'AOC Corbières. Au total, cinq cultivent exclusivement la vigne étant donné que deux sont pluriactifs (un maçon et un employé de mairie). Les cinq autres combinent viticulture et culture de céréales, élevage, agritourisme… L'appartenance aux caves coopératives existantes dans les zones d'appellation demeure la façon la plus courante de transformer et commercialiser le vin. Seuls deux vignerons possèdent leur propre cave et vendent directement leurs vins.

L'agriculture biologique est fort répandue dans les deux cantons de montagne et concerne surtout des agriculteurs néo-ruraux. Parmi les huit exploitants agricoles adeptes de l'agriculture biologique, deux sont des agriculteurs de souche : un éleveur bovin qui est en train de faire la reconversion de son exploitation et un vigneron propriétaire de cinq hectares

[18] Pour la viticulture, l'association de l'AOC à l'agriculture biologique implique pour l'instant que la mention de cette dernière soit faite en référence au raisin (« *vin issu de raisins de l'agriculture biologique* ») et pas au produit final. Les syndicats des crus interdisent qu'un signe officiel de qualité autre que l'AOC soit appliqué simultanément au vin.

de SAU qui se trouve être le président national de l'association « Nature et Progrès »[19]. La plupart d'entre eux sont propriétaires de petites exploitations agricoles et commercialisent leur production localement dans le département et les départements voisins, après les avoir transformées et conditionnées adéquatement pour la consommation. Les produits les plus courants sont les fromages de chèvre et de vache, yaourts, pains, viandes bovines, vins, jus de fruits et légumes frais.

La marque « pays cathare » est plus ou moins utilisée par huit exploitants de l'échantillon, dont trois situations distinctes ont pu être repérées. La première est représentée par les éleveurs de volailles du canton de Salles-sur-l'Hers dont nous avons rencontré trois membres de l'association des « Fermiers de la Piège ». La deuxième est constituée par des éleveurs de volailles, porcs ou agneaux de bergerie associés au groupement coopératif Audecoop, dont deux éleveurs d'agneaux ont été contactés. La troisième concerne trois éleveurs bovins membres de la SARL « Les éleveurs de l'Aude ».

Auparavant, les membres de cette société avaient élaboré un cahier des charges pour demander la marque « pays cathare ». Ceux qui n'ont pas adopté la « conversion » biologique restent plus ou moins intéressés par cette marque départementale. Pour l'instant, ils hésitent et s'interrogent sur la pertinence et les avantages pratiques de l'une et de l'autre démarche. D'après eux, leurs clients actuels sont fidélisés et n'exigent aucune garantie de qualité au-delà de la confiance déjà établie.

En plus de la qualité, de la transformation et de la vente directe des produits agricoles, la gestion des structures d'accueil touristique à la ferme est pratiquée par douze agriculteurs de la recherche. Parmi eux, huit l'exercent soit à titre principal, soit en tant qu'activité importante à la fois pour la constitution du budget du ménage et pour l'occupation de la main-d'œuvre familiale. Pour les quatre autres, l'agritourisme reste une activité accessoire voire même marginale. Les logiques de fonctionnement de l'accueil touristique à l'intérieur des exploitations agricoles sont diverses. Les motivations des familles d'agriculteurs à l'égard de cette activité varient en fonction de leurs caractéristiques, dont l'âge et la force de travail

[19] Nous avons classé ce vigneron comme étant un agriculteur de souche mais sa situation est particulière dans ce domaine. Fils du pays, ses parents n'ont jamais été agriculteurs. Après avoir suivi une formation de technicien agricole de niveau bac plus deux et avoir travaillé dans une importante cave coopérative spécialisée dans la production de la Blanquette de Limoux, il s'est installé comme agriculteur dans le canton de Couiza où il cultive

disponible. Mais la localisation de l'exploitation et l'importance économique de l'activité agricole stricto sensu sont des éléments qui expliquent ces logiques différentes associées à l'accueil touristique à la ferme.

Contrairement à l'agriculture biologique qui se trouve être pratiquée majoritairement par des agriculteurs néo-ruraux, l'agritourisme concerne également des agriculteurs de souche. Ce domaine procure des subventions spéciales aux agriculteurs intéressés. Deux mesures du PDR financent la mise en place de structures d'accueil touristique en milieu rural : « l'investissement des exploitations agricoles », qui ne concerne évidemment que les agriculteurs, et les « structures d'accueil touristique dans les pôles ruraux » dont tous les propriétaires d'établissements ruraux y compris les agriculteurs peuvent bénéficier.

Afin d'affiner les caractéristiques socioéconomiques des agriculteurs de la recherche aussi bien que leur contribution au développement local, nous avons construit une typologie en fonction à la fois des activités économiques gérées par les membres du ménage sur l'exploitation agricole et les différentes contributions de ces activités à la dynamisation de la vie socioéconomique locale. Ce choix méthodologique a pris en considération la difficulté voire l'impossibilité de traduire les particularités des quarante-six exploitations, lieux de l'enquête, malgré leur richesse individuelle, parfois unique dans leur genre. En effet, une typologie, en se prêtant à une compréhension d'ensemble, permet d'assurer un traitement global des cas rencontrés tout en conservant leurs caractères généraux distinctifs.

3.2- Une typologie socioéconomique des exploitations agricoles

Par définition, une typologie tend à simplifier les particularités des individus de chaque catégorie. Comme l'a remarqué Mendras[20], cette procédure est « un système de classification des données, et par suite de **simplification et de réduction** de celles-ci, qui consiste à regrouper les éléments d'une population en un certain nombre de classes, ou types, définis chacun par un certain nombre de traits (variables) caractéristiques ». D'une manière particulière, les typologies d'exploitations agricoles servent de base à la schématisation des stratégies productives principales adoptées par les agriculteurs aussi bien que des rapports

---

cinq hectares de vigne selon les préceptes de l'agriculture biologique. La vinification est faite dans sa cave particulière.

sociaux qui s'établissent entre eux et les autres structures et acteurs socioéconomiques. « Elles fournissent ainsi un cadre qui peut être utilisé dans l'étude des problèmes techniques liés à la production agricole, dans l'élaboration de gammes de solutions adaptées aux besoins et aux moyens des différents types d'exploitations en présence et dans la conception des actions de développement »[21].

Pour le propos de notre recherche, les différentes conduites techniques que les exploitants agricoles adoptent aussi bien que leurs contributions diverses au développement de leur territoire ont été prises en considération dans l'élaboration de la typologie. Ainsi, cinq catégories principales traduisent bien ces deux critères de classification : **l'agriculture légitimée, la production fermière, l'agriculture biologique, l'agritourisme et la pluriactivité**. Chacune de ces catégories présente un ensemble de caractéristiques communes et surtout une façon particulière d'insertion ou de participation dans la vie socioéconomique des zones concernées.

La notion de légitimation des exploitations agricoles s'applique en quelque sorte soit à l'intérieur de chacune de ces catégories, soit entre les catégories. Les agriculteurs céréaliers du Lauragais sont plus légitimés que les éleveurs des zones de montagne même s'ils appartiennent à la même catégorie. L'agritourisme est largement plus légitimé que la pluriactivité des chefs d'exploitations et se rapproche voire dépasse l'attention que les OPA et les institutions de développement local dispensent aux producteurs fermiers. Le système de production des exploitants agricoles biologique, qui était marginal jusque récemment, commence à conquérir un certain degré de légitimation. Mais parmi ces exploitants, il existe des différentiations tout à fait remarquables. Ils peuvent être biologiques à part entière ou en conversion aussi bien que partiellement biologiques, c'est-à-dire sur quelques-unes des filières de l'exploitation, être associés Nature et Progrès ou privilégier le signe officiel « AB ». Pour l'instant, les moins légitimés par les politiques publiques sont les agriculteurs biologiques à part entière membres de l'association Nature et Progrès.

Dans cette même direction, les exploitants agricoles qui transforment et vendent directement la totalité de leur production, donc plus « fermiers » que leurs collègues qui adoptent cette

---

[20] MENDRAS, H., 1999. Eléments de sociologie. Paris, Armand Colin, 4e éd., 2e tirage, p. 243, 248 p.
[21] LANDAIS, E., 1996. Typologies d'exploitations agricoles : nouvelles questions, nouvelles méthodes. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 236, pp. 3-27, 76 p.

orientation seulement sur une partie de leur production, sont paradoxalement moins légitimés que ceux-ci. Ce type de raisonnement s'applique aux deux autres catégories. Il existe différentes façons d'exercer la pluriactivité ainsi que l'agritourisme. Les raisons qui expliquent qu'un système de production serait plus légitimé que les autres sont diverses et variables, obéissant à des compromis établis depuis longtemps au sein des OPA et plus récemment au sein des institutions de développement local.

Pourtant, la diversité socioéconomique des exploitants agricoles a rendu la tâche peu aisée quant à leur rattachement direct à l'un ou l'autre de ces cinq types. Dans ce sens, il faut interpréter les catégories d'une typologie en tant que « modèles vers lesquels tendent les exploitations, des modèles de références. Aucune exploitation, même si certaines s'en approchent, ne peut être classée absolument dans l'un ou l'autre de ces quatre modèles »… (p. 267)[22]. Ainsi, au sein de chaque catégorie, il existe des degrés différents d'appartenance qui pouvaient être à l'origine de plusieurs sous-catégories. Dans le cadre de nos propos, nous restons au niveau des cinq catégories de base tout en soulignant qu'il existe des variations parfois tout à fait importantes à l'intérieur d'une même catégorie.

Une classification davantage qualitative et territoriale

Mais quels critères adopter pour permettre de classer les exploitations présentant plusieurs caractéristiques dans des catégories différentes ? Pour comprendre la complexité des facteurs considérés au moment d'opérer la classification des exploitations agricoles, prenons l'exemple d'un cas particulier. À quel type appartient un GAEC familial dont la culture de COP constitue la part principale d'un chiffre d'affaires qui avoisine les deux millions de francs, étant donné qu'un tiers de ce chiffre provient des aides directes de la PAC et 15% sont dus par ailleurs à la transformation et à la vente directe de volailles ? Qui plus est, un gîte rural vient d'être mis en place en complément de ces autres activités de cette exploitation.

Si la prise en compte des critères exclusivement économiques est la règle principale, cette exploitation appartient indubitablement à la catégorie de l'agriculture légitimée à cause du

---

[22] LAMARCHE, H., 1994b. Vers une théorie de l'exploitation familiale. In : LAMARCHE, H. (éd.). L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, pp. 263-292, 303 p.
Les quatre catégories de la typologie des exploitations agricoles construites par Lamarche sont analysées dans le chapitre II de la première partie de cette thèse.

poids économique et de l'orientation technique productiviste imprimée à la production céréalière aussi bien que de la forte dépendance des aides PAC. Mais si nous considérons que l'élevage de volailles apporte un volume financier non négligeable dans le chiffre d'affaires et surtout qu'il joue un rôle fondamental pour l'emploi de la conjointe et de deux fils à temps complet tout en affermissant un créneau commercial nouveau dans la zone, nous sommes forcés à la classer différemment. Il est évident que cette exploitation se différencie nettement des unités de production agricole dont le productivisme, le faible nombre d'UTA employées et le rattachement aux industries agroalimentaires traditionnelles sont les caractéristiques principales.

Nous avons donc croisé des critères sociaux et économiques dans la construction de cette typologie. D'une part, le niveau d'importance des pratiques adoptées au sein de l'exploitation agricole dans la constitution du montant du chiffre d'affaires et de l'occupation de la main-d'œuvre familiale disponible aussi bien que la participation à un créneau commercial ont été pris en compte. D'autre part, les projets professionnels en cours de réalisation ont contribué énormément à définir l'appartenance des exploitations à cheval sur deux catégories.

À ce titre, analysons le cas d'une exploitation agricole du canton de Couiza qui possède une surface de vigne, un troupeau de bovins, deux gîtes ruraux et quatre chambres et tables d'hôtes. La gestion des six hectares de vigne dont la production est livrée à une cave coopérative et à des négociants de la zone adopte le modèle de l'agriculture légitimée. L'essentiel des veaux broutards mâles est commercialisé sur le marché italien par l'intermédiaire des maquignons mais les femelles sont abattues et vendues soit en carcasses entières à des détaillants, soit par pièces conditionnées sous vide à des consommateurs. De plus, l'exploitation est inscrite au BIOCIVAM pour convertir l'élevage aux préceptes de l'agriculture biologique. La viticulture et l'élevage participent également à la constitution du chiffre d'affaires agricole de 400 000 F dont un quart provient des aides de la PAC à l'élevage. Le chiffre d'affaires des activités touristiques s'élève à 110 000 F, dont la propriétaire estime la moitié comme étant le revenu courant de l'agritourisme.

Nous trouvons dans cette même exploitation les caractéristiques de quatre catégories de la typologie : l'agriculture légitimée pour la viticulture et l'essentiel de l'élevage, la production fermière pour le reste de l'élevage, l'agriculture biologique en phase d'implantation et l'agritourisme. Son classement dans cette dernière catégorie est dû, d'une part, au fait que

l'agritourisme assure pratiquement l'occupation additionnelle d'une UTA sur l'exploitation. L'épouse et deux filles en âge scolaire se partagent les tâches de cette activité. D'autre part, une des héritières prépare un BTS dans le domaine de la gestion du tourisme rural à la ferme et se dit motivée pour reprendre l'exploitation familiale.

Avant d'analyser les caractéristiques principales de chacune des cinq catégories de la typologie, il nous faut éclaircir leur représentativité réelle dans la mesure des données disponibles. Etant donné les critères qualitatifs adoptés pour constituer l'échantillon de l'enquête, les agriculteurs interrogés ne sont pas quantitativement représentatifs de la réalité Par exemple, les agriculteurs pluriactifs représentent 11% de l'échantillon alors qu'ils sont 25% dans la réalité.

3.3- La représentativité réelle des catégories de la typologie

La méconnaissance des systèmes de production pratiqués par des agriculteurs qui sont en général pas ou peu légitimés par les OPA explique fondamentalement notre décision de privilégier les cas atypiques. Toutefois, dans certaines situations, nous n'avons constaté l'adoption de conduites nouvelles, telles que l'agriculture biologique, l'agritourisme ou la transformation et la vente directe qu'au moment de l'entretien. Parfois, même les techniciens agricoles, les agents de développement local ou les autres agriculteurs ne savaient pas qu'une entreprise nouvelle était en cours de création chez l'exploitant dont ils avaient pourtant suggéré le nom pour l'entretien. Ces situations révèlent que la recherche d'alternatives économiques et par conséquent le dynamisme socioéconomique demeurent des caractéristiques tout à fait particulières à ces types d'agriculteurs.

Pour donner une idée approximative du nombre réel des exploitations agricoles du département appartenant à chacune des catégories de la typologie, nous avons recouru à des données de sources diverses qui entraînent pourtant quelques remarques. Un tel raisonnement a été appliqué également pour l'estimation au niveau national. L'enquête Structure de 1997 a servi de base pour déterminer le nombre total des exploitations agricoles (9 594 dans l'Aude et 679 000 en France)[23]. La quantification des exploitations appartenant à la catégorie de

[23] SCEES, 1998. Enquête sur la structure des exploitations agricoles et le volet bois. Agreste. Paris, MAP, n° 112, 102 p.

l'agriculture légitimée a été faite par différence après avoir estimé les quatre autres. La pluriactivité agricole a pris en compte le nombre des chefs d'exploitation pluriactifs précisés par l'enquête Structure. L'agriculture biologique a été mesurée à partir du nombre des exploitants agricoles recensés par le BIOCIVAM de l'Aude et par l'ONAB en 1998[24]. Ces organismes prennent en compte aussi les exploitations qui se trouvent en conversion.

Le calcul du nombre d'exploitations dotées d'une structure touristique part des données des registres de la Maison du Tourisme Vert en ce qui concerne le département[25] et de la Fédération Nationale des Gîtes de France pour le pays[26]. La remarque des responsables de cette Maison sur l'existence d'un nombre important d'unités d'accueil touristique en zone rurale, hormis les hôtels classiques n'appartenant pas à leur structure, s'est vérifié dans la recherche de terrain. Parmi les douze exploitants qui pratiquent l'agritourisme, exactement un tiers le font sans être affilié à cette Maison. Ainsi, le nombre total d'exploitations agricoles classées dans cette catégorie atteint un tiers de plus que celui des cadastres initiaux.

L'agriculture fermière est sans aucun doute la plus difficile à estimer. Cette catégorie désigne ici les situations pour lesquelles la production-transformation-commercialisation des produits agricoles représente nettement un circuit court. Dans cette catégorie, la *traçabilité* des produits agricoles doit être facilement repérée, c'est-à-dire que les consommateurs peuvent toujours identifier l'origine des produits jusqu'à la reconnaissance des agriculteurs. La production fermière s'applique soit à l'ensemble soit à une partie de la production agricole d'une exploitation. Mais dans ce dernier cas, les activités de transformation et de vente en circuits courts présentent un rythme régulier au sein des unités agricoles de production, ce qui les différencie des actions sporadiques dans ce domaine[27].

La Chambre d'agriculture audoise est complètement dépourvue d'un service spécifique concernant la production fermière. La participation des agriculteurs et des techniciens agricoles du département dans les rencontres nationales des producteurs fermiers a été « dérisoire ». Les seules actions d'envergure en faveur de ce type d'agriculture sont

---

[24] BIOCIVAM, 1998. Liste des agriculteurs membres du Biocivam 11. Carcassonne, (n.p.).
ONAB, 1999. Observatoire national de l'agriculture biologique : résultats 1998. Paris, APCA, 89 p.

[25] La maison du tourisme vert de l'Aude ne possède pas des informations spécifiques concernant l'agritourisme mais des données nous ont été fournis à partir du cadastre général de ses affiliés.

[26] BOURDONNEC, Y. L. *et al.*, 1999. Douce France : cher pays de leurs vacances. Le Nouvel Economiste. Paris, n° 1132, pp. 43-63, 96 p.

l'existence de la catégorie « production de caractère fermier » à l'intérieur du concours départemental « Aude Gourmande » et de l'association départementale, organisée par le bureau de la chambre d'agriculture de Quillan, qui associe la mention « fermier » à la marque « pays cathare ». Par contre, plusieurs autres indices sur le terrain nous font croire que cette activité est sûrement plus importante du point de vue socioéconomique que l'attention qu'accorde cette organisation professionnelle agricole.

Sans procéder à une recherche exhaustive sur le sujet, nous avons repéré l'existence de structures et d'initiatives isolées dans des zones différentes du département telles que les associations « Fermiers de la Piège », « Fermiers de la Montagne Noire », « Savourez la Montagne » et les « Fermiers du Pays de Sault » dans la zone pyrénéenne ainsi que trois actions collectives nommées « de ferme en ferme ». Le succès de la journée « de ferme en ferme » organisée annuellement par sept fermiers de la Montagne Noire et huit du canton de Lagrasse a influencé des agriculteurs des cantons de Couiza et alentours afin de tenter une promotion similaire. Ces petits réseaux d'agriculture fermière essayent d'organiser la défense politique des exploitants agricoles participants et la promotion de leur production. En outre, les initiatives individuelles de production fermière, à l'exemple des fromages de « chèvre fermiers », « fromages de vache fermiers de la Piège », des « yaourts et fromages fermiers en agriculture biologique »… sont nombreuses.

Plus récemment, les agriculteurs responsables de la gestion de la coopérative « Les Jardins de la Haute Vallée » (confitures et jus de fruits), localisée à Couiza, et de la CUMA de Salles-sur-l'Hers (abattoir de volailles) sont en train de réorganiser l'association départementale des producteurs fermiers. Leurs motivations principales consistent à se faire entendre dans les débats entre le MAP et la fédération nationale des producteurs fermiers sur la définition du terme « fermier ». Depuis le début des années 1990, le ministère de l'agriculture et de la pêche en partenariat avec les associations des producteurs fermiers cherchent à améliorer la législation sur ce type de produits.

Néanmoins, la seule information disponible sur le nombre d'exploitants agricoles qui différencient leur production et pratiquent la commercialisation en circuits courts se trouve être l'estimation réalisée en 1998 par les organisateurs des 3e Rencontres Nationales des

[27] Dans le second chapitre de la première partie, nous avons analysé les actions entreprises au niveau national par des producteurs fermiers sous l'égide du MAP qui visent la réglementation de ce type d'agriculture.

Producteurs Fermiers[28]. Selon eux, 30% des exploitations agricoles sont concernées par l'agriculture fermière au niveau national. Cette donnée a servi de base pour calculer le nombre des exploitants fermiers du département[29]. Comme la majorité des exploitants biologiques satisfont aux critères de la production fermière mais sont rattachés à une catégorie spécifique de la typologie, nous les avons soustraits du nombre total.

Ainsi, nous estimons l'existence de 28,5% de producteurs fermiers, 25% d'agriculteurs pluriactifs, 5% d'agriculteurs qui pratiquent l'agritourisme, 1,5% d'agriculteurs biologiques, et par différence, 40% d'agriculteurs légitimés dans l'Aude. Le nombre d'exploitants agricoles français qui pratiquent l'agriculture légitimée est 6,5% au-dessus du niveau départemental. Cette situation est due surtout à la moindre incidence du nombre d'agriculteurs pluriactifs qui pour l'ensemble de la France se monte à 19,5%. D'une façon générale, ces données montrent qu'au moins 60% des exploitations agricoles s'éloignent du type d'agriculture qui se trouve être le modèle prioritaire au sein des organisations professionnelles agricoles.

Si l'agriculture légitimée reste dominante principalement par son volume de production, elle s'avère minoritaire quant au nombre d'agriculteurs adoptant d'autres formes d'exercice de l'activité agricole. Préciser l'évolution future des catégories de cette typologie est encore difficile voire impossible. Il est probable que certain nombre de producteurs fermiers devront se convertir à l'agriculture biologique ou à l'agritourisme dans les prochaines années. Nous avons remarqué que la majorité des nouvelles installations agricoles s'effectuent à travers la conjugaison de différents systèmes de production, parfois en renonçant complètement aux préceptes de l'agriculture légitimée. Ces exploitants agricoles qui renient plus ou moins les préceptes de l'agriculture légitimée accomplissent un rôle fondamental dans le développement local.

4- L'articulation entre les types d'agriculteurs et le développement local

[28] ACTES DU 3e RENCONTRES NATIONALES, 1998. Producteurs fermiers: mieux se connaître et se faire reconnaître. Actes… Dijon, ADIR, 73 p.

[29] L'estimation du nombre de producteurs fermiers de l'Aude a pris en compte aussi l'appréciation d'un dirigeant de la coopérative « Les Jardins de la Haute Vallée » qui participe au débat national sur la réglementation de l'appellation fermière.

Cette typologie renforce l'idée que la participation des exploitants agricoles au développement soit au niveau départemental, soit à celui de la zone à laquelle ils appartiennent réside plus dans leur diversité socioéconomique que dans l'homogénéité représentée ici plus nettement par l'agriculture légitimée. Certes, tous les exploitants agricoles rencontrés contribuent d'une façon ou d'une autre au développement territorial. Nous n'avons pas constaté de cas extrêmes de « mal-développement » liés fondamentalement à l'activité agricole. Si on relativise les effets négatifs associés surtout à la déforestation accrue et l'érosion à Salles-sur-l'Hers ainsi que la course à l'agrandissement des exploitations agricoles qui ralentissent le nombre des nouvelles installations, on peut admettre que tous les types d'exploitations agricoles jouent un rôle, quel qu'il soit et à des degrés divers, dans l'aménagement de l'espace naturel, des paysages et dans la dynamisation de la vie locale. Celle-ci s'exprime d'abord par les différentes formes de consommation de produits et de services au niveau du territoire.

Toutefois, il est évident que l'exercice de l'activité agricole dans des conditions moins favorables à la fois du point de vue géographique et du niveau de légitimation des systèmes de production par les politiques publiques, rend plus légitime la contribution au développement territorial des exploitations qui n'appartiennent pas à la catégorie des agriculteurs légitimés. Les petits exploitants fermiers, biologiques ou pluriactifs vivant en zone de montagne accomplissent une fonction non négligeable de développement territorial. Cette fonction devient encore plus significative si on prend en considération la faible densité démographique et la pénurie des opportunités d'emplois de ces zones.

Les apports au développement territorial des exploitants agricoles les moins légitimés ou qui ne le sont pas du tout dépassent largement les conceptions des organisations professionnelles agricoles et celles du développement local institutionnalisé. Ces organisations restent encore fort attachées à l'idéal du modèle dominant d'agriculture et quand la diversification est envisagée, elle s'oriente vers le tourisme rural et les produits agricoles « haut de gamme ». Ces structures sous-estiment à la fois l'ampleur des actions *multifonctionnelles* des agriculteurs familiaux et les rôles socioéconomiques complémentaires que ces multifonctions accomplissent entre elles.

Ce type d'attitude imprime aux politiques officielles de développement agricole et local un caractère profondément conservateur et parfois contradictoire à propos de la revitalisation des

zones rurales les plus reculées, attitude qui ne fait que ralentir la dynamique de développement de ces zones. En fait, la majeure partie des subventions publiques ne s'appuie que partiellement sur cette diversité. Par conséquent, le renforcement de l'élitisme en milieu rural demeure le résultat principal de ces politiques.

Au niveau des différents types de revenus, le revenu agricole de l'agriculture légitimée (176 000 F) occupe la première place mais si on ajoute les revenus dégagés par l'accueil touristique, la catégorie de l'agritourisme la dépasse (186 500 F). Les revenus totaux des ménages liés à l'agriculture légitimée (270 000 F) et à l'agritourisme (223 000 F) sont les seuls qui se trouvent au-dessus de la moyenne générale de 212 000 F. Les revenus totaux des agriculteurs appartenant aux trois autres catégories (fermière, pluriactivité et biologique) sont très proches, soit environ 180 000 F, et légèrement au-dessous de cette moyenne. Les ménages des chefs d'exploitation pluriactifs ont les revenus non agricoles les plus élevés, avant les ménages des agriculteurs légitimés. L'agritourisme, la production fermière et l'agriculture biologique sont plus couramment associées au travail du couple sur l'exploitation, ce qui restreint l'exercice d'un travail à l'extérieur de l'exploitation agricole. Le tableau XXII, ci-dessous, présente les données économiques principales des exploitants agricoles de chacune des cinq catégories.

Tableau XXII : Résultats économiques par catégorie d'exploitation agricole (millier F)

Catégories	Exploitations (%)			SAU	UTA	C A agricoles		Charges		Revenu agricole (RA)	RA + AG	Autres revenus ménage	Revenu Total
	France	Aude	Recherche			Total	Dont PAC	Totale	Dont, annuités				
Légitimée	46,5	40	26	129	1,7	711,5	259	535,5	107,5	**176**	177	93	**270**
Fermière	29	28,5	28	64	1,8	606,5	157	485	44	126,5	129	50,5	180
Pluriactivité	19,5	25	11	32,5	0,5	201	58	171	62	30	40,5	143	183
Agritourisme	4	5	17,5	75,5	2	337	55,5	238,5	30	98,5	**186,5**	36,5	**223**
Biologique	1	1,5	17,5	34	1,6	284	31	161,5	36	124	124	60,5	184
Total	679 000	9 594	46	74,5	1,6	487	133,5	365	58	123,5	141	71	**212**

Source : Recherche de terrain en 1998, SCEES, 1998 (*op.cit.*), BIOCIVAM, 1998 (*op.cit.*), ONAB, 1999 (*op.cit.*), ACTES…., 1998 (*op.cit.*).

Parmi les cinq catégories, l'agriculture biologique est celle qui présente le rapport le plus intéressant entre la SAU et le nombre des UTA employées ainsi que la moindre dépendance des aides de la PAC. À l'opposé, se trouve l'agriculture légitimée suivie, en ce qui concerne le rapport SAU/UTA, par les exploitations gérées par des chefs pluriactifs. Les exploitations à une seule UTA ou moins représentent 35% de l'ensemble des exploitations de la recherche. Ce type d'exploitation se trouve sur les trois territoires : 9% à Salles-sur-l'Hers, 11% à Couiza et 15% à Mouthoumet. La variation est bien plus accentuée quand on regarde son incidence à l'intérieur de chaque catégorie de la typologie : 33% des exploitants légitimés, 23% des producteurs fermiers, 37,5% des agriculteurs biologiques, 12,5% de ceux qui gèrent l'agritourisme, et la totalité des pluriactifs.

La carte X, ci-après, illustre la localisation des exploitations agricoles selon les différentes catégories de la typologie. Elle montre que la totalité des agriculteurs biologiques et la majorité des exploitants qui pratiquent l'agritourisme aussi bien que la pluriactivité se trouvent en zone de montagne. L'agriculture légitimée présente une incidence plus remarquable en zone défavorisée mais elle n'est pas complètement absente des zones de montagne. Cette mise en évidence s'applique à l'agriculture fermière mais dans le sens inverse : ce type d'agriculture est plus enraciné en zone de montagne mais il est également très présent en zone défavorisée.

De la sorte, la construction d'un zonage approximatif lié aux types d'agriculture permet d'observer des différenciations zonales principales et secondaires. Mais le nombre important des cas considérés comme « exceptions », surtout en zone de montagne, sert aussi à démontrer le contrepoids de la diversification agricole, en particulier dans ce type de zone, face aux zonages qui révèlent principalement une homogénéité. Pour rendre intelligible les différents rôles que les agriculteurs de chacune des catégories de la typologie jouent dans la valorisation territoriale, l'analyse de leurs caractéristiques principales s'avère nécessaire.

10 Localisation des types d'agriculteurs

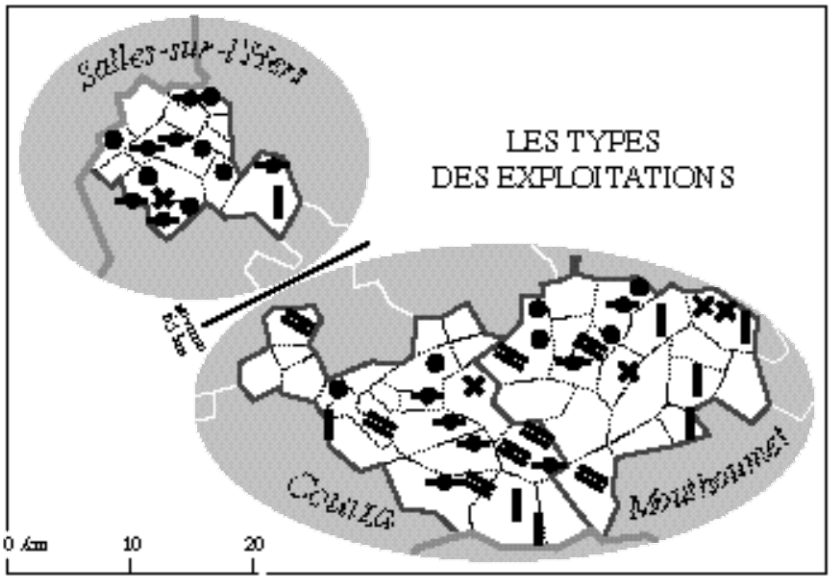

La définition des symboles se trouve au niveau des cinq petites cartes de droite.

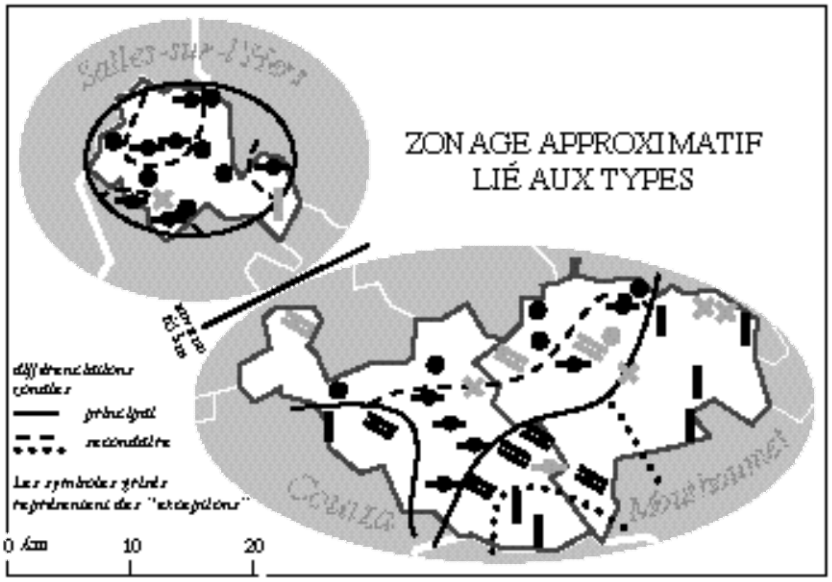

Les délémitations proposées ci-dessus correspondent à quelques regroupements des petites cartes de droite

Distribution de chacune des cinq catégories

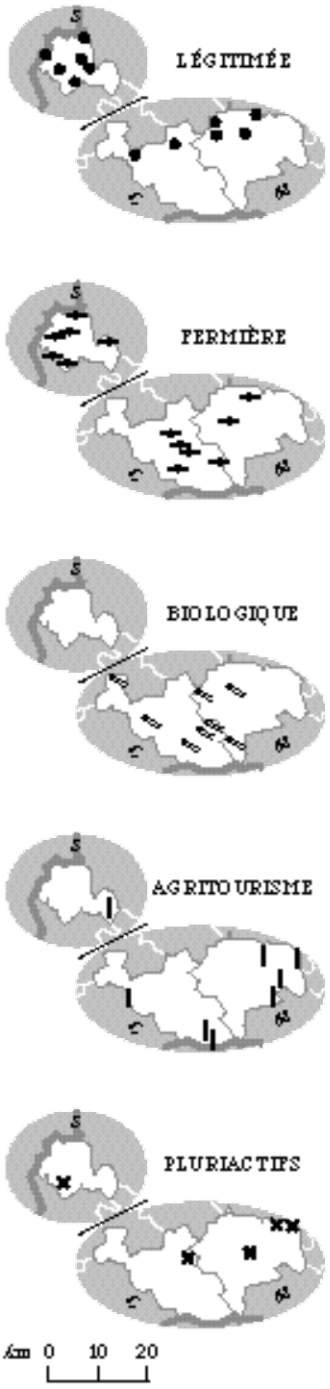

4.1- L'agriculture légitimée

Cette catégorie regroupe 40% de l'ensemble des exploitations agricoles du département et environ un quart des agriculteurs de la recherche. Si un tiers de ces exploitants travaillent sans l'aide d'un autre membre de la famille, 67% sont des exploitants familiaux à part entière. À Salles-sur-l'Hers, l'agriculture légitimée est constituée principalement par les exploitants spécialisés en céréales et oléo-protéagineux et à un degré moindre par les éleveurs intensifs de porcs et volailles. Dans les deux autres cantons, elle est représentée par des viticulteurs et des éleveurs de bovins et ovins pour la viande qui pratiquent des systèmes d'élevage extensifs et semi-extensifs. La spécialisation dans une seule filière est présente dans dix cas sur douze dans l'ensemble de ces exploitations.

La transformation et la vente en circuits courts de commercialisation sont ici complètement absentes des stratégies économiques. Les productions sont commercialisées essentiellement par l'intermédiaire des industries agroalimentaires de la zone. Les éleveurs bovins vendent l'essentiel de leur production à des marchands qui revendent les animaux, en particulier en Italie. Les viticulteurs apportent leur récolte soit à des caves coopératives, soit à des négociants de la zone. Ils ne s'engagent pas, ou peu, personnellement dans des activités de vinification et de commercialisation.

Les céréaliers sont les plus assujettis financièrement aux aides directes de la PAC, suivis en cela par les éleveurs extensifs. De la sorte, la caractéristique principale de ces exploitants agricoles est leur attachement et leur dépendance aux politiques publiques, et essentiellement à celles définies au sein de l'Union Européenne. Il n'est pas rare que les autres agriculteurs les désignent par l'expression « chasseurs de primes ». L'augmentation de la surface cultivée ou du nombre d'animaux devient une stratégie afin que le montant des aides directes augmente. Cette course aux primes provoque souvent des disputes au sujet de l'achat de fermes dont les actuels exploitants prendront bientôt la retraite et ne disposent pas de successeurs.

La quasi-totalité de ces agriculteurs sont affiliés à la FNSEA et, par conséquent, ils suivent de près les actions principales menées par la Chambre d'agriculture. Ils se sentent en fait très peu concernés par le programme de développement local pays cathare et ne connaissent que rarement sa dynamique de fonctionnement. Par contre, tout ce qui relève de la production

agricole et plus spécifiquement des politiques de subventions les intéressent au premier chef, et ils s'en tiennent informés en permanence. Cette situation a été observée avec plus de netteté pendant la phase de lancement des CTE par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de l'élaboration du projet départemental concernant cette politique à la fin 1998.

Les céréaliers, les viticulteurs et les éleveurs bovins, les trois filières prioritaires au sein de la Chambre d'agriculture, ont facilement inclus leurs propositions dans ce projet. Ils ont suivi en permanence les informations sur cette politique par l'intermédiaire des techniciens agricoles responsables de leurs filières. À Salles-sur-l'Hers, par exemple, tous les céréaliers ont été invités à participer à une réunion de concertation sur le sujet. Après coup, le projet final des CTE pour cette zone s'est orienté vers des actions telles que l'amélioration de l'irrigation pour une meilleure gestion de l'eau, le contrôle de l'érosion, la réduction des intrants, la rotation des cultures, l'amélioration du paysage à travers la plantation de haies, la diversification de la production par l'intermédiaire de la culture des haricots, tomates et semences diverses…[30].

Ce type de propositions donne lieu à des critiques car elles constituent le minimum qu'un exploitant agricole largement subventionné par la PAC devrait entreprendre pour justifier auprès des contribuables les primes perçues. Les CTE peuvent subir des détournements d'objectifs et devenir le point de départ d'un cercle vicieux où l'État vient au secours des exploitants agricoles pénalisés par des sanctions environnementales européennes. Après l'adoption par le Conseil Européen de Berlin en mars 1999 de la notion des « éco-conditionnalités », qui fait figure de contrepartie environnementale aux aides directes, et du plafonnement des aides, le syndicalisme agricole majoritaire a augmenté son attention envers la politique des CTE.

Comme chaque État membre possède une certaine autonomie d'appliquer ses propres règles à l'égard de ces dispositifs européens, le lobby agricole de la catégorie des agriculteurs légitimés s'avère suffisamment fort pour détourner les politiques nationales à son profit. La phase d'élaboration des projets départementaux de la politique des CTE, trop médiatisée au niveau national, est indicative de la capacité de contrôle sur les politiques agricoles exercée par les agriculteurs légitimés, tout au moins dans ce département.

---

[30] Cf. CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, 1998. Contrats territoriaux d'exploitation dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'agriculture, 10 p.

Un trait commun et plutôt contraire à l'image dévalorisée à laquelle ces agriculteurs sont fréquemment associés se trouve être leur préoccupation de renouveler leurs moyens de production agricole. La plupart d'entre eux, motivés à la fois par les aides européennes reçues et par l'inquiétude que ces avantages ne soient pas préservés dans l'avenir, sont en train d'investir massivement sur leurs exploitations agricoles parfois même en les suréquipant. Les vieux hangars sont renouvelés et de nouveaux sont construits, de nouvelles machines agricoles sont achetées et les résidences sont rénovées. Néanmoins, leurs conditions de vie et de travail sont difficilement applicables, du moins pour l'instant, à l'ensemble des exploitants agricoles à cause surtout de la mauvaise et inéquitable distribution des subventions agricoles.

4.2- L'agriculture fermière

Cette catégorie représente près d'un tiers de l'ensemble des exploitations agricoles du département (28,5%). Dans l'échantillon de la recherche, treize agriculteurs sur les quarante-six en font partie, soit la même proportion départementale. L'organisation du travail agricole autour de la famille est largement prédominante : 77% des exploitations agricoles fermières utilisent plus d'une UTA familiale. En général, ce type de producteurs possède un atelier de transformation sur son exploitation ou bien appartient à une société de type CUMA ou SARL. Les unités particulières peuvent varier, du simple espace pour le conditionnement des produits, tel qu'un petit hangar pour confectionner des bouquets de fleurs, jusqu'à des ateliers satisfaisant aux normes européennes et aux contrôles sanitaires des organismes d'inspection. Sept agriculteurs fermiers possèdent un atelier de transformation sur l'exploitation (fromagerie, tuerie de volailles, cave…). L'adhésion à des structures associatives de transformation devient une alternative économique pour un nombre non négligeable d'exploitants. Les normes sanitaires européennes, de plus en plus rigides, et le montant élevé des investissements nécessaires pour construire certains ateliers ne laissent pas d'autre choix.

L'hétérogénéité des situations est la caractéristique principale de cette catégorie mais deux sous-groupes se distinguent nettement. Le premier est constitué par huit agriculteurs qui rentabilisent leur exploitation par l'association de l'agriculture fermière à la pratique de l'agriculture légitimée. Ils diversifient la production agricole à travers la transformation et la

vente directe soit de la totalité de la production d'une filière d'appoint, soit d'une partie de la production principale.

Les exploitants céréaliers, par exemple, qui possèdent en outre un atelier de volailles hors des systèmes intégrés aux industries agroalimentaires font partie de ce sous-groupe. La transformation et la vente directe de la totalité de la production de la filière « volailles » assurent au moins deux UTA sur l'exploitation dont la quasi-totalité concerne le couple uniquement. Ces agriculteurs sont pratiquement les seuls dans la typologie à utiliser de fait la marque « pays cathare ».

Les conjointes des chefs d'exploitation s'occupent normalement de la comptabilité de l'exploitation et représentent le ménage dans les activités organisées par les agents de développement local du programme pays cathare. La promotion des produits agricoles auprès de la population locale mais aussi touristique les intéresse davantage. Néanmoins, l'aspect qui les mobilise volontiers est en droite ligne lié à l'accès aux subventions publiques concernant le développement local. La participation aux événements promus dans le cadre de ce programme renforce la légitimation de leur démarche et facilite les négociations autour de la subvention de leur entreprise collective.

Un autre cas particulier dans ce sous-groupe est formé par les éleveurs bovins des zones de montagne qui abattent et commercialisent directement une partie de leur production. Ceux-ci ne se diversifient pas à travers l'exploitation d'une autre filière agricole mais profitent d'un marché différencié. Leur système technique d'élevage extensif n'utilise pas de farines animales, soupçonnées d'être le véhicule principal de transmission de la maladie de la « vache folle ». Ils sont organisés autour d'une SARL mais chacun entretient une clientèle de consommateurs plus ou moins particulière et fidélisée, constituée par des réseaux familiaux ainsi que d'habitants et de restaurateurs de la zone et des environs élargis (Carcassonne, Limoux, Narbonne…). Quelques membres de cette société sont en train de convertir leur exploitation vers l'agriculture biologique en dépit de la marque « pays cathare » dont ils avaient momentanément envisagée l'obtention.

Le second sous-groupe est constitué par cinq exploitants agricoles qui organisent la totalité de leurs systèmes de production autour de la transformation et de la commercialisation en circuits courts, dont la vente directe représente la forme la plus courante. Ces exploitants sont

éloignés de la démarche du programme pays cathare. Dispersés géographiquement et adoptant des orientations techniques diverses, leurs activités sont difficilement encadrées au sein des démarches collectives. Au contraire, leur reproduction socioéconomique est parfois liée directement à l'exclusivité des activités et des produits vendus dans la zone. La présence régulière au moins sur un marché des environs tels qu'à Espéraza (2 129 h.), Limoux (10 851 h.), Castelnaudary (10 851 h.) ou même Perpignan (105 115 h.) devient un facteur prépondérant pour la réussite économique de l'exploitation.

Les installations agricoles récentes, surtout celles réalisées depuis 1990, recourent plus fréquemment à la transformation et à la vente directe de la production. Elles concernent soit la reprise d'une exploitation familiale, soit l'insertion au sein de l'exploitation d'un membre de la famille, en général un fils qui finit ses études, mais aussi la création d'une exploitation de toute pièces. L'insertion d'un jeune membre de la famille dans une exploitation agricole présente l'avantage particulier de donner accès à la dotation jeune agriculteur. Dans ces cas, l'adoption d'une des formes sociétaires et le contrôle comptable des activités deviennent presque une règle. Parmi les quinze installations constatées au long des années 1990, y compris l'installation d'un héritier sur l'exploitation familiale, sept font partie de cette catégorie contre quatre de la catégorie de l'agriculture légitimée.

Ainsi, le recours à la transformation et à la vente directe figurent parmi les alternatives les plus courantes adoptées par les nouveaux agriculteurs. Ces pratiques font face aux verrouillages d'accès à la terre et aux subventions agricoles dictés par les organisations professionnelles agricoles au profit de l'agriculture légitimée. Paradoxalement, cette situation joue un rôle inattendu pour le développement rural. La majorité de ces nouvelles installations agricoles sont ainsi obligées à mettre en avant des projets novateurs dans la zone. À titre d'exemple, citons les ateliers de production, de stockage et de vente directe des produits agricoles divers tels que le lait de jument, les fromages de chèvre et de vache ; les volailles élevées en plein air ; l'association du RMI à la vente directe de la production maraîchère aussi bien qu'au travail agricole saisonnier fréquemment au noir[31] ; l'élevage de gibier lié à un domaine de chasse et d'accueil touristique à la ferme plus la vente de volailles fermières ;

[31] Il existe une politique d'aide de l'État aux chômeurs créateurs d'entreprises agricoles ou non. Le candidat doit soit être inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins six mois, soit être titulaire du RMI. Dans le cadre d'une installation agricole, l'aide se résume à la prise en charge des cotisations sociales de l'exploitant pendant la première année. [Cf. HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'installation en agriculture dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'agriculture de l'Aude, 204 p.].

l'élevage de chevaux associé à l'organisation de randonnées équestres… sans oublier la mise en valeur de l'agriculture biologique par de petits exploitants agricoles.

L'agriculture fermière dans les zones étudiées est avant tout l'expression de l'innovation par la marginalité. Ici, cette agriculture est associée au rôle pionnier des exploitants agricoles d'origine néo-rurale. Malgré leur infériorité numérique dans l'échantillon de la recherche, les néo-ruraux représentent pratiquement la moitié des producteurs fermiers avec la particularité de la pratiquer davantage sur la totalité de la production. S'exprimant au sujet de la vente directe, un néo-rural signale qu'au début les agriculteurs de souche leurs reprochaient de ne pas maîtriser les techniques de production agricole : « peut-être avaient-ils raison, mais on pratiquait davantage la vente directe, ce qu'ils ne savaient ou ne voulaient pas faire ». Même si aujourd'hui l'agriculture fermière dans les zones étudiées dépasse le strict cercle des néo-ruraux, sa valorisation est due à ces derniers, ce qu'ils revendiquent avec une certaine « fierté ».

La revalorisation de la production fermière par ces agriculteurs se vérifie par l'introduction de méthodes de production nouvelles et par « la remise à l'honneur de techniques traditionnelles tombées en désuétude, à qui la vogue néo-rurale actuelle offre de nouveaux débouchés économiques »[32]. Dans l'Aude, l'exemple le plus remarquable concerne la méthode de fabrication de la blanquette de Limoux « ancestrale ». À l'intérieur de cette AOC, les rares viticulteurs d'origine néo-rurale insérés dans cette filière ont contribué à défendre cette méthode. Mais l'apport le plus remarquable de ces agriculteurs se trouve être l'introduction de l'agriculture biologique dans le département.

4.3- L'agriculture biologique

Au total, les « bios », expression courante pour évoquer les exploitants agricoles qui pratiquent l'agriculture biologique, représentent 17,5% des agriculteurs de la typologie mais seulement 1,5% de l'ensemble des exploitants audois. À l'exemple des catégories précédentes, la majorité des agriculteurs biologiques (62,5%) emploient plus d'une UTA familiale malgré la petite taille de leur exploitation. Les spécialités des cas rencontrés sont variées mais l'élevage est prédominant : six éleveurs (bovins viande et vaches, chèvres et

juments laitières), un vigneron et un « céréalier-boulanger ». Quatre appartiennent au réseau de l'association Nature et Progrès et l'un est adepte de l'agriculture « biodynamique ». Ce dernier semble être un des rares qui associe l'élevage à la production végétale (maraîchage) dont l'utilisation de compost est une pratique agricole courante et obligatoire pour les « biodynamiques ».

Parmi les huit agriculteurs biologiques de l'échantillon, trois sont en phase de conversion dont les deux agriculteurs de souche de cette catégorie. Les exploitants agricoles qui ont déclaré suivre les préceptes de l'agriculture biologique mais qui ne sont ni contrôlés par un organisme agréé, ni membres du BIOCIVAM n'ont pas été considérés comme faisant partie de cette catégorie. Cette situation se rencontre chez des agriculteurs qui font de la vente directe. Sur les marchés, quelques-uns se présentent volontiers aux clients en tant qu'adeptes de l'agriculture biologique sans être certifiés. D'après eux, les clients leur font confiance parfois plus qu'aux agriculteurs certifiés, car leur rapport qualité-prix est meilleur.

Pendant longtemps négligée par les organisations professionnelles agricoles, l'agriculture biologique est devenue un sujet de préoccupation à l'intérieur des Chambres d'agriculture. Dans l'Aude, cette structure vient de signer une convention avec le Centre d'Information et de Vulgarisation Agricole en Milieu Rural spécialisé en matière d'agriculture biologique. Cette convention prévoit l'implication de six techniciens agricoles pour la promotion de l'agriculture biologique.

Être adhérent au BIOCIVAM ne signifie pas forcément que l'exploitation bénéficie de la marque officielle « AB », ni qu'elle soit contrôlée par un organisme agréé. Cette structure réunit aussi les agriculteurs membres de Nature et Progrès qui n'utilisent pas le signe officiel ainsi que ceux qui veulent convertir leur exploitation à l'agriculture biologique sans pour autant l'envisager réellement dans l'immédiat. Le BIOCIVAM de l'Aude a enregistré une nette augmentation d'inscrits entre 1997 et 1998. Ils sont passés de 82 à 131 producteurs toutes filières confondues. Les activités les plus fréquentes concernent l'élevage bovin et ovin pour la viande, la viticulture, les grandes cultures et le maraîchage. Presque la moitié de ces exploitations sont spécialisés dans une seule filière.

---

[32] LEGER, D. et HERVIEU, B., 1979 (*op.cit.*), p. 200.

> « L'agriculture biologique dans l'Aude est en plein essor. Les irréductibles bio, qui se sont lancés dans ce type d'agriculture depuis des dizaines d'années, privilégiant la nature et l'environnement plutôt que la productivité et le profit, ne sont plus regardés aujourd'hui, par les professionnels dits conventionnels, comme d'affreux hérétiques. A l'origine de ce virage à 180 degrés, le formidable tremblement de terre causé dans le monde agricole par l'affaire de la vache folle »[33].

En réalité, l'agriculture biologique pratiquée par les néo-ruraux reste encore une « hérésie ». Ces agriculteurs pionniers de l'agriculture biologique dans le département sont membres de l'association Nature et Progrès qui s'oppose à la prétendue souplesse de la politique de conversion. Ses adhérents n'acceptent pas la possibilité de convertir une filière et non l'ensemble de l'exploitation agricole et ils restent attachés par principe aux marchés locaux et aux circuits courts de commercialisation. Jusqu'à présent, ils animent dans l'Aude deux coopératives de commercialisation localisées à Limoux et à Carcassonne, vingt-neuf points de vente directe à la ferme et un point de vente collectif de produits issus de l'agriculture biologique. Ils participent à sept marchés de plein air, et deux détaillants et un boulanger commercialisent des produits issus de l'agriculture biologique.

Actuellement, les expériences anciennes d'agriculture biologique sont en train d'être redécouvertes par les professionnels qui s'occupent de l'accompagnement des exploitations en phase de conversion. La valorisation de ces activités est évidemment associée à l'intérêt de profiter du savoir-faire accumulé en la matière. Le seul exploitant de l'échantillon qui pratique l'agriculture « biodynamique » se dit surpris de l'intérêt récemment manifesté par la Chambre d'agriculture envers son expérience. Depuis son installation en 1985, il vient d'être contacté par le technicien agricole du BIOCIVAM qui lui a proposé un financement subventionné dans le cadre du « plan d'amélioration de l'exploitation ». De même, un petit céréalier biologique de la Haute Vallée de l'Aude est devenu une référence pour les céréaliers de la zone qui envisagent la conversion.

Si la production fermière est de fait présente sur les trois terrains étudiés, l'agriculture biologique est complètement absente pour l'instant dans le canton de Salles-sur-l'Hers. A Mouthoumet, elle se trouve uniquement chez trois éleveurs bovins et caprins sans que jusqu'à

---

[33] LA DEPECHE, 1998. La chambre d'agriculture accompagne le mouvement des reconversions. La Dépêche. Narbonne, 25/11/1998.

maintenant les viticulteurs soient intéressés. Quelques viticulteurs rencontrés jugent difficile d'assurer une production de qualité sans recourir aux traitements phytosanitaires. Par contre, elle est plus courante à Couiza, canton qui se trouve être le berceau d'une majorité d'agriculteurs néo-ruraux. Dans ce canton, les éleveurs bovins et ovins démontrent de plus en plus l'intérêt pour la conversion. Leur système de production n'exige pas des changements profonds pour se plier aux exigences des cahiers des charges.

4.4- L'agritourisme

Cette catégorie recouvre ici les fermes dotées au moins d'une structure soit d'hébergement (gîte, chambres d'hôtes, camping), soit de restauration (ferme-auberge et tables d'hôtes) ou encore de loisir à l'exemple des fermes équestres. Ces activités jouent un rôle important pour ces exploitations au niveau financier et pour l'occupation de la main-d'œuvre disponible au sein du ménage. Au total, douze agriculteurs de l'enquête pratiquent l'agritourisme mais nous en avons retenu huit en tant que tel dans la typologie. Les quatre restants présentent plus nettement les caractéristiques d'une des autres catégories de celle-ci. Parmi ces huit exploitants, un seulement travaille individuellement. Mais même dans ce cas, le travail familial est envisagé pour l'avenir. Cette famille est en train de construire un gîte d'étapes avec tables d'hôtes. Le projet familial prévoit que l'épouse quitte son activité externe salariée pour s'occuper elle aussi de l'agritourisme.

En général, les ménages agricoles qui s'impliquent dans la gestion des structures d'accueil sont ceux qui disposent des conditions socioéconomiques les plus aisées. Les agriculteurs qui s'installent progressivement et parfois même dans la précarité ne placent que rarement l'agritourisme parmi leurs projets immédiats. Nous avons rencontré un seul cas d'installation progressive associée à l'agritourisme. Il concerne un éleveur de chevaux, d'origine néo-rurale, qui propose des randonnées équestres et qui est en train de construire un gîte d'étape. Depuis 1989, il continue à améliorer son installation sur la commune de Termes située dans le canton de Mouthoumet. Sans aucune formation agricole, son installation s'insère dans le cadre des « coupures vertes », système de prévention des incendies qui consiste à ouvrir des couloirs de protection contre le feu au milieu de la forêt. Cet exploitant combine l'organisation de randonnées équestres au travail sporadique dans la zone comme maréchal-ferrant. Le salaire

d'agent de développement local de l'épouse assure pour l'instant l'essentiel du revenu familial et une bonne partie de l'autofinancement du gîte d'étape.

L'origine sociale des agriculteurs n'explique que très faiblement la préférence ou l'option à pratiquer l'agritourisme. Les écarts sociaux et culturels entre les agriculteurs de souche et les autres agriculteurs sont maintenant bien amenuisés. Les agriculteurs « fils du pays » ou néo-ruraux se montrent tout à fait intéressés par l'accueil touristique à la ferme dès qu'ils disposent du patrimoine bâti à valoriser mais aussi des capitaux sociaux, culturels et financiers nécessaires pour se lancer dans ce type d'activité.

Les agriculteurs néo-ruraux représentent moins de la moitié de cette catégorie dans la typologie. L'agritourisme faisait partie du projet d'installation de trois d'entre eux. Le premier se trouve être l'ancien commerçant marseillais qui associe l'élevage de gibier à l'accueil touristique[34]. Le deuxième est l'éleveur de chevaux mentionné ci-dessus. Le troisième concerne un couple qui possédait une entreprise de travaux publics à Grenoble. À l'exemple du commerçant marseillais, l'époux a travaillé comme aide familial agricole jusqu'à l'âge de 25 ans. Âgé de 43 ans, il a acheté avec sa conjointe une ferme de treize hectares en 1984 située sur la commune d'Arques, dans le canton de Couiza. Les hangars ont été transformés en gîte d'étape et chambres d'hôtes. Les services de table d'hôtes et de randonnées équestres sont associés à l'hébergement. L'activité agricole se limite à un troupeau de vingt brebis et à neuf chevaux. Les agneaux sont commercialisés en vente directe dans le canton et alentours et les chevaux sont loués aux randonneurs.

L'époux s'occupe depuis le début d'une entreprise de travaux agricoles et l'épouse est devenue récemment assistante maternelle. L'activité des chambres d'hôtes vient d'être suspendue et le service de restauration sera progressivement abandonné. Ils ont un projet annexe de créer un camping à la ferme. Cette modalité touristique est moins contraignante en main-d'œuvre et leur laisse la possibilité de s'occuper des autres activités. Actuellement, l'accueil d'enfants de familles défavorisées ne permet pas de maintenir le même rythme de travail imprimé auparavant par l'agritourisme. Ici, la pluriactivité du couple détermine la moindre importance donnée actuellement à l'accueil touristique.

[34] Au début de ce chapitre, nous avons déjà présenté cette expérience d'installation agricole.

Les services de restauration au sein des exploitations qui pratiquent l'agritourisme expliquent davantage les résultats financiers nettement supérieurs dans certains cas. Le volume de travail dans ces établissements qui gèrent des tables d'hôtes exige la participation minimale des deux membres du ménage. Ce besoin important de main-d'œuvre va de pair avec la place secondaire accordée aux activités agricoles. Néanmoins, dans un seul cas de la recherche, l'activité agricole est depuis déjà longtemps absente, ce qui pose des problèmes pour la conservation du statut d'agricultrice de l'intéressée. Tous les autres continuent à avoir une activité agricole parfois exclusivement pour des raisons financières et fiscales[35].

Nous n'avons rencontré qu'une seule exploitation agricole qui dépasse le seuil permis par la loi sans avoir l'obligation d'adopter le régime de fiscalité réelle sur le revenu : un GAEC familial qui présente un chiffre d'affaires agricole (hors l'agritourisme) de 250 000 F et une recette de l'activité touristique de 210 000 F, c'est-à-dire au-dessus du seuil prévu par la loi. Depuis 1988, les quatre associés (deux couples) d'origine néo-rurale ont commencé à restaurer les bâtiments de la ferme après l'échec du système d'élevage ovin. Les activités liées au gîte d'étape, aux chambres et aux tables d'hôtes, au milieu de l'itinéraire du sentier cathare, enregistrent une moyenne de trois mille nuitées annuelles. L'agritourisme contribue pour l'essentiel des 4,5 UTA employées, soit la main-d'œuvre des associés plus un membre retraité de la famille. L'élevage bovin actuel bénéficie de 90 000 F d'aides de la PAC et assure un revenu courant non négligeable de 150 000 F. La vente directe de viande bovine pratiquée représente 20% de la production finale.

La localisation géographique des exploitations agricoles joue un rôle décisif dans la définition de la dimension et de l'importance donnée à l'activité touristique. L'opportunité qu'une structure d'accueil touristique située sur l'itinéraire du sentier cathare devienne l'occupation principale du ménage, est des plus fortes, ce qui n'est pas le cas en règle générale pour des établissements éloignés des sites historiques et naturels attractifs. Si ces structures arrivent à être recommandées de surcroît dans un guide spécialisé de tourisme, le succès de l'activité est

[35] « Les contribuables soumis au régime des bénéfices forfaitaires agricoles qui perçoivent des recettes provenant d'une activité de tourisme à la ferme (…) peuvent relever d'un régime simplifié d'imposition… Le montant maximum des recettes perçues annuellement, remboursement de frais inclus et taxes comprises, ne doit pas excéder 150 000 F. Par ailleurs, le montant des recettes réalisées par les sociétés civiles agricoles (GAEC, EARL, SCEA) ne doit pas excéder 30% du chiffre d'affaires agricole, ni 200 000 F, à défaut de quoi ces sociétés deviendraient soumises à l'impôt sur les sociétés ». (Cf. APCA, 1996. Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux du tourisme rural. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, Supplément au n° 845, 120 p.).

pratiquement assuré. C'est le cas de trois établissements de l'échantillon qui se trouvent être cités dans le Guide du Routard.

Dans ces situations spécifiques, l'importance encore accordée à l'activité agricole s'explique par son apport financier qui est généralement associé aux aides de la PAC, et par la disponibilité de main-d'œuvre au sein du ménage. Il est patent qu'une activité agricole bénéficiant d'aides européennes et demandant peu de travail, à l'exemple de l'élevage extensif bovin ou ovin, est plus facilement maintenue au sein de l'exploitation que celles qui exigent plus d'investissement personnel.

De la sorte, l'activité touristique à titre principal associée en second lieu à l'agriculture se rencontre le plus souvent dans les zones où la qualité de l'environnement est un atout à valoriser. La combinaison du paysage des zones de montagne et la pratique des activités d'élevage extensif et viticole présente des avantages pour le développement de l'agritourisme vis-à-vis des zones défavorisées où les cultures intensives prédominent. Les « aménités rurales »[36] des zones de relief montagneux où la forêt est abondante jouent un rôle tout à fait décisif pour attirer des touristes.

Les agriculteurs des zones céréalières qui possèdent des bâtiments à valoriser préfèrent parfois les louer à l'année. Ce type d'orientation ne signifie nullement une résistance à la pratique de l'agritourisme de la part de ces agriculteurs mais il est dû au constat que le paysage de l'agriculture céréalière n'intéresse pas par essence un grand nombre de touristes. Dans les zones où les cultures COP prédominent, les « aménités rurales » sont restreintes et par conséquent la clientèle du tourisme rural se trouve y être limitée.

L'agritourisme : un projet pour l'avenir

La plupart des agriculteurs de la recherche qui gèrent une structure touristique se rattachent soit à la logique entrepreneuriale où cette activité est prioritaire voire même exclusive au sein de la ferme, soit à la logique du complément de revenu. Deux cas seulement justifient les

[36] Cf. OCDE, 1999. Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique. Paris, OCDE, 122 p.

investissements dans ce domaine par, en priorité, la valorisation patrimoniale[37]. Mais dans ces situations, les motivations des agriculteurs articulent simultanément ces trois logiques. Selon un exploitant agricole âgé de 58 ans qui vient d'aménager un gîte rural, la valorisation patrimoniale d'aujourd'hui peut devenir un important complément de revenu au moment de la retraite.

L'occupation de la main-d'œuvre féminine disponible, la présence d'un membre du ménage qui prendra bientôt la retraite de même que l'intérêt d'un successeur pour cette activité sont des raisons qui expliquent en grande partie la décision de se lancer dans l'agritourisme. La valorisation patrimoniale et la possibilité d'un revenu complémentaire se conjuguent tout en constituant une stratégie familiale pour l'avenir. Un membre du ménage pourra alors s'en occuper dans un futur proche, par exemple au moment de la retraite ou à la fin de ses études.

De plus, un nombre significatif d'agriculteurs de l'ensemble contacté a déclaré être intéressé par l'activité touristique. Sans compter les exploitants agricoles qui gèrent déjà une structure touristique, quatorze autres ont déclaré avoir des projets d'offre touristique pour l'avenir. Pour quelques-uns d'entre eux, la décision est déjà prise et ils envisagent la mise en place de leur projet dans le courant de l'an 2000. Mais pour plus de la moitié, cette activité future impose des concertations familiales parfois liées au processus de succession de l'exploitation. Le désir d'associer la retraite à l'exercice de l'agritourisme est fréquemment abordé dans le discours mais les incertitudes au sujet de la reprise de l'exploitation retardent ou rendent difficile sa concrétisation.

Douze de ces candidats potentiels à gérer une structure touristique sont situés en zone de montagne. Cette forte attirance pour le tourisme rural dans ces zones du département s'explique aussi par les crédits spéciaux accordés par le programme PDR et par l'animation de l'activité touristique dans le cadre de l'initiative LEADER « pays cathare ». Ces crédits subventionnés visent la promotion de l'activité dans les zones défavorisées et de montagne. Les propriétaires qui souhaitent aménager des bâtiments pour l'accueil touristique situés dans les aires couvertes par le PDR ont la possibilité de demander une subvention dans la limite de 40% du total de l'investissement.

---

[37] Nous avons analysé ces trois logiques dans le chapitre précédant à partir de l'article de DISEZ, N., 1999. Agritourisme : logiques d'acteurs ou logiques de territoires ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 250, pp. 40-46, 60 p.

Pour cela, ils sont obligés de s'associer au réseau Gîtes de France. La centrale de réservation de ce réseau aura alors le droit de gérer cette nouvelle installation d'accueil touristique pour une période de dix ans. Cette exigence est due au fait, semble-t-il, qu'auparavant des crédits destinés à la promotion du tourisme rural ont été détournés au profit de l'amélioration d'habitations sans activité touristique.

Néanmoins, l'assujettissement au réseau Gîtes de France pendant dix ans pose des problèmes car il restreint la marge de manœuvre des demandeurs de crédit. La plupart des agriculteurs intéressés par l'agritourisme trouvent cette condition trop contraignante et hésitent à accepter ce financement. Plusieurs mettent en doute la viabilité économique du tourisme rural à long terme et se demandent si le succès actuel de cette activité touristique n'est pas à associer à un effet de mode. Ils préféreraient se lancer dans cette activité tout en gardant la possibilité de recourir à la location annuelle des bâtiments, pour lesquels la demande se trouve être en hausse dans ces zones rurales. C'est pour cette principale raison qu'un tiers des agriculteurs qui gèrent une activité touristique ont préféré l'autofinancement.

Incertitudes et disparités financières de l'activité

Les incertitudes quant à la rémunération de l'activité touristique en milieu rural expliquent aussi les hésitations des agriculteurs à l'égard de l'agritourisme. D'après la recherche de terrain, les revenus courants annuels dégagés par cette activité, toutes modalités confondues, sont très variables. Ils se situent entre 8 500 F et 210 000 F, pour une moyenne de 56 000 F étant donné que la restauration sur place explique largement les chiffres les plus élevés.

Sur ce sujet, le bilan des six années d'expérience des gîtes ruraux du district de Mouthoumet, localisés à proximité immédiate de quatre « châteaux cathares » et à 50 km de la côte méditerranéenne, donne une idée des résultats financiers directs d'un établissement placé dans la zone qui n'offre pas la restauration. Le flux de touristes se révèle en croissance dans la période 1994-1999. Le nombre moyen de semaines « vendues » par an et par gîte est passé de

cinq à quinze et le taux de « remplissage »[38] a évolué de 17% à 28%. Les 10 200 F de chiffre d'affaires moyen par gîte en 1994 est passé à 37 500 F en 1999[39].

Les charges opérationnelles des hébergements sans restauration se situent entre 18% et 25% du chiffre d'affaires[40], ce qui laisse une recette annuelle moyenne par gîte entre 28 000 F et 30 750 F pour l'année 1999. Notons qu'actuellement, le siège du district de Mouthoumet emploie une salariée pour s'occuper exclusivement de la gestion et de la promotion des quatorze gîtes. Ce résultat doit donc être relativisé puisqu'un particulier n'aura pas les mêmes moyens pour gérer l'activité. La demande de séjour restant trop concentrée dans les deux mois de la haute saison (juillet et août), il faut profiter au maximum de cette période de l'année où le prix d'une semaine de location est le plus élevé.

Cette constatation rejoint en droite ligne les réticences que les agriculteurs manifestent à l'égard de l'activité touristique. Pour que l'agritourisme devienne financièrement intéressant, offrir en complément un service de restauration (tables d'hôtes) est presque la seule solution possible, ce qui revient à mettre au second plan les activités agricoles. Ce type de décision n'est pas du tout évident car une multitude de facteurs spécifiques à chaque ménage interfèrent. En définitive, tout un ensemble complexe de raisons limitent une offre plus large d'accueil touristique et sa diffusion dans les zones isolées, en particulier chez les agriculteurs.

Cette catégorie typologique est sans aucun doute la plus concernée par le programme pays cathare. Ce sont ces exploitants agricoles et plutôt les conjointes qui participent davantage des activités promues par les agents de développement local. En général, elles font partie de la commission responsable de la promotion du tourisme dans la zone. Néanmoins, les agriculteurs qui gèrent une structure touristique sont très minoritaires. Dans une estimation optimiste, ils représentent 5% du total des exploitants agricoles parmi lesquels une minorité a accès à la marque « pays cathare ». Parmi les douze agriculteurs de la recherche concernés par l'agritourisme, seulement trois gèrent des structures d'accueil jugées « haut de gamme » et bénéficient de la marque. À l'opposé de la reconnaissance de l'agritourisme par les actions officielles de développement local se trouve la pluriactivité des agriculteurs qui concerne un quart des chefs d'exploitations agricoles audois.

---

[38] Rapport entre le nombre de nuitées vendues et le nombre de nuitées mises en commercialisation.
[39] DISTRICT DE MOUTHOUMET, s.d.. Gîtes du district de Mouthoumet : bilan des 6 années d'exploitation. Mouthoumet, 23 p.

4.5- Les agriculteurs pluriactifs

Tout d'abord, il faut préciser que la conception de la pluriactivité adoptée dans la construction de cette typologie s'écarte nettement de celle utilisée par l'OCDE[41]. Cette organisation reprend à son tour les formulations sur le sujet développées par Fuller[42] qui adopte une définition trop étendue de la pluriactivité des agriculteurs. Cet auteur considère comme ménages agricoles pluriactifs tous ceux qui, en plus de leurs pratiques agricoles stricto sensu, exercent soit des activités rémunérées non agricoles, soit des activités para-agricoles. De cette façon, la transformation, la vente directe, l'agritourisme, la protection de la nature et la « production » de paysages au sein de l'exploitation constituent des situations de pluriactivité.

À l'intérieur de l'OCDE, ce type d'interprétation présente une corrélation étroite avec la formulation ou restructuration des politiques agricoles. Avant la réforme de la PAC de 1999, l'OCDE[43] a analysé l'impact de la réduction des aides directes à l'agriculture sur le développement des différentes zones rurales. La diminution du montant des subventions agricoles est la principale recommandation de cette étude. L'hypothèse d'une distribution plus équitable des aides directes de la PAC prenant en compte les différences territoriales et les dimensions économiques des exploitations agricoles y est complètement absente. L'argumentation principale pour justifier ce raisonnement se trouve être la capacité d'adaptation socioéconomique des petits exploitants dont la pluriactivité des ménages agricoles est un des atouts prioritaires.

---

[40] BETEILLE, R., 1996. Le tourisme vert. Que sais-je ? Paris, PUF, pp. 92-97, 127 p.
[41] OCDE, 1996. Agriculture et emploi rural. In : OCDE. Indicateurs territoriaux de l'emploi : le point sur le développement rural. Paris, OCDE, pp. 117-127.
[42] FULLER, A.M., 1990. From part-time farming to pluriactivity: a decade of change in rural Europe. Journal of Rural Studies. vol. 6, n° 4, pp. 361-373.
[43] OCDE, 1998b. La réforme de la politique agricole et l'économie rurale dans les pays de l'OCDE. Paris, OCDE, 338 p.

> « Les exploitations à forte intensité de capital seront plus probablement confrontées à une réduction importante de leur production, tandis que les petites exploitations s'en tireraient mieux parce qu'elles dépendent moins du capital et de la main-d'œuvre salariée et davantage de facteurs de production moins chers, spécifiques à l'agriculture, comme la main-d'œuvre familiale. **De plus, les petits exploitants dépendent déjà fortement, dans de nombreux pays de l'OCDE, d'autres sources de revenus, ce qui leur assurerait une certaine capacité d'adaptation face à la baisse des revenus agricoles** »[44].

Dans notre typologie, les critères choisis pour définir la pluriactivité des exploitants agricoles soulèvent trois remarques. En premier lieu, les activités, qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou ont pour support l'exploitation agricole, ont été considérées à part entière. Ainsi, la transformation et la vente directe des produits agricoles aussi bien que les activités non agricoles stricto sensu exercées au sein de l'exploitation à l'exemple de l'agritourisme, de la protection de la nature et de l'entretien des paysages, constituent le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Les exploitants agricoles peuvent exercer d'autres fonctions, en plus de la production de matières premières pour des industries diverses, sans affaiblir leur appartenance à la catégorie professionnelle d'agriculteur. La reconnaissance publique récente de la multifonctionalité des agriculteurs par la loi d'orientation agricole de 1999 en est une des meilleurs preuves.

En second lieu, la prise en compte de la pluriactivité uniquement des chefs des exploitations agricoles pour classer les agriculteurs dans cette catégorie est due au fait que la pluriactivité des ménages agricoles concerne un nombre significatif des cas étudiés : près de la moitié des ménages agricoles (vingt-deux sur les quarante-six) exercent des fonctions rémunérées à l'extérieur, concernant essentiellement les conjointes. Face à cette situation, la pluriactivité des ménages a été prise comme une caractéristique plus ou moins « commune de toute forme d'exercice de l'activité agricole » qui sert par conséquent de moins en moins d'élément différenciateur des exploitants agricoles[45].

---

[44] OCDE, 1998 (*op.cit.*), p. 85.

[45] LAURENT, C. *et al*., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 244, pp. 12-21, 63 p.
LAURENT, C., 1999. Activité agricole, multifonctionnalité et pluriactivité. Pour. Paris, GREP, n° 164, pp. 41-46, 227 p.

En troisième lieu, la pluriactivité représente ici les activités rémunérées exercées exclusivement par les chefs des exploitations agricoles et d'une manière quasi permanente. Pour illustrer ce raisonnement voici des exemples contrastés à titre d'explication : le travail d'un petit éleveur de montagne qui, pendant les estives de son troupeau (deux mois par an), surveille les incendies de forêt et reçoit une indemnité publique pour cela ne constitue pas une situation de pluriactivité. La même interprétation est adoptée pour l'éleveur de chevaux qui ferre lui même ses animaux et de temps en temps exerce le métier de maréchal-ferrant dans les environs. Par contre, l'exploitant qui possède une entreprise de travaux agricoles et exécute régulièrement des travaux en dehors de sa ferme est considéré d'après ce critère comme agriculteur pluriactif.

Nonobstant l'incidence importante des activités rémunérées à l'extérieur de l'exploitation au sein des ménages agricoles, cette typologie restreint la définition de la pluriactivité pour mettre en évidence celle de la *multifonctionalité* de l'agriculture très répandue dans les zones rurales défavorisées et de montagne. Ce débat est loin d'être une querelle sémantique de plus. En réalité, deux visions complètement opposées sur le rôle de l'agriculture dans la dynamique de développement rural sont en jeu.

La première réserve une place seulement secondaire voire même négligeable à l'agriculture familiale diversifiée et multifonctionnelle dans l'ensemble de l'économie. L'accent mis sur les activités salariées pratiquées par les ménages agricoles renforce l'idée, en cours dans la majorité des politiques de développement rural, concevant le déclin du nombre d'agriculteurs comme inévitable. Un groupe réduit d'exploitants agricoles performants suffit à satisfaire la demande d'aliments et de matières premières agricoles nécessaires. Pour ceux qui partagent cette vision, la question agricole n'a plus de sens puisque le progrès technique, qui ne s'arrêtera jamais d'innover, l'a déjà résolue. Hier, il était fondé sur les apports des industries chimiques, mécaniques et génétiques, et aujourd'hui il dépend plutôt des innovations de la biotechnologie et de la micro-informatique. L'ancien discours consistant à éradiquer la famine dans le monde par les innovations scientifiques reste toujours d'actualité.

La seconde vision cherche à attirer l'attention sur le rôle socioéconomique encore fondamental de l'agriculture familiale pour le développement des différents régions et pays y compris ceux où l'industrie et surtout les services prédominent. La polémique récente autour du « *Millenium Round* », le cycle de négociations dans le cadre de l'Organisation Mondiale

du Commerce réalisé à Seattle (État de Washington, USA) en novembre 1999, a mis en évidence les divergences autour des thèmes de la sécurité alimentaire, de la qualité des produits, de l'aménagement des espaces naturels et de la protection de l'environnement, c'est-à-dire du rôle multifonctionnel de l'agriculture pour le développement rural où la pluriactivité est un élément parmi d'autres.

Dans le cadre de cette recherche, les emplois exercés par les conjoints des ménages pluriactifs sont liés davantage aux services publics et assimilés. Plus de 80% des membres de ces ménages travaillent dans des services tels que le secrétariat des mairies, l'école, la poste, les fonctions d'agents de développement local, de techniciens, de formateurs agricoles et d'assistantes maternelles. Cette dernière activité consiste à accueillir les enfants des familles qui présentent des difficultés dans leur éducation. Pour cela, le Conseil Général assure les services de formation permanente et d'accompagnement d'assistantes maternelles ainsi bien que leur rémunération. Nous avons rencontré quatre familles d'agriculteurs dont les épouses exercent ce type d'occupation, et dans la totalité des cas le revenu de cette activité se trouve être le plus important dans le ménage.

Pour la plupart des ménages pluriactifs, le revenu agricole représente une source secondaire mais fondamentale dans le budget familial. Environ un tiers des ménages pluriactifs (7 sur 22) enregistrent une rémunération externe plus élevée que celle dégagée par l'activité agricole. Parmi ceux-ci, seulement trois ménages maintiennent l'activité agricole plutôt pour des raisons autres que financières. L'accès à une couverture sociale et aux avantages fiscaux pour l'exercice d'une activité « accessoire » expliquent l'intérêt de ces ménages où au moins un membre a le statut d'agriculteur et le conserve d'autant plus volontiers.

Parmi les quarante-six chefs d'exploitation contactés, cinq sont pluriactifs dont deux agriculteurs de souche et trois néo-ruraux. L'organisation des activités est des plus variables : la culture de céréales et l'élevage de volailles fermières associés à l'entreprise de travaux agricoles ; la viticulture et l'emploi municipal ; l'élevage ovin, l'agritourisme et l'assistance maternelle ; la viticulture et la maçonnerie ; l'élevage ovin et le travail de bûcheron. Même dans ces situations, il ne s'agit pas d'exploitants agricoles qui envisagent d'abandonner le métier malgré le fait que l'agriculture n'est pas l'activité principale pour quatre sur cinq d'entre eux. Au contraire, ils s'efforcent de maintenir une activité agricole minimale qui leur assure ce statut.

À l'exception de deux viticulteurs, les revenus agricoles des trois autres chefs d'exploitations pluriactifs dépendent fondamentalement des aides directes de la PAC qui varient de 10 000 F annuels pour un petit troupeau d'ovins à 225 000 F pour les cultures COP. La plupart des chefs d'exploitation pluriactifs n'ont pas de projets agricoles ambitieux pour l'avenir. Ils connaissent et suivent la politique de développement local coordonnée par le Conseil Général qui ne propose aucune politique spéciale pour ce type particulier d'exploitant agricole. L'un d'eux est en train d'adapter son atelier d'élevage fermier au cahier des charges des volailles du « pays cathare » et un autre possède déjà cette marque pour son activité touristique. Un maçon suit de près les actions qui mettent en avant le renouvellement du patrimoine bâti des communes de ses environs. Un quatrième cas dépend directement de l'emploi salarié temporaire dans une mairie qui est propriétaire d'un « château cathare ».

La pluriactivité des agriculteurs est une réalité présente et fondamentale surtout dans les zones de montagne même si son exercice rencontre des obstacles divers. Les agriculteurs pluriactifs sont obligés d'être encadrés par une multitude de règles établies par des institutions différentes. L'affiliation à plusieurs caisses de protection sociale et la double imposition sont des contraintes souvent plurielles. Pour éviter cette double imposition (droit fiscal) ainsi que la double affiliation (droit social), les chiffres d'affaires des activités non agricoles effectuées par les agriculteurs ne doivent pas franchir le seuil au-delà duquel le caractère d'activité accessoire ne s'applique plus. La tricherie dans ce domaine devient ainsi une règle aussi bien qu'une source supplémentaire de souci. Des études récentes démontrent que cette situation se trouve loin d'être une spécificité audoise[46]. La pluriactivité reste tout à fait contraire à la représentation idéalisée de l'activité agricole qui prédomine au sein des organisations professionnelles agricoles. Néanmoins, les situations de pluriactivité des chefs des exploitations agricoles rencontrés au cours de cette recherche suggèrent que ces agriculteurs accomplissent une fonction de développement bien plus significative que le simple « bricolage ». Pour les qualifier essentiellement, ils sont de véritables entrepreneurs ruraux.

[46] Notamment,
GERBAUX, F., 1999. La pluriactivité en montagne. In : BAZIN, G. (éd.). La politique de montagne : rapport d'évaluation. Paris, La Documentation Française, v. I, pp. 395-406, 406 p.
LAURENT, C., 1999 (*op.cit.*).

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Les trois chapitres de cette partie ont permis de mettre en évidence les enjeux sociopolitiques et économiques divers qui font des zones rurales, y compris les plus reculées et désertifiées, de véritables arènes de dispute pour la maîtrise des capitaux qu'ils soient symboliques, politiques, sociaux, financiers… Nous avons vu dans le premier chapitre que le développement local audois s'inscrit tout à fait dans ce contexte. L'encadrement plus ou moins consensuel d'un territoire donné aux préceptes du développement local s'avère une mission difficile. Il conduit le plus fréquemment à l'exclusion politique de certains segments sociaux comme c'est le cas des agriculteurs d'origine néo-rurale qui s'installent hors des normes officielles.

Dans le développement local quotidien des zones défavorisées et des zones de montagne de l'Aude, l'agriculture familiale occupe une place importante. L'exode rural et les migrations récentes ont accentué plus qu'ailleurs les cas d'installations agricoles dites hors-normes, s'écartant du modèle professionnel privilégié par les OPA. La question première qui émerge de l'analyse de cette situation est l'incohérence entre les propos *développementistes* de revitalisation des zones rurales et les contraintes diverses pour exercer le métier d'agriculteur. Au-delà du manque de terres agricoles disponibles pour de nouvelles installations s'ajoutent les normes légales parfois imposées par les responsables des principales OPA. Mais ces restrictions ne découragent cependant pas les nouveaux arrivés, surtout en zone de montagne, qui souhaitent entreprendre une activité agricole innovante ; ils compensent ces barrières institutionnelles par le soutien de réseaux d'entraide (politique et matérielle) constitués majoritairement par d'anciens agriculteurs d'origine néo-rurale.

Cette situation met en question la pertinence sociopolitique et économique des privilèges d'origine publique donnés à certaines filières agricoles au détriment d'une prise en compte de l'ensemble de l'exploitation. La politique agricole européenne actuelle ne fait que ralentir le développement des zones marginalisées. Elle agit à l'encontre des politiques récentes de développement rural, à l'exemple du PDR et des CTE, qui s'avèrent bien plus efficaces pour ces zones. En outre, les discours des dirigeants politiques départementaux qui mettent en avant leur proximité du terrain et des acteurs locaux pour justifier la bonne utilisation des subventions publiques, doivent être relativisés. Les initiatives locales qui veulent

« construire » un territoire en rassemblant les acteurs sociaux autour d'un projet de développement concerté sont incapables d'assurer une participation équitable des différents segments sociaux et surtout des minorités.

Dans le second chapitre de cette seconde partie, nous avons voulu d'abord montrer que les nouvelles installations qui s'écartent des trois filières agricoles prioritaires ou de la production de qualité dite « haut de gamme » ne figurent pas dans les projets de développement local. Les préjugés sur la viabilité économique de ces initiatives servent davantage aux services de développement agricole et local comme précaution supplémentaire pour maîtriser voire limiter les installations considérées incertaines. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, le fait qu'aujourd'hui la majorité des exploitations agricoles soient viables économiquement grâce aux subventions publiques et que plusieurs néo-ruraux aient réussi à démontrer la viabilité de leur système atypique de production, ne changent en rien ces évaluations.

En outre, l'idée de construction d'un territoire de développement dans l'Aude s'effectue d'une façon très peu concertée avec l'ensemble des acteurs sociaux. Les décisions sont prises sans consultations préalables et dépourvues de la plus élémentaire analyse de la diversité socioéconomique des exploitants agricoles. Les lignes d'actions prioritaires sont conçues par une élite technicienne et politique. Malgré les rumeurs de mécontentements, les opérateurs du développement n'hésitent pas à faire avancer, vaille que vaille, leurs propositions. Comme ce sont les résultats concrets, mesurables et observables qui assurent la reproduction sociale des métiers, des institutions et des financements externes alloués au développement, ces professionnels sont toujours à « l'avant-garde » en créant et en proposant des actions nouvelles voire spectaculaires dans le domaine.

La marque pays cathare s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Sa logique de filière consiste à primer exclusivement les produits et les services considérés de qualité « haut de gamme ». Dans ce type de démarche, seulement une minorité des exploitants agricoles plus ou moins bien intégrés économiquement bénéficient de cette politique. Dans le cadre de l'initiative LEADER, cette marque est en train de devenir un exemple grâce aux échanges d'expériences des professionnels du développement. Par contre, elle est vue plutôt comme un gadget au niveau local, ce qui montre bien l'écart entre l'univers des concepteurs du développement et celui de la majorité des acteurs locaux. Dans la pratique, les professionnels du développement prennent difficilement en compte le fait que les acteurs locaux maintiennent des rapports de

forces inégaux. La participation et l'engagement volontaire de ces acteurs obéissent à des règles et des normes qui excluent les moins intégrés, les moins habilités et les moins habitués à participer au jeu du pouvoir local. Ceux-ci refusent parfois tout simplement de participer à un jeu dont ils connaissent l'issue à l'avance.

Le dernier chapitre de cette thèse insiste sur la diversité des situations et la complexité de l'univers où les opérations de développement s'inscrivent. L'enquête de terrain montre d'abord les différences territoriales et l'existence de deux grands groupes d'exploitants agricoles se distinguant nettement par leur logique comptable et économique. En général, les décisions administratives des agriculteurs membres des sociétés agricoles sont orientées par les conseils techniques de professionnels spécialisés qui cherchent nettement à réduire les revenus agricoles comptables tout en préservant voire en augmentant le droit aux primes. Le recours au crédit agricole est une règle chez ces exploitants. À l'opposé, ceux qui ne disposent pas d'une fiscalité « réelle » sur le revenu, ni d'une comptabilité agricole et bénéficient de façon précaire des subventions publiques ont tendance à investir dans cette activité soit une partie de l'épargne dégagée par les occupations rémunérées des autres membres du ménage, soit des aides familiales qui sont parfois liées à l'héritage. Leurs systèmes de production incorporent des stratégies plurielles qui rendent difficile l'évaluation sur la viabilité socioéconomique des exploitations, surtout celles situées en zone de montagne.

Ces deux univers agricoles très particuliers supposeraient des traitements différenciés par les politiques et les professionnels du développement local. Dans une approche territoriale du développement, contrairement aux démarches par filières, l'ensemble des apports des agriculteurs dépasse largement l'évaluation essentiellement économique. En ce sens, la notion récente de « durabilité » des exploitations agricoles qui cherche à mettre en valeur à la fois la génération d'emplois, la protection de l'environnement, l'entretien des paysages, la contribution à la vie locale à travers la demande et l'offre de biens et services, le taux de spécialisation économique, la sensibilité vis-à-vis des aides…[1] est incontestablement bien plus cohérente. Cette notion souligne davantage le caractère multifonctionnel de l'agriculture familiale mettant en question les critères politiques qui définissent les degrés de légitimation des types différents d'exploitations agricoles.

[1] VILAIN, L., 1999. VILAIN, L. De l'exploitation agricole à l'agriculture durable : aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables. Rambouillet, Educagri, 155 p.

CONCLUSION GENERALE

Après une dizaine d'années de travail directement liées à la sociologie rurale et à l'économie agricole au Brésil, les doutes qui perdurent à l'égard de la viabilité et des fonctions socioéconomiques des exploitations agricoles familiales, et en particulier de celles moins bien placées sur les marchés divers (des produits agricoles, du crédit, du pouvoir…), nous ont amenés à entreprendre la présente thèse. Dans ce pays, le manque de conviction en la matière se trouve d'abord au sein des institutions publiques du développement rural et agricole. Mais il nous faut admettre que dans les années qui viennent de s'écouler la majorité des initiatives nouvelles dites de « développement local » n'arrivent pas à dépasser les incertitudes voire les incrédulités sur le développement de ces formes d'unités familiales de production.

Animées par les municipalités en partenariat avec des ONG, les initiatives de développement local au Brésil sont innovatrices mais demeurent élitistes. Innovatrices car elles essayent de dépasser le développement agricole *stricto sensu* en incluant dans le débat sur le développement rural brésilien des thèmes nouveaux tels que l'agritourisme, la transformation et la vente directe, les soucis environnementaux, la qualité agricole et les activités rurales de caractère non agricole. Mais aussi élitistes car en ce qui concerne l'agriculture familiale, elles s'orientent vers une frange intermédiaire. Une sorte de re-sélection des exclus, voire de renforcement des unités agricoles familiales qui se trouvent plus ou moins intégrées sur les marchés, est ainsi opérée. Il est vrai que ces initiatives de développement local sont pour le moment le seul contrepoint positif devant le recul grandissant des services publics en zone rurale. Mais elles restent tout à fait insuffisantes face aux problèmes sociaux que ces zones abritent.

Dans toutes les régions du Brésil, la pauvreté rurale est proportionnellement plus importante que la pauvreté urbaine et, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, les contrastes sont plus accentués dans le Sud et le Sud-est, les régions les plus développées du pays[1]. Les nombreuses familles rurales qui se trouvent au-dessous de la frange intermédiaire de l'agriculture familiale sont définitivement mises de côté par les politiques de développement

[1] VEIGA, J. E. da, 2000. Pobreza rural, distribuição da riqueza e crescimento : a experiência brasileira. São Paulo, USP, 20 p.

rural. Il s'agit en général de familles de métayers ou de fermiers, parmi lesquelles la pluriactivité est la norme, qui ne présentent pas les conditions minimales pour devenir des exploitants agricoles à part entière. Certaines trouvent dans le mouvement des « paysans sans terre » un espace important d'expression politique. D'autres continuent à alimenter l'exode rural à la recherche d'un emploi urbain. Mais la majorité survivent dans les zones rurales parfois résidant dans de véritables bidonvilles ruraux installés sur le bord des routes ou aux alentours des villes ou des villages. L'exclusion socioéconomique d'un nombre significatif d'exploitants agricoles familiaux, qu'ils soient pluriactifs ou non, est acceptée comme inévitable parmi la majorité des professionnels et des théoriciens du développement local.

Nous avons vu dans le premier chapitre de cette thèse que la pensée du développement local s'inscrit dans un mouvement plus général de reconstruction constante des préceptes *développementistes*. Du développement économique et centralisé des années 1950 et 1960 en passant par les approches du sous-développement dans les années 1970, jusqu'au développement durable d'aujourd'hui, plusieurs formulations intermédiaires, plus ou moins innovantes, ont été élaborées. Celle du développement local a le mérite premier de dissocier définitivement ce vocable de l'économisme pur et dur en reconnaissant, au moins sur un plan théorique et politique, que les échelons locaux de la société se préoccupent de l'avenir de leur collectivité.

En France, une succession d'événements parfois désarticulés et de natures diverses ont corroboré la vulgarisation voire l'institutionnalisation par l'État de la pensée du développement local. Les lois de décentralisation des années 1980 ont joué un rôle majeur dans ce processus. En ce qui concerne la popularisation de la notion de développement local, c'est probablement la redécouverte du dynamisme des districts industriels depuis la fin des années 1970 qui joua le rôle le plus important. Les réflexions sur la concentration spatiale des PME, qu'elles soient industrielles ou de services, ainsi que leur rapport innovateur de concurrence et de solidarité, ont conduit à faire du territoire une notion porteuse d'atouts favorables au développement local. Un territoire de développement n'est pas un élément donné a priori car il peut être construit à partir de la seule volonté expresse des acteurs locaux.

Mais, en raison de la facette plutôt idéologisée de la pensée *développementiste*, une approche critique des théories du développement local devient ainsi nécessaire, et ce afin de mieux comprendre le fonctionnement réel des opérations de développement au niveau local.

L'illusion scientifique consisterait à imaginer que les différentes théories sur ce thème sont capables d'expliquer voire de dépasser les micro-processus de changements sociaux. Inversement, les recherches en sciences sociales sur le développement doivent veiller à ne pas s'enliser dans un « populisme idéologique » trop fréquent parmi les professionnels spécialisés en la matière.

Cette interprétation d'ordre méthodologique s'est avérée pertinente pour comprendre comment les opérations de développement sont adaptées et récompensées, ou bien ignorées, détournées, voire même franchement rejetées par les acteurs d'un territoire donné[2]. Dans ce sens, les approches les plus récentes sur la notion de territoire qui ont emprunté des chemins scientifiques différents pour étudier le développement local, renforcent indirectement la pertinence de ce type d'analyse. Ces études ont révélé tout d'abord qu'un territoire de développement présuppose un consensus social minimum, ce qui soulève d'emblée plusieurs interrogations sur les enjeux politiques locaux à l'égard de ce niveau minimum de consensus social. Ensuite, le territoire est une création collective et institutionnelle (institutions formelles et informelles) en évolution constante. Enfin, il est directement liés à des enjeux de pouvoir et des compromis au niveau local.

Notre étude s'est efforcée de montrer que l'application des réflexions sur le développement à la dimension locale a ouvert une voie toute nouvelle pour que le « pouvoir périphérique »[3] se réactualise. Une voie qui semble plus adaptée aux soucis actuels de la démocratie participative revendiquée par une partie de plus en plus importante de la population et surtout par les couches sociales moyennes. Ceux qui souhaitent surveiller la mise en place des opérations de développement s'efforcent ainsi d'acquérir une certaine maîtrise du « langage » des institutions et des professionnels du développement. Cette perspective nouvelle d'exercice du pouvoir local présente un rapport direct avec les exigences actuelles des agences qui gèrent des fonds publics. Ces dernières associent davantage les aides financières à l'application de dynamiques de développement local. Cette modalité de développement est ainsi devenue un véritable « sous-champ » du champ du pouvoir local.

---

[2] OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995. Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social. Paris, Apad- Karthala, 221 p.

[3] Cette expression a été développée originellement par GREMION, P., 1976. Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français. Paris, Seuil, 478 p.

En ce qui concerne l'agriculture familiale, rappelons que notre hypothèse de départ consiste à dire que cette forme d'organisation de la production agricole n'est pas intégrée pleinement au sein du champ du développement local. Dans le second chapitre de la première partie, nous avons voulu montrer que l'idée de développement dominante dans la société associe la viabilité économique des unités de production familiale au modèle de l'agriculture professionnelle. En effet, cette idée se trouve enracinée au sein même des constructions moins orthodoxes du développement. Au fond, la résistance politique adoptée par les principales OPA face aux changements que l'agriculture est en train de traverser bénéficie jusqu'ici de cette conception plus générale et hégémonique sur le développement. Ce n'est que tout récemment que certains secteurs non agricoles de la société ont commencé à s'intéresser au destin des subventions publiques accordées à l'agriculture.

Depuis une dizaine d'années les politiques agricoles sont réformées selon les normes internationales des marchés des produits agricoles mais aussi pour rendre compte des situations qui ont réussi à s'imposer en dehors du cadre de l'agriculture dite professionnelle. Cette transformation de l'agriculture s'inscrit dans une vaste conjoncture sociale touchant directement le comportement des habitants urbains. Les citadins sont de plus en plus nombreux à redécouvrir les campagnes et à s'intéresser à l'origine des produits agricoles qu'ils consomment. Ces deux aspects combinés représentent des atouts tout à fait importants pour le développement local.

Sur le premier aspect, Hervieu et Viard[4] considèrent qu'un véritable métissage des styles de vie entre ville et campagne est en train de s'opérer grâce à la mobilité accrue des habitants qu'ils soient urbains ou ruraux. Aux yeux de la population urbaine mais aussi rurale, la campagne évoque avant tout le paysage ; les agriculteurs seraient les mieux placés pour l'entretenir, ce qui légitimerait des politiques de subventions aux exploitants agricoles pour ce type de travail de caractère public.

Sur le second aspect, les thèmes de la qualité et de la *traçabilité* des produits agricoles sont devenus des enjeux concurrentiels considérables. Les récents scandales agroalimentaires et les préoccupations accrues des consommateurs à l'égard des organismes génétiquement modifiés appliqués en agriculture ne font qu' accroître l'importance des marchés créneaux et soulignent

[4] HERVIEU, B. et VIARD, J., 1996. Au bonheur des campagnes (et des provinces). Paris, l'Aube, 155 p.

les limites d'une consommation de masse. De ces inquiétudes, deux concepts économiques relativement nouveaux reviennent fréquemment dans l'étude du développement local : la proximité géographique et le comportement des consommateurs.

La notion de proximité géographique est associée aux valeurs et aux comportements plus ou moins homogènes et à la faculté d'innovation des acteurs sociaux d'un même territoire. La notion de comportement des consommateurs met en question l'idée dominante sur l'uniformité du style de consommation. Plusieurs dynamiques de création d'un territoire de développement en zone rurale sont tributaires en grande partie de la relation qui s'établit entre les consommateurs et les produits et services locaux qu'ils consomment. Les systèmes agroalimentaires localisés sont davantage organisés autour des circuits courts de commercialisation et de la notion de la qualité des produits agricoles. Comme l'a suggéré Requier-Desjardins[5], ce consommateur soucieux de qualité considère que sa connaissance ou celle de ses proches à l'égard des conditions de production agricole le rend capable de mesurer suffisamment la qualité des produits qu'il achète. Soulignons que cette interprétation dépasse largement l'univers des signes officiels de qualité qui peuvent se développer sans avoir aucun rapport avec le développement local.

La transformation des produits agricoles à la ferme ou dans des structures de type petites ou moyennes coopératives, la vente directe ou sur des marchés créneaux, l'accueil touristique à la ferme ainsi que la pluriactivité des membres des familles d'agriculteurs dynamisent davantage les systèmes territoriaux de développement, en particulier dans les zones rurales défavorisées et les zones de montagne. Dans ces domaines divers, l'agriculture familiale présente des atouts particuliers dus fondamentalement à un jeu complexe d'organisation du travail qui rend plus aisée la mise en place de ces activités.

Les études conduites par Laurent[6] sur les formes nouvelles d'exercice de l'activité agricole révèlent que l'agriculture accomplit au sein des processus de développement local un rôle de cohésion sociale pour des familles défavorisées bien plus important que les emplois directs

---

[5] REQUIER-DESJARDINS, D., 2000a. El concepto económico de proximidad : impacto para el desarollo sostenible [sustentable]. Université de Versailles, p. 3, 11 p. (www. cybercable.tm.fr /~jarmah/public_ html/DENIS5. htm).

[6] Notamment,
LAURENT, C., 1992. L'agriculture et son territoire dans la crise. Paris, Paris VII, Thèse de doctorat, 454 p.

qu'elle génère. Il est vrai que dans certaines situations un véritable « individualisme moderne »[7] est adopté à l'égard de l'activité agricole. Néanmoins, il devient trop risqué dans le stade actuel d'avancement des recherches sur ce thème d'affirmer qu'un processus de faillite de l'agriculture familiale soit en cours. Notre recherche de terrain signale plutôt le contraire. Premièrement, des exploitants sont en train de diversifier leurs activités agricoles pour intégrer économiquement les membres de la famille qui, pour des raisons diverses, n'ont pas d'occupation extra-agricole. Deuxièmement, la majorité des nouvelles installations agricoles font partie de projets qui s'inscrivent dans des stratégies socioéconomiques familiales, y compris les situations « d'individualisme nouveau ».

Sur ce sujet, la diversité socioéconomique des exploitants individuels est remarquable. Dans le cadre des politiques de développement rural, les agriculteurs qui travaillent seuls sur leurs exploitations, grâces surtout au degré élevé de mécanisation de leurs activités, n'ont rien à voir avec l'individualisme agricole dû surtout à la taille faible et aux opportunités économiques restreintes auxquelles sont confrontées plusieurs nouvelles installations. Les premiers s'accordent aux préceptes de l'agriculture professionnelle et se considèrent comme de véritables entrepreneurs agricoles. Par contre, leur dépendance aux aides directes de la PAC est accrue. Les seconds sont en général des agriculteurs « bricoleurs » parmi lesquels plusieurs sont « hors-normes », et adoptent volontiers les démarches de qualité valorisant les systèmes de production, la transformation, la vente directe et la pluriactivité. L'importance de leur contribution quotidienne au développement local, et principalement dans les zones de montagne, est inversement proportionnelle au montant des subventions agricoles qu'ils reçoivent. Ce décalage contribue à expliquer l'insertion récente au sein des politiques publiques du caractère multifonctionnel de l'agriculture qui essaie de corriger au fur et à mesure ces distorsions.

De la sorte, l'analyse des notions de développement local et d'agriculture familiale réalisée dans la première partie de la thèse nous a servi de support, à la fois méthodologique et théorique, pour entreprendre la recherche de terrain. Nous avons adopté une dynamique de va-

---

LAURENT, C. *et al*., 1996. Les différentes formes d'exercice de l'activité agricole des ménages ruraux. In : ALLAIRE, G. *et al*. (éd.). Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. I, pp. 261-275, 313 p.

[7] Cette expression a été utilisée originellement par Bertrand Hervieu dans son analyse à partir des résultats de la recherche de Catherine Laurent. Cf. HERVIEU, B., 1998. Mobilité, individualisme moderne et triomphe de l'urbanité. In : ALLAIRE, G. *et al*. (éd.). Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. II, pp. 81-82, 132 p.

et-vient entre la bibliographie et les observations empiriques, provoquant bien sûr de nouveaux problèmes théoriques. C'est ainsi que dans le premier chapitre de la seconde partie nous avons analysé la construction et la configuration du champ de développement local dans le département de l'Aude. Il importait tout d'abord de présenter la place que l'agriculture occupe dans l'économie de ce département marqué par des zones défavorisées et contrastées, un déclin industriel de longue durée qui perdure et la spécialisation viticole.

Mais les aspects les plus intéressants pour le développement local de ce département sont les impacts sociopolitiques et économiques des migrations rurales. Les zones rurales défavorisées de l'Aude ont été durement touchées par l'exode rural tout au long des trois premiers quarts de ce siècle et encore aujourd'hui. L'importance de cette émigration peut être mesurée par le fait que la population actuelle n'a pas encore dépassé son maximum enregistré en 1886, soit 332 080 habitants. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que les migrations vers l'Aude ont inversé le solde migratoire. Bien que la majorité des nouveaux habitants s'installent autour des deux principales villes audoises, Carcassonne et Narbonne, une partie choisit la campagne y compris les zones de montagne les plus difficiles pour vivre et travailler. Un véritable renouvellement et une recomposition du tissu social de ces zones et de leurs villages moribonds sont en cours depuis bientôt un quart de siècle.

L'ampleur et le caractère peu habituel que ce phénomène a représenté dans les années 1970 au sein de la structure sociopolitique locale, et en particulier dans les zones jusqu'alors relativement désertées sont à l'origine d'un renouveau du développement local audois. Le premier pas médiatisé et officiel dans cette direction a été la mise en place par le Conseil Général de la Maison de la Montagne au début des années 1980. Sa mission principale consistait à intégrer du point de vue socioéconomique les nouveaux arrivés dans les zones de montagne.

Depuis, plusieurs actions de natures diverses ont joué un rôle plus ou moins important vers la constitution de ce champ. En 1988, un ancien animateur de la Maison de la Montagne a été élu conseiller général du canton de Mouthoumet. Son atout politique principal a été la proposition d'un projet de développement pour ce canton de montagne dépeuplé. Cette initiative est devenue un modèle pour le programme de développement local institué par le

Conseil Général au début des années 1990. Né de la jonction d'intérêts politiques locaux et supranationaux, ce programme occupe désormais une place stratégique au sein de la structure du pouvoir audois. Depuis la fin des années 1980, l'Union Européenne, par l'intermédiaire du PDR et de l'initiative LEADER, représente une force macro-politique décisive dans la conformation actuelle du développement local dans l'Aude.

Au niveau local, la contribution des agriculteurs néo-ruraux dans la dynamique formelle et informelle du développement local ne peut être négligée. D'une part, la création en 1979 du Syndicat Montagne par des agriculteurs néo-ruraux a influencé largement la mise en place de la Maison de la Montagne par le Conseil Général. D'autre part, l'implantation de l'agriculture parfois biologique et la revalorisation de la vente directe des produits agricoles là où les fils du pays ont déserté sont des actions fondamentales de développement local, soit par leur contribution directe, soit par les effets de réaction ou d'imitation qu'elles suscitent.

En poursuivant l'analyse jusqu'au niveau des micro-territoires placés en zones défavorisées et de montagne, nous discernons à quel point l'agriculture familiale occupe une place encore centrale dans la vie sociopolitique et économique. Le deuxième chapitre de la seconde partie souligne cette particularité souvent négligée par les approches macroéconomiques. Ce chapitre insiste aussi sur un aspect banal mais méconnu qui est directement associé aux politiques de développement agricole et rural : sous l'appellation de « zones défavorisées » se cachent de profondes différences socioéconomiques. Du moins en ce qui concerne l'Aude, les zones défavorisées proprement dites disposent d'avantages remarquables vis-à-vis des zones de montagne. La pratique d'une agriculture céréalière, subventionnée davantage par la PAC, explique en grande partie ces différences.

En effet, les agriculteurs « bricoleurs », dont la majorité est installée dans les zones de montagne, restent complètement dispersés à la fois géographiquement et politiquement. Quelques-uns sont associés ou s'auto-associent au statut des « faux agriculteurs ». Leur faible intégration aux politiques de développement qu'il soit agricole ou rural contraste avec l'importance de leur présence dans ces zones difficiles. Leurs systèmes de production « non significatifs statistiquement » contribuent largement à dynamiser le cadre de vie local.

À côté de la dynamique formelle de développement local, plusieurs exploitants agricoles familiaux qu'ils soient de souche ou néo-ruraux adoptent volontiers des logiques nouvelles

pour l'exercice de l'activité agricole. Un véritable développement local quotidien articulant des stratégies individuelles et collectives des familles d'agriculteurs est mis en place. Dans ce domaine, il est difficile de ne pas reconnaître le rôle pionnier et innovateur des néo-ruraux qui ont choisi l'agriculture comme l'un des facteurs, mais pas le seul, de leur enracinement local. Dans plusieurs cas, le manque d'un encadrement à la fois dans les normes des installations des jeunes agriculteurs et dans les filières élues comme prioritaires par la Chambre d'agriculture s'est avéré un important moyen de développement local. Ce dénuement a forcé la recherche de solutions plus ou moins inédites pour faire face aux péripéties que l'expérience professionnelle nouvelle leur réservait.

Néanmoins, la dynamique officielle de développement local audois a été bâtie sur les bases élitistes et conservatrices de la société locale. Cette situation n'est pas inhabituelle et confirme en quelque sorte de précédentes études sur le sujet. Réalisées dans d'autres contextes sociopolitiques et économiques, celles-ci ont constaté que le développement local concerne davantage les couches moyennes de la société[8]. Dans l'Aude, cette situation est associée au fait qu'aucune force politique nouvelle n'a été suffisamment forte pour provoquer des changements significatifs au sein du pouvoir local. À titre d'exemple, bien qu'anecdotique, le Préfet audois a indiqué la fédération départementale de la chasse et celle de la pêche pour représenter les mouvements écologiques dans le cadre des CTE.

C'est uniquement dans le domaine du syndicalisme agricole qu'une action collective majeure a réussi à se structurer et à poser certaines questions politiques, en particulier à l'égard du modèle de développement agricole adopté par les OPA. Mais ce syndicalisme minoritaire est resté trop circonscrit aux néo-ruraux des premières vagues de migration. Il ne représente aucun risque majeur pour les forces politiques qui contrôlent la Chambre d'agriculture et qui définissent les politiques de développement local. Pour l'instant, la Confédération Paysanne de l'Aude n'arrive pas à s'imposer en tant que force syndicale capable d'élargir son pouvoir d'action.

---

[8] BILLAUD, J.-P., 1983. Crise et renouveau de la sociologie du local : a propos de la notion de localité. In : BILLAUD, J.-P. *et al*. (éd.). Regards sur la localité : états des travaux, questions et perspectives. Nanterre, Université de Paris X/Ministère de l'Urbanisme et du Logement, pp. 3-35, 224 p.
ALPHANDERY, P. et DUPONT, Y., 1988. Développement local et société rurale dans l'Isthme du Cotentin. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, pp. 208-217, 335 p.
ALPHANDERY, P. *et al*., 1989. Les champs du départ : une France rurale sans paysans ? Paris, la Découverte, 265 p.

Le plus étonnant, c'est que les initiatives entreprises par les institutions nouvelles de développement local ignorent ou bien renforcent en grande partie cette situation d'exclusion d'un certain nombre d'exploitants familiaux. En effet, un accord tacite, sous-entendu, partage les domaines d'actions des institutions de développement local et agricole. Tout ce qui prétend respecter l'agriculture et favoriser le développement local passe obligatoirement par la « contre-expertise » de la Chambre d'agriculture.

Parmi les professionnels du développement local, l'absence complète de cadres formés dans le domaine agricole traduit bien les priorités de leurs interventions. Il n'est pas envisageable que les agents de développement local, sans la tutelle de la Chambre d'agriculture, s'occupent de sujets structurels de l'agriculture tels que des nouvelles installations agricoles ou l'aménagement du foncier. Leur mission principale est orientée essentiellement vers la promotion à la fois du tourisme rural, qui constitue d'ailleurs la priorité du programme pays cathare, et des améliorations dans le cadre de vie des territoires.

C'est ce qui pourrait expliquer le conservatisme dominant du développement local en ce qui concerne le domaine agricole et rural. Or, les organisations professionnelles agricoles traditionnelles sont porteuses d'une longue tradition orientée vers la promotion de l'agriculture professionnelle. Dans l'Aude, les intérêts des groupes politiques qui se partagent le pouvoir à la Chambre d'agriculture se trouvent plus ou moins bien encadrés. Cette situation rend difficile les changements et explique le retard dans la façon de concevoir le développement des zones rurales défavorisées et des zones de montagne. Les notions et les paramètres pour évaluer la viabilité d'une exploitation agricole ont été institués à l'apogée du productivisme agricole, de la croissance économique et de l'exode rural. On comprend alors que les nouveaux exploitants agricoles qui parfois ne disposent que d'une demi, voire moins d'une demi SMI, soient laissés pour compte. En définitive, la pensée dominante à l'intérieur de la Chambre d'agriculture de l'Aude se trouve inadaptée à la réalité actuelle d'un nombre important d'agriculteurs, surtout ceux qui sont en zone de montagne.

La conformation actuelle du développement local ne permet pas une rupture avec l'hégémonie de la Chambre d'agriculture, éventualité que d'ailleurs nul ne considère. La conception et la gestion de la marque « pays cathare » est très révélatrice de cette soumission

du développement local qui ne rassemble formellement aucune autre force politique capable de contester cette situation. Les signes de résistance sont nombreux mais dispersés et limités souvent à des rumeurs de mécontentement. Présentée à l'extérieur comme étant le « fil rouge » de la politique de développement local et de création d'un territoire de développement, cette marque bénéficie exclusivement aux exploitations agricoles qui se trouvent plus ou moins bien intégrés dans les réseaux socioéconomiques locaux.

Dans le dernier chapitre, nous avons essayé d'ordonner de manière didactique la diversité socioéconomique des exploitants agricoles enquêtés. Il n'a pas été facile de trouver des traits communs à l'intérieur de cette diversité. Les catégories d'exploitants agricoles s'éloignant du modèle d'agriculture légitimée mériteraient des recherche spécifiques plus approfondies. Nous souhaitions fournir quelques pistes nouvelles de recherche-développement et en réactualiser d'autres tombées en désuétude malgré leur pertinence. Outre son éventuel intérêt scientifique, cette analyse pourrait peut-être aider dans les prises de décisions les professionnels du développement intervenant directement ou indirectement en zone rurale. Aux exceptions de l'agriculture biologique et de l'agritourisme qui s'expliquent en partie par les actuels effets de mode, l'indifférence des institutions de développement local et agricole à l'égard des exploitations concernées surtout par la production fermière et la pluriactivité est tout à fait étonnante.

Il suffit de prendre l'exemple de la pluriactivité. Ce sujet qui a reçu déjà l'attention de plusieurs analyses et colloques reste un champ d'étude encore méconnu localement. Pourtant, un quart des chefs d'exploitation agricole audois est concerné par la pluriactivité. Une autre ligne de recherche particulièrement intéressante pour penser et élargir les stratégies d'action au sein du champ de développement local porterait sur les marchés créneaux et les comportements des consommateurs les plus habitués à les fréquenter. La vente directe sur les marchés, ou dans les exploitations, ainsi que la vente ambulante et par correspondance sont encore insuffisamment étudiées.

Les logiques et les règles locales de fonctionnement de l'économie informelle, dont nous n'avons pas assez souligné l'importance, mériteraient également une étude plus approfondie. Comme l'a souligné Raud[9], ce type d'économie représente une « interface entre la partie la

[9] RAUD, C., 1996. L'industrialisation décentralisée : l'expérience brésilienne et le modèle italien. Paris, EHESS, Thèse de doctorat, p. 358, 381 p. (+ annexes).

plus marginalisée de la population et la partie bien intégrée dans l'économie officielle ». Il en est de même pour les rapports politiques complexes qui s'établissent entre les activités touristiques en arrière pays, les résidences secondaires, les activités de chasse et la politique de développement local. Plusieurs indices suggèrent que les municipalités ont des sympathies plus marquées pour les chasseurs et les résidents secondaires qu'envers les petits éleveurs et certains habitants permanents. Autant de questions auxquelles seule une recherche centrée sur l'enquête de terrain peut apporter des informations précieuses pour le développement local.

Le programme de développement pays cathare ne provoque pas de conflits majeurs au niveau local car il s'inscrit dans un contexte socioéconomique général d'une relative abondance de ressources financières. À la limite, même les exploitants agricoles les plus démunis, peuvent accéder, tôt ou tard, à une subvention publique minimale soit de la PAC, soit du PDR, soit encore par l'intermédiaire de la prestation d'un service comme c'est le cas des assistantes maternelles. Mais indubitablement, nous sommes loin des préceptes d'un programme ascendant de développement et encore plus loin d'une démarche qui va vers la construction d'une démocratie participative. Les agriculteurs « bricoleurs », en France et au Brésil, malgré leurs différences et en dépit du manque de reconnaissance politique, réalisent une œuvre déterminante pour la mise en valeur et le développement des zones rurales défavorisées.

Bibliographie

1- Méthode de recherche

BEAUD, S. et WEBER, F., 1998. Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques. Paris, La Découverte, 328 p.

BOURDIEU, P., 1972. Le marché des biens symboliques. L'Année Sociologique. Paris, PUF, pp. 49-126, 602 p.

BOURDIEU, P., 1997. Les usages sociaux de la science : pour une sociologie clinique du champ scientifique. Paris, INRA, 79 p.

BOURDIEU, P. et WACQUANT, L.J.D., 1992. Réponses. Paris, Seuil, 267 p.

BOURDIEU, P., 2000. Principes d'une anthropologie économique. In : Bourdieu, P. Les structures sociales de l'économie. Paris, Seuil, pp. 235-266, 289 p.

CHAMPAGNE, P., 1975. La restructuration de l'espace villageois. Actes de la recherche en sciences sociales. Paris, MSH/EHESS, pp. 43-54, 107 p.

GEERTZ, C., 1959. Form and variation in balinese village structure. American Anthropologist. v. 61, n° 5, Part I, pp. 991-1012, 1196 p.

LEVI, G., 1996. Comportements, ressources, procès : avant la « révolution » de la consommation. In : REVEL, J. (éd.). Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard/Le Seuil, pp. 187-207, 243 p.

MENDRAS, H., 1996. Eléments de sociologie. Paris, Armand Colin, 4e éd., 2e tirage, 248 p.

REDFIELD, R., 1960/1973. The little community as a whole. In : REDFIELD, R. The little community and peasant society and culture. London, The University of Chicago Press, pp. 1-16, 182 p.

REVEL, J., 1989. L'histoire au ras du sol (préface). In : LEVI, G. Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle. Paris, Gallimard, pp. I-XXXIII, 230 p.

REVEL, J., 1996. Micro-analyse et construction du social. In : REVEL, J. (éd.). Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard/Le Seuil, pp. 16-36, 243 p.

(12 références)

2- Développement, développement local

ABDELMALKI, L. *et al*., 1996. Technologie, institutions et territoires : le territoire comme création collective et ressource institutionnelle. In : PECQUEUR, B. (éd.). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris, L'Harmattan, pp. 177-194, 246 p.

ALLAIRE, G., 1988. Problèmes méthodologiques de l'analyse des systèmes socio-économiques. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, pp. 179-190, 335 p.

ALLAIRE, G. *et al*., 1985. Enjeux, médiations et développement local : un point sur le mouvement de pays. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 166, pp. 33–37, 61 p.

ALPHANDERY, P. et DUPONT, Y., 1988. Développement local et société rurale dans l'Isthme du Cotentin. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, pp. 208-217, 335 p.

AROCENA, J., 1986. Le développement par initiative locale : le cas français. Paris, L'Harmattan, 227 p.

BAGNASCO, A., 1996. Le développement diffus : le modèle italien. In : SACHS, I. (éd.). Quelles villes, pour quel développement ? Paris, PUF, pp. 191-213, 323 p.

BAGNASCO, A., 1998. La función de las ciudades en el desarrollo rural : la experiencia italiana. Políticas Agrícolas. México, REDCAPA, n° spécial, pp. 13-38, 272 p.

BANQUE MONDIALE, 1987. Pionners in development. Washington, Oxford University Press, Second series.

BARTHE, L., 1998. Processus de différenciation des espaces ruraux et politiques de développement local. Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, Thèse de doctorat, 432 p.

BAZIN, G. *et al*., 1999. La politique de la montagne : rapport d'évaluation. Paris, La Documentation Française, v. I et II, 815 p.

BAZIN, G. et ROUX, B., 1992. Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires. Bruxelles, MEDEF, 213 p.

BECATTINI, G.,1992. Le district marshallien : une notion socio-économique. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.). Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, PUF, pp. 35-55, 424 p.

BENKO, G., 1995. Les théories du développement local. Sciences Humaines. Hors-série, n° 8, pp. 36-40, 48 p.

BENKO, G. *et al*., 1996. Les districts industriels revisités. In : PECQUEUR, B. (éd.). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris, L'Harmattan, pp. 119-134, 246 p.

BERRIET-SOLLIEC, M., 1997. Institutions et territoires : vers le renouvellement des politiques publiques ? Les interventions des Départements et des Régions dans le secteur agricole. Montpellier, ENSAM/INRA, Thèse de doctorat, INRA, Etudes et Recherches n° 109, 338 p. (+ annexes).

BERRIET-SOLLIEC, M., 1999. Les interventions décentralisées en agriculture : essai sur la composition territoriale de la politique agricole. Paris, L'Harmattan, 333 p.

BILLAUD, J.-P., 1983. Crise et renouveau de la sociologie du local : a propos de la notion de localité. In : BILLAUD, J.-P. *et al*. (éd.). Regards sur la localité : états des travaux, questions et perspectives. Nanterre, Université de Paris X/Ministère de l'Urbanisme et du Logement, pp. 3-35, 224 p.

BRUNET, R., 1990a. De la production à l'organisation de l'espace. In : BRUNET, R. (éd.). Géographie universelle : mondes nouveaux. Paris, Hachette/Reclus, pp. 12-75, 551 p.

BRUNET, R., 1990b. Le territoire dans les turbulences. Paris, Reclus, 224 p.

BRUSCO, S., 1999. Confiance, capital social et développement local : le modèle italien. In : OCDE. Réseaux d'entreprises et développement local. Paris, OCDE, 2e éd., pp. 127-131, 282 p.

BUARQUE, C., 1998. Le paradigme Furtado. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, pp. 107-114, 225 p.

CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN, 1998. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, 225 p.

CHASSAGNE, M.- E., 1985. La longue marche des « pays ». Autogestions. Paris, n° 19, pp. 65-68, 143 p.

COMELIAU, C., 1998. Développement, politiques publiques, planification. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, pp. 141-148, 225 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, 1988. Notre avenir à tous. Montréal, Ed. du Fleuve.

COULMIN, P., 1984. La décentralisation : la dynamique de développement local. Paris, Syros/ADELS, 255 p.

COURLET, C. et PECQUEUR, B., 1992. Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.). Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, PUF, pp. 81-102, 424 p.

DEMAZIERE, C., 1996. Du global au local, du local au global. In : DEMAZIERE, C. (éd.). Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique. Paris, L'Harmattan, pp. 11-49, 382 p.

DESTANNE de BERNIS, G., 1998. Furtado et l'économie mondiale. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, pp. 59-67, 225 p.

DUTAY, L., 1996. Pour un chômage innovant : organiser du sens avec les sociétés locales. Paris, L'Harmattan, 262 p.

EIZNER, N. et LARRERE, G. R., 1988. L'approche micro-régionale des problèmes de développement rural : des ambiguïtés à lever. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, pp. 168-174, 335 p.

FURTADO, C., 1959/1998. La formation économique du Brésil de l'époque coloniale aux temps modernes. Paris, Publisud, 2e éd., 218 p.

FURTADO, C., 1961/1976. Développement et sous-développement. Paris, PUF, 226 p.

FURTADO, C., 1967/1976. Théorie du développement économique. Paris, PUF, 2e éd., 281 p.

FURTADO, C., 1974/1976. Le mythe du développement économique. Paris, Anthropos, 151 p.

FURTADO, C., 1978/1981. Créativité et dépendance. Paris, PUF, 150 p.

FURTADO, C., 1979. El desarrollo desde el punto de vista interdisciplinario. El Trimestre Economico. México, n° 181, 33 p.

FURTADO, C., 1980/1989. Brève introduction au développement : une approche interdisciplinaire. Paris, Publisud, 148 p.

FURTADO, C., 1995. Retour à la vision globale de Perroux et Prebisch. Grenoble, PUG, 6e Conférence François Perroux, 30 p.

GANNE, B., 1992. Place et évolution des systèmes industriels locaux en France : économie politique d'une transformation. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.). Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, PUF, pp. 315-345, 424 p.

GARAFOLI, G., 1986. Le développement périphérique en Italie. Economie et Humanisme. Lyon, n° 289, pp. 30-36, 96 p.

GARAFOLI, G., 1992. Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique de développement endogène. In : BENKO, G. et LIPIETZ, A. (éd.). Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, PUF, pp. 57-80, 424 p.

GARAFOLI, G., 1996. Industrialisation diffuse et systèmes productifs locaux : un modèle difficilement transférable aux pays en voie de développement. In : ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (éd.). Les nouvelles logiques du développement. Paris, L'Harmattan, pp. 367-381, 415 p.

GARAFOLI, G., 1998. Desarrollo rural e industrialización difusa : aprendiendo de la experience italiana. Politicas Agrícolas. México, REDCAPA, n° spécial, pp. 39-69, 272 p.

GARCIA, A., 1998. La construction interrompue : Celso Furtado, la guerre froide et le développement du Nordeste. Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Paris, Seuil, pp. 52-61, 125 p.

GLON, E. *et al*., 1996. Le développement local au service de la géographie ? Géographies. Paris, pp. 447-456, 474 p.

GODARD, O., 1994. Le développement durable : paysage intellectuel. Natures - Sciences – Société. Paris, v. 2, pp. 309-322.

GODARD, O. et CERON, J.-P., 1986. La décentralisation en France : un levier pour le développement local ? In : GUESNIER, B. (éd.). Développement local et décentralisation. Paris, Anthropos, pp. 147-171, 278 p.

GRAVIER, J.-F., 1947/1972. Paris et le désert français en 1972. Paris, Flammarion, 284 p.

GREMION, P., 1976. Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français. Paris, Seuil, 478 p.

GUERRIEN, B., 1990. Quelques réflexions sur institutions, organisations et histoire. Economie Appliquée. Grenoble, Presses Universitaires, tome XLIII, n° 3, pp. 89-110, 215 p.

HOUEE, P., 1992. La décentralisation : territoires ruraux et développement. Paris, Syros Alternatives/ADELS, 233 p.

HUGON, P., 1993. Les trois temps de la pensée francophone du développement. In : CHOQUET, C. *et al*. Etat des savoirs sur le développement : trois décennies de sciences sociales en langue française. Paris, Karthala, pp. 43-74, 229 p.

HUGON, P., 2000. La pensée française en économie du développement. Economie et Société. Série économie du développement, n° 1 (à paraître).

JOLLIVET, M., 1985. Le développement local, mode ou mouvement social ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 166, pp. 10-16, 61 p.

KAYSER, B., 1990. La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental. Paris, Armand Colin, 316 p.

KAYSER, B. (éd.), 1993. Naissance de nouvelles campagnes. Paris, DATAR/L'Aube, 174 p.

LABORIE *et al*., 1985. La politique française d'aménagement du territoire de 1950 à 1985. Paris, La Documentation Française, 184 p.

LACOUR, C., 1985. Espace et développement : des enjeux théoriques nouveaux face aux contradictions des sociétés contemporaines. Revue d'Economie Régionale et Urbaine. Bordeaux, ASRDLF, n° 5, pp. 837-847, 1031 p.

LATOUCHE, S., 1991. La planète des naufragés. Essai sur l'après-développement. Paris, La Découverte, 235 p.

LE ROY, A., 1997. Les activités de service : une chance pour les économies rurales ? Vers de nouvelles logiques de développement rural. Paris, L'Harmattan, 288 p.

LEBORGNE, D. et LIPIETZ, A., 1992. Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme. Espaces et Sociétés. Paris, L'Harmattan, pp. 37-68, 268 p.

LEURQUIN, B., 1997. La France et la politique de pays : de nouveaux outils pour le développement et l'aménagement des territoires. Paris, Syros, 289 p.

LEVY, J., 1993. A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? Espaces Temps. Paris, AET, n° 51/52, pp. 103-142, 209 p.

LEVY, J., 1994. Oser le désert : des pays sans paysans. Sciences Humaines. Auxerre, Hors série, n°4, pp. 6-9, 50 p.

MAILLAT, D., 1999. Systèmes territoriaux de production et milieux innovateurs. In : OCDE. Réseaux d'entreprises et développement local. Paris, OCDE, 2e éd., pp. 75-90, 282 p.

MALLORQUIN, C., 1998. Celso Furtado et le structuralisme en économie. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, pp. 36-51, 225 p.

MATHIEU, N., 1983. Les riches heures de la notion de pays. Autrement. Paris, n° 47, pp. 23-28, 249 p.

MATHIEU, N., 1990. La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : des années cinquante aux années quatre-vingts. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 197, pp. 35-41.

MATHIEU, N., 1996. Rural et urbain : unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter. In : JOLLIVET, M. et EIZNER, N. (éd.). L'Europe et ses campagnes. Paris, FNSP, 399 p.

MATHIEU, N., 1998. La notion de rural et les rapports ville-campagne en France : les années quatre-vingt-dix. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 247, pp. 11-20, 64 p.

MAZE, J., 1997. Le « pays » a deux mille ans. Regard local : comment vivre un « pays » ? Paris, Centre de formation des élus locaux et Rivoli communication, n° 28, pp. 9-10, 32p.

MENDES, C., 1977. Le mythe du développement. Paris, Seuil, 277 p.

MENY, Y., 1992. La république des fiefs. Pouvoirs. Paris, PUF, n° 60, pp. 17-24, 231 p.

MORMONT, M., 1996. L'environnement entre localité et globalité. In : HIRSCHHORN, M. et BERTHELOT, J.-M. (éd.). Mobilités et ancrages : vers un nouveau mode de spatialisation ? Montréal/Paris, L'Harmattan, pp. 57-77, 157 p.

MOULAERT *et al*., 1996. Rapports sociaux dans le développement local : le rôle des mouvements sociaux. Lille, Université de Lille, 28 p.

MUCHNIK, J. et SAUTIER, D., 1998. Systèmes agro-alimentaires localisés et construction de territoire. Montpellier, CIRAD/TERA, 46 p.

MUSSOI, E. M., 1998. Integración entre investigación y extensión agrária en un contexte de descentralización del Estado y sustentabilización de políticas de desarrollo : el caso de Santa Catarina, Brasil. Cordoba, Tesis, Universidad de Cordoba, 419 p. (+ annexes).

NOTRE DIVERSITE CREATRICE, 1996. Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement. Paris, éd. UNESCO, 343 p.

OCDE, 1994. Créer des indicateurs ruraux : pour étayer la politique territoriale. Paris, OCDE, 97 p.

OCDE, 1995. Des créneaux commerciaux pour une stratégie de développement rural. Paris, OCDE, 118 p.

OCDE, 1996. Agriculture et emploi rural. In : OCDE. Indicateurs territoriaux de l'emploi: le point sur le développement rural. Paris, OCDE, pp. 117-127.

OCDE, 1998a. Les aménités rurales en Autriche. Paris, Doc. OCDE [C/RUR (98)4], 120 p.

OCDE, 1998b. La réforme de la politique agricole et l'économie rurale dans les pays de l'OCDE. Paris, OCDE, 338 p.

OCDE, 1999. Cultiver les aménités rurales : une perspective de développement économique. Paris, OCDE, 122 p.

OLIVIER de SARDAN, J.-P., 1995. Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social. Paris, Apad- Karthala, 221 p.

PARTANT, F., 1983. La fin du développement. Naissance d'une alternative. Paris, La Découverte/Maspero 186 p.

PECQUEUR, B., 1987. De l'espace fonctionnel à l'espace-territoire : essai sur le développement local. Grenoble, Université des Sciences Sociales, Thèse de doctorat, 475 p.

PECQUEUR, B., 1989. Le développement local : mode ou modèle ? Paris, Syros/Alternatives, 149 p.

PECQUEUR, B., 1996a. Introduction. In : PECQUEUR, B. (éd.). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris, L'Harmattan, pp. 13-22, 246 p.

PECQUEUR, B., 1996b. Processus cognitifs et construction des territoires économiques. In : PECQUEUR, B. (éd.). Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris, L'Harmattan, pp. 209-226, 246 p.

PESTEL, E., 1988. L'homme et la croissance : près de vingt ans après « Halte à la croissance ? ». Paris, Economica, 189 p.

RAPPORT DAG HAMMARSKJÖLD, 1975/1980. Que faire ? Development Dialogue, n°1/2, 2e éd., 137 p.

RAUD, C., 1996. L'industrialisation décentralisée : l'expérience brésilienne et le modèle italien. Paris, EHESS, Thèse de doctorat, 381 p. (+ annexes).

REQUIER-DESJARDINS, D., 1996. L'économie du développement et l'économie des territoires : vers une démarche intégrée ? In : ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (éd.). Les nouvelles logiques du développement. Paris, L'Harmattan, pp. 41-55, 415 p.

REQUIER-DESJARDINS, D., 1999. Local productive systems in agri-food supply chains, product specifity and consumer's behavior : a cognitive approach. The socio-economics of origin labeled products in agri-food supply chains : spatial, institutional and coordination aspects. 67th EAAE seminar, 16 p.

REQUIER-DESJARDINS, D., 2000a. El concepto económico de proximidad : impacto para el desarollo sostenible [sustentable]. Université de Versailles, 11 p. (www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/DENIS5.htm).

REQUIER-DESJARDINS, D., 2000b. Globalización y evolución de los sistemas de produción : la agro-industria rural y los « sistemas agroalimentarios localizados » en los paises andinos. Universidad de Versailles, 14 p. (www.cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/DENIS1.htm).

ROUX, B., 1989. Les régions méditerranéennes de la CEE et la logique capitaliste de la marginalisation territoriale. Revue Internationale d'Action Communautaire. Montréal, pp. 87-99.

ROUX, B. et GUERRAOUI, D. (éd.), 1997. Les zones défavorisées méditerranéennes : études sur le développement dans les territoires ruraux marginalisés. Paris/Casablanca, L'Harmattan/Toubkal, 361 p.

ROUX, B., 1998. Développement local et globalisation : déterminants d'une nouvelle économie rurale en Méditerranée. Revue d'Economie Régionale et Urbaine. RERU, n° 5, pp. 813-826.

SACHS, I., 1970. Development planning and environment : the case or the countries of the Third World. Social science information. Paris, v. 9, n° 5, pp. 17-27.

SACHS, I., 1980. Stratégies de l'écodéveloppement. Paris, Ouvrières, 140 p.

SACHS, I., 1993. L'écodéveloppement : stratégies de transition vers le XXI siècle. Paris, Syros, 120 p.

SACHS, I., 1995. À la recherche de nouvelles stratégies de développement. Paris, éd. UNESCO, 48 p.

SACHS, I., 1998. L'imagination et le savoir : le développement selon Furtado. CAHIERS DU BRESIL CONTEMPORAIN. Le développement, qu'est-ce ? L'apport de Celso Furtado. Paris, MSH/EHESS/IHEAL, n° 33/34, pp. 179-183, 225 p.

SEN, A., 1999. L'économie est une science morale. Paris, La découverte, 126 p.

SEN, A., 2000. Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté. Paris, Odile Jacob, 356 p.

SERRANO, M. del M. D. *et al*., 1998. Valoración de las estrategias regionales de desarrollo rural en LEADER II. 3e Congreso nacional de economía agraria, Lérida, 12 p.

SFORZI, F., 1999. Systèmes locaux de petites et moyennes entreprises et mutation industrielle en Italie. In : OCDE. Réseaux d'entreprises et développement local. Paris, OCDE, 2e éd., pp. 109-125, 282 p.

THIREAU, V., 1993. L'empreinte de l'histoire. In : THIREAU, V. Les nouvelles dynamiques spatiales : à la redécouverte des territoires. Paris, L'Harmattan, pp. 137-147, 342 p.

THOENIG, J.-C., 1992. La décentralisation, dix ans après. Pouvoirs. Paris, PUF, n° 60, pp. 5-16, 231 p.

TONNEAU, J.-P. et PICHOT, J., 1999. Une recherche pour le développement régional : la création du département « Territoires, Environnement et Acteurs » au CIRAD. Les cahiers de la recherche développement. Montpellier, n° 45, pp. 37-50.

VALCESCHINI, E., 1985. Espace, développement et économie rurale. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 166, pp. 49-51, 61 p.

VANDEWYNCKELE, M. 1990., Crise des mécanismes de participation démocratique : de plus en plus d'administrés, de moins en moins de citoyens. Territoires. Paris, pp. 16-22.

VEIGA, J. E. da, 2000. Pobreza rural, distribuição da riqueza e crescimento : a experiência brasileira. São Paulo, USP, 20 p.

VEIGA, J. E. da, 1999. A face territorial do desenvolvimento. Anais… Belém, XXVII Encontro Nacional de Economia, pp. 1301-1318.

WACHTER, S., 1994. La décentralisation. In : NEMERY, J.C. et WACHTER, S. (éd.). Gouverner les territoires. Strasbourg, DATAR/Aube, 206 p.

WILSON, P., 1995. Reconociendo la localidad en el desarrollo economico local. Revista interamericana de planificacion. SIAP, n° 110, pp. 9-30, 180 p.

WILSON, P., 1996. Le développement économique communautaire aux Etats-Unis et en Amérique Latine. In : DEMAZIERE, C.(éd.). Du local au global : les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique. Paris, L'Harmattan, pp. 259-271, 382 p.

(120 références)

3- Agriculture, agriculture familiale

ABRAMOVAY, R., 1992. Paradigmas do capitalismo agrário em questão. São Paulo, Hucitec, 275 p.

ACTES DU 3e RENCONTRES NATIONALES, 1998. Producteurs fermiers: mieux se connaître et se faire reconnaître. Actes… Dijon, ADIR, 73 p.

ALLAIRE, G., 1995. De la productivité à la qualité, transformation des conventions et régulations dans l'agriculture et l'agro-alimentaire. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.). La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, pp. 381-410, 444 p.

ALLAIRE, G. *et al*. (éd.), 1996 et 1998. Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. I et II, 313 p/132 p.

ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.), 1995. La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, 444 p.

ALLAIRE, G. et BOYER, R., 1995. Régulation et conventions dans l'agriculture et les IAA. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.). La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, pp. 9-29, 444 p.

ALLAIRE, G. et SYLVANDER, B., 1995. Qualité, innovation et territoire. Toulouse, Séminaire qualification des produits et des territoires, 31 p.

ALLAIRE, G. et SYLVANDER, B., 1997. Qualité spécifique et innovation territoriale. Cahiers d'économie et sociologie rurales du département ESR. Toulouse, ESR, 22 p.

ALPHANDERY, P. *et al*., 1989. Les champs du départ : une France rurale sans paysans ? Paris, la Découverte, 265 p.

ALPHANDERY, P. et BILLAUD, J.-P. (éd.), 1996. Cultiver la nature. Etudes Rurales. Paris, EHESS, n° 141-142, 233 p.

ALPHANDERY, P. et BILLAUD, J.-P., 1996. L'agriculture à l'article de l'environnement - Introduction. In : ALPHANDERY, P. et BILLAUD, J.-P. (éd.). Cultiver la nature. Etudes Rurales. Paris, EHESS, n° 141-142, pp. 9-19, 233 p.

BAZIN, G., 1998. Agriculture de montagne et soutiens publics à la gestion de l'espace: les résultats d'une simulation. Le Courrier de l'Environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 33, pp. 61-72, 146 p.

BAZIN, G. et ROUX, B., 1997. L'agritourisme : un atout pour les zones rurales difficiles méditerranéennes? In : ROUX, B. et GUERRAOUI, D. (éd.). Les zones défavorisées méditerranéennes : études sur le développement dans les territoires ruraux marginalisés. Paris/Casablanca, L'Harmattan/Toubkal, pp. 339-361, 361 p.

BELLON, S. *et al*., 1995. Analyse des nouvelles formes d'exercice de l'activité agricole. Versailles, INRA, Rapport d'étape, 147 p.

BILLAUD, J.-P., 1994. Inventer une éthique professionnelle : les règles d'un jeu obligatoire. In : LAMARCHE, H. (éd.). L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, pp. 149-176, 303 p.

BILLAUD, J.-P., 1995. L'agriculture durable dans les pays développés : un concept peu controversé mais bien incertain. « Workshop » : O desenvolvimento de uma outra agricultura : acesso à terra e aos meios de produção, a questão da fome e a integração social. Anais... Curitiba, CAPES-COFECUB, (n. p.).

BLANC, M. *et al*., 1990. L'agriculture française est-elle encore familiale ? In : COULOMB, P. *et al*. (éd.). Les agriculteurs et la politique. Paris, FNSP, pp. 310-327, 594 p.

CARNEIRO, M. J., 1993. Les paysans des Sept-Laux (Isère) : la construction d'un nouvel ordre social. Paris, EHESS, Thèse de doctorat, 537 p.

CARNEIRO, M. J., 1998. Camponeses, agricultores e pluriatividade. Rio de Janeiro, Contra Capa, 228 p.

CASABIANCA, F. *et al*., 1999. La codification des liens entre le terroir et le produit dans le cas des produits carnés : analyse de situation et perspectives. In: LAGRANGE, L. (éd.). Signes officiels de qualité et développement agricole. Clermont-Ferrand, SFER, pp. 91-104, 348 p.

CHAMPAGNE, P. et MARESCA, S., 1986. De la succession familiale à l'installation professionnelle. Dijon-Paris, INRA.

COUTOURIER, I., 1999. La réaction du droit a un phénomène concret spontané : la diversification. Actes… Colloque « Le droit rural et ses pratiques dans l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'espace rural ». Paris, SFER, 7 p.

DISEZ, N., 1999. Agritourisme : logiques d'acteurs ou logiques de territoires ? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 250, pp. 40-46, 60 p.

ECONOMIE RURALE, 1999. Les mesures agri-environnementales : bilan et perspectives. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 249, 99 p.

ECONOMIE RURALE, 2000. Les signes officiels de qualité : efficacité, politique et gouvernance. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 258, 144 p.

FABRE, C., 1996. L'activité agricole : un moyen de s'insérer progressivement sur le plan professionnel ? Versailles, INRA, Rapport final, 29 p.

FAURE, S. et GUILLAUME, G., 1994. Une doctrine qui fait jurisprudence. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.). Produits fermiers : des démarches collectives de développement. Actes… Paris, ADIR, pp. 149-155, 224 p.

FERREIRA, A.D. e BRANDENBURG, A. (éd.), 1998. Para pensar outra agricultura. Curitiba, Ed. UFPR, 270 p.

FULLER, A.M., 1990. From part-time farming to pluriactivity: a decade of change in rural Europe. Journal of Rural Studies. v. 6, n° 4, pp. 361-373.

GEORGESCU-ROEGEN, N., 1967. Théorie économique et économie politique agraire. Economie Rurale. Paris, SFER, jan.-mars, pp. 51-76, 113 p.

GERBAUX, F., 1999. La pluriactivité en montagne. In : BAZIN, G. (éd.). La politique de montagne : rapport d'évaluation. Paris, La Documentation Française, v. I, pp. 395-406, 406 p.

GERVAIS, M. *et al*., 1977/1992. La fin de la France paysanne. In : DUBY, G. et WALLON, A. (éd.). Histoire de la France rurale : depuis 1914. Paris, Seuil, Tome 4, 755 p.

GROUPE DE BRUGES, 1996. Agriculture, un tournant nécessaire. Paris, L'aube, 95 p.

GROUPE DE BRUGES, 1999. L'agriculture doit reconquérir l'Europe. Le courrier de l'Environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 36, pp. 81-82, 166 p.

HERVIEU, B., 1996. Les agriculteurs. Que sais-je ? Paris, PUF, 128 p.

HERVIEU, B., 1997. Agriculture et développement rural : la nécessaire convergence. LEADER II Magazine. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, n° 15, pp. 6-13, 23 p.

HERVIEU, B., 1998. Mobilité, individualisme moderne et triomphe de l'urbanité. In : ALLAIRE, G. *et al*. (éd.). Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, v. II, pp. 81-82, 132 p.

HERVIEU, B. et VIARD, J., 1996. Au bonheur des campagnes (et des provinces). Paris, l'Aube, 155 p.

JOLLIVET, M., 1988. En guise de conclusion… La recherche face à la diversité et la diversification de l'agriculture. In : JOLLIVET, M. (éd.). Pour une agriculture diversifiée. Paris, L'Harmattan, pp. 301-313, 335 p.

KERBLAY, B., 1985. A. V. Cajanov : un carrefour dans l'évolution de la pensée agraire en Russie de 1908 à 1930. In : KERBLAY, B. Du mir aux agrovilles. Paris, Institut d'Études Slaves, pp.103-152, 422 p.

LAGRANGE, L. (éd.), 1999. Signes officiels de qualité et développement agricole. Clermont-Ferrand, SFER, 348 p.

LAGRAVE, R.-M., 1987. L'agricultrice inclassable : les fonctions sociales du flou statistique. In : LAGRAVE, R.-M. (éd.). Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier. Paris, EHESS, pp. 89-110, 254 p.

LAMARCHE, H., 1987. Crises et permanence de l'exploitation familiale en France. Sociologie du Travail. Paris, n° 4, pp. 443-458, 518 p.

LAMARCHE, H. (éd.), 1992. L'agriculture familiale : une réalité polymorphe. Paris, L'Harmattan, tome I, 304 p.

LAMARCHE, H. (éd.), 1993. A agriculture familiar : uma realidade multiforme. Campinas, Ed. Unicamp, 336 p.

LAMARCHE, H. (éd.), 1994. L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, 303 p.

LAMARCHE, H., 1994a. Les logiques productives. In : LAMARCHE, H. (éd.). L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, pp. 49-73, 303 p.

LAMARCHE, H., 1994b. Vers une théorie de l'exploitation familiale. In : LAMARCHE, H. (éd.). L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, pp. 263-292, 303 p.

LANDAIS, E., 1996. Typologies d'exploitations agricoles : nouvelles questions, nouvelles méthodes. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 236, pp. 3-27, 76 p.

LANDAIS, E., 1998. Agriculture durable: les fondements d'un nouveau contrat social ? Courrier de l'Environnement de l'INRA. Paris, INRA, n° 33, pp. 5-22, 146 p.

LAURENT, C., 1992. L'agriculture et son territoire dans la crise. Paris, Paris VII, Thèse de doctorat, 454 p. (+ annexes).

LAURENT, C., 1999. Activité agricole, multifonctionnalité et pluriactivité. Pour. Paris, GREP, n° 164, pp. 41-46, 227 p.

LAURENT, C. *et al*., 1996. Les différentes formes d'exercice de l'activité agricole des ménages ruraux. In : ALLAIRE, G. *et al*. (éd.). Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural : enjeux et défis identifiés par la recherche. Toulouse, INRA, pp. 261-275, 313 p.

LAURENT, C. *et al*., 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 244, pp. 12-21, 63 p.

LAURENT, C. et MUNDLER, P., 1995. L'agriculture et le territoire de la commune de Pajoux, en Isère, portrait d'une situation ordinaire ? Anjou, INRA/CFA, 22 p. (+annexes).

LEGER, D. et HERVIEU, B., 1979. Le retour à la nature: « au fond de la forêt… l'Etat ». Paris, Seuil, 234 p.

LINDLAND, J., 1999. Aides directes et multifonctionnalité des exploitations agricoles : perspectives internationales – expériences norvégiennes. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 251, pp. 46, 64 p.

MARESCA, S., 1983. Les dirigeants paysans. Paris, Ed. de Minuit, 295p.

MARESCA, S., 1986. Le théâtre de la profession : le contrôle collectif de l'installation des jeunes agriculteurs. Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Paris, Ed. de Minuit, EHESS, n° 65, pp. 77-85, 106 p.

MARTIN, J.Y., 1994. Les produits fermiers dans la galaxie de la qualité. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.). Produits fermiers : des démarches collectives de développement. Actes… Paris, ADIR, pp. 143-148, 224 p.

MATHURIN, J., 1999. Analyse des effets budgétaires d'Agenda 2000 pour les différents pays membres de l'Union européenne. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 251, pp. 43, 64 p.

MAZOYER, M. et ROUDART, L., 1997. Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine. Paris, Seuil, 565 p.

MELET, I. et SYLVANDER, B., 1994. Le marché des produits fermiers évolue vers le haut de gamme. In : PARLANGE, A. et YOU, G (éd.). Produits fermiers : des démarches collectives de développement. Actes… Paris, ADIR, pp. 105-118, 224 p.

MENDRAS, H., 1984. Une politique nouvelle pour une nouvelle classe rurale. ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS. La pluriactivité dans les familles agricoles. Paris, ARF, pp. 55-72, 343 p.

MENDRAS, H., 1967/1992. La fin des paysans. Paris, Babel, 437 p.

MESLIAND, C., 1984. La double activité d'hier à aujourd'hui. ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS. La pluriactivité dans les familles agricoles. Paris, ARF, pp. 15-24, 343 p.

MONTAGNE, E., 1996. Les mutations de la viticulture languedocienne : un regard sur longue période. Communication au séminaire de Manizales. Colombie, 33 p.

MULLER, P., 1994. Les dynamiques collectives passent à la vitesse supérieure. In : PARLANGE, A. et YOU, G. (éd.). Produits fermiers : des démarches collectives de développement. Actes… Paris, ADIR, pp. 15-21, 224 p.

OCDE, 1998. La réforme de la politique agricole et l'économie rurale dans les pays de l'OCDE. Paris, OCDE, 338 p.

PERNIN, J.-L., 1995. L'agrobiologie en France: la transformation des réseaux. In: NICOLAS, F. et VALCESCHINI, E. (éd.), 1995. Agro-alimentaire : une économie de la qualité. Paris, INRA/Economica, pp. 209-221, 433 p.

PERRIER-CORNET, P. et SYLVANDER, B., 2000. Firmes, coordinations et territorialité. Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine. Economie Rurale. Paris, SFER, n° 258, pp. 79-89, 144 p.

PETIT, M., 1999. Pressions sur la PAC: peut-on prévoir son avenir sur la base de l'interprétation du passé? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 250, pp. 47-50, 60 p.

PISANI, E., 1994. Pour une agriculture marchande et ménagère. Paris, l'Aube, 191 p.

POCHON, A., 1998. Les champs du possible : plaidoyer pour une agriculture durable. Paris, Alternatives Economiques/Syros, 239 p.

REMY, J., 1995. Les sans dot de l'agriculture. In: BELLON, S. *et al*. Analyse des nouvelles formes d'exercice de l'activité agricole. Versailles, INRA, Rapport d'étape, pp. 97-131, 147 p.

REMY, J., 1997. Les sans-dot de l'agriculture: faut-il aider les installations sans aide? Economie Rurale. Paris, SFER, n° 238, pp. 33-37.

RIQUOIS, A., 1998. Pour une agriculture biologique au cœur de l'agriculture française : rapport de propositions pour la mise en œuvre de plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (1998-2002). Paris, CGGREF/MAP, 23 p (+ annexes).

SACCO dos ANJOS, F., 1995. A agricultura familiar em transformação : o caso dos colonos-operários de Massaranduba (SC). Pelotas, Ed. UFPEL, 169 p.

SANTOS, J. V. T. dos, 1978. Colonos do vinho : estudo sobre a subordinação do trabalho camponês ao capital. São Paulo, Hucitec, 182 p.

SCHNEIDER, S., 1999. A agricultura familiar e industrialização : pluriatividade e descentralização no Rio Grande do Sul. Porto Alegre, Ed. UFRS, 205 p.

SERVOLIN, C., 1972. L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. In : TAVERNIER, Y. *et al*. (éd.). L'univers politique des paysans dans la France contemporaine. Paris, FNSP, pp. 41-77, 650 p.

SERVOLIN, C., 1989. L'agriculture moderne. Paris, Seuil, 318 p.

STANEK, O., 1994. Le travail familial agricole et la pluriactivité. In : LAMARCHE, H. (éd.). L'agriculture familiale : du mythe à la réalité. Paris, L'Harmattan, tome II, pp. 127-148, 303 p.

SYLVANDER, B., 1995. Conventions de qualité, marchés et institutions : le cas des Produits de qualité Spécifique. In : NICOLAS, F. et VALCESCHINI, E. (éd.). Agro-alimentaire : une économie de la qualité. Paris, Ed. INRA/Economica, pp. 167-183, 433 p.

TCHAYANOV, A., 1920/1976. Voyage de mon frère Alexis au pays de l'utopie paysanne. Ed. L'Âge d'Homme, 140 p. *Publié sous le pseudonyme Alexis Kremniov.*

TCHAYANOV, A., 1925/1990. L'organisation de l'économie paysanne. Paris, MSH/Librairie du Regard, 344 p.

THORNER, D., 1990. Une théorie néo-populiste de l'économie paysanne : l'école de A.V. Cajanov (Préface). In : TCHAYANOV, A., 1925/1990. L'organisation de l'économie paysanne. Paris, MSH/Librairie du Regard, 344 p.

TOUZARD, J.-M., 1993. Le retrait viticole et les conditions de la diversification agricole en Languedoc-Roussillon. REM, v. 41, n° 63, pp. 45-63.

TOUZARD, J.-M., 1995. Régulation sectorielle, dynamique régionale et transformation d'un système productif localisé : exemple de la viticulture languedocienne. In : ALLAIRE, G. et BOYER, R. (éd.). La grande transformation de l'agriculture. Paris, INRA/Economica, pp. 259-291, 444 p.

TRINTIGNAC, S. *et al*., 1999. Produits fermiers: l'engagement des producteurs comme signe de qualité. Exemple de la Charte Nationale des producteurs fermiers. In: LAGRANGE, L. (éd.). Signes officiels de qualité et développement agricole. Clermont-Ferrand, SFER, pp. 333-338, 348 p.

VALCESCHINI, E., 1999. Les signaux de qualité crédibles sur les marchés agroalimentaires: certifications officielles et marques. In: LAGRANGE, L. (éd.). Signes officiels de qualité et développement agricole. Clermont-Ferrand, SFER, pp. 147-166, 348 p.

VALCESCHINI, E. et NICOLAS, F., 1995. La dynamique économique de la qualité agro-alimentaire. In : VALCESCHINI, E. et NICOLAS, F., (éd.). Agro-alimentaire : une économie de la qualité. Paris, INRA/Economica, pp. 15-37, 433 p.

VILAIN, L., 1999. De l'exploitation agricole à l'agriculture durable : aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables. Rambouillet, Educagri, 155 p.

WANDERLEY, M. de N. B., 1998. Em busca da modernidade social : uma homenagem a Alexander V. Chayanov. In : FERREIRA, A.D. et BRANDENBURG, A. (éd.). Para pensar outra agricultura. Curitiba, Ed. UFPR, pp. 29-49, 270 p.

(95 références)

4- Département de l'Aude

4.1- Travaux scientifiques

BARRAL, I. A., 1886. Aude. In : BARRAL, I. A. Dictionnaire d'agriculture. Paris, Librairie Hachette, pp. 665-669.

BATALLER, J.-L., 1995. Aude : union vaut indépendance. Campagnes Solidaires. Paris, Média Pays, pp. 16-17, 27 p.

BAUDREU, D., 1989. Le découpage des pays d'Aude : essai de définition cartographique. CDPCA, (non paginé).

BRENON, A., 1995. Le vrai visage du catharisme. Toulouse, Loubatières, 311 p.

BRENON, A., 1997. Les cathares : pauvres du Christ ou apôtres de Satan ? Paris, Ed. Gallimard, 128 p.

CASTERAN, R. *et al*., 1992. L'installation rurale dans le Sud audois : 1982 - 1990. INRA/URSAD, 16 p.

CENTRE D'ETUDES CATHARES, 1997. Catharisme : L'édifice imaginaire. Collection Heresis. Carcassonne, CEC, n° 7, 478 p.

DEVEAU, J.-M., 1995. L'Aude traversière : récits de voyage. Villelongue d'Aude, Atelier du Gué, 2e éd., 172 p.

FAYARD, C., 1994. Les potentiels de développement dans le territoire du SIVOM de Salles-sur-l'Hers. Toulouse, Université Toulouse le Mirail, Mémoire MST, (non paginé).

GOUGAUD, H., 1982. Bélibaste. Paris, Seuil, 292 p.

GOUZY, N., 1997. Le catharisme est-il soluble dans l'encre d'imprimerie ? In : CENTRE D'ETUDES CATHARES. Catharisme : L'édifice imaginaire. Collection Heresis. Carcassonne, CEC, n° 7, pp. 413-423, 478 p.

HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'installation en agriculture dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'agriculture de l'Aude, 204 p.

KAYSER, B., 1993. Synthèse. Pluriactivités dans l'économie pyrénéenne. Actes… Roquefeuil, Maison de la Montagne, pp. 45-46, 46 p.

MARQUIE, C., 1994. Economie. In : AMIEL, C. *et al*. (éd.). Aude. Paris, Bonneton, pp. 319-373, 432 p.

NOUGARET, M.-P., 1989. A la découverte des Corbières. GEO. n° 129, pp. 34-47.

PYRENEES MAGAZINE, 2000. Cathares : les vertiges de l'histoire. Pyrénées Magazine. Toulouse, hors-série, 130 p.

RAVIGNAN, F., 1996. L'avenir d'un désert. Villelongue d'Aude, Atelier du Gué, 172 p.

RAYNAUD, J.-B., 1996. Le programme « Pays Cathare » : tourisme et développement rural dans la zone des hautes corbières. Montpellier, Université Paul Valéry, 109 p.

WIENIN, M., 1998. Le patrimoine industriel de l'Aude. Montpellier, Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 95 p.

(19 références)

4.2- Travaux de vulgarisation

AAEM, 1995. Extraits de dossier : programme Leader « Pays Cathare » (réalisations, premiers résultats). Carcassonne, AAEM, 42 p.

ADHCO, 1995. Les acteurs du canton de Mouthoumet présentent : l'état des lieux de leur territoire vis-à-vis du développement. Mouthoumet, ADHCO, 54 p.

AGRESTE, 1988a. Recensement agricole 1988 : le tour de l'Aude en cantons. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 44 p.

AGRESTE, 1988b. Recensement agricole 1988 – Aude : ; canton de Couiza. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 24 p.

AGRESTE, 1988c. Recensement agricole 1988 – Aude : canton de Salles-sur-l'Hers. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 28 p.

AGRESTE, 1988d. Recensement agricole 1988 – Aude : canton de Mouthoumet. Analyses & Etudes. Paris, MAF, 28 p.

AGRESTE, 1988e. Atlas agricole –Aude. Analyses & Etudes. Carcassonne, MAF/DDAF, 73 p.

AUDASEA, 1994. Enquête sur les installations non aidées. Carcassonne, 39 p.

BIOCIVAM, 1998. Liste des agriculteurs membres du Biocivam 11. Carcassonne, (n.p.).

CDOA, 1996. Projet départemental. Carcassonne, Préfecture de l'Aude, 9 p. (+ annexes).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, 1998. Contrats territoriaux d'exploitation dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'agriculture, 10 p.

CIHEAM, 1998. Analyse-diagnostic du district de Mouthoumet : analyse sectorielle approfondie (le secteur agricole). Montpellier, CIHEAM, 169 p.

CONSEIL GENERAL DE L'AUDE, 1999. L'avenir de l'Aude, parlons-en : orientations 1999-2004. Carcassonne, Conseil Général de l'Aude 59 p.

COOPERATIVE …, s.d.. Une contribution au développement socio-économique de la région. Couiza, 4 p.

DISTRICT DE MOUTHOUMET, s.d. Gîtes du district de Mouthoumet : bilan des 6 années d'exploitation. Mouthoumet, 23 p.

DISTRICT DE MOUTHOUMET et ADHCO, 1993. Le projet de développement du canton de Mouthoumet. Mouthoumet, 11 p.

DISTRICT DE MOUTHOUMET et ADHCO, 1997. Rapport final de l'étude de développement territorial sur le massif de Mouthoumet. Mouthoumet, (n.p.).

DROIT PAYSAN, 1998a. Charte droit paysan. 2 p.

DROIT PAYSAN, 1998b. Rencontres « droit paysan » : quelques éléments pour la bonne compréhension de cette rencontre. 8 p.

ESPERE, 1998. Rapport final d'activités pour l'année 1997. Montazels, 14 p.

INITIATIVE COMMUNAUTAIRE LEADER PAYS CATHARE, s.d. Carcassonne, Préfecture de l'Aude/Conseil Général/AAEM, 9 p.

LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1995. Des PDZR au PDR… : le nouveau programme de développement rural est en cours de mise en place. Carcassonne, AAEM, n° 54, pp. 2-3, 8 p.

LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1996a. Le développement local, politique départementale. Carcassonne, AAEM, n° 60, p. 6, 8 p.

LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1996b. Le fil rouge. Carcassonne, AAEM, n° 62, p. 7, 8 p.
LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999a. La longue marche de la démocratie participative. Carcassonne, AAEM, n° 74, pp. 2-3, 8 p.
LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999b. Pays cathare : quand la qualité paye. Carcassonne, AAEM, n° 76, p. 7, 8 p.
LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 1999c. Vers une marque de qualité territoriale... Carcassonne, AAEM, n° 75, p. 7, 8 p.
LA GAZETTE DE LA MONTAGNE AUDOISE, 2000. Vers une marque territoriale européenne. Carcassonne, AAEM, n° 78, p. 7, 8 p.
LA GAZETTE DES INITIATIVES EN MILIEU RURAL, 1997. Mouthoumet : un district de développement pilote. n° 5, sep. 1997.
LE GRUMEAU ALTERNATIF, 1997. Rééquilibrage des aides céréalières, le PS et la FDSEA Aude s'attaquent au faciés des petits paysans. Tailaran, n° 18, 24 p.
LE PAYS CATHARE, 1998. La marque Pays Cathare. Carcassonne, 3 p.
LE PAYS CATHARE, s.d. Charte du pays cathare : hébergement rural. Carcassonne, Conseil Général de l'Aude, 14 p.
NEUF ET DEMI, 1999. A toutes les Miss Cathare du 9h30. (s.l.), 2 p.
OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, 1999. Les chiffres du tourisme dans l'Aude. Carcassonne, Conseil Générale, 39 p.
PAYS CATHARE, 1997. Etrange pays cathare. Hors-série, n° 1.
PAYS CATHARE : définition d'un programme de développement. Restitution des études préalables d'empreinte et communication et d'images virtuelles (1989). Images virtuelles, CDPCA, 25 p.
PREFECTURE DE L'AUDE, 1996. Interdiction de pacage de bovins et d'ovins durant la campagne de chasse aux sangliers. Carcassonne, Secrétariat Générale, (n.p.).
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LEADER II PAYS CATHARE, 1995. AAEM, Carcassonne, 47 p.
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LEADER II PAYS CATHARE, 1999. État d'avancement. AAEMDL, Carcassonne, 51 p.
PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE SALLES SUR L'HERS, s.d.. Association Energies de la Piège/Communauté de Communes Hers-Ganguise, (n.p.).
RECENSEMENT DES FILIERES PAYS CATHARE, 1999. Etat récapitulatif des cahiers des charges utilisés pour l'attribution de la marque pays cathare. Carcassonne, Conseil Général, 2 p.

(41 références)

4.3- Articles de presse

DAMOISON, J., 1996. Pays cathare : tout va bien dans le meilleur des mondes. L'Indépendant. Carcassonne, 22/10/1996.
GAUBERT, E., 1998. Plus de 7 millions pour le territoire de Salles-sur-l'Hers. La Dépêche du Midi. Narbonne, 9/12/1998.
L'INDEPENDANT, 1997. La Confédération veut des aides mieux réparties. L'Indépendant. Carcassonne, 2/7/1997.
L'INDEPENDANT, 1998. Mouthoumet : le maire condamné est dans l'attente. L'Indépendant. Carcassonne, 8/71998.
LA DEPECHE, 1997a. Association audoise d'économie montagnard : une assemblée qui n'intéresse pas … et pourtant. La Dépêche. Narbonne, 11/11/1997.

LA DEPECHE, 1997b. Pays cathare : un grand prix européen. La Dépêche. Narbonne, 16/12/1997.
LA DEPECHE, 1998. La chambre d'agriculture accompagne le mouvement des reconversions. La Dépêche. Narbonne, 25/11/1998.
LE MIDI LIBRE, 1996a. Où passe l'argent du programme Pays Cathare ? Le Midi Libre. Narbonne, 3/5/1996.
LE MIDI LIBRE, 1996b. L'Europe s'interroge sur l'argent du Pays Cathare. Le Midi Libre. Narbonne, 13/10/1996.
LE MIDI LIBRE, 1996c. Programme Pays Cathare : la contestation, chiffres à l'appui. Le Midi Libre. Narbonne, 14/10/1996.
LE MIDI LIBRE, 1998a. Mouthoumet : le district a reçu un prix national. Le Midi Libre. Narbonne, 11/4/1998.
LE MIDI LIBRE, 1998b. Mouthoumet : le maire devra démissionner. Le Midi Libre. Narbonne, 7/7/1998.
PAYSAN DU MIDI, 1993. Volailles grasses et bons confits : la Cuma de la vallée de l'Hers a inauguré son abattoir à Salles-sur-l'Hers. Paysan du Midi. 22/1/1993, p. 4.

(13 références)

5- Autres sources

5.1- Bibliographie générale

ANDERSON, P., 1996. Histoires et leçons du néo-libéralisme. La construction d'une voie unique. Conférence donnée à la faculté des Sciences sociales de l'Université de Buenos Aires, Argentine, 11 p.
BAUD, P.-A. et RIBEIRO, R.M., 1997. « Terra » : l'enjeu politique des brésiliens. Paris, Frères des Hommes, 15 p.
BETEILLE, R., 1996. Le tourisme vert. Que sais-je ? Paris, PUF, 127 p.
BOURDIEU, P., 1998b. Contre-feux. Paris, Liber-Raison d'Agir, 125 p.
BOURDONNEC, Y. L. *et al*., 1999. Douce France : cher pays de leurs vacances. Le Nouvel Economiste. Paris, n° 1132, pp. 43-63, 96 p.
CASTELLS, M., 1998. La société en réseaux. L'Ere de l'information. Paris, Fayard, 616 p.
CAZELLA, A.A., 1992. Assentamentos rurais e cooperação agrícola : políticas conflitantes. O caso do assentamento 30 de Outubro- SC. Rio de Janeiro, CPDA/UFRRJ, Tese de mestrado, 217 p. (+ annexes).
CAZELLA, A.A., 1995. A cooperação agrícola e os conflitos no assentamento 30 de Outubro. « Workshop » : O desenvolvimento de uma outra agricultura : acesso à terra e aos meios de produção, a questão da fome e a integração social. Anais... Curitiba, CAPES-COFECUB, (n. p.).
CAZELLA, A.A., 1996. O cooperativismo de crédito rural entre as unidades familiares de produção agrícola. Florianópolis, UFSC, Relatório de pesquisa, 94 p. (+ annexes).
CAZELLA, A.A., 1999. La coopérative de crédit agricole : un outil de développement local. L'expérience de l'État de Santa Catarina, Brésil. Groupe Regards. Paris, EFICEA, pp. 40-48, 106 p.
EME, B., 1985. Lacis de la petite Woëvre : entretien avec Gérard Peltre. Autogestions. Paris, n° 19, pp. 70-77, 143 p.
FOING, D., 1999. FNSEA contre Confédération Paysanne : les deux visages du syndicalisme agricole. L'Evénement. Paris, pp. 10-11, 90 p.

GLAVANY, J., 1999. Discours d'ouverture. Colloque maîtrise et l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Paris, MAP, pp. 1-4, 42 p.
GONTCHAROFF, G., 1994. Le rôle de l'UNADEL. In : NOIROT, P. Rural : une carte pour la France. Paris, Seuil, pp. 102-109, 191 p.
GRIOT, J.-Y., s.d. Des groupes d'agriculteurs en marche vers l'agriculture durable. Réseau agriculture durable. Rennes/Laval, CIVAM, p. 1, 16 p.
LAACHER, S., 1997. Economie informelle et lien social. Intervention dans le Séminaire interdisciplinaire de recherche sur les sociétés rurales. Paris, EHESS, (n.p.).
MONTALIEU, J.-P., 2000. LEADER plus et la course à l'Europe. Pays & Dépaysement. Paris, AGSI, n° 3, pp. 18-27, 32 p.
MORAND, G. de, 1999. Nous les consommateurs. Vies de Famille. Paris, Caisse d'Allocations Familiales, n° 3, pp. 8-19, 43 p.
NORTH, D., 1992. Institutions, institutional change and economic performance. Cambridge, Cambridge University Press, 3e pub., 152 p.
SEYFERTH, G., 1974. A colonização alemã no Vale do Itajaí-Mirim : um estudo de desenvolvimento econômico. Porto Alegre, Movimento, 159 p.
THERY, H., 1995. Le Brésil. Paris, Masson, 3e éd., 265 p.
THIESSE, A.-M., 1997. Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique. Paris, MSH, 130 p.
VON MEYER, H., 1997/1998. 800 LEADERs s'expriment. Bruxelles. LEADER II Magazine. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, n° 16, pp. 33-35, 39 p.

(23 références)

5.2- Travaux de vulgarisation

APCA, 1995. Guide juridique des membres de chambres d'agriculture. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, Supplément au n° 836, 36 p.
APCA, 1996. Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux du tourisme rural. Chambres d'agriculture. Paris, APCA, Supplément au n° 845, 120 p.
APCA, 1999a. Agriculteurs en difficulté : procédures administratives et judiciaires. Collection Etudes & Activités. Paris, APCA, n° 94, 11 p.
APCA, 1999b. Dossier : l'agriculture biologique. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, n° 874, pp. 11-38, 48 p.
APCA, 2000. Les signes de qualité et d'origine. Chambres d'Agriculture. Paris, APCA, n° 884, pp. 13-42, 48 p.
BIMA, 1998. Les aides publiques à l'agriculture. Paris, MAP, Hors série, n° 1, 42 p.
BIMA, 1999. Les chiffres de l'agriculture et de la pêche. Paris, MAP, 34 p.
BIMA, 2000. Contrat territorial d'exploitation : le temps des signatures. Paris, MAP, Hors série, n° 5, 34 p.
CENTRE NATIONAL DE PROMOTION RURALE, 1999. Le savoir vert à distance. Lempdes, CNPR, 4 p.
CONTAG,1998. Programa de formação de lideranças e técnicos em desenvolvimento local sustentável. Brasília, MTb/CONTAG, 86 p.
DATAR, 1993. Débat national pour l'aménagement du territoire : document introductif. Paris, La Documentation Française, 124 p.
FAO/INCRA, 1994a. Diretrizes de política agrária e desenvolvimento sustentável para a pequena produção familiar. Brasília, FAO/INCRA, 98 p.
FAO/INCRA, 1994b. Diretrizes de política agrária e desenvolvimento. Brasília, FAO/INCRA, Versão resumida do relatório final do projet UTF/BRA/036, 24 p.

FORUM NACIONAL DE APOIO AO DESENVOLVIMENTO LOCAL INTEGRADO E SUSTENTAVEL, 1998. O que entendementos por capacitação : fundamentos e considerações para a prática. Caderno Temático. Recife, Banco do Nordeste/PNUD, 89 p.

IBGE, 2000. Contagem da população- 1999/Censo agropecuário 1995-1996 (www.ibge.org).

INSEE, 1990. Recensement général de la population. Paris.

INSEE, 1998. Tableaux de l'économie du Languedoc-Roussillon. Paris, 218 p.

INSEE, 1999a. Zonages de l'action publique en Languedoc-Roussillon. Repères… Paris, n° 3, 122 p.

INSEE, 1999b. L'année économique et sociale 1998 en Languedoc-Roussillon. Repères… Paris, n° 17, 106 p.

INSEE, 2000. Chiffres-clés de la France métropolitaine. RGP 1999. Paris (www.insee.fr).

LADYSS, 1999. Observatoire des rapports entre rural et urbain. Paris, CNRS, n° 2, 4 p.

LEADER II MAGAZINE, 1997. Fiche signalétique. Bruxelles, Observatoire européen LEADER, n° 13, 23 p.

LEADER II MAGAZINE, 1997/1998. Rapprocher innovation technologique et innovation territoriale. Bruxelles, Observatoire Européen LEADER, pp. 28-29, 39 p.

LEADER+, 1999. Agriculture : la nouvelle initiative communautaire de développement rural. (www.europa.eu).

MAP, 1997. L'agriculture et l'agroalimentaire dans les régions. Agreste. Paris, 330 p.

MAP, 1999a. Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Recommandation relative aux contrats territoriaux d'exploitation. Colloque …, Paris, 8 p.

MAP, 1999b. Le contrat territorial d'exploitation: un contrat entre agriculteurs et pouvoirs publics. Colloque …, Paris, 4 p.

ONAB, 1999. Observatoire national de l'agriculture biologique : résultats 1998. Paris, APCA, 89 p.

PAC : L'ACCORD DE BERLIN, 1999. La nouvelle reforme de la PAC : l'accord de Berlin. Bruxelles, Dossier PAC, n° 4, 8 p. (http://www.agriculture.gouv.fr).

SCEES, 1998. Enquête sur la structure des exploitations agricoles et le volet bois en 1997. Agreste. Paris, MAP, n° 112, 102 p.

SCEES, 1999. L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires. Paris, MAP, 159 p.

SCEES/INSEE, 1989. Recensement agricole 1988, tableaux prosper : cantons et régions agricoles – Aude. Agreste. Paris, MAF, 109 p.

(32 références)

5.3- Articles de presse

BESSET, J.-P., 1999. L'émergence des « pays » bouscule les départements. Le Monde. Paris, 26/3/1999, p. 14.

BOURDIEU, P., 1998a. L'essence du néolibéralisme. Le monde Diplomatique. Paris, n° 528, p. 3, 32 p.

BRISSON, I. et MENNESSIER, M., 2000. Des agriculteurs pollueurs mais pas payeurs. Le Figaro. Paris, 18/5/2000, p. 12, 40 p.

COROLLER, C., 1999. La lassitude des agriculteurs. Libération. Paris, 23/02/1999, pp. 4.

DE BRIE, C., 1998. Comment l'AMI fut mis en pièces : vers une mondialisation de la résistance. Le Monde Diplomatique. Paris, n° 537, p. 21, 32 p.

DURAND, V., 1999. Les Systèmes d'échanges locaux, ou le goût d'une économie solidaire. Le Monde. Paris, 2/9/1999, p. 10.

FORRESTER, V., 1998. Anatomie de la crise financière. Le Monde Diplomatique. Paris, n° 537, pp. 2, 32 p.
GUILHOT, N., 2000. D'une vérité à l'autre, les politiques de la Banque mondiale. Le Monde Diplomatique, Paris, n° 558, pp. 20-21, 32 p.
HERVIEU, B., 2000. Une indigne « jacquerie ». Le Monde. Paris, 28/4/2000, p. 19, 38 p.
LE MONDE, 1999. Les « modernistes » et les « patchoulis » au salon Marjolaine. Le Monde. Paris, 05/11/1999.
RAMONET, I., 1998. Besoin d'utopie. Le Monde Diplomatique. Paris, n° 530, pp. 9, 32 p.

(11 références)

(366 références totales)

A N N E X E S

Annexe 1 : Questionnaire sur l'exercice de l'activité agricole et son rapport avec le développement local (confidentiel à usage strictement scientifique)

Enquêteur :
Date :

Exploitation :

Personne enquêtée :

Statut de l'exploitation

1.	Individuel	4. EARL	6. Société de fait	
2.	GAEC familial	5. Co-exploitation	7. SCEA	|___|
3.	GAEC non familial			

Si société ou GAEC,

Nombre de ménages exploitants |___|___|
Nombre d'associés |___|___|

Evolution de la surface de l'exploitation (hectares)

A. Surface totale de l'exploitation |___|___|___| |__|__|

B. SAU de l'exploitation |___|___|___| |__|__|

C. Superficie en faire valoir direct |___|___|___| |__|__|

D. Superficie en fermage |___|___|___| |__|__|

E. Superficie en autre mode de faire valoir |___|___|___| |__|__|

F. Surface estimée non labourable |___|___|___| |__|__|

G. Evolution de la surface de l'exploitation au cours des 5 dernières années

0. Stable 1. Agrandissement 2. Diminution
Si 1 ou 2, nombre d'hectares en plus ou moins |___|___|

H. SAU de l'exploitation située à l'extérieur de la commune |___|___|___| |__|__|

Structure du ménage

Membres du ménage (situation familiale)	Age	Lien avec le chef de Ménage	Temps de travail estimé sur l'exploitation*	Activité extérieure (activité effective et recherche d'activité extérieure)	Distance (Km)	Formation Agricole (1)	Formation générale Et autre formation Technique (2)
CEX							
Main d'œuvre n'appartenant pas au ménage (ouvriers, membres du GAEC…)							

(1) Formation agricole : 0. Aucune formation ; 1. CAPA-BAA ; 2. BEP ; 3. BTA ; 4. BTS ; 5. Ingénieur
(2) Formation générale et autres formations techniques : 1. Primaire ; 2. BEPC ; 3. BAC ou équivalent ; 4. Etudes supérieurs
* ¼, ½, ¾ ou 4/4 de temps ou seulement « coups de main » occasionnels au moment des grands travaux.

Histoire de l'installation et évolution de l'exploitation

A. Age à l'installation _____ Date de l'installation |___|___| |___|___|___|___|

B. Vos parents étaient-ils agriculteurs ?

	Mari	Epouse
Oui	|___|	|___|
Non	|___|	|___|

C. Avez-vous cohabité ou cohabitez-vous actuellement avec vos parents?
|___| Oui |___| Non

D. Avez-vous été aide familial(e) et, si oui, jusqu'à quel âge avez-vous travaillé chez vos parents ?

	Mari	Epouse
Oui	|___|	|___|
Non	|___|	|___|
Jusqu'à l'âge de	|___|___|	|___|___|

E. L'exploitation que vous occupez actuellement est-elle d'origine familiale ?

|___| Oui. Si oui, l'exploitation provint

|___| des parents du mari _____ ha

|___| des parents de l'épouse _____ ha

|___| autres parents (préciser) _____ ha

Au total, combien d'ha avez-vous hérité_____ ha

|___| Non. Pouvez-vous alors indiquer son origine et comment vous vous êtes installé(e). Précisez en particulier sous quelle forme vos parents vous ont, les cas échéant, aidé à vous installer. Quelles ont été les conditions matérielles de votre installation (financement, installation progressive, …)

F. Avant de vous installer, avez-vous exercé une autre activité et, si oui, laquelle et pendant combien de temps ?

	Mari	Epouse
Non	|___|	|___|
Oui	|___|	|___|

Nature de l'activité_____

Durée d'exercice_____

G. Motivations pour s'installer en agriculture :

H. Vous êtes pluri-actif, considérez-vous l'exploitation agricole comme votre activité principale ?
|___| Oui |___| Non

I. Si l'activité agricole n'est pas votre activité principale, est-elle pour vous* :
|___| la consolidation d'un patrimoine familial
|___| un complément de revenu indispensable
|___| une activité d'agrément
|___| accès à une couverture sociale
|___| autoconsommation
|___| autre chose
* Numéroter selon l'ordre d'importance.

J. Y a-t-il dans votre secteur des organisations agricoles ou non-agricoles et exercez-vous ou avez-vous exercé des responsabilités ?

	Non	Oui	En êtes vous membre			Responsabilité		
			Non	Oui	Depuis	Nature(1)	Niveau(2)	Période
Une ou des CUMA								
Groupes d'entraides								
Mutuelle coups durs								
Une GVA ou FPA								
Coopératives								
Groupements de producteurs								
Syndicat de contrôle laitier								
Centre de gestion								
Syndicat agricole. Si oui lequel ?								
Autres (préciser)								

(1) Codage : A= correspondant ; B= délégué ; C= membre de commission ; D= administrateur ; E= membre de bureau ; F= président.

(2) Codage : A= commune ; B= groupe de communes ; C= canton ; D= petite région ; E= département ; F= région de programme ; G= niveau national.

K. Quels sont vos projets professionnels aujourd'hui ? Souhaitez-vous agrandir votre exploitation, la consolider, arrêter ?

Succession, pour CEX > 50 ans

1. Successeur connu 2. Successeur non connu 3. Ceux moins de 50 ans |___|

Système de culture et formes de commercialisation

Culture	Ha	Rendement moyen	Qt. Produite 1998	Types de produits Vendus	Qt. vendue– 1998	Destination des ventes*	Prix de vente
Blé							
Orge							
Maïs grain							
Autres céréales							
Tournesol							
Autres Oléagin.							
Vignes							
Vergers							
Légumes serres							
Autres légumes							
Maïs fourrager							
Autres fourrages							
STH							

Codage : A= Coopératives ; B= Intégration à une coopérative; C= Intégration à une firme privée ; D= Groupements de producteurs; E= Vente directe particulier; F= Vente directe marchés ; G= Vente aux détaillants; H= Autre cas, le préciser.

Système d'élevage et formes de commercialisation

Elevage	Effectifs	Rendement moyen	Qt. Produite-1998	Types de produits vendus	Qt. Vendue-1998	Destination Des ventes	Prix de vente
Vaches laitiers							
Vaches nourrices							
Génisses							
Veaux boucherie							
Autres bovins							
Truies-mères							
Porcelets							
Porcs charcutier							
Ovins/Caprins							
Poules pondeuses							
Poulets de chair							

Codage : A= Coopératives ; B= Intégration à une coopérative; C= Intégration à une firme privée ; D= Groupements de producteurs; E= Vente directe particulier; F= Vente directe marchés ; G= Vente aux détaillants ; H= Autre cas, le préciser.

Eléments techniques

A. Adoptez-vous une conduite technique de qualité particulière (agrobiologie, marque de qualité, produit fermier…) ? Oui |___| Non |___|

B. Si oui, lesquelles, qui vous oriente dans cette démarche et quel est le % estimé de vos produits de qualité ?

C. Quelles sont les raisons qui ont orienté vos choix des productions agricoles ?

D. Pouvez-vous justifier l'importance de la vente directe dans votre exploitation ? Quel est le % estimé de vos ventes directes ? Qui sont vos clients principaux ?

E. Pouvez-vous justifier l'importance de la transformation de vos produits agricoles ?

F. Unité de transformation :

a) 1. A la ferme 2. CUMA 3. Autre (préciser)

|___|

b) Quelles sont les conditions matérielles de votre unité de transformation : depuis quelle date, montant d'investissement, subventions, emprunt, nombre d'associés, capacité de production, distance de la ferme, normes européennes… ?

Autoconsommation

A. Pour chaque type de produit cité et que votre famille consomme :
. Quel % a été acheté dans des magasins d'alimentation classiques ?
. Quel % provient de la production d'autres agriculteurs (voisins, famille, …) ?
. Quel % a été prélevé sur une de vos productions destinée majoritairement à la vente ?
. Quel % provient d'une production que vous faites surtout pour votre consommation personnelle (basse cour, jardin, …) ?

(Pour l'enquêteur, vérifier que total de chaque ligne = 100%)

	% achats classiques	% achats voisins	% prélevé sur la production	% auto – consommation	Total
Légumes					100%
Fruits					100%
Lait					100%
Œufs					100%
Lapins					100%
Volailles					100%
Moutons					100%
Porcs					100%
Viande bovine					100%
Energie (% du bois Pour chauffage, etc)					100%
Vin/blanquette					100%
Autres alcool					100%
Autres					100%

B. Pourquoi produisez-vous vous-mêmes ces produits de consommation ?
|___| Est-ce plutôt pour la qualité des produits
|___| Plutôt par souci d'économie
|___| Parce que vous avez toujours fait comme ça
|___| Autres raisons (préciser)

Insertion économique, gestion de la fiscalité

A. TVA
1. Remboursement forfaitaire 2. Assujettissement 3. Non |___|

B. Fiscalité sur le revenu
1. Forfait 2. Réel 3. Transitoire |___|

C. Comptabilité de gestion
1. Centre de gestion ou comptable privé
2. Exploitant 3. Pas de comptabilité |___|

Informations financières

A. Chiffre d'affaire TTC 1998 estimé de l'exploitation (milliers de francs) |___|___|___|___|
B. Charges directes des productions animales et végétales |___|___|___|___|
C. Revenu net de l'activité agricole hors-subventions |___|___|___|___|
D. Aides directes reçues |___|___|___|___|

E. Pouvez-vous expliciter les aides reçues ?

Produit/Type	Qt. (ha/UGB)	Montant (F.)
Blé dur		
Total		

Avez-vous bénéficié des mesures suivantes ? Année ou non Montant

A. DJA _____ _____

B. Plan de développement /Plan d'amélioration matérielle_____ _____

C. Cessation d'activité laitière _____ _____

Litrage primé |_____|

D. Prime à l'arrachage de vigne _____ _____

E. Préretraite _____ _____

F. Autres (préciser) _____ _____

Droits à produire et droits à primes

A. Quotas laitiers (litres) |_____|

B. Surface en vignes (hectares) |___|___|___|

Endettement

a) Avez-vous actuellement des emprunts en cours de remboursement ?

|___| Non |___| Oui, si oui lesquels ?

	Objet	Dates		Montant de l'emprunt	Montant de l'annuité
		Début	Fin		
1					
2					
3					
4					
5					
6					
T.					

b) Envisagez-vous de contracter de nouveaux emprunts ?

___ Oui. Dans quel but ? _____

___ Non. Pourquoi ? _____

Une demande d'aide a-t-elle été déposée à la commission départementale des agriculteurs en difficulté ?

0. Non
1. Oui, pas de difficulté suffisante
2. Oui, jugé non redressable
3. Oui, bénéficiaire d'un plan de redressement |___|
4. Oui, bénéficiaire d'une indemnité d'attente
5. Oui, instruction en cours

Agrotourisme

A. Avez-vous une activité touristique dans votre exploitation ? Si non, pourquoi vous n'avez pas ?

B. Depuis combien de temps et pourquoi avez-vous décidé d'entreprendre cette activité ?

C. Modalité d'hébergement

a) Gîte |___|

b) Chambres d'hôte |___|

c) Autre activité liée au tourisme |___|

1. Ferme-auberge 2.Camping à la ferme 3. Ferme-équestre 4. Autre (préciser)

D. L'hébergement est-il labellisé ? Si oui, lesquels ?

E. Quels travaux avez-vous dû réaliser pour mettre en place les installations (type de bâtiment) ?

F. Quel était le montant de l'investissement et comment a-t-il été financé ?

- montant :_____
- subvention :_____
- emprunt :_____

G. Quelle est la capacité d'accueil de votre installation ? _____

H. A quelle saison pratiquez-vous cette activité ?_____

I. Combien de semaines/nuitées/repas sont pratiquées en moyenne par an ?

J. Quels sont les prix pratiqués :

- nuitée _____ - repas_____
- repas_____ - petit déjeuner_____
- semaine_____ - autre_____

K. Quel revenu net moyen dégagez-vous de cette activité ? (an – 1998)

Chiffre d'affaire :_____

Charges directes :_____

Revenu net :_____

L. Qui s'occupe de cette activité :

Période	Temps de travail	Tâches	Personne

M. Quel sera l'avenir de cette activité dans votre exploitation. Pourquoi ?

1. Cesser 2. Prioritaire 3. Maintenir

4. Autre (préciser) |___|

La vie locale

A. Durant l'année écoulée, êtes-vous allé(e) souvent, quelquefois ou jamais :

. A des fêtes communales _____
. A une fête « à l'ancienne » ou ancestrale _____
. A de foires _____
. A des réunions ou conférences (préciser) _____
. Autres (préciser) _____

B. Qui sont les organisateurs des activités que vous participez fréquemment ?

C. Avez-vous entendu parler de la Convention Territoires d'Avenir qu'il y a eu lieu dans l'Aude en 1997 ? Avez-vous participé des activités de cette Convention ?

D. Avez-vous connaissance du programme de développement nommé Pays Cathare ? Comment avez-vous pris connaissance ?

E. A votre avis, quelle est l'origine des ressources financières de ce programme ?

F. Pensez-vous que le tourisme aux «châteaux cathares» contribue à valoriser l'agriculture du département ? Si oui, de quelle façon ?

G. Pensez-vous qu'il y a d'autres aspects de ce programme qui sont positifs ou négatifs pour les agriculteurs ?

H. Connaissez-vous l'Association Audoise d'Economie Montagnarde – AAEM ? Savez-vous quelles sont les fonctions de cette Association ?

I. Connaissez-vous «l'agent de développement local» du votre canton ?

J. Participez-vous des activités qu'il anime ? Pourquoi ?

L. Le vocable «développement local », vous dit-il quelque chose ?

Activités autres que l'activité agricole sur l'exploitation

(1 fiche par membre du ménage concerné)

A. Salarié dans le même secteur d'activité

1. Agriculture 2. Sylviculture 3. Pêche |___|

B. Salarié dans un autre secteur d'activité

1. IAA
2. Autre secteur industriel
3. Bâtiments et ouvrages de génie civil |___|
4. Services marchands
5. Services non marchands

C. Activité indépendante non-agricole

1. Commerce 2. Artisanat 3. Profession libérale |___|

D. Autre (préciser) |___|

E. Distance du lieu de travail hors de l'exploitation (km)

Lieu de travail1 |___|___|
Lieu de travail 2 |___|___|
Lieu de travail 3 |___|___|

F. Temps de travail du total des activités extérieurs

1. plein temps (40 h/sem.) 2. >ou = mi temps 3. < mi temps |___|

Revenus des activités extérieurs

A. Salaires nets, montant mensuel (dernier mois, milliers de francs) |___|___|___|___|

B. Nombre de mois pendant lesquels ont été perçu au cours des 12 derniers mois |___|___|

C. Indemnités chômage, montant mensuel (derniers mois) |___|___|___|___|

D. Date fin de droits |___|___| |___|___|

E. Revenus nets non salariaux d'activités extérieure à l'exploitation
(dernier mois) |___|___|___|___|

E. Nombre de mois pendant lesquels ont été perçu ces revenus au cours des 12 derniers mois
|___|___|

G. Retraites ou pensions (montant perçu par trimestre) |___|___|___|___|

H. Retraite agricole 1. Oui 2. Non |___|

I. Indemnités autres, allocations familiales, etc. (montant perçu par trimestre) |___|___|___|___|

J. Loyers perçus (montant imposable par an) |___|___|___|___|

K. Fermages perçus (montant imposable par an) |___|___|___|___|

L. Autres (montant imposable par an) |___|___|___|___|

Gestion des revenus individuels par rapport au ménage. Tous les revenus sont-ils gérés en commun ?

1. En totalité 2. En partie (préciser) 3. Aucun reversement |___|

Annexe 2 : Formation scolaire et professionnelle des candidats à la DJA et aux crédits agricoles à taux bonifiés (Encadré II)

a) Candidats nés à partir du 1e janvier 1971

Il faut avoir une formation minimale d'un **Brevet de Technicien Agricole (BTA)** ou d'un **Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)** et réaliser un stage de six mois sur une exploitation agricole située au moins à 50 Km du domicile agricole du candidat.

b) Candidats nés avant 1e janvier 1971

Une formation pour adultes, une sorte de dispositif de rattrapage, est prévue pour les candidats qui ne présentent aucun des diplômes du tableau ci-dessous. Le **Brevet Professionnel Agricole (BPA)** et le **BPREA** sont organisés en modules capitalisables d'une durée totale de 800 heures pour le premier et de 1 200 heures pour le second, réparties sur une période de 1 à 5 ans. Ces brevets peuvent être obtenus à travers le système d'apprentissage.

c) Stage de 40 heures :

Tous les candidats doivent effectuer dans l'année qui précède leur installation ce type de stage. A l'occasion, les représentantes des différentes OPA donnent les derniers renseignements aux futurs agriculteurs. Le CDJA assume fréquemment le rôle stratégique de coordonner les activités du stage.

Conditions d'accès et de formation d'un diplôme de l'enseignement agricole

Diplômes	Formation initiale	Formation professionnelle
Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA)	Etre titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP ou CAP Agricole) Ou	
	Classe de 3e	Classe de 3e et 12 mois d'activité professionnelle
Baccalauréat professionnel (BAC Pro)	Etre titulaire d'un BEP ou d'un BEPA Ou	
	-	24 mois d'activité professionnelle
Brevet de Technicien Agricole (BTA)	Etre titulaire d'un BEP ou d'un BEPA Ou	
	Classe 2e	Classe de 2e et 24 mois d'activité professionnelle
BAC Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement (BAC STAE)	Etre titulaire d'un BEP ou d'un BEPA Ou	
	-	Terminale et 36 mois d'activité professionnelle

Sources : HERITIER, J. et PEYRAS, B. (éd.), 1997. Guide de l'installation en agriculture dans l'Aude. Carcassonne, Chambre d'agriculture de l'Aude, 204 p.
CENTRE NATIONAL DE PROMOTION RURALE (1999). Le savoir vert à distance. Lempdes, CNPR, 4 p.

Annexe 3 : Charte des mouvements de l'agriculture biologique (Encadré III)

1) Œuvrer au développement des conversions à la bio par le conseil et le parrainage ;
2) Soutenir et promouvoir la diversification des productions sur les domaines agricoles ;
3) Participer au sauvetage du patrimoine génétique et à la défense de la semence fermière ;
4) La liaison au sol de l'élevage est obligatoire, les surfaces doivent permettre un accès au plein air des animaux et assurer tout ou partie de leur alimentation et de l'épandage de leurs déjections ;
5) Privilégier les domaines à dimension humaine, source de main-d'œuvre, où chacun peut conserver sa dignité et trouver son épanouissement ;
6) Intégrer dans nos règles l'obligation pour les domaines, de la conversion totale à la bio sur cinq ans maximum ;
7) Préférer la proximité pour les ventes afin d'éviter au maximum les pollutions des transports et favoriser le dialogue entre producteurs, consommateurs, transformateurs et distributeurs ;
8) Imposer le maintien du nom du producteur sur les étiquettes à chaque fois que cela est possible, seule garantie de la traçabilité et du maintien de l'identité du travail de chacun ;
9) Protéger et améliorer l'environnement des domaines en rétablissent les équilibres écologiques (haies, protection de la faune et de la flore…) ;
10) Favoriser la transformation à la ferme et les formes de commercialisation qui responsabilisent producteurs et consommateurs, et induisent une dynamique sociale (exemple :fixation des prix) ;
11) Refuser tout système et toute structure commerciale qui pratique la politique de l'écrasement des prix ;
12) Créer des liens entre les consommateurs et les producteurs par l'organisation de fêtes, visites, dégustations.

Signataires : Biofranc, Nature et Progrès, SIMPLE, Demeter, FESA

Annexe 4 : Charte nationale d'engagement des producteurs fermiers (Encadré IV)

Les représentants des associations de producteurs fermiers réunis à Dijon ont retenu ces huit points de convergence à l'identification des producteurs fermiers

1) Les producteurs fermiers sont des agriculteurs en activités, inscrits à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
2) Ils sont producteurs et transformateurs de leur matière première, et vendeurs de leurs produits ;
3) Les matières premières principales et discriminantes du produit sont issues exclusivement de leurs fermes. En cas d'ateliers en commun, chaque producteur retrouve dans son produit fini sa propre matière première. Le façonnage est uniquement admis pour les interventions techniques ne modifiant pas les caractéristiques du produit. Il reste sous la maîtrise et la responsabilité du producteur ;
4) Les producteurs fermiers élaborent leurs produits de façon non industrielle dans des ateliers de taille limitée. Ils participent ainsi à chaque étape du processus de fabrication du produit ;
5) Ils gardent la responsabilité de producteur-transformateur-vendeur jusqu'à la présentation finale du produit ;
6) En dehors du cadre de la vente directe, leurs nom et adresse sont obligatoirement inscrits sur le produit (dans une logique de transparence) sans surmarque du distributeur. Ainsi le produit est identifié au producteur et au territoire ;
7) Ils appliquent la réglementation en vigueur, sous la responsabilité des services compétents. Ils s'engagent à respecter un cahier des charges descriptif par produit ;
8) Ils travaillent dans une perspective d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Fédération nationale des associations de producteurs fermiers

Source : Actes des 3e rencontres d'associations de producteurs fermiers.

ANNEXE 5 : ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ADJOINTE CHARGEE DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES AFFAIRES EUROPEENNES

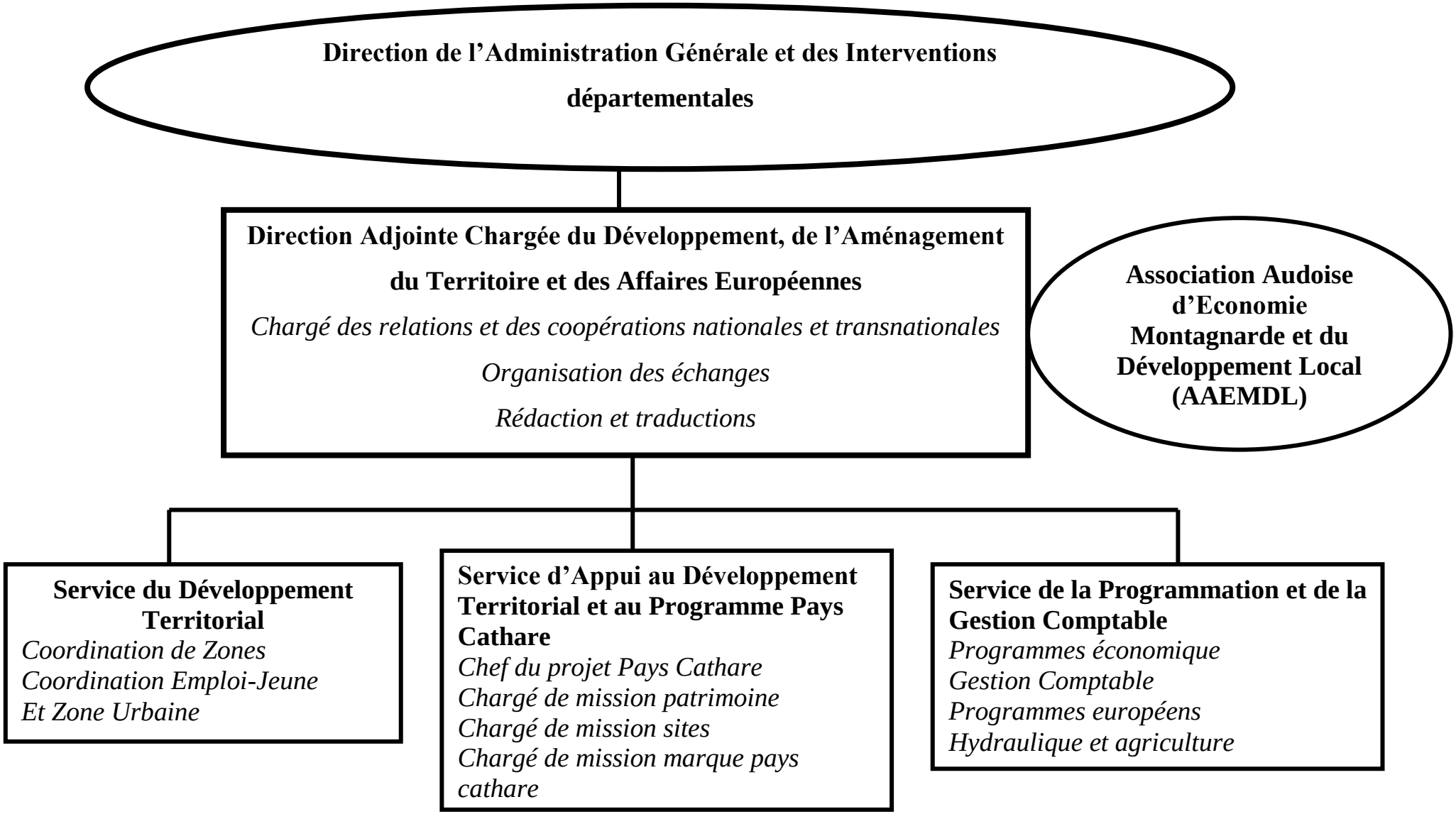

Annexe 6 : Données principales des exploitations agricoles rencontrées

Tableau XXIII : Données principales des exploitations agricoles rencontrées à Salles-sur-l'Hers (finances en milliers de francs)

Statut Exploitation	Chef d'Exploitation (1)			Installation		Exploitation (2)				Orientation agricole (3)	Chiffre d'affaires agricoles		Charges agricoles		Rev. Agric.	Agritourisme		Rev. Agric. + AG	Autres Rev. Ména-ge	Rev. Total	Type (4)
	Age	*Origine*	*Formation*	*An*	*DJA ($)*	*Origi-ne*	*SAU (ha)*	*UTA*	*Ges tion*		*Total*	*Dont PAC*	*Totale*	*Dont annuité*		*C.A.*	*Rev.*				
1- GAEC	51	Souche	BPA	78	140	F	195	2,5	F	COP, AG	1 350	655	966	234	384	17	15	399	34	433	L
2- EARL	44	Souche	BPA	78	-	F	117	1	R	COP	747	423	531	150	216	-	-	216	143	359	L
3- EARL	38	Souche	BPA	81	25	F	117	2	R	COP	1 700	360	1 544	190	156	-	-	156	89	245	L
4- Individuel	48	Souche	CAP	71	-	F	68	2	F	COP	435	228	335	55	100	-	-	100	60	160	L
5- SCEA	46	Souche	BAC+2*	75	-	F	242	2	R	COP	1 700	743	1 300	200	400	-	-	400	230	630	L
6- EARL	42	Souche	BEPA	79	60	F	29	2	R	Elev. int. ; COP	660	98	490	75,50	170	-	-	170	68	238	L
7- GAEC	58	Souche	CAP	65	50	F	150	4	R	COP, volaille, AG	2 000	645	1 750	160	250	11	8,5	258,5	16	274,5	F
8- Individuel	31	N-R	BAC+5	95	106	NF	34	2	F	COP, fromage (5)	630	52	484	42	146	-	-	146	19	165	F
9- EARL	36	Souche	BTSA	85	64	F	122	1	R	COP, volaille	1 200	400	900	60	300	-	-	300	53	353	F
10- Individuel	46	N-R	BAC+4	81	80	NF	21	1	F	Ovin	140	40	120	40	20	-	-	20	60	80	F
11- EARL	40	Souche	BPA	93	89	F	96	1,5	R	COP, volaille	1 100	350	980	163	180	-	-	180	19	199	F
12- GAEC	48	Souche	BPA/BAC*	90	80	F	62	2,5	F	COP, volaille	1 200	220	1 040	20	160	-	-	160	167	327	F
13- GAEC	58	Souche	BPA	69	147	NF	62	2	R	AG, lait, COP	1 235	120	1 037	69,50	198	50	37,5	235,5	24	259,5	AG
14- Individuel	40	Souche	BPA	80	40	NF	62	0,5	R	EA, COP, volaille	600	225	580	280	20	-	-	20	170	190	Pl
Total	-	-	-	-	881		1377	26	-	-	14 697	4 559	12 057	1 739	2 700	78	61	2 761	1 152	3913	-
Moyenne	45	-	-		63		98,5	1,9	-	-	1 050	325,5	861	124	193	26	20,5	197	82,5	279,5	-

Source : Recherche de terrain (1998).

(1) Origine (du chef d'exploitation) : N-R= Néo-Rurale ; Formation : *= Formation non agricole ; (voire l'Encadré II des différents niveau de la formation agricole).

(2) Origine (de l'exploitation) : F= Familiale ; NF= Non Familiale ; Gestion (fiscalité sur le revenu) : F = Forfait, R = Réelle

(3) COP = Céréales, Oléagineux, Protéagineux ; AG= Agritourisme ; EA= Entreprise Agricole

(4) L= Légitimée ; F= Fermière ; AB= Agriculture Biologique ; AG= Agritourisme ; Pl= Pluriactivité.

(5) Le lait utilisé dans la fromagerie vient de la ferme des beaux-pères.

Tableau XXIV : Données principales des exploitations agricoles rencontrées à Couiza (finances en milliers de francs)

Statut Exploitation	Chef d'Exploitation (1)			Installation		Exploitation (2)				Orientation agricole (3)	Chiffre d'affaires agricoles		Charges agricoles		Rev. Agric.	Agritourisme		Rev. Agric. + agrit.	Autres Rev. Ména-ge	Rev. Total	Type (4)
	Age	*Origine*	*Formation*	*An*	*DJA ($)*	*Origi-ne*	*SAU (ha)*	*UTA*	*Ges tion*		*Total*	*Dont PAC*	*Totale*	*Dont annuité*		*C.A.*	*Rev.*				
1-Individuel	53	N-R	BPA	82	120	NF	59	2	F	Ov., vig., COP	300	132	222	131	78	-	-	78	-	78	L
2-Individuel	21	Souche	BAC+5*	97	-	F	16,5	1	R	Vigne, COP	315	17	189	28	126	-	-	126	168	294	L
3-GAEC	41	Souche	BPA	87	130	F	20	2,5	F	Vig., ovin, AG	375	8	253	6,5	122	38	29	151	102	253	F
4-Individuel	31	Souche	BTA	90	108	F	140	1,5	F	Bovin	250	150	150	40	100	-	-	100	130	230	F
5-Individuel	40	N-R	BPA	88	135	NF	25	1,5	R	Caprin lait	230	25	138	23	92	-	-	92	48	140	F
6-Individuel	47	Souche	BTSA	79	45	F	160	1	F	Bovin, porc	480	150	360	20	120	-	-	120	12	132	F
7-Individuel	45	N-R	BAC*	84	-	NF	0,75	1,5	F	Fleur	60	-	15	-	45	-	-	45	-	45	F
8-Individuel	46	Souche	BTSA	81	-	NF	5	2	F	Vigne	300	-	150	48,5	150	-	-	150	42	192	AB
9-Individuel	36	N-R	BPA	97	170	NF	35	1	F	Jument lait	235	25	105	35	130	-	-	130	220	350	AB
10-Individuel	57	N-R	BPA/BAC+2*	74	-	NF	25	2	F	Bovin, from.	160	13	80	33	80	-	-	80	-	80	AB
11-Individuel	49	N-R	BPA/BAC+3*	82	100	NF	32	1	F	Bovin, châtaig.	150	62	110	23	40	-	-	40	16	56	AB
12-Individuel	50	N-R	BAC+5*	84	-	NF	12	2	F	Céréale, pain	600	-	320	15	280	-	-	280	-	280	AB
13-GAEC	50	N-R	BPA/BAC+6*	74	280	NF	100	4,5	F	AG, bovin	250	90	100	25	150	420	210	360	-	360	AG
14-EARL	57	N-R	3e*	94	-	NF	30	2	R	AG, gibier	300	20	150	-	150	150	100	250	40	290	AG
15-Individuel	47	Souche	BPA	75	40	F	124	2,5	F	AG, vig., bovin	400	100	297	56	103	110	55	158	-	158	AG
16-Individuel	46	N-R	BPA	84	135	NF	12	0,75	R	EA, AG, ovin	15	10	15	-	-	85	51	51	142	193	Pl
Total	-	-	-	-	1263	-	796	29	-	-	4 420	802	2 654	484	1 766	803	445	2 211	920	3131	-
Moyenne	45	-	-	-	79	-	50	1,8	-	-	276,5	50	166	30,5	110,5	160,5	89	138	57,5	195,5	-

Source : Recherche de terrain (1998).

(1) Origine (du chef d'exploitation) : N-R= Néo-Rurale ; Formation : *= Formation non agricole ; (voire l'Encadré II des différents niveau de la formation agricole).

(2) Origine (de l'exploitation) : F= Familiale ; NF= Non Familiale ; Gestion (fiscalité sur le revenu) : F = Forfait, R = Réelle

(3) COP = Céréales, Oléagineux, Protéagineux ; AG= Agritourisme ; EA= Entreprise Agricole

(4) L = Légitimée ; F= Fermière ; AB= Agriculture Biologique ; AG= Agritourisme ; Pl= Pluriactivité.

Tableau XXV : Données principales des exploitations agricoles rencontrées à Mouthoumet (finances en milliers de francs)

Statut Exploitation	Chef d'Exploitation (1)			Installation		Exploitation (2)				Orientation agricole (3)	Chiffre d'affaires agricoles		Charges agricoles		Rev. Agric.	Agritourisme		Rev. Agric. + AG	Autres Rev. Ména-ge	Rev. Total	Type (4)
	Age	*Origine*	*Formation*	*An*	*DJA ($)*	*Origi-ne*	*SAU (ha)*	*UTA*	*Ges tion*		*Total*	*Dont PAC*	*Totale*	*Dont annuité*		*C.A.*	*Rev.*				
1- Individuel	33	Souche	BTA	90	160	NF	484	1	F	Bovin, ovin	340	120	120 (2)	100	220	-	-	220	40	260	L
2- Individuel	45	Souche	BEPA	72	-	F	120	2	F	Bovin	270	120	200	70	70	-	-	70	119	189	L
3- Individuel	45	Souche	BEPA	88	130	F	90	2	F	Bovin, ovin	370	210	280	30	90	-	-	90	102	192	L
4- Individuel	30	N-R	BTSA	98	190	NF	14	1	R	Vigne	350	-	250	25	100	-	-	100	60	160	L
5- Individuel	40	N-R	BPA/BAC*	96	-	NF	2	2	F	Maraîchage	60	-	12	-	48	-	-	48	30	78	F
6- Individuel	31	N-R	BAC*	97	-	F	1,5	1,5	F	Volailles	160	-	100	-	60	-	-	60	-	60	F
7- Individuel	43	N-R	BAC*	85	-	NF	28	2	F	Bov., maraîch.	84	24	45	-	39	-	-	39	58	97	AB
8- Individuel	48	N-R	BPA/BAC+5*	80	-	NF	14	2	F	Caprin lait	350	5	233	44	117	-	-	117	19	136	AB
9- Individuel	43	Souche	BEPA	86	160	F	120	1	F	Bovin	400	120	250	90	150	-	-	150	130	280	AB
10- Individuel	34	N-R	CAP*	89	-	NF	60	1	F	AG, cheval	35	15	25	-	10	51	24	34	110	144	AG
11- Individuel	51	Souche	2e*	81	-	F	17	1,5	F	AG	-	-	-	-	-	100	70	70	62	132	AG
12- EARL	51	Souche	BEPA	75	200	F	9	1,25	F	AG, vigne	215	-	129	30	86	100	70	156	54	210	AG
13- Individuel	60	Souche	BEPA	77	-	NF	200	2	F	AG, chev., ovin, vigne	260	100	170	60	90	280	140	230	-	230	AG
14- Individuel	50	N-R	BEP*	73	-	NF	77	0,5	F	EA, ovin	115	55	80	30	35	-	-	35	204	239	Pl
15- Individuel	49	N-R	2e *	91	-	NF	8,5	0,5	F	Vigne ; maçon	215	-	135	-	80	-	-	80	74	154	Pl
16- Individuel	43	Souche	BPA	75	65	NF	3	0,25	F	Vigne ; salarié	61	-	45	-	16	-	-	16	124	140	Pl
Total	-	-	-	-	905	-	1248	22	-	-	3 285	769	2 074	479	1 211	531	304	1515	1 186	2701	-
Moyenne	44	-	-	-	56,5	-	78	1,4	-	-	205,5	48	129,5	30	75,5	133	76	94,5	74	168,5	-

Source : Recherche de terrain (1998).

(1) Origine (du chef d'exploitation) : N-R= Néo-Rurale ; Formation : *= Formation non agricole ; (voire l'Encadré II des différents niveau de la formation agricole).

(2) Origine (de l'exploitation) : F= Familiale ; NF= Non Familiale ; Gestion (fiscalité sur le revenu) : F = Forfait, R = Réelle

(3) COP = Céréales, Oléagineux, Protéagineux ; AG= Agritourisme ; EA= Entreprise Agricole

(4) L= Légitimée ; F= Fermière ; AB= Agriculture Biologique ; AG= Agritourisme ; Pl= Pluriactivité.

ISBN : 2-7380-1033-4